U d'/ of Ottawa
39003002778842

SEP - 9 1969

Ca

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/dictionnairedesf08chai

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

200 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

N° 12

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

Chaix d'Est-Ange,

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

PAR

C. D'E.-A.

TOME HUITIÈME

BUS-CAS

JOURNAL DE ROUEN

ÉVREUX
IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY
PAUL HÉRISSEY, SUCC^r
4, RUE DE LA BANQUE, 4

1909

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CS
598
.C5
1903
V.8

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

B

BUS (Lefébure du). Voyez : Lefébure du Bus.

BUS (du), en Belgique. Armes : d'*or à une palme de sinople*. — Armes concédées de nos jours au rameau des seigneurs de Gisignies : *coupé au 1 d'or à une palme de sinople ; au 2 écartelé : A d'azur à un écu d'argent en abîme, accompagné de quatre fleurs de lys du même, une en chef, une en pointe et deux aux flancs; B d'argent à la croix de gueules chargée en cœur d'une rose d'or et cantonnée de quatre molettes de sable, à la bordure engreslée de gueules ; C d'or à trois merlettes de sable, 2 et 1*, qui est Vuylstèke de Gisignies ; *D d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, posée en fasce, la pointe à dextre, et accompagnée de trois merlettes d'argent, deux en chef, une en pointe.* — Couronne : *de Vicomte.* — Supports : *deux lévriers contournés d'argent, colletés et bouclés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de la première partition, celle à sénestre aux armes de la seconde.* — Cimier : *une aigle issante de sable.* — Devise : *Finis laborum palma.* — Armes du second rameau, anobli en 1873 : d'*azur à l'écu d'argent, posé en abîme et accompagné de quatre fleurs de lys du même.* — Cimier : *une fleur de lis de l'écu.* — Devise : *Flores mei fructus honoris.*

La famille du Bus qui appartient de nos jours à la noblesse belge est distincte d'une famille du même nom, éteinte au XVIIIe siècle, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse du nord de la France. M. Goethals en a donné en 1869 une généalogie assez fantaisiste ; on en trouvera aussi des généalogies dans la *Belgique héraldique* de

Poplimont et dans les *Généalogies tournaisiennes* du comte du Chastel de la Howardries. Jehan du Bus, auquel ce dernier auteur fait remonter la filiation, était censier de Clercamp, à Warcoing; son fils, Antoine du Bus, censier de Clercamp, décédé à Warcoing en 1670, épousa le 16 mai 1626 Isabeau Rys. Laurent du Bus, né à Warcoing en 1631, fils de celui-ci, laissa, entre autres enfants, deux fils, Laurent, né en 1658, censier du Temple, à Saint-Léger, et Gilles-Ferdinand, né en 1666, censier de Clercamp, à Warcoing, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, demeurée non noble, était représentée au XIXe siècle par Antoine-Henri du Bus, né en 1814, brasseur à Tournay, qui a laissé une nombreuse postérité.

Le chef de la branche aînée, François-Joseph du Bus, né en 1725 à Hérinnes-sur-l'Escaut, censier de Vallenprès, bailli du temporel de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournay, eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre-Joseph et François-Joseph, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

L'auteur du premier rameau, honorable homme Pierre-Joseph du Bus, né en 1756, greffier de Dottignies, épousa en 1777 Marie-Barbe Vuylstéke, héritière du domaine de Gisignies-sur-l'Escaut. Leur fils, Léonard-Pierre-Joseph du Bus de Gisignies, né en 1780, président de la seconde chambre des États généraux des Pays-Bas, gouverneur d'Anvers en 1820, puis du Brabant méridional en 1823, ministre d'État en 1828, commissaire général des Indes Néerlandaises, décédé en 1849, reçut le titre héréditaire de vicomte par lettres patentes du roi des Pays-Bas du 22 mai 1819; il laissa trois fils dont l'aîné, Bernard-Léonard, vicomte du Bus de Gisignies, né à Tournay en 1808, a été sénateur de Belgique et directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles et dont les deux plus jeunes, Albéric, né en 1810, sénateur de Belgique, et Constantin-Joseph, né en 1823, décédé sans alliance en 1850, furent créés barons par lettres patentes du roi des Belges du 24 août 1834, puis vicomtes par nouvelles lettres du même prince du 22 février 1842.

Les représentants du second rameau ont été anoblis par arrêté royal du 16 janvier 1873.

Principales alliances : Vuylstéke 1777, van der Gracht 1839, Mosselmann 1873, Formanoir de la Cazerie 1865, etc.

La famille française du Bus portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent chargé de trois trèfles de sable et accompagné de trois molettes d'éperon d'or*. Elle était de noblesse fort ancienne et avait eu pour berceau la terre de son nom située dans la paroisse de Martaigneville, en Vimeu. M. de la Gorgue-Rosny en fait remonter la

filiation à Arnoul du Bus, vivant en 1200, dont le fils, Guillaume, chevalier, Sgr de Wailly, vivant en 1270, avait épousé Théophile de Croÿ. Toutefois le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur le 2 janvier 1700 par Bignon, intendant d'Amiens, ne fait remonter la filiation qu'à Jean du Bus, écuyer, Sgr dudit lieu de Wailly et de Catigny, marié en 1473 à Jeanne de Poilly. Philippe-Joseph du Bus, issu d'un rameau fixé dans les Pays-Bas, fut créé comte du Saint-Empire romain par lettres de l'empereur Charles VI du 30 mai 1731. Ses fils, Balthazar-Martin du Bus, Sgr de Moustier, lieutenant-général, gouverneur de Lérida, décédé sans postérité en 1753, et Jacques-Joseph du Bus, brigadier au service d'Espagne, décédé à Mataro en 1775, furent successivement connus sous le titre de marquis du Bus.

Il a aussi existé en Guienne une famille du Bus dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse d'abord le 8 juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 11 juillet 1698 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban.

BUSNEL de MONTORAY (de). Armes : d'*argent à un épervier au naturel, longé, grilleté, becqueté et armé d'or, perché sur un écot de sable.* — Le rameau aîné actuel écartèle ces armes de celles de la famille de Nevet : d'*or à un léopard morné de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Pérac?* (en français *pourquoi?*).

La famille de Busnel appartient à la noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle paraît avoir eu pour berceau la paroisse de Cesson, au diocèse de Rennes. Son plus ancien auteur connu, Perrot Busnel, praticien en cour séculière, propriétaire à Cesson, figure comme non contribuant à la réformation du diocèse de Rennes en 1427. D'après une tradition qui a été accueillie par plusieurs auteurs et notamment par M. de l'Estourbeillon, les Busnel de la paroisse de Cesson auraient été un ramage d'une famille de Launay-Busnel qui appartenait au moyen âge à la noblesse du diocèse de Dol. Un représentant de cette famille, Guillaume de Launay-Busnel, fut un des plus vaillants compagnons de Duguesclin. Ce serait un de ses petits-fils, également appelé Guillaume, qui serait venu se fixer à Cesson où il avait acquis en 1417 la terre de la Maulviaye et où sa descendance se serait perpétuée sous le seul nom de Busnel.

La famille de Busnel ne peut remonter par filiation suivie au delà du milieu du XVIe siècle. Elle était représentée à cette époque par deux frères qui furent les auteurs de deux grandes branches : 1° Charles Busnel, sieur de la Retardays, procureur du bourgeois

de Rennes en 1560, député du Tiers État de cette ville aux États généraux tenus à Vannes en 1567, conseiller au présidial de Rennes en 1568 ; 2° Julien Busnel, sieur de la Méraudière, blessé au siège de Cambrai en 1553 et à celui de Valenciennes en 1557. Ces deux frères obtinrent simultanément du roi Henri IV en mars 1592 des lettres patentes qu'ils firent enregistrer l'année suivante et qui leur permettaient d'*acquérir tous les titres de chevalerie et de mettre les armoiries de leur bonne et ancienne maison où bon leur plairait et par dérogation à la coutume les dispensant des droits et frais d'enregistrement.*

La branche des seigneurs de la Retardays, que l'on croit avoir été l'aînée, s'éteignit dans les premières années du XVIIIe siècle. Son auteur, Charles Busnel, avait épousé Michelle Chouart, dame de la Guynermière. Leurs deux fils, François Busnel, sieur de la Mauviais, conseiller au Parlement de Bretagne en 1591, avocat général audit Parlement de 1597 à 1630, conseiller d'État en 1599, et Nicolas Busnel, sieur de la Retardais, connétable de Rennes en 1607, chevalier de l'Ordre du Roi en 1637, furent les auteurs de deux rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse d'extraction le 29 janvier 1669 par arrêt des commissaires de la réformation. Jacques Busnel de la Guineminière, fils de François, fut après son père avocat général au Parlement de Bretagne et devint en 1642 président des enquêtes audit Parlement.

Julien Busnel, sieur de la Méraudière, auteur de la branche actuellement existante, avait épousé Françoise Riou de Brambuan. Son fils, Jean Busnel, sieur de la Touche, pourvu en 1581 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne, fut dans la suite lieutenant en Bretagne du duc de Sully et un des quatre notaires évangélistes des États, obtint par lettres patentes de 1594 l'anoblissement de ses terres de Grippé et de la Méraudière, fut nommé connétable de Rennes en 1595 et mourut dans cette ville en 1613. Il fut père de René Busnel, sieur de la Touche, prévôt général de la maréchaussée de Bretagne en 1602, démissionnaire en 1639, qui épousa Lucrèce de Caradeuc de la Chalotais. Les deux fils de celui-ci, Georges Busnel, sieur de la Touche, et René Busnel, sieur de la Garenne, marié en 1665 à Lucrèce Forgeais, dame des Grandchamps, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction par arrêt du 2 mars 1669 comme issus de Julien Busnel anobli en 1592. René Busnel laissa un fils unique, autre René, né en 1667, qui épousa en 1711 Angélique le Vayer, héritière de la terre de Montauray, en la paroisse de Saint-Maugan. C'est de ce personnage que descendent les divers représentants actuels. Son petit-fils,

Henri-François Busnel, Sgr de Montoray et du Bouéxic, né en 1740, marié en 1765 à Anne-Augustine de Farcy, fit en 1783 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de deux de ses fils, Henri-Joseph-Annibal et Louis-César-Annibal, nés au diocèse de Saint-Malo l'un en 1766, l'autre en 1768. Le premier de ces deux frères signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne, émigra dans la suite, prit part à l'expédition de Quiberon, épousa Mlle du Breil de Pontbriand de Nevet et en laissa plusieurs enfants ; il fut connu le premier sous le titre de comte de Montoray. Amador-Félix-Annibal, chevalier de Busnel de Montoray, né en 1771, frère puîné du précédent, prit une part active aux guerres de la Chouannerie et reçut du comte d'Artois le grade de maréchal de camp, mais ne fut reconnu par la commission de 1816 que comme colonel pour prendre rang de 1800 ; il avait épousé à Couéron en l'an IV Ursule Poulain des Dodières et mourut à Orléans en 1858 laissant deux fils.

La famille de Busnel a fourni de nombreux officiers dont l'un fut tué en 1638 au siège de Saint-Omer.

Principales alliances : de Caradeuc de la Chalotais, du Breil de Pontbriand, de Nevet 1794, du Boisbéranger 1765, de Farcy 1765, de Couesplan 1769, Angier de Lohéac, de la Bourdonnaye, de Charette, Coué de la Tremblaye 1870, Faustin-Hélie, de Gibbon 1898, Foucher de Careil 1760, etc.

Il a existé aux environs d'Alençon, en Normandie, une famille de Busnel qui portait pour armes : *de gueules à deux fasces d'argent accompagnées de sept merlettes de même*, 3, 3, 1. Les divers représentants de cette famille furent maintenus dans leur noblesse le 13 juillet 1667 par jugement de M. de Marle, intendant, sur le vu d'un jugement de maintenue de noblesse qui avait été accordé en 1567 par la Cour des aides de Rouen à Jean Bunel, écuyer, sieur de Tournay, à son fils Jean et à son neveu Joseph.

Il a existé à Bayeux, dans la même province, une autre famille Bunel, ou Busnel, qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois oiseaux, dits bunettes, de même*. Pierre Bunel, sieur de Tessey, demeurant à Bayeux, fils de Jean, sieur de Crespon, fut anobli par lettres de mars 1594. Germain Bunel, lieutenant criminel à Bayeux, et son frère Thomas furent anoblis par lettres de novembre 1596. Thomas Bunel, sieur des Préaux, fils de Germain, marié en 1615 à Catherine Gouge, leur fils, Pierre, sieur des Iles, lieutenant criminel à Bayeux, marié à Élisabeth de Mathan, et leurs cousins, François Bunel, sieur des Anglers, demeurant à Bayeux, et Gabriel, furent maintenus dans leur noblesse le 14 janvier 1668 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Gabriel

Bunel vint dans la suite se fixer à Ardes, en Auvergne, et fut maintenu dans sa noblesse le 18 janvier 1698 et le 3 septembre 1707 par jugements de M. d'Ormesson et de M. le Blanc, intendants de cette province.

BUSON de CHAMPDIVERS. Armes : *parti d'argent et de gueules à trois quintefeuilles de même posées en bande de l'un en l'autre.* — Devise : *Aut perfice, aut ne tentes.*

La famille Buson, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de Franche-Comté. Elle descendait de Jean Buson, citoyen de Besançon, décédé vers 1505, qui acquit une grosse fortune dans le commerce des draps. Antoine Buson, fils du précédent, fut nommé en 1536 cogouverneur de Besançon et fut anobli par cette charge qu'exercèrent après lui son fils et son petit-fils, Claude-Antoine Buson, Sgr des Auxons, de Fontain et de Champdivers. Ce dernier, reçu en 1627 conseiller au Parlement de Dôle, chargé de plusieurs négociations importantes, fut un jurisconsulte distingué et écrivit plusieurs ouvrages estimés. Il avait été confirmé dans sa noblesse en 1612 par lettres patentes de l'empereur Mathias. Sa descendance se partagea en plusieurs branches dont l'une, celle des seigneurs de Champdivers, s'est perpétuée jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle.

François Buson, docteur ès droits, syndic de Besançon, Jean-Baptiste Buson, ancien vicomte maieur de Besançon, docteur ès droits, Joseph Buson, Sgr d'Auxon-Dessus, et Claude-Antoine Buzon, Sgr de Champdyvers, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Georges-Étienne-Joachim de Buson de Champdivers fut admis en 1714 dans l'Ordre de Malte.

M. Buson, Sgr de Champdivers, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dôle.

La famille Buson de Champdivers n'était pas titrée.

Elle a fourni des officiers de mérite dont un colonel, des magistrats, un commandeur de Malte, des membres de la confrérie de Saint-Georges, etc.

Principales alliances : Franchet de Rans, Aymonet, Grignet, Marquis, de Grivel, de Balay, de Masson d'Autume, du Boutet, de Landrian, d'Arvisenet, Boutechoux, de Poinctes de Gevigney, Sublet d'Heudicourt de Lénoncourt, Puissant du Lédo, etc.

BUSQUET de CAUMONT et de CAUMONT de MARIVAULT. Armes : *d'argent à une fasce de sinople accompagnée en chef d'un cœur de même accosté de deux molettes à cinq rais de sable et en pointe d'une rose de gueules.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille Busquet de Caumont a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de Normandie. Elle peut avoir pour auteur Jean Bosquet, ou Busquet, de la sergenterie de Saint-Victor, domicilié à Rouen, qui fut anobli en 1470 en vertu de la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets et taxé à 30 livres. Cependant, lors de la grande recherche du XVIIe siècle et lors de l'admission d'un de ses membres parmi les pages du duc d'Orléans, vers 1740, la famille Busquet ne justifia sa noblesse que depuis le 9 novembre 1542, date à laquelle Isambart Busquet, procureur général de l'Echiquier, fut pourvu de la charge de conseiller au Parlement de Normandie. Isambart Busquet mourut en 1561 laissant d'une alliance demeurée inconnue un fils, Jean Busquet, marié à Huguette du Moncel, qui fut pourvu de la même charge en 1553. Celui-ci fut lui-même père de Robert Busquet, sieur de la Neuville, de la Perrière, de Bouqueton, reçu conseiller au Parlement de Normandie le 24 avril 1578, qui épousa en 1577 Jeanne de la Haye, grand-père d'Isambart Busquet, Sgr châtelain de Malvoisine, Chandoisel, etc., conseiller au Parlement de Normandie en 1610, qui fut déchargé de la taxe des francs-fiefs le 10 janvier 1641, et bisaïeul de Nicolas Busquet, chevalier, Sgr de Chandoisel, conseiller au Parlement de Normandie en 1644, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants en 1666 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Le fils de celui-ci, Jean-Charles Busquet, chevalier, Sgr de Chandoisel, reçu en 1697 conseiller au Parlement de Normandie, épousa le 30 janvier 1689 Marie Mallet, héritière de la terre de Faillonville et de celle de Caumont dont sa descendance a conservé le nom. Il fut lui-même père d'Isambart-Nicolas Busquet, chevalier, Sgr de Caumont, Chandoisel, Faillonville, etc., conseiller au Parlement de Normandie en 1715, qui épousa en 1720 Marie-Anne Conseil, fille d'un receveur des tailles de Caudebec. Celui-ci laissa trois enfants : 1° Nicolas-Isambart Busquet, Sgr de Caumont, Chandoisel, la Neuville, conseiller au Parlement de Normandie en 1743, qui épousa en 1757 Marie-Anne Conseil et qui fut l'aïeul des divers représentants actuels ; 2° Isambart-Nicolas Busquet de Chandoisel, né à Rouen en 1724, qui fut admis parmi les pages du duc d'Orléans après avoir fait des preuves de noblesse conservées dans les *Dossiers bleus* ; 3° Madeleine, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Louis de l'Isle, Sgr de Marivault, et qui, ayant hérité des biens de son mari, légua à ses neveux la terre de Marivault.

Isambart-Nicolas Busquet de Caumont, écuyer, Sgr de Saint-Crespin, de Marivault, de Houville, etc., prit part en 1789 aux assemblées de le noblesse tenues à Chaumont-en-Vexin ; M. Busquet de Caumont prit part cette même année à celles tenues au Havre.

La famille Busquet est représentée de nos jours par deux rameaux. Le rameau cadet est connu sous le nom de Busquet de Caumont et n'est pas titré. Le chef du rameau aîné, Noël-Isambart Busquet, né en 1821, propriétaire du château de Marivault, fut autorisé par décret du 18 juillet 1874 à joindre régulièrement à son nom celui de : de Caumont de Marivault, fut connu sous le titre de marquis et mourut en 1888 laissant deux filles. Il avait eu deux frères : 1° Eustache-Isambart Busquet, né à Rouen en 1823, propriétaire du château de Caumont, qui fut autorisé par décret du 3 février 1869 à joindre son nom à celui de : de Caumont de Chandoisel et dont le fils, Eustache, né en 1862, est aujourd'hui conseiller général de la Seine-Inférieure ; 2° Léon-Jean Busquet, né en 1825, qui fut autorisé par décret du 9 novembre 1873 à joindre à son nom celui de : de Caumont et qui a également eu un fils.

Principales alliances : Carrère de Saint-Béard 1878, de Bonfils 1895, de Suzanne d'Epinay, de Beaunay, etc.

Il a existé au pays de Léon, en Bretagne, une famille Busquet, ou du Busquet, à laquelle Potier de Courcy attribue les armoiries de la famille Busquet de Caumont. Le représentant de cette famille, François Busquet, sieur du Plessis, fut condamné comme usurpateur de noblesse à 400 livres d'amende par jugement du 30 mai 1670.

Il a existé également en Languedoc une famille de Busquet, fort distinguée, qui portait pour armes : *de gueules à un lion d'or tenant de sa patte dextre un écusson d'argent*. Laîné, qui a donné une généalogie de cette famille dans le tome II de son *Nobiliaire universel*, lui attribue d'autres armoiries : *d'argent à deux bisses (ou serpents) de sinople entrelacées en forme de cordelière et accompagnées en pointe d'un lion d'azur*. Jean de Busquet fut de 1557 à 1585 conseiller au Parlement de Toulouse. Son fils, Denis Busquet, né en 1581, avocat au Parlement, maître particulier des eaux et forêts, marié en 1607 à Bourguine de Saint-Etienne, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1621. Il laissa deux fils, Jacques, brigadier de cavalerie, marié en 1649 à Anne Buit, et Pierre, marié en 1658 à Anne de Pagès, qui furent maintenus dans leur noblesse le 6 décembre 1668, en vertu du capitoulat de leur père, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et qui furent les auteurs de deux branches. La branche cadette s'éteignit au XVIIIe siècle dans la famille de Castéras de la Rivière. Le chef de la branche aînée, Georges de Busquet, marié en 1723 à Mlle Lucas de Beaulieu, vint se fixer en Saintonge et fut lieutenant-général civil de cette province et maire de Cognac. Michel de Busquet, né en 1734, fils du précédent, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur, comte de

Provence, et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Auxerre. Il mourut en 1822 laissant un fils unique, Claude-Charles, connu sous le titre de vicomte de Busquet, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1801 avec Mlle Séguier de Saint-Brisson.

BUSQUIÈRE (Passama de la). Voyez : Passama de la Busquière.

BUSSAC (Dupont de). Voyez : Dupont de Bussac.

BUSSAC (Marcillaud de). Voyez : Marcillaud de Bussac.

BUSSAC (de). Armes (d'après M. de Magny) : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de trois besants d'argent.*

M. de Magny a consacré à la famille de Bussac dans son *Nobiliaire Universel* un pompeux article dont on trouvera un résumé dans l'*Armorial de la France,* du même auteur. Il lui attribue pour berceau l'Auvergne d'où elle serait venue s'établir à Saintes vers le milieu du XVIe siècle. Dans la réalité la famille de Bussac appartient simplement à la haute bourgeoisie de la Saintonge et de l'Angoumois ; elle n'a jamais été maintenue noble et n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle était représentée de nos jours par M. Charles de Bussac, né en 1819, propriétaire du château de Sigogne, en Angoumois, marié à Mlle de Lâge, et par leur fils, Charles-Jérôme, né en 1852.

Jean de Bussac, marchand et bourgeois d'Angoulême, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à un arbre d'or.*

BUSSAN (d'Alphéran de). Voyez : Alphéran de Bussan. (d')

BUSSELOT (de). Armes : d'*azur à une voile d'argent périe en pal, semé d'étoiles d'or.*

La famille de Busselot appartient à la noblesse de la Lorraine. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1787 pour être admis à l'Ecole militaire. Elle a eu pour auteurs maîtres Jacob et Jean Busselot, frères, avocats, demeurant à Saint-Mihiel, qui furent anoblis sans finance le 15 février 1578 par lettres de Charles, duc de Lorraine. L'aîné de ces deux frères avait épousé Pentecôte Thomassin, rappelée comme veuve dans un acte du 30 novembre 1593. Il en eut un fils, noble Joseph Busselot, Sgr du Dordalle, capitaine et commandant du château d'Alberstroff, qui épousa en juin 1612 Catherine Mesgnin, veuve du sieur Nicolas Quandal. Le fils du précédent, Louis Busselot, demeu-

rant à Dème, marié le 28 août 1653 à Charlotte de Magnien, fut maintenu dans sa noblesse le 26 mai 1688 par jugement rendu à Nancy de Charuel, intendant ès duchés de Lorraine et Bar; ayant été assigné le 27 février 1697 devant l'intendant de Metz, il lui fit signifier le 8 mars suivant les lettres de noblesse accordées à son aïeul. Son fils, François-Chrétien Busselot, Sgr de Desme, né en 1672, décimateur en partie de Pusieux, fut encore maintenu dans sa noblesse le 4 décembre 1747 par sentence de la Chambre des comptes de Bar. Il avait épousé en quatrièmes noces en janvier 1729 Marguerite Rousselet de Dommartin, veuve de Chrestien Cotte, lieutenant aux gardes de Son Altesse, et en eut trois fils. Le second de ceux-ci, Pierre-Henri de Busselot, Sgr d'Andilly, avocat à la Cour, marié à Metz en 1762 à Jeanne-Charlotte Huyn de Vernéville, obtint en 1769 l'admission dans l'Ordre de Malte de deux de ses fils, Anne-Alexandre et Charles-Gabriel-Louis, et en 1787 l'admission à l'Ecole militaire d'un autre de ses fils, Charles-François, né à Nancy en 1778.

M. de Busselot aîné, Sgr d'Andilly, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesses tenues à Pont-à-Mousson. M. de Busselot de Dommartin prit part cette même année à celles tenues à Nancy.

La famille de Busselot s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Elle est distincte de celle de Charles-Henri Busselot, Sgr d'Haraucourt et de Vaucourt, décédé à Metz en 1762 à l'âge de 67 ans, qui fut président des trésoriers de France, intendant des finances et gabelles de la généralité de Metz et conseiller du roi de Pologne en ses Conseils.

BUSSEROLLE (**Carré de**). Voyez : Carré de Busserolle.

BUSSET (**de Bourbon-**). Voyez : Bourbon-Busset (de).

BUSSEUL (**de**). Armes : *fascé d'or et de sable de six pièces.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Busseul, éteinte en France dans les dernières années du XIXe siècle, apppartenait à l'ancienne noblesse de Bourgogne. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1768 pour être admis à l'École militaire. On en trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète. On trouvera enfin dans ce dernier recueil un rapport que Chérin fit en 1771 sur la famille de Busseul dont il avait été chargé d'examiner les titres. Ce rapport commence en ces termes : « La « maison de Busseul, une des plus considérables de Bourgogne par « son ancienneté, par les charges qu'elle a occupées à la Cour des « ducs de Bourgogne, par ses alliances, porte pour armes : *fascé*

« *d'or et de sable de six pièces*. Elle a pris son nom d'une terre « située en Charolais. Le premier sujet qu'on puisse lui attribuer est « Hugues de Busseul qui souscrivit une donation faite à l'abbaye de « Cluny en 1039. On trouve ensuite Artaud, chevalier, Sgr de Bus- « seul, témoin d'une autre donation faite au même monastère vers « l'an 1066, et Girardin de Busseul, damoiseau, Sgr de Busseul en « 1266, qui paraît être le même qu'un Girardin de Busseul, damoi- « seau, nommé dans un acte de 1288. Dans le même temps vivaient « Guigues de Busseul, chanoine comte de Lyon dont il mourut « doyen en 1317, et Geoffroy de Busseul, chevalier. Dès le commen- « cement du siècle suivant cette maison était partagée en deux « branches principales. Celle qui paraît être l'aînée était connue « sous la dénomination de seigneurs de Busseul et de Moulins ; « après avoir rempli les premières places de la maison des ducs de « Bourgogne, telles que celles de chambellan, de premier maître « d'hôtel, de premier panetier, de premier échanson, donné un che- « valier à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dès avant 1412 et « formé des alliances avec les maisons de Tenarre, de Dio, de « Montpeyroux, de l'Aubépin, de Chigy et de Thoisy, elle s'est « éteinte en 1612 en la personne de Charles de Busseul qui était en « même temps chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon et comte « et grand-custode de celle de Lyon. La seconde, qui fait le sujet de « ce mémoire, a pour auteur Jean de Busseul, chevalier, Sgr de Saint- « Sernin, en Brionnais, qui testa en 1336 et mourut peu après laissant « de Jeanne de Marcilly, entre autres enfants, Jean de Busseul, Sgr de « Saint-Sernin, lequel épousa en 1338 Marguerite d'Amanzé, fille de « Jean, chevalier, Sgr d'Amanzé, et paraît être le même que Jean de « Busseul, damoiseau, Sgr de la même terre de Saint-Sernin, vivant en « 1404 et père de Guillaume, qualifié aussi damoiseau, et d'Antoine, « alors chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est pro- « bable qu'il eut pour troisième fils Jacques, qui suit, depuis lequel « la filiation de cette branche est clairement établie ; mais, on « l'avoue, elle n'est que probable. Jacques de Busseul, damoiseau, « Sgr de Saint-Sernin, épousa Marie de Chevriers et mourut avant le « 3 juillet 1451 père, entre autres enfants, de Raoul de Busseul, « Sgr de Saint-Sernin, écuyer tranchant de Philippe-le-Bon, duc de « Bourgogne, dès 1426, qui continua la descendance. »

La famille de Busseul fut maintenue dans sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Claude-Louise de Busseul de Saint-Sernin, née en 1702, plus tard demoiselle d'honneur de la princesse de Conti, fit en 1712 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Antoine-Léonor de Busseul, chevalier

de Saint-Louis, épousa d'abord en 1739 Eléonor de la Valade, puis le 23 avril 1766 Antoinette de la Porte. Il avait eu de cette dernière plusieurs fils naturels qui furent légitimés par le mariage de leurs parents et dont l'un, Antoine-Louis, né en 1756 à Saint-Lautham, au diocèse de Besançon, fit en 1768 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Il avait eu de sa première union un fils, Henri-François-Eléonor, connu sous le titre de comte de Busseul, qui épousa le 16 mars 1766 Anne-Simone de Scorrailles et qui fit à son tour en 1780 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages du Roi de son fils, Antoine-Louis, né en 1767.

Marie-Anne-Simone de Scorrailles, comtesse de Busseul, dame de Gissy, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Autun ; le comte de Busseul prit part cette même année à celles tenues à Charolles.

La famille de Busseul a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, des officiers de mérite dont un lieutenant-général des armées du Roi, des chanoines comtes de Lyon, etc.

Elle était représentée au milieu du XIXe siècle par deux branches, l'une demeurée française, l'autre fixée en Autriche. La première de ces branches s'est éteinte en la personne de cinq sœurs qui se marièrent dans les familles de Monspey, de la Forest de Divonne et de Fournas. La branche autrichienne subsiste peut-être ; un de ses représentants, le comte Olivier de Busseul, officier au service d'Autriche, épousa à Gratz en 1845 Mlle Marie de Bachmann.

Principales alliances : de Sercey 1513, de Faverges, de Gorrevod 1559, d'Amanzé, de Thiard, de Dio 1695, de Scorrailles 1766, de Grolée, de Tonnerre, de Thoisy 1434, de l'Aubespine 1598, le Prestre de Vauban 1699, de Damas 1500, de Monspey 1850, de la Forest de Divonne 1841, 1843, de Digoine, de Fougières, de Fournas de Fabrezan vers 1855, etc.

BUSSIÈRE (Renouard de). Voyez : Renouard de Bussière.

BUSSIÈRE (Bert de la). Voyez : Bert de la Bussière.

BUSSIÈRE de NERCY de VESTU.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Charles Bussière, né à Soissons en 1830, demanda le 20 mars 1860 et obtint par décret du 5 décembre de la même année l'autorisation de joindre à son nom celui de : de Nercy de Vestu qui était celui de la famille de sa mère.

Mme du Hecquet de Rauville, née Laurence de Nercy de Vestu,

tante de M. Bussière, décédée à Saint-Jacut en 1883, adopta M. Antoine Hita, capitaine d'état-major, qui se trouva ainsi en droit de joindre également à son nom celui de : DE NERCY DE VESTU. La famille Bussière intenta à ce sujet en 1885 devant le tribunal de Dinan un procès retentissant contre la famille Hita qui finit par avoir gain de cause.

BUSSIÈRES. Armes : d'*or à une cuirasse de sable traversée en pal d'une épée haute de gueules, sommée d'un casque taré de profil du même et accompagnée en chef de trois étoiles de gueules rangées en fasce, à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

François-Jean-Baptiste Bussières, né en 1761 à Bellac, en Limousin, colonel d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1842, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 mars 1811. Il eut un fils, Melchior-Auguste, chevalier Bussières, né en 1810.

BUSSON (de), en Bretagne. Armes : d'*argent à un lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or.*

La famille DE BUSSON appartient à la noblesse de Bretagne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin ; on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus* et dans les *Carrés d'Hozier*.

On a cherché à la rattacher à une famille Busson qui appartenait au moyen âge à la noblesse de la même région et dont elle a adopté les armoiries. Cette dernière famille possédait, entre autres biens, la seigneurie de Gazon, dans le Maine. Elle produisit un capitaine de Rennes en 1350 et une abbesse de Saint-Georges de Rennes en 1520, figura de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Rennes et s'éteignit au XVIe siècle.

D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, tableau qui n'est, du reste, accompagné d'aucune preuve, Robert Busson, écuyer, vivant en 1380, aurait eu deux fils : 1° Raoul Busson, Sgr de Gazon, chambellan du Duc, capitaine de Rennes, marié à Anne de Villaines, qui fut l'auteur des Busson de Gazon ; 2° Jamet Busson, secrétaire de Jean, duc de Bretagne, qui aurait été l'auteur de la famille à laquelle est consacrée la présente notice. Dans la réalité, celle-ci ne figure point au nombre des familles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Son auteur, maître Pierre Busson, marié à Françoise Rolland par contrat passé à Nantes le 21 octobre 1658, était simple procureur en Parlement quand il fut pourvu par lettres du 8 juin 1686 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie

près le Parlement de Bretagne; il obtint des lettres d'honneur le 25 juillet 1707 et mourut le 20 décembre 1708 laissant plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Olivier Busson, sieur de la Villejégu, marié à Françoise Lefébure, fut nommé en 1692 conseiller maître en la Chambre des comptes de Nantes. Un autre, Joseph Busson, sieur de la Marnière, en la paroisse de Saint-Clément, baptisé en 1674, marié en 1713 à Judith Fleuriot d'Omblepied, continua le descendance. Son fils, Michel-Augustin Busson de la Marnière, né en 1728, obtint en 1748 de d'Hozier le certificat de noblesse nécessaire pour être nommé officier aux gardes françaises, épousa à Nantes en 1760 Marie-Julienne Rodays et en eut deux fils, Augustin, né à Nantes en 1764, et Louis-Joseph, né en 1772, qui firent en 1784 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

La famille de Busson comptait encore des représentants dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Principales alliances : de Boussineau, de Rodays, etc.

BUSSON-BILLAULT.

Bien qu'elle soit actuellement possessionnée dans les environs de Nantes, la famille Busson-Billault est bien distincte de la famille de Busson à laquelle a été consacrée la précédente notice. Son auteur, Julien-Henri Busson, était né à Joigny le 24 juillet 1823. Député de l'Ariège de 1854 à 1870, vice-président de la Chambre des députés, commandeur de la Légion d'honneur en 1866, il fut nommé en août 1870 ministre président le Conseil d'État, fut élu en 1876 conseiller général de la Loire-Inférieure et mourut en 1888 au château des Grézillères, en Basse-Goulaine. Il avait épousé en 1854 Mlle Billault, fille aînée du ministre de Napoléon III ; il demanda le 29 octobre 1863 et obtint par décret du 17 février 1864 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de sa femme. Son fils, Julien Busson-Billault, avocat distingué, marié à Mlle Baroche, petite-fille du ministre de Napoléon III, en a eu une fille unique, la comtesse de Bérulle.

Adolphe-Augustin Billault, né à Vannes le 12 novembre 1805, était fils d'un receveur principal des douanes. Avocat distingué du barreau de Nantes, bâtonnier de son Ordre en 1838, conseiller général de la Loire-Inférieure en 1833, Billault fut élu en 1837 député du même département. Rallié à Napoléon III, il fut successivement président du Corps législatif en 1852, ministre de l'Intérieur en 1854, puis en 1859, sénateur et grand-officier de la Légion d'honneur et mourut en 1863. Il avait épousé Mlle Bourgault-Ducoudray dont il n'eut que deux filles, Mmes Busson-Billault et Colas de la Noue-Billault.

BUSSON de LAVÈVRE. Armes : *de sable à un lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

La famille Busson de Lavèvre et de Villeneuve appartient à la noblesse du Berry. Elle ne doit pas être confondue avec la famille Maublanc de Lavesvre, de la même région. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle est originaire de la petite ville de Dun-le-Roi. Son auteur, maître Étienne Busson, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Dun-le-Roi, avait épousé vers 1620 Anne Legalis dont il eut plusieurs fils. Un de ceux-ci, Louis Busson, sieur de la Breuille, conseiller au présidial de Bourges, obtint en mars 1699 des lettres patentes d'anoblissement qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Un autre, maître Jean Busson, procureur au Parlement de Paris, marié dans cette ville le 21 janvier 1663 à Claude David, fille d'un capitaine des mulets de la Reine-mère, fut pourvu le 28 décembre 1691 de l'office anoblissant de conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances au bureau de la généralité de Languedoc établi à Bourges. Jean-Baptiste Busson, sieur de Villeneuve et de Lavèvre, fils du précédent, lui succéda le 19 janvier 1701 dans son office de trésorier de France et obtint des lettres d'honneur le 29 décembre 1726. Il avait épousé à Bourges en 1703 Jeanne Chevalier d'Orfeuille, fille d'un avocat en Parlement, et en avait eu un fils, Claude-François Busson, écuyer, Sgr de Villeneuve et de Lavèvre. Celui-ci reçut le 7 novembre 1772 de M. Bertin, trésorier des parties casuelles, quittance de la somme de 6 000 livres pour être confirmé avec ses enfants et descendants dans tous les droits et privilèges de noblesse, en vertu de l'édit d'avril 1771. Son fils, Louis-François Busson de Villeneuve, né en 1763, fit en 1787 ses preuves de noblesse pour être reçu lieutenant des maréchaux de France.

Jean Busson, écuyer, président trésorier général de France en Berry, et Louis Busson, sieur de la Breuille, conseiller au présidial de Bourges, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

M. Busson de Villeneuve de Lavesvre prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Dun-le-Roi, en Berry.

La famille Busson de Lavèvre subsiste en Berry ; on attribue souvent à son chef le titre de comte de Lavèvre.

Principales alliances : de Rolland de Mizerolles 1751, Toubeau de Maisonneuve 1863, etc.

La famille Busson de Lavèvre est distincte d'une famille Busson de l'Age qui appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie du Blanc, dans la même province. Pierre-Antoine Busson de l'Age fut

maire du Blanc. Son fils, Léonard Busson de l'Age, marié vers 1790 à Mlle de Mauvise, en eut deux filles, Mmes Mangin d'Ouince et le Pellerin de Beauvais, qui paraissent avoir été les dernières représentantes de leur famille.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie d'une famille Busson, ou du Busson, qui a appartenu à la noblesse de Saintonge. Cette famille portait pour armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de six chevrons renversés de gueules et accompagnée d'un sénestrochère de carnation tenant deux bouts de lance d'argent en sautoir.* Elle était originaire de Montferrat, en Italie, et remontait par filiation à noble seigneur Sébastien Busson dont le fils, Bernard, épousa le 23 septembre 1547 Marie Massard, de la ville d'Altare, en Italie, et dont le petit-fils, Sébastien, épousa en 1585 Rose Bornioli, également d'Altare. Bernard de Busson, fils de ce dernier, marié en 1628 à Marguerite Bouvier, vint se fixer en France pour y exercer l'art de la verrerie. Ses fils, Jean du Busson, Sgr de Coaffard, demeurant à Oriolle, en Saintonge, marié en 1659 à Guillemette Goulard, veuve de Nicolas Landreau, procureur d'office du duché de Fronsac, et Hélie du Busson, marié en 1660 à Marguerite Maignen, obtinrent le 17 juillet 1667 des consuls d'Altare un certificat de noblesse, furent naturalisés par lettres de mai 1668 et furent maintenus dans leur noblesse d'abord lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis le 9 février 1695 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. Paul du Busson, Sgr de Coiffart, un des petits-fils de Jean, épousa en 1756 Marie de Pindray. Celle-ci, devenue veuve, demanda en 1783 à ce que ses deux fils, Jean, né en 1766, et François, né en 1767, soient maintenus dans leur noblesse d'extraction.

Il existe, enfin, de nos jours une famille Busson de Maurier sur laquelle on n'a pu se procurer de renseignements précis. Un représentant de cette famille, Alexandre-Eugène Busson de Maurier, a épousé en 1870 Mlle Espinasse.

BUSSY (**de Bouchaud de**). Voyez : Bouchaud de Bussy (de).

BUSSY (**Genty de**). Voyez : Genty de Bussy.

BUSSY (**Leclerc de**). Voyez : Leclerc de Bussy.

BUSSY (**de**). Armes : *d'or à une fasce* (aliàs *à une bande*) *de gueules chargée de trois aiglettes d'argent, couronnées de sable.*

La famille de Bussy est anciennement connue dans les Marches du Poitou et de la Bretagne. Toutefois elle ne put faire reconnaître sa

noblesse lors de la grande réformation commencée en 1666 et son chef fut condamné à payer comme usurpateur une amende de 400 livres par jugement du 30 mai 1670 des commissaires chargés de la recherche des faux-nobles en Bretagne. On ne voit pas que depuis lors elle ait jamais régularisé sa situation nobiliaire.

Pierre de Bussy-Fontaine, écuyer, sieur de la Maison-Neuve, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Thouars).

Un représentant de la famille de Bussy était notaire à Nantes sous la Restauration ; son fils, Charles de Bussy, né à Nantes en 1823, a été jésuite et missionnaire en Chine.

Principales alliances : de Boutigny, de Cuissard 1655, le Maignan vers 1790, etc.

Il a existé aux environs de Loudun, en Poitou, une autre famille de Bussy, d'ancienne noblesse, qui portait pour armes : *de sable à l'aigle éployée d'or.* Le chef de cette famille, René de Bussy, écuyer, Sgr de Bardonneau, marié à Loudun en 1644 à Marie de Chaulme, fut maintenu dans sa noblesse le 7 mai 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir justifié sa filiation depuis le mariage de son bisaïeul en 1525. Sa descendante, Marguerite-Louise de Bussy, née en 1746, fut admise à Saint-Cyr en 1757. Elle eut deux frères qui furent les derniers représentants de leur famille. L'aîné de ceux-ci, Lambert-François, né en 1746, fut admis en 1763 parmi les pages du Roi ; le puîné, François-Louis, chevalier de Saint-Louis, fut guillotiné pendant la Terreur.

BUT de SAINT-PAUL (du). Armes : *d'azur à une bande d'or accompagnée de deux fleurs de lys de même, une en chef, une en pointe, et un paon rouant d'or brochant sur le tout.* — Couronne : *de Baron.*

La famille Dubut est anciennement connue en Périgord.

Un de ses représentants, Léonard du But, Sgr de la Baronnie, du Chalard, de Saint-Paul-la-Roche, fut pourvu le 3 mars 1784 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France près la Cour des aides de Montauban, office qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa suppression lors de la Révolution. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille du But s'est perpétuée en Périgord jusqu'à nos jours.

Son chef est connu sous le titre de baron de Saint-Paul.

Principales alliances : d'Alesme de Meycourby, Gudin.

BUTEL de SAINTE-VILLE. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, celle de la pointe soutenue*

d'un croissant aussi d'argent. — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille Butel est originaire du Blaisois. On en trouvera une généalogie dans un ouvrage qui a été publié de nos jours par les soins de la maison Firmin-Didot sous le titre suivant : *Armorial général de d'Hozier, registre complémentaire.* Son auteur, Nicolas Butel, baptisé à Blois en 1553, receveur des aides, tailles et taillons à Châteauroux, marié à Marguerite Labbé et décédé en 1613, avait acheté le 22 octobre 1605 pour la somme de 10 000 livres l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes de Blois. Son fils, Louis Butel, conseiller maître en la Chambre des comptes de Blois, décédé en 1654, avait épousé en 1621 Anne Delaunay, fille d'un procureur au présidial de Blois ; il en eut plusieurs fils dont deux, Louis, né en 1622, et Jean, né en 1631, furent les auteurs de deux grandes branches.

Louis Butel, auteur de la branche aînée, marié en 1655 à Marguerite Pissonet de Bellefonds, fut de 1654 à 1674 conseiller en la Chambre des comptes de Blois. Son fils, Louis Butel, écuyer, garde-marteau des forêts du comté de Blois, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Cette branche s'éteignit avec Louis Butel, décédé en 1797, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Blois.

On a très peu de renseignements sur Jean Butel, auteur de la seconde branche. On croit qu'il épousa Claude Bouret. Il eut deux fils : 1° Jean Butel, nommé le 16 décembre 1713 conseiller au Conseil supérieur de la Guadeloupe, qui n'eut pas d'enfants ; 2° Pierre Butel, fermier receveur des domaines du Roi à la Guadeloupe, greffier en chef du Conseil supérieur de l'île, décédé en 1734, qui continua la descendance. Les quatre fils de ce dernier, Pierre Butel, Pierre-François Butel de Sainte-Ville, né en 1705, marié en 1737 à Marie-Thérèse Dumoulin, Jean-Baptiste Butel de Montgay et Jean-Baptiste-Louis Butel, furent les auteurs d'autant de rameaux dont le second seul s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le chef de ce dernier rameau, Charles-Joachim Butel de Sainte-Ville, né en 1773, marié en 1804 à Mlle Budan, revint se fixer en France en 1818 ; il laissa deux filles, les comtesses de Menou et de Gourjault, et un fils qui a lui-même laissé des enfants de son mariage en 1837 avec Mlle de Paroy.

La famille Butel ne figure pas au nombre de celles de la Guadeloupe qui au cours du XVIIIe siècle firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île.

Elle a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut,

des officiers de mérite, un président au Conseil supérieur de la Guadeloupe en 1816 (Louis Butel de Montgay, décédé en 1821), etc.

Principales alliances : Pissonet de Bellefonds 1695, Budan 1804, de Gourjault 1829, de Menou 1834, le Gentil de Paroy 1837, Herry de Maupas 1865, etc.

BUTENVAL (His de). Voyez : His de Butenval.

BUTET (Malivoire de). Voyez Malivoire de Butet.

BUTLER (de). Armes : d'*or à un chef endenché d'azur*. — La branche des marquis d'Ormonde porte : *écartelé au 1 de Butler; au 2 de gueules à trois coupes couvertes d'or; au 3 d'azur à un lion cousu de sable, au chef cousu de gueules chargé d'un cygne d'argent aux ailes éployées, accosté de deux annelets d'or; au 4 d'hermines à un sautoir engrélé de gueules*. — La branche des comtes de Carrick porte comme brisure *un croissant posé au centre de l'écu*. — Cimier : *cinq plumes d'autruche sortant d'une couronne ducale*. — Supports : *à dextre un faucon d'argent, les ailes éployées, à sénestre un griffon mâle d'argent, colleté et enchaîné d'or*. — Devise de la branche des marquis d'Ormonde : *Comme je trouve !* — Devise de la branche des comtes de Carrick : *Soyez ferme!*

La maison de Butler est une des plus considérables de la noblesse de l'Irlande. Elle a eu pour auteur Théobald Walter, gentilhomme anglais qui en 1171 accompagna en Irlande le roi Henri II. Théobald Walter fut pourvu par ce prince en 1177 de la charge de grand bouteiller d'Irlande que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours. On n'a pas de renseignements bien précis sur l'origine de ce personnage. D'après le *Peerage and baronetage* de Burke, il aurait été fils aîné d'Hervé Walter, un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, et de Maud de Valois et frère d'Hubert, archevêque de Cantorbéry en 1193 et chancelier d'Angleterre. Il reçut donation, entre autres domaines considérables, des baronnies du Haut et du Bas-Ormonde et mourut en 1206. Il avait épousé Maud, fille et héritière de Robert Vavasour, un des principaux barons du Yorkshire; il laissa de cette union un fils unique, Théobald Walter, grand bouteillier d'Irlande, marié à Jeanne de Marisco, qui fut nommé en 1247 lord-chef de la Justice d'Irlande et qui mourut l'année suivante. Ce Théobald II fut connu le premier, en raison de sa charge, sous le surnom de Butler (en français bouteiller) qui fut conservé par ses descendants comme nom patronymique. Son arrière-petit-fils, Edmond Butler, grand bouteiller d'Irlande, marié en 1302 à Jeanne,

fille du comte de Kildare, fut créé chevalier par lettres données à Londres en 1309, fut nommé en 1312 lord député d'Irlande, puis en 1314 grand-gouverneur, sous le titre de Lord de Justice, et fut enfin créé par lettres du 1er septembre 1315 comte de Carrick-Mac-Griffyne, au comté de Tiperary. Il mourut en 1321 au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, laissant plusieurs fils. Deux de ces fils, James Butler, septième grand bouteiller d'Irlande, créé comte d'Ormonde par lettres du 2 novembre 1328 à l'occasion de son mariage avec Éléonore Bohun, fille du comte d'Hereford et d'Essex, grand connétable d'Angleterre, et petite-fille du roi Édouard Ier, et Jean Butler, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours avec un vif éclat.

Jacques III Butler, troisième comte d'Ormonde, quatrième comte de Carrick, chef de la branche aînée, décédé en 1405, laissa d'Anne Welles deux fils légitimes : 1° Jacques, comte d'Ormonde et de Carrick, grand bouteiller d'Irlande, décédé en 1452, dont les fils moururent sans postérité mâle ; 2° Richard Butler, marié à Catherine O'Reilly, qui continua la lignée. Il eut aussi deux fils naturels : 1° Thomas, nommé en 1448 lord justicier d'Irlande ; 2° Jacques, dont un descendant fut créé baron de Caher en 1542. Pierre Butler, comte d'Ormonde, décédé en 1539, petit-fils de Richard et de Catherine O'Reilly, fut vice-roi d'Irlande et reçut le titre de comte d'Ossory. Il fut père de Jacques Butler, comte d'Ormonde, vice-roi d'Irlande, décédé en 1546, qui continua la descendance, et de Richard Butler qui fut créé en 1550 vicomte de Mountgarret. Jacques Butler, né en 1610, vice-roi d'Irlande, reçut en 1682 du roi Charles II le titre de duc d'Ormonde. Sa descendance s'éteignit avec Jacques Butler, duc d'Ormonde, né en 1665, vice-roi d'Irlande, chevalier de la Jarretière, grand-bailli de Westminster et de Bristol, décédé à Avignon en 1745. Walter Butler, né en 1770, dix-huitième comte d'Ormonde, grand bouteiller héréditaire d'Irlande, décédé sans postérité en 1820, fut créé marquis d'Ormonde. Son frère, James, né en 1777, dix-neuvième comte d'Ormonde, qui continua la lignée, fut créé en 1821 pair du Royaume-Uni au titre de baron d'Ormonde, puis le 5 octobre 1825 marquis d'Ormonde dans la pairie d'Irlande.

Le chef de la seconde branche, Pierre Butler, fut créé par lettres du 12 mai 1629 pair d'Irlande au titre de vicomte Ikerrin. Son descendant, Somerset-Hamilton Butler, huitième vicomte Ikerrin, membre du Conseil privé en 1746, fut créé comte de Carrick par lettres du 10 juin 1748. Sa postérité subsiste.

Il existe de nos jours en France une famille de Butler qui vint au XVIIe siècle de Galway, en Irlande, s'établir à La Rochelle. Cette

famille revendique une origine commune avec la puissante maison irlandaise dont il vient d'être parlé et en porte actuellement les armoiries. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Le vicomte Révérend lui a, en outre, consacré une intéressante notice dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1908. Richard Butler, marié successivement à Madeleine Courcoison et à Jeanne Bodkin, auquel cet auteur fait remonter la filiation d'après les registres de la paroisse de Saint-Jean du Perrot, à La Rochelle, était sous Louis XIV simple marchand dans cette ville. Il laissa deux fils, Jean-Baptiste Butler, qui continua la descendance, et Robert Butler, né en 1658, marchand banquier, décédé à La Rochelle en 1704, dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre. Le second de ces deux frères, Robert, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armoiries suivantes qui ne rappellent en rien celles des Butler d'Ormonde et de Carrick : *d'argent à deux lances de sable posées en sautoir et accompagnées de deux annelets du même*. Jean-Baptiste Butler, marchand à La Rochelle, épousa sa parente Marguerite-Marie Butler, décédée en 1727, et en eut plusieurs fils. L'un de ces fils, Jean Butler, négociant, était en 1740 maire de La Rochelle. Un autre, Richard Butler, né le 3 septembre 1675, négociant à Saint-Domingue, marié à Marie-Rosalie Soulfou et décédé en 1722, continua la descendance. Les deux fils de celui-ci, Jean-Baptiste Butler, Sgr de Gonzangré, marchand à Saint-Domingue, marié d'abord à La Rochelle en 1741 à Marie-Suzanne Bonfils, puis en 1750 à Julie du Trousset d'Héricourt, décédé à Saint-Domingue en 1755, et Pierre-Antoine Butler, négociant, marié à La Rochelle le 20 avril 1740 à sa cousine Elisabeth Bodkin, fille d'un négociant, furent les auteurs de deux grands rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Ce fut seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que les représentants de cette famille Butler commencèrent à porter les qualifications nobiliaires. Ils se firent accorder par d'Hozier le 1er mars 1766 un certificat de noblesse dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Dans cet acte, fort long, le célèbre généalogiste affirme qu'il a vu une généalogie de la famille Butler en langue latine, certifiée et attestée le 30 novembre 1750 par l'archevêque de Dublin et un certain nombre d'évêques irlandais, le tout produit en original et dûment légalisé dans la forme où il est d'usage d'admettre en France de semblables attestations, même pour les honneurs de la Cour. Il ajoute que d'après ce travail monsieur Thomas Butler, vulgairement appelé Thomas le Noir, issu de la grande famille des comtes d'Ormonde, alla se fixer au pays de Connaught et y épousa Marie de Burgo, que Jacques Butler, écuyer, petit-fils de Thomas, vint se fixer

en 1527 à Galway, capitale du Connaught, et épousa Anastasie Lynck, fille du gouverneur de la ville, que Jean Butler, petit-fils de Jacques, perdit sa vie et sa fortune en combattant Cromwell et que le fils de celui-ci, autre Jean Butler, marié à Marguerite Butler et aïeul de MM. de Butler, vint se fixer à La Rochelle en 1675. Il termine en certifiant au Roi que les actes dont il est fait mention dans le présent inventaire sont conformes aux originaux qui lui ont été représentés et qu'en conséquence les sieurs Butler doivent être considérés comme gentilshommes. Ce certificat d'un généalogiste, dont on ne peut nier l'importance, ne saurait toutefois avoir la valeur ni d'un jugement de maintenue de noblesse, ni de lettres patentes de reconnaissance de noblesse. On remarquera, du reste, qu'il est en désaccord avec le travail du vicomte Révérend ; d'après celui-ci, en effet, Jean Butler, marié à Marguerite Butler, était fils de Richard Butler, marchand à La Rochelle, et de Jeanne Bodkin et non pas de Jean Butler, tué dans la guerre contre Cromwell. La famille de Butler fit enregistrer ses titres de noblesse le 1er mai 1779 au Conseil supérieur de Saint-Domingue.

Jean-Baptiste Butler, auteur du premier rameau, laissa deux fils : 1° Jacques-Patrice, né du premier lit à La Rochelle en 1743, connu le premier sous le titre de comte de Butler, qui n'eut qu'un fils mort jeune ; 2° Jean-Pantaléon de Butler, né du second lit, marié à Marie-Renée Jassaud, décédé en 1814, qui continua la descendance. Un petit-fils de ce dernier, Gaston, vicomte de Butler, né en 1832, a été conseiller général de la Somme.

Le second rameau était représenté de nos jours par Jean-Raymond de Butler, né en 1839, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1907.

Principales alliances : Bodkin 1716, 1740, du Trousset d'Héricourt 1750, Cormier, de Lagrené 1827, Wignier de Beaupré 1867, de Sercey 1874, le Sergeant de Bayenghen 1867, de Tinseau 1882, Denys de Bonnaventure 1790, etc.

Il existait en France au XVIIIe siècle une autre famille Butler, également originaire d'Irlande, qui revendiquait, elle aussi, une origine commune avec la puissante famille des comtes d'Ormonde et de Carrick. Le chef de cette famille, Richard Butler, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Richard Butler, décédé en 1722, dont descend la famille de Butler actuellement existante, était capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes quand il obtint en 1740 des lettres patentes de naturalité. Ces lettres, qu'il fit enregistrer au Parlement de Bretagne et dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, disent qu'il est issu d'une ancienne et

noble famille d'Irlande. Quelques années plus tard, en mars 1744, ce même Richard Butler, alors commandant des vaisseaux de la Compagnie des Indes, se fit accorder des lettres de reconnaissance de noblesse dont on trouvera également le texte dans le *Nouveau d'Hozier* et qui le font descendre de Théobald Butler, baron de Caher, son quatrième aïeul, vivant en 1600. On a vu plus haut que les barons de Caher appartenaient à une branche naturelle de la famille irlandaise Butler d'Ormonde. Richard Butler obtint de d'Hozier au mois d'avril suivant le règlement de ses armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un chef d'azur emmanché de deux pièces et deux demies; aux 2 et 3 de gueules à trois coupes couvertes d'or, posées 2 et 1.* Il avait épousé Marie-Françoise Davelaer et en eut une fille qui épousa en 1758 Etienne Baude, marquis de la Vieuville.

Le nom de Butler, très répandu dans le Royaume-Uni, y est porté de nos jours par plusieurs familles nobles qui sont distinctes de celle des comtes d'Ormonde et de Carrick. La plus en vue de ces familles descend, d'après le *Peerage and Baronetage* de Burke, de John Butler qui était en 1376 seigneur de Waresly, au comté de Huntingdon. Sir Stephen Butler, chevalier, vint sous Jacques Ier s'établir en Irlande et y obtint la concession de vastes domaines dans la paroisse d'Ulster. Il fut le trisaïeul de Théophile Butler, décédé sans postérité en 1723, qui fut créé le 21 octobre 1715 pair d'Irlande au titre de baron de Newtown-Butler avec réversibilité du titre et de la pairie à son frère puîné, Brinsley Butler, baronnet. Celui-ci fut créé le 12 août 1728 vicomte de Lanesborough et laissa une nombreuse postérité. Son fils aîné, Humphrey, deuxième vicomte de Lanesborough, fut créé comte par lettres du 26 janvier 1758.

BUTRON de la TORRE Y MUXICA (de). Armes : *parti au 1 de gueules à une croix d'argent chargée de cinq loups de sable et cantonnée de quatre nasses, ou buitronnes, d'or regardant chaque angle,* qui est de Butron ; *au 2 de gueules à une bande d'or engoulée par deux têtes de dragons de même mordant chaque bout de ladite bande, accompagnée en chef et en pointe d'un petit écusson d'argent à trois fasces d'azur, le tout entouré d'une chaine d'or, en orle,* qui est de Muxica. — Aliàs : *écartelé au 1 de gueules à un agneau d'argent, la tête contournée et posée de front,* qui est de Gomez ; *au 2* de Butron ; *au 3* de Muxica ; *au 4 d'azur à une tour d'argent surmontée d'une autre tour sommée d'une couronne ducale, le tout de même, ladite tour accostée par deux lions d'or, saillants et affrontés,* qui est de la Torre. — Supports : *deux lions d'or.* — Cimier : *un lion de même issant d'un casque de chevalier surmonté d'une couronne ducale.*

La famille DE BUTRON DE LA TORRE Y MUXICA est originaire des provinces basques espagnoles d'où elle vint se fixer en Flandre au cours du XVIIe siècle. On n'a pu se procurer de renseignements précis sur son histoire antérieurement à son établissement en Flandre. La Chesnaye des Bois en a donné, il est vrai, une généalogie dans son *Dictionnaire de la Noblesse ;* mais on ne doit accepter qu'avec la plus grande réserve ce travail qui ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse, qui n'est accompagné que de très peu de dates et dans lequel les anachronismes abondent.

Juan-Gonzalez de Muxica y Butron épousa vers 1550 dona Maria Sanchez de la Torre ; à la suite de cette union il joignit à son nom celui de la Torre qui a été conservé par ses descendants. Ce fut son petit-fils, Ochoa-Gomez de la Torre-Butron y Muxica, chevalier de Saint-Jacques en 1613, qui vint se fixer dans les Pays-Bas, alors province espagnole, après le mariage qu'il contracta avec Anne de Billehé de Vierfet. La descendance de ce gentilhomme, devenue française après l'annexion de la Flandre, se perpétua avec distinction dans le nord de la France.

M. de Butron de la Torre prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Avesnes.

La famille de Butron de la Torre a fourni depuis son établissement en Flandre des officiers distingués au service de la France et de l'Espagne.

Son chef est connu depuis la Révolution sous le titre de baron de la Torre.

Principales alliances : d'Aoust, de Haynin, d'Esclaibes, de Sart, etc.

BUTTAFOCO (**de**). Armes : *coupé au 1 d'argent à une tour au naturel flamboyante de gueules; au 2 d'azur à une levrette d'or surmontée d'un sénestrochère d'argent et posée sur une terrasse de sinople.* — Aliàs : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à une colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, couronnée du même; aux 2 et 3 d'azur à la tour d'argent sommée d'une aigle de sable couronnée d'argent et accostée de deux lions affrontés d'or, couronnés d'argent.* — Couronne : *de Comte* (aliàs *Ducale*).

La famille DE BUTTAFOCO appartient à la noblesse de Corse.

Lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par le roi Louis XV après l'annexion de l'île à la France, ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 22 février et le 14 mars 1771 par arrêts du Conseil souverain après avoir justifié leur descendance d'Emmanuel Buttafuoco, colonel du roi d'Aragon, dont le fils, Paolo, fit son testament le 17 septembre 1674.

Antoine-Joseph Buttafoco, né le 2 janvier 1752, marié le 13 février 1771 à sa parente Marie-Thècle Buttafoco, fit sous Louis XVI des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils Jean-Baptiste, né en 1780 à Vescovato di Casinca.

Marie-Severia de Buttafaco fut admise à Saint-Cyr en 1789.

Mathieu de Buttafoco, né en 1731 à Vescovato, maréchal de camp, reçut le titre de comte par lettres patentes du roi Louis XVI de juillet 1781 ; il fut nommé député de la noblesse de Corse aux États généraux de 1789, siégea au côté droit de l'assemblée, émigra à la fin de la législature, revint en Corse à la suite des Anglais et mourut à Bastia en 1806.

La famille de Buttafoco s'est perpétuée en Corse jusqu'à nos jours.

Principales alliances : Colonna-Ceccaldi, Gentile, de Casabianca, etc.

BUTTET du BOURGET (de). Armes : *de sable à trois buttes d'or entrelacées.* — Devise : *La vertu mon but est.*

Le comte de Foras, qui a donné dans son *Armorial de Savoie* une généalogie complète de la famille Buttet, commence son travail dans les termes suivants : « Cette famille, venue d'Ugine s'établir à Chambéry, sans vouloir prétendre à une origine chevaleresque, est certainement très considérable par son ancienneté et bien plus encore par les hommes distingués qu'elle a produits et les services qu'elle a rendus au pays et à ses princes. » Noble Jean de Buttet, auquel remonte la filiation, fut secrétaire d'Amédée VII, comte de Savoie, et s'agrégea vraisemblablement à la noblesse à la faveur de ses fonctions. Il avait épousé Françoise Perret et fut inhumé à Saint-François de Chambéry dans le tombeau construit par son fils, noble Mermet de Buttet. Celui-ci, nommé secrétaire ducal de Savoie par lettres du 15 octobre 1460, épousa Antoinette d'Entremonts, qui lui apporta des biens dans la paroisse du Bourget, sur les bords du lac du même nom, et mourut en 1488. Il laissa, entre autres enfants, quatre fils. Deux de ceux-ci, Jacques, secrétaire du duc Philibert en 1476, et Louis, secrétaire du comte de Genevois en 1493, moururent à Genève sans laisser de postérité. Un troisième, Jean, continua la descendance. Le plus jeune enfin, Claude, bourgeois de Chambéry, maître des comptes de Genevois en 1495, eut un fils unique, Marc-Claude, qui fit son testament en 1586 et qui n'eut pas d'enfants.

Ce Marc-Claude de Buttet fut un poète fort distingué. M. de Foras lui a consacré les lignes suivantes : « Marc-Claude de Buttet figure avec honneur parmi les poètes français du commencement du XVIe siècle. D'après Viollet-le-Duc, ce fut lui qui le premier en France

« eut la mauvaise idée de composer des vers mesurés par longues « et par brèves à l'imitation des anciens. D'autres auteurs lui con- « testent la priorité dans l'introduction des vers saphiques mesurés. « Quoi qu'il en soit, la Savoie compte dans le nombre de ses illustres « enfants le poète de l'Amalthée, l'ami et le rival de Ronsard. Marc- « Claude de Buttet procède de Pétrarque ; mais, s'il lui est inférieur « à quelques points de vue, il le dépasse par la naïveté de la pensée, « le tour gracieux et le naturel de ses sonnets. »

Jean de Buttet, troisième fils de Mermet et d'Antoinette d'Entremonts, fut successivement secrétaire du duc Charles-Amédée en 1490 et auditeur en la Chambre des comptes en 1496. Son fils, Jean-François de Buttet, maréchal des logis de la cavalerie de S. A. deçà les monts, marié dans un âge avancé, le 12 décembre 1560, à Philiberte de Pingon, en eut deux fils : 1° Jean-François de Buttet, Sgr d'Entremonts, sénateur de Savoie, président du Conseil de Genevois en 1606, dont la descendance s'éteignit en la personne de ses petits-fils ; 2° Claude-Louis de Buttet, Cosgr d'Entremonts et de Malatrait, sénateur de Savoie, chevalier des Saints-Maurice et Lazare, historiographe de Savoie, qui épousa en 1602 Philiberte de Montfalcon et qui continua la lignée. Louis de Buttet, fils de ce dernier, laissa lui-même deux fils ; Victor, marié en 1646 à Françoise Crassus, et Claude-Louis, marié en 1666 à Charlotte Roffier, dame de la Tour et de la Tresserve, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, dite des seigneurs de Tresserve, est aujourd'hui éteinte. Son chef, Pierre-Hyacinthe de Buttet de Tresserve, né en 1744, marié en 1764 à Mlle de Conzié, avait reçu le titre de comte le 23 août 1825 par lettres du roi de Sardaigne. Il laissa un fils, François-Joseph, comte de Buttet de Tresserve, né en 1765, président du Sénat de Savoie en 1833, décédé en 1841, dont la fille unique épousa en 1822 le comte de Manuel de Locatel.

Les deux petits-fils de Victor de Buttet, auteur de la branche aînée, Claude-Louis, né en 1686, marié le 15 juillet 1719 à Louise Laurent, fille du baron du Bourget, et Charles-François, né en 1698, furent les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. L'auteur du premier de ces rameaux acquit en 1727 une partie de la baronnie du Bourget et fut dès lors connu sous le titre de baron du Bourget conservé depuis cette époque, avec le château du Bourget, par le chef de la famille de Buttet. L'autre partie de la baronnie du Bourget fut la propriété d'une famille Chollet (voyez ce nom), dont le chef est également connu sous le titre de baron du Bourget. Le second rameau de cette branche n'est pas titré et ne porte d'autre nom que celui de Buttet.

La famille de Buttet a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, des sénateurs de Savoie, des officiers de mérite, un membre de l'Académie des sciences de Turin, etc.

Principales alliances : de Chevrier, de Chaffardon 1520, de Montfalcon 1602, de Vincent de Fésigny 1620, Sibué du Col 1715, de Conzié 1764, Gratet du Bouchage, de Manuel de Locatel, de Maistre, de Hédouville 1874, Chovet de la Chance, Centurione 1873, Millet d'Arvillars, Debonnaire de Forges 1835, Hennet de Goutel, etc.

BUYER (de) et BUYER de MIMEURE (de). Armes : *d'azur à un lion d'or* (aliàs *d'argent*) *tenant entre ses pattes un écu d'or à l'arbre arraché de sinople.*

Il existait en Lyonnais aux XIVe et XVe siècles une famille fort distinguée du nom de Buyer. Cette famille, dont plusieurs représentants furent des imprimeurs célèbres, tirait sa noblesse de l'échevinage de Lyon. Maître Pierre Buyer, licencié ès lois, fut échevin de Lyon en 1438 ; Barthélemy Buyer exerça les mêmes fonctions en 1482 et 1483 ; noble Jacques Buyer les exerça à son tour en 1496, en 1506 et en 1510. On a longtemps attribué aux Buyer de Lyon les armoiries suivantes : *de gueules à une croix d'argent cantonnée de quatre molettes d'éperon de même.* Mais il résulte des savantes recherches de M. Steyert que leur véritable blason était celui-ci : *de..... à une bande de..... accostée de deux têtes de licorne de.....*

Malgré la différence des armoiries, la famille de Buyer qui occupe de nos jours un rang distingué en Franche-Comté se croit issue de la famille lyonnaise dont il vient d'être parlé. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle ne peut remonter par filiation suivre au delà de noble Claude Buyer, ou Boyer, sieur de la Peyrade, qui dans les dernières années du XVIe siècle habitait la sénéchaussée de Rivière-Verdun, en Gascogne. D'après la tradition ce personnage aurait été un fils ou un petit-fils de Jacques Buyer qui fut échevin de Lyon en 1496, 1506 et 1510 ; mais Chérin observe que cette tradition ne s'appuie sur aucune preuve. Ce Claude Buyer, ou Boyer, épousa d'abord le 23 juillet 1595 Jeanne de Salles ; il se remaria à noble Gabrielle de Revignan par contrat passé le 2 janvier 1624 au château de Revignan, en Condomois, et épousa enfin le 10 août 1640 Isabeau de Grenier. Il fit son testament le 21 juillet 1657 en sa maison de la Peyrade, au diocèse de Lombez. Il laissait deux fils, noble Louis de Buyer, ou de Boyer, sieur de Lapeyrade, né du premier lit, et noble Jean Buyer, ou Boyer, né du second lit, qui furent les auteurs de deux branches.

La première branche ne tarda pas à s'éteindre. Son auteur, Louis

de Buyer, marié le 16 août 1658 à Philippe de Lazierge, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 29 août 1667 de Pellot, intendant de Bordeaux. Jean-Louis Buyer, Sgr de Coulomes, en l'élection de Comminges, fils du précédent, marié le 30 août 1695 à Marie-Anne de Lacaze, fut d'abord à son tour condamné par défaut comme usurpateur de noblesse à 2 000 livres d'amende par jugement du 17 juillet 1700 de Legendre, intendant de Montauban ; ayant produit de nouveaux titres, il fut maintenu dans sa noblesse le 14 février 1702 par un nouveau jugement du même magistrat comme issu de Jacques Buyer, échevin de Lyon en 1496 et 1510.

On ne voit pas que la seconde branche ait jamais fait régulariser sa situation nobiliaire ; elle ne fut pas maintenue noble lors des diverses recherches, cependant si complètes, qui furent ordonnées par Louis XIV et ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Son auteur, noble Jean Boyer, ou Buyer, sieur de Peyrusca, fit son testament à la Plume, en Agenais, le 3 octobre 1688 et mourut le 25 mars 1689. Il avait épousé Marie du Cout qui se remaria avec Jean Touton, sieur des Vignes, et qui fit son testament le 28 avril 1713. Dans cet acte Marie du Cout mentionne son fils, François Buier, alors absent depuis plusieurs années, et les deux enfants de celui-ci, Thomas et Bernarde, qu'elle élevait. Noble François de Boyer, ou de Buyer, fils de la précédente, était venu se fixer en Franche-Comté ; il fit à Besançon le 5 février 1727 un testament dans lequel sont mentionnés les deux enfants, Thomas et Bernarde, qu'il avait eus de son mariage avec Pierrette Alaitte. Son fils, Thomas, baptisé à Besançon le 15 août 1700, est dit dans son acte de baptême fils de François Bohier et de Pierrette Alaitte. Il portait encore le nom de Boyer quand il fut pourvu en 1725 de la charge de lieutenant de la maréchaussée à Besançon ; mais peu de temps après il substitua à ce nom celui de Buyer qui a été conservé par ses descendants. En août 1741 il demanda au chancelier l'autorisation de substituer régulièrement au nom de Boyer celui de Buyer que portaient ses ancêtres. Il était dans les dernières années de sa vie prévôt général de la maréchaussée de Bourgogne. Sa descendance est actuellement représentée par plusieurs rameaux. Un rejeton d'un rameau cadet a relevé de nos jours le titre de marquis de Mimeure pour se conformer aux désirs testamentaires du dernier rejeton mâle de la famille Fyot de Mimeure.

La famille de Buyer a fourni des officiers distingués dont un mestre de camp de cavalerie (Claude-Joseph de Buyer, décédé en 1820), un inspecteur des haras, etc.

Principales alliances : Boutechoux de Chavannes, de Rain-

court 1860, de Jouffroy d'Abbans, Calemard de la Fayette, d'Espalungue d'Arros 1897, d'Esterno, de Mullot de Villenaut 1895, de Diesbach-Belleroche 1889, etc.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille Fyot de Mimeure, d'ancienne noblesse de robe bourguignonne.

BUYSSON des AIX (du). Voyez : Buisson (aujourd'hui Buysson) des Aix (du).

BUZAREINGUES (Girou de). Voyez : Girou de Buzareingues.

BUZELET (de). Armes : d'*azur à un croissant d'argent accompagné de trois roses d'or posées deux en chef et une en pointe.*

La famille de Buzelet est originaire du Maine d'où ses branches se sont répandues dans l'Anjou, le Poitou et la Lorraine. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*. On trouvera aussi des fragments de sa généalogie dans le *Dictionnaire historique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau, et dans les *Documents généalogiques sur Metz*, de l'abbé Poirier.

La famille de Buzelet est connue depuis le milieu du xve siècle. Un de ses membres servait en qualité d'archer en 1474. Pierre Buzelet, écuyer, archer de la garde du corps du Roi, et sa femme Berthelemye obtinrent le 1er juillet 1486 une sentence de Pierre de Couthardi, Sgr dudit lieu, conseiller du Roi en son Grand Conseil, juge du Maine. Catherine Langlois, veuve de René Buzelet, écuyer, archer de la garde du Roi, passa un contrat de vente le 6 février 1538. Elle fut mère de Pierre de Buzelet, écuyer, Sgr de la Moussardière, qui en 1554 et 1568 servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du comte de Charny, et grand-mère de Pierre de Buzelet, écuyer, Sgr de la Moussardière, marié le 15 mars 1585 à Jeanne, dite Rachel, de la Haye, qui fut maintenu dans sa noblesse le 26 novembre 1598, sur preuves remontant à 1486, par ordonnance rendue à Vendôme de Charles Boucher d'Orsay, président au Grand Conseil, commissaire départi pour le régalement des tailles en la généralité d'Orléans. Jean de Buzelet, Sgr de la Cormerie, au Maine, fils du précédent, marié successivement le 15 février 1628 à Marie Vérité et le 16 février 1654 à Perrine Coulon, fut à son tour maintenu dans sa noblesse et déchargé de la taille tant qu'il vivrait noblement par une sentence de l'élection de Château-du-Loir rendue le 15 octobre 1633 qui est rapportée tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il laissa plusieurs fils qui furent les auteurs des diverses branches de la famille de Buzelet. Un de ces fils, Jean de Buzelet, sieur de la Forterie, fut maintenu dans sa noblesse en janvier 1699 par un jugement rendu à

Tours de M. de Miromesnil, intendant, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Un autre, Jacques de Buzelet, né en 1655, lieutenant-colonel de dragons au Régiment-Dauphin, chevalier de Saint-Louis, vint faire souche à Metz, épousa le 27 juin 1699 Barbe Harquel, fille d'un secrétaire du Roi près le Parlement de cette ville, et fut maintenu dans sa noblesse le 21 août 1717 par arrêt dudit Parlement. Deux des fils de celui-ci, Dominique-Jacques-César, né à Metz en 1700, capitaine au régiment de Dragons-Dauphin, et Charles-Adrien, né dans la même ville en 1711, officier au même régiment, chevalier de Saint-Louis, furent les auteurs de deux rameaux. Le plus jeune de ces deux frères vint se fixer en Poitou après le mariage qu'il contracta à Bressuire en 1745 avec Marie Gourdon de Boisnebert ; il fut père de Charles-Adrien de Buzelet, né en 1745, qui fit des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, et de Dominique-Jacques-César-Alexandre de Buzelet, né à Bressuire en 1748, page de la Grande Écurie en 1763, qui n'eut que deux filles de son mariage en 1780 avec Marie-Rose Bodet de la Fenestre. L'auteur du rameau aîné, Dominique-Jacques-César de Buzelet, épousa à Metz en 1728 Catherine de la Croix, fille d'un maire de Pont-à-Mousson ; il en eut, entre autres enfants : 1° Jacques-Dominique de Buzelet, né à Metz en 1729, brigadier des armées du Roi, marié à Marie Petit de la Pichonnière, qui vint se fixer en Anjou et dont le fils, Jacques-René de Buzelet, né à Angers en 1777, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1871, fut de 1833 à 1845 conseiller général de Maine-et-Loire ; 2° Charles-Louis-Auguste de Buzelet, né à Metz en 1730, qui épousa à Thionville en 1763 Suzanne de la Roche-Girault et qui fit des preuves de noblesse en 1773 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Dominique-Jacques-César, né à Pont-à-Mousson en 1765 ; 3° Marie-Suzanne-Charlotte de Buzelet, qui fut admise à Saint-Cyr en 1745 ; 4° Jacques-Nicolas de Buzelet, né à Metz en 1743, officier d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa vers 1786 Henriette d'Astruc et qui en eut plusieurs enfants ; 5° Charles-Adrien de Buzelet, officier d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa à Metz en 1768 Marie Georgin de Mardigny et qui fit des preuves de noblesse d'abord en 1779 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille aînée, puis en 1782 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils aîné, Laurent, né à Metz en 1772.

Le chevalier de Buzelet prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Metz. Jacques-Dominique de Buzelet, brigadier des armées du Roi, prit part cette même année à celles tenues à Angers. M. de Buzelet, chevalier, Sgr de la Roche, prit part à celles tenues à Poitiers.

La famille de Buzelet compte encore des représentants; l'un d'eux, Georges-Louis de Buzelet, employé de banque, a épousé à Paris en 1902 une demoiselle Blanc.

M. Gustave de Mieulle avait vainement demandé le 9 février 1855, puis le 30 juin 1860, l'autorisation de relever le nom de la famille de Buzelet dont, disait-il dans sa requête, son grand-père maternel était le dernier représentant mâle.

Principales alliances : de Belchamps 1729, Georgin de Mardigny 1768, Green de Saint-Marsault vers 1770, Bodet de la Fenestre 1780, de Mieulle, etc.

BUZON (ou Buson) **de CHAMPDIVERS**. Voyez : Buson de Champdivers.

BUZONNIÈRE (**Nouel de**). Voyez : Nouel de Buzonnière.

BYANS (**Vernier de**). Voyez : Vernier de Byans.

C

CABALBY (de), aujourd'hui **BALBI** (de). Voyez : Balbi de Montfaucon et de Vernon (de).

CABANEL de SERMET (de) Armes : *de gueules à un sautoir d'argent cantonné en chef et en pointe d'une étoile d'or et à dextre et à sénestre d'un croissant d'argent.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux aigles.* — Devise : *Quis ut Deus?*

La famille de Cabanel de Sermet appartient à la noblesse du Languedoc. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insufffisants.

Malgré la différence des armoiries elle est vraisemblablement la même qu'une famille Cabaniel, ou Cabagnel, qui appartenait aux XVIe et XVIIe siècles à la noblesse du diocèse de Mirepoix et qui y possédait une seigneurie de Cahuzac. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, cette famille Cabaniel, ou Cabagnel, de Cahuzac portait pour armes : *de gueules à un chien d'argent, accolé d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles aussi d'or.* Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1670 en faveur de cette famille en fait remonter la filiation à Jean de Cabagnel, Sgr de Cahuzac, qui reçut des reconnaissances en 1503 et qui fit le 28 août 1558 une donation à son fils François de Cabagnel, écuyer, Sgr de Cahuzac. Celui-ci avait épousé par contrat du 21 février 1554 Anne de Durfort qui, étant veuve, donna le 7 janvier 1608 une procuration à son fils, Gabriel Cabagnel, écuyer, Sgr de Cahuzac. Autre Gabriel Cabagnel, écuyer, Sgr de Cahuzac, fils de celui-ci, épousa le 24 juin 1633 Françoise Dieupentale ; il en eut deux fils, François, prêtre, et Jean, Sgr de Floria, avec lesquels il fut maintenu dans sa noblesse le 26 mars 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Jean-Joseph de Cabaniel, Sgr de Sermet et de Saint-Salvy-Nogaret, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

Son petit-fils, Pierre-Alexandre de Cabanel, connu sous le titre de baron de Sermet, marié vers 1835 à Mlle Revil, fut inspecteur général des ponts et chaussées et commandeur de la Légion d'honneur. Il laissa plusieurs fils dont l'aîné, Jean-Paul de Cabanel, baron de Sermet, né en 1837, marié en 1869 à une fille du comte Casy, puis à Mlle Bourzinquet, a été nommé général de brigade en 1891.

La famille de Cabanel de Sermet paraît n'avoir aucun rapport avec celle de Louis Cabanel, né à Béziers en 1780, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 29 janvier 1811 et qui reçut les armes suivantes : *tiercé en fasce d'azur à un œil ouvert rayonnant d'argent, de gueules au signe des chevaliers légionnaires et d'or chargé à dextre d'une épée haute de gueules entourée de deux branches, l'une d'olivier, l'autre de chêne, de sinople et à sénestre d'une cabane de sable soutenue de sinople.*

CABANES (Chérer de). Voyez : Chérer de Cabanes.

CABANES (de Micheau de). Voyez : Micheau de Cabanes (de).

CABANIS de COURTOIS.

M. Alfred Cabanis, d'une famille de Provence, ayant été adopté par M. Léon de Courtois, se trouva en droit de joindre à son nom celui de la famille de Courtois. Il épousa à Marseille en 1861 Mlle de Gassaud de laquelle il a eu postérité.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille de Courtois.

CABANNES de CAUNA (de). Armes : d'*azur à une tour d'argent sommée d'un lion naissant d'or.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lions.*

La famille de Cabannes de Cauna appartient à la noblesse de la Gascogne où elle a possédé de nombreuses seigneuries dans les anciennes sénéchaussées de Saint-Sever et de Tartas. Son chef, le baron de Cauna, en a donné une généalogie dans le tome III d'un *Armorial des Landes*, très estimé, qu'il publia en 1869.

Monseigne Bernand de Cabannes, premier auteur connu de la famille, fit son testament en 1555. Ce personnage, auquel le baron de Cauna fait remonter la filiation suivie, avait eu un fils, noble Jacques de Cabannes, qui mourut avant lui antérieurement à 1549. Jacques de Cabannes avait épousé successivement Martine Destonnes, du lieu de Lamothe, en Chalosse, et demoiselle Catherine Darbins. Il eut du premier lit deux fils, Jean et Domenge, et du second lit un troisième fils qui s'appela Jean comme son frère aîné. Ces trois frères furent les auteurs de trois branches.

L'auteur de la branche aînée, noble Jean de Cabannes, épousa Catherine de Lagoffun, de la paroisse Saint-André de Hinx, au diocèse d'Acqs, par contrat passé le 22 septembre 1549 en présence de son frère, noble monseigne Domenge de Cabannes, habitant de Cauna. Sa descendance s'éteignit avec noble Jean-Jacques de Cabannes, écuyer, Sgr de Lanneplan, habitant de Saint-Sever, qui fut maintenu dans sa noblesse le 1er juillet 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marguerite de Diusse. Celle-ci était veuve quand elle fit enregistrer son blason à l'Armorial général le 11 août 1698.

L'auteur de la seconde branche, noble monseigne Domenge de Cabannes, épousa Elisabeth de Maroc et fit son testament le 30 novembre 1555 en sa seigneurie de Cauna, au diocèse d'Aire. Il laissait deux fils en bas âge, tous deux appelés Jean, qui furent mis sous la tutelle de leur oncle, noble Jean de Cabannes, habitant de Lamothe. L'aîné de ces fils, noble Jean de Cabannes de Cauna, épousa le 22 août 1588 demoiselle Charlotte de Moreau, fut en 1593 et 1607 greffier des Etats des Lannes réunis à Acqs, fut juge des baronnies de Cauna et de Mauco et mourut fort âgé en 1643. Son petit-fils, Raymond de Cabannes de Cauna, Sgr de Luzanet et de Luzan, né en 1638, homme d'armes, fit enregistrer le 11 juin 1698 son blason à l'Armorial général, fut maintenu dans sa noblesse le 11 août suivant par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux, et mourut à Cauna en 1708. Louis de Cabannes, fils de celui-ci, né à Cauna en 1676, paraît avoir été le même personnage qu'un M. de Cabannes de Cauvalhiès que l'on trouve avoir été maintenu dans sa noblesse le 18 mars 1710 par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux. Il fut le dernier représentant mâle de sa branche et laissa une fille unique, Marie-Ursule, née à Saint-Sever en 1735, qui épousa en 1760 Etienne-Barthélemy de Compaigne. Mme de Compaigne mourut en 1807 et laissa elle-même une fille unique qui épousa à Saint-Sever en 1782 Clair-Joseph de Cabannes, baron de Cauna, chef de la troisième branche.

L'auteur de cette troisième branche, aujourd'hui seule existante, noble Jean de Cabannes, épousa Jeanne Dupin, du lieu de Samadet, par contrat passé le 12 juin 1575 en présence de son frère aîné, noble Jean de Cabannes, et de sa belle-sœur, Catherine de Lagoffun. Il laissa plusieurs fils dont l'aîné, Raymond, fut homme d'armes de la compagnie du seigneur de Poyanne et lieutenant de robe courte au duché d'Albret, siège de Tartas, dont le second, Bernard, continua la descendance et dont le plus jeune, Paul, né en 1594, docteur ès droits, avocat au Parlement de Bordeaux, fut père de Paul-Calixte de Cabannes,

lieutenant pour le Roi au gouvernement de Charlemont, en Flandre, brigadier des armées du Roi, mort sans postérité en 1703. Ce dernier avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Givet, en Flandre). Bernard de Cabannes, avocat du Roi au siège sénéchal de Saint-Sever, épousa en 1614 Jeanne de Tuquoy, fille d'un avocat du Roi. Leur fils, noble Jean de Cabannes, Sgr de Gabouillat, né en 1619, avocat au Parlement de Bordeaux, habitant de Saint-Sever, marié dans cette ville en 1640 à Catherine de Lespès, fille d'un bourgeois, ne put faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666 et fut condamné à l'amende en 1667 comme usurpateur par jugement de l'intendant Pellot. Le petit-fils de celui-ci, Christophe de Cabannes, Sgr de Cauna, né à Saint-Sever en 1679, lieutenant-général d'épée au bailliage de cette ville en 1704, marié cette même année à Catherine de Poyferré de Varennes, puis en 1710 à Madeleine de Boyrie de Narcastet, de Pau, fut à son tour condamné comme usurpateur de noblesse le 18 mars 1710 par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux. Il s'adressa alors au Roi et obtint en octobre 1714 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il fut lui-même père de Jean-Ignace de Cabannes, né à Cauna en 1711, lieutenant-général d'épée au siège de Saint-Sever, qui épousa en 1743 Marguerite de Barbotan et qui continua la descendance. Ayant été, lui aussi, inquiété dans sa noblesse malgré les lettres de 1714, Jean-Ignace s'adressa au Conseil d'Etat et en obtint en novembre 1756 un arrêt qui le maintenait définitivement dans sa noblesse, le relevant des condamnations encourues par ses ascendants et le déchargeant du droit de franc-fief auquel sa famille avait été soumise depuis le jugement de 1667 ; il fut connu le premier sous le titre de baron de Cauna qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Son fils, Clair-Joseph de Cabannes de Cauna, né en 1750, chevalier de Saint-Louis, marié en 1782 à Marie-Périne de Compaigne, héritière par sa mère de la seconde branche de la famille de Cabannes, décédé à Cauna en 1811, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax. Il fut père de Jean-Vincent de Cabannes, baron de Cauna, né à Saint-Sever en 1783, maire et député de cette ville sous la Restauration, marié en 1814 à Mlle de Borda, décédé en 1829, et grand-père de Bernard-Timothée de Cabannes, baron de Cauna, né en 1822, auteur de l'*Armorial des Landes*, qui épousa en 1852 Mlle Magdelaine et qui continua la descendance.

La famille de Cabannes de Cauna a fourni des officiers, des magistrats, des avocats distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Cauna, près de Saint-Sever.

Principales alliances : de Batz 1585, de Cloche, de Caucabanes, de Lalanne de Diusse, de Prugue 1710, de Carrère de Loubère 1708, de la Borde, de Lartigue, Dubernet de Castaing 1699, de Poyferré 1704, de Boyrie 1710, de Bordenave 1740, de Barbotan 1743, de Pommiers 1764, de Navailles-Banos 1844, de Chauton 1812, de Borda 1814, de Joantho 1837, du Cor de Duprat 1839, d'Anglade 1847, de Lichy, d'Antras 1879, etc.

La famille de Cabannes de Cauna est distincte d'une famille DE CABANES qui a appartenu à la noblesse de Provence et qui portait pour armes : *de gueules à une licorne furieuse d'argent*. Cette famille, sur laquelle on trouvera beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des titres et dont Artefeuil a donné une généalogie, reproduite plus tard par la Chesnaye des Bois, remontait par filiation à un Pierre Cabanes qui résidait à Aix dans les dernières années du XVe siècle et que l'on croit avoir été *de gente non sancta*, c'est-à-dire d'origine juive. Noble et égrége homme messire Bertrand Cabanes, écuyer de la ville d'Aix, fils de Pierre, épousa le 18 octobre 1522 noble fille Marie d'Estienne, d'une famille que l'on croit avoir été aussi d'origine juive. Les deux fils de celui-ci, Barthélemy de Cabannes, marié en 1588 à Louise d'Escalis, et Claude de Cabanes, docteur en médecine de la ville d'Aix, demeurant à Marseille, nommé en 1590 médecin du Roi, marié en 1583 à Anne de Bionneau, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 19 avril 1668 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Balthazar de Cabanes, baron de Viens, fils de Claude, fut nommé en 1640 président en la Chambre des comptes, aides et finances de Provence. Un de ses fils, Jean-Balthazar de Cabanes, décédé en 1697, fut évêque de Grasse, puis de Vence. Claude de Cabanes, descendant de Barthélemy, fut nommé évêque de Gap en 1738; il mourut en 1741. La famille de Cabanes s'est éteinte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On trouvera dans les *Dossiers bleus* les preuves de noblesse qu'elle fit en 1691 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de Thérèse de Cabanes, née à Marseille en 1681.

Marc CABANNES DE PUYMISSON, né à Montpellier en 1760, fils de Marc Cabannes, bourgeois, et de Marie Albert, général de brigade en 1810, créé baron de l'Empire par lettres du 2 juillet 1808, se fit accorder des armoiries à peu près semblables à celles des Cabannes de Provence qui venaient de s'éteindre : d'*azur à une licorne furieuse, rampante et contournée, d'argent, au franc-quartier des barons mili-*

taires. Il épousa Pauline de Martin de la Laurèze et en eut une fille unique qui épousa en 1811 M. de Pelet. On trouve que Marc de Cabannes, Sgr de Puimisson, citoyen de Montpellier, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers.

Il a existé une famille DE CABANES qui occupait au XVIIIe siècle un rang distingué à Metz. Cette famille, dont on trouvera une généalogie dans les *Documents généalogiques sur Metz*, de l'abbé Poirier, était originaire du Vivarais. Josias de Cabanes, fils de Claude, très noble seigneur en Vivarais, se fixa au pays messin par le mariage qu'il contracta vers 1600 avec Barbe de Monet, héritière de la seigneurie de Luttange. Il mourut en 1628 et fut père de Jean de Cabanes, sgr de Luttange, sergent-major-capitaine de Sa Majesté, qui eut trois fils, tous trois officiers, de son mariage avec Anne de Pourthier, décédée en 1681. Le plus jeune de ces trois frères, Guillaume-Ambroise de Cabanes, capitaine d'infanterie, décédé à Luttange en 1720, continua la descendance. Un de ses fils, Philippe de Cabanes, fut maréchal de camp au service du roi d'Espagne. Jean-François de Cabanes de la Prade, capitaine commandant au corps royal d'artillerie des colonies, inspecteur des forges et fonderies de la marine, marié plus tard, en 1806, à Mlle du Houx de Gorhey, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vic ; un M. de Cabanes prit part cette même année à celles tenues à Metz. Marie-Adélaïde de Cabanes, née à Metz en 1787, épousa le comte de Lauzières de Thémines.

La famille de CABANES (anciennement CABANÉS) DE COMBLAT, en Auvergne, portait pour armes : *d'azur à trois têtes de lion arrachées d'or*. Elle était originaire du Carladez, où elle possédait une seigneurie de son nom, et de noblesse fort ancienne. Son premier auteur connu, Pierre de Cabanés, écuyer, Sgr dudit lieu, gendre d'Hugues de la Roque, vivait en 1284. François de Cabanes, Sgr dudit lieu, fit son testament le 9 août 1545. Son fils, Jean de Cabanes, marié le 4 février 1541 à Antoinette de Comblat, capitaine aux gardes françaises en 1563, gentilhomme de la Chambre du Roi en 1575, écuyer de la Grande Écurie du Roi en 1586, fut substitué par acte du 1er juin 1561 au nom et aux armes de Raymond de Comblat, son beau-père. Il fut le bisaïeul de Louis de Cabanes, Sgr dudit lieu, résidant en son château de Comblat, à Vic, près d'Aurillac, qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 octobre 1666, sur preuves remontant à 1543, par jugement de M. de Fortia, intendant. Françoise de Cabanes, héritière de la terre de Comblat, épousa en 1716 François-Joseph de la Carrière.

CABANOUS (Joly de). Voyez : JOLY DE CABANOUS.

CABARET de SAINT-CERNIN.

Famille de haute bourgeoisie.
Principale alliance : de Roaldès 1898.

CABARIEU (Mila de). Voyez : MILA DE CABARIEU.

CABARRUS (Tallien de). Voyez TALLIEN DE CABARRUS.

CABARRUS (de) et CABARRUS. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un médaillon représentant une foi avec la légende* : FIDES PUBLICA, *le médaillon surmonté d'une ancre d'argent.*

La famille CABARRUS paraît être originaire de la Navarre espagnole. Elle vint en 1602 se fixer à Capbreton, près de Bayonne, et ne tarda pas à acquérir dans le commerce une grande fortune. Elle était représentée sous Louis XVI par deux frères, Dominique et Dominique-Denis Cabarrus, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche cadette, Dominique-Denis Cabarrus, vint fonder à Bordeaux une puissante maison de commerce. Il fut pourvu le 1er juillet 1789 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Toulouse et obtint au cours du même mois le règlement de ses armoiries. Son fils, Jean-Valère Cabarrus, né à Bordeaux vers 1760, décédé dans la même ville en 1830, fut de 1812 à 1815 président de la Chambre de commerce de Bordeaux et fit partie de 1819 à 1829 du conseil général de la Gironde. Cette branche compte encore des représentants.

L'auteur de la branche aînée, Dominique Cabarrus, négociant à Bayonne, reçut en avril 1789 des lettres patentes d'anoblissement et obtint le 7 mai suivant le règlement de ses armoiries. Il laissa lui-même deux fils dont l'aîné fut directeur de la Chambre de commerce de Bayonne. Le puîné, François Cabarrus, né à Bayonne en 1752, vint se fixer en Espagne et fonda à Saragosse une maison de banque. Il jouit d'une grande faveur auprès de la Cour de Madrid et fut nommé en 1782 directeur de la banque de Saint-Charles. Le roi Charles IV lui accorda le titre de comte, le nomma surintendant des routes et canaux du royaume et directeur des manufactures royales et l'envoya comme ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt. Il fut appelé au ministère des finances par le roi Ferdinand VII, conserva son portefeuille sous le règne de Joseph Bonaparte et mourut à Séville en 1810. De son mariage avec Marie-Antoinette Galabert le comte de Cabarrus laissa deux enfants, un fils et une fille. Le fils, Théodore, comte de Cabarrus, négociant à Bordeaux, épousa dans la suite Mlle Kirkpatrick, fille d'un consul des États-Unis,

sœur de la comtesse de Montijo et tante de l'impératrice Eugénie.

François Cabarrus, le ministre de Ferdinand VII et de Joseph Bonaparte dont il a été parlé plus haut, est aujourd'hui surtout connu pour avoir été le père de la célèbre Mme Tallien, Notre-Dame de Thermidor. Celle-ci, Thérésia de Cabarrus, était née en 1773 à Saint-Pierre de Carravenchel de Arribo, près de Madrid. Mariée très jeune à M. Devin de Fontenay, conseiller au Parlement de Paris, elle divorça le 5 avril 1793, épousa le 26 décembre 1794 le conventionnel Tallien qui l'avait sauvée de l'échafaud et divorça de nouveau le 8 avril 1802. Elle fut sous le Directoire une des reines de l'élégance parisienne, épousa en troisièmes noces en 1805 le prince de Chimay, vécut dès lors dans la retraite et mourut en 1835 au château de Chimay, en Belgique. Pendant la durée de son second mariage, Mme Tallien eut un certain nombre d'enfants dont plusieurs ne furent inscrits à l'état-civil que sous le nom de Cabarrus. Mais deux décrets du 7 décembre 1866 et du 23 juillet 1877 ont autorisé ces enfants ou leurs représentants à substituer au nom de Cabarrus celui de Tallien de Cabarrus. Il sera consacré une notice spéciale à la famille Tallien de Cabarrus.

Il subsiste en outre des branches collatérales demeurées non nobles de la famille Cabarrus.

Principales alliances : Devin de Fontenay, Tallien, Riquet de Caraman-Chimay, de Péne d'Argagnon 1790, d'Albis de Razengues 1846, de Béchade 1791, Pearce, Kirkpatrick, Brown (de Colstoun) 1820, de Castelbajac, d'Anthouard de Vraincourt, etc.

CABART de DANNEVILLE. Armes : *de gueules à quatre cotes humaines d'argent posées en forme de croix de moulin*,

La famille Cabart est anciennement connue dans les environs de Valognes, en Cotentin. Le jugement rendu contre elle par Chamillart en 1667 dit qu'elle sort de la bourgeoisie de Cherbourg. Dès la fin du XVIe siècle elle chercha à s'agréger à la noblesse. On trouve que Thomas Cabart, du lieu de Tourlaville, ayant été assigné devant Roissy pour justifier sa noblesse, fut renvoyé par jugement de ce magistrat du 29 septembre 1598 faute d'avoir fourni des preuves suffisantes. La famille Cabart fut encore condamnée comme usurpatrice de noblesse en 1626 par un arrêt de la Cour des aides de Normandie. Jacques et Jean Cabart, de la paroisse de Tourlaville, dans l'élection de Valognes, furent enfin condamnés à 500 livres d'amende comme usurpateurs de noblesse par jugement du 3 avril 1667 de Chamillart, intendant de Caen. Depuis cette époque la famille Cabart demeura définitivement non noble.

Anne Cabart, fille de noble homme Louis Cabart, sieur de Danneville, épousa en 1642 Barthélemy d'Aboville.

La famille Cabart de Danneville a fourni un député radical de la Manche en 1881, plus tard sénateur du même département.

CABISSOLE (de).

La famille DE CABISSOLE, originaire de Vénasque, dans le Comtat-Venaissin, est honorablement connue dans sa région. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'était pas considérée avant la Révolution comme appartenant à la noblesse. Ce n'est, du reste, qu'au cours du XIXe siècle qu'elle a commencé à faire précéder son nom de la particule DE.

M. Charles de Cabissole, né à Avignon en 1847, a été nommé en 1880 président du tribunal civil de Mende ; son frère, Antoine, né à Avignon en 1854, a été juge au tribunal de cette ville.

La famille de Cabissole ne doit pas être confondue avec la famille de CABASSOLE, aujourd'hui éteinte, qui appartenait à la vieille noblesse du Comtat-Venaissin. Cette dernière famille portait pour armes : d'*or à quatre losanges de gueules, mis en bande, accompagnés de deux cotices d'azur*. Elle avait eu pour berceau la terre de son nom située dans la Crau d'Arles. Un tableau généalogique conservé dans les manuscrits de Chérin en fait remonter la filiation à Guillaume de Cabassole mentionné dans un acte de 1222. Jean de Cabassole était en 1280 vice-sénéchal et juge-mage de Provence. Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon en 1334, fut nommé cardinal en 1368. Guillaume de Cabassole du Réal, décédé en 1462, fut écuyer et échanson du roi René et chevalier du Porc-Épic. Antoine de Cabassole, tué au siège de Rouen en 1562, fut gentilhomme de la Chambre du roi Henri II. Le nom de la famille de Cabassole avait été relevé par une branche éteinte de nos jours de la famille de Seguins.

CABIRON (de). Armes : d'*or à un pin de sinople, fruité d'or; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent*. — Aliàs : *parti au* 1 *d'or à un pin de sinople, fruité d'or, surmonté d'un faucon perché de gueules; au* 2 *de gueules à un lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir ; au chef sur le tout de sinople chargé d'une fleur de lys d'argent accostée de deux étoiles d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux anges*. — Devise : *Virtus et honor*.

La famille DE CABIRON appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans le *Nobiliaire Universel* de Saint-Allais

et dans la *France protestante* de Haag. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin la généalogie qu'elle produisit en 1778 devant cet historien.

Saint-Allais, dont le travail ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve, fait remonter la filiation à un Simon de Cabiron, chevalier, Sgr d'Aulzon, vivant en 1350, qui consentit le 4 janvier 1380 au mariage de son fils, Amaury, damoiseau, avec Guillemette d'Anduze. La généalogie produite devant Chérin en 1778 donne la filiation seulement à partir de noble Antoine de Cabiron (*nobilis Antonius Cabironis*) qui fit son testament à Anduze le 3 avril 1527 et qui par cet acte institua héritiers ses deux fils, Julien et Jean. Chérin déclare que l'examen réfléchi de ce testament donne les plus violents soupçons contre son authenticité. Noble Julien Cabiron, habitant d'Anduze, dont on fait le fils aîné du précédent, épousa par contrat du 1er février 1563 Louise Sabatier, fille du seigneur de Curières, se remaria en 1575 et fit son testament en 1589. Il laissa une nombreuse postérité. Son fils, Pierre Cabiron, né en 1567, marié en 1602 à Jeanne de Marin, servit d'abord dans le parti protestant, puis prit parti contre le duc de Rohan, lors de sa révolte, et défendit contre lui le lieu de Saint-Étienne. Il fut père de noble Simon de Cabiron, Sgr de Curières et de Saint-Étienne, né en 1613, marié en 1639 à Jeanne de Raymond de Saint-Étienne, qui fut déchargé de la taxe des francs-fiefs par jugement de 1661, mais qui, lors de la grande recherche commencée en 1666, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Jean Cabiron, né en 1647, fils de Simon, après s'être désisté une première fois de ses prétentions nobiliaires, se fit décharger comme noble en 1695 de la taxe des francs-fiefs et fit enfin définitivement reconnaître sa noblesse le 10 août 1698 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc. Il fut lui-même père de Jean de Cabiron, Sgr de Curières, dont la fille unique, Mme Michel du Roc, fut la grand-mère du maréchal du Roc, duc de Frioul, de Jacques de Cabiron, qui fut massacré par les Camisards en 1703, et de Simon de Cabiron, né en 1680, capitaine au régiment de Vaudreuil, qui épousa en 1714 Marie-Anne Michel du Roc et qui continua la descendance. Le fils de celui-ci, Simon de Cabiron, chevalier, Sgr de Curières, né en 1723, capitaine au régiment de la marine, chevalier de Saint-Louis, marié en 1764 à Marguerite Salvayre d'Aleyrac, fut admis en 1750 aux États du Languedoc en qualité de député de la baronnie de Castelnau de Bonnefons. Il fut père de Simon-Auguste de Cabiron qui continua la descendance.

Principales alliances : de Barjac 1689, Michel du Roc 1714, 1724,

de Pierredon, de Juge de Saint-Martin 1745, Salvayre d'Aleyrac 1764, de Borelli de Roqueservière 1790, de Cambiaire 1840, etc.

CABON de LESMAÉDIC, de KÉRANDRAON et de MÉSORMEL. Armes : *d'argent à trois têtes de chapon arrachées de gueules.* — Aliàs : *de gueules au chapon d'argent.*

La famille qui donne lieu à cette notice est anciennement et honorablement connue en Basse-Bretagne. Elle ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche de 1666 et on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement; mais elle est peut-être une branche tombée très anciennement en dérogeance d'une famille Cabon qui a figuré de 1426 à 1503 aux réformations et montres de la noblesse de la paroisse du Landouzan, au diocèse de Léon. Plusieurs de ses membres, tous non nobles, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Elle a fourni depuis 1682 un grand nombre de procureurs et de notaires à la petite ville de Lesneven. Elle a aussi donné des officiers de mérite. L'un de ceux-ci, Joseph Cabon de Kérandraon, capitaine au régiment de Berry-Infanterie, fut du nombre des victimes de Quiberon en 1795; il ne laissa que deux filles, Mmes de Mauduit et de Thévenard. Clet-Prigent Cabon de Lesmaédic, né en 1743, frère aîné du précédent, a été le bisaïeul de Louis Cabon de Mésormel, né à Plouescat en 1853, docteur en médecine.

CABOT de la FARE et de DAMPMARTIN. Armes : d'*azur à trois chabots d'or*, 2 *et* 1. — La branche substituée au nom de Dampmartin écartelait ces armes de celles de la famille de Dampmartin : d'*azur à trois bandes d'argent accompagnées en chef de deux étoiles d'or, à la bordure dentelée d'or.* — Le règlement d'armoiries de 1816 attribue à cette même branche les armes suivantes : d'*azur à trois bandes d'argent, à la bordure dentelée d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Semper cor caput Cabot.*

Jean Cabot, célèbre navigateur vénitien, fixé à Bristol sous Henri VIII, découvrit Terre-Neuve en 1497. Son fils, Sébastien Cabot, né à Bristol en 1477, navigateur au service de l'Angleterre, découvrit la Floride et ouvrit le chemin du Canada aux Français; il mourut sans postérité en 1557.

La famille Cabot de la Fare et de Dampmartin, qui a occupé depuis le milieu du XVIIIe siècle un rang distingué en Languedoc, a revendiqué une origine commune avec celle des deux navigateurs dont il vient d'être parlé. Louis Cabot, auquel elle remonte par filiation suivie, résidait au lieu de Saint-Paul-la-Coste, dans les Cévennes, et fut

père de Pierre Cabot qui fit son testament le 25 décembre 1552. On ne sait à peu près rien sur ce Louis Cabot et c'est sans aucune preuve sérieuse qu'on a voulu en faire un fils du grand navigateur Jean Cabot, fils qui aurait quitté l'Angleterre et serait venu s'établir dans les Cévennes pour des raisons qu'on s'explique mal. Ce qui est certain c'est que la famille Cabot ne figure pas au nombre de celles du Languedoc qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et que jusqu'au XVIIIe siècle elle paraît n'avoir eu aucune prétention nobiliaire. Jean Cabot, petit-fils de Pierre, épousa d'abord le 5 septembre 1576 Marguerite de Leuze, puis en 1598 Anne Rauzières. Il laissa deux fils, Pierre et Jean, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Pierre Cabot, dit le capitaine Cabot, marié en 1630 à Jeanne Roux, fut un des principaux chefs protestants dans les Hautes-Cévennes. Il fut père de Jean-Pierre Cabot, qui épousa en 1679 Suzanne Chaptal, et grand-père de Jean Cabot, qui se convertit au catholicisme, qui épousa en 1705 Jeanne Richard et qui acquit en 1749 la terre noble de la Fare, en Gévaudan. A partir de cette acquisition les représentants de cette branche commencèrent à s'agréger à la noblesse et à en prendre les qualifications; on ne voit pas cependant qu'ils aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de leur région. Charles-Pierre de Cabot de la Fare, marié en 1781 à Mlle de Bruges, fut connu après la restauration de Louis XVIII sous le titre de marquis de la Fare. Cette branche a eu pour dernier représentant Charles-René de Cabot, marquis de la Fare, petit-fils du précédent, membre du conseil général de la Lozère, qui n'eut qu'une fille de son mariage en 1855 avec Mlle des Isnards.

L'auteur de la seconde branche, Jean Cabot, se convertit au catholicisme en 1635. Il fut père de Lambert Cabot, receveur des tailles au diocèse d'Uzès, qui épousa en 1653 Marie Conil, grand-père de Jean Cabot, receveur des tailles au diocèse d'Uzès, qui épousa le 22 juin 1691 Anne de la Croix de Candillargues et qui fut pourvu en 1690 de la charge anoblissante de président-trésorier de France au bureau des finances de Montpellier, grand voyer, général des finances, intendant des gabelles, et bisaïeul de Jean-Roch de Cabot, Sgr de Collorgues, président-trésorier de France au bureau des finances de Montpellier, grand-voyer, général des finances, qui épousa en 1726 Marguerite d'Autrivray. Le fils de ce dernier, Jean-Antoine de Cabot, capitaine au régiment de Limousin-infanterie, commandant de la ville d'Uzès, marié en 1752 à Jeanne de Venant d'Yverny, fut, par arrêts du Parlement de Toulouse du 9 septembre 1743 et du

22 août 1744, substitué aux biens, noms et armes de son grand-oncle maternel, Jean de Dampmartin ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes. Il fut lui-même père d'Henri de Dampmartin, né à Uzès en 1756, maréchal de camp, député du Gard en 1813, marié successivement à Geneviève Bignan et en 1811 à Amélie-Thérèse de Durfort, qui reçut le titre héréditaire de vicomte par lettres patentes du 17 août 1816 et qui obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Cette branche de la famille Cabot s'est éteinte en la personne de Jean-Anatole, vicomte de Dampmartin, né en 1823, qui est décédé en 1884 laissant de son mariage en 1854 avec Mlle de Besenval, décédée en 1869, une fille unique, la princesse François de Broglie, décédée en 1901.

La famille Cabot a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, un maire d'Uzès sous la Restauration, etc.

On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque.

Principales alliances : de Bruges 1781, Brun de Villeret, du Cayla de Montblanc, des Isnards 1855, d'Isoard-Vauvenargues 1831, de Régis de Gatimel 1855, de la Croix de Meirargues 1714, d'André de Saint-Victor, de Durfort 1811, Verdier de Flaux 1815, de Lantiany 1842, Meyran de Lagoy 1844, de Besenval 1854, de Broglie 1884, etc.

La famille de Dampmartin, dont une branche de la famille Cabot a relevé le nom, appartenait à la noblesse de robe du Languedoc. On en trouvera une généalogie dans le premier volume de l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque. Elle portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois bandes d'argent accompagnées en chef de deux étoiles d'or, à la bordure dentelée de même; aux 2 et 3 de gueules à l'étoile chevelue d'or* (aliàs *contre-écartelé aux 1 et 4 d'or à l'arbre de sinople, aux 2 et 3 de gueules à un lion d'or.*) Son auteur, Guillaume de Dampmartin, Cosgr de Saint-Jory, lieutenant-clerc en la sénéchaussée de Toulouse, fut anobli par le capitoulat de cette ville qu'il exerça en 1537 et 1560. Pierre de Dampmartin, fils du précédent, vint se fixer à Montpellier et fut nommé en 1586 gouverneur de cette ville. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse le 10 novembre et le 12 décembre 1668 par arrêts de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Elle produisit plusieurs conseillers à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et s'éteignit au XVIIIe siècle. On a vu plus haut que Jean de Dampmartin, dernier représentant de sa famille, substitua à ses biens, à son nom et à ses armes son petit-neveu, Jean-Antoine Cabot, petit-fils de sa sœur, Mme d'Autrivay.

CABRIÈRES (de Roverié de). Voyez : Roverié de Cabrières (de).

CABRIÈRES (de). Armes : *de gueules à une chèvre saillante d'or.*

Le nom de Cabrières est porté de nos jours dans le midi de la France par deux familles bien distinctes. L'une de ces familles, dont le chef est connu sous le titre de marquis de Cabrières, a pour nom patronymique celui de Roverié et appartient à la noblesse du Languedoc. L'autre, qui donne lieu à cette notice, a eu pour berceau le Rouergue. M. de Barrau en a donné une généalogie dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue.*

Le château de Cabrières, situé dans la paroisse de Verrière et dans le canton actuel de Saint-Beauzély, en Rouergue, avait au moyen âge des seigneurs à la famille desquels il donna son nom. Cette famille de Cabrières est mentionnée dans un certain nombre de chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles et paraît s'être éteinte dans la première moitié du XIVe siècle. Le château de Cabrières appartenait au XVe siècle à la famille de Montvalet et au XVIe siècle à la famille de Cahuzac ; il passa plus tard à la famille de Prévinquières, puis à la famille Carbon.

La famille de Cabrières actuellement existante est originaire de la petite ville de Marcillac, en Rouergue. Elle n'appartenait pas primitivement à la noblesse et paraît donc être bien distincte de celle des anciens seigneurs du château de Cabrières. Aymeric de Cabrières, auquel M. de Barrau fait remonter la filiation, résidait à Marcillac en 1450. Il fut père de Pierre de Cabrières, mentionné dans un acte de 1491, grand-père de Jean de Cabrières marié le 2 février 1514 et bisaïeul d'Antoine de Cabrières marié en 1558. La famille de Cabrières ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Elle était alors représentée par Gaspard de Cabrières, marié le 3 février 1657 à Françoise de Cambefort et décédé en 1705, et par son fils, Claude de Cabrières, lieutenant particulier au sénéchal et siège présidial de Rodez, marié le 6 février 1690 à Isabeau de Parayre. Jean-Claude de Cabrières, fils de Claude, marié en 1724 à Marie-Anne de Jouéry, succéda à son père dans sa charge. Il fut père de Jean-François de Cabrières, marié en 1760 à Marie-Anne Merviel, décédé en 1815, qui fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Douai, et grand-père de Jean-Gaspard de Cabrières, marié en 1795 à Mlle de Méric de Vivens, décédé en 1836, qui fut secrétaire général de la préfecture de Rodez sous la Restauration. Ce dernier eut trois fils dont le plus jeune, Théodore, marié en 1838 à Mlle de Servières, lui succéda comme secrétaire général de la préfecture de Rodez. Une fille de celui-ci, Mlle Ed-

wige de Cabrières, a été dame d'honneur de la princesse Clotilde de Savoie, femme du prince Jérôme-Napoléon.

La famille de Cabrières n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, un vicaire général du diocèse de Rodez, né en 1701, un vicaire général du diocèse du Mans, plus tard grand vicaire du diocèse de Noyon, neveu du précédent, des membres de la Légion d'honneur, des conseillers généraux de l'Aveyron, etc.

Principales alliances : de Roaldès 1584, de Cambefort 1657, Ayral, de Jouéry 1724, de Méric de Vivens 1795, de Roquefeuil 1817, Coste 1830, de Servières 1838, etc.

CABROL de MONTÉ (de). Armes : *coupé d'or à une cuirasse de sable et de sinople à une barrière soutenue d'argent; à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

L'auteur de cette famille, Pierre Cabrol de Monté, né à Nîmes en 1769, major, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1819, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 16 décembre 1810. Alfred-Joseph de Cabrol de Monté, né en 1818, attaché d'ambassade, maire de Jouy-en-Josas, marié à Mlle Mallet, décédé en 1883, fut connu sous le titre de baron, aujourd'hui porté par son fils.

Principales alliances : Mallet, Labouchère.

Il existait en Languedoc sous Louis XIV deux familles nobles du nom de Cabrol qui étaient vraisemblablement deux branches séparées d'une même souche à une époque inconnue.

L'une de ces familles, fixée dans les diocèses de Saint-Pons et de Castres, portait pour armes : d'*azur à trois chevrons d'or accompagnés de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant aussi d'argent en pointe*. Elle remontait par filiation à Raymond de Cabrol qui fit son testament le 23 septembre 1547. Jean de Cabrol, Sgr de Salevieille, fils du précédent, marié le 9 août 1555 à Toinette de Montalet, en eut deux fils, Jean, Sgr de Ricumajou, au diocèse de Saint-Pons, marié en 1586 à Catherine de la Vergne, et Jacques, Sgr de la Salvetat, marié en 1588 à Isabeau de Soubeiran, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 15 septembre 1671 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Plusieurs d'entre eux firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Pierre de Cabrol, Sgr du fief de Montarnaud, au diocèse de Castres, ancien mousquetaire du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers. Cette famille paraît avoir eu pour dernier représentant Marc-Antoine de Cabrol de Montarnaud qui mourut à la Salvetat en 1847.

L'autre famille de Cabrol était fixée au diocèse d'Albi. Elle portait pour armes : d'*azur à un chevron d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*. Son chef, Guillaume Cabrol, Sgr de Verdussier, fut maintenu dans sa noblesse le 3 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons après avoir prouvé sa filiation depuis Barthélemy Cabrol, écuyer, Sgr de la Roque d'Ariffat, qui fit un dénombrement le 15 octobre 1540 et qui épousa le 28 juin 1545 Marthe Frégevise. Charles de Cabrol, Sgr de la Roque et de Travanet, alla se fixer en Prusse lors de la révocation de l'Édit de Nantes et mourut à Magdebourg en 1704.

CABUCHET. Armes : d'*azur à trois croix grecques d'argent*, 2 *et* 1. — Supports : *deux coqs*.

Très ancienne famille bourgeoise connue dès le XVIe siècle au lieu de Marboz, en Bresse. Nicolas Cabucheti était en 1679 notaire à Marboz. La famille CABUCHET a fourni un lieutenant général de la police à Bourg-en-Bresse, des notaires, des chevaliers de la Légion d'honneur et un médecin de grande valeur, François Cabuchet, décédé en 1825.

CACAULT (de). Armes : *coupé au* 1 *parti d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles du champ et des barons militaires; au* 2 *d'azur à un léopard d'argent surmonté d'une croix endenchée du même*.

La famille DE CACAULT appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de Nantes. François Cacault, architecte de grand mérite, fut de 1740 à 1780 expert arpenteur de la ville de Nantes, inspecteur des travaux de la ville. De son mariage avec Catherine Home il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Pierre-René Cacault, né à Nantes en 1743, décédé à Clisson en 1810, fut un peintre très distingué. François Cacault, frère aîné du précédent, né à Nantes en 1743, secrétaire d'ambassade à Naples en 1785, joua à l'époque de la Révolution un rôle politique important, fut ministre de la République française à Gênes et à Florence, signa en 1797 avec Bonaparte le traité de Tolentino conclu entre le Directoire et le Saint-Siège, fut député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif, fut nommé en 1801 ministre plénipotentiaire à Rome, fut appelé au Sénat et mourut en 1805 dans sa propriété de la Madeleine, à Clisson, où il avait réuni de grandes richesses artistiques. Il laissait un fils, Jean-Baptiste Cacault, né à Surgères en 1766 (aliàs 1769), général de brigade en 1809, décédé en 1813, qui fut créé baron de l'Empire par lettres du 14 avril 1810 et qui a lui-même laissé postérité.

Il avait existé en Poitou un certain nombre de familles de haute bourgeoisie du nom de Cacault. La plus en vue de ces familles, celle des CACAULT DE LA COTTERIE, dont on trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau, portait pour armes, d'après un ancien cachet : *de... à un chevron de... surmonté d'un coq de... et accompagné de trois œufs* (?) *de..., au chef de... chargé de trois étoiles de...* Elle a occupé pendant deux siècles les premières charges de judicature de Civray et paraît avoir eu comme dernier représentant Adrien-Constantin Cacault de la Cotterie, contrôleur de première classe des contributions indirectes à Montpellier, décédé en 1838.

CACHARD (de Bouvier de). Voyez : BOUVIER DE CACHARD (DE).

CACHELEU (de). Armes : d'*argent à trois pattes de loup d'or*, 2 *et* 1. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Cimier : *une tête de léopard*.

Il a existé dans la noblesse du Ponthieu deux familles DE CACHELEU. Malgré la différence de leurs armoiries ces deux familles peuvent avoir été deux branches détachées d'une même souche à une époque inconnue, mais, en tout cas, très reculée. On trouvera sur elles beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et le marquis de Belleval a donné leur généalogie dans son *Nobiliaire de Ponthieu*.

On ignore quels rapports de parenté ces deux familles de Cacheleu peuvent avoir eus avec un certain nombre de personnages de leur nom, de situations sociales très diverses, que l'on trouve avoir vécu en Ponthieu aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'est ainsi que dans ses *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines*, M. de la Gorgue-Rosny mentionne Bétremieu Cacheleu qui possédait en 1285 des terres à Ligescourt ; Pierre et Guillaume Cacheleu, fieffés de la prévôté du Vimeu, convoqués pour la guerre en 1337 ; Aleaume Cacheleu, écuyer, conseiller en la Cour de Ponthieu, homme lige de Ponthieu en 1309 et 1319 ; Pierre, Mahaut, Hue et Robert Cacheleu, qui en 1340 demeuraient rue Saint-Gilles, à Abbeville, etc.

Celle des deux familles de Cacheleu qui donne lieu à cette notice, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, remonte par filiation suivie à un Enguerrand Cacheleu dont le fils, Jean Cacheleu, bourgeois, marié à Simone le Cordier, possédait fief à Abbeville en 1465 et était décédé en 1472. On ignore si cet Enguerrand Cacheleu était le même personnage qu'un Enguerrand Cacheleu qui en 1414 possé-

dait à Abbeville le moulin d'Arragon ou si on doit l'identifier avec un Enguerrand Cacheleu qui en 1400 résidait à Feuquières, en Vimeu, et dont la veuve, Jeanne du Bosquiel, était remariée en 1413 à Frémin Lengignon, cambier à Abbeville. Walquin Cacheleu, fils de Jean et petit-fils d'Enguerrand, marié à Jacquette de la Garde et rappelé comme défunt dans un acte de 1522, possédait à Bussu le fief de Loche ; il figure dans des actes de 1465 et de 1472 avec la qualification de bourgeois d'Abbeville ; mais il signa le 17 octobre 1495 avec la noblesse de Picardie un procès-verbal de la coutume de Ponthieu. Depuis cette époque les représentants de la famille de Cacheleu n'ont cessé de porter les qualifications nobiliaires. Walquin Cacheleu fut père de noble homme Pierre Cacheleu, écuyer, Sgr de Loches, demeurant à Bussu, qui épousa le 15 janvier 1522 demoiselle Jeanne de Morvilliers, grand-père de Claude de Cacheleu, écuyer, archer des ordonnances du Roi sous la charge de Mgr de Créqui, qui épousa le 6 octobre 1550 demoiselle Antoinette du Maisniel et qui, à cause de sa qualité d'homme d'armes, fut déchargé le 13 août 1574 par sentence du bailli d'Amiens de la contribution au ban et à l'arrière-ban, et bisaïeul de Claude de Cacheleu, sieur de Loches et de Popincourt, nommé capitaine de Saint-Riquier par provisions du 7 avril 1589, qui épousa successivement en 1586 Marie de Séricourt et en 1597 Antoinette le Sage et qui fit reconnaître sa noblesse le 1er juin 1609 par sentence des élus de Doullens. Trois fils de ce dernier, Jacques, Sgr de Poupincourt, Loches en partie, né du premier lit, exempt des gardes du corps de Monsieur, frère du Roi, marié le 4 novembre 1625 à Françoise de Maillefeu ; Nicolas, sieur du Titre, né du second lit, marié en 1645 à Adrienne le Febvre des Amourettes ; et Louis, sieur de Monflière et de Bussuel, également né du second lit, marié en 1667 à Jeanne de Bommy-Fontaines, furent les auteurs de trois branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 22 août 1666 par jugement de Colbert, intendant d'Amiens. La branche aînée fut encore maintenue dans sa noblesse le 6 décembre 1717 par jugement de M. de Bernage, intendant d'Amiens ; les deux autres branches furent maintenues le 3 janvier 1699 et le 30 janvier 1700 par jugements de Bignon, également intendant d'Amiens. Charles de Cacheleu, Sgr de Bouillancourt, chef de la branche aînée, marié en 1711 à Mlle de Louvencourt, obtint en 1724 l'admission à Saint-Cyr de sa fille Agathe, née en 1712, puis en 1731 l'admission de son fils Charles-François parmi les pages de la Grande Écurie. Plus tard un représentant de la seconde branche, Maximilien de Cacheleu, né en 1723, marié en 1755 à Marie-Anne Desforges de Caulières, fit des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de

ses trois fils, Maximilien, né en 1756 à Méricourt, en Vimeu, Amand-Flore, né en 1757, et Alexandre-Gabriel, né en 1759. Charles-François de Cacheleu de Baromesnil fut admis dans l'Ordre de Malte en 1733.

La famille de Cacheleu a fourni de nombreux officiers.

Ses représentants actuels ne sont pas titrés ; mais le chef d'un rameau détaché de la branche aînée et éteint en 1802 était connu au XVIIIe siècle sous les titres de comte de Thoiras, comte et pair de Villers, premier pair du comté de Ponthieu.

Principales alliances : du Maisniel 1550, de Séricourt 1586, de Maillefeu 1625, de Chéry 1665, de Louvencourt 1711, de Saisseval, de Manneville 1714, Lefebvre 1645, de Gomer 1695, de Belloy 1696, de Bommy-Fontaines 1667, de Créqui 1710, de Belleval 1615, de Mailly, de Tilloloy 1673, des Forges de Caulières 1755, de Courteville d'Hodicq 1834, le Clerc de Bussy, etc.

On a vu plus haut qu'il avait existé en Ponthieu une autre famille noble du nom de Cacheleu. Cette seconde famille de Cacheleu, éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle, portait pour armes : *de gueules à trois fasces d'or, au franc quartier de sable chargé d'une bande d'argent surchargée de trois coquilles de pourpre.* Elle remontait par filiation à Jean de Cacheleu, écuyer, qui demeurait à Villeroy en 1460. Nicolas de Cacheleu, écuyer, sieur de Maisoncelles, fils de Jean, demeurait an même lieu en 1495. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, Jean, écuyer, sieur de Maisoncelles, qui épousa en 1526 Antoinette de Poix. Le fils de celui-ci, Nicolas, écuyer, Sgr de Maisoncelles, lieutenant des eaux et forêts de Picardie, eut de son amie, Marie de Bout, un fils naturel, Louis, sieur de Maisoncelles, qui fut légitimé en avril 1582 par lettres du roi Henri III, qui épousa le 21 juillet 1590 Adrienne de la Coupelle et qui continua la lignée. Cette famille de Cacheleu fut maintenue dans sa noblesse le 7 septembre 1715 par jugement de M. de Bernage, intendant d'Amiens. Bernard-Ferdinand de Cacheleu de Maisoncelles fut admis dans l'Ordre de Malte en 1785.

CACHET de MONTEZAN (Lombardon-). Voyez : LOMBARDON-CACHET DE MONTEZAN.

CACHET de MONTEZAN (de). Armes : *de gueules à trois pals d'or chargés chacun en chef d'un losange de sable.*

La famille CACHET, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse parlementaire de la principauté de Dombes. Son auteur, Benoist Cachet, procureur fiscal au bailliage des Dombes en 1623, reçut en 1620 des lettres patentes d'anoblissement de Mademoiselle, alors souveraine des Dombes. Il laissa un fils, Claude Cachet, reçu en 1653

conseiller au Parlement de Dombes, qui fut nommé en 1669 échevin de Lyon et qui fit l'année suivante la déclaration nécessaire pour jouir de la noblesse attachée à ces dernières fonctions. Ce même Claude Cachet possédait dans les Dombes les terres de Garnerans, de Lurcy, de la Poipe et la maison noble de Balmont pour lesquelles il prêta foi et hommage en 1672 avec la noblesse de la principauté ; il fournit encore aveu et dénombrement le 18 décembre 1675 de sa terre et seigneurie de Garnerans, située sur le territoire de la paroisse de Bey, dans la châtellenie de Thoissey. Le chef de la famille Cachet fut connu au XVIIIe siècle sous le titre de comte de Garnerans, puis sous celui de comte de Montezan. Louis Cachet de Garnerans, chevalier, comte de Garnerans, fit le 28 décembre 1776 reprise de fief du comté de Garnerans.

Le comte de Montezan et de Garnerans fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse de la principauté de Dombes.

La famille Cachet de Garnerans et de Montezan a fourni un prévôt des marchands de la ville de Lyon en 1707, des magistrats de grande valeur parmi lesquels trois premiers présidents au Parlement de Dombes, un ministre plénipotentiaire du roi Louis XVI près de l'électeur de Cologne en 1776 (Louis Cachet de Montezan, gendre du marquis de Vergennes), etc.

Elle s'est éteinte dans les mâles en la personne de Benoît Cachet, comte de Montezan, qui est décédé en 1876 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Barrigues de Montvalon ; mais un décret du 11 février 1880 a autorisé MM. Adolphe-Ludovic, Charles-Jules, Adolphe-Eudoxe et Alloïs-Joseph Lombardon, neveux du précédent, nés à Marseille en 1839, 1844, 1846 et 1850, à joindre à leur nom celui de la famille Cachet de Montezan à laquelle appartenait leur mère.

Principales alliances : de Barrigues de Montvalon, Gravier de Vergennes, etc.

CACQUERAY ou CAQUERAY (de). Armes : d'*or à trois roses de gueules, 2 et 1*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions d'or langués de gueules* (aliàs *deux griffons d'argent*). — Cimier : *un lion issant d'or, langué de gueules*. — Devise : *Aut gloriam aut latum*.

La famille DE CACQUERAY, OU DE CAQUERAY, est, avec celle des Bongars, celle des le Vaillant et celle des Brossard, une des quatre grandes familles de gentilshommes verriers qui avaient en Normandie le privilège exclusif des grosses verreries. On a déjà eu occasion au cours de cet ouvrage, dans les notices consacrées aux familles de Bongars et de Brossard, de rappeler la vieille légende d'après laquelle ces quatre familles auraient eu pour auteurs quatre fils naturels de Guil-

laume-le-Conquérant, duc de Normandie, et auraient reçu de ce prince le nom de ses quatre chiens favoris. Cette légende, toujours persistante, ne s'appuie sur aucune preuve et il est aujourd'hui établi que deux au moins de ces familles, celle des Bongars et celle des Cacqueray, sont venues de la Haute-Picardie se fixer en Normandie plusieurs siècles après la mort de Guillaume-le-Conquérant.

On trouvera sur les Cacqueray beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres ; on en trouvera particulièrement dans le *Cabinet d'Hozier* un intéressant tableau généalogique. Noble homme Guillaume de Cacqueray, auquel remonte la filiation suivie, résidait vers le milieu du xve siècle dans sa maison de la Folie, au comté de Valois, et avait épousé demoiselle Antoinette du Bosc que Laîné et d'autres généalogistes ont dit, sans aucune preuve, avoir appartenu à la grande famille parlementaire des du Bosc de Radepont. Son fils, noble homme Jean de Cacqueray, sieur de Vimont, vint du Valois se fixer à Bézu, près de Lyons, en Normandie, pour y exercer l'art de la verrerie ; il demeurait et travaillait en l'artifice de verrerie de la Croix-du-Ménillet quand il épousa Jeanne de Bouju par contrat du 30 novembre 1497 ; quelques années plus tard, le 25 juillet 1503, il acheta de Robert Brossard tous ses droits sur la vieille verrerie de Bézu. Il laissa trois fils, Gilles de Cacqueray, écuyer, Sgr de Saint-Imes et de Lannoy, marié le 20 juillet 1520 à Jeanne du Buisson ; Christophe de Cacqueray, marié le 8 décembre 1523 à Marguerite de Mercastel, et Salomon de Cacqueray, sieur de la Salle, marié le 24 novembre 1534 à Jeanne de la Varie. Ces trois frères furent les auteurs de trois grandes branches qui se subdivisèrent en une infinité de rameaux. Un certain nombre de ces rameaux se sont perpétués jusqu'à nos jours. Lors de la grande recherche commencée en 1666 leurs représentants furent maintenus dans leur noblesse par divers jugements de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Le rameau de Valmenier, fixé aux Antilles, fit aussi le 20 mars 1769 enregistrer ses titres de noblesse au Conseil supérieur de la Martinique.

Gilles de Cacqueray, auteur de la branche aînée, laissa lui-même deux fils, Damien, Sgr de Lannoy, de la Haye, et de Saint-Imes, gentilhomme de la maison du duc de Longueville, marié le 15 octobre 1554 à Marie de la Montagne, et Robert, Sgr de Folleville, nommé en 1581 écuyer de la Grande Écurie de Monsieur, frère du Roi, marié en 1556 à Anne de Hardancourt, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Damien de Cacqueray, auteur du premier rameau de la branche aînée, laissa à son tour deux fils, André, Sgr de la Haye, maître de

verrerie, marié successivement à Antoinette Féray et en 1598 à Marthe de Chaumont-Quitry, et Nicolas, sieur de la Sauzaye, marié en 1575 à Marie de Montigny, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux encore existants. C'est au premier de ces sous-rameaux qu'appartenaient trois demoiselles de Caqueray des Landes qui furent admises à Saint-Cyr en 1712 et 1752, Antoinette de Caqueray de Gramar qui fut admise à Saint-Cyr en 1776, Alexandre de Cacqueray de Quinneville, qui fut admis à l'École militaire en 1786, et Abraham-Louis de Cacqueray de Pleinesevette, né en 1764, lieutenant de vénerie de l'Empereur, qui fut créé baron de l'Empire par lettres du 30 novembre 1810. Nicolas, auteur du second sous-rameau, fut père de Guillaume, Sgr de Folleville, qui épousa en 1609 Marie de la Rue et qui en eut plusieurs enfants, et d'André, Sgr de la Salle, qui épousa Marthe du Bosc et qui en eut deux fils. Le second de ceux-ci, Louis, sieur de Valmenier, marié en 1664 à Catherine de Saint-Ouen, alla se fixer à la Martinique où sa descendance se perpétua brillamment ; il fut le bisaïeul de Jean-Louis-Philippe, connu sous le titre de comte de Cacqueray-Valmenier, contre-amiral, grand-croix de Saint-Louis, qui épousa en 1767 Mlle de Pradel, et le trisaïeul d'Henri-Louis, comte de Cacqueray-Valmenier, né à Rochefort en 1769, qui fut également contre-amiral, qui fut député de la Martinique et qui représenta la marine et les colonies au sacre de Charles X.

Robert, auteur du second rameau de la branche aînée, laissa, lui aussi, deux fils, Nicolas, Sgr de Grandval et de Folleville, qui épousa en 1584 Jeanne le Febvre et qui en eut plusieurs fils, et André, Sgr de Hellecourt, qui épousa le 29 août 1593 Marie de Marcuil et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Cacqueray de Saint-Quentin. On trouvera une généalogie de ce sous-rameau des Cacqueray de Saint-Quentin dans le tome IV des *Archives de la Noblesse* de Laîné. Plusieurs de ses représentants firent au XVIIIe siècle des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire et à Saint-Cyr. Son chef, Nicolas-Denis, connu sous le titre de vicomte de Cacqueray de Saint-Quentin, fut nommé en 1785 écuyer cavalcadour de la Reine. Albin de Cacqueray, né en 1792, neveu du précédent, fut condamné à mort par contumace pour avoir pris part à l'insurrection provoquée en Vendée en 1832 par Mme la duchesse de Berry.

Christophe de Cacqueray, auteur de la seconde branche, fut père d'Adrien, sieur de la Fontaine, qui épousa en 1553 Marie du Chastel. Celui-ci laissa trois fils : 1° Louis, sieur de la Fontaine, marié en 1592 à Anne de Beauvais, dont la descendance s'est perpétuée sous le nom de Cacqueray de Fossencourt ; 2° Christophe, sieur de Bézu, marié en

1599 à Jeanne de Belleval, de la descendance duquel il va être parlé ; 3° Guillaume, dont la descendance s'éteignit au XVIIe siècle dans la famille de Bongars. Jacques de Cacqueray, Sgr de Bézu, fils de Christophe et de Jeanne de Belleval, épousa en 1644 Marie Guillebert. Il en eut quatre fils : 1° Charles, sieur de Camphéroux, marié en 1686 à Suzanne le Maire, dont une fille fut admise à Saint-Cyr en 1703 ; 2° Robert, sieur de Valolive, qui épousa successivement en 1685 Marie de Bongars et en 1687 Marie-Anne Pasquier et qui fut l'aïeul de François de Cacqueray de Valolive, page de la Grande Écurie en 1755, maréchal de camp sous la Restauration, décédé en 1822, de Georges-Ferdinand de Cacqueray de Boisgrisel, page de la Grande Écurie en 1789, de Frédéric-Joseph de Caqueray-Valolive, né en 1771, député de Maine-et-Loire, décédé en 1845, et d'Anatole, comte de Caqueray de Valolive, né en 1812, conseiller général de Maine-et-Loire, décédé en 1871 ; 3° Louis, sieur des Carreaux, marié en 1691 à Mlle de Bongars, dont un petit-fils, Louis-Camille de Caqueray du Landel, fut nommé en 1762 écuyer de main de S. M. ; 4° Adrien, Sgr de Costencourt, marié en 1673 à Marie de Caqueray, dont une petite-fille fut admise à Saint-Cyr en 1732.

Salomon de Cacqueray, auteur de la troisième branche, laissa deux fils, Jacques, sieur de la Salle, marié à Antoinette le Vaillant, et Hector, sieur de Lorteau, marié à Isabeau Renard, puis à Thomasse du Pray, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Jacques de Cacqueray, auteur du premier rameau de la troisième branche, eut deux fils : 1° Macé, sieur de la Salle, marié à Renée de Hardeville, dont la descendance, connue sous le nom de CACQUERAY DE GAILLONET, a donné une demoiselle de Saint-Cyr en 1765 ; 2° David, sieur de la Salle, marié à Marie Hédiart, qui fut l'aïeul de Marie-Anne de Cacqueray de la Salle, admise à Saint-Cyr en 1716, de Suzanne de Cacqueray de Fontenelle, admise à Saint-Cyr en 1749, et de Charles-Ferdinand de Cacqueray de Fontenelle, né en 1774, page de la vénerie en 1789.

Hector de Cacqueray, auteur du second rameau de la troisième branche, eut deux fils, François, sieur de Lorteau, né du premier lit, marié en 1604 à Renée de Bouju, et Lucas, sieur de Montval, en l'élection de Neufchâtel, né du second lit, marié en 1616 à Louise le Vaillant, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux. C'est au second de ces sous-rameaux qu'appartenait Louis-Parfait de Cacqueray de Monval, né au diocèse de Rouen en 1772, qui fit en 1782 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Il subsiste, en outre, une branche de la famille de Cacqueray, celle des anciens seigneurs de Lorme, dont le point de jonction avec la sou-

che n'a jamais pu être retrouvé. On trouvera sur cette branche beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. Une généalogie conservée dans ce recueil en fait remonter la filiation à Jacques de Cacqueray qui fit une constitution de rente en 1575. Cette branche ne fut pas maintenue dans sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Nicolas de Caqueray, Sgr de Lorme, marié en 1695 à Madeleine de Caqueray, ayant sollicité en 1710 l'admission de sa fille à Saint-Cyr, eut sa demande rejetée parce que ses preuves de noblesse étaient insuffisantes. Jean-Félix de Cacqueray de Lorme, marié en 1767 à Mlle le Vaillant de Compainville, demanda en 1782 au Conseil d'État de reconnaître sa noblesse d'extraction. Chérin, chargé d'examiner sa requête, dit dans son rapport que la famille de Cacqueray de Lorme n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse et ne peut prouver par titres sa communauté d'origine avec les autres Cacqueray, mais qu'elle a toujours habité dans la même région qu'eux et qu'elle a toujours porté leurs armoiries ; il ajoute que dans ces conditions il ne veut point conclure et laisse au Roi le soin de prononcer. Michel de Caqueray de Lorme, né en 1770, fils de Jean-Félix, fit en 1784 des preuves de noblesse pour être nommé page de la vénerie. Son frère, Louis-Gaston, né en 1773, fit aussi en 1782 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de marquis de Cacqueray de Lorme.

La famille de Cacqueray a fourni un nombre considérable d'officiers de mérite dont plusieurs ont péri à l'ennemi. Elle s'est distinguée par un inaltérable dévouement à la monarchie légitime et pendant la Révolution trente de ses membres servaient simultanément à l'armée des Princes ; l'un d'eux fut une des victimes de Quiberon.

Principales alliances : le Vaillant, de Méhérenc de Saint-Pierre, de Bongars, de Brossard, de Baudreuil 1637, Aprix de Morienne, de Belleval 1599, de Maupeou, de Saint-Ouen, de Chaumont-Quitry 1598, le Vassor de la Touche 1700, de Saint-Légier de la Sauzaie 1723, de Chérisey, de Pradel 1767, de Nollent 1625, Cavelier d'Esclavelles 1767, du Chastel 1553, de l'Estendard 1713, de Monsures 1682, de Bucy, Porlier de Rubelles 1812, 1859, 1861, d'Espinay-Saint-Luc 1813, de Madrid de Montaigle 1874, de Crény 1845, d'Aviau de Ternay 1899, Hay des Nétumières 1839, de la Tullaye 1879, du Couédic de Kergoualer 1872, 1885, de Farcy 1872, de Chazelles 1880, de la Ville de Férolles des Dorides 1897, Bourgevin de Vialart de Moligny 1869, de Gomer 1871, 1876, de Chaunac-Lanzac 1878, de Montalembert de Cers 1838, de Mornay 1699, de Runes 1661, d'Abzac 1775, 1824, de

Chasteigner, de la Monneraye 1865, des Salles 1833, Blanchard de la Buharaye, Borel de Brétizel, etc.

CADARAN (de). Armes : d'*azur à trois cylindres d'or*, 2 *et* 1.

La famille DE CADARAN appartient à la noblesse de Bretagne. Son nom ne figure pas aux premières réformations de la noblesse du diocèse de Nantes, dont elle est originaire; mais elle fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, sur preuves de sept générations, par arrêt du 23 octobre 1668 des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne. Cet arrêt fait remonter la filiation à un Macé de Cadaran qui avait épousé vers 1440 Geoffroyne de Marbreil. On trouve que ce même Macé Cadaran, sieur du Plessis-Tison, arrenta en 1425 une maison appartenant au prieuré de Sainte-Croix, à Nantes. Son petit-fils, Georges de Cadaran, écuyer, sieur du Plessis-Tison, en la paroisse de Saint-Donatien, épousa demoiselle Marguerite de Lescouet par contrat passé le 14 mars 1516 devant notaires à Nantes. Pierre-Mathurin de Cadaran, chevalier, Sgr de Lespinay, marié en 1659 à Charlotte de Montils, fut encore maintenu dans sa noblesse le 20 août 1715, sur le vu de l'arrêt de 1668, par un nouvel arrêt de Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers.

Gabriel-Louis-Pierre de Cadaran, né au Pellerin en 1767, fut reçu en 1786 conseiller au Parlement de Bretagne ; il ne mourut qu'en 1853.

La famille de Cadaran n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, un zouave pontifical en 1860, un conseiller général des Côtes-du-Nord en 1842, etc.

Principales alliances : de Chevigné, Péan de Pontfilly 1795, de Carheil, de Vaucouleurs, de Boussineau, Ertaud de Boismellet, de la Choue de la Mettrie, Harscouet de Keraingant 1897, Chauchart du Mottay 1854, d'Arcangues 1888, etc.

CADART de QUINÇAY.

Famille de haute bourgeoisie qui joint souvent à son nom celui de sa terre de Quinçay, près de Blois.

La famille Cadart a fourni de nos jours un général, grand-officier de la Légion d'honneur.

Principale alliance : de Martonne.

CADEAU d'ACY. Armes : d'*azur à trois bandes ondées d'argent*.

La famille CADEAU D'ACY appartient à la noblesse de robe parisienne. On en trouvera dans les *Dossiers bleus* et dans le *Cabinet d'Hozier*, au Cabinet des Titres, deux tableaux généalogiques qui malheureusement ne sont pas absolument d'accord. Elle est originaire de Tours et était représentée au commencement du XVIIe siècle

par deux frères, Étienne Cadeau, marchand à Tours, marié à N... Pinon, et Pierre Cadeau. Ces deux frères furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Étienne Cadeau, laissa lui-même deux fils, Christophe Cadeau et Pierre Cadeau. L'aîné de ceux-ci, Christophe, décédé en 1661, fut secrétaire de la Compagnie des Indes, gagna une fortune considérable et acquit la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Soissons ; il fut père de Christophe Cadeau, procureur général au Parlement de Metz, marié en 1670 à Mlle Huguet de Sémonville, décédé en 1681, dont le fils, Alexandre Cadeau, conseiller au Parlement de Metz, entra dans les ordres. Pierre Cadeau, second fils d'Étienne, fut marchand mercier rue Saint-Denis, à Paris, et fut nommé en 1629 juge consul de cette ville ; il fut père de Pierre-Christophe Cadeau, qui fut nommé en 1673 conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, et grand-père d'autre Pierre-Christophe Cadeau, décédé en 1730, qui fut pourvu de la même charge en 1690.

Pierre Cadeau, auteur de la seconde branche, laissa un fils, Nicolas, sieur de Dijonval, marchand, décédé en 1690, qui épousa Marie Picquot, fille d'un marchand bourgeois de Paris, plus tard secrétaire du Roi. Ce Nicolas Cadeau avait fondé à Sedan d'importantes manufactures de drap. Son fils, Jacques Cadeau, marié à Marie Boucher, fut anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi au Grand-Collège. Il laissa lui-même plusieurs fils dont l'un, Jacques (aliàs Charles-Paul), décédé en 1734, lui succéda dans sa charge en 1723. Jean Cadeau, autre fils du secrétaire du Roi, reçu en 1706 conseiller au Parlement de Paris, acquit en 1719 la seigneurie d'Acy-le-Multien, située en Valois, dont sa descendance a conservé le nom. Son petit-fils, Jacques Cadeau, Sgr d'Acy, était en 1789 conseiller en la deuxième chambre des enquêtes du Parlement ; il épousa en 1790 Anne-Geneviève Bruant et mourut en 1797 laissant deux fils en bas âge, Jacques-Adolphe et Édouard-Jacques Cadeau d'Acy. L'aîné de ces deux frères, Jacques-Adolphe, né en 1792, conseiller général de la Somme, marié successivement en 1819 à Mlle d'Espiès et en 1836 à Mlle de Melun, décédé en 1855, reçut par lettres du 30 juin 1830 le titre héréditaire de vicomte avec institution en majorat de sa terre d'Acy, dans l'Oise ; il eut de sa seconde union un fils qui a continué la descendance. Le puîné, Édouard-Jacques, né en 1795, député de la Somme de 1837 à 1848, épousa Mlle Tripier de Senerville et mourut en 1860 au château de Villers-aux-Erables, laissant plusieurs enfants.

Principales alliances : Coustard, de Lavau 1887, de Pioger 1890,

de Rougé 1860, de Cossart d'Espiès 1819, de Melun 1836, Ferrand 1842, Huguet de Sémonville, etc.

CADENET (de). Armes : d'*azur à un taureau ailé d'or, furieux.*

La famille DE CADENET a occupé un rang distingué dans la noblesse de Provence, Artefeuil en a donné une généalogie très fantaisiste qui a été reproduite dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois. Elle a eu dans la réalité pour auteur Osias (aliàs Elzéar) Cadenet, d'origine juive, qui était docteur en médecine dans les dernières années du xve siècle. Deux des fils de ce personnage, Thomas, notaire à Salon, et Philibert, furent les auteurs de deux grandes branches. Barcilon rapporte qu'en 1512 ces deux frères furent taxés comme nouveaux chrétiens de race judaïque, le premier à 220 florins de 15 livres chacun, le second à 90 florins seulement. Le roi Henri II accorda en mai 1549 des lettres d'anoblissement à la postérité légitime d'Osias de Cadenet, docteur en médecine. En 1587 de nouvelles lettres du roi Henri III ordonnèrent au Parlement de Provence d'enregistrer les lettres de noblesse données en 1549 à la famille de Cadenet ; cet enregistrement eut lieu à la Cour des comptes le 12 janvier 1588. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse en 1667 et en 1668 par divers jugements des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence, puis le 19 août 1708 et le 6 août 1710 par jugements de M. le Bret, premier président au Parlement de Provence.

La branche issue de Thomas alla se fixer à Lambesc. Deux de ses membres, Charles et Jean-François de Cadenet de Tamarlet, furent admis dans l'Ordre de Malte, l'un en 1629, l'autre en 1638 ; Barcilon fait observer que ces admissions font peu d'honneur aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qui prétendent être si exacts à en défendre l'entrée à ceux qui sont de race judaïque. Cette branche a aussi donné plusieurs conseillers au Parlement de Provence, un maître d'hôtel du Roi, chevalier de Saint-Michel, un évêque d'Agde, décédé en 1759 ; elle s'est alliée aux familles de Forbin, de Renaud d'Alein, de Valavoire, etc. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses membres, Paul-François-Alphonse de Cadenet de Charleval, fit en 1788 pour être promu au grade de sous-lieutenant. Ce gentilhomme fut connu dans la suite sous le titre de marquis de Charleval ; il paraît avoir été le dernier représentant de sa branche et par son testament du 21 avril 1824 légua ses biens et son nom à son cousin Alphonse-Louis de Jessé, connu depuis lors ainsi que ses descendants sous le nom de Jessé-Charleval.

La branche issue de Philibert et demeurée fixée à Salon a été omise par Artefeuil et par suite par la Chesnaye des Bois ; mais on en trouvera un tableau généalogique dans les *Carrés d'Hozier*. Son chef, Melchior de Cadenet, né à Salon en 1677, était officier en garnison à Strasbourg quand il épousa en 1712 Étiennette François, fille d'un avocat de Vesoul. Jean-François de Cadenet, né à Vesoul en 1713, fils du précédent, fut capitaine de grenadiers ; on ignore s'il a laissé postérité.

La famille provençale de Cadenet est aujourd'hui considérée comme complètement éteinte. Il existe cependant en Bretagne une famille de Cadenet, bien déchue, qui paraît en être un rameau. L'auteur de cette famille, Joseph de Cadenet, s'était fixé en Bretagne par le mariage qu'il contracta à Quiberon le 15 avril 1760 avec Marie-Eugénie le Toullec. Pierre de Cadenet, un des fils du précédent, fut déporté en 1798 à l'île de Ré comme prêtre insermenté. Pierre-François de Cadenet, né à Quimper en 1851, était simple garçon boucher quand il fut condamné comme faux monnayeur le 9 juillet 1885 par la Cour d'assises du Finistère.

La famille dont il vient d'être parlé est distincte de celle des anciens seigneurs de Cadenet, en Provence, dont toutes les branches sont depuis longtemps éteintes. Cette dernière famille portait pour armes : d'*azur à trois chaînes d'or, mises en bande*. Un de ses représentants, Bertrand, fut en 1225 créé vicomte de Cadenet par le comte de Forcalquier.

CADET de GASSICOURT, de **CHAMBINE**, de **VAUX**, de **LIMAY**, de **FONTENAY**, de **BEAUPRÉ**, de **VILLEMOMBLE**, etc. Armes (d'après le règlement d'armoiries accordé en 1787 à Jean Cadet de Limay) : d'*azur à une fasce cintrée d'argent, chargée de six étoiles d'azur et accompagnée en chef d'un soleil d'or naissant à demi de la fasce et en pointe d'un pin de sinople accosté de deux rosiers de même, tous trois plantés sur une terrasse au naturel mouvante de la pointe de l'écu*. — Armes concédées en 1810 au chevalier Cadet de Gassicourt : d'*argent à un palmier de sinople, fruité d'or, accompagné de deux rejetons de sinople, celui de sénestre plus élevé ; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers non légionnaires*. — Armes concédées en 1811 au chevalier Cadet de Fontenay : d'*argent à un chevron de gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires, accompagné en chef de deux têtes de cheval de sable, bridées de gueules, soutenues l'une et l'autre d'un obus éclatant de sable, enflammé de gueules, et en pointe d'une épée haute en pal de gueules*.

La famille Cadet a occupé depuis deux siècles un rang distingué à Paris. Son auteur, Claude Cadet, né en 1695 à Regnost, près de Troyes, en Champagne, était le neveu de Vallot, premier médecin du roi Louis XIV. Il vint se fixer à Paris, y exerça avec succès la profession de chirurgien, fut membre du collège de chirurgie, écrivit sur le scorbut des ouvrages estimés et mourut en 1745 laissant treize enfants sans fortune. Ses fils, qui furent tous des hommes de mérite, se distinguèrent suivant l'usage du temps en joignant à leur nom ceux de Gassicourt, de Chambine, de Vaux, de Limay, etc. Le général Thiébaut, qui dans ses Mémoires parle longuement de la famille Cadet, prétend que ces noms sont ceux des villages ou messieurs Cadet avaient été élevés en nourrice. L'un de ces fils, Jean Cadet de Limay, inspecteur général des ponts et chaussées, reçut en décembre 1786 des lettres patentes d'anoblissement, conçues dans les termes les plus flatteurs, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier;* il obtint l'année suivante de d'Hozier le règlement de ses armoiries. Un autre, Camille Cadet de Chambine, fut premier commis des finances au département des ponts et chaussées et membre du conseil de ce département ; son fils, M. Cadet de Chambine, avocat à la Cour royale, membre et secrétaire du Conseil des ponts et chaussées, a laissé postérité. Un troisième frère, Louis-Claude Cadet de Gassicourt, né à Paris en 1731, décédé en 1799, embrassa la profession de pharmacien, fut apothicaire en chef de l'armée d'Allemagne, puis de celle de Portugal, fut nommé directeur des travaux chimiques à la manufacture de Sèvres, se montra dans ses diverses fonctions un savant de premier ordre et fut admis en 1766 à l'Académie des sciences; son fils, Charles-Louis Cadet de Gassicourt, né en 1765, pharmacien de la maison de l'Empereur, membre de l'Académie de médecine, créé chevalier de l'Empire par lettres du 15 juillet 1810, décédé en 1821, a laissé deux fils. Antoine Cadet de Vaux, le plus jeune des fils de Claude Cadet, né à Paris en 1745, décédé en 1828, fonda en 1775 le *Journal de Paris*, écrivit de nombreux ouvrages sur la chimie et l'économie rurale et fut à la tête de plusieurs œuvres philanthropiques importantes; il a été l'aïeul d'Alexis-Arthur Cadet de Vaux, ancien magistrat, élu en 1895 conseiller général de Loir-et-Cher.

Hippolyte Cadet de Fontenay, issu de la même famille, né en 1774, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 18 juillet 1811.

A la même souche paraissent se rattacher les familles Cadet de Beaupré et Cadet de Villemomble qui comptaient encore des représentants à la fin du XIXe siècle.

Principales alliances : de Montalembert, Carbuccia, de Pinelli 1859, etc.

Il a existé dans les environs de Dinan, en Bretagne, une famille Cadet qui portait pour armes : d'*or à un pin de sinople sommé d'un épervier de sable*. Les représentants de cette famille furent condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse par arrêt du 11 janvier 1669.

CADEVILLE (Ameline de). Voyez : Ameline de Cadeville.

CADIER de VEAUCE. Armes : d'*azur à un massacre de cerf ramé de dix cors d'or*. — La famille Cadier écartèle d'ordinaire ces armes de celles des anciens seigneurs de Veauce : *de gueules semé de fleurs de lys d'argent*. — Casque *de Chevalier* sommé d'une couronne *de Baron*. — Supports : *deux dauphins, la tête ornée d'une aigrette de paon*.

La famille Cadier de Veauce occupe depuis plusieurs siècles un rang distingué dans la noblesse du Bourbonnais. Saint-Allais en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire Universel;* on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Dossiers bleus* et dans le *Cabinet d'Hozier*, au Cabinet des titres. Saint-Allais fait remonter la filiation à un Guillaume Cadier qui, le lundi après la Saint-Georges de l'an 1307, aurait rendu hommage au duc de Bourbon de sa terre de la Brosse; mais les premiers degrés du travail de cet auteur ne paraissent pas établis sur des preuves sérieuses. La famille Cadier semble, du reste, ne s'être agrégée définitivement à la noblesse qu'au cours du XVIIe siècle. Un de ses premiers auteurs authentiques, Guillaume Cadier, Sgr de la Brosse, marié à Marguerite Cordier, fut dans la première moitié du XVe siècle président en la Chambre des comptes de Moulins ; mais ces fonctions, malgré leur importance, n'étaient pas anoblissantes. On trouve, il est vrai, dans un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* que ce même Guillaume Cadier aurait été anobli en 1435 par lettres de Charles, duc de Bourbon, dont il était secrétaire. On ne voit pas cependant que ni lui, ni ses enfants aient jamais porté de qualifications nobiliaires. Dom Bétencourt mentionne un acte passé par lui en 1469 : il fit son testament cette même année. Son petit-fils, Michel Cadier, Sgr de la Cour et de la Brosse, marié en 1508 à Péronnelle Bertrand, ne figure dans des actes de 1513 et de 1516 mentionnés dans les *Noms féodaux* de dom Bétencourt, avec d'autre qualification que celle d'élu en Bourbonnais. Le fils de celui-ci, Jacques Cadier, Sgr de la Brosse, élu pour le Roi en l'élection de

Bourbonnais, épousa en 1551 Marguerite Caille, fille d'un prévôt des maréchaux de France en Lyonnais, et obtint le 29 janvier 1569 un arrêt du Parlement de Paris qui le maintenait dans la possession de la seigneurie de la Brosse. Il fut père de Jacques Cadier, écuyer, sieur de la Brosse, conseiller et élu à Moulins, qui épousa le 19 juillet 1585 Madeleine de Lingendes, fille d'un lieutenant-général et juge magistrat criminel de Bourbonnais, grand-père d'Antoine Cadier, écuyer, sieur de la Brosse, conseiller du Roi, élu à Moulins, qui épousa en 1611 Antoinette Feydeau, bisaïeul de Jacques Cadier, écuyer, Sgr de la Brosse, avocat du Roi au bureau des finances de Moulins, qui épousa en 1660 Marie Guilhouet et qui fut maintenu dans sa noblesse le 5 octobre 1666, sur preuves remontant à 1524, par jugement de l'intendant Lambert d'Herbigny, et trisaïeul de Michel Cadier, Sgr de la Brosse, qui épousa en 1690 Marie Giraud, qui acquit par adjudication du 4 décembre 1700 l'ancienne baronnie de Veauce, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 14 décembre 1717 par jugement de l'intendant Turgot. Ce Michel Cadier fut connu le premier sous le titre de baron de Veauce qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1710, pour obtenir l'admission parmi les pages de la Petite Écurie de son fils Gilbert Cadier, né en 1690, marié dans la suite, en 1715, à Marie-Anne Riglet. François-Claude Cadier, baron de Veauce né en 1723, fils de Gilbert, marié en 1748 à Mlle Rollet d'Avaux, fut nommé en 1776 maire de Moulins. Il fut père d'André Cadier, baron de Veauce, né en 1749, page de la Petite Écurie en 1764, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1794 dans les prisons de la Terreur, qui épousa en 1784 Mlle Perrotin de Barmond et qui continua la descendance. Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce, né en 1820, petit-fils de celui-ci, député, puis sénateur de l'Allier, s'était brillamment apparenté par son mariage en 1865 avec Mlle de Wykerslooth, petite-fille du duc de la Trémoïlle ; il a laissé deux fils.

La famille Cadier de Veauce a conservé jusqu'à nos jours le château de Veauce, en Bourbonnais.

Principales alliances : Feydeau 1611, de Monestay des Forges, de Vernin d'Aigrepont, de Dreuille, de Montaignac de Chauvance, de Chabenat de Bonneuil, Alarmargot, Rollet d'Avaux 1740, de Montsaulnin 1790, Perrotin de Barmont 1783, Le Blanc de Châteauvillars, de Villardi de Montlaur, Chaillon de Jonville, d'Aubigny, de Salperwick 1819, Rouillé d'Orfeuil 1827, de Wykerslooth 1865, de Chastenet de Puységur, Babin de Lignac, de Riberolles 1892, etc.

Il existait au XVIIe siècle dans les environs de Lannion, en Bretagne, une famille Cadier qui, d'après la tradition, était une branche déta-

chée à une époque très reculée de celle dont il vient d'être parlé et qui, en tout cas, en portait les armoiries. Cette famille ne put faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666 et fut condamnée à l'amende comme usurpatrice par jugement de 1671.

Il a existé au diocèse de Vannes, en Bretagne, une autre famille Cadier qui possédait les seigneuries du Méné, de Tréverat, etc., et dont les représentants furent également condamnés comme usurpateurs de noblesse par arrêt de 1671.

CADIGNAN (Dupleix de). Voyez : Dupleix de Cadignan.

CADILHAC de MADIÈRES (de).

La famille de Cadilhac de Madières est originaire de la petite paroisse de Pegeyrolle, dans les environs de Lodève, en Languedoc, où elle est anciennement et honorablement connue. Elle acquit de la famille Fabre de Latude vers le milieu du XVIIIe siècle la seigneurie de Madières, dont elle a conservé le nom. Elle possédait aussi sous Louis XVI les seigneuries directes de Rives et de Saint-Félix.

On ne lui connaît, du reste, pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Un de ses représentants a épousé en 1907 Mlle Maffre, fille d'un greffier au tribunal de Saint-Pons.

La famille de Cadilhac de Madières n'a aucun rapport avec celle d'Anne de Cadilhac qui était en 1610 conseiller au Parlement de Toulouse.

CADILLAC (de Vassal de). Voyez : Vassal (de).

CADILLAN (Tessier de). Voyez : Tessier de Cadillan.

CADIOT de SAINT-PAUL et CADIOT. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de même rangées et en pointe d'une souche d'argent.*

La famille Cadiot de Saint-Paul appartenait à la noblesse de l'Angoumois. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Etienne Cadiot, sieur de la Faye, auquel ce travail fait remonter la filiation, était dans la première moitié du XVIIe siècle pair du corps de la ville d'Angoulême. Son fils, Jean Cadiot, sieur de Laudebert, nommé pair du corps de la ville d'Angoulême le 26 février 1669, nommé maire de la même ville en mars 1686, fit le 28 mars 1689 la déclaration qu'il voulait jouir de la noblesse acquise par trois années de mairie. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et

fut maintenu dans sa noblesse le 7 avril 1704, en vertu du privilège de la mairie d'Angoulême, par jugement de M. Rouillé de Fontaine, intendant de Limoges. De son mariage avec Elisabeth de Buzelet il laissa plusieurs fils dont l'un, Etienne Cadiot de Fontanier, écuyer, Sgr. de Saint-Paul, demeurant à Juillac, épousa en 1699 Renée de la Porte et continua la lignée. Un descendant de celui-ci fit en 1789 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

M. Cadiot de Saint-Paul, sieur de la Lutardrie, prit part en 1789, aux assemblées de la noblesse de l'Angoumois.

La famille Cadiot de Saint-Paul a fourni des officiers.

Principales alliances : de Buzelet, de la Porte 1699, de Flambart 1767 de Gratereau 1782, de Laage 1678, de Montardy 1695, de Nesmond, de Faucher de la Ligerie, etc.

Il subsiste à Aubeterre, en Angoumois, une famille Cadiot, anciennement Cadiot des Courreaux, qui est vraisemblablement une branche de la précédente détachée de la souche antérieurement à son anoblissement.

CADIOU. Armes (d'après l'Armorial général) : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois tulipes de gueules et accompagnée de trois sauterelles du même.*

La famille Cadiou, originaire de Lannion, en Bretagne, appartient à la haute bourgeoisie de sa région. Thomas Cadiou, Sgr de Chanrenault, fit enregistrer son blason à l'Armorial de 1696 (Dinan). François-Barthélemy Cadiou de la Boissière, né à Tréguier en 1752, était président du tribunal de Lannion quand il fut nommé député suppléant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative où il n'eut pas l'occasion de siéger ; il fut condamné aux fers pendant la Terreur et ne fut délivré que le 29 prairial an III. Son petit-fils, Jacques-Edouard Cadiou, né à Tréguier en 1816, décédé à Brest en 1887, a été capitaine de vaisseau et commandeur de la Légion d'honneur ; il avait épousé Mlle le Normand de Kergrist dont il a laissé plusieurs enfants ; parmi ceux-ci on doit mentionner Mme Deschard, née Cadiou, qui a publié un grand nombre d'ouvrages sous le pseudonyme de Mme Maryan.

CADOINE de GABRIAC (de). Armes : *de gueules à sept losanges d'or*, 3, 3, 1. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Nescit pericula virtus.*

La maison de Cadoine de Gabriac est une des plus illustres de la noblesse du Gévaudan, dans le Haut-Languedoc. Son chef, le marquis de Gabriac, sollicita en 1788 la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour de France. Le généalogiste des Ordres du Roi, Chérin jeune, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'il dut

faire dans cette circonstance, adressa le 24 mars 1789 au prince de Lambesc un rapport détaillé qui est conservé avec ses manuscrits, au Cabinet des Titres. Ce rapport est accompagné de la note suivante : « La noblesse de la maison de Cadoine est ancienne et pure ; elle joint « à cet avantage celui d'avoir toujours formé de bonnes alliances. » Cependant, probablement par suite des événements politiques, on ne voit pas que la présentation de M. de Gabriac ait eu lieu.

On trouve qu'un Guillaume de Cadouene, ou de Cadoine, suivit en 1269 saint Louis dans sa seconde Croisade. On a inscrit le nom de ce gentilhomme aux Salles des Croisades du Musée de Versailles avec les armes de la famille de Cadoine de Gabriac à laquelle il paraît avoir appartenu.

La famille de Cadoine de Gabriac est connue en Gévaudan depuis le XIIIe siècle. Elle possédait dès cette époque au diocèse de Mende deux seigneuries importantes, celle de Cadoine, ou Cadoene, et celle de Gabriac qui dans la suite donna à ses propriétaires droit d'entrée aux États particuliers du Gévaudan. Ses membres portaient alors indifféremment le nom de l'une ou de l'autre de ces seigneuries et parfois les deux réunis.

Le rapport envoyé par Chérin en 1789 fait remonter la filiation suivie à un Guillaume de Cadoene, premier du nom, chevalier, Sgr du château de Pierrefort, dans la paroisse de Saint-Privat-de-Prunet, qui le 18 des calendes de juillet 1279 rendit aveu à Pons, Sgr de Montlaure, de cette terre et de ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Jean-de-Gabriac. Ce gentilhomme avait épousé Béatrix de Barre. Leur fils, Bertrand de Cadoine, chevalier, Cosgr du château de Calberte, au diocèse de Mende, donna quittance avec son père Guillaume le 11 des calendes de décembre 1290 de la dot d'Aigline de Barres, son épouse. Il était probablement frère d'un Raymond de Cadoine, chevalier, Sgr de Calberte, fils de Guillaume, qui reçut un aveu le 12 novembre 1295. Guillaume de Cadoene, chevalier, Sgr des châteaux de Gabriac et de Pierrefort, fils de Bertrand, est nommé dans un dénombrement du 11 janvier 1329. Il laissa lui-même d'une alliance demeurée inconnue un fils, noble et puissant homme messire Bernard de Cadoine, chevalier, Sgr des châteaux de Gabriac et de Pierrefort, cosgr de Calberte, qui est ainsi désigné dans une reconnaissance féodale du 18 avril 1382. Guillaume de Cadoine, troisième du nom, damoiseau, Sgr de Gabriac, de Pierrefort, de Barre en partie, fils du précédent et d'une dame dont on ignore le nom, est mentionné avec son père dans des actes du 8 juin 1399 et du 12 mars 1410. On ignore également le nom de sa femme, mais on trouve qu'il donna le 17 octobre 1470 une procuration à son fils, Raymond de

Cadoine, chevalier, Sgr de Gabriac, Barre, Saint-Denis, etc. Ce dernier, à partir duquel la filiation est très nettement établie, avait épousé Françoise Alleman par contrat du 31 octobre 1448 ; il fit son testament le 21 mai 1499. Son fils, Jean de Cadoine, Sgr de Gabriac, épousa Anne de Cambis et en eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean de Gabriac Sgr dudit lieu, de la Falquière, de Pierrefort, etc., qui épousa le 28 mai 1542 Anne de Barjac et qui continua la descendance ; 2° Thomas de Gabriac, Sgr de Tignac, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 3 décembre 1668 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et s'éteignit peu après ; 3° Ozias de Gabriac, Sgr de Bayrac, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 18 juillet 1669 par jugement du même magistrat et s'éteignit peu de temps après. L'arrière-petit-fils de Jean de Gabriac et d'Anne de Barjac, François-Joseph de Gabriac, baron de Saint-Paulet, seigneur de la ville du Bourg-Saint-Andéol, épousa le 19 janvier 1659 Jeanne de Rodulph, fut maintenu dans sa noblesse le 13 septembre 1669, sur preuves remontant au 28 mai 1542, par jugement de M. de Bezons et fit son testament le 6 octobre 1709. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Hyacinthe-Joseph, qui continua la lignée, et Joseph-François, son héritier universel, qui épousa en 1709 Marie-Thérèse de Trémollet de Roubiac et dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, la comtesse de Fournès, née Gabriac. Hyacinthe-Joseph de Cadoine de Gabriac, Sgr de Saint-Paulet, colonel de cavalerie, alla se fixer à Saint-Domingue, y épousa au Cap en 1705 Marie-Marthe Fromageau, fit enregistrer le 4 août 1716 ses titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île, revint plus tard en France, acheta en 1721 l'office de lieutenant de Roi de la province de Languedoc et mourut à Paris en 1737. Il fut connu le premier sous le titre de marquis de Gabriac qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Son fils, Joseph-François de Cadoine, marquis de Gabriac, né à Saint-Domingue en 1705, épousa à Paris le 3 mars 1764 Antoinette-Charlotte d'Allard de Chatou, fille d'un écuyer du Roi. Il fut lui-même père de Joseph-Louis de Cadoine, marquis de Gabriac, aide de camp du prince de Condé pendant l'émigration, marié en 1790 à Mlle Célésia, de Gênes, qui était en 1789 en instance pour obtenir les honneurs de la Cour, grand-père d'Alphonse-Ernest de Cadoine, marquis de Gabriac, né en 1792, pair de France en 1841, sénateur du Second Empire, décédé en 1865, qui épousa Mlle Dawidoff, petite-fille du duc de Gramont, et bisaïeul de Joseph-François de Cadoine, marquis de Gabriac, né en 1830, ambassadeur près du Saint-Siège en 1878, commandeur de la Légion d'honneur, qui a laissé plusieurs fils de son mariage avec Mlle d'Eskellès. Ceux-ci sont aujourd'hui avec leurs enfants et

avec leur cousine germaine, la marquise de Monteynard, née Gabriac, les seuls représentants de leur famille.

La famille de Cadoine de Gabriac a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un évêque d'Uzès en 1440, quatre chevaliers de Malte en 1540, 1544, 1545 et 1614, des officiers supérieurs.

Il existe une famille de Gabriac (voyez ce nom) qui porte les armoiries de la famille de Cadoine de Gabriac et qui croit en être une branche détachée à une époque inconnue. Cette famille, qui au XVIIIe siècle résidait à l'Ile de France, a adopté de nos jours le nom patronymique de Cadoine. Sa communauté d'origine à été acceptée par la famille de Cadoine de Gabriac, bien qu'elle ne s'appuie que sur des présomptions.

Principales alliances : de Banne d'Avéjan 1633, de Budos, de Barjac 1538, Pelet de Combas (des ducs de Narbonne) 1583, de Chanaleilles 1655, de Faret de Fournés vers 1750, de Monteynard 1883, de Cambis, Alleman 1448, d'Agulhac, de Bérenger de Caladon 1597, Dawidoff, etc.

CADOLLE (de). Armes : *de gueules à un croissant renversé d'argent en chef et à une étoile d'or en pointe.* — Couronne : *de Marquis.*

Le château de Cadolle, ou Cadoule, dont il existe encore des ruines aux environs de la Salvetat, en Rouergue, avait au moyen âge des seigneurs à la famille desquels il donna son nom. Le plus anciennement connu de ces seigneurs, Pierre DE CADOLLE, chevalier, vivait en 1180. Imbert de Cadolle, Sgr de Maleville, fut un des seigneurs du Rouergue qui intervinrent dans un accord passé en 1180 entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac. Raymond de Cadolle était en 1219 seigneur d'Alairargues. Son fils, Bertrand, épousa en 1241 Guillemette de Sauvagnargues. Cette famille de Cadolle paraît s'être éteinte, au moins en Rouergue, en la personne de Gilbert de Cadolle, Sgr de Curvalle, décédé en 1363.

La famille de Cadolle qui subsiste de nos jours dans le département de l'Hérault est une des plus anciennes de la noblesse de cette partie du Languedoc. On a tout lieu de supposer, mais sans en avoir la certitude absolue, qu'elle est une branche détachée au XIIIe siècle de la vieille souche du Rouergue dont il vient d'être parlé. Elle a pour premier auteur connu Guibert de Cadolle, gentilhomme des environs de Lunel, au diocèse de Montpellier, qui avait épousé Marguerite de Langlade et qui en 1310 parut à l'assemblée de la noblesse du Languedoc pour le fait de la guerre de Lyon. Ce Guibert de Cadolle peut avoir été un fils de Bertrand de Cadolle et de Guillemette de Sauvagnargues, mentionnés plus haut. Guillaume de Cadolle, qu'on

lui attribue pour fils, fut syndic des nobles de Lunel en 1330, 1331 et 1339. La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Jean de Cadolle, petit-fils présumé du précédent, dont le fils, François, consul des nobles de Lunel en 1439, épousa en 1410 Luce de Montredon, fille et héritière de Jacques, Cosgr avec le Roi de la ville de Lunel. La famille de Cadolle conserva jusqu'à l'époque de la Révolution la coseigneurie de la ville de Lunel. François de Cadolle fut père d'Antoine, qui épousa Marguerite d'Andelle, et grand-père de Guillaume qui épousa en 1467 Louise du Puy, ou del Puech, et auquel seulement le jugement de maintenue de 1668 fait remonter la filiation suivie. Charles de Cadolle, écuyer, fils de Guillaume, parut à l'arrière-ban de 1512. Marguerite de Varanda, habitante de Lunel, veuve de noble Charles de Cadolle, commandant pour le Roi du château de Villefranche, en Italie, qu'elle avait épousé en 1620, fut maintenue dans sa noblesse le 12 novembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, avec ses deux fils, Charles, capitaine au régiment de Montpezat, et Marc-Antoine. Le second de ces deux frères fut l'auteur d'un rameau qui s'éteignit au XVIIIe siècle dans la maison de Vogüé. L'aîné, Charles, épousa le 14 juillet 1653 Marguerite de Bornier. Son arrière-petit-fils, Charles-Joseph, né à Lunel en 1744, connu sous les titres de comte de Cadolle et de marquis de Durfort, marié en 1769 à Pauline de Castellane, fut nommé député suppléant aux États généraux de 1789 par la noblesse de la sénéchausssée de Montpellier, mais n'eut pas l'occasion de siéger. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'il fit en 1786 pour obtenir la nomination au grade de sous-lieutenant de son fils aîné, Amédée, marquis de Cadolle, né à Lunel en 1770, marié dans la suite, en 1799, à Mlle de Tressemanes. Un autre de ses fils, Bernard-Paulin de Cadolle, né à Lunel en 1773, fut admis en 1776 dans l'Ordre de Malte ; il épousa en 1803 Mlle de Nogaret de Calvisson et fut l'aïeul des représentants actuels.

La famille de Cadolle a fourni de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis.

Son chef est connu sous le titre de marquis de Cadolle.

Principales alliances : de Vogüé, de Bornier 1653, de Castellane 1769, de Tressemanes 1799, de Nogaret de Calvisson 1803, de Saporta 1885, Claret de Fleurieu, de Ginestous 1892, de Boussairolles 1854, de Barjac, de la Fare, de Salin de Sailhans 1799, de Ruble, 1756, etc.

CADORE (Nompère de Champagny de). Voyez : NOMPÈRE DE CHAMPAGNY DE CADORE.

CADORET (de). Armes : *de gueules à deux croissants d'argent en chef et une étoile d'or en pointe.*

Le nom de Cadoret, assez répandu en Bretagne, y a été porté par plusieurs familles distinguées. La seule de ces familles qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours appartient à la région de Nantes. Son auteur, René Cadoret de la Blotière, fut anobli par l'échevinage de cette ville qu'il exerça en 1642 et 1644. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1669, en conséquence des privilèges de la mairie de Nantes, par jugement des commissaires chargés de la réformation.

La famille de Cadoret n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de la Monneraye, de la Grandière.

Il a existé dans la même province, au diocèse de Saint-Brieuc, une famille de Cadoret, de noblesse ancienne, qui portait pour armes : d'*or à deux fasces de gueules, à l'orle de merlettes de même*. Cette famille a possédé une seigneurie de son nom, dans la paroisse de Guégon, et une seigneurie de l'Épineguen, dans la paroisse de Plou-fragan. Elle était connue dès le XIIIe siècle et figura de 1423 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse de sa région. Jean Cadoret, ayant épousé la fille unique de Jean d'Estuer, chambellan du duc en 1451, substitua à son nom celui de la famille d'Estuer qui fut conservé par ses descendants. Cette famille de Cadoret était éteinte dans toute ses branches lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666.

Une famille de Cadoré a appartenu à l'ancienne noblesse du diocèse de Rennes. Elle portait pour armes : d'*azur à un ours bridé d'argent*. Son auteur, Robert Cadoré, était en 1420 conseiller et secrétaire du duc Jean V. Elle figura de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse de la paroisse d'Amanlis et s'éteignit antérieurement à la grande recherche de 1666. C'est par erreur que Potier de Courcy lui a attribué un Bernardin Cador, né à Angers en 1570, qui fut nommé en 1597 conseiller au Parlement de Bretagne.

CADORET de BEAUPRÉAU. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe.*

La famille Cadoret de Beaupréau est originaire de la Rochelle. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Un de ses représentants, N... Cadoret, receveur des épices à la Rochelle, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696. Jean Cadoret, décédé en 1721, était doyen des avocats au présidial de la Rochelle. Jean-

François-Ignace Cadoret de Beaupréau, reçu en 1745 lieutenant particulier de l'élection de la Rochelle, marié en 1750 à Marie-Anne Girard de Bellevue et décédé en 1778, fut pourvu de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle. Son fils, Alexandre-Théodore Cadoret de Beaupréau, né en 1754, lui succéda dans sa charge de trésorier de France. Il épousa en 1778 Marie-Agathe Carré de Sainte-Gemme, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à la Rochelle et servit comme volontaire à l'armée des Princes pendant l'émigration. Il fut père d'Ambroise Cadoret de Beaupréau, né à la Rochelle en 1780, qui épousa en 1820 Mlle de Beaupine, et grand-père de M. Auguste de Beaupréau qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui ne laissa que deux filles de son mariage en 1852 avec Mlle de Blom.

Principales alliances : de Griffon 1701, de Liniers 1774, Carré de Sainte-Gemme 1778, Mossion de la Gontrie 1825, Saulnier de Beaupine 1820, Perraudeau de Beaufief 1844, de Blom 1852.

CADOT (alias **KADOT**) de **SÉBEVILLE**. Armes : *de gueules à trois roses d'or accompagnées en cœur d'une hure de sanglier de sable couronnée d'or, allumée et défendue d'argent.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille Cadot, ou Kadot, de Sébeville, originaire de Carentan, a occupé un rang distingué dans la noblesse de la Basse-Normandie. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans *le Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Les généalogistes ont voulu lui donner une origine très reculée. La Chesnaye des Bois lui attribue un Cadot, seigneur et chatelain de Gaillon, près de Gisors, qui fit une importante fondation en 1205. Guillaume Cadot, auquel ce même auteur fait remonter la filiation suivie, avait épousé Blanche de Breucourt ; il possédait à Carentan dans les premières années du XIVe siècle une maison qui servit dans la suite d'Hôtel de Ville et acquit en 1310 dans les environs de cette ville une petite terre appelée Blactot. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* il aurait été maître d'hôtel du Roi. Dans la réalité la famille Cadot ne figure pas au nombre de celles de Basse-Normandie qui furent maintenues nobles lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463. Elle paraît ne s'être définitivement agrégée à la noblesse qu'à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Gilles Cadot, auquel seulement remonte la filiation suivie, fut nommé en 1406 secrétaire du roi Charles VI et non pas grand maître d'hôtel de ce prince, comme l'a avancé la Chesnaye des Bois. Il épousa d'abord Guillemette Roeslard, héritière du fief de la Porte, dans la paroisse Saint-Nicolas de Coutances, puis en 1420 Guillemette le Demandé. Jean Cadot, sieur de Sébe-

ville, né de cette seconde union, était en 1461 garde des sceaux des obligations de Carentan et en 1495 procureur du Roi dans la même ville ; il épousa d'abord en 1458 Jeanne Le Marchand, puis en 1495 Marie de Villegrin et fut père de Jean Cadot, sieur de Sébeville, Saint-Michel, Bincourt, etc., conseiller et avocat en la vicomté de Carentan en 1495, qui épousa le 6 février 1493 Isabeau de Houetteville. Les deux fils de celui-ci, Michel Cadot, sieur de Sébeville, capitaine des côtes et plat pays de la vicomté de Carentan, marié le 30 mai 1538 à Louise le Lieurre, et Jean Kadot, sieur de Gerville, marié en 1535 à Barbe Le Canu, furent les auteurs de deux grandes branches. Les divers représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 5 mai 1671 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, sur preuves de quatre degrés, sans anoblissement antérieur connu, remontant à 1564 pour la première branche et à 1535 pour la seconde. Michel Cadot, sieur de Sébeville, auteur de la branche aînée, fut père de François Cadot, Sgr de Sébeville, capitaine des côtes et plat pays de la vicomté de Carentan, qui épousa le 18 mai 1564 Scholastique Guillotte, fille du vicomte de Carentan et issue d'une famille dont le chef reçut dans la suite le titre de duc de Coigny. L'arrière-petit-fils de celui-ci, François Cadot, marié en 1641 à Françoise Gigault de Bellefonds, tante du maréchal de Bellefonds, et décédé en 1704, fut connu le premier sous le titre de marquis de Sébeville. Il laissa un très grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Bernardin de Cadot, marquis de Sébeville, maréchal de camp, envoyé auprès de l'Empereur en 1681, décédé au château de Sébeville en 1711, fut père de Charles Cadot, marquis de Sébeville, qui fut admis en 1695 parmi les pages de la Grande Écurie ; un autre, Georges-François, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des îles d'Ouessant et de Molènes, fit en 1720 et 1728 des preuves de noblesse, conservées dans le *Nouveau d'Hozier*, pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de deux de ses filles ; un troisième, Jean-François, fut admis dans l'Ordre de Malte en 1657. Bernard de Cadot de Sébeville fut encore admis dans l'Ordre de Malte en 1783.

Guillaume Cadot, comte de Sébeville, Sgr de Savigny, capitaine au régiment de Bourbon-Dragons, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Coutances et à Valognes.

La famille Cadot de Sébeville compte encore des représentants.

Principales alliances : Guillotte (de Franquetot de Coigny) 1564, Gigault de Bellefonds 1641, de Mailly 1743, de Gouffier 1746, d'Espinay-Saint-Luc 1760, Davy (de Virville) 1600, Blanquet du Chayla 1875, etc.

CADOT d'ARGENEUIL (de.) Armes : *d'azur à trois hirondelles d'or, volant, posées en bande, deux et une.*

La famille de Cadot d'Argeneuil appartient à la noblesse de l'Agenais. Le jugement de maintenue de noblesse qui fut rendu en sa faveur en 1697 et dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier* en fait remonter la filiation à Charles de Cadot, écuyer, qui avait épousé Jeanne Dedier et dont le fils, Pierre Cadot, écuyer, épousa Marie Dersac par contrat du 6 septembre 1530. César Cadot, écuyer, Sgr d'Argeneuil, descendant des précédents, né à Paris, demeurant à Lauzun, épousa le 22 juillet 1627 Marie de Chabrier, fille de feu maître Jacques de Chabrier, en son vivant lieutenant de la comté de Lauzun. Il fut père de Guillaume Cadot, Sgr d'Argeneuil, demeurant à Lauzun, qui épousa le 15 janvier 1659 Jeanne de Gastebois, et grand-père de noble François de Cadot, Sgr d'Argeneuil, né le 6 janvier 1660, lieutenant au régiment de Bretagne, qui épousa le 16 mai 1688 Marie, fille de maître Antoine Floyssac, avocat, procureur du Roi à Montflanquin, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 12 mai 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Joseph-Paul de Cadot d'Argeneuil, petit-fils du précédent, né en 1750 à Mons-de-Boudy, au diocèse d'Agen, fit en 1761 pour être admis à l'École militaire. Un autre membre de la famille de Cadot d'Argeneuil avait fait les mêmes preuves en 1787, mais mourut avant d'avoir été reçu.

Joseph-Paul de Cadot d'Argeneuil, chevalier de Saint-Lazare, François de Cadot d'Argeneuil, officier d'infanterie, et Jean de Cadot d'Argeneuil prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen.

La famille de Cadot d'Argeneuil a fourni des officiers.

Principales alliances : de Pons 1803, de Gastebois 1659.

CADOUDAL (de). Armes : *d'azur à un dextrochère armé d'or, mouvant du flanc dextre, tenant une épée d'argent, montée d'or, et chargé d'un bouclier d'hermines surchargé d'une fleur de lys de gueules en abîme.*

La famille de Cadoudal est originaire de la paroisse de Brech, située à quelques kilomètres d'Auray, dans l'ancien diocèse de Vannes, où elle possédait au XVIIe siècle le domaine de Kerléano. Elle a été illustrée par Georges Cadoudal, né à Kerléano le 1er janvier 1771, vaillant chef de chouans qu'en récompense de son infatigable dévouement à la cause royale le roi Louis XVIII nomma en 1800 lieutenant général de ses armées. Arrêté à Paris le 9 mars 1804, Georges Cadoudal fut

condamné à mort après un procès retentissant et exécuté le 25 juin suivant. Il était fils de Louis Cadoudal, riche cultivateur, décédé à Kerléano en 1811, et de Marie-Jeanne le Bayon. Il avait trois frères. L'un de ceux-ci, Julien Cadoudal, né en 1775, mourut sans postérité en 1801. Les deux autres, Joseph Cadoudal, né en 1784, maréchal de camp en 1825, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, marié à Clermont-Ferrand en 1822 à Virginie du Lac, décédé à Kerléano en 1852, et Louis Cadoudal, né à Kerléano en 1790, colonel de gendarmerie, marié à Mlle Renaud, furent simultanément anoblis le 16 décembre 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Ces deux frères ont été les auteurs de deux rameaux. Louis-Georges de Cadoudal, fils de Joseph, né en 1823, marié en 1847 à Mlle de Kercaradec, conseiller général du Morbihan en 1871, décédé à Kerléano en 1885, a été un littérateur distingué. Il a laissé lui-même plusieurs fils dont l'aîné, Georges, né à Hennebont en 1848, ancien zouave pontifical, marié en 1876 à Mlle de Gouberville, a été nommé en 1901 lieutenant-colonel d'infanterie.

Principales alliances : du Lac 1822, Bouczo de Kercaradec 1847, du Laurens 1882, Picot de Gouberville 1876, Binet de Jasson 1859, etc.

Il avait existé au moyen âge dans le diocèse de Vannes une famille noble du nom de Cadoudal qui portait pour armes : d'*argent à une croix engreslée de sable*. Cette famille figura de 1427 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Plumelec, de Guern et de Riantec. Elle s'éteignit dans la famille de Sévigné au commencement du XVIIe siècle.

CADUSH (Boyer de). Voyez : BOYER DE CADUSH.

CADY-ROUSTAN de NAVACELLE.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Ferdinand-Gaston CADY, connu sous le nom de Cady de Navacelle, fils de Mme Cady, née Fabre de Navacelle, a épousé en 1907 Mlle de Madre, petite-fille du baron de Coubertin. Il sera consacré une notice spéciale à la famille Fabre-Roustan de Navacelle.

CAFFARELLI DU FALGA. Armes : *parti au 1 d'azur au lion d'or rampant ; au 2 taillé d'or et de gueules de quatre traits ; au chef d'Empire qui est d'or à l'aigle de sable.* (Ces armes sont celles de la grande maison romaine des ducs Caffarelli). — Armes concédées sous le Premier Empire au général comte Caffarelli : *écartelé au 1 des comtes militaires ; au 2 taillé d'argent et de gueules ; au 3 d'argent au lion rampant de sable ; au 4 tranché d'argent et de gueules.* — Couronne :

de Marquis. — Supports : *deux aigles de sable contournées, allumées, languées, onglées et couronnées d'or.* — Cimier : *Un faisceau d'armes à l'antique.* — Devise : *Sola patriciis.*

La maison Caffarelli a été une des plus illustres de la noblesse romaine. Stephano Caffarelli figure comme sénateur et comme trésorier dans un *instrumento di concordia* passé le 28 mai 1190 entre le pape Clément III et le peuple romain. D'après le diplôme accordé en 1739 aux Caffarelli de France par les conservateurs du peuple romain, la filiation remonterait à Giovanno Caffarelli, Sgr de Castro-Gallere et chancelier du peuple romain, qui vivait en 1372. La souche se partagea en plusieurs branches qui jouirent d'un vif éclat, qui s'allièrent aux plus puissantes maisons de l'aristocratie romaine et qui produisirent un nombre considérable de personnages marquants. Parmi ceux-ci on doit mentionner Marc-Antoine Caffarelli qui épousa Hortense Borghèse, sœur du pape Paul V, et dont le fils, Scipion Caffarelli, fut nommé cardinal en 1606. La famille Caffarelli a fourni un autre cardinal, Prosper Caffarelli, décédé en 1659. La dernière branche des Caffarelli de Rome s'est éteinte au XIXe siècle; mais, par bref de 1871, le pape Pie IX autorisa le comte Giuseppe Négroni à relever le titre de duc Caffarelli. On sait que c'est dans le palais Caffarelli, un des plus beaux de Rome, qu'est aujourd'hui installée l'ambassade d'Allemagne.

Il existe de nos jours en France une famille Caffarelli qui revendique une origine commune avec la grande maison romaine dont il vient d'être parlé et qui en porte les armoiries. On trouvera sur ces Caffarelli de France d'intéressants renseignements dans les *Carrés d'Hozier*, dans la *France Protestante* de Haag et surtout dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* des années 1889 et 1898. Ils habitaient au XVIIe siècle le Languedoc et ne portaient à cette époque d'autre nom que celui de Caffarel, assez répandu dans cette province. Le premier d'entre eux dont ont ait connaissance, Barthélemy Caffarel, était venu en France, d'après la tradition, en 1616 à la suite du nonce Bentivoglio et s'était fixé à Montpellier après avoir embrassé le protestantisme. Il était vraisemblablement le même personnage qu'un Barthélemy Caffarel, bourgeois de Nîmes, qui affirma sa fidélité au Roi le 20 octobre 1623 quoique s'étant trouvé enfermé dans cette ville pendant les derniers troubles. Barthélemy Caffarel ne figure, en tout cas, dans aucun acte avec les qualifications nobiliaires. Son fils, François Caffarel, prit en qualité d'inspecteur général et sous les ordres de Riquet une part importante au percement du canal du Languedoc. Il résidait dans la petite ville de Revel, en Lauragais, quand il acquit aux environs de cette ville de la famllle de Soubiran la

terre et le château du Falga que ses descendants habitèrent jusqu'à l'époque de la Révolution. Dans l'acte d'acquisition de cette terre, passé le 31 décembre 1680, François Caffarel ne prend d'autre qualification que celle de marchand de Revel. Son fils, monsieur maître Philippe Caffarel, docteur ès droits, fut reçu le 23 novembre 1676 avocat en la Chambre de l'Édit séant à Castelnaudary. Ce même monsieur Philippe Caffarel, avocat en Parlement, rendit hommage au Roi le 4 mai 1722 au bureau des finances de Toulouse pour son château du Falga avec haute, moyenne et basse justice. Monsieur Philippe Caffarel, Sgr du Falga, y mourut le 16 août 1726 à l'âge de 80 ans. La famille Caffarel, ou Caffarelli, ne figure ni au nombre de celles du Languedoc qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni même au nombre de celles qui firent enreregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Philippe Caffarel avait eu plusieurs fils de son mariage avec Marie du Mas. L'un de ces fils, François Caffarel, né à Revel le 30 juin 1674, marié à Marie d'Arailh, devint seigneur du Falga après la mort de son père et y mourut le 26 mai 1737. Il est appelé dans son acte de décès noble François de Caffarel, Sgr du Falga. Il laissa lui-même plusieurs fils qui échangèrent le nom de Caffarel contre celui de Caffarelli.

En 1739 très illustres et très nobles seigneurs les messieurs Jean Caffarelli, sieur de Merville, chevalier français de l'ordre de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de la Reine-dragons, Philippe Caffarelli, sieur de Dubourg, capitaine dans le même régiment, et leurs deux neveux, Martial-Philippe Caffarelli, Sgr du Falga et de Foubignol, au diocèse de Toulouse, cornette dans le même régiment, et Pierre-Maximilien Caffarelli, né au Falga en 1726, ces deux derniers fils du seigneur François Caffarelli, de glorieuse mémoire, obtinrent des conservateurs du peuple romain un long diplôme qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier* et parmi les signataires duquel figure le marquis Prosper Caffarelli. Ce diplôme reconnaît leur descendance de Jean Caffarelli qni a dignement exécuté et rempli depuis l'an 1372 l'illustre et glorieux emploi de chancelier du célèbre peuple romain et a été seigneur du château Galleri, duquel la très noble et très illustre et très excellente famille des Caffarelli, habitants de la ville de Rome, tire son origine, les rétablit dans le droit de se qualifier citoyens romains, les agrége à l'ordre des patrices romains et des sénateurs, voulant absolument qu'eux et leurs descendants et successeurs jusqu'à l'infini aient le droit de venir au Sénat, d'y opiner et de remplir toutes les charges de magistrature.

Malgré ce diplôme la situation nobiliaire de la famille Caffarelli

resta assez douteuse en France jusqu'à l'époque de la Révolution. Un de ses membres fut, il est vrai, nommé en 1780 chanoine du chapitre Saint-Étienne de Toul, en Lorraine, qui exigeait trois générations de noblesse. Mais elle ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province. On trouve au contraire qu'un Caffarelli du Falga siégea comme député de Saint-Félix-de-Caraman à l'assemblée générale du Tiers État du diocèse de Toulouse tenue le 17 février 1789 et en fut nommé syndic.

La famille Caffarelli était représentée à l'époque de la Révolution par les six fils de Pierre-Maximilien de Caffarelli, Sgr du Falga, alors décédé, et de Louise-Marguerite d'Anceau de Saint-Circq. L'aîné de ces six frères, Louis-Maximilien Caffarelli, né au Falga en 1756, général de division, un des plus brillants officiers généraux de l'armée d'Égypte, n'était pas encore marié quand il fut mortellement blessé devant Saint-Jean-d'Acre le 27 avril 1799. Le second, Philippe-Jacques, né en 1757, colonel au régiment d'Anjou, émigra, prit part à l'expédition de Quiberon et fut fusillé en juillet 1795. Le troisième, Charles-Ambroise, né au Falga en 1758, d'abord chanoine de l'église cathédrale de Toul, rentra dans le monde à l'époque de la Révolution, fut préfet sous le Consulat et sous le Premier Empire, fut créé chevalier par lettres du 27 novembre 1808, puis baron par nouvelles lettres du 31 décembre 1809, reprit dans la suite l'habit ecclésiastique et mourut en 1826. Le quatrième, Jean, né au Falga en 1763, nommé évêque de Saint-Brieuc après la promulgation du Concordat, décédé en 1815, fut créé baron de l'Empire par lettres du 21 septembre 1808. Le cinquième, Louis-Joseph, né au Falga en 1760, officier de marine, conseiller d'État en l'an VIII, préfet maritime de Brest, grand officier de la Légion d'honneur, maréchal de camp de 1814, pair de France pendant les Cent Jours, décédé sans alliance en 1845, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 15 juin 1810. Le plus jeune, enfin, Auguste, né au Falga en 1766, général de division, gouverneur des Tuileries, ministre de la Guerre et de la Marine du royaume d'Italie de 1806 à 1810, pair de France en 1831, décédé en 1849, fut créé comte de l'Empire par lettres du 5 janvier 1808. Ce dernier, qui continua la descendance, avait épousé Mlle d'Hervilly, décédée en 1854. Il fut père d'Auguste-Eugène, comte Caffarelli, né à Milan en 1806, préfet d'Ille-et-Vilaine en 1848, conseiller général de l'Aisne et député au Corps législatif sous le Second Empire, marié en 1838 à Mlle Fréteau de Pény, décédé en 1878, et grand-père de Maximilien-Louis, comte Caffarelli, né en 1855, ancien député de l'Aisne, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1888 avec Mlle Kunkelmann.

Principales alliances : d'Arailh, d'Anceau de Saint-Circq, le Cat d'Hervilly 1799, Bégouen 1824, de Bernetz, Leclerc de Juigné, Fréteau de Pény 1838, Jacquinot de Presles 1860, de Saint-Angel 1866, de Lavaysse, etc.

CAFFIN de MÉROUVILLE.

Famille bourgeoise, originaire de Poitou.

Jean Caffin, marchand bourgeois de la ville de Thouars, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : de *gueules à une cafetière d'argent.*

Alexandre-Théodore Caffin demanda le 1er février 1860 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de Mérouville sous lequel il était connu. On ne voit pas que cette autorisation lui ait été accordée.

La famille Caffin de Mérouville n'est plus représentée aujourd'hui (1909) que par la comtesse douairière de Vielcastel, née Caffin de Mérouville.

CAFFOD de la FERRIÈRE. Armes : *d'azur à une fasce d'argent chargée de trois tourteaux de gueules et accompagnée en pointe d'une étoile d'or.*

La famille Caffod de la Ferrière, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de Franche-Comté. Elle était originaire de la petite ville d'Orbe, en Suisse, que son premier auteur connu, Etienne Caffod, habitait dans les dernières années du xve siècle. Dans les premières années du siècle suivant la famille Caffod vint se fixer à Pontarlier, en Franche-Comté. Ses membres sont qualifiés nobles dans un certain nombre d'actes du milieu du xvie siècle. Noble Claude Caffod, fils de noble Jean Caffod, fut nommé le 22 juin 1533 procureur local de la seigneurie de Jougne et de Rochejean ; il avait épousé Marie Michon de Romont qui fit son testament le 4 février 1591. Jacques Caffod, fils des précédents, dut, à la suite de revers de fortune, aller se fixer à l'étranger où il s'enrichit dans le commerce des draps. Son arrière-petit-fils, François Caffod de la Ferrière, baptisé le 26 décembre 1687, était capitaine à la suite du régiment de Poitou-Infanterie quand il obtint avec plusieurs de ses parents le 16 août 1714 des lettres patentes de relief de dérogeance. Il fut encore maintenu dans sa noblesse le 4 janvier 1715 par arrêt de la Chambre des comptes et finances de Dôle. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Jean-Maurice Caffod de la Ferrière, né à Arbois en 1772, fit en 1782 pour être admis à l'École militaire. La famille Caffod de la Ferrière s'est éteinte

avec le fils de celui-ci, Ernest Caffod de la Ferrière, percepteur à Arbois, qui est décédé vers 1856 sans avoir été marié laissant sa fortune à sa sœur, Mme du Hamel du Désert.

La famille Caffod de la Ferrière avait fourni des officiers, un chevalier de Saint-Louis.

Principales alliances : de Menoux 1683, du Hamel du Désert, Coilloz, Bressand d'Argilly, etc.

ÇAGARRIGA (de Chefdebien de). Voyez : CHEFDEBIEN d'ARMISSAN ET de ÇAGARRIGA (de).

ÇAGARRIGA, ou SAGARRIGA, (de). Armes de la branche française : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois demi-vols de gueules abaissés et contournés ; aux 2 et 3 d'or à un cerf passant d'azur ; sur le tout de gueules à un buisson de chêne vert, arraché et entrelacé de sinople, posé en abîme.* — L'écu posé *sur une aigle éployée d'or, colletée d'une couronne de baron et sommée d'une couronne de marquis.* — Listel ondoyant avec la légende : *Des neuf barons de Catalogne.* — Armes de la branche fixée en Italie : d'*or à un lion au naturel, couronné du champ, accompagné de deux branches de laurier entrelacées et réunies à la pointe de l'écu.*

La famille de ÇAGARRIGA appartient à la noblesse du Roussillon. Elle est originaire de la Catalogne où elle est connue de toute ancienneté. On n'a malheureusement pu se procurer que peu de renseignements sur la partie de son histoire qui est antérieure à son établissement en France.

Elle était représentée en Catalogne au XVIe siècle par deux frères, François-Raymond et Gaspard de Çagarriga, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, issue de François-Raymond et demeurée espagnole, s'éteignit dans les premières années du XIXe siècle. Son chef avait obtenu en 1691 par lettres patentes du roi Charles II l'érection en comté de sa seigneurie de Crexelle.

La seconde branche, issue de Gaspard, est aujourd'hui française. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. L'auteur de cette branche, dominus Gaspard de Çagarriga, damoiseau, était venu se fixer en Roussillon ; il fit des acquisitions dans ce pays par actes du 12 août 1555, du 11 novembre 1562 et du 20 août 1567. Il laissa d'une alliance demeurée inconnue un fils, illustre monsieur Gaspard de Çagarriga, domicilié à Perpignan, qui épousa le 29 avril 1599 illustre dame Marie Ballaro, fille d'illustre feu monsieur Ferdinand Ballaro, et qui fit son testa-

ment le 10 août 1626. Gaspard de Çagarriga fut lui-même père de dom Gaspard de Çagarriga qui épousa sa parente, Marie de Sagarriga de Ros, et qui fit son testament le 5 mars 1691. Dom Jean de Çagarriga d'Anglade, chevalier, descendant des précédents, marié le 3 juin 1771 à demoiselle Augustine de Ros, fille du comte de Ros, fit en 1788 devant Chérin des preuves de noblesse remontant à 1555 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Augustin, né en 1774. Il prit part l'année suivante aux assemblées de la noblesse tenues à Perpignan. Cette branche française de la famille de Çagarriga s'était partagée en deux rameaux. L'un de ces rameaux subsiste avec distinction ; ses représentants ne sont pas titrés ; l'autre rameau s'est fondu au XIXe siècle dans la famille de Chefdebien d'Armissan dont un représentant a relevé le nom de Çagarriga.

Gabriel de Çagarriga, un des capitaines qui en 1495 accompagnèrent en Italie Gonzalve de Cordoue, fut l'auteur d'une branche de la famille de Çagarriga qui s'est perpétuée avec beaucoup de distinction à Bari, à Giovinazzo et à Naples. Cette branche italienne, sur laquelle on trouvera des renseignements dans *l'Annuaire de la Noblesse italienne* de 1893, a adopté l'orthographe SAGARRIGA. Elle est représentée de nos jours par deux rameaux dont l'un joint à son nom celui de Visconti. Jérôme Sagarriga-Visconti a été sénateur du royaume d'Italie.

Principales alliances de la branche française : de Plœuc 1881, de Gironde, de Chefdebien d'Armissan, de Llucia, de l'Anglade, du Moustier de Canchy 1907, etc.

CAGNIARD (et **CAGNIARD-DAMAINVILLE**) **de la TOUR**. Armes : *de gueules à un lion d'argent*.

Ancienne famille parisienne.

Nicolas CAGNIARD, avocat au Parlement de Paris, fut nommé en 1748 conseiller du Roi, receveur des émoluments du sceau de la Chancellerie. Il avait épousé Geneviève Barbier, sœur d'un conseiller au Parlement de Normandie. Il en laissa deux fils, Nicolas Cagniard, sieur de la Tour, qui continua la descendance, et François-Nicolas Cagniard, qui épousa Anne-Rosalie de Saint-Martin. L'aîné de ces deux frères, Nicolas Cagniard, écuyer, sieur de la Tour, d'abord avocat au Parlement de Paris, fut nommé en 1786 trésorier de la Chancellerie du Palais, à Paris. Il avait épousé Elisabeth Ranthonnet et en avait eu quatre fils. Deux de ces fils périrent dans l'insurrection de Saint-Domingue sans avoir été mariés. Un autre, Charles Cagniard de la Tour, né à Paris en 1777, célèbre physicien, membre de l'Académie des Sciences, chevalier de Saint-Michel en 1823, décédé en 1859,

reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 29 juillet 1818; il ne laissa qu'une fille, la baronne de Bonnefoy du Charmel, décédée en 1886. Le plus jeune des quatre frères, Antoine Cagniard de la Tour, né à Paris en 1786, maire de Crépy-en-Valois, membre du Conseil général de l'Oise pendant trente ans, fut autorisé par ordonnance royale du 10 mars 1833 à substituer au nom de Cagniard celui de Damainville. Un de ses fils, Charles Cagniard-Damainville de la Tour, marié à Mlle de Margerie, a été conseiller référendaire à la Cour des comptes et membre du Conseil général de l'Oise.

Principales alliances : de Bonnefoy du Charmel 1844, Jacquin de Margerie vers 1860, Colas des Francs 1895, etc.

CAGNY (Mesnage de). Voyez : Mesnage de Cagny.

CAGNY (de) ou DECAGNY.

Famille d'honorable bourgeoisie parisienne.

CAHEN d'ANVERS et de TORRE-ALFINA. Armes : *d'azur à un lion d'or tenant entre ses pattes une harpe du même, à la bordure d'argent chargée de huit billettes d'azur.* — Armes concédées en 1885 à la branche des marquis de Torre-Alfina : *parti, séparé par un filet d'argent : au 1 de gueules à une tour d'argent, crénelée de cinq pièces à la guelfe et surmontée d'une plante d'alfa arrachée d'or; au 2 d'azur à un lion d'or tenant entre ses pattes une harpe du même; à la bordure d'argent brochant et chargée de huit billettes d'azur.*

La famille Cahen d'Anvers appartient à la haute banque israélite. Elle est originaire des Pays-Bas et joint à son nom celui de la ville d'Anvers qu'elle habitait avant de se fixer en France. Elle revendique une antiquité prodigieuse et croit descendre en ligne directe du roi David.

Joseph-Mayer Cahen, ou Cahen d'Anvers, né en 1803, vint fonder à Paris une maison de banque qui ne tarda pas à devenir prospère, se fit naturaliser français, obtint la croix de la Légion d'honneur, reçut du roi d'Italie le titre de comte et mourut en 1881 en son château de Nainville. Il laissait une fille, Mme Montefiore, et quatre fils, tous connus sous le titre de comte Cahen d'Anvers, qui furent les auteurs d'autant de rameaux. Le troisième de ces fils, Edouard, s'étant fait naturaliser italien, reçut du roi d'Italie, par décret du 8 mars 1885, le titre de marquis de Torre-Alfina transmissible par ordre de primogéniture ; il obtint en même temps le règlement de ses armoiries ; un de ses fils, Rodolphe Cahen d'Anvers, marquis de Torre-Alfina, a été attaché à l'ambassade d'Italie en France.

Principales alliances : Morpugo, Gourgaud du Taillis 1888, de Faucigny-Lucinge 1891, de Camondo 1891, de Forceville 1896, Montefiore, Warschawski 1876, Sampière, Machiels, etc.

CAHORS (aliàs **Caors**) **de la SARLADIE** (**de**). Voyez : Caors de la Sarladie (de).

CAHOUET de MAROLLES et de BEAUVAIS. Armes : d'*azur à un sautoir dentelé d'or, accompagné de quatre besants du même.*

La famille Cahouet de Beauvais et de Marolles a occupé aux xviie et xviiie siècles un rang distingué en Orléanais. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Un tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier* en fait remonter la filiation à honorable homme Jean Cahouet dont la veuve, Madeleine Le Maire, est mentionnée dans un acte du 28 février 1624. Noble homme Jean Cahouet, écuyer, fils des précédents, fut contrôleur général des bois au département de l'Ile-de-France, puis receveur des gabelles à Orléans. Il épousa Marie Pothier par contrat du 10 avril 1614 et en eut deux fils, Jean Cahouet, sieur de Senneville, conseiller du Roi au siège présidial d'Orléans, marié à Marguerite Lambert, et Charles Cahouet, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi en 1647, puis conseiller du Roi en ses Conseils, marié le 5 avril 1655 à Marie Accarie, dame de Beauvais, qui furent les auteurs de deux branches.

Plusieurs représentants de la branche aînée, Claude Cahouet, écuyer, sœur de Senneville, conseiller du Roi, prévôt général de l'Orléanais; Lambert Cahouet, sieur de Maireau, commissaire des troupes de S. M. à Orléans; Charlotte Foucault, veuve d'Alphonse Cahouet, sieur de Senneville, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial d'Orléans ; Marguerite Cahouet de Senneville, épouse d'Etienne Lamirault, écuyer, sieur de Fontmagne, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau des finances d'Orléans, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. C'est à cette branche que paraissent avoir appartenu Robert-Joseph Cahouet, écuyer, Sgr de la ville et châtellerie de Saint-Gilles-sur-Vic, en Poitou, du Gamereau, de Neuvy, etc., premier lieutenant au régiment des chevau-légers, chevalier de Saint-Louis, et M. Cahouet de Marolles qui étaient l'un et l'autre en 1789 lieutenants des maréchaux de France Orléans. Le premier de ces deux personnages prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. On trouve que M. Abel-Alphonse Cahouet de Marolles, ancien trésorier payeur général, est décédé en 1907 à Saint-Germain-en-Laye à l'âge de 95 ans.

Charles Cahouet, auteur de la seconde branche, laissa un fils unique, Claude Cahouet, sieur de Beauvais, né en 1668, premier président au bureau des finances d'Orléans, qui épousa le 31 août 1692 Marie-Catherine Fontaine, fille d'un secrétaire du Roi, et qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Celui-ci laissa lui-même un fils, que l'on croit être mort sans postérité, et deux filles dont l'aînée épousa successivement en 1714 Olivier le Fèvre d'Ormesson, puis François-Antoine de Chabannes et dont la seconde fut la femme de Germain-Louis de Chauvelin, garde des sceaux.

CAHOUET (de). Le règlement d'armoiries du 29 mars 1817 attribue à cette famille le blason de la famille Cahouet de Marolles et de Beauvais, qui précède. — L'écu timbré d'un casque de *chevalier orné de ses lambrequins*.

Cette seconde famille Cahouet paraît revendiquer une origine commune avec la famille précédente dont le règlement d'armoiries du 29 mars 1817 lui attribue les armes. Elle appartenait au commencement du XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie commerciale de Saumur. Un de ses représentants, Pierre-Louis-René Cahouet, né dans cette ville en 1715, fut pourvu le 16 avril 1765 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi. Un autre, Claude-Gaspard de Cahouet, Sgr de Combres, officier au régiment de Bourgogne, fils puîné de Pierre Cahouet, négociant à Saumur, demanda en 1788 des lettres patentes de confirmation de noblesse; il produisit à l'appui de sa requête de prétendues lettres d'anoblissement qui auraient été accordées le 9 mai 1559 à son aïeul, Antoine Cahouet, sieur de la Giraudière, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers. Chérin fils, chargé d'examiner la demande de M. de Cahouet, émit dans son rapport un avis très défavorable et déclara que ces lettres de 1559 avaient tous les caractères de la fausseté. Claude-Gaspard de Cahouet, dont il vient d'être parlé, avait eu un frère aîné, Marc-Louis Cahouet, négociant à Saumur, décédé en 1783, qui épousa Marguerite Savatier et qui continua la descendance. Le fils de celui-ci, Alexandre Cahouet, né à Saumur le 19 février 1750, inspecteur général des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, marié à Mme de Feuardent d'Eculleville, née du Mesnildot, d'une vieille famille noble de Normandie, décédé en 1838, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 août 1809, puis fut anobli par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 29 mars 1817 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il fut lui-même père de Jean-François Cahouet, né en 1782, préfet sous le Premier Empire et sous la Restauration, et grand-père d'Ernest-Hippolyte de Cahouet, né en 1820, qui a eu plusieurs

enfants de son mariage en 1845 avec Mlle Poussin de Bourgneuf.

On trouvera une généalogie de cette famille de Cahouet dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny.

Principales alliances : du Mesnildot, Louvel de Contrières 1808, Marcotte de Sainte-Marie 1892, etc.

Il a existé d'autres familles distinguées du nom de Cahouet. Un représentant d'une de ces familles, Charles Cahouet d'Heurcourt, avocat au Parlement, fut pourvu le 30 mars 1767 de l'office de conseiller en la Cour des monnaies de Paris et obtint de d'Hozier en 1776 le règlement de ses armoiries : *de gueules à une fasce d'or chargée de deux croissants d'azur, au chef de même*. Noël-Nicolas Cahouet, ancien greffier en chef de la Table de marbre des eaux et forêts de France, fut pourvu le 15 novembre 1775 de la charge de secrétaire du Roi. Il obtint en 1776 le même règlement d'armoiries que le précédent.

CAHUSAC (**de Raymond-**). Voyez : Raymond-Cahusac (de).

CAHUZAC de CAUX (**Roger de**). Voyez : Roger de Cahuzac de Caux.

CAHUZAC (**de Rocous de**). Voyez : Rocous de Cahuzac (de).

CAHUZAC du VERDIER (**de**). Armes : *d'azur plein, au chef cousu de gueules, chargé de trois lionceaux d'or.*

La famille de Cahuzac, ou Cahusac, aujourd'hui éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse du Languedoc. Elle avait eu pour berceau une terre de son nom située à 14 kilomètres d'Albi et avait pour premier auteur connu Frotard de Cahuzac qui vivait en 1080. Le chevalier de Courcelles mentionne un Bernard-Roger de Cahusac, qui est cité dans un acte de juin 1220, et un Pons-Amiel de Cahusac auquel le 4 des calendes de janvier 1228 Raymond, comte de Toulouse, inféoda les seigneuries du Verdier et de Douazac. Le même auteur fait remonter la filiation suivie à noble Pons de Cahuzac, damoiseau, Sgr du Verdier, qui épousa le dernier avril 1351 noble Guillemette de Vaillac. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1669 en faveur de la famille de Cahuzac en fait remonter la filiation au 5 août 1514, date à laquelle François-Adhémar de Cahusac, Sgr du Verdier, épousa Anne de Thézan, fille de Guillaume, Sgr de Pujol, et d'Anne de Montlaur. Anne de Thézan était veuve quand elle fit son testament le 7 novembre 1541. Son fils, Olivier de Cahusac, rendit hommage au Roi en 1554 pour la seigneurie du Verdier qu'il possédait en Albigeois. Noble Antoine de Cahusac, sieur du Verdier, en la sénéchaussée de Toulouse et au diocèse d'Albi, marié le 17 mai 1629 à Louise de Soréac, fut maintenu dans sa noblesse le 23 septembre

1669, sur preuves remontant à 1514, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, avec son fils, François, sieur de Larroque. Celui-ci épousa dans la suite, le 16 novembre 1679, Anne de Clergué de la Motte, fille du baron de Certaizon. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que son petit-fils, Henri-Joseph de Cahuzac du Verdier, né en 1723, marié à Françoise de Turenne d'Aubepeyre, fit en 1784 pour obtenir la nomination au grade de sous-lieutenant de son fils aîné, François-Joseph, né en 1766.

Dame Marie-Anne de Turenne, veuve de noble de Cahuzac du Verdier, dame du Bousquet, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villefranche-de-Rouergue. M. de Cahuzac du Verdier, Sgr du Verdier, prit part en cette même année à celles tenues à Toulouse.

La famille de Cahuzac du Verdier s'est éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Elle avait donné des officiers de mérite.

Principales alliances : de Thézan de Pujol, de Soréac, de Turenne d'Aubepeyre, de Marcillac, d'Hautpoul 1803, etc.

Il existait à Toulouse sous Louis XVI une autre famille de Cahuzac, beaucoup moins ancienne, qui portait pour armes : *de gueules à une chouette éployée d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or*. L'auteur de cette famille, Antoine de Cahusac, avocat au Parlement, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1772 : il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

Il a existé enfin aux XVe et XVIe siècles à Saint-Affrique, en Rouergué, une famille de Cahuzac qui paraît avoir été distincte de celle des Cahusac du Verdier. L'héritière de cette famille, Marie, épousa en 1609 Jean de Solages, Sgr de Lauras et de Robal.

CAIGNART de SAULCY et de MAILLY. Armes : d'*azur à trois chevrons d'or accompagnés en chef de deux branches de chêne* (aliàs *de deux glands, les tiges en bas*), *de même*.

La famille Caignart de Saulcy est originaire, non pas de la Bretagne, comme l'ont avancé quelques nobiliaires contemporains, mais de Saint-Quentin, dans la Haute-Picardie, où elle occupait dès le XVIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie.

Plusieurs de ses représentants, N... Caignart, sieur du Clos, conseiller du Roi, commissaire aux revues et troupes de S. M. ; Paul Caignart, prêtre, chanoine écolatre de l'église royale de Saint-Quentin ; André-Nicolas Caignart, conseiller du Roi, lieutenant colonel au bailliage de Saint-Quentin ; Henri Caignart, prêtre, chape-

lain de l'église royale de Saint-Quentin et chanoine de l'église de Sainte-Périnne; Marie Caignart, veuve de Pie Botté, marchand à Saint-Quentin, et Paul-Henri Caignart de Marsy, avocat au Parlement, firent enregistrer leur blason ou l'eurent enregistré d'office à l'Armorial général de 1696.

Louis-Joseph Caignart de Saulcy, marié à Mlle Bocon de la Merlière, était sous Louis XVI lieutenant-colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut du nombre des gentilshommes de l'élection de Gap qui assistèrent le 10 septembre 1788 à l'assemblée générale des trois ordres de la province de Dauphiné tenue à Romans. Il eut, entre autres enfants, une fille qui épousa à Grenoble en 1799 François-Joseph de Boutiny.

Louis-Joseph Caignart de Saulcy, né à Lille en 1807, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres en 1842, décédé en 1880, fut nommé en 1859 sénateur du Second Empire. Étant veuf de Mlle de Brye, il s'était remarié en 1852 avec Mlle de Billing, décédée en 1908, qui fut dame d'honneur de l'impératrice Eugénie; il eut du premier lit un fils et du second une fille qui épousa en 1874 le général de la Bégassière. Son neveu, Henri-Edouard de Saulcy, a épousé en 1874 Mlle de Cassagnac.

Principales alliances : de Boutiny 1799, de Brye, de Billing 1852, du Bouays de la Bégassière 1874, Granier de Cassagnac 1874, de Susini 1907, de Cairon, Bocon de Lamerlière, etc.

A la même souche paraît se rattacher la famille Caignart de Mailly, encore existante, sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants. Un représentant de cette famille, né à Mailly vers 1750, décédé en 1822, fut administrateur du département de l'Aisne pendant la Terreur, fut poursuivi comme Jacobin après le 9 thermidor, fut plus tard chef du bureau des émigrés au ministère de la Police et rentra définitivement dans la vie privée après le 18 brumaire.

Il avait existé au diocèse de Vannes, en Bretagne, une ancienne famille noble du nom de Caignart, ou Cagniard, qui portait pour armes : *de gueules à un lion d'argent*. Cette famille a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Brangolo, sur le territoire de la paroisse d'Inzinsac. Elle était connue dès le XIVe siècle, figura de 1448 à 1536 aux réformations et montres de la paroisse de Plumelin, fut maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 26 août 1669 sur preuves de sept générations et eut pour dernière héritière Louise Caignart de Brangolo mariée successivement en 1697 à René de Chefdubois et en 1707 à Jean Léziart du Ter.

Il a existé aussi à Beauvais une famille Caignart, de très vieille bourgeoisie, dont un représentant fut nommé maire de la ville en 1622.

CAIGNOU (de). Armes : *d'azur à trois bandes d'or.*

Originaire de Normandie, fixée plus tard dans le Maine, la famille de Caignou est de noblesse ancienne. Son premier auteur connu, noble Jean de Caignou, était en 1300 seigneur du fief de la Sergenterie, près de la Ferté-Macé. La descendance de ce personnage posséda un certain nombre de fiefs dans les environs de la Ferté-Macé. L'un de ces fiefs, celui de la Métairie, prit plus tard le nom de Caignou. Guillaume de Caignou, écuyer, Sgr de la Métairie, de la Sergenterie, du Val de Gourbes, etc., marié à Eléonore Patry, laissa deux fils, Jean, Sgr de la Métairie, et autre Jean, Sgr de la Sergenterie, qui partagèrent sa succession par acte du 24 avril 1409. Jean de Caignou, écuyer, Sgr de la Métairie, fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de Montfaut, en 1463. Il fut père de Jean de Caignou, écuyer, Sgr de la Métairie, qui épousa le 30 avril 1469 Robine de Sainte-Marie, et grand-père de Guillaume de Caignou, écuyer, Sgr de la Métairie, qui épousa le 16 avril 1506 Françoise de Saint-Bosmer. Les deux fils de ce dernier, Jean, marié à Marguerite de la Fiéce, et André, maréchal des logis d'une compagnie d'ordonnances, marié le 8 mars 1551 à Geneviève Le Pelletier du Mesnil-Bellenger, décédé le 27 janvier 1607, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. La branche aînée s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La branche cadette s'est éteinte en la personne d'Anne-Marie de Caignou, décédée en 1703, qui avait épousé Jacques d'Orglandes, baron de Briouze.

Balthazar de Caignou fut admis dans l'ordre de Malte en 1580.

François-Louis-Jean-Jacques de Caignou prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans.

La famille de Caignou a fourni des officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis.

Elle n'a jamais été titrée.

On en trouvera des tableaux généalogiques très sommaires dans les *Dossiers bleus* et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

Principales alliances : Patry, des Buats, de Sainte-Marie 1469, 1511, de Saint-Bosmer, d'Orglandes, Mabille de la Paumelière, etc.

CAIL.

La famille Cail, dont la grande situation industrielle est universellement connue, a eu pour berceau la petite ville de Chef-Boutonne, dans le département des Deux-Sèvres. Son auteur, Jean-François Cail, né en 1804 dans une condition modeste, fut l'associé, puis le

successeur de M. Derosne, dont il avait épousé la fille. Il donna à la maison de métallurgie fondée par celui-ci un développement prodigieux, créant des usines dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, et mourut en 1871. Son fils, Antoine-Alfred Cail, né en 1839, est décédé en 1889 laissant deux fils de son mariage en 1872 avec Mlle Aymé de la Chevrelière.

CAILA ou CAYLA (de). Voyez : Cayla (de).

CAILHOL (de). Armes (d'après la *Science du blason*, de M. de Magny, et d'autres ouvrages contemporains) : *d'or à un chevron d'azur accompagné de trois cailles de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*. — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *de gueules à un chevron d'or surmonté d'une étoile de même et accompagné de trois cailles contournées, aussi d'or*.

La famille de Cailhol est honorablement connue en Provence. D'après Borel d'Hauterive, qui lui a consacré une courte notice dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1845 et qui a été copié par un certain nombre de généalogistes modernes, elle aurait pour auteur Jean-Pierre Cailhol qui serait venu se fixer à Marseille dans les premières années du XVIIe siècle et qui, ayant obtenu la concession de vastes landes aux environs de cette ville, les aurait défrichées et leur aurait donné son nom. Dans la réalité on ne connaît pas à la famille de Cailhol de principe d'anoblissement et elle ne figure ni au nombre de celles de Provence qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles de la même province qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse. On trouve, il est vrai, qu'un de ses membres, Jean Cailhol, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696, mais il ne prit dans cette circonstance d'autre qualification que celle de bourgeois de Marseille.

La famille de Cailhol a fourni des officiers de mérite, un vicaire général de Marseille au XIXe siècle, etc. ; mais c'est à tort que des nobiliaires modernes lui attribuent un chevalier de Malte.

Son chef est connu sous le titre de comte depuis le milieu du XIXe siècle.

Principale alliance : de Barbarin.

CAILLARD d'AILLIÈRES et de BEAUVOIR. Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable*.

La famille Caillard d'Aillières appartient à la noblesse du Maine. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Carrés d'Hozier*, au Cabinet des titres. Jean Caillard, écuyer, sieur des Haies, auquel ce

travail fait remonter la filiation, fit plusieurs acquisitions avec sa femme Catherine Hermelin par actes du 9 janvier 1550, du 9 septembre 1555 et du 6 octobre 1568. Il fut père d'Olivier Caillard, écuyer, sieur des Haies, conseiller et médecin ordinaire du Roi, qui épousa Sara Caron par contrat passé le 12 septembre 1570 devant notaire au Mans, et grand-père d'Abraham Caillard, écuyer, sieur des Haies, qui était en 1604 écolier étudiant en l'Université de Poitiers et qui épousa Suzanne du Val par contrat passé le 31 août 1613 devant notaire à Saint-Pater, près d'Alençon. Abraham Caillard laissa de cette union quatre fils qui partagèrent sa succession par acte du 20 novembre 1654 : 1° Jacques Caillard, célèbre avocat au Parlement de Paris, qui épousa Marie Grostête et dont le fils, Jacques, lieutenant général de la connétablie, mourut sans postérité ; 2° Abraham II Caillard, qui continua la descendance ; 3° René Caillard, sieur de la Monnerie, commissaire général de la marine ; 4° Mathieu Caillard, sieur de la Feuderie, capitaine au régiment de Vendôme, qui épousa le 12 juillet 1646 Esther Le Seigneur et dont le fils, également appelé Mathieu, paraît être mort sans postérité. Abraham II Caillard, écuyer, sieur de la Monnerie, fut maréchal des logis de la compagnie des chevau-légers du cardinal Mazarin ; il épousa par contrat passé le 16 janvier 1668 devant Carnot, notaire à Paris, Judith Levasseur, héritière de la seigneurie d'Aillières, près de Mamers, dont sa descendance a gardé le nom et possède encore le château. Il laissa lui-même trois fils : 1° Abraham III, Sgr de la Monnerie et d'Aillières, qui épousa le 3 novembre 1696 Anne Drouin et qui continua la descendance ; 2° Jean, qui n'eut pas d'enfants ; 3° René, sieur de Beauvoir, capitaine au régiment de Médoc, qui épousa une fille de David Caussin, marchand en gros et bourgeois de Sedan, et qui en eut deux fils.

Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 Mathieu Caillard, demeurant en la paroisse de Beauvoir, dans l'élection du Mans, comparut le 22 juillet 1667 devant Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, et déclara qu'il entendait maintenir la qualité d'écuyer, mais qu'étant cadet de sa famille il était forcé de demander un délai d'un mois pour réunir les titres justificatifs de sa noblesse. Ce même Mathieu Caillard et son frère aîné, Abraham, furent maintenus dans leur noblesse le 23 septembre 1671 par arrêt du Conseil d'État. MM. Caillard, ayant été, malgré cet arrêt, inquiétés dans leur noblesse, se firent accorder par le roi Louis XIV en 1676 des lettres patentes qui les maintenaient et les confirmaient dans leur noblesse et les anoblissaient en tant que besoin. Abraham Caillard, sieur de la Monnerie et d'Aillières, et son cousin germain Mathieu, furent

encore maintenus dans leur noblesse le 4 janvier 1698 par jugement de M. de Miromesnil, intendant de Tours. Mlle Caillard d'Aillières et Mlle Caillard de Beauvais firent, en outre, l'une en 1715, l'autre en 1727, des preuves de noblesse pour être admises à Saint-Cyr. Germain Caillard, Sgr de la paroisse d'Aillières, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans.

La famille Caillard était représentée de nos jours par deux rameaux, celui des Caillard d'Aillières et celui des Caillard de Beauvoir. Le premier de ces rameaux subsiste avec distinction. Un de ses membres, M. Augustin-Ferdinand Caillard d'Aillières, né en 1849, décédé en 1897, a été député de la Sarthe et un des membres les plus influents du parti conservateur. Un autre, Étienne d'Aillières, né en 1851, frère du précédent, est aujourd'hui colonel de cavalerie. Le second rameau s'est éteint au XIXe siècle, son dernier rejeton mâle n'ayant laissé de son mariage avec Mlle de Gervilliers que deux filles mariées vers 1850 à M. de Fougerolle et au marquis de Messemé.

Principales alliances : Boulay de la Meurthe 1875, Billard de Saint-Laumer 1884, Thiroux de Gervilliers, de Messemé, Chaillou de Fougerolle, de Fréville de Lorme 1907, etc.

CAILLATTE. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux coquilles* (aliàs *de deux étoiles*) *et en pointe d'une caille, le tout d'argent.*

La famille Caillatte, d'honorable bourgeoisie, est venue de Genève se fixer en France au cours du XIXe siècle. Il en a été publié en 1907 une généalogie dont le tome II du *Recueil généalogique suisse*. Ce travail fait remonter la filiation à Vincent Qualliat, dit Barba, natif de Chioggia, près de Venise, barquier, qui fit son testament à Genève le 10 septembre 1577 et dont le fils, Jean Caillatte, orfèvre, fut reçu bourgeois de Genève le 17 mai 1583.

La famille Caillatte a fourni des négociants, des officiers, un pasteur de l'Église réformée de France, décédé en 1870, etc.

Principales alliances : de Coninck, Monod, Dufour 1720, de Choudens 1656, Girod 1642, Thomeguex 1693, etc.

CAILLAU de FOUCAULT.

Famille d'honorable bourgeoisie.

Jean-Baptiste Caillau fut connu sous le nom de Caillau de Foucault après le mariage qu'il contracta vers 1840 avec Mlle de Foucault. Il a eu, entre autres enfants, une fille mariée en 1862 à M. Edmond-Gaspard de Béjarry.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille de Foucault

CAILLAUD (Romanet du). Voyez : ROMANET DU CAILLAUD.

CAILLEBOT de la SALLE (de). Armes : d'*or à six annelets de gueules, 3, 2, 1.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CAILLEBOT DE LA SALLE est, sinon une des plus anciennes, du moins une des plus brillantes de la noblesse de Normandie. Elle est une de celles que le duc de Saint-Simon a le plus maltraitées dans ses Mémoires. Cet écrivain raconte que le premier marquis de la Salle, lieutenant général des armées du Roi, décédé en 1682, était fils de Louis Caillebot, simple fabricant et marchand de sabots en gros de la forêt de Senonches, lequel, après avoir réalisé dans son commerce une certaine fortune, avait acquis sur les bords de ladite forêt le petit domaine de la Salle et y avait fait construire un modeste *castel de cartes*. On pourra voir par la suite de cette notice combien cette appréciation du célèbre historien est injuste et dénuée de tout fondement.

On trouvera sur la famille de Caillebot de la Salle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et particulièrement dans les *Dossiers bleus* et dans les *Carrés d'Hozier*. Elle a eu pour berceau la petite ville de Beuvron, située à quelques lieues au nord de Lisieux, où elle est honorablement connue depuis le milieu du xve siècle. Toutefois elle ne figure pas au nombre de celles de cette région qui furent maintenues nobles lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463, et elle paraît ne s'être agrégée définitivement à la noblesse que quelques années après cette recherche. Son plus ancien auteur connu, noble homme Robert Caillebot, écuyer, Sgr du Mesnil-Thomas, demeurant à Beuvron, est ainsi qualifié dans un accord passé le 1er février 1454 par Marie de Graville, veuve de Gérard d'Harcourt, Sgr de Bonnétable. Il est encore nommé, mais cette fois sans aucune qualification, dans un acte passé le 26 avril 1456 devant Lepin, tabellion. Il laissa d'une alliance demeurée inconnue un fils, Robert de Caillebot, écuyer, Sgr du Mesnil-Thomas, qui rendit aveu de cette terre le 3 avril 1491 et qui fut maintenu dans la possession d'un bois le 12 avril 1499 par sentence du bailliage de Chartres. Ce deuxième Robert Caillebot, écuyer de la paroisse de Beuvron, avait épousé Guillemette de Boquance de laquelle il laissa un grand nombre d'enfants. L'aîné de ses fils, Marin Caillebot, écuyer, Sgr du Mesnil-Thomas, dont il donna le dénombrement au nom de son père le 2 avril 1497, continua la descendance; il épousa en deuxièmes noces Marie Creste et en eut plusieurs enfants qui partagèrent sa succession par actes du 27 février 1534 et du 27 mars 1543. Nicolas de Caillebot, écuyer, Sgr de la Salle et du

Mesnil-Thomas, un des fils du précédent, marié à Catherine de Sévrouer, était en 1547 un des archers de la compagnie de Pierre d'Harcourt, baron de Rânes, et assista le 20 juillet 1552 au procès-verbal de la coutume de Châteauneuf-en-Thimerais. Il fut père de Robert de Caillebot, écuyer, Sgr de la Salle et du Mesnil-Thomas, qui épousa le 31 mai 1558 Jacqueline d'O, issue d'une des plus illustres familles de la noblesse de Normandie et dont les enfants partagèrent la succession par acte passé le 31 octobre 1601 devant tabellion à Dreux. C'est Louis de Caillebot, Sgr de la Salle et du Mesnil-Thomas, un des fils du précédent, que Saint-Simon a voulu transformer en marchand de sabots. Ce Louis de Caillebot eut, au contraire, une brillante carrière militaire et fut capitaine au régiment des gardes et maréchal de camp; il avait épousé par contrat du 26 juillet 1603 noble Léonor Thauveau de Molitard, fille du baron de Molitard, en Dunois, chevalier de l'Ordre du Roi, et de Catherine de Chambray, qui, étant devenue veuve, fut maintenue dans sa noblesse le 17 juillet 1634 par sentence des élus de Verneuil après avoir justifié que son mari était d'une noble, illustre et ancienne famille. C'est de cette époque que date la grande situation de la famille de Caillebot. Louis de Caillebot, fils des précédents, marié en 1646 à Anne de Martel de Montpinçon et décédé en 1682, fut successivement capitaine au régiment des gardes du Roi, maréchal de camp en 1645, conseiller d'État en 1652 et lieutenant général des armées du Roi cette même année; il obtint par lettres patentes du mois de juillet 1673 l'érection en marquisat sous le nom de la Salle de la terre de Champsonels qu'il possédait en Normandie. Il laissa deux fils dont l'aîné, François, fut évêque de Tournay. Le puiné, Louis de Caillebot, marquis de la Salle, né en 1650, élevé parmi les pages de la Grande Écurie, devint dans la suite Maître de la Garde-robe du Roi, fut nommé en 1689 chevalier de ses Ordres et mourut en 1728. Il fut lui-même père de Louis de Caillebot, marquis de la Salle, né en 1716, lieutenant général des armées du Roi en 1748, chevalier de ses Ordres, gouverneur de la Haute et Basse-Marche en 1784, qui continua la descendance. Ce dernier, étant encore mineur, avait obtenu par lettres patentes de juillet 1730 que le titre de marquisat de la Salle fut transporté sur la terre de Montpinçon qu'il possédait près de Dreux. Son fils, Louis, marquis de Caillebot, né en 1753, major en second du régiment de Vintimille, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Coutances. Le chevalier de Caillebot de la Salle fut nommé maréchal de camp en 1814.

Antoine-Claude et Charles de Caillebot de la Salle furent admis dans l'Ordre de Malte, l'un en 1668, l'autre en 1769.

Plusieurs représentants de la famille de Caillebot de la Salle furent admis aux honneurs de la Cour de France le 24 mars 1775, le 15 mai 1784 et le 12 février 1788.

Son chef actuel est camérier de cape et d'épée de S. S. Pie X.

Principales alliances : d'O, Martel de Montpinçon, de Clermont-Chaste 1750, de Langle, de Montagu, de Rancher, de Lur-Saluces, etc.

CAILLEL du TERTRE. Armes (d'après l'*État présent de la noblesse française* de Bachelin-Deflorenne) : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois cailleteaux de même.*

Famille de haute bourgeoisie originaire de la Chapelle-Erbrée et fixée à Vitré depuis le XVIIe siècle.

Victor CAILLEL DU TERTRE, né à Vitré en 1794, décédé dans la même ville en 1872, fut nommé en 1849 député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, y vota avec la droite légitimiste et fut un des protestataires contre le coup d'État du 2 décembre. Victor Caillel du Tertre, né en 1841, a été nommé maire de Vitré en 1888.

CAILLEMER et CAILLEMER de LIONCOURT. Armes concédées en 1811 au chevalier Caillemer : d'*azur à un cheval galopant d'argent surmonté d'un globe du même, sommé à sénestre d'un fer de lance d'argent et soutenu d'une champagne de gueules, au signe des chevaliers légionnaires.* — Armes de la famille de Lioncourt aujourd'hui portées par la branche des Caillemer de Lioncourt : d'*azur à un lion d'or lampassé de gueules et accompagné de trois quintefeuilles d'argent.*

La famille CAILLEMER, originaire de Carentan, en Basse-Normandie, est très anciennement connue dans la bourgeoisie de cette région.

Maître Jean-Léonor Caillemer fut sous Louis XV procureur au bailliage de Carentan. Un de ses fils, Charles-Louis Caillemer, né à Carentan en 1757, d'abord avocat, puis président de l'administration centrale du département de la Manche, fut élu en l'an VII député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, fut plus tard membre du Tribunat, puis commissaire général de la marine à Toulon et mourut en 1843 laissant postérité. Un autre, Louis Caillemer, né à Carentan en 1764, chef d'escadron, plus tard retraité colonel, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 10 avril 1811.

Un représentant de cette même famille, ayant été adopté par son oncle, Édouard de Lioncourt, fut autorisé par jugement du 16 mai 1860 à joindre à son nom celui de la famille de son père adoptif. Il a été père de M. Édouard Caillemer de Lioncourt, juge d'instruc-

tion à Bordeaux, qui a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mlle Reimonencq.

La famille de Lioncourt, originaire de Lorraine, a fourni deux capitaines du château de Saint-Rémy, un maître d'hôtel du duc de Lorraine, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc.

CAILLEUX (**Girard de**). : Voyez GIRARD DE CAILLEUX.

CAILLO de MAILLÉ (**de**). Armes : *de gueules à trois cailles* (aliàs *trois colombes*) *d'argent becquées et membrées de gueules, 2 et 1, celle de la pointe soutenue par une patte de loup coupée d'or.* — Aliàs (d'après l'*Histoire de Berry* de la Thaumassière) : d'*azur à trois cailles d'argent, 2 et 1, les deux du chef affrontées et becquetant dans un sac d'argent péri en pal en abîme et la troisième becquetant le bas dudit sac, le bec tourné en haut.*

Ancienne famille du Poitou, originaire du Berry, dont on trouvera la généalogie dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Clément de Caillo, auquel remonte la filiation, fut élu échevin de Bourges le 29 juin 1560, fut réélu en 1561 et fut vraisemblement anobli par ses fonctions. La Thaumassière appelle ce personnage Caillaut et lui attribue des armoiries différentes de celles que portèrent ses descendants. Charles de Caillo, écuyer, fils de Clément, épousa Mathurine Agori par contrat du 15 janvier 1578; il fut père de Jean Caillo, lieutenant d'artillerie, marié en 1633 à Suzanne de Conan, qui posséda la seigneurie de Fontaine, dans la paroisse de la Chapelle-Baton, en Poitou. Charles de Caillo, écuyer, sieur de Maillé, fils de celui-ci, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Poitiers). Il laissa un fils, François-Charles de Caillo, écuyer, Sgr de Maillé, marié en 1714 à Renée-Angélique des Francs, qui fut maintenu dans sa noblesse le 8 février 1715 par sentence de M. Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers. François-Charles de Caillo, chevalier, Sgr de Maillé, marié en 1786 à Mlle Prévost de la Javelière, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers, quitta la France pendant la période révolutionnaire et fut rayé de la liste des émigrés en 1801. Son fils, François-Auguste de Caillo de Maillé, né en 1798, fut le dernier représentant mâle de sa famille ; il mourut à Niort en 1861 laissant de son mariage avec Mlle de Grégueuil une fille unique, Mme Bonneau de Beaufort.

Principales alliances : Jousseaume 1673, de la Chaussée, des Francs 1674, Avril de Grégueuil, Bonneau de Beaufort, etc

CAILLOT de COQUEREAUMONT. Armes : d'*argent à deux clefs adossées d'azur, accostées de huit croissants de gueules et accompagnées de trois fleurs de lys d'azur*. — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : d'*azur à deux épées d'argent, les pointes en haut, accompagnées en chef d'une caille d'or, en flanc de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même*. — Aliàs : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux épées d'argent, les pointes en haut, accompagnées en chef d'une merlette, en fasce de deux molettes et en pointe d'un croissant, le tout du même; aux 2 et 3 d'azur à trois têtes de caille arrachées d'or*.

Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec celle des Caudron de Coquereaumont, de la même région, appartenait à la noblesse parlementaire de Normandie. Elle occupait dès le XVIe siècle un rang distingué dans la magistrature de Rouen. Nicolas Caillot, marié à Madeleine de Béthencourt et décédé le 3 septembre 1559, était lieutenant général à la table de marbre à Rouen. Son fils, Nicolas Caillot, marié à Catherine Deschamps et décédé le 7 juin 1587, fut reçu en 1572 conseiller au Parlement de Normandie.

Thomas Caillot, écuyer, chauffecire héréditaire en la chancellerie du Parlement de Rouen, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Ce même Thomas Caillot, Sgr de Coquereaumont, fut pourvu le 4 octobre 1710 de la charge de conseiller maître en la Chambre des comptes de Rouen. Charles Caillot, Sgr des Prandes, et son fils, également appelé Charles, furent pourvus l'un en 1722, l'autre en 1742 de la charge de conseiller correcteur en la même Chambre. Antoine-Louis-Thomas Caillot de Coquereaumont, chevalier, Sgr et patron d'Epreville-sur-Ry, du Hazard, de Coquereaumont, etc., fut nommé en 1750 président en la Chambre des comptes, aides et finances de Normandie ; il possédait encore cette charge quand éclata la Révolution ; il avait acquis le 24 septembre 1770 de la famille de Montesquiou la baronnie de Pont-Saint-Pierre, un des domaines les plus importants de Normandie. Son fils, André Caillot de Coquereaumont, fut reçu en 1780 conseiller au Parlement de Normandie.

La famille Caillot de Coquereaumont paraît s'être éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Principales alliances : de Rouen de Bermonville, Massif des Carreaux, Despommare, le Ber de Trouville, etc.

La famille Caillot de Coquereaumont paraît n'avoir aucun rapport avec celle d'un M. Charles Caillot de Montureux qui épousa en 1852 Mlle Elisabeth-Alix Tillette de Clermont-Tonnerre, remariée en 1862 au docteur Roubaud.

CAILLOU de la FORGERIE.

La famille Caillou de la Forgerie est originaire des confins du Poitou et de l'Angoumois. Elle est peut-être la même qu'une famille Caillou qui possédait au XVIe siècle la seigneurie de Pressac et à laquelle on attribue les armoiries suivantes : d'*azur à un cœur d'or soutenu d'un croissant d'argent*. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie très sommaire dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. François Caillou, sieur du Breuil, demeurant en la paroisse de Montjean, dans l'élection de Poitiers, auquel seulement cet auteur fait remonter la filiation suivie, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse le 3 septembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Son fils, Jean Caillou, sieur de la Caillerie, décédé à Lorigné en 1732, fut à son tour condamné le 6 août 1698 par jugement de M. de Maupeou, successeur de M. de Barentin, à payer comme usurpateur de noblesse une amende de 3000 livres. Il fut père de Jean-Joseph Caillou, écuyer, Sgr de la Forgerie, qui épousa vers 1730 Marie-Françoise Tribier et qui continua la descendance. On ne voit pas que la famille Caillou de la Forgerie se soit jamais fait relever des condamnations encourues par elle en 1667 et en 1698. Elle ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

La famille Caillou de la Forgerie a fourni des officiers distingués dont un colonel en 1860, officier de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de Céris 1757, Adorno de Tscharner, etc.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier* des renseignements sur une famille Caillou de Valmont qui appartenait au XVIIIe siècle à la noblesse de Lorraine et qui paraît être aujourd'hui éteinte. Cette famille portait pour armes : d'*azur à une bande d'argent accompagnée de quatre roses d'or posées en pal, deux en chef et deux en pointe*. Elle avait pour nom primitif celui de le Bonhomme et descendait de Nicolas le Bonhomme qui avait épousé vers 1650 Guérine Caillou. Jean le Bonhomme, Sgr de Valmont, fils des précédents, originaire de Lommerange, en la prévôté de Sancy, lieutenant-colonel au service des ducs Charles IV et Charles V, marié en 1685 à Charlotte de Blaives, fut autorisé par lettres patentes du 30 juin 1699 à relever le nom, les armes et la noblesse de la famille de sa mère, Guérine Caillou. Il fut père de Jean-Philibert Caillou, Sgr de Valmont, né en 1687, marié en 1711 à Anne Forget, qui fut maintenu dans sa noblesse en avril 1731 par arrêt de la Chambre des comptes de Lorraine. Jean-Henri Caillou de Valmont, né à Valmont en 1763, et son frère Jean-Philippe, né en 1768, firent en 1772 et en 1778 leurs preuves de noblesse pour

être admis à l'École militaire. Leur frère aîné, Jean-Louis-Philippe Caillou de Valmont, né en 1752, épousa à Metz en 1780 Madeleine Humbert dont il eut deux fils, nés à Metz en 1788 et 1790. On trouve que Jean-François Virion, né à Saint-Avold en 1797, contrôleur des postes, fut autorisé par ordonnance du 18 février 1818 à substituer à son nom celui de CAILLOU DE VALMONT.

CAILLOUX-POUGET. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois grenades aussi d'or, enflammées de gueules ; au franc-quartier des barons militaires.*

L'auteur de cette famille, François CAILLOUX, dit POUGET, était chirurgien ordinaire de la reine Charlotte, femme du roi Stanislas Leczinski. Son fils, François-René Cailloux, dit Pouget, né en 1767 à Haroué, en Lorraine, général de brigade en 1809, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1851, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 2 août 1808. Le général baron Pouget laissa deux fils ; l'aîné de ceux-ci, Charles-René, baron Pouget, mourut en 1870 laissant une fille unique, Mme de Gatines ; le puîné, Joseph-Charles, qui recueillit après la mort de son frère le titre de baron Pouget, mourut sans postérité en 1875.

Principales alliances : le Mouton de Boisdeffre 1834, Petit de Gatines 1847, etc.

CAÏLUS (de). Armes : d'*or à une tortue montant de sable, accompagnée de trois étoiles d'azur*, 2 *et* 1.

La famille DE CAÏLUS est originaire de Montpellier. Son auteur, Louis Caïlus, bourgeois de cette ville, avait épousé vers 1755 Marie-Anne Brun. Louis-Clément Caïlus, né à Montpellier en 1759, fils des précédents, administrateur général des messageries, maire de Saint-Maur-les-Fossés, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1833, reçut le titre héréditaire de baron, sur institution de majorat, par lettres patentes du roi Charles X du 17 mars 1827. Il fut père d'Antoine-Prosper, baron de Caïlus, né en 1805, administrateur des messageries, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1894, et grand-père d'Arthur, baron de Caïlus, né en 1844, commissaire répartiteur de la ville de Paris, décédé en 1895, qui a lui-même laissé deux fils.

La famille de Caïlus actuellement existante ne doit pas être confondue avec une famille de Caylus, ou de Cailus, qui a appartenu à la noblesse chevaleresque du Rouergue. Cette famille de Caylus portait pour armes : d'*or à un léopard lionné de gueules, accompagné de seize étoiles en orle.* Elle avait eu pour berceau un château fort de son nom, situé près de Saint-Affrique, et était connue dès

l'an 1000. Deux de ses représentants, Déodat et Arnaud de Caylus, se croisèrent à la suite de saint Louis ; leur nom et leurs armes figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Dans un rapport envoyé en 1745 au comte d'Argenson et conservé dans les manuscrits de Chérin, le généalogiste Clérembault déclare que la filiation doit être considérée comme établie depuis Déodat, qui était seigneur de Caylus en 1236. Alix, dame de Caylus et d'Olargues, héritière des grands biens de la branche aînée de sa maison, épousa en 1382 Philippe de Lévis, Sgr de Florensac, et lui apporta la seigneurie de Caylus. Son descendant, Jacques de Lévis, créé comte de Caylus en septembre 1574, un des mignons du roi Henri III, périt en duel à l'âge de 24 ans en 1578. Après la mort de ce jeune homme la terre de Caylus passa à sa sœur, Jeanne, mariée en 1575 à Jean-Claude de Pestels. Celle-ci laissa elle-même trois filles dont l'aînée, Anne, héritière du château de Caylus, épousa en 1607 Jean de Tubières de Grimoard. La famille de Tubières de Grimoard s'éteignit à son tour avec deux frères, Anne-Philippe, comte de Caylus, né en 1692, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Charles, marquis de Caylus, chef d'escadre, gouverneur de la Martinique, qui moururent sans avoir été mariés, l'un en 1765, l'autre en 1750. Marie-Charlotte de Tubières de Grimoard, tante de ces deux frères, avait épousé Joseph Robert, marquis de Lignerac, lieutenant-général et grand-bailli d'Auvergne. Son petit-fils, Achille Robert, marquis de Lignerac, grand-bailli d'épée de la Haute-Auvergne, marié en 1760 à Marie-Odette de Lévis de Châteaumorand, recueillit la terre de Caylus par héritage de ses cousins. Il laissa lui-même une fille, mariée en 1779 au comte de Rougé, et un fils, Joseph-Louis-Robert, marquis de Lignerac, maréchal de camp en 1814, marié successivement en 1784 à Mlle de Mailly et en 1819 à Mlle de la Grange-Fourilles, décédé en 1823, qui fut créé grand d'Espagne au titre de duc de Caylus par cédule du 3 mai 1770, qui fut admis en 1783 sous ce titre aux honneurs de la Cour de France, qui fut appelé à la pairie de France héréditaire en 1815 et qui fut confirmé dans la possession du titre du duc de Caylus, sur promesse d'institution de majorat, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 18 février 1818. Ce premier duc de Caylus laissa un fils en bas-âge, François-Joseph, marquis de Lignerac, duc de Caylus, né en 1820, pair de France par droit héréditaire, décédé sans postérité en 1905, qui, par cédule du roi d'Espagne du 13 septembre 1893, fut autorisé à transmettre sa grandesse avec ses titre et dignité à son cousin le comte Arthur de Rougé, aujourd'hui connu sous le titre de duc de Caylus.

Le château de Caylus appartient de nos jours à la famille de Levesou de Vesins.

La famille des seigneurs primitifs de Caylus ne s'éteignit pas avec Alix, dame de Caylus, mariée en 1382 à Philippe de Lévis. Un des oncles de celle-ci, Raymond de Caylus, Sgr de Blanc et de Colombières-la-Gaillarde, marié en 1389 à Marguerite de Brusque, fut l'auteur d'une branche qui se perpétua avec beaucoup de distinction jusqu'au milieu du XIXe siècle. La maison de Caylus, dont on trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau, fut maintenue dans sa noblesse au ressort de Castres le 31 octobre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Un de ses représentants, le comte de Caylus, fut admis aux honneurs de la Cour le 2 décembre 1786. Elle s'éteignit dans les mâles avec le marquis de Caylus, décédé à Toulouse en 1845 à l'âge de 77 ans, et complètement quelques années plus tard par la mort de la marquise de Villeneuve-Arifat, née Caylus.

CAIRE (Perraud de). Voyez : PERRAUD DE CAIRE.

CAIRE de CHICHILIANNE. Armes : *d'azur à un pin de sinople posé sur une terrasse du même, à l'ours passant de sable brochant sur le fût de l'arbre.*

La famille CAIRE DE CHICHILIANNE, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de robe du Dauphiné. Elle était originaire du Trièves et était peut-être une branche tombée en dérogeance d'une famille Caire qui appartenait au moyen âge à la noblesse de la même région et dont les deux dernières branches authentiques s'éteignirent vers la fin du XIVe siècle.

Pierre Caire, docteur ès droits et juge à Gap, paraît comme témoin le 7 août 1623 au testament de noble demoiselle Jeanne de Reynard, veuve de noble Louis de Chappan, sieur de Fontreynes, de Gap. Sa descendance acquit en 1736 de la maison de Veynes la seigneurie de Chichilianne dont elle conserva le nom et fut anoblie l'année suivante par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi près le Parlement de Grenoble. La famille Caire de Chichilianne a encore donné un trésorier de France au bureau des finances du Dauphiné, président dudit bureau en 1770. Son dernier représentant mâle, M. de Chichilianne, ancien receveur particulier des finances, résidait en 1867 à Grenoble et à Chichilianne.

CAIRE du LAUZET (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de juin 1750) : *de gueules à une bande de sable bordée d'argent, au lévrier*

Universitas

de même avec son collier d'or courant sur la partie supérieure de la bande; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin, dans le *Nouveau d'Hozier*, dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois, etc., beaucoup de renseignements sur une famille de Caire du Lauzet qui, comme celle dont il vient d'être parlé, avait eu pour berceau le Haut-Dauphiné. Cette famille obtint de d'Hozier en juin 1750 le règlement de ses armoiries. Une généalogie produite par elle au XVIIIe siècle et conservée dans les manuscrits de Chérin en fait remonter la filiation à Jean-Marie Caire dont le fils, noble François-Marie Caire, commandant de la forteresse du Lauzet, près de Barcelonnette, obtint le 29 juin 1358 du roi et de la reine de Naples, comte et comtesse de Barcelonnette, en récompense de ses services, la faculté de lever un impôt sur les communautés de la ville et la permission d'ajouter à ses armoiries *trois étoiles d'or*. Très noble et très illustre seigneur Joseph Caire, Sgr du Lauzet, fils du précédent, épousa Catherine de Bessony par contrat passé à Barcelonnette le 20 octobre 1381. Noble Esprit Caire, de la ville de Barcelonnette, qui représente le neuvième degré de la filiation, vint se fixer à Nice, fut nommé le 25 février 1567 par lettres du duc de Savoie capitaine des milices du comté de Nice et fit son testament le 7 juillet 1592. Ses deux fils, noble Pierre Caire, marié en 1591 à Angélique Davin de Ventavon, nommé le 4 juillet 1602 prélet de Barcelonnette par lettres du duc de Savoie, et noble Jean Caire, marié à Barcelonnette le 4 juillet 1602 à Anne Lebrun de Larra, furent les auteurs de deux branches.

Constant Caire, chef de la branche aînée, vint se fixer à Marseille ; il était simple maître plombier dans cette ville quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Ses deux petits-fils, Joseph Caire, né en 1688, marié à Marseille en 1720 à Claire Saint-Michel, et Vincent Caire, né en 1699, négociant à la Martinique, et son arrière-petit-fils, Vincent Caire, né à la Martinique en 1727, demandèrent en 1763 à être relevés de l'omission de qualifications nobles et à être rétablis dans la noblesse à laquelle appartenaient leurs ancêtres. Vincent Caire, né en 1727, laissa un fils, Alexis, qui était connu à l'époque de la Restauration sous le titre de comte de Caire du Lauzet.

Le chef de la seconde branche, Honoré Caire, né au Lauzet en 1606, lieutenant dans les troupes maritimes de Provence, vint se fixer à Toulon et y épousa en 1636 Blanche Nègre. Il fut père de Jean Caire, marchand à Toulon, qui fit son testament en 1700. Le chef de cette branche, François Caire, né en 1731, chevalier de Saint-Louis, lieu-

tenant-colonel au corps royal du génie, marié en 1760 à Marie Lebé, dont il eut plus tard un fils, demanda à son tour en 1768 à être rétabli dans la noblesse de ses ancêtres.

Chérin, chargé d'examiner la demande faite en 1763 et en 1768 par les deux branches de la famille Caire, envoya un rapport très défavorable. Il expliqua dans ce rapport que, même en supposant la vérité de ses titres, la famille de Caire n'avait jamais porté de qualifications nobles depuis 1640, que l'absence de ces qualifications pendant cent ans faisait définitivement perdre la noblesse et qu'en conséquence MM. Caire n'étaient pas susceptibles de la grâce qu'ils demandaient.

On ne voit pas que la famille Caire ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Provence.

C'est à cette famille que paraissent avoir appartenu un M. de Caire, qui était avocat à Paris dans les dernières années du XIXe siècle, et un Charles-Henri-François de Caire, adjudant-général, qui épousa vers 1795 Anne Ducret, née en 1774. Jean-Henri de Caire, fils de ce dernier, né à Lunéville le 6 messidor an VI, visiteur des douanes, fut connu sous le titre de vicomte de Caire. Il épousa d'abord Fortunée Richard, née en 1813 à Thorame-Haute (Basses-Alpes), puis Marie-Adélaïde Mespouille, née en 1831 à Celles-lez-Molembaix, en Hainaut. Il eut de cette seconde union une fille, Mme d'Haussy, et un fils, Emile-Henri, né en 1856 à Kain-lez-Tournay, qui mourut à Tournay en 1877.

CAIRON (de) et CAIRON de MERVILLE (de). Armes : *de gueules à trois coquilles d'argent, 2 et 1.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE CAIRON appartient à la noblesse de Normandie. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On en trouvera aussi une généalogie, du reste incomplète, dans l'*Armorial général de d'Hozier, registre supplémentaire.* Elle avait pour nom primitif celui de PERROTTE. Son auteur, Nicolas Perrotte, né de condition libre et d'honorables et honnêtes parents, demeurait à Saint-Vigor, dans l'élection de Vire, quand il fut anobli en récompense de ses services militaires par lettres données à Mehun-sur-Yèvre le 3 février 1454 et enregistrées le 2 juin 1455. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* le texte en latin de ces lettres. Nicolas Perrotte s'était particulièrement distingué le 14 avril 1450 à la bataille de Formigny. Il avait épousé Guillemette d'Estampes, fille de Robert, Sgr d'Audrieu. Il en eut trois fils, Nicolas, autre Nicolas, et Etienne, qui par lettres données

le 5 août 1472 à la Guierche, en Touraine, furent autorisés à substituer à leur nom de Perrotte celui de la terre de Cairon qu'ils possédaient dans l'élection de Caen. Un de ces frères, Nicolas Perrotte, dit depuis de Cairon, demeurant en la sergenterie de Cheux, fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de Montfaut, en 1463. Nicolas-Philippe de Cairon, Sgr de Saint-Vigor, fut encore maintenu dans sa noblesse en 1599 par jugement de M. de Mesmes de Roissy. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 la famille de Cairon était représentée en Normandie par un certain nombre de rameaux qui furent maintenus dans leur noblesse le 1er août 1667 et le 12 mars 1671 par divers jugements de Chamillart, intendant de Caen. L'un de ces jugements, rendu en 1671, est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Lors de la même recherche, André de Cairon, Sgr de la Garenne, en l'élection de Falaise, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. M. de Cairon de Bailli, de l'élection de Neufchâtel, fut enfin maintenu dans sa noblesse en octobre 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Un certain nombre de représentants de la famille de Cairon firent, en outre, au cours du XVIIIe siècle des preuves de noblesse pour être admis soit aux Écoles militaires, soit parmi les chevau-légers, soit aux maisons d'éducation de Saint-Cyr et de l'Enfant-Jésus. Le rameau aîné s'éteignit avec Marie-Thérèse, dame de Cairon, qui épousa en 1784 Pierre Labbey, Sgr de la Roque.

Le chef de la famille prit part sous le titre de comte de Cairon aux assemblées de la noblesse tenues à Caen en 1789. Le chef d'un rameau cadet, Anne-Alexandre-Augustin de Cairon, connu sous le titre de marquis de Panneville, fut élu cette même année député aux États généraux par la noblesse du bailliage de Caux.

La famille normande de Cairon compte encore des représentants en Haute-Normandie. Son chef est connu de nos jours sous le titre de marquis de Cairon.

La famille de Cairon de Merville qui occupait au XVIIIe siècle un rang distingué dans la noblesse de Saintonge était une branche de celle des Cairon de Normandie. Elle avait pour auteur Nicolas de Cairon, Sgr de Cardonville, lieutenant-général criminel au bailliage de Caen, qui épousa le 10 juillet 1629 Marie le Mière, héritière de la terre de Merville. Charles de Cairon, sieur de Brétheville, au diocèse de Bayeux, fils du précédent, marié en 1675 à Louise Marquier, fille d'un conseiller au présidial de Caen, fut maintenu dans sa noblesse le 12 mars 1671 par Chamillart. Etienne-Philippe de Cairon de Merville, chevalier, Sgr de Gibran, Villeneuve, etc. ; né à Caen en 1704, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, fit des

preuves de noblesse en 1769 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Charles-Joseph de Cairon de Merville, né à Rochefort en 1754. On trouvera ces preuves dans le *Nouveau d'Hozier*. Marie-Geneviève de Calvimont, veuve de Nicolas-Etienne de Cairon, comte de Merville, chevalier de Saint-Louis, qu'elle avait épousé en 1770, et Charles-Joseph de Cairon, vicomte de Merville, demeurant à Rochefort, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes et à La Rochelle. Cette branche paraît avoir eu pour dernier représentant le comte de Cairon de Merville qui mourut à Paris en février 1871 à l'âge de 88 ans.

Principales alliances : de Costard 1569, d'Anisy 1609, de Révilliasc, Dauger, Achard de Bonvouloir, de Calvimont 1770, d'Angerville 1600, des Rotours 1626, Patry, de Chaumontel, de Courseulles 1746, de Guerpel 1705, Labbey de la Roque 1784, Caignart de Saulcy, de la Mariouze, de Sainte-Marie, de Morand, etc.

La vieille race normande dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec une famille de Cairon qui a occupé un rang distingué dans la noblesse du Quercy. Cette famille portait pour armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné de trois billettes de même, mises en pal.* Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur au XVIIe siècle en font remonter la filiation à Guillaume de Cairon dont le fils, François, épousa en 1558 Marie Dujol. Noble Jean de Cairon, Sgr de Mandens, en l'élection de Figeac, petit-fils de François, marié en 1649 à Anne de Viguier, fut maintenu dans sa noblesse le 1er juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 13 novembre 1668 par arrêt du Conseil d'État. Son fils, noble François de Cairon, écuyer, marié le 9 juillet 1691 à Marguerite de Day, fut encore maintenu dans sa noblesse le 20 juin 1699 par jugement de Le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le fils de celui-ci, François-Raymond de Cairon, né à Figeac en 1698, fit en 1713 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Cette famille paraît s'être éteinte au cours du XVIIIe siècle et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Quercy.

Il a existé une branche de cette famille dont le point de jonction avec la souche n'a pu être retrouvé. On trouvera dans les *Dossiers bleus* les preuves de noblesse qu'un représentant de cette branche, Balthazar de Cairon, baptisé à Marseille en 1675, fit en 1688 pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie. Ce jeune homme était fils d'Isaac-Louis de Cairon, major de la citadelle du Fort-Saint-Jean, à Marseille, marié dans cette ville en 1671 à Elisabeth Dissard, petit-fils de Gabriel de Cairon, ingénieur du Roi à Arras, puis au service

de la république de Venise, marié le 12 octobre 1629 à Jeanne de l'Arbertre, et arrière-petit-fils de Jacques de Cairon, gentilhomme du Quercy, marié en 1596 à Louise de Montmirail, lui-même fils de Charles de Cairon.

CAISSAC (de). Armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un lion également d'azur, armé et lampassé de gueules.*

La famille DE CAISSAC, éteinte dans les mâles en 1862, appartenait à la noblesse de l'Auvergne. Audigier la croit originaire du Limousin. Tardieu lui attribue pour premier auteur connu un Guillaume de Caissac auquel Pierre de Sédaiges fit en 1448 cession de son château de Sédaiges, dans la Haute-Auvergne. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1666 en fait remonter la filiation à Jean de Caissac dont le fils, Ramond de Caissac, écuyer, Sgr de Sédaiges et de Marmanhac, épousa Marguerite de Rozières d'Andrujel par contrat du 28 mai 1476. François de Caissac, Sgr de Sédaiges, arrière-petit-fils de Raymond, marié à Gilberte de Lignerac, fut fait chevalier de Saint-Michel le 20 mai 1602 et fut nommé le 3 mars 1607 gentilhomme de la chambre du Roi. Il fut père d'Alexandre de Caissac, marié le 3 août 1614 à Sibille de Baillac de Glandières, qui fut nommé gentilhomme de la chambre en 1617 et lieutenant-colonel au régiment d'Humières en 1639, et grand-père d'Aimé de Caissac, sieur de Sédaiges, en la paroisse de Marmanhac, dans l'élection d'Aurillac, marié en 1664 à Marguerite de Pesteils, qui fut maintenu dans sa noblesse le 2 octobre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant. La famille de Caissac fut encore maintenue dans sa noblesse le 19 avril 1706 par jugement de M. le Blanc, intendant.

Jean-Joseph de Caissac fut admis dans l'ordre de Malte en 1683.

M. de Caissac de la Farge prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour.

François-Antoine de Caissac de la Roquevieille, marié vers 1800 à Henriette de la Rochelambert, était connu sous la Restauration sous le titre de comte de Caissac. Son fils, Joseph-Armand, comte de Caissac, marié à Nevers en 1834 à Mlle de Maumigny, mourut prématurément dès 1844. Il laissait un fils, Paul, comte de Caissac, qui mourut jeune en 1862 et qui fut le dernier représentant mâle de sa famille, et trois filles. L'aînée de celles-ci épousa le comte de Corn ; la seconde épousa le comte de Berthier-Bizy ; la troisième fut religieuse de la Visitation.

La famille de Caissac a fourni des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Pesteils 1664, Cornaro de Curton 1648, de Douhet d'Auzers, de la Rochelambert, de Maumigny, de Corn, de Berthier-Bizy, de Robert de Lignerac, etc.

CAISSOTTI de ROUBION. Armes : d'*or à une aigle de sable, couronnée de même, chargée en cœur d'un écusson coupé d'argent sur gueules, à un bras armé de fer tenant une massue haute, le tout d'or, mouvant du flanc sénestre et brochant sur le tout.* — Devise : *Certatim nil fortiùs.*

La famille Caissotti appartient à la noblesse de l'ancien comté de Nice où elle est connue dès le XVIe siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Annuaires de la noblesse italienne* de 1883 et de 1901. Elle a possédé les fiefs de Masio, d'Aigluno, de Deux-Fraires. Ses représentants ont porté les titres de comte de Rigaut en 1622, de comte de Roubion en 1684, de comte de Santa Vittoria en 1730, de comte de Sainte-Marie en 1734, de comte di Todone en 1752, de marquis de Verduno en 1739 ; ils ont reçu ceux de comte de Chiusano e Cinaglio par lettres du 19 octobre 1619, de comte de Pontedassio par lettres de 1722 et de seigneur de Pocapaglia par lettres du 19 février 1791.

Philippe-Victor Caissotti-Chiusano était dans la seconde moitié du XVIIIe siècle général d'infanterie et gouverneur de la province de Suze ; son fils, Charles-Hyacinthe Caissotti di Chiusano, né à Turin en 1756, colonel dans l'armée piémontaise, maire de Coni et député de la Stura sous le Premier Empire, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 15 octobre 1809.

La famille Caissotti subsiste avec distinction à Nice et dans le Piémont.

Elle a fourni plusieurs chevaliers de Malte : Victor-Philippe de Caissotti de Roubion, en 1754 ; Pierre-Antoine de Caissotti, en 1756 ; César-Gaétan de Caissotti de Roubion, en 1787.

CAIX de SAINT-AYMOUR, de REMBURES, de BLAINVILLE et de CHAULIEU (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un chevron d'azur accompagné en pointe d'un lion de gueules, au chef de même chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même,* qui est de Caix; *aux 2 et 3 contre-écartelé aux I et IV d'argent à trois bandes de sable, au chef d'or chargé d'une aigle à deux têtes au vol éployé de sable; aux II et III d'or à une bande d'azur,* qui est de Saint-Aymour; *sur le tout des grands quartiers : fascé de gueules et de vair de six pièces,* qui est de Coucy. — La branche cadette, dite de Blainville et de Chaulieu, porte : *écartelé aux 1 et 4 d'argent*

à deux sautoirs de gueules accompagnés en chef de deux croix de même; au 2 d'azur à trois fasces d'argent, qui est de la Roque; *au 4 de Caix; sur le tout de Coucy.* — L'écu timbré *d'un casque d'argent, grillé et bordé d'or, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de comte.* — Cimier : *un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.* — Supports : *deux lions d'or aux têtes contournées, armés et lampassés de gueules.* — Devise : *Fortior in adversis.* — Autre devise : *Valor, virtus et fides.*

Le village de Caix-en-Santerre, situé en Picardie, avait au moyen âge des seigneurs à la famille desquels il donna son nom. Dans un très intéressant travail publié en 1895 et intitulé *la Maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy*, le vicomte de Caix de Saint-Aymour a tenté de démontrer que cette famille des seigneurs de Caix descendait de celle des seigneurs de Boves, qui elle-même était issue de la puissante maison des sires de Coucy. Duchesne, qui a publié en 1631 une *Histoire généalogique de la maison de Guines et Coucy*, mentionne un Dreux, qui était seigneur de Boves vers l'an 1100, et ses trois fils, Enguerrand, Robert et Anseau de Boves. M. de Caix de Saint-Aymour reproduit dans son ouvrage une charte de Clérembault, évêque de Senlis, datée de 1171 et citée dans la *Gallia Christiana*, charte relative à un différend qui s'éleva entre les moines de Saint-Arnould et un gentilhomme appelé Enguerrand, fils de Dreux; il explique que ce gentilhomme ne peut avoir été que le fils ainé de Dreux de Boves mentionné plus haut. Une autre charte du 4 des calendes de décembre 1131 contient l'approbation d'une renonciation de Robert de Caix à ses revendications sur la terre de Caix-en-Santerre; ce Robert de Caix était le fils d'Anselme, ou Anseau, qui était lui-même frère puiné d'Enguerrand et de Robert et par suite fils de Dreux, Sgr de Boves.

La famille de Caix occupa pendant plusieurs siècles un rang distingué dans la noblesse de sa région. M. de la Gorgue-Rosny mentionne messire Bidaut de Caix, chevalier, qui en 1382 servait à Paris sous messire Enguerrand, sire de Coucy; messire Jean de Cais, chevalier, qui servait à Corbeil en 1380 sous messire Regnaut de Domart, chevalier; Jean de Cais, qui était auditeur à Montreuil en 1501, etc. Adrien de Caix est mentionné dans un acte du 16 octobre 1573 comme possédant un fief à Caix. Un autre Adrien de Caix, écuyer, l'un des gardes du Roi en la grande prévôté, donna quittance de ses gages le 16 janvier 1675. A partir de cette date de 1675 il n'est plus question dans la noblesse de Picardie de la famille de Caix, soit parce que cette vieille souche était éteinte, soit parce qu'elle était tombée en dérogeance. La famille de Caix ne figure, en tout cas, ni

au nombre de celles qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

La famille de Caix qui subsiste de nos jours avec distinction à Paris est originaire de la partie de la Picardie qu'habitait l'ancienne famille des seigneurs de Caix; d'après une tradition constante et appuyée sur d'assez fortes présomptions elle serait une branche détachée de cette famille, branche qui aurait eu à subir pendant plusieurs générations les vicissitudes de la fortune. Nicolas de Caix, auquel remonte la filiation, avait épousé Anne Pembel et mourut en 1726 à l'âge de 74 ans. M. de Caix de Saint-Aymour dans son travail sur la maison de Caix se contente de dire qu'il était cousin germain d'Adrien de Caix, garde du Roi en 1675, dont il a été question plus haut. Ce Nicolas de Caix laissa deux fils, Claude-Alexis de Caix, Sgr de Rembures, né en 1690, conseiller du Roi en l'élection de Doullens, maire et bailli général de Corbie, marié le 17 mars 1727 à Marie-Jeanne Arnauld, fille du seigneur de Saint-Amour, et décédé en 1769, et Félix de Caix, né en 1698, cornette de cavalerie, qui vint se fixer en Normandie, épousa Anne le Page de Sourdon et mourut en 1765. Ces deux frères furent les auteurs des deux branches actuellement existantes de la famille de Caix.

L'auteur de la branche aînée, Claude-Alexis, laissa lui-même deux fils, Edouard-Alexis de Caix, né en 1724, capitaine, marié à Marie-Agnès Chardon du Havet et décédé en 1809, et Jacques-Raymond de Caix, né en 1729, marié à Constance Leleu, qui furent les auteurs de deux rameaux. Le second de ces rameaux est aujourd'hui connu sous le nom de : DE CAIX DE REMBURES; ses représentants ne sont pas titrés. Le rameau aîné était représenté au milieu du XIXe siècle par trois frères, Victor, né à Amiens en 1809, marié à Mlle d'Estriché de Baracé, Louis-Léonce, né en 1810, marié à Mlle Raffart de Marcilly, et Oswald, né en 1812, conseiller général de la Somme, qui furent simultanément autorisés par décret du 14 juin 1859 à joindre à leur nom celui de : DE SAINT-AYMOUR. L'aîné de ces trois frères n'eut qu'une fille, la comtesse de Reilhac ; le second fut le père de l'auteur de la *Maison de Caix,* né en 1848 ; le plus jeune, Oswald, marié en 1840 à Mlle Chamont, reçut le titre de comte romain par bref pontifical du 5 décembre 1865 et mourut en 1867 ; il était le père du comte Gabriel de Caix de Saint-Aymour, né en 1842, camérier de S. S., marié à Mlle de Becquincourt.

Georges-Amédée de Caix de Blainville, né en 1819, chef de la

branche cadette, fixée en Normandie, épousa en 1853 Louise-Berthe des Rotours de Chaulieu, issue d'une des plus vieilles familles nobles de Normandie et héritière de l'ancienne baronnie de Chaulieu. Il mourut en 1886 laissant trois fils qui ont été connus sous le titre de baron de Caix de Chaulieu et dont l'un, Hubert, a été conseiller général de l'Orne.

Principales alliances : de Reilhac, de Poli, Bretonneau de Moydier, Lefébure du Bus. Soret de Boisbrunet, Lenoir de Becquincourt, de Thomasson, de Caters, de San-Carlos de Albalat, Antheaume de Surval 1836, des Rotours de Chaulieu 1853, de Vaucelles 1885, Baconnière de Salverte 1884, de Nollent, de la Roque de Serquigny, d'Estriché de Baracé 1835, la Beaume de Tarteron, des Robert, de Hennezel d'Ormois, etc.

CALADON (**de Bérenger de**). Voyez : Bérenger de Caladon (de).

CALADON (**Mercier de**). Voyez : Mercier de Caladon.

CALAN (**de la Lande de**). Voyez : Lande de Calan (de la).

CALARY de la MAZIÈRE.

M. Marc Calary, né en 1843 à Neuvic (Corrèze), a été autorisé par décret d'août 1877 à joindre régulièrement à son nom celui de : de la Mazière qui appartenait à la famille de sa mère, née Boy de Lacombe de la Mazière. Son fils est connu sous le titre de baron de la Mazière.

Il a été consacré une notice spéciale à la famille Boy de Lacombe de la Mazière.

CALBIAC (**de**). Armes : *coupé au 1 d'or à deux croissants de gueules rangés en fasce; au 2 d'azur à deux tours d'argent crénelées, ajourées et maçonnées de sable, rangées en fasce.*

La famille de Calbiac est anciennement connue en Agenais. Elle est, d'après une tradition, originaire des Cévennes. On en trouvera des généalogies complètes dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le tome II des *Archives de la Noblesse* de Lainé. Ces travaux en font remonter la filiation au 4 avril 1630, date à laquelle noble Jean Calbiac, écuyer, fils de Pierre, épousa Marguerite Vernauld. Noble Jean Calbiac, écuyer, fils des précédents, épousa par contrat du 17 février 1663 Marie Albre, fille du sieur de Soubaysse, et fit son testament le 30 mars 1697 ; il laissa trois fils dont l'aîné, Jean de Calbiac, écuyer, marié le 10 juin 1687 à Marie Meyrac, fit son testament le 23 août 1737 et continua la descendance. Bien que les premiers auteurs de la famille de Calbiac figurent dans la plupart des actes avec les qualifications de noble et d'écuyer, leur situation nobiliaire paraît avoir été assez douteuse et ils négligèrent, en tout cas, de faire reconnaître leur noblesse lors

des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Aussi la famille de Calbiac eut-elle à subir pendant toute la durée du XVIIIe siècle de longues contestations avec les traitants qui voulaient la soumettre à la taille. Noble François Calbiac, fils de Jean et de Marie Meyrac, était lieutenant d'infanterie au régiment de Beauvaisis quand il épousa par contrat du 30 janvier 1722, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, Marie-Anne Auricoste, fille du sieur de Lararque. Il eut de cette union plusieurs fils dont deux, Jean et Pierre, furent les auteurs de deux branches. Le second de ceux-ci, noble Pierre de Calbiac, écuyer, ancien lieutenant au régiment de Beauvaisis, marié à Louise Grenier de Lafon par contrat passé le 22 janvier 1755 devant notaire à Castillonnès, se fit enfin maintenir dans sa noblesse le 11 février 1778 par arrêt de la Cour des aides de Bordeaux. Malgré cet arrêt on ne voit pas que la famille de Calbiac, ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Guienne. Les deux fils de Pierre, Martial de Calbiac, né à Castillonnès en 1757, chevalier de Saint-Louis, et Guillaume de Calbiac, né au même lieu en 1759, chevalier de Saint-Louis, marié aux États-Unis en 1798 à Virginie Desbois de Boissulet, régularisèrent définitivement leur situation nobliaire en se faisant accorder par le roi Louis XVIII, le 10 mai 1817, des lettres patentes de confirmation de noblesse qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier* et qu'ils firent enregistrer le 16 septembre suivant à la Cour royale de la Guadeloupe.

La famille de Calbiac a fourni des officiers dont deux furent tués en 1796 dans les guerres de l'émigration.

Principales alliances : de Beaumont du Repaire 1846, d'Aon de Hontaux 1874, du Rieu 1796, Juston de Belleville 1829, de Tessières 1871, de Vivie, de Redon, Maurel, etc.

CALEMARD de la FAYETTE, de GENESTOUX, de MONTJOLY, du PORTAIL, etc. Armes : (d'après l'Armorial général de 1696) : d'*or à trois pommes de pin de sinople*, 2 *et* 1. — Armes concédées à la branche de la Fayette par le règlement de 1828 : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent*, 2 *et* 1, *celui de la pointe sommé d'une étoile du même*. — Armes portées par la branche du Génestoux : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois pommes de pin d'argent et d'un croissant de même en pointe*. — Couronne : *de Comte*. — Devise : *Ad stellam ! crescendo luceat*.

La famille Calemard appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de l'Auvergne et du Velay. Borel d'Hauterive, qui lui a consacré une notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1874, la dit originaire d'Espagne. On en trouvera une généalogie dans un ouvrage

qui a été publié de nos jours par les soins de la maison Firmin-Didot sous le titre d'*Armorial général de d'Hozier, registre complémentaire*. Jean Calemard, auquel ce travail fait remonter la filiation, possédait un fief de la Fayette, à Saillans, dans le canton de Viverols ; il fut procureur d'office, puis capitaine des mandements et châteaux de Viverols, Bassie et Montravel, acquit le 9 octobre 1641 de la famille de Beaufranchet d'Ayat la seigneurie de Beaufranchet et mourut vers 1656 à l'âge de 93 ans. Il avait épousé Madeleine de Gageron et en avait eu plusieurs enfants qui partagèrent sa succession par acte du 20 septembre 1659. Trois de ses fils, Hiérosme, Claude et Damian, furent les auteurs de trois branches dont la troisième est aujourd'hui éteinte.

L'auteur de la branche aînée, monsieur maître Hiérosme Calemard, Sgr de Beaufranchet, la Fayette, etc., fut bailli et juge ordinaire de Viverols et épousa Marie-Claude Gallien. Il laissa lui-même deux fils dont l'aîné, Marian-Damase Calemard, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Pierre-le-Monastier de la ville du Puy, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et dont le second, Jean-Baptiste Calemard, Sgr de la Fayette, subdélégué de l'intendant au Puy, épousa en 1685 Charlotte Artaudy et continua la lignée. Celui-ci laissa à son tour deux fils dont le plus jeune, Jean-Baptiste, fut pourvu de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Paris, mais ne laissa pas de postérité. Marcellin Calemard, sieur de la Fayette, né en 1686, frère aîné de ce magistrat, fut conseiller d'honneur au sénéchal du Puy, épousa en 1715 Françoise Bernard de Jalavoux et mourut en 1777. Sa descendance était représentée sous la Restauration par deux frères qui ont été les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces deux frères, Jean-François Calemard de la Fayette, né au Puy en 1781, président à la Cour de Lyon, puis premier président à celle de Grenoble, député et président du Conseil général de la Haute-Loire, mort assassiné en 1829, fut maintenu dans sa noblesse le 12 avril 1828 par lettres patentes du roi Charles X ; son fils, Gabriel-Charles, né en 1815, a été conseiller général de la Haute-Loire. Le puîné, Pierre, né en 1783, docteur en médecine, décédé en 1873, fut député de la Haute-Loire de 1836 à 1842 et président du conseil général du même département ; il fut père de Charles-Gabriel Calemard de la Fayette, député de la Haute-Loire en 1871.

L'auteur de la seconde branche, demeurée non noble, Claude Calemard, sieur du Genestoux, fut lieutenant au bailliage de Viverols. Son arrière-petit-fils, Pierre Calemard du Genestoux, né en 1730, président du tribunal de première instance d'Ambert, décédé en 1804,

fut père de Claude-Pierre Calemard du Genestoux, président du tribunal civil de l'Argentière, et grand-père de Claude-Pierre Calemard du Genestoux, conseiller à la Cour de Riom, marié à Mlle Brunet de Privezac, et de Jean-Pierre Calemard du Genestoux, né en 1800, président du tribunal d'Ambert, qui ont l'un et l'autre laissé postérité.

La famille Calemard a fourni des subdélégués de l'intendant au Puy, des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, des gardes du corps, etc.

Principales alliances : Brunet de Privezac 1820, Maulbon d'Arbaumont, de Buyer de Mimeure, de Berchoux, de Pradier d'Agrain 1884, Douvreleur, Gouttenoire 1852, Simon de Quirielle 1907, Salel de Chatenet, etc.

CALIGNON (Barbier de). Voyez : Barbier de Calignon.

CALIGNON (de). Armes : *de gueules à un agneau pascal d'argent, arboré d'or, l'étendard chargé d'une croix de gueules ; au chef cousu d'azur chargé de deux coquilles d'or.* — La branche aînée, dite des seigneurs de Peyrins, portait : *de gueules à un lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de deux coquilles d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Calignon, dont la seule branche subsistante est fixée en Limousin, est originaire du Dauphiné et a occupé pendant plusieurs siècles un rang brillant dans la noblesse de cette province. Elle a eu pour berceau la petite ville de Voiron et paraît avoir porté primitivement le nom de Roux, en latin *Ruffi*. Son premier auteur connu, Guigues Ruffi, aliàs Calignon, était notaire à Voiron en 1481. Guigues Calignon était en 1572 vicaire général et official à Grenoble. Genton de Calignon, auquel remonte la filiation, résidait à Voiron dans la première moitié du XVIe siècle. Ses quatre fils, Soffrey, Hugues, Jacques et Louis de Calignon, furent les auteurs de quatre branches qui ne tardèrent pas à devenir puissantes.

L'auteur de la branche aînée, Soffrey de Calignon, décédé en 1606, fut un des personnages les plus éminents de son temps. D'abord secrétaire de Lesdiguières, puis président en la Chambre de l'Édit du Dauphiné, il fut nommé en 1593 chancelier de Navarre, rendit aux protestants d'importants services et fut un des principaux négociateurs de l'Edit de Nantes. Il avait été anobli par ses charges. Il a laissé, entre autres ouvrages estimés, une satire en vers intitulée le *Mépris des dames*. De son mariage avec Marthe du Vache il eut plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Alexandre de Calignon, maréchal de bataille, marié à Isabeau de Rosset, fut père de Soffrey de Calignon, lieute-

nant-colonel du régiment de Sault, qui épousa Justine de Chabrières, dame de Peirins, et qui continua la descendance. François de Calignon, fils puîné du chancelier, fut conseiller en la Chambre de l'Édit et fut un des magistrats les plus considérés de son temps ; sa fille épousa Hector d'Agoult. Cette branche s'est éteinte au XIXe siècle dans une famille Barbier qui a été connue depuis lors sous le nom de BARBIER DE CALIGNON.

Hugues de Calignon, auteur de la seconde branche, fut conseiller maître en la Chambre des comptes du Dauphiné ; sa descendance ne tarda pas à s'éteindre dans la famille Gallien de Chabons.

Jacques de Calignon, sieur de Brenieu, auteur de la troisième branche, dite des seigneurs de la Chamoussière, fut conseiller en la Chambre de l'Édit du Parlement de Grenoble et fut anobli par ses fonctions. Sa descendance s'éteignit au XVIIIe siècle.

L'auteur de la quatrième branche, Louis de Calignon, sergent-major de la ville de Grenoble, fut anobli par lettres patentes de 1592, confirmées en 1602. Il fut père de Louis de Calignon, Sgr de Laffrey, qui lui succéda dans ses fonctions de sergent-major de la ville de Grenoble, et grand-père de François de Calignon, sieur de Saint-Sauveur, qui fut également sergent-major de la ville de Grenoble en 1670. Cette branche était représentée au XVIIIe siècle par deux rameaux. L'un de ces rameaux se perpétua assez obscurément en Dauphiné et s'éteignit, dans la seconde moitié du XIXe siècle, en la personne de deux frères dont l'un, Soffrey, chef de bataillon, fut tué en 1859 à la bataille de Solférino. L'autre rameau subsiste en Limousin. Son auteur, Just Calignon, chevalier de Lafrée, chevalier de Saint-Louis, était fils d'Alphonse de Calignon, chevalier, Sgr de Lafrée, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine Baudouin, de la ville de Grenoble. Il épousa à Augoulême en 1747 Louise-Antoinette Broussol de Broussonet, de la ville de Lunel, en Languedoc, veuve de Robert de Marçay et dame de Vicq et de Tralaye. Mme Just de Calignon était veuve quand en 1789 elle se fit représenter aux assemblées de la noblesse tenues à Limoges par son fils, Louis, connu dès cette époque sous le titre de comte de Calignon. Celui-ci s'était apparenté aux plus grandes maisons du Limousin par le mariage qu'il avait contracté quelques années auparavant avec Sophie de Bonneval. Le chef de ce rameau est connu de nos jours sous le titre de marquis.

Hugues de Calignon de la Chamoussière, François de Calignon, sieur de Lafrée, major de la ville de Grenoble, Alexandre de Calignon de Bressieu et Raymond de Calignon, écuyer, Cosgr de Peyrins, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre du Dauphiné).

La famille de Calignon a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, des conseillers au Parlement et en la Chambre des comptes de Grenoble, un grand prêvôt de la maréchaussée de Dauphiné, des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : d'Agoult, de Beaumont de Saint-Quentin, d'Aube de Roquemartine 1639, de Poligny, de Chabrières, de Saint-Ours, Regnard de Lagny, Gallien de Chabons, de Bonneval, du Authier 1847, Allouveau de Montréal, Colas des Francs 1887, etc.

CALIGNY (Hue de). Voyez : Hue de Caligny.

CALLAC (Morand de). Voyez : Morand de Callac.

CALLANDE de CLAMECY. Armes (d'après le réglement d'armoiries du 17 février 1816) : d'*argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un griffon rampant du même.*

La famille Callande appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie commerciale de Bourges, en Berry. Claude Callande, sieur de Beaulieu et de Clamecy, marchand, marié vers 1760 à Louise Lesson, était receveur de l'Université de Bourges, administrateur de l'hôpital de cette ville, juge consul et procureur fabricien de l'église Saint-Fulgent. Son fils, Antoine Callande de Clamecy, né à Bourges en 1762, avocat, juge au tribunal de Bourges en 1796, maire de cette ville en 1805, conseiller à la Cour d'appel de la même ville en 1811, marié à Marie-Claire Gautier, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 8 mai 1812 et fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 17 février 1816. Il laissa trois fils dont le second, Auguste-Gabriel Callande de Clamecy, receveur principal des contributions indirectes, marié vers 1823 à Mlle Boin, a continué la descendance. Gabriel-Eugène Callande de Clamecy, né en 1803, le plus jeune fils du premier baron de Clamecy, a été conseiller à la Cour d'appel de Bourges.

Principales alliances : Muguet de Champallier, Richaud de Servoules, etc.

CALLARD d'AZU. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même.*

Ancienne famille de Bourgogne.

Lazare Callard, avocat, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Autun).

Lazare Callard d'Azu, demeurant à Mont-Saint-Vincent, fut pourvu en 1770 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chan-

cellerie près le Parlement de Bourgogne et la conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution.

Nicolas Callard avait épousé Anne Chaillot. Leur fils, Victor Callard, né en 1794, marié à Victorine de Beaumont, conseiller général de Saône-et-Loire de 1833 à 1836, puis de 1848 à 1852, décédé en 1873, et leur petit-fils, Louis Callard, né à Azu en 1832, demandèrent en mars 1865 l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : D'AZU que leur famille portait depuis plusieurs générations.

Une branche de la même famille a été connue sous le nom de CALLARD DE THÉZUT.

Principales alliances : Pezet de Corval, Baudinot, de Boyveau, de Beaumont, etc.

CALLEY de SAINT-PAUL et CALLEY-SAINT-PAUL de SINÇAY.

Famille de haute bourgeoisie, originaire du Limousin.

Adrien-Charles CALLEY DE SAINT-PAUL, né à Paris en 1808, décédé dans la même ville en 1873, fut plus ou moins directement mêlé à toutes les grandes opérations financières et industrielles de son temps. Il fut, en outre, longtemps député de la Haute-Vienne. De son mariage avec Mlle Gay-Lussac il laissa deux filles mariées l'une en 1856 au général comte Fleury, l'autre en 1860 au duc d'Isly.

Principales alliances : Gay-Lussac, Fould 1889, Fleury, Bugeaud d'Isly, Horric de Beaucaire, de Cassagnes de Beaufort de Miramon 1901, de Ligne, etc.

CALLIER de SAINT-APOLLIN. Armes : *écartelé au 1 d'azur à un triton tenant une conque d'or et soutenu d'une mer d'argent; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons militaires; *au 3 de sable à un pigeon d'argent; au 4 d'or à un arbre arraché de sinople.*

Famille originaire de Franche-Comté.

Hubert CALLIER DE SAINT-APOLLIN, né à Luxeuil le 21 mars 1764, général de brigade le 24 fructidor an VIII, lieutenant-général des armées du Roi en 1818, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Versailles le 18 juillet 1819, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 5 août 1812. Il avait épousé en 1802 Apolline Pigeon de laquelle il a laissé postérité.

CALLIÈRES (de). Armes : *d'argent à trois fasces contrebretessées de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Ab inventute virtus.*

La famille de CALLIÈRES, ou CAILLIÈRES, appartient à la noblesse de Saintonge. On en trouvera une généalogie assez fantaisiste dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* d'O'Gilvy. Le jugement de

maintenue de noblesse rendu en sa faveur par d'Aguesseau en 1666 en fait remonter la filiation à Jean de Caillères, ou de Callières, qui épousa Perrette de Fort par contrat du 11 mai 1492. On peut voir dans la curieuse notice que le comte de Saint-Saud a consacrée aux Callières à la suite de sa *Généalogie de la Faye* que ce personnage avait pour nom patronymique celui de Portier et qu'il possédait dans la paroisse de Rivières, en Angoumois, le fief de Callières sous le nom duquel ses descendants furent exclusivement connus. Perrette de Fort lui apporta la terre et le château de Clérac que la famille de Callières a conservés jusqu'à nos jours, près de Montguyon, en Saintonge. Cette terre avait été démembrée en 1479 de la châtellenie de Montguyon en faveur de Bertrand Ardilhon, bâtard de la Rochefoucauld; ce fut celui-ci qui en fit donation à sa nièce, Perrette de Fort, quand elle épousa en 1492 Jean Portier, écuyer, Sgr de Callières. Jean de Callières et Perrette du Fort firent leur testament le 6 novembre 1520. Ils laissèrent deux fils, François de Callières, marié le 29 octobre 1520 à Marguerite de Sousmoulin, et Eutrope de Callières, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui partagèrent leur succession par acte du 7 mai 1524. L'aîné de ces deux frères, François de Callières, fit à son tour son testament le 5 février 1536 en faveur de son fils, Charles. Celui-ci épousa Jeanne Dussaud par contrat sans filiation du 7 février 1566. Il en eut deux fils, Jacques de Callières, Sgr de Clérac, marié le 11 août 1605 à Catherine Green de Saint-Marsault, et Jean de Callières, marié le 15 avril 1615 à Renée de l'Aigle, qui par acte du 3 mai 1614 firent avec leur mère, alors veuve, le partage des biens provenant de la succession de leur père. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille de Callières paraît avoir été souvent contestée et on peut voir dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud que les preuves de noblesse fournies par eux en 1598 ne furent pas jugées suffisantes.

Alain de Callières, Sgr de Clérac, fils de Jacques, marié le 1er février 1637 à Françoise de Jousserand, et ses cousins germains, François de Callières, Sgr de Tugeras, marié le 19 juillet 1650 à Jeanne Chesnel, et Magdelon de Callières, sieur du Plessis, marié à Marie de Ferrières, ces deux derniers fils de Jean, furent maintenus dans leur noblesse le 23 août 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Alain de Callières laissa un fils qui n'est pas mentionné dans le travail d'O'Gilvy. Ce fils, messire Raphaël de Callières, chevalier, Sgr de Clérac, en l'élection de Saintes, épousa en 1694 Marie-Anne de Coulon et fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 9 juin 1701 par jugement rendu à Rochefort de Bégon, intendant de la Rochelle. Il avait eu ses armes enregistrées d'office à

l'Armorial général de 1696 (registre de Saintes) : *de gueules à trois cuillers d'argent*. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, les preuves de noblesse que son petit-fils, messire Charles de Callières de Coustolles, chevalier, Sgr de Coustolles, de Clérac, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres-Infanterie, demeurant à Clérac, marié en 1763 à Marie de la Faye d'Ambérac, fit en 1773 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils Charles, né à Orrignolle en 1764. Charles de Callières, marquis de Coustolles, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de marquis de Callières.

Il existait au XVIIe siècle une famille de Callières qui occupait un rang très brillant en Normandie. Cette famille portait les mêmes armes que la vieille race saintongeaise dont il vient d'être parlé. Elle a toujours été regardée comme une branche qui s'en serait détachée à une époque demeurée, du reste, inconnue.

Jacques de Callières, décédé en 1697 dans un âge avancé, fut maréchal de camp et gouverneur de Cherbourg. Il écrivit plusieurs ouvrages estimés et particulièrement en 1661 une *Histoire de Jacques de Goyon de Matignon, maréchal de France*. O'Gilvy en fait, contre toute vraisemblance, un fils de Magdelon de Callières et de Marie de Ferrières et un petit-fils de Jean de Callières, marié en 1615 à Renée de l'Aigle, mentionnés plus haut. Ce Jacques de Callières épousa vers 1640 Bernarde-Madeleine Potier de Courcy, fille du seigneur de Courcy, près de Coutances. Il en laissa deux fils dont le plus jeune, Raphaël, chevalier de Callières, fut vice-roi ou gouverneur du Canada. François de Callières, fils aîné de Jacques, naquit en 1645 à Thorigny-sur-Vire, fut chargé de plusieurs missions importantes, fut notamment choisi pour représenter la France au Congrès de Ryswick en 1697 et contribua à la conclusion du traité, reçut à son retour, en récompense de ses services, le titre de secrétaire du Cabinet avec une importante donation, succéda en 1688 à Quinault à l'Académie française et mourut le 7 mai 1717.

En dehors des personnages mentionnés plus haut, la famille de Callières a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : Potier de Courcy, Green de Saint-Marsault 1605, de Bonnevin 1721, de la Faye 1763, de Malet de la Magdelaine 1814, de Lestang, de Fillol 1877, etc.

CALLOCH de KÉRILIS.

Vieille famille bourgeoise du pays de Cornouailles, en Bretagne.

Jacques-Philippe Calloch de Kerilis était sous Louis XVI notaire

royal et procureur au présidial de Quimper. Jacques-Félix Calloch-Kérilis, maire de Quimper, fut nommé en 1815 député du Finistère à la Chambre des Cent-Jours.

La famille Calloch de Kerilis a fourni des officiers de terre et de mer, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principale alliance : d'Elbauve.

CALMELS d'ARTENSAC (de). Armes : *d'argent à trois chameaux arrêtés d'azur, 2 et 1.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions d'or.*

La famille de Calmels d'Artensac est anciennement connue en Quercy. Elle est distincte de la famille de Calmels-Puntis, originaire du Languedoc, à laquelle il sera plus bas consacré une notice. On n'a pu malheureusement se procurer sur ces deux familles que des renseignements insuffisants et on ignore si c'est à l'une d'elles que l'on doit attribuer un Thomas de Calmels qui fut de 1569 à 1610 conseiller au Parlement de Toulouse.

Il est, en tout cas, inexact, quoi qu'en aient dit des nobiliaires contemporains, que lors de la grande recherche de 1666 la famille de Calmels d'Artensac ait été maintenue dans sa noblesse par un jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Pierre Calmels, conseiller du Roi au présidial et sénéchal de Cahors, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles que les portent encore les représentants actuels.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille de Calmels d'Artensac. On ne voit pas qu'elle ait jamais été maintenue noble, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux Assemblées de la noblesse de sa région.

Son chef est cependant connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : Certain de la Méchaussée 1865, David de Préserville, de Lamberterye, de Bercegol de Lile, etc.

On trouve que M. Joseph-Alexandre Calmels, de Cahors, probablement issu de cette famille, demanda inutilement le 15 juin 1866 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Durfort-Léobard à laquelle appartenait sa grand-mère. La famille de Durfort-Léobard était une branche, aujourd'hui éteinte, de la puissante maison des ducs de Lorge.

CALMELS-PUNTIS (de). Armes : *de gueules à trois troncs d'arbre arrachés d'or; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne *de Comte.* — Devise : ***Abstinet et sustinet.***

La famille de Calmels-Puntis, bien distincte de la précédente, est

anciennement connue en Albigeois. Elle paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec la famille de Calmès, rapportée à la suite, qui appartient à la noblesse des environs de Carcassonne et dont elle a toujours porté les armoiries avec une légère modification dans les émaux. D'après une courte notice parue dans le *Dictionnaire de la noblesse française* de M. de Mailhol, elle remonterait à Pierre Calmels qui vivait en 1596.

On lui attribue d'ordinaire un Jean de Calmels, sieur de la Landette et de Lagrange, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Castres), et MM. de Calmels de Bassevergnes et Calmels de Lestier, qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres. On trouve aussi qu'un Joseph-Daniel de Calmels du Gazel du Lavion, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier.

Jean-Benoit de Calmels, né le 3 messidor an IV à Jegun, conseiller à la Cour d'Agen, marié en 1825 à Mlle de Cassaignoles, fut autorisé par décret du 7 décembre 1861 à joindre à son nom celui de Puntis. Son petit-fils a épousé en 1899 Mlle de Castelbajac.

La famille de Calmels-Puntis n'est pas titrée.

Principales alliances : de Cassaignoles, de Caussé, de Lussy 1892, de Castelbajac 1899, etc.

Les deux famille de Calmels dont il vient d'être parlé sont distinctes d'une famille de Calmeil qui a appartenu à la noblesse de l'Entre-Deux-Mers, en Guienne. Cette famille portait pour armes : *d'azur à trois yeux d'argent rangés en fasce, surmontés chacun d'une étoile d'or et une levrette de même à la pointe de l'écu*. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 15 mars 1667 par jugement de l'intendant Pellot et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres, Léon de Calmeil, né en 1764, fit en 1775 pour être admis parmi les pages de la Petite Ecurie. Ces preuves donnent la filiation depuis le 19 août 1543, date du mariage de Charles de Calmeil, chevalier, plus tard conseiller au Parlement de Bordeaux, fils de sire Guinot de Calmeil, chevalier, et de demoiselle Anne de Lespine, demeurant à Montpezat. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que François-Léon de Calmeil, né en 1770, frère du page, fit en 1785 pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

CALMÉS (de). Armes : *de gueules à trois troncs d'arbre* (aliàs *trois bâtons écotés*) *d'argent, mis en pal, 2 et 1 ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille de Calmés appartient à la noblesse de l'ancien diocèse de Carcassonne, en Languedoc. Elle paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec la famille de Calmels de Puntis, rapportée plus haut, qui porte à peu de chose près les mêmes armoiries. On trouvera sur elle dans les *Cartulaires de Carcassonne* de M. Mahul des renseignements intéressants, mais parfois contradictoires. Elle a eu pour berceau la petite ville de Trèbes et est connue dans le notariat de cette ville depuis la première moitié du xve siècle. Maître Pierre Calmés est appelé *scriptor civitatis Carcassonne* dans un acte du 14 juillet 1445. Maître Pierre Calmés, notaire, est mentionné dans des actes du 21 juin 1456 et du 26 novembre 1458. Autre maître Pierre Calmès était notaire à Trèbes en 1524, Il fut père de Claude Calmès Sgr de Barbeiran, marié en 1540 à N... Dupoix, et de Jean de Calmès, bourgeois de Trèbes, puis seigneur de Barbeiran, qui partagèrent sa succession par acte du 30 janvier 1552 et qui paraissent s'être les premiers agrégés à la noblesse. Ses deux petits-fils, Pierre Calmès, Sgr de Barbeiran, marié en 1576 à Marguerite de Raymond de Lasbordes, et Claude Calmès, Sgr de Saint-Julia, marié en 1593 à Olive Corme, conseiller au présidial de Carcassonne en 1619, furent les auteurs de deux rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 18 juin 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Joseph-François de Calmès, Sgr de Montazels, au diocèse d'Aleth, né en 1740, capitaine d'infanterie, marié en 1774 à Madeleine de Bellissen de Cailhavel, fit sous Louis XVI pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils, Guillaume-Gabriel de Calmès de Montazels, né à Montazels en 1777 ; ces preuves donnent la filiation depuis Barthélemy de Calmés, Sgr de Miramond, qui épousa en 1637 Catherine de Cadron et qui fut maintenu noble le 18 juin 1669. Ce même Joseph de Calmès de Montazels, Sgr dudit lieu, Cosgr de Barbaira, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne.

Il a existé une autre branche de la famille de Calmès dont le point de jonction avec la souche est mal connu. Le chef de cette branche, François-Bernard Calmès, Sgr de Conques, marié le 15 septembre 1666 à Jeanne Olive, fut maintenu dans sa noblesse le 1er octobre 1668 par jugement de M. de Bezons après avoir prouvé sa filiation depuis son bisaïeul, Pierre Calmès, Sgr de Saint-Julien, qui fit son testament le 3 aout 1545 et qui avait épousé Claire Cortole laquelle testa en 1580. D'après des notes conservées dans le *Cabinet d'Hozier* ce Pierre Calmès aurait été un frère de Claude et de Jean Calmès, seigneur de Barbeyran auteurs de l'autre branche.

La famille de Calmès a fourni de nombreux officiers dont l'un fut tué en 1815 à la bataille de Waterloo.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de baron.

Principales alliances : de Montredon 1650, de Raymond de Lasbordes 1576, de Vic de Serviès 1747, de Lévis 1723, de Bellissen de Cailhavel 1773, de Fournas de la Brosse, de Mage, etc.

CALMON-MAISON. Armes de la famille Maison : *écartelé au 1 d'azur à l'épée haute en pal d'argent, montée d'or ; aux 2 et 3 d'azur à une maison d'argent, ajourée et maçonnée de sable, girouettée d'or de deux girouettes et surmontée en chef de trois étoiles d'argent ; au 4 d'azur à un rocher d'argent, sommé d'un épervier essorant d'or, tenant dans son bec un anneau d'argent.*

La famille Calmon, originaire du Quercy, est de très ancienne bourgeoisie. Un Guillaume Calmon, né à Carlucet en 1731, fut nommé en 1792 député du Lot à l'Assemblée législative. Son fils, Jean Calmon, né à Carlucet en 1774, décédé en 1857, fut conseiller d'État, directeur de l'enregistrement et député du Lot de 1821 à 1848. Le fils de celui-ci, Antoine Calmon, né en 1815 à Tamniès, en Périgord, député du Lot en 1846 et de Seine-et-Oise en 1873, préfet de la Seine en 1872, sénateur inamovible, membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1872, décédé en 1889, avait épousé en 1854 Marie-Sophie-Nathalie Maison, décédée en 1890, fille du marquis Maison et petite-fille du maréchal de France marquis Maison, pair de France héréditaire, ministre et ambassadeur du roi Louis-Philippe. Leur fils, Jean-Joseph-Robert Calmon, né à Paris en novembre 1854, conseiller général du Lot, demanda avec l'assentiment de son oncle maternel, le marquis Maison, décédé depuis lors en 1899 sans laisser de postérité, et obtint par décret du 17 mai 1886 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de Maison. Il a été connu depuis la mort de son oncle sous le titre de marquis Maison. Il est demeuré célibataire.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille Maison.

CALONNE (**Bernard de**). Voyez : Bernard de Calonne.

CALONNE de COURTEBOURNE (**de**). Armes : *d'argent à une aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *une aigle naissante.* — Supports : *deux aigles* (aliàs *deux lévriers*).

La maison de Calonne de Coutebourne, aujourd'hui complètement éteinte, était une des plus brillantes de la noblesse chevaleresque de la Picardie et de l'Artois. Elle ne doit pas être confondue avec un certain nombre d'autres familles de Calonne qui ont existé dans le

nord de la France et dans les Pays-Bas et dont quelques-unes, rapportées à la suite, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Elle paraît avoir eu pour berceau l'importante seigneurie de Calonne-Ricouart, située entre Béthune et Saint-Pol, en Artois, qui appartenait en 1297 à Siger de Gand. Elle a possédé, entre autres vastes domaines, la baronnie de Courtebourne, située au comté de Guines. Borel d'Hauterive en a donné une généalogie dans son *Annuaire de la noblesse* de 1876.

On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin la généalogie détaillée que la famille de Calonne de Courtebourne envoya au Cabinet des Ordres du Roi lorsque sous Louis XV elle sollicita la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Chérin, chargé d'examiner cette généalogie, envoya en 1768 un rapport qui commence dans les termes suivants : « La maison de Calonne paraît être originaire du « comté de Guines et n'avoir rien de commun que le nom avec celle « des seigneurs de la terre de Calonne-sur-la-Lys, en Flandre, dont « les armes sont différentes et avec laquelle elle ne prouve aucune « jonction. Quoiqu'il en soit l'étendue de ses possessions, l'impor- « tance des services que plusieurs de ses sujets ont rendus à l'État « et les alliances qu'elle a formées annoncent la pureté de son origine « et lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la noblesse de la « province de Picardie. Elle est connue avec certitude depuis Jean de « Calonne, surnommé Boit, écuyer, gouverneur du fort d'Alquine « et de l'abbaye de Lisques, en Boulonnais, qui servit les rois « Charles V et Charles VI avec plusieurs écuyers de sa compagnie « depuis l'an 1374 jusqu'en 1415, fut gratifié par le second de ces « princes de 400 francs d'or en 1391 et donna diverses quittances « scellées de son sceau représentant *un aigle* et *une bande*. Il était « très proche parent de Baudouin, ou Boit, de Calonne, écuyer, capi- « taine du château de Saint-Omer, qui servait à la défense de Grave- « lines et des frontières de Flandre avec huit écuyers en 1386 et « scella une quittance des mêmes armes que portait Jean de Calonne « dont on vient de parler. Il suivit le parti de la maison de Bour- « gogne dans la guerre qu'elle soutint contre celle d'Orléans, se trouva « avec un chevalier et onze écuyers dans l'armée assemblée en 1412 « pour défendre la Picardie attaquée par les Anglais, qui y avaient « fait une descente avec une armée nombreuse, et mourut dans un « âge avancé en 1419 laissant de Catherine Paillart, dame de Léode- « barne, Florent de Calonne, écuyer, Sgr de Courtebourne, de Boo- « velinghen, etc., qui épousa Béatrix de Bournonville, fille d'Enguer- « rand de Bournonville, capitaine de 600 hommes d'armes pour le « duc de Bourgogne. »

Ce fut en 1416 que Florent de Calonne épousa Béatrix de Bournonville. Ce gentilhomme figure dans plusieurs actes avec la qualification de baron de Courtebourne. Son fils, Jean de Calonne, baron de Courtebourne, marié vers 1455 à Jacqueline de Hondescote, acquit la charge héréditaire de connétable du Boulonnais que sa descendance conserva jusque dans les dernières années du siècle suivant. Monseigneur Antoine de Calonne, baron de Courtebourne, connétable du Boulonnais, maïeur de Saint-Omer en 1528, paraît le premier dans un certain nombre d'actes avec le titre de premier baron du comté de Guines qui fut conservé par ses successeurs. Il épousa en 1534 Agnès d'Averhoult. Leur petit-fils, Gabriel de Calonne, baron de Courtebourne, premier baron du comté de Guines, lieutenant de Roi au gouvernement de Calais, épousa le 8 janvier 1613 Marguerite de Belloy de Landrethun. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Charles et Gabriel-Victor, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Charles de Calonne, baron de Courtebourne, lieutenant de Roi à Calais, maréchal de camp, gouverneur de Hesdin, marié en 1647 à Anne de Chaulnes, fille d'un conseiller d'État, obtint l'érection en marquisat de sa seigneurie de Courtebourne par lettres patentes de juin 1671 qu'il fit enregistrer au Parlement et en la Chambre des comptes les 4 et 12 septembre de l'année suivante. Son fils aîné, Jacques-Louis de Calonne, marquis de Courtebourne, marié en 1685 à Marie-Françoise de Gérard, fille d'un conseiller en la Cour des comptes de Montpellier, fut lieutenant général des armées du Roi, lieutenant de Roi de la province d'Artois et inspecteur directeur de la cavalerie de Flandre et mourut en 1705 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Hochstett. Il fut lui-même père de Jean-Louis de Calonne, marquis de Courtebourne, né en 1699, maréchal de camp en 1744, décédé en 1754, qui épousa en 1735 Isabelle de la Tour de Saint-Quentin, veuve de Jacques de Carnin, marquis de Lillers, et héritière du marquisat de Lillers, et qui continua la descendance. Cette branche s'est éteinte avec Albert de Calonne, marquis de Courtebourne et de Thois, petit-fils du précédent, qui épousa en 1797 Charlotte de Cocherel et qui mourut en 1828 laissant deux filles, les comtesses de Bourbon-Lignières et de Joussineau de Tourdonnet.

L'auteur de la seconde branche, Gabriel-Victor de Calonne, dit le chevalier de Courtebourne, Sgr du Petit-Quercamp, capitaine au régiment de Charost, épousa en 1661, Elisabeth de Roybons. Son petit-fils, Louis-Charles de Calonne de Courtebourne, fut élevé parmi les pages de la Petite Ecurie du roi Louis XV. Il fut connu dans la suite

sous le titre de marquis de Licques, épousa en 1751 sa cousine Louise de Calonne, tante du dernier marquis de Courtebourne, et mourut en 1793 dans les prisons de la Terreur. Il laissa un fils, Eustache de Calonne, marquis de Licques, page de la Petite Ecurie, décédé en 1839, qui devint chef de nom et d'armes de sa maison en 1828 lors de l'extinction de la branche ainée et qui fut connu dès lors sous le titre de marquis de Calonne de Courtebourne. Le fils de celui-ci, Alphonse, marquis de Calonne de Courtebourne, décédé en 1857, avait épousé en 1829 Mlle de Nédonchel. Il en laissa trois fils qui furent les derniers représentants mâles de leur maison. Les deux plus jeunes de ces fils, Victor, né en 1834, décédé en 1873, et Arthur né en 1839, entrèrent dans la Compagnie de Jésus. L'aîné, Amédée de Calonne, marquis de Courtebourne, décédé en 1876, avait épousé d'abord en 1852 Astérie, comtesse de Thiennes et de Rumbeke, décédée en 1857, puis en 1863 sa cousine, Mlle de Nédonchel, qui, après la mort de son mari, entra en religion, fut supérieure du Carmel de Tournay et mourut en 1905. Il avait eu du premier lit une fille unique, Marie, née en 1857, décédée en 1879, qui fut religieuse au couvent des Rédemptoristes de Malines.

Deux représentants de la maison de Calonne de Courtebourne furent admis aux honneurs de la Cour de France l'un le 23 février 1770, l'autre le 17 mars 1785.

Louis-Charles de Calonne-Courtebourne, à cause de sa baronnie de Licques, et Eustache-Amédée, comte de Calonne-Courtebourne, baron de Bouquehault, à cause de ladite baronnie, le premier agissant en outre comme tuteur honoraire d'Albert-Jacques de Calonne, marquis de Courtebourne, aide de camp de S. A. S. le prince de Condé, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse des bailliages de Calais et d'Ardres.

La maison de Calonne de Courtebourne, a fourni un lieutenant-général des armées du Roi, des maréchaux de camp, des gouverneurs de places fortes, des pages des rois de France, un aumônier du roi Charles IX, etc.

Un grand nombre de ses membres ont été admis dans l'Ordre de Malte depuis Jean de Calonne-Courtebourne, reçu en 1605.

Principales alliances : de Bournonville 1416, de Bournel, d'Humières 1489, de Boubers, le Bouteiller de Senlis 1577, d'Averhoult 1523, de Maulde, de Belloy 1613, de Cocherel 1977, le Tonnelier de Breteuil 1705, de la Tour-Saint-Quentin 1735, de Gouffier de Thois 1766, de Cambray 1758, de Bourbon-Busset 1826, de Joussineau de Tourdonnet, de Nédonchel 1829 et 1863, Sanchez d'Alcantara, de Lawoestine, de Gérard 1685, de Thiennes 1852, de Foucault, etc.

CALONNE d'AVESNES (de). Armes : *d'argent à un lion léopardé de gueules mis en chef sur une jasjure de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Cimier : *un lion naissant dans un vol banneret.*

La famille DE CALONNE D'AVESNES, bien distincte de la famille de Calonne de Courtebourne, appartient à la noblesse du Ponthieu et du Vimeu. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Vimeu et de Guines* de M. de la Gorgue-Rosny. On en trouvera aussi une généalogie dans le *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu* de M. de Belleval.

Son plus ancien auteur connu, Paoul, ou Paul, de Calonne, sieur de Pommereux, marié à Marie le Roy, était vers le milieu du XVe siècle un des plus riches bourgeois d'Abbeville ; il fut échevin de cette ville de 1448 à 1470. Il laissa plusieurs fils : 1° Jean, argentier d'Abbeville en 1484 et 1485, échevin de cette ville en 1487, qui eut plusieurs enfants ; 2° Guillaume, échevin d'Abbeville en 1506 et 1507, qui acheta le fief d'Andainville, qui épousa successivement Marguerite de Saint-Soupplis et Jeanne Louvel (*aliàs* Jeanne de Lhomel) et dont la descendance s'éteignit après quelques générations ; 3° Nicolas ; 4° Pierre, qui continua la descendance ; 5° Jacques. Pierre de Calonne, quatrième fils de Paul et de Marie Leroy, épousa dans les dernières années du XVe siècle Marguerite de Nouvillers, héritière de la terre des Osteux ; il en eut à son tour deux fils : 1° Pierre, Sgr des Osteux, dont le fils, Nicolas, échevin d'Abbeville en 1560, ne laissa pas de postérité masculine ; 2° Jean, qui continua la descendance. Jean de Calonne, sieur de Pommereux, licencié ès lois, fut en 1524 conseiller en la sénéchaussée d'Abbeville ; il acheta en 1532 dans les environs de cette ville la terre importante d'Avesnes, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom, et prit aussitôt après cette acquisition les qualifications de la noblesse. Il figure avec la qualification d'écuyer dans une saisine en parchemin que les officiers de Picquigny lui donnèrent le 6 février 1532 à cause de sa terre et seigneurie d'Avesnes, en Vimeu. Il avait épousé Marie de Machy, fille de Jean, sieur de Cocquerel, et en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Jean, qui continua la descendance ; 2° Nicolas, sieur de Balbasac, marié à Marguerite Charlet, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Balbasac, éteinte au commencement du XVIIIe siècle. Jean de Calonne, écuyer, Sgr d'Avesnes, maire héréditaire de Pommereux, était homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du seigneur de Rubempré quand il épousa, par contrat du 8 février 1548, Philippine Louvel, fille de Jean,

Sgr de Glizy, élu à Amiens, et issue d'une des plus vieilles familles nobles de Picardie ; il fut plus tard échevin d'Abbeville, en 1552, et argentier de cette ville en 1558 et 1560. Son arrière-petit-fils, Oudart de Calonne, Sgr d'Avesnes et de Pommereux, marié le 16 octobre 1663 à Madeleine Le Fournier de Wargemont, en eut, entre autres enfants, deux fils, François et Jean, qui furent les auteurs des deux branches actuellement existantes de la famille de Calonne.

L'auteur de la branche aînée, François de Calonne, chevalier, Sgr châtelain d'Avesnes, Fresneville, etc., marié le 4 juin 1693 à Marie-Louise d'Aumale, en avait déjà trois enfants quand il fut maintenu dans sa noblesse le 24 décembre 1698 par jugement de Bignon, intendant d'Amiens, sur preuves remontant à la saisine du 6 février 1532 mentionnée plus haut. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse, remontant au 8 février 1548, que son fils aîné, Louis-Édouard de Calonne, chevalier, Sgr d'Avesnes, marié en 1735 à Françoise-Renée de Bommy, fit en 1750 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Reine de son fils, Anne-François-Édouard, né en 1736. On trouvera dans le même recueil les preuves de noblesse que son second fils, messire Jean-François de Calonne, chevalier, Sgr de Marque, gentilhomme de la manche du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié en 1752 à Marie-Thérèse l'Élu de Bermont, décédé à Ham en 1765, fit cette même année pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Louis-Jean-Baptiste de Calonne d'Avesnes, né à Amiens en 1755 ; Charles-François de Calonne, frère de ce jeune homme, né à Ham en 1758, fut à son tour admis à l'École militaire en 1772. On trouvera enfin, toujours dans le *Nouveau d'Hozier*, les preuves de noblesse que Charles-François de Calonne, né à Avesnes en 1707, troisième fils de François, chevalier de Saint-Louis, marié en 1756 à Marie de Vaveray, fille d'un receveur général des aides à Troyes, fit en 1768 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Antoine, né à Troyes en 1760, et en 1772 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Mathurine, née à Troyes en 1761. Jean-Ferdinand de Calonne, chevalier, comte seigneur châtelain d'Avesnes-le-Boisrault, pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Amiens. Cette branche subsiste en Picardie avec beaucoup de distinction. Son chef est connu sous le titre de comte depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle.

L'auteur de la seconde branche, Jean de Calonne d'Avesnes, vint se fixer en Auvergne et épousa à Aurillac le 1er octobre 1718 Jeanne Fortet, fille d'un président au présidial de cette ville. Son fils, Philippe-François de Calonne, né à Aurillac en 1721, chevalier de Saint-Louis, fut seigneur de Rogeaud, ou Rageaud, dans la paroisse de

Saint-Cernin, en Haute-Auvergne. Il épousa le 16 décembre 1745 Marie-Julienne Rodde de Chalaniat; il en eut, entre autres enfants, Jean-Joseph de Calonne, né à Saint-Flour en 1761, qui fit en 1770 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, et Marie-Marguerite de Calonne, née à Saint-Flour en 1767, qui fit en 1777 les mêmes preuves pour être admise à Saint-Cyr. Pierre de Calonne d'Avesnes, chevalier de Saint-Louis, mourut à Aurillac en 1839. Cette branche, dont le chef a été connu depuis le milieu du XIXe siècle sous le titre de comte de Calonne, avait pour chef de nos jours le comte René de Calonne, né en 1860, marié en 1884 à Mlle de Boigne.

La famille de Calonne d'Avesnes a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, deux demoiselles de Saint-Cyr en 1701 et 1777, plusieurs chevaliers de Malte au XVIIIe siècle, un conservateur du château de Chambord, décédé en 1846, un député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq Cents en l'an V, etc.

Principales alliances : le Roy, de Machy de Cocquerel, de Louvel-Glisy 1548, du Bos 1615, le Fournier de Wargemont 1663, d'Aumale 1693, Vincent d'Hantecourt, du Fay de Louvigny, de Lhomel, Briet, d'Acheu, de Dampierre 1762, de Bommy, de Riencourt 1778, Jourdain de Thieulloy 1803, de Rancher 1812, de Morgan, de Forceville 1842, de Lépine 1867, de Galard-Terraube 1837, de Brandt 1838, de Séze, le Borgne de Boigne 1884, de Saint-Chamans, Quarré d'Aligny 1813, etc.

CALONNE-BEAUFAIT (de). Armes : *d'hermines à un lion léopardé de gueules, lampassé d'or.* — Couronne : *de comte.* — Cimier : *le lion de l'écu passant sur la couronne.* — Supports : *deux lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'or.* — Devise : *Cœur, foy où tu la treuves!* — Cri de guerre : *Espoir pour guide.*

Cette troisième famille DE CALONNE, distincte de celles auxquelles ont été consacrées les deux précédentes notices, appartient à la noblesse des Flandres. Le comte du Chastel de la Howardries en a donné l'histoire complète dans ses *Généalogies tournaisiennes.* Il en fait remonter la filiation à un Wencelin van Caloen dont le fils, Gauthier van Caloen, était dans les dernières années du XIVe siècle maître d'hôtel de Jean de Ghistelles, Sgr dudit lieu et d'Ingelmunster, bailli de Courtray. Ce Gauthier van Caloen avait épousé Catherine, bâtarde de Ghistelles. Il en eut deux fils, Josse van Caloen, qui continua la descendance, et Roland van Caloen, qui fut bourgmestre du franc de Bruges à plusieurs reprises, de 1424 à 1450. Ce dernier laissa un fils naturel, Wauthier, bâtard van Caloen, dont la descendance s'est

perpétuée jusqu'à nos jours en Belgique sous le nom de VAN CALOEN. Josse van Caloen fut bailli d'Ingelmunster et épousa Marie Scheluwaert. Il fut père d'un autre Josse van Caloen, qui vint se fixer à Gand, et grand-père de Louis van Caloen qui donna le premier à son nom la forme francisée de : DE CALONNE conservée par ses descendants. Ce Louis van Caloen, dit de Calonne, est également le premier de sa famille qui ait pris la qualification d'écuyer. Il vint se fixer à Tournay, se fit recevoir bourgeois de cette ville pour 50 sols parisis le 23 février 1526 et en fut nommé grand prévôt en 1527. Il avait épousé Antoinette Le Tailleur, veuve de Jehan du Quesnoy, et fut père de Jehan de Calonne, écuyer, Sgr de Montifaux et de Tersain, juré de Tournay de 1528 à 1557, qui épousa le 28 septembre 1527 Françoise Petit, et grand-père de Nicolas de Calonne, écuyer, Sgr des mêmes terres, juré de Tournay de 1563 à 1588, qui épousa Marie de Landas. Celui-ci laissa, entre autres enfants, deux fils, Jacques et Louis. L'aîné de ces deux frères, Jacques de Calonne, conseiller au Conseil de guerre pour le service du roi d'Espagne, décédé en 1657, fut père de Charles-Antoine de Calonne, gouverneur de Carthagène, membre du Conseil suprême de Guerre, décédé sans postérité, qui reçut le titre de comte le 14 mai 1670 par lettres patentes du roi d'Espagne Charles II. Louis de Calonne, fils puîné de Nicolas, né à Tournay en 1582, grand prévôt de cette ville en 1620, reçut le 8 avril 1623 des lettres de chevalerie. Il épousa Catherine de la Chapelle, veuve de Jacques Desmartin et héritière de la seigneurie de Beaufait. Il fut le trisaïeul de Louis-Joseph de Calonne de Beaufait, chevalier, Sgr du Monceau, né en 1697 à Hérinnes-sur-l'Escaut, capitaine au service du roi de France, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1747 des suites de blessures reçues à la bataille de Lawfeld, qui épousa en 1736 à Ensisheim, en Alsace, Catherine de Bilderbeck. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le plus jeune des trois fils de celui-ci, Louis-François-Alexandre, né à Ensisheim en 1742, plus tard chevalier d'honneur au Parlement de Flandre, décédé sans postérité en 1798, fit en 1754 pour être admis à l'École militaire. Un neveu de ce gentilhomme, François-Guillaume-Dominique de Calonne de Beaufait, né en 1766 à Cernay, au diocèse de Bâle, fit les mêmes preuves en 1777 ; il épousa dans la suite Mlle de Perthuis et mourut sans postérité. Adolphe-Philibert de Calonne de Beaufait, neveu du précédent, né en 1804 à la Forest (Pas-de-Calais), connu le premier sous le titre de comte de Calonne-Beaufayt, marié en 1842 à Mlle de Lagrené, petite-fille du marquis de Grasse, s'est fait naturaliser belge en 1846. Il a laissé deux fils, officiers de cavalerie au service de Belgique.

La famille de Calonne de Beaufait (aujourd'hui Beaufaict) a fourni des officiers.

Principales alliances : du Chasteler 1578, de Landas, de Croix de Drumez 1691, de Tenremonde 1637, d'Herbais 1660, de Catelan 1686, de Roissart 1795, de Perthuis, Huot de Frasnois, Desfontaines de la Croix, Gaultier de la Hulinière 1836, de Lagrené 1842, Rozyczka de Rosenwerth 1876, etc.

La famille de Calonne de Beaufait ne doit pas être confondue avec une autre famille de Calonne, originaire de Tournay, à laquelle appartenait le célèbre comte de Calonne, ministre du roi Louis XVI. Cette famille de Calonne portait pour armes : d'*azur à deux aigles à deux têtes d'or, l'une au second canton du chef, l'autre en pointe; au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable lampassé et armé de gueules*. On en trouvera également une généalogie dans l'ouvrage du comte du Chastel de la Howardries sur les familles tournaisiennes. Jacques de Calonne acheta la bourgeoisie de Tournay en 1621 et devint dans la suite mayeur des finances de cette ville. Louis-Joseph de Calonne de Merchin, né à Tournay en 1700, conseiller au Parlement de Douai en 1726, président à mortier audit Parlement en 1739, puis premier président en 1767, marié à Douai en 1726 à Mlle de Franqueville, décédé à Saint-Cloud en 1784, fut anobli par ses charges. On sait quel rôle considérable joua son fils, Charles-Alexandre, connu sous le titre de comte de Calonne, né à Douai en 1734, avocat général au Conseil d'Artois en 1758, procureur général au Parlement de Douai en 1759, intendant des Trois-Évêchés en 1778, contrôleur général des finances en 1783, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, décédé sans postérité à Paris en 1802. Ce ministre paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille. Il avait eu deux sœurs, Mmes Blondel d'Aubers et de Valicourt.

Les diverses familles de Calonne dont il vient d'être parlé n'ont aucun rapport avec une famille de Calonne qui a occupé au moyen âge un rang brillant dans la noblesse de la même région. Cette famille, depuis longtemps éteinte, portait pour armes : d'*hermines à un lion passant de gueules*.

CALOUIN de TRÉVILLE. Armes : *de gueules à trois quintefeuilles d'argent*, 2 *et* 1. — Couronne : *de Comte*. — Devise : *Gloria, decus, honor, Patry*.

La famille Calouin de Tréville appartient à la noblesse du Languedoc. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans les *Carrés d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Elle revendique une origine commune avec une famille Patry, qui a occupé un rang brillant dans la noblesse de Normandie, et croit être une branche qui se serait détachée au moyen âge de cette vieille souche pour venir se fixer d'abord en Anjou, où elle posséda la seigneurie de la Calouinière, puis dans les environs de Castelnaudary, en Languedoc. Toutefois elle ne peut faire remonter sa filiation par titres authentiques au delà du 28 février 1579, date à laquelle noble Thomas Calouin, Sgr de la Calouinière, gouverneur du monastère de Prouille, en Languedoc, prit en bail à fief la terre et maison de Montalivet. On peut voir dans les manuscrits de Chérin que cet acte de 1579, produit en original, doit être considéré comme authentique. Ce même très honorable seigneur noble Thomas de Caloyn, Sgr de la Calouinière, en Anjou, capitaine commandant d'une légion de 400 hommes de la province, écuyer de Mgr le prince Henri de Navarre, secrétaire de la reine de Navarre, gouverneur pour le Roi et pour très illustre princesse Mme Éléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, prieure de Prouille, dudit monastère de Prouille, fils de défunt noble Roland, Sgr de la Calouinière, Villeneuve, etc., et de très honorée dame Françoise de Pellé, avait épousé par contrat du 28 novembre 1558, dans lequel il est ainsi désigné, Bérengère de Cayres, veuve de défunt sire Jean de Bosc, bourgeois de Ville-Savary. Mais on ignore si cet acte de 1558 est authentique. Noble Thomas Calouin, Sgr de la Calouinière, écuyer de la reine de Navarre et gouverneur au monastère de Prouille, est ainsi désigné dans un acte du 11 novembre 1586 ; une note de Chérin apprend que cet acte est authentique, avec cette restriction que le mot *écuyer* en remplace un autre qui a été surchargé grossièrement. Noble homme Thomas de Calouin, Sgr de la Calouinière, gouverneur du monastère de Prouille, est ainsi désigné dans une acquisition qu'il fit le 24 novembre 1590 ; une note de Chérin apprend que cet acte de 1590 est authentique, mais que les mots *noble homme* ont été retouchés. Noble Thomas de Calouin, sieur de la Calouinière, habitant de Ville-Savary, au diocèse de Saint-Papoul, fit son testament le 5 janvier 1611. Noble Mathurin de Calouin, Sgr de la Calouinière, fils de noble Thomas, habitant de Ville-Savary, épousa, du consentement de sa mère, Brenguière de Caire, noble Anne d'Auriol, fille de noble Raymond d'Auriol, Sgr de Laurion, Boisseton, etc., par contrat passé le 11 juin 1623 à Vivier-les-Montagnes, au diocèse de Lavaur ; la famille de Calouin ne put produire qu'une expédition de ce contrat lorsque sous Louis XVI elle voulut faire reconnaître sa noblesse. Noble Grégoire de Calouin, sieur de Montoulivet, Sgr direct de Villesavary, fils de demoiselle Anne d'Auriol, veuve de noble Mathurin de Calouin, sieur de la

Calouinière, alors remariée à M. de Ribeyran, bourgeois de Villesavary, épousa par contrat du 1er avril 1659 demoiselle Jeanne de Bedos, fille de noble Guillaume de Bedos, Sgr de Tréville, près de Castelnaudary. A partir de cette date de 1659, tous les titres sur lesquels s'appuie la filiation de la famille Calouin de Tréville sont d'une indiscutable authenticité.

Grégoire de Calouin, devenu seigneur de Tréville, ne put lors de la grande recherche commencée en 1666 produire devant M. de Bezons, alors intendant du Languedoc, des titres suffisants pour faire reconnaître sa noblesse. Mais plus tard il fut maintenu dans cette noblesse le 22 mai 1702 par jugement rendu à Montpellier de M. de Lamoignon, successeur de M. de Bezons, après avoir justifié sa descendance de noble Roland de Calouin, Sgr de la Calouinière, qui fit son testament le 20 janvier 1558. La famille Calouin de Tréville demanda sous Louis XVI à faire reconnaître sa noblesse d'extraction par un arrêt du Conseil d'État. Elle produisit à l'appui de sa demande une série de titres qui faisaient remonter sa filiation au 16 février 1463, date à laquelle sire et noble homme Mathurin de Calain, écuyer, fils légitime et naturel de sire et noble homme Mathurin de Calain, écuyer ordinaire de très illustre princesse Marguerite d'Anjou, à présent reine d'Angleterre, Sgr de la Calouinière, Villeneuve, Villepelé, etc., et de noble Jeanne de Erraut, épousa noble demoiselle Germaine de Préaulx. Chérin fils, chargé d'examiner la demande de MM. de Tréville, constata que la plupart de ces titres n'étaient que des copies collationnées et que les autres avaient été plus ou moins altérés. Il envoya le 30 mai 1788 le rapport suivant : « On voit par l'exposé de la généa-
« logie que l'on vient de rapporter que la famille de Calouin forme sa
« filiation depuis l'année 1659. Les titres qui opèrent cette preuve por-
« tent des qualifications caractéristiques de noblesse, sont en bonne
« forme et du nombre prescrit par les maximes du Conseil. Indépen-
« damment des actes qui établissent une possession plus que cente-
« naire dans la famille de Calouin, on compte encore parmi ses
« membres un nombre de sujets qui, adonnés successivement au ser-
« vice militaire, y ont occupé dans cette possession des grades
« honorables, ont reçu des blessures ou ont été tués les armes à la
« main. Si cette dernière considération peut servir à exciter la clé-
« mence du Roi en faveur du sieur Calouin, nous croyons en même
« temps qu'il est de notre devoir de représenter que la preuve éta-
« blie par le sieur Calouin est peu étendue, qu'elle ne remonte que
« dans les temps où les usurpations étaient extrêmement fréquentes
« et qu'enfin l'expérience des abus de ce genre qui se sont introduits
« dans l'ordre de la noblesse démontre qu'on ne saurait prendre une

« confiance sans bornes dans le privilège de possession de la noblesse « des familles que lorsqu'elles la remontent à l'année 1560 ou à des « temps voisins de cette époque. Au surplus, par des motifs de pru- « dence et de scrupule, nous ne prendrons pas encore sur nous de « décider sur le mérite de la demande de M. de Calouin et nous pen- « sons que c'est à Sa Majesté seule qu'il appartient de décider. »

Bernard de Calouin, Sgr de Tréville, Jean de Calouin, chevalier, Sgr de Combalzonne, et Raymond de Calouin de la Calouinière prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary.

Hyacinthe-Laurent de Calouin de Tréville, né à Castelnaudary en 1767, chevalier de Saint-Louis, marié à Mlle de Banyuls de Montferré, reçut le titre héréditaire de vicomte par ordonnance du roi Louis XVIII du 6 décembre 1814. Son second fils, Bernard-Ernest de Calouin, vicomte de Tréville, né à Castelnaudary en 1802, marié à Mlle de Bon, décédé à Paris en 1886, a été successivement député de l'Aude à l'Assemblée nationale en 1871 et sénateur inamovible.

Pierre Calouin de Tréville, issu d'une autre branche, fut autorisé par ordonnance du 30 août 1815 à joindre à son nom celui de : DE TRÉVENFEST.

La famille Calouin de Tréville a fourni des officiers de mérite, des membres de la Légion d'honneur, des chevaliers de Saint-Louis.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte de Tréville.

Principales alliances : de Bonnefoy 1763, de Séverac, de Gouzens de Fontaines 1748, de Grave 1763, de Banyuls de Montferré, de Pouy, de Bon, de Courrèges 1875, d'Auriol, etc.

CALVET-ROGNIAT et YON de JONAGE. Armes (ce sont celles de la famille ROGNIAT) : d'*or à un chêne de sinople terrassé du même, accosté d'un lion d'azur, armé et lampassé de gueules ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Cimier : *un lion issant.* — Devise : *Omnes ad unum.* — Armes de la famille Yon de Jonage : d'*azur à une montagne d'argent, chargée de trois pensées au naturel posées* 2 *et* 1 ; *à la bordure engreslée d'or.*

La famille CALVET-ROGNIAT, originaire du Rouergue, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de ce pays. Son auteur, Pierre-Jean-Paul Calvet, docteur en médecine, maire de Salles-Guran, épousa dans les dernières années du XVIIIe siècle Marie-Thérèse-Victoire Capelle, issue d'une très honorable famille de la même région à laquelle il sera consacré plus bas une notice. Mme Calvet, née Capelle, avait plusieurs frères. L'un de ces frères, Guillaume-Benoît Capelle, créé baron sous le Premier Empire, plus tard ministre de

Charles X, laissa postérité. Un autre, Victor Capelle, épousa Mme Passard, née Rogniat, sœur du général vicomte Rogniat, pair de France, et n'en eut pas d'enfants. Le docteur Calvet laissa de son union avec Mlle Capelle deux fils, dont l'aîné, Charles Calvet, fut docteur en médecine. Le puîné, Pierre-Ferdinand-Hercule Calvet, né à Salles-Guran en 1812, député de l'Aveyron sous le Second Empire, décédé le 30 août 1875, fut adopté par Mme Capelle, née Rogniat, femme de son oncle, et se trouva ainsi en droit de joindre à son nom celui de la famille Rogniat. Il fut connu sous le titre de comte que l'on croit lui avoir été conféré par le Saint-Siège. Le comte Calvet-Rogniat avait épousé Mlle Lhuillier dont il laissa trois fils. L'aîné de ceux-ci, Amédée, comte Calvet-Rogniat, né en 1850, marié en 1874 à Mlle Yon de Jonage, demanda et obtint par décret du 12 juillet 1892, pour lui et pour ses enfants mineurs, l'autorisation de substituer à son nom celui de la famille Yon de Jonage ; il fut dès lors connu sous le titre de comte de Jonage. Le second, Henri, vicomte Calvet-Rogniat, marié en 1885 à Mlle Tiby, petite-fille de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, a été conseiller général de l'Aveyron.

Principales alliances : Capelle, Yon de Jonage, Tiby, Bonthoux-Laville 1906, de Rochier de la Baume du Puy-Montbrun 1903, etc.

Il sera consacré des notices spéciales aux familles Rogniat et Yon de Jonage.

CALVET de MADAILLAN (de). Armes : *d'azur à trois losanges* (ou *fusées*) *d'or*, 2 *et* 1. — Armes concédées sour le Premier Empire : *parti au* 1 *d'azur à trois losanges d'or*, 2 *et* 1 ; *au* 2 *coupé de gueules à l'épi en pal d'argent*, qui est des barons propriétaires, *et d'azur à un soleil d'or naissant d'une mer en champagne d'argent, au comble de gueules chargé de trois étoiles d'or*.

Cette famille, honorablement connue en Languedoc et au comté de Foix, avait eu pour auteur Jean Calvet qui fut anobli par le capitoulat de Toulouse en 1604. Duclos lui a consacré une courte notice dans son *Nobiliaire du comté de Foix*.

Noble Jean-Thiébaut de Calvet, garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1788, avait épousé Jeanne Dazan dont il laissa deux fils. L'aîné de ceux-ci, Joseph-Thibaut de Calvet de Madaillan, né à Foix en 1766, député de l'Ariège, décédé sans postérité en 1820, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 12 avril 1813. Le puîné, Jean-Baptiste, chevalier de Calvet, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Pamiers, fut plus tard directeur des contributions indirectes à Foix et laissa un fils unique, Armand de Calvet, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille

et qui mourut sans postérité en 1873. Jean-Thiébaut de Calvet, mentionné plus haut, eut, en outre, un neveu, Jean-Jacques de Calvet, né à Foix en 1760, qui fut député de l'Ariège à l'Assemblée législative et qui y siégea parmi les royalistes les plus fidèles, qui fut plus tard censeur au lycée de Toulouse, puis conseiller de préfecture à Foix et qui ne laissa pas de postérité.

Principale alliance : de Fauré-Massabrac 1740.

CALVEYRAC. Armes : d'*argent à un chevron de gueules accompagné de trois pommes de pin renversées et feuillées de sinople, 2 et 1 ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille Calveyrac, sur laquelle on trouve beaucoup de renseignements dans la *France protestante* de Haag, appartient à la vieille bourgeoisie du Languedoc. Elle remonte par filiation à Benoit Calveyrac dont le fils, Bernard de Calveyrac, épousa le 17 novembre 1560 Marquise de Beyne. Celui-ci eut plusieurs fils qui furent les auteurs de diverses branches. La seule de ces branches qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours descend de Samuel de Calveyrac qui épousa en 1586 Marie de Bonafous.

Marquis de Calvairac, sieur de la Tourette, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Castres).

CALVIAC (**Dumas de Marveille de**). Voyez : Dumas de Marveille de Calviac.

CALVIAC (**des Hours de**). Voyez : Hours de Calviac (des).

CALVIÈRE (**de Pierre de Bernis-**) Voyez : Pierre de Bernis et de Bernis-Calvière (de)

CALVIÈRE (**de**) Armes : *fascé d'or et de sable de six pièces, au chef d'or chargé d'un sanglier passant de sable, défendu d'argent et allumé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Calvière a occupé un rang brillant dans la noblesse du Languedoc. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire de la noblesse*. On pourra aussi consulter sur elle l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque, le *Nouveau d'Hozier*, les *Carrés d'Hozier*, le *Cabinet d'Hozier*, etc. ; on trouvera enfin sur elle un très intéressant article dans le *Bulletin de la Société héraldique* de février 1886. C'est sans aucune preuve qu'on a voulu lui attribuer un Arnau Calvera, qui fut témoin au serment de fidélité prêté en 1197 au comte de Toulouse par les habitants de Moissac, et un Arnaldus Calveria qui figure en 1271 dans le *Saisimentum comitatus Tolosæ*. La famille de Calvière a pour premier

auteur authentique connu un Raymond Calvière, demeurant à Montfrin, au diocèse d'Uzès, qui est mentionné avec son frère, Antoine, dans un acte du 4 août 1508 et qui fit son testament le 8 avril 1521 devant notaire à Montfrin. Quoi qu'en ait dit la Chesnaye des Bois, ce Raymond Calvière ne figure dans aucun acte avec les qualifications nobiliaires. Il avait épousé Félice Vital, ou Vidal, et en eut trois fils, Guillaume, Nicolas et Robert, qui furent les auteurs de trois grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Guillaume Calvière, sieur de Saint-Césaire, fut nommé le 8 octobre 1556 avocat et procureur du roi et de la reine de Navarre au siège de Nîmes pour la baronnie de Méruis, puis le 7 août 1557 président au siège présidial de Nimes et enfin le 31 mai 1565 premier président au Parlement d'Orange ; il ne figure dans les actes avec d'autre qualification que celle de monsieur maître, réservée à la bourgeoisie. Ce fut du reste seulement en 1607 qu'une ordonnance du prince d'Orange accorda la noblesse aux officiers de son Parlement. On trouve que ce Guillaume Clavière fut, problement pour motif politique, condamné à mort par défaut et déclaré déchu et dégradé de tous ses titres par un arrêt du Parlement de Toulouse. Il avait épousé le 28 juillet 1540 Rose de Faucon et mourut en 1592. Il laissa un fils, Guillaume Calvière, qui fut après lui président au Parlement d'Orange et qui fit son testament le 1er janvier 1598 devant notaire à Vézenobre. Guillaume Calvière laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils, Pierre, qui continua la descendance, et Marc, successivement conseiller, premier avocat et président au Parlement de Toulouse, conseiller d'État en 1612, qui demeura célibataire. Pierre Calvière, sieur de Saint-Césaire, avocat, fut viguier de la ville de Nîmes et épousa en 1604 Alix du Terrous. Il laissa à son tour deux fils dont l'aîné, Marc Calvière, reçu en 1643 conseiller au Parlement de Toulouse et anobli par sa charge, fut admis aux États du Languedoc à cause de sa baronnie de Coufoulens et mourut sans postérité mâle. Antoine de Calvière, fils puîné de Pierre, fut colonel d'infanterie par commission du 7 juin 1645 ; il recueillit la baronnie de Coufoulens après la mort de son frère, mais ne put se faire admettre aux États du Languedoc qu'avec la plus grande difficulté, sa situation nobiliaire ayant été jugée insuffisante par les commissaires. Ses deux fils, Claude-Charles de Calvière, baron de Coufoulens, marié à Avignon en 1692 à Antoinette d'Albon, et Claude-Louis de Calvière, capitaine de dragons, n'en furent pas moins maintenus dans leur noblesse le 3 décembre 1668, sur preuves remontant à 1565, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de

noblesse que Charles-François de Calvière, né à Avignon en 1693, fils de l'aîné de ces deux frères, fit en 1711 pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie. Ce jeune homme devint dans la suite lieutenant-général des armées du Roi, en 1748, et commandeur de Saint-Louis. Il réunit une précieuse collection de tableaux et fut nommé en 1747 membre honoraire de l'Académie de peinture. Il épousa en 1733 sa cousine, Mlle de Calvière de Boucoiran, et en eut un fils, Charles, qui fut connu sous le titre de marquis de Calvière et qui épousa au Vigan en 1770 Mlle de Valette. Le marquis de Calvière laissa lui-même un fils, Jacques-Alexis, et une fille qui épousa en 1807 le baron de Bernis et dont les descendants ont relevé le nom de Calvière. Jacques-Alexis, marquis de Calvière, né au Vigan en 1777, député du Gard en 1822, maréchal de camp en 1828, fut créé pair de France héréditaire en novembre 1827 et fut autorisé par lettres patentes du 8 octobre 1828 à constituer un majorat au titre de baron-pair. Il mourut à Vézenobre en 1844, laissant de son mariage avec Mlle de Saint-Priest un fils unique, Charles-Joseph, marquis de Calvière, né à Avignon en 1810, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui mourut en 1871 sans avoir eu de postérité de son mariage en 1833 avec Mlle de Choiseul-Praslin.

L'auteur de la seconde branche, noble homme maître Nicolas Calvière, Sgr de Saint-Cosme, demeurant à Nîmes, acquit la terre et seigneurie de la Boissière par acte du 19 septembre 1557 dans lequel il est ainsi désigné. Il fut nommé gouverneur de Nîmes en juin 1580 et gentilhomme de la chambre du Roi en 1581 et s'agrégea à la noblesse dans les dernières années de sa vie. Il avait épousé le 23 mars 1552 Françoise Brochet. Ses deux fils, François de Calvière, Sgr de la Boissière et de Saint-Cosme, mestre de camp d'infanterie, marié en 1581 à Marie de Saint-Juéry, et Daniel de Calvière, juge criminel à Nîmes, marié à Jeanne de Rochemore, furent les auteurs de deux rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 22 août 1669 par un jugement de M. de Bezons qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Le second de ces rameaux s'éteignit dans les mâles dès 1693. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le chef du premier rameau, Louis-François de Calvière, Sgr de Boissière, Reculan, etc., marié en 1758 à Dorothée d'Arnaud de Vitrolles, fit en 1776 pour obtenir l'admission parmi les pages du duc de Penthièvre de son fils Emmanuel-Nicolas, né en 1762, puis en 1784 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Julie-Pauline, née à Vitrolles en 1774. Emmanuel-Nicolas, connu sous le titre de baron de Calvière, épousa en 1802 Mlle d'Alauzier et fut sous la Restauration préfet, député du

Gard et gentilhomme de la chambre du roi Charles X ; il mourut en 1849. Son fils, Jules-Prosper, baron de Calvière, marié en 1837, à Mlle de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson, s'engagea par contrat de mariage à relever le nom de la famille de sa femme ; il fut le dernier représentant mâle de sa branche et mourut en 1885 survivant à son fils unique, décédé en 1879, et ne laissant que deux filles, la baronne de Lascours et Mme de Brignac.

Robert Calvière, auteur de la troisième branche, acheta par acte du 25 novembre 1556 la terre et seigneurie de Boucoiran et s'agrégea à la noblesse. Son petit-fils, Louis de Calvière, Sgr de Boucoiran, président au présidial de Nîmes, marié le 3 octobre 1650 à Anne Thierry, fut maintenu dans sa noblesse le 16 janvier 1671 par jugement de l'intendant Bezons. Le chef de cette branche, Alphonse de Calvière, baron de Boucoiran, marié en 1716 à Mlle Durand, en eut un fils, Jean, que l'on croit être mort sans postérité, et plusieurs filles dont l'une, héritière de la terre de Boucoiran et des biens de sa branche, épousa en 1733 son cousin Charles-François de Calvière, chef de la branche aînée.

Louis-François de Calvière, baron de la Boissière et de la Grand-Cassagne, et le comte de Calvière prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes.

La famille de Calvière a fourni un lieutenant-général des armées du Roi, un maréchal de camp, des présidents au Parlement d'Orange, un président au Parlement de Toulouse, un pair de France héréditaire, des pages du Roi et du duc de Penthièvre, des gentilshommes de la chambre du Roi, un aumônier de la reine Anne d'Autriche, etc.

Un décret du 3 septembre 1893 a autorisé M. René-Hippolyte-Henri de Pierre de Bernis à joindre à son nom celui de la famille de Calvière.

Principales alliances : d'Antil de Ligonnés 1553, de Vincens, de Guilhem de Clermont-Lodève 1660, de Villages, d'Albon 1692, des Hours de Mandajor 1771, de Bérard de Montalet-Alais 1767, du Pont de Loriol, de Pierre de Bernis 1807, Guignard de Saint-Priest, de Choiseul-Praslin 1833, Boileau de Castelnau 1576, 1619, de Louet de Nogaret de Calvisson 1611, 1837, de Brueys 1630, d'André 1674, Reynaud de Lascours, de Genas 1724, de Rochemore, de Seguins-Pazzis 1664, de Fay de Peyrault, d'Urre 1655, de Sade 1617, d'Airebaudouze 1623, Pelet (des ducs de Narbonne) 1627, de Jobal 1779, de la Fare, d'Arnaud de Vitrolles 1758, de Ripert d'Alauzier 1802, Barthélemy de Saizieu, Maurin de Brignac, etc.

CALVIMONT (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de sable à un lion d'or ;*

aux 2 et 3 de gueules à une tour d'or; sur le tout de gueules à une bande d'or chargée d'un lion de sable. — Couronne : *de Marquis.*

La maison de CALVIMONT, aujourd'hui complètement éteinte, a occupé dans la noblesse du Périgord un rang particulièrement brillant. Elle revendiquait une origine chevaleresque et sollicita vainement sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Chérin, chargé d'examiner sa demande, écrivait au maréchal de Broglie à la date du 29 janvier 1783 : « Monseigneur, j'ai fait aussitôt que vous l'avez désiré l'examen des titres de M. de Calvimont « ainsi que de ce qu'il y a sur sa famille dans le Cabinet de l'Ordre du « Saint-Esprit et il en est résulté qu'il n'est point susceptible des honneurs de la Cour... » La famille de Calvimont eut plus du succès auprès de Saint-Allais et obtint de lui l'insertion dans le *Nobiliaire Universel* d'une généalogie dans laquelle toutes ses prétentions étaient admises.

Les premiers degrés du travail donné par Saint-Allais paraissent être tout à fait fantaisistes. Cet auteur fait venir les Calvimont du Bassigny, en Champagne, et fait remonter leur filiation à un Pierre de Calvimont qui serait venu de ce pays se fixer par son mariage à Plazac, en Périgord, et qui serait mentionné dans un acte de 1295 comme seigneur de Campagnac. Un certain nombre des personnages que Saint-Allais attribue comme premiers auteurs à la famille de Calvimont (en latin *de Calvimonte*) pourraient bien avoir appartenu à la maison de Caumont qui occupait dès cette époque un rang considérable dans la noblesse de la même région. En outre, Bernard de Calvimont, seigneur de Campagnac, rappelé comme défunt dans un acte de 1356, dont Saint-Allais fait le fils de Pierre, pourrait bien être le même personnage qu'un Bernard de Calvimont que l'on trouve avoir été anobli pour services militaires par lettres patentes de 1332.

Dans la réalité la filiation ne doit être considérée comme régulièrement établie que depuis un Jean de Calvimont qui vivait vers le milieu du xve siècle et que Saint-Allais dit avoir épousé en 1448 Catherine de Preuillac. Ce personnage, que le même auteur dit avoir été seigneur de Lherm, de la Labenche et de la maison noble de Plazac, ne figure dans aucun acte authentique avec les qualifications nobiliaires et paraît avoir été simplement un très riche marchand de Montignac. Il laissa, entre autres enfants, trois fils, tous trois appelés Jean, qui furent les auteurs de trois grandes branches. L'un de ces trois frères fut vraisemblablement le même personnage qu'un honorable et scientifique homme maître Jean de Calvimont, licencié ès lois, avocat au Parlement de Bordeaux, ainsi désigné dans une transaction passée le 4 novembre 1494 (*Carrés d'Hozier*).

On a peu de renseignements sur Jean de Calvimont, auteur de la branche aînée, et il ne semble pas qu'il ait porté de qualifications nobiliaires. Saint-Allais prétend qu'il épousa en 1484 Anne du Puy (de Podio) et qu'il fit son testament le 15 mars 1511. Il laissa, entre autres enfants, une fille, Philippe, qui fut la mère du célèbre écrivain la Boétie, et deux fils, Jean, qui continua la descendance, et Hélie, conseiller au Parlement de Bordeaux, qui mourut en 1539 sans laisser de postérité. Jean de Calvimont fut un fort puissant personnage, fut deuxième président au Parlement de Bordeaux et fut chargé par les rois Louis XII et François Ier de plusieurs missions importantes; c'est ainsi qu'il fut envoyé en 1526 comme ambassadeur auprès de l'empereur Charles-Quint. Sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Marguerite de Calvimont, qui épousa vers 1510 François d'Aubusson et qui mourut peu de temps après sans avoir eu de postérité, laissant tous ses biens à la maison d'Aubusson.

Jean de Calvimont, auteur de la troisième branche, fut seigneur du Chaylard. Il est appelé noble Jean de Calvimont, écuyer, Sgr des repaires nobles du Chaylard et de Javarzac, dans un prétendu testament qu'il fit le 25 avril 1518; mais une note conservée dans les *Carrés d'Hozier* apprend que cet acte est *horriblement faux*. Sa descendance, maintenue dans sa noblesse le 11 décembre 1666 par sentence du subdélégué de l'intendant Pellot, s'éteignit avec Anne de Calvimont qui épousa le 7 décembre 1711 François de Lamberterie, Sgr de Montaignac.

La seconde branche est la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Jean de Calvimont, ne paraît pas avoir appartenu à la noblesse; il est appelé simplement noble et sage homme Jean de Calvimont, Sgr de Labenche, greffier pour le Roi au Bas-Limousin, dans le testament qu'il fit le 3 mars 1534. Il avait épousé d'abord le 10 septembre 1500 Anne du Cros, puis en 1512 Jeanne Chalup. Ses deux fils, Jean de Calvimont, né du premier lit, notaire et secrétaire du Roi, probablement anobli par sa charge, marié à Françoise Couillaud[1], et autre Jean de Calvimont, Sgr de Saint-Martial, greffier du roi de Navarre au Bas-Limousin en 1543, marié le 8 février 1542 à Léonarde de Prouhet, furent les auteurs de deux grands rameaux.

Jean de Calvimont, auteur du premier rameau, laissa deux fils : 1° Jean de Calvimont, chevalier, Sgr de Chabans et du Chalard, capitaine d'une compagnie de gens de pied, marié en 1588 à Jeanne du Bousquet de la Tour, dont le petit-fils, Benjamin, n'eut que deux

[1] Saint-Allais dit qu'il épousa le 8 février 1542 Jeanne de Prouhet.

filles de son mariage en 1653 avec Jeanne d'Aubusson de Miremont ; 2° Léon de Calvimont, Sgr des Cros et des Tours de Montaigne, qui continua la descendance. Celui-ci épousa le 22 juin 1577 Marguerite de Lalanne, fille d'un président à mortier au Parlement de Bordeaux. La descendance de son fils aîné, Jacques de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, marié successivement en 1613 à Marguerite de Lansac de Roquetaillade et en 1644 à Marguerite de Ségur, se partagea en trois sous-rameaux : 1° celui des barons des Tours de Montaigne, dont le dernier représentant, Jean-François, connu sous le titre de marquis de Calvimont, mourut en 1782 sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1730 avec Mlle de Brachet ; 2° celui des seigneurs de Tayac dont le dernier représentant, Jean-Jacques, recueillit la seigneurie des Tours de Montaigne à la mort de son cousin en 1782, fut dès lors connu sous le titre de marquis de Calvimont et ne laissa de son mariage en 1785 avec Mlle de Vaudreuil que trois filles, l'une mariée en 1817 au comte de Puyferrat, les deux autres demeurées célibataires ; 3° celui des seigneurs de la Motte-Montravel qui s'éteignit au XVIIIe siècle avec deux sœurs mariées dans les familles de Durfort-Civrac et de la Porte de Puyferrat.

Jean de Calvimont, auteur du second rameau de la seconde branche, fut père d'autre Jean de Calvimont, Sgr de Saint-Martial et de la Labenche, qui épousa en 1572 Madeleine de Montaignac. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Jean de Calvimont, Sgr de Saint-Martial, fut maintenu dans sa noblesse le 18 octobre 1666 par ordonnance du subdélégué de l'intendant Pellot. Il avait épousé en 1664 Marguerite de Roffignac. Son fils, Jean de Calvimont, qualifié baron de Saint-Martial, marié en 1689 à sa cousine Catherine de Calvimont, en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean de Calvimont, baron de Saint-Martial, marié à Mlle de Peyronnenc de Saint-Chamarans, et Jean-Grégoire de Calvimont, Sgr de Saint-Robert, marié en 1756 à Marie de Chassagnac, qui furent les auteurs de deux sous-rameaux. Le premier de ces sous-rameaux s'est éteint avec Jean-Armand-Louis, connu sous le titre de marquis de Calvimont, qui dissipa ses biens et mourut en 1884 sans laisser de postérité de son mariage contracté l'année précédente avec Mlle Héroquelle, et avec ses sœurs, la comtesse de Baritault, décédée en 1900, et la marquise d'Auber de Peyrelongue. Le second sous-rameau s'est éteint avec Jean-Albert, vicomte de Calvimont de Saint-Robert, écrivain distingué, maître des requêtes au Conseil d'État, décédé en 1858, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1841 avec Thérèse de Taillefer. Jean-Armand-Louis, marquis de Calvimont, décédé en 1884, dont il a été parlé plus haut, avait été, par ordonnance royale du 18 juillet 1828,

substitué à la pairie de France héréditaire de son cousin, le comte Lynch, décédé en 1835.

On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Jean-Bonaventure de Calvimont, né en 1732, et Armand-Augustin de Calvimont, né en 1762, firent l'un en 1749, l'autre en 1775, pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

Louis et Gabriel de Calvimont furent admis dans l'Ordre de Malte en 1605 ; ils furent faits prisonniers par les Turcs et moururent en captivité.

Les différents représentants de la famille de Calvimont prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes, à Périgueux, à la Rochelle, à Limoges, à Agen et à Bordeaux.

La famille de Calvimont a fourni un président et trois conseillers au Parlement de Bordeaux, un conseiller au Parlement de Paris, un préfet de la Dordogne, des pages du Roi, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des jurats de Bordeaux, etc.

Principales alliances : de Talleyrand 1522, 1538, d'Abzac 1582, d'Aubusson, de Canolle, du Bousquet de la Tour 1588, de Meynard, de Plas, de Losse, de la Brousse, de Malet, de Bosredon, de Durfort-Civrac, de Lansac de Roquetaillade 1613, de Ségur 1644, de Foucauld 1639, de Beynac 1635, de Lamberterie, de Brachet 1730, de Cairon de Merville, de Rigaud de Vaudreuil 1785, de la Porte de Puiferrat, de Queux de Saint-Hilaire 1664, de Lestranges, de Montaignac 1572, de Saint-Exupéry, de Beauroyre, de Roffignac 1664, de Peyronnenc de Saint-Chamarand, d'Auber de Peyrelongue, de Taillefer 1841, de Souillac 1583, de Reilhac 1610, de Carbonnières, de Chapt de Rastignac 1574, de Lambertye 1683, de Chasteigner 1714, de Baritault, etc.

CAM de VAUMORÉ (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux moutons d'argent et en pointe d'un lion d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

La famille de Cam, ou Decam, de Vaumoré est honorablement connue en Touraine depuis le milieu du XVIe siècle. D'après la tradition, elle serait venue à cette époque d'Écosse se fixer en France à la suite de Marie Stuart. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier*.

La famille de Cam, ou Decam, avait au XVIIe siècle des prétentions nobiliaires. Son chef, Paul de Cam, écuyer, Sgr de Vaumoré, obtint le 2 mai 1641 des commissaires députés par le Roi dans la généralité de Tours un jugement qui lui donnait acte de la représentation de

ses titres de noblesse et qui ordonnait de le laisser jouir des privilèges attribués aux nobles. Ce même Paul de Cam, écuyer, Sgr de Vaumoré, demeurant à Vauzelle, dans l'élection d'Amboise, obtint le 4 mars 1643, de M. de Besançon, intendant de Tours, une ordonnance qui le déchargeait de la taille en sa qualité de noble. Mais quelques années plus tard, en 1665, Roland de Cam, sieur de Vaumoré, demeurant à Civray, en l'élection d'Amboise, fut condamné comme usurpateur de noblesse à 400 livres d'amende par un arrêt de la Cour des aides. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, ce même Roland de Cam fut assigné devant Voisin de la Noiraye, intendant de Tours ; il comparut le 2 janvier 1668 et fit la déclaration qu'il renonçait à la qualité d'écuyer et qu'il ne l'avait jamais prise depuis la condamnation encourue par lui en 1665. La famille de Cam demeura dès lors non noble et ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle était représentée sous Louis XVI par Denis Decam, capitaine de grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1785. Le sieur Denis-Louis Decam de Bréviande, fils du précédent, baptisé à Amboise en 1749, marié en 1787 à Marie-Charlotte Martin des Brosses, fille d'un notaire royal, ne prend d'autre qualification que celle de bourgeois dans l'acte de baptême de son fils Denis-François, né à Châteaurenault en 1788.

La famille de Cam a fourni de nombreux officiers dont un mestre de camp de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, un président du tribunal civil d'Amboise, etc.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* des renseignements sur une famille Cam qui a occupé un rang distingué dans les diocèses de Vannes et de Tréguier, en Bretagne. Cette famille portait pour armes : d'*argent à un chevron de sable accompagné de trois annelets de même*. Lors de la grande recherche commencée en 1666, un de ses représentants, François Cam, demeurant à Auray, se désista de la qualité d'écuyer par acte du 28 juin 1666 et paya pour l'avoir usurpée une amende de 100 livres. Trois autres, Yves, Guillaume et Alain Cam, demeurant en la paroisse de Poulgat, furent condamnés comme usurpateurs à 400 livres d'amende par jugement du 21 janvier 1671. Plus tard, cette famille Cam de Kérouziern, en Tréguier, fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par deux arrêts du Parlement de Bretagne rendus les 20 mai et 19 juin 1734.

Il y a eu aussi une famille de Came qui possédait en Armagnac une seigneurie de Saint-Aigne. Cette famille portait pour armes : *écartelé au* 1 *d'argent aux chiffres D et L entrelacés de sable ; au* 2 *d'argent au dragon au naturel ; au* 3 *d'argent à une tour de gueules posée au*

côté dextre de l'écu sur une terrasse de sinople et accostée au côté sénestre de cinq étoiles de gueules 2, 1, 2 ; *au 4 d'argent à deux bâtons de lance de sable mis en pal l'un à côté de l'autre.* Elle fut maintenue dans sa noblesse, sur preuves remontant à 1549, d'abord le 9 mai 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 10 septembre 1701 par jugement de Legendre, intendant de Montauban. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que deux de ses membres, Amable-Jean et Amable Chrysostome Came de Saint-Aigne, frères, nés en 1754 et 1763 à la Bastide, au diocèse d'Aire, firent en 1764 et 1773 pour être admis à l'École militaire. L'aîné de ces deux frères épousa plus tard, en 1784, Mlle de Camont-Talence.

CAMAIN de SAINT-SULPICE (Robinet de la Serve de). Voyez : Robinet de la Serve de Camain de Saint-Sulpice.

CAMARD de PUIMORY.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Adolphe-Armand Camard, né à Cuzion (Indre), entrepreneur de travaux publics, demeurant à Carling (Moselle), avait demandé le 12 juillet 1865 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de Puimory que son père avait déjà porté et sous lequel lui-même, dès cette époque, était à peu près exclusivement connu. On ne voit pas que cette demande ait été agréée.

CAMARET (de). Armes : de *gueules à un chevron d'or accompagné de trois croissants de même.*

La famille de Camaret, originaire du bourg de Caromb, dans l'ancien diocèse de Carpentras, fixée plus tard à Pernes, appartient à la noblesse du Comtat-Venaissin. Le nom de Camaret est assez répandu dans cette région. Pithon-Curt et les généalogistes qui l'ont copié ont cherché à rattacher la famille de Camaret actuellement existante à celle des anciens seigneurs du château de Camaret, ou de Chamaret, aux environs d'Orange, qui jouit d'un certain éclat au moyen âge. Dans la réalité, la famille actuelle de Camaret ne peut remonter par filiation suivie au delà du XVIe siècle et était encore non noble à cette époque. Deux de ses premiers auteurs connus, Sébastien Camaret et le capitaine Charles Camaret, exercèrent, le premier en 1562, 1567 et 1579, le second en 1592, les fonctions de troisième consul de Carpentras exclusivement réservées aux bourgeois et aux marchands. La famille de Camaret paraît tirer sa noblesse du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon qui au Comtat-Venaissin conférait la noblesse au premier degré et dont plusieurs de ses

membres furent revêtus aux XVIIe et XVIIIe siècles. Gabriel de Camaret, du lieu de Caromb, fut le premier pourvu de ce grade en 1635. Jean-Roger Camaret, de Pernes, premier consul de cette ville, l'obtint ensuite en 1662. Noble Denis de Camaret, reçu en 1691 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon, exerça en 1703 et en 1720 les fonctions de premier consul de Carpentras, réservées aux avocats. Messire Joseph de Camaret fut enfin en 1730 appelé aux fonctions de deuxième consul de Carpentras qui était exclusivement réservées aux gentilshommes. M. de Camaret était en 1789 lieutenant des maréchaux de France à Apt.

La famille de Camaret n'est pas titrée.

Elle a fourni un écrivain distingué (Louis de Camaret, de la Compagnie de Jésus, né à Avignon en 1626, décédé dans la même ville en 1693), un évêque de Fréjus, des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Quiquéran-Ventabren, de Millaudon, de Bimard 1880, de Froment, de Tricaud de la Goutte 1892, Blanc de Kirwan 1906, de Barruel-Bavas 1892, etc.

CAMAS (Filhol de). Voyez : FILHOL DE CAMAS.

CAMBACÉRÈS (Delaire de). Voyez : DELAIRE DE CAMBACÉRÈS.

CAMBACÉRÈS (de). Armes anciennes : d'*or à un chevron de gueules accompagné de trois roses du même*. — Armes concédées sous le Premier Empire à l'archichancelier Cambacérès : d'*or à un dextrochère au naturel, paré de gueules, rebrassé d'hermines, mouvant de sénestre, tenant les tables de la loi de sable, le tout accompagné de trois losanges aussi de sable; au chef d'azur semé d'abeilles d'or*, qui est des grands dignitaires de l'Empire. — Armes de la famille de Montlaur de Murles relevées par la branche aînée de la famille de Cambacérès : *écartelé au I contre-écartelé aux* 1 *et* 4 *de sable à la croix vidée d'argent ; aux* 2 *et* 3 *d'argent à un lion de gueules ; au II d'azur à un griffon d'or marchant des quatre pieds sur une branche de palmier de même mise en bande ; au III de gueules à la bande d'argent chargée d'une tour d'azur cantonnée de quatre créneaux d'argent ; au IV contre-écartelé aux* 1 *et* 4 *de sable à trois fleurs de lis d'or ; aux* 2 *et* 3 *d'argent à un lion de sable ; sur le tout d'or à un cor d'azur lié de gueules.*

La famille de CAMBACÉRÈS, aujourd'hui éteinte dans les mâles, occupait avant la Révolution un rang distingué dans la noblesse de robe de Montpellier. Le vicomte Révérend a donné sur elle d'intéressants détails dans son *Armorial du Premier Empire* et dans ses

Titres et confirmations de titres du Second Empire. Son auteur, maître Jacques Cambacérès, fut pourvu le 6 mai 1683 de l'office anoblissant de conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; il obtint le 13 août 1696 des lettres patentes qui l'autorisaient à exercer pendant cinq ans encore l'exercice dudit office, bien qu'il l'eût résigné en faveur de son fils Dominique. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et mourut le 12 février 1700. De son mariage avec Marie Barbé, il laissait, entre autres enfants, deux fils, Dominique et Jacques Cambacérès, qui furent les auteurs de deux branches.

Le premier de ces deux frères, monsieur maître Dominique Cambacérès, fut pourvu le 16 août 1696, sur la résignation de son père, de l'office de conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; il épousa en janvier 1697 Françoise de Valette des Places, fille d'un deuxième président en ladite Cour, mourut le 30 décembre 1736 et eut pour successeur dans son office Fulcrand Boussairolles. Son fils, Étienne-Joseph de Cambacérès, Sgr de Restenclières, marié le 2 février 1732 à Marie de Montlaur de Murles, fut substitué par contrat de mariage au nom et aux armes de la famille de sa femme. Il laissa six enfants qui furent exclusivement connus sous le nom de Montlaur de Murles. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses fils, Joseph-Charles de Montlaur de Murles, habitant de Montpellier, marié en 1761 à Madeleine de Senès, fit en 1787 pour obtenir la nomination de son fils Joseph-François au grade de sous-lieutenant. Cette branche s'est éteinte en la personne de Charles-Joseph de Montlaur, connu sous le titre de comte de Murles, maréchal de camp, qui mourut à Montpellier en 1824 sans avoir été marié. Quatre de ses membres, Charles, Dominique, Étienne de Montlaur de Murles, chevaliers, et Jean-Charles de Montlaur de Saugras, chevalier, avaient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier.

Jacques Cambacérès, auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, marié en 1713 à Élisabeth Duvidal de Montferrier, fut nommé en 1719 conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et mourut en 1752. Son fils, Jean-Antoine de Cambacérès, né en 1715, reçu en 1737 conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, maire de cette ville pendant vingt-cinq ans, décédé en 1802, laissa de son mariage avec Marie-Rose Vassal deux fils qui arrivèrent à une brillante fortune. L'aîné de ces fils, Jean-Jacques de Cambacérès, né en 1753, reçu en 1774 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut nommé député suppléant de la noblesse de Montpellier

aux États généraux de 1789, puis en 1792 député de l'Hérault à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI *avec suspension de l'exécution du décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement prononcé par la Convention ou par le Corps législatif, et néanmoins avec exécution du décret en cas d'invasion du territoire par les ennemis de la République;* en raison de ces considérants ce vote ne fut pas à cette époque considéré comme une condamnation à mort. Cambacérès devint dans la suite membre du Directoire, ministre de la Justice en l'an VII, deuxième consul en l'an VIII, archichancelier, président du Sénat, et fut enfin créé prince duc de Parme par lettres du 24 avril 1808. Exilé comme régicide en 1815, malgré l'ambiguité des termes de son vote, il fut rappelé en 1818, vécut dès lors dans la retraite et mourut en 1824 sans avoir été marié ; il était membre de l'Institut. Étienne-Hubert de Cambacérès, né en 1756, second fils de Jean-Antoine, fut nommé archevêque de Rouen en 1802, après la conclusion du Concordat, reçut l'année suivante le chapeau de cardinal, fut créé comte de l'Empire et mourut à Rouen en 1818. Jean-Antoine Cambacérès, père de l'archichancelier et du cardinal, avait eu en 1778 de Jeanne Ditry un fils, nommé Jean-Hubert, qu'il reconnut. Jean-Hubert de Cambacérès embrassa la carrière militaire, devint général de brigade en 1806, fut créé baron de l'Empire par lettres du 1er mai 1808 et mourut en 1826. Il avait épousé Anne-Philippine Karsch, décédée en 1853, et en laissa trois enfants : 1° Hubert, né en 1798, pair de France en 1835, sénateur en 1852, grand-maître des cérémonies de la maison de Napoléon III, qui fut autorisé par décret du 27 mai 1857 à relever le titre de duc accordé à son oncle et qui mourut en 1881 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle Thibon, décédée en 1883 ; 2° Joséphine, qui épousa le baron Delaire et dont les descendants ont été autorisés en 1878 à relever le nom de Cambacérès ; 3° Napoléon-Armand, né en 1804, connu sous le titre de comte de Cambacérès, député de l'Aisne, marié à Mlle d'Avout d'Auerstaedt, décédé en 1878, dont le fils, Louis-Napoléon de Cambacérès, né en 1832, marié successivement en 1856 à la princesse Bathilde Bonaparte et en 1864 à Mlle de Montesquiou, mourut en 1868 laissant de sa première union deux filles, les duchesses d'Albuféra et de Feltre, aujourd'hui dernières représentants de la famille de Cambacérès.

Principales alliances : de Valette des Plans 1697, de Montlaur de Murles 1732, Dulac, de Senès 1761, Vassal, Delaire, d'Avout d'Auerstaedt 1825, Bonaparte 1856, de Montesquiou-Fezensac 1864, Suchet d'Albuféra 1874, de Goyon de Feltre 1879, du Vidal de Montferrier 1713, etc.

La famille de Montlaur (aliàs Montlor), dont une branche de la famille de Cambacérès releva le nom et les armes, était une des plus anciennes de la noblesse des Cévennes. Elle avait eu pour berceau la terre de son nom qui passa au XVIe siècle dans la famille du Bousquet. Pons de Montlaur était prévôt de Maguelonne dès 1079. Jean de Montlaur fut évêque de la même ville en 1234. François de Montlaur, Sgr et baron de Murles, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1656, marié en 1659 à Françoise de Bon, fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 17 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé sa filiation depuis N... de Montlaur, damoiseau, Sgr de Murles et de Vailhauqués, qui fit son testament en 1286.

CAMBEFORT (de). Armes : *de gueules à un lévrier rampant d'argent, colleté de gueules* (aliàs *d'or*) ; *à la bordure denchée* (aliàs *crénelée*) *d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lévriers*. — Devise : *Musis et armis*.

Si ses prétentions nobiliaires ne sont pas justifiées, la famille DE CAMBEFORT n'en est pas moins une des plus anciennes et des plus justement considérées de la Haute-Auvergne. Elle a donné à la ville d'Aurillac vingt-deux consuls depuis Pierre de Cambefort qui fut investi de ces fonctions en 1395. M. de Magny, qui a donné une généalogie de la famille de Cambefort dans le tome IV de son *Nobiliaire Universel*, la fait descendre, mais sans preuves à l'appui, d'un Pierre Cambefort qui résidait en 1270 au Puy-en-Velay ; il ajoute, mais toujours sans preuves, que ce Pierre Cambefort fut consul du Puy et eut l'honneur de recevoir dans sa maison le roi saint Louis.

On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* un gros dossier sur les Cambefort d'Auvergne. Leur filiation peut être considérée comme établie depuis maître Nicolas de Cambefort, avocat du Roi, qui épousa Catherine Deltrieu par contrat passé le 22 février 1506 devant Radulphe, notaire à Aurillac. Ce même Nicolas de Cambefort, avocat du seigneur de Mauriac, comparut pour le Tiers état le 30 juillet 1510 à la rédaction de la coutume d'Auvergne. Il se qualifiait seigneur du fief de haubert de la Salle, en la paroisse de Saint-Simon, et avocat pour le Roi au bailliage des montagnes quand son fils, noble Guillaume de Cambefort, sieur de la Salle, conseiller au présidial d'Aurillac, épousa Marguerite de la Rocque par contrat de septembre 1543. Noble Nicolas de Cambefort, fils de Guillaume, fut commissaire des guerres et épousa Jeanne de Veyre par contrat du 21 février 1612. Pierre de Cambefort, Sgr de Niocel, était en 1607 lieutenant en l'élection d'Aurillac ; il a laissé plusieurs ouvrages estimés. Lors de la

grande recherche des faux nobles commencée en 1666, les représentants de la famille de Cambefort, ayant été assignés par M. de Fortia, intendant, déclarèrent à ce magistrat qu'ils n'étaient pas nobles ; ils n'en furent pas moins condamnés comme usurpateurs par un arrêt du 6 octobre 1666. On peut voir dans le *Nouveau d'Hozier* que la famille de Cambefort demanda inutilement en 1727 à se faire relever de cette condamnation. Elle ne figure pas au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse d'Auvergne.

La famille de Cambefort était représentée de nos jours par deux rameaux qui ont eu pour auteur commun Antoine de Cambefort, receveur des finances à Vic, en Lorraine, marié en 1701 à Marie-Bonne Dauphin. L'un de ces rameaux est demeuré fixé dans le Cantal. L'autre rameau alla se fixer en Orléanais ; son chef, Louis-Auguste de Cambefort, décédé en 1863 à l'âge de 59 ans, fut président du tribunal civil d'Orléans et officier de la Légion d'honneur ; Raymond, né en 1846, connu sous le titre de baron, puis sous celui de marquis de Cambefort, fils du précédent, a servi dans les zouaves pontificaux.

Une branche aujourd'hui éteinte de la famille de Cambefort se détacha de la souche à une époque qui n'a pu être exactement déterminée, vint au XVIe siècle se fixer en Agenais et s'agrégea peu après à la noblesse de ce pays. On trouvera sur cette branche beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans le *Nouveau d'Hozier*. Noble homme Michel de Cambefort, auquel une généalogie produite devant Chérin en 1778 faisait remonter la filiation suivie, était seigneur de Casaret, au diocèse de Saint-Flour, épousa le 29 janvier 1502 noble Françoise de Cortes, fille du seigneur de Selves, au même diocèse, et fit au château de Selves le 7 décembre 1527 son testament dans lequel il prit la qualification d'écuyer. Un de ses fils, Pierre, fut père de Julien de Cambefort, Sgr de Selves, gentilhomme ordinaire de la reine de Navarre. Un autre, noble homme Michel de Cambefort, habitant de la ville d'Agen, épousa dans cette ville le 3 juillet 1556 demoiselle Anthonie de Nozères ; ce même Michel Cambefort, natif d'Aurillac, habitant d'Agen, fit son testament le 24 février 1561. Il fut père de noble Jean de Cambefort, écuyer, Sgr de la Mothe-Bézat, qui épousa d'abord à Agen le 15 juillet 1592 Isabeau du Boz, puis à Port-Sainte-Marie le 21 juillet 1596 Antoinette de Monméjan, fille d'un juge de la ville. Le petit-fils de celui-ci, Bernard de Cambefort, fut maintenu dans sa noblesse le 4 février 1667, sur preuves remontant au mariage de 1556, par jugement rendu à Agen de Dupuy, subdélégué de l'intendant Pellot. Il laissa un fils, Pierre de Cambefort, Sgr de la Mothe-Bezat, qui, malgré le jugement de maintenue obtenu par son père en 1667, se fit accorder en février 1700 des lettres

patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin et qui obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Jean-Paul-Augustin de Cambefort de la Mothe-Bezat, né en 1751, fit des preuves de noblesse pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Il fut le dernier représentant de sa branche et ne laissa pas d'enfants du mariage qu'il avait contracté à la Guadeloupe en 1784 avec une demoiselle du Buc. Il était connu sous le titre de baron. C'est à cette branche qu'appartenait Julien de Cambefort, premier consul d'Agen, qui fut député du Tiers état aux États généraux de 1614.

Principales alliances : Delzons, de Champflour 1799, Tassin de Montcourt 1834, Froment-Meurice, de Fiennes-le-Carlier 1746, de Sarrazin 1823, du Buc 1784, etc.

On trouvera sur les Cambefort de l'Auvergne et de l'Agenais, d'intéressants articles dans le *Bulletin de la Société héraldique* de 1882.

Il a existé en Rouergue une famille de Cambefort dont les armes étaient, moins la bordure, les mêmes que celles des Cambefort d'Aurillac. M. de Barrau mentionne un Guibert de Cambefort qui était en 1454 lieutenant du sénéchal de Rouergue. Le même auteur donne la filiation depuis Georges de Cambefort, habitant de Villecomtal, qui avait épousé Françoise de Bourzès et qui fit son testament le 16 novembre 1552. Cette famille de Cambefort, dont la situation nobiliaire paraît avoir été assez douteuse, s'éteignit dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Elle avait contracté des alliances avec les familles de Bourzès, de Rességuier, de Selves 1562, de la Panouse 1600, de Peyronnenc, de Montvalat 1598, de Blanc de Guizard 1618, de Cabrières 1659, de Toulouse-Lautrec 1650, etc.

CAMBIAIRE (de). Armes : *d'azur semé de fleurs de lys et de molettes d'éperon d'or, au lion d'or, couronné et lampassé du même, brochant sur le tout.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CAMBIAIRE est originaire de l'Albigeois. M. de Magny en a donné dans son *Livre d'or de la noblesse de France* une généalogie que M. de Barrau a reproduite dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* et que le vicomte de Bonald a continuée jusqu'à nos jours dans ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*. On trouvera aussi sur elle un intéressant article dans le *Bulletin de la Société héraldique de France* de juin 1886.

Son premier auteur connu, Élie de Cambiaire, auquel M. de Magny fait remonter la filiation suivie, possédait le petit fief de Molières, près d'Esplas, en Albigeois, quand il épousa en 1602 Marquise d'Or-

tiguié, fille de Jean, Sgr du Soulié, et de Marquise de Martrin d'Esplas. Il fut père d'Étienne de Cambiaire, sieur de Molières, qui épousa en 1656 Catherine d'Alari, grand-père d'Antoine de Cambiaire, qui épousa en 1685 Marie Dupuy, bisaïeul de Jean-Pierre de Cambiaire, sieur de Molières, qui épousa en 1730 Brigitte de Cahuzac, et trisaïeul de Jean-Pierre de Cambiaire, Sgr de Molières, lieutenant du sénéchal de Castres, juge de Curvalle, qui épousa Anne de Gaujal de Montalègre. La famille de Cambiaire occupait aux XVII et XVIIIe siècles un rang fort distingué dans sa région et ses membres figurent dans un certain nombre d'actes avec la qualification de noble et même avec celle d'écuyer. On ne lui connaît pas cependant de principe d'anoblissement régulier ; on ne voit pas qu'elle ait jamais été maintenue noble et elle ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Jean-François-Alexandre de Cambiaire, fils de Jean-Pierre et d'Anne de Gaujal, figure dans quelques actes antérieurs à la Révolution avec la qualification de seigneur et baron d'Esplas ; il épousa en 1795 Marie-Félicité d'Alingrin de Falgous et fut dans la suite conseiller à la Cour royale de Toulouse. Il laissa deux fils. L'aîné de ceux-ci, Jean-François-Émile, connu sous le titre de baron de Cambiaire, épousa en 1823 Marguerite Espigal de Boduer et en eut plusieurs fils qui ont continué la descendance. Le puîné, Jean-Amédée de Cambiaire, colonel de cuirassiers en 1851, plus tard général de brigade, décédé en 1860, épousa en 1840 Mlle de Cabiron. Celle-ci —, étant veuve —, reçut le titre de marquise romaine par bref pontifical du 14 mars 1876 ; sa fille a épousé en 1877 le baron du Sart de Molembais.

La famille de Cambiaire a fourni des magistrats, des officiers, des chanoines d'Albi et de Montpellier, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Cahuzac 1730, de Gaujal, d'Alingrin de Falgous 1795, de Cabiron 1840, du Sart de Molembais 1877, de Malvin de Montazet 1868, Galonié de Miremont 1899, etc.

CAMBIS d'ALAIS, d'ORSAN et de VELLERON (de). Armes : d'*azur à un chêne* (aliàs *un pin*) *d'or mouvant d'une montagne du même de six coupeaux et soutenu de deux lions affrontés et contre-rampants du même.* — Couronne : *de Marquis.*

La maison DE CAMBIS, originaire de Florence, fixée au Comtat-Venaissin au cours du XVe siècle, a occupé un rang particulièrement brillant tant dans ce pays que dans le Languedoc où elle a possédé des biens considérables. On trouvera sur elle d'abondants renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres.

Le rapport envoyé par le généalogiste des ordres du Roi, lors de son admission aux honneurs de la Cour de France, sous Louis XV, et conservé dans les manuscrits de Chérin, commence dans les termes suivants : « La maison de Cambis, surnommée Figliluchi pour la dis-« tinguer d'une autre du même nom, était connue à Florence dès « le milieu du XIIIe siècle. La dignité de prieur de l'ordre de la « noblesse dont plusieurs de ses sujets ont été décorés la met au « nombre des familles patriciennes de cette République. Cette charge « était la première de l'État et c'était dans le corps des prieurs de « l'ordre de la noblesse qu'étaient toujours tirés au sort les gonfa-« lonniers de justice qui n'avaient d'autre prééminence sur eux que « celle de garder le gonfanon ou étendard de la République. La mai-« son de Cambis depuis son établissement à Avignon en 1448 a sou-« tenu le lustre de son origine dans sa nouvelle patrie par de « grandes possessions, par son dévouement constant au service de « nos Rois et par ses alliances. Elle établit sa filiation depuis un « Cambis qui vivait dans le XIVe siècle et fut père de Jean de Cambis « qui eut pour fils Luc de Cambis, prieur de la Liberté à Florence en « 1409 et 1416. Il avait épousé avant le 31 décembre 1405 Philippe, « fille de Nicolas di Dante degli Ughi, et en eut, entre autres enfants, « Nicolas, qui suit, et Antoine, prieur de la Liberté en 1450. Nicolas « de Cambis fut aussi revêtu de cette dignité en 1435. Bartholomée, « son épouse, dont le nom est ignoré, le rendit père de Luc, qui suit, « et de Gui, mort sans postérité. Luc de Cambis fixa le domicile de « sa maison à Avignon, épousa en 1469 Marie de Pazzis, de l'une des « plus illustres maisons de Florence, et fit son testament en 1502. Il « était mort en 1514 qu'elle fonda une chapelle à Avignon dont la « collation est encore aujourd'hui à la nomination de l'aîné de cette « maison. De leur mariage naquirent, entre autres enfants : 1° Domi-« nique, qui suit ; 2° Pierre, auteur de la branche des seigneurs d'Or-« san, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné ; « et 3° Hélène de Cambis mariée avec François de Merle, Sgr de « Beauchamp... » Un autre rapport, envoyé par Chérin en 1784, com-mence en ces termes : « La maison de Cambis est une famille patri-« cienne de Florence surnommée Figliluchi pour la distinguer d'une « autre famille du même nom de Cambis. Les différents auteurs qui « en ont parlé la traitent favorablement. La filiation n'est cependant « bien connue que depuis Luc Cambis, premier du nom, prieur de la « Liberté à Florence dans les années 1409 et 1416, dont le fils nommé « Nicolas, aussi prieur de la Liberté à Florence en l'année 1435, fut père « de Luc Cambis, noble Florentin, marié l'an 1469 avec Marie Pazzi, « lequel vint s'établir à Avignon où il fit son testament l'an 1502... »

Deux des fils de Luc de Cambis et de Marie de Pazzis, Dominique et Pierre, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'au XIXe siècle.

Dominique de Cambis, auteur de la branche aînée, acquit en 1509 la seigneurie de la ville importante d'Alais, en Languedoc. Il avait épousé Marguerite de Damians. Leur fils, Louis de Cambis, Sgr d'Alais, épousa Marguerite de Pluviers et en eut, entre autres enfants, deux fils, François et Théodore, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ces deux frères, François de Cambis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, marié à Madeleine de Villeneuve, obtint en décembre 1574 du roi Henri III, alors de passage à Avignon, l'érection en vicomté de sa seigneurie d'Alais. Son petit-fils, Jacques de Cambis, vicomte d'Alais, lieutenant-général des armées du Roi, mourut le 21 août 1653 des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Girone, au moment où il allait recevoir le bâton de maréchal de France ; sur son épée, longtemps conservée dans la cathédrale d'Alais, où il fut inhumé, étaient gravés les vers suivants :

Je suis Cambis pour ma foi,
Pour ma maîtresse et mon Roi,
Si tu m'attends, confesse-toi.

Ce brillant officier général eut un fils, qui fut le dernier représentant mâle de son rameau et qui mourut en même temps que lui, et deux filles, héritières de la vicomté d'Alais, qui se marièrent dans les familles de Bérard de Montalet et de la Fare.

Théodore de Cambis, auteur du second rameau de la branche aînée, commanda l'artillerie en Languedoc en 1585 sous le maréchal de Montmorency ; il épousa le 9 octobre 1578 Espérance d'Assas, héritière des seigneuries de Fons, de Sérignac et de Cailon. Il fut père de Jacques de Cambis, Sgr de Fons et de Sérignac, gouverneur de Montpellier, marié en 1618 à Louise de Dampmartin, dont les enfants furent maintenus dans leur noblesse le 20 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Marie de Cambis de Fons, née à Montpellier en 1709, fit en 1719 pour être admise à Saint-Cyr et celles que Charles-François et Joseph de Cambis, neveux de la précédente, firent en 1755 pour être admis à l'École militaire. Ce rameau était représenté de nos jours par deux sous-rameaux. Le chef du premier sous-rameau, Jean-Paulin, né en 1779, connu sous le titre de comte de Cambis-Alais, épousa sa cousine,

Mlle de Cambis d'Orsan, décédée en 1853. Son fils, Charles, comte de Cambis-Alais, né en 1801, conseiller général du Gard, décédé à Avignon en 1866, laissa deux enfants, une fille, qui épousa en 1869 le marquis des Isnards et qui est aujourd'hui la dernière représentante de ce sous-rameau, et un fils, Jacques-Pierre, né en 1845, décédé sans alliance en 1893, qui fut confirmé le 4 juillet 1869 par décret de Napoléon III dans la possession du titre de marquis. Adélaïde de Cambis, née en 1793, issue du second sous-rameau, reçut le titre personnel de comtesse par lettres patentes du roi Louis XVIII du 25 avril 1819. Son frère, Adolphe, comte de Cambis, né en 1794, écuyer du duc d'Orléans, puis du comte de Paris, décédé en 1874, épousa en 1857 Mlle Caré, de l'Opéra ; il en a laissé deux fils nés en 1843 et 1846.

Pierre de Cambis, auteur de la seconde branche, fut premier consul d'Avignon en 1547 et épousa le 26 octobre 1525 Françoise de Pérussis, héritière de la seigneurie d'Orsan. Son fils, Jean de Cambis, Sgr d'Orsan, chevalier de l'ordre du Pape, chevalier de l'ordre du Roi en 1556, premier consul d'Avignon en 1567, 1571, 1586, viguier de cette ville en 1591, épousa le 26 avril 1555 Françoise de Cléricis. Il laissa trois fils : 1° Richard, dont le fils aîné, Jean-François, Sgr de Servières, premier consul d'Avignon, colonel des milices du Comtat, fut nommé en 1643 ambassadeur d'Avignon auprès du roi de France et dont le second fils, Charles-Philippe, fixé à Toulouse, y fut maintenu dans sa noblesse le 8 novembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant ; 2° Louis, Sgr d'Orsan, qui continua la descendance ; 3° Antoine, Sgr d'Eyragues et de Châteaurenard, en Provence, dont la postérité masculine s'éteignit en la personne de ses petits-fils. Louis de Cambis, Sgr d'Orsan, premier consul d'Avignon, chevalier de l'ordre du Roi en 1580, ambassadeur d'Avignon près du Souverain Pontife, épousa le 16 mai 1583 Georgette de la Falèche. Deux de ses fils, Jean de Cambis, Sgr d'Orsan, premier consul d'Avignon, marié en 1616 à Marguerite de Simiane, et Paul de Cambis, Cosgr de Velleron, chevalier de l'ordre du Roi, premier consul d'Avignon, marié en 1621 à Gabrielle de Rodulfe, furent les auteurs de deux grands rameaux.

Les représentants du premier rameau, Jean-Paul et Charles de Cambis d'Orsan, furent maintenus dans leur noblesse le 8 novembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Jacques de Cambis d'Orsan, né à Lyon en 1675, fit en 1690 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Henri de Cambis d'Orsan, colonel de dragons, mourut en 1794 dans les prisons de la Terreur ;

son fils, Auguste-François-Luc, connu sous le titre de marquis de Cambis d'Orsan, né à Avignon en 1781, pair de France en 1847, fut le dernier représentant mâle de son rameau et mourut en 1860 survivant à ses deux fils ; il avait épousé en deuxièmes noces la comtesse de Raousset-Boulbon qui lui survécut jusqu'en 1895.

Paul de Cambis, auteur du second rameau, fut père de François de Cambis, marié en 1652 à Jeanne de Forbin-Janson, qui obtint en 1668 du Souverain Pontife l'érection en marquisat de sa seigneurie de Velleron. Celui-ci laissa lui-même deux fils : 1° Joseph de Cambis, marquis de Velleron, commandeur de Saint-Louis, premier chef d'escadre des galères du Roi, décédé en 1736, dont le fils unique mourut sans postérité masculine ; 2° Louis-Dominique, comte de Cambis, lieutenant-général des armées du Roi, ambassadeur à Londres et à Turin, grand-croix de Saint-Louis, décédé en 1740, dont le fils, Dominique-Nicolas, marquis de Cambis-Velleron, maréchal de camp en 1761, mourut sans postérité.

La famille de Cambis fut admise aux honneurs de la Cour de France en 1752, 1770 et 1787.

Plusieurs de ses membres ont été admis dans l'ordre de Malte depuis Jean de Cambis reçu en 1534.

Elle a fourni des lieutenants-généraux des armées du Roi, des maréchaux de camp, des chefs d'escadre, des ambassadeurs, un pair de France, des chevaliers de l'Ordre du Roi, des pages du Roi en 1690 et 1755, etc.

Principales alliances : d'Assas 1578, d'Hénin de Chimay 1755, de Forbin-Janson 1652, d'Herbouville 1746, de Villeneuve, de Thézan-Pujols, Bérard de Montalet, de la Fare 1655, de Simiane 1616, de Coehorn 1699, de Baroncelli 1595, de Sade 1602, de Rochemore, de Raousset-Boulbon, des Isnards 1869, d'Adhémar de Lantagnac 1735, d'Urre, Robin de Graveson 1607, de Pierre 1723, de Gras de Préville 1716, de la Queille 1741, de Grave, Ferrar de Pontmartin, Lelièvre de la Grange 1793, de Baumefort 1638, de Vincens de Causans 1641, de Castellane d'Ampus 1644, de Brancas-Céreste 1650, etc.

CAMBOLAS DE PALARIN (de). Armes : *de gueules à un besant d'or posé sur un croissant d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille DE CAMBOLAS appartient à la noblesse de robe toulousaine.

Des auteurs modernes ont cherché à la faire descendre de la puissante famille des seigneurs du château de Camboulas, près de Salars, en Rouergue. Le premier de ces seigneurs dont on ait connaissance,

Bérenger de Camboulas, est mentionné dans une donation faite en 1061 à l'abbaye Saint-Victor de Marseille d'importants domaines situés aux environs de Salmech. On perd la trace de cette famille féodale de Cambolas, ou de Camboulas, à partir du milieu du XIVe siècle.

Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* fait remonter la filiation de la famille de Cambolas actuellement existante à N... Cambolas, qui était dans la seconde moitié du XVIe siècle juge criminel au sénéchal de Toulouse et qui avait épousé N... Babet, fille d'un avocat. Jean de Cambolas, fils des précédents, fut pourvu en 1610 de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Toulouse lors de la réorganisation de ce Parlement par le roi Louis XIII ; il devint dans la suite président en la deuxième chambre des enquêtes dudit Parlement. Il fut père de François de Cambolas qui fut reçu en 1620 conseiller au Parlement de Toulouse. La famille de Cambolas donna au Parlement de Toulouse jusqu'à l'époque de la Révolution une longue suite de magistrats distingués. Parmi ceux-ci on doit mentionner Jean de Cambolas, Sgr de Vernhol, qui fut président audit Parlement de 1650 à 1669 et qui fut l'auteur d'un recueil très estimé intitulé *Décisions notables du Parlement de Toulouse*.

François de Cambolas, conseiller au Parlement de Toulouse, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

M. de Cambolas, conseiller au Parlement de Toulouse, prit part en 1789 aux assemblés de la noblesse de l'Armagnac tenues à Lectoure Un M. de Cambolas prit part cette même année à celles tenues à Toulouse. François-Géraud-Bernard de Cambolas Sgr de Folcarde, de Rieumajou, de Saint-Jean-de-la-Garde et de Saint-Vincent, prit part à celles de la sénéchaussée de Castelnaudary. M. de Cambolas, Sgr de Foucas, prit enfin part à celles tenues à Cahors.

M. Victor-Hippolyte de Cambolas demanda le 13 mai 1865 et obtint par décret du 5 janvier 1868 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Palarin à laquelle appartenait sa grand-mère maternelle. Il était connu sous le titre de marquis et était commandeur de l'ordre du Christ.

C'est à cette famille qu'appartenait un saint prêtre, François de Cambolas, né en 1600, mort en 1668, chanoine de Saint-Saturnin, fondateur des religieuses de Notre-Dame de Toulouse.

La famille de Cambolas compte encore des représentants.

Principales alliances : Riquet de Caraman, de Rességuier, de Cruzy-Marcillac 1890, de Cellery d'Allens 1890, Marye de Marigny 1863, Bernard de Saint-Jean-Marcillac, etc.

La famille de Palarin appartenait comme la famille de Cambolas à la noblesse de robe toulousaine. Jean-Étienne de Palarin, docteur et

avocat, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1603. Un autre Jean-Étienne de Palarin fut encore capitoul en 1663. Jean de Palarin, décédé en 1737, fut de 1685 à 1700 conseiller au Parlement de Toulouse, puis président de la première chambre des requêtes dudit Parlement ; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'or à un lion de sable et au chef d'azur chargé d'étoiles d'or sans nombre*. Jean-Joseph de Palarin, décédé en 1751, fut en 1737 conseiller, puis président au même Parlement. Cosme de Palarin fut, de 1711 à 1762, conseiller clerc au même Parlement.

CAMBON (de). Armes : *de gueules à un lion d'argent; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille de Cambon, aujourd'hui éteinte, a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe toulousaine. Elle était originaire du bourg de Cabrespines, près d'Estaing, dans le Rouergue. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses représentants fit en 1787 pour être promu au grade de sous-lieutenant. Ce travail n'est pas tout à fait d'accord avec une généalogie de la famille de Cambon que M. de Barrau a donnée dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*. Amans Cambon, auquel cet auteur fait remonter la filiation suivie, était en 1565 notaire à Cabrespines. Son fils, Jean de Cambon, sieur d'Annat, marié le 19 février 1592 à Jeanne de Cayron, était également notaire à Cabrespines en 1595 et 1608 ; il acquit une grosse fortune et devint propriétaire de l'importante baronnie de Roussy, près d'Entraigues, en Rouergue. D'après M. de Barrau, il aurait été père de Nicolas de Cambon, conseiller et magistrat présidial en la sénéchaussée de Rouergue, marié à Jeanne d'Annat, et grand-père de Balthazar de Cambon, marié le 21 juin 1622 à Gabrielle de Hédonque, qui fut pourvu en 1625 de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Toulouse. Le simple rapprochement des dates rend inadmissible ce système de filiation. Jean de Cambon, fils de Balthazar, fut comme lui conseiller au Parlement de Toulouse ; il épousa le 6 avril 1665 Marie de Cantus, fille d'un receveur des tailles au diocèse de Toulouse, et fut maintenu dans sa noblesse le 2 juin 1668 par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux, sur preuves remontant au mariage de son aïeul en 1592. Il fut père d'Emmanuel-Louis Cambon, né à Toulouse en 1670, conseiller au Parlement de cette ville en 1695, qui épousa en 1699 Marie de Ferrand et qui continua la descendance. Depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à l'époque de la Révolution, la famille de Cambon donna au Parlement de Toulouse une longue suite de magistrats éminents. Fran-

çois-Tristan de Cambon, né en 1717, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, fut sacré en 1768 évêque de Mirepoix ; il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et mourut peu de temps après, le 20 novembre 1791. Jean-Emmanuel-Augustin de Cambon, né à Toulouse en 1737, neveu de ce prélat, fut nommé en 1758 conseiller, en 1762 président et en 1787 premier président au Parlement de Toulouse ; il fut un des magistrats les plus éminents de son temps, et le roi Louis XVI eut plusieurs fois recours à ses conseils ; il se réfugia à l'étranger pendant la période révolutionnaire, rentra en France après le 18 brumaire et mourut en 1807. Il avait épousé Dorothée-Étiennette Riquet de Bonrepos, qui fut guillotinée à Paris le 8 thermidor an II. Il en laissa une fille, la marquise d'Ayguesvives, et deux fils, Alexandre et Auguste de Cambon, qui furent les derniers représentants mâles de leur famille. L'aîné de ceux-ci, Alexandre, né à Toulouse en 1771, créé baron de l'Empire par lettres du 18 mai 1811, fut sous la Restauration président à la Cour royale d'Amiens, fut élu en 1827 et 1830 député de la Haute-Garonne, fut créé pair de France par Louis-Philippe en 1835 et mourut en 1837 ; il avait épousé en 1818 Mlle Baudens, fille d'un négociant, et en eut trois filles dont l'une fut chanoinesse de Saint-Anne de Bavière et dont une autre épousa le comte du Manoir de Juaye. Son frère, Auguste de Cambon, décédé en 1835, fit en 1787 les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut ; il fut sous la Restauration député de la contre-opposition de droite et vécut à l'écart après la révolution de 1830 ; il eut une fille unique, mariée en 1827 à Eugène de Boyer, marquis de Tauriac, qui laissa elle-même une fille unique, la comtesse de Bertier.

M. de Cambon, maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

CAMBON de la VALETTE. Armes : *de gueules à un lion d'or, au chef cousu de sinople chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille Cambon de la Valette est anciennement et honorablement connue en Albigeois. Les armoiries qu'on lui attribue sont à peu de chose près celles de la brillante famille parlementaire à laquelle a été consacrée la précédente notice et dont elle est peut-être une branche détachée à une époque inconnue. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Pierre Cambon de Lavalette, né le 1er février 1759, baptisé au désert, épousa le 6 octobre 1777 Suzanne Robaud, fille de Paul, avocat au Parlement, et de Suzanne de Calmels ; il en laissa une nombreuse posté-

rité. Un de ses fils, Pierre-Camille Cambon de la Valette, né en 1796, marié à Castres à Mlle de Lacger, a été père de Pierre-Jules Cambon de la Valette, né en 1835, conseiller à la Cour de Nîmes, décédé en 1909, qui a laissé deux fils de son mariage en 1874 avec Mlle Teissonnière.

Principales alliances : Mila de Cabarieu 1817, 1847, de Lacger.

CAMBON.

Famille de haute bourgeoisie.

Joseph Cambon, né en 1754 à Montpellier, fils d'un négociant de cette ville, fut député à la Législative, puis à la Convention, où il vota la mort du Roi sans appel, ni sursis. Il vécut dans la retraite après le 18 brumaire, en sortit un instant pour siéger à la Chambre des Cent Jours, fut exilé comme régicide après le second retour de Louis XVIII et mourut en exil en 1820.

C'est à cette famille qu'appartiennent, paraît-il, M. Paul Cambon de l'Institut, ambassadeur à Londres, et son frère, M. Jules Cambon, ambassadeur à Berlin.

CAMBOULAS (de).

La famille Camboulas, aujourd'hui de Camboulas, appartient à l'ancienne bourgeoisie du Rouergue.

Simon Camboulas, marié à Jeanne Raynal, portait sous Louis XV la qualification de seigneur d'Esparou et de l'Escaillon. Son fils, Simon Camboulas d'Esparou, né en 1760 à Saint-Geniez, dans le Rouergue, était négociant dans sa ville natale quand il fut nommé en 1792 député de l'Aveyron à la Convention ; il vota la mort du roi Louis XVI, fit partie dans la suite du Conseil des Cinq-Cents et mourut à Riom en 1840. De son mariage avec Marguerite Lavergne il laissa, entre autres enfants, une fille qui épousa en 1809 Casimir de Fajole. Édouard Camboulas épousa en 1846 sa cousine Rose-Antoinette de Fajole. M. Paul-Gabriel de Camboulas, négociant, a épousé en 1867 Mlle Quesnot.

CAMBOULIT (Cantaloube de). Voyez : Cantaloube de Camboulit.

CAMBOURG (de). Armes : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur de deux tires.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux hermines.*

Les premiers auteurs connus de la famille de Cambourg, aujourd'hui fixée en Anjou, résidaient dans la seconde moitié du XVIe siècle sur les confins de la Basse-Marche et du Poitou. Cette famille croit cependant être originaire de Bretagne et être une branche détachée à une époque très reculée et, en tout cas, inconnue de l'illustre maison du Cambout de Coislin, rapportée à la suite, dont elle a toujours porté les armoiries. Mais, en dehors de l'identité des armoiries et

d'une certaine analogie de nom, il n'existe aucune preuve de la communauté d'origine des deux familles.

Beauchet-Filleau a donné dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* une généalogie très sommaire de la famille de Cambourg ; mais il déclare ne pouvoir garantir l'entière exactitude de ce travail. Hélie de Cambourg, écuyer, auquel il fait remonter la filiation présumée, possédait en 1579 le fief de Genouillé, en Poitou. On croit qu'il fut père d'un Jean de Cambourg, écuyer, Sgr de Genouillé, qui fut exempté d'assister au ban de 1577 parce qu'il servait dans la compagnie d'hommes d'armes de M. de la Vauguyon. Jacques de Cambourg, écuyer, Sgr de la Cour de Genouillé, fils présumé du précédent, épousa Andrée Guimard qui est mentionnée comme veuve dans un acte du 9 septembre 1651. Il en eut deux fils, tous deux appelés Jean, qui furent maintenus dans leur noblesse le 8 juillet 1669 par arrêt du Conseil d'État. L'aîné de ces deux frères, Jean de Cambour, Sgr de Genouillé, épousa en février 1680 Anne du Clos. On peut voir dans les *Dossiers bleus* que celle-ci, étant veuve et tutrice de son fils mineur, fut inquiétée dans sa noblesse par les collecteurs de la paroisse de Saint-Maxime de Confolens ; elle s'adressa au Conseil d'État et en obtint en juillet 1690 un arrêt qui, nonobstant une sentence des élus d'Angoulême, la maintenait dans sa noblesse ainsi que son beau-frère Jean de Cambourg. Elle fut encore maintenue dans sa noblesse avec son fils Jean le 11 juillet 1704 par jugement de M. Rouillé de Fontaine, intendant de Limoges. Jean de Cambourg, écuyer, Sgr du Repaire, fils de Jean et d'Anne du Clos, épousa le 21 juin 1711 Marie Mullat, fille d'un lieutenant de la sénéchaussée d'Angoumois, et continua la descendance.

Jean de Cambour, écuyer, sieur de Genouillé, et sa sœur, Philippe de Cambour, veuve de François de Balue qu'elle avait épousé le 11 juin 1667, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Limoges).

Philippe de Cambourg, écuyer, Sgr de la Cour de Genouillé, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Civray, en Poitou. Barthélemy-Michel de Cambourg, Sgr de Fontaine, et Jean-Barthélemy de Cambourg, Sgr du Marais et de la Cour de Genouillé, chevalier de Saint-Louis, prirent part cette même année à celles tenues à Angers.

Barthélemy-Joseph de Cambourg, ancien page de la reine Marie-Antoinette, chevalier de Saint-Louis, se signala par son courage dans la première insurrection de la Vendée et y trouva la mort. Son parent, Auguste de Cambourg, prit part à l'insurrection de 1815 et périt au combat des Mathes.

La famille de Cambourg a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de Menou 1785, du Boispéan 1874, de Beaussier, de Moy de Sons 1875, de Vaugiraud 1895, de Reiset, de Sprimont, de Charette, Esmangart de Bournonville 1907, Mabille de la Paumelière, de Brissac, d'Hector de Tirpoil 1809, etc.

CAMBOUT de COISLIN (du). Armes : de *gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur*. — Couronne *ducale*. — Devise : *Jamais en vain !*

La maison du Cambout de Coislin, éteinte dans les mâles en 1873, a occupé un rang considérable dans la noblesse française. Il en existe un certain nombre de généalogies imprimées, particulièrement dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin la généalogie que Pierre, marquis de Coislin, produisit en 1785 au Cabinet des Ordres du Roi pour obtenir les honneurs de la Cour ; ce travail n'est malheureusement pas accompagné du rapport habituel du généalogiste des Ordres du Roi chargé de l'examiner. On trouvera enfin les derniers degrés de la filiation dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du vicomte Révérend, et dans les *Tableaux des parentés de mes enfants*, du baron de Saint-Pern.

La maison du Cambout a eu pour berceau une seigneurie de son nom qu'elle a possédée de toute ancienneté et qui était située sur le territoire de la paroisse de Plumieux, au diocèse de Saint-Brieuc.

Gilles, Sgr du Cambout et de Kersaliou, auquel remonte la filiation suivie, figure avec les qualifications de monseigneur et de chevalier dans deux titres passés l'un le mardi avant la Madeleine 1264, l'autre le mardi après la Saint-Barnabé 1267 ; des mémoires de famille lui attribuent pour femme Jeanne, sœur de Jean, Sgr de Coetlogon. Il est mentionné avec son père Gilbert et son grand-père Alain dans un titre de l'année 1276 qui était conservé à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Il fut père d'Alain du Cambout, écuyer, Sgr du Cambout, mentionné dans des actes de 1270, 1275, 1283, qui épousa Jeanne Bedou par contrat de mai 1271. Le fils de celui-ci, Gilbert, Sgr du Cambout, épousa Marguerite Gouyon de Matignon qui se remaria en 1361 à Thomas de Parcevaux ; il en eut, entre autres enfants, Jean du Cambout qui périt en 1364 à la bataille d'Auray, où il portait la bannière du vicomte de Rohan, et Alain III, Sgr du Cambout, échanson du duc de Bretagne en 1372, écuyer de

la Duchesse en 1410, qui épousa Jeanne de Tournemine, décédée en 1382, et qui continua la descendance.

La famille du Cambout figure de 1469 à 1535 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc. Elle ne jugea pas à propos, probablement en raison de sa grande situation, de faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, mais fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, sur preuves de quinze générations, par arrêt du Parlement de Bretagne du 19 août 1776. Plusieurs de ses représentants furent admis aux honneurs de la Cour de France depuis 1751.

René, sire du Cambout, conseiller du Roi en ses Conseils, chevalier de son Ordre, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne en 1559, décédé en mars 1577, épousa en 1537 Françoise Baye qui lui apporta l'importante seigneurie de Coislin, en la paroisse de Campbon, au diocèse de Nantes, sous le nom de laquelle ses descendants ont été à peu près exclusivement connus. Son fils aîné, François, Sgr du Cambout, de Coislin, etc., marié le 24 avril 1565 à Louise du Plessis-Richelieu, propre tante du cardinal de Richelieu, fut chevalier de l'Ordre du Roi en 1568, grand-maître et général réformateur des eaux et forêts de Bretagne, chambellan du duc d'Alençon en 1576, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1582, capitaine et gouverneur des ville et château de Nantes, acquit en 1586 l'importante baronnie de Pontchâteau et mourut en 1625 à l'âge de 83 ans. Il laissait deux fils, Charles et Louis du Cambout, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée fut particulièrement brillante. Son auteur, Charles du Cambout, Sgr de Coislin, baron de Pontchateau, conseiller d'État, chevalier du Saint-Esprit en 1633, marié à Philippe de Beurges, profita de la faveur du cardinal de Richelieu, son cousin germain, pour faire ériger en marquisat sa terre de Coislin par lettres patentes d'août 1634. Il fut père de César du Cambout, marquis de Coislin, lieutenant-général des armées du Roi, marié en 1634 à Marie Séguier, fille du chancelier, qui mourut en 1641 des suites des blessures qu'il avait reçues au siège d'Aire. Pierre du Cambout de Coislin, né en 1639, second fils de celui-ci, évêque d'Orléans, cardinal, grand aumônier de France, commandeur du Saint-Esprit en 1688, décédé à Versailles en 1706, fut un des prélats les plus éminents de son temps. Armand du Cambout, marquis de Coislin, né en 1635, frère aîné du cardinal de Coislin, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses Ordres en 1688, décédé en 1702, obtint par lettres patentes de décembre 1663 l'érection en duché-pairie sous le nom de Coislin de son marquisat de Coislin réuni à la baronnie de Pontchâteau et à la

seigneurie de la Rochebernard. Il était à peine âgé de dix-sept ans quand il fut nommé membre de l'Académie française et est encore connu aujourd'hui pour son extrême politesse dont Saint-Simon cite maints traits demeurés légendaires. Ce premier duc de Coislin laissa une fille, la duchesse de Sully, et deux fils, Pierre, duc de Coislin et pair de France, décédé sans postérité en 1710, et Henri-Charles, duc de Coislin et pair de France, premier aumônier du Roi, évêque de Metz en 1697, membre de l'Académie française en 1710, puis de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé en 1732, qui furent les derniers représentants de leur branche. Pierre du Cambout, deuxième duc de Coislin, légua la terre patrimoniale du Cambout à un représentant de la seconde branche ; mais après la mort de son frère, l'évêque de Metz, la terre de Coislin fit retour à leur cousin, le prince de Lambesc, de la maison de Lorraine, neveu du premier duc de Coislin.

Louis du Cambout, auteur de la seconde branche, épousa Gilberte du Puy du Fou. Leur fils, Jérôme du Cambout, Sgr de Beçay, épousa le 30 janvier 1619 Marie de Carheil, héritière de la seigneurie de son nom, au diocèse de Nantes. Cette seigneurie avait été le berceau d'une vieille famille à laquelle elle donna son nom et dont une branche s'est perpétuée en Bretagne jusqu'à nos jours. René du Cambout, fils de Jérôme, fut gouverneur de l'île de Rhuys et obtint en 1685 l'érection en vicomté de sa seigneurie de Carheil. Un de ses fils, Armand-Joseph, décédé dans la suite sans postérité, recueillit la seigneurie du Cambout par héritage du deuxième duc de Coislin. Pierre-Armand, marquis du Cambout, comte de Carheil, petit-neveu du précédent, marié à Erdeven en 1726 à Renée-Angélique de Talhouet, héritière du château de Kéravéon, racheta en 1744 la terre de Coislin et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Coislin. Son petit-fils, Pierre-Louis du Cambout, marquis de Coislin, né en 1769, maréchal de camp, marié en 1804 à Mlle de Collasseau, décédé en 1837, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 23 décembre 1823 et fut autorisé par lettres patentes du 28 mai 1824 à constituer un majorat de pairie au titre de baron-pair. Il laissa trois fils qui furent les derniers représentants mâles de leur maison : 1° Adolphe, marquis de Coislin, comte de Carheil, né en 1801, qui malgré son grand âge se signala par son courage dans la guerre de 1870 et qui mourut en 1873 laissant de son mariage avec Mlle de Lancosme deux filles, la comtesse d'Ambrugeac et la marquise de Nieuil ; 2° Ernest, comte de Coislin, qui mourut en 1872 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Valori, décédée en 1885 ; 3° Charles, vicomte de Coislin, né à Angers en 1822, député en 1849, qui mourut en Amé-

rique dès 1864 laissant de son mariage avec Mlle d'Anjorrant une fille unique, la marquise du Luart.

La maison du Cambout a fourni des chevaliers bannerets, des échansons, des grands-veneurs, des grands-maîtres des eaux et forêts, des ducs de Bretagne, un cardinal, grand-aumônier de France, des pairs de France, deux membres de l'Académie française, des officiers généraux, des évêques, des chevaliers des Ordres du Roi, de nombreux chevaliers de Malte depuis 1584, etc. Plusieurs de ses représentants ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : Hersart 1409, Gouyon de Matignon, de la Cornillière, de la Houssaye, de Tournemine, de Rohan, le Danois, de Francheville, du Plessis-Richelieu 1565, de Beurges, de Quincampoix, de Nogaret d'Epernon 1634, de l'Age de Puy-Laurens 1634, de Lorraine-Harcourt 1639, Séguier 1634, du Halgouet 1654, de Béthune-Sully 1689, d'Alègre 1683, du Puy du Fou, de Carheil 1619, de Gourdon de Genouillac 1683, des Monstiers-Mérinville 1695, de Talhouet 1727, de Mailly-Nesle 1750, de Charette 1766, du Botdéru, de Soussay 1801, de Collasseau 1804, Savary de Lancosme 1828, de Valon d'Ambrugeac 1846, de Poutes de Nieuil 1848, de Valori 1836, Anjorrant 1845, Legras du Luart 1871, de Quélen, de Tinténiac, etc.

CAMBRAY (Lambert de). Voyez : Lambert de Cambray

CAMBRAY-DIGNY (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef à dextre d'une molette d'éperon et en pointe d'un trèfle, le tout du même.* — Cimier : *un Turc avec son turban.*

Il a existé dans la noblesse de Picardie une famille de Cambray, dont une branche a possédé en Gâtinais une seigneurie d'Igny. Cette famille peut avoir eu pour auteur un Arnoul de Cambray, demeurant à Chévresis-le-Meldeux, près de Saint-Quentin, au diocèse de Laon, qui fut anobli par lettres de décembre 1390. On en trouvera un tableau généalogique dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Ce tableau généalogique, d'accord avec le jugement de maintenue de noblesse obtenu en 1700 par la famille de Cambray, fait remonter la filiation au mois de juillet 1530, date à laquelle Jean de Cambray, écuyer, demeurant à Villers-aux-Érables, fils de défunt Hugues de Cambray, épousa Adrienne du Plessier. Ce même Jean de Cambray obtint le 14 janvier 1544 de la Cour du Parlement de Paris une commission dans laquelle il est qualifié écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi sous le seigneur d'Heilly. Il laissa quatre fils qui partagèrent sa succession par acte du 15 janvier 1573 et dont deux, Claude et Antoine, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée paraît être éteinte en France. Son auteur, Claude de Cambray, Sgr de Maubuisson, homme d'armes des ordonnances du Roi sous le seigneur de Crévecœur, fut maintenu dans sa noblesse le 1er mai 1599 par sentence des commissaires départis au régalement des tailles en Picardie. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse d'abord le 18 août 1666 par jugement de Colbert, intendant d'Amiens, puis le 21 juin 1700 par un jugement de Bignon, également intendant d'Amiens, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Le chef de cette branche, connu sous le titre de comte de Cambray, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montdidier tant en son nom que comme représentant de Mlle de Cambray de Villers, dame de Bayencourt.

L'auteur de la seconde branche, Antoine de Cambray, sieur de Quélieu, fut homme d'armes des ordonnances du Roi. Son fils, Charles de Cambray, vint se fixer en Gâtinais après le mariage qu'il contracta avec Louise de Barville dans les premières années du XVIIe siècle et posséda dans ce pays la seigneurie de Gironville. Il laissa lui-même deux fils : 1° Achille de Cambray, Sgr de Gironville, marié en 1640 à Marguerite Griveau, dame de Folleville, en Beauce, fille d'un procureur en Parlement, qui fut maintenu dans sa noblesse le 17 septembre 1668 par arrêt du Conseil d'État ; 2° Adrien de Cambray, Sgr de Digny, dans l'élection de Pithiviers, qui fut maintenu dans sa noblesse le 27 janvier 1667 par jugement de l'intendant d'Orléans. L'aîné de ces deux frères eut lui-même quatre fils qui paraissent être tous morts sans postérité et dont l'aîné, Antoine, fut admis en 1668 parmi les pages de la Grande Écurie. La descendance d'Adrien de Cambray, Sgr de Digny, s'éteignit avec Charles de Cambray, Sgr de Digny, qui mourut en 1730 à l'âge de 21 ans : après la mort de ce jeune homme la terre de Digny passa à son cousin Nicolas de Foyal.

La famille de Cambray-Digny qui existe de nos jours en Italie paraît être un rameau détaché de la branche aînée de la famille de Cambray, dont elle porte les armes. Son auteur, Louis-Guillaume de Cambray-Digny, né en Picardie en 1723, vint en 1745 se fixer à Florence, fut un physicien de grand mérite et fut nommé directeur des comptes du grand-duc de Toscane auquel il rendit les plus grands services ; il fut agrégé aux patriciats de Florence et de Pistoie. Son fils fut directeur général des bâtiments de Toscane. Le comte Guillaume de Cambray-Digny, né à Florence en 1820, décédé en 1902, fut sénateur du royaume d'Italie et ministre du roi Victor-Emmanuel.

CAMBRE (Cambro del). Voyez : Cambro del Cambre.

CAMBRO DEL CAMBRE.

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

Juan Cambro del Cambre, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, avait épousé en 1872 Mlle Worms de Romilly, d'une famille d'origine israëlite. Leur fille a épousé en 1893 M. Raymond de Chabaud-la-Tour.

C'est, en tout cas, par erreur que des ouvrages contemporains ont attribué à la famille Cambro del Cambre les armoiries de la famille Delcambre de Champvert, anoblie sous le Premier Empire : *coupé d'argent et d'azur au lion de l'un en l'autre armé d'une épée haute de gueules ; au franc quartier des barons militaires*. L'auteur de cette dernière famille, Victor-Joseph Delcambre, né à Douai le 10 mars 1770, était fils de Jacques-Joseph Delcambre, menuisier, et d'Anne-Françoise Chevalier ; il s'engagea comme simple soldat à l'époque de la Révolution, passa successivement par tous les grades, fut promu général de brigade en 1813, reçut le titre de baron de Champvert par lettres patentes du 4 juin 1810, puis celui de vicomte par ordonnance royale du 20 février 1824 et mourut en 1858. Sa fille unique, née en 1813, épousa le général Duchaussoy (voyez ce nom) qui, par décret impérial du 24 mai 1864, fut autorisé à relever le titre de baron accordé à son beau-père en 1810.

CAMBRY (de). Armes : *d'azur à trois losanges d'or*. — Cimier : *une aigle issante de sable, becquée de gueules, tenant en son bec un annelet d'or, le tout entre la moitié supérieure d'un sautoir échiqueté d'or et de sable de trois tires*. — Supports : *deux licornes d'argent accornées, crinées et caudées d'or, tenant chacune une bannière aux armes de l'écu*.

La famille de Cambry est fort anciennement connue à Tournay, en Belgique. Carpentier la dit originaire de Cambrai tandis que Poplimont croit qu'elle a eu pour berceau la Champagne. Les généalogistes en font remonter la filiation à Jean de Cambry, dit Saint-Chucque, qui aurait épousé en 1408 Marie de Lassoie (aliàs de Lannoy) et dont un petit-fils, décédé en 1509, fut conseiller et lieutenant général au bailliage de Tournay.

Plusieurs représentants de la famille de Cambry furent grands prévôts de Tournay en 1521, 1547, 1549 et 1551.

Jeanne de Cambry, née à Tournay, religieuse augustine, décédée à Lille en 1629, a laissé plusieurs ouvrages de piété tels que la *Ruine de l'amour-propre* et le *Bâtiment de l'amour divin*. Elle portait en religion le nom de sœur Jeanne-Marie de la Présentation.

La souche s'est partagée en plusieurs branches. Celle des Cambry

de Baudimont, la seule, semble-t-il, qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, fut agrégée à la noblesse des Pays-Bas par lettres patentes du 11 août 1824. Un de ses rameaux est aujourd'hui fixé en France.

Le chef de la famille de Cambry est connu sous le titre de marquis.

Principales alliances : Trigant de Beaumont, Lemoine de Sainte-Marie, d'Alegambe 1626, van den Branden 1837, etc.

CAMET de la BONNARDIÈRE. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois cloches d'argent, bataillées de sable, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.*

La famille Camet de la Bonnardière, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie parisienne. Pierre Camet, marchand bourgeois de Paris, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un croissant de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Claude-Gaspard Camet de la Bonnardière épousa vers 1765 Élise-Rose Desade. Leur fils, Jean-Gaspard Camet de la Bonnardière, né en 1769 à Saint-Pierre de la Martinique, filleul de monsieur Jean-Nicolas Camet de la Bonnardière, bourgeois de Paris, venait d'être nommé conseiller au Châtelet de Paris quand éclata la Révolution ; il fut dans la suite maire du XIVe arrondissement de Paris, de 1803 à 1820, et député de la Seine en 1815, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du 15 mars 1815, fut créé chevalier de Saint-Michel en 1820 et mourut en 1842. Son fils, Remy-Eugène Camet, baron de la Bonnardière, né en 1806, auditeur au Conseil d'État, marié en 1837 à Mlle Guéneau de Mussy, puis en 1880 à Mlle Benistant, eut du premier lit un fils, né en 1838, qui mourut sans avoir été marié, et trois filles, Mme d'Eudeville, Mme de Boisgillet et Mme Marthe de la Bonnardière, religieuse.

Principales alliances : Harouard de Suarez d'Aulan 1831, Guéneau de Mussy 1837, du Tremblay vers 1810, Eudes d'Eudeville 1857, Brion de Boisgillet 1867.

CAMI (Guyot de). Voyez : Guyot de Cami.

CAMINADE de CASTRES et de CHATENET. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1780) : *de gueules à un chevron d'or accompagné de quatre étoiles d'argent, trois en chef et une en pointe.* — Armes actuelles : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un coq d'argent ; aux 2 et 3 de gueules à un lévrier d'or ; sur le tout comme plus haut.* — Cou-

ronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Modica firma*.

Le nom de Caminade a été porté à Toulouse par une famille de robe fort distinguée qui portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un coq d'argent; aux 2 et 3 de gueules à un lévrier d'or*. Un tableau généalogique conservé dans les *Carrés d'Hozier* fait remonter la filiation de cette famille à noble Pierre de Caminade, Sgr de Grandval, qui épousa Isabeau Imbert par contrat passé le 21 avril 1558 devant notaire à Villefranche-de-Rouergue et dont un petit-fils, Jean-Louis de Caminade, fut admis en 1632 dans l'Ordre de Malte. Jean-Gaubert de Caminade fut de 1598 à 1611 procureur général au Parlement de Toulouse. Le dernier représentant de cette famille, Philippe Caminade, reçu en 1632 conseiller au Parlement de Toulouse en remplacement de son père, plus tard deuxième président audit Parlement, épousa en 1640 Anne Desplats et n'en eut que quatre filles mariées dans les familles de Garaud de Miremont, de Chastenet de Puységur, d'Assézat et du Puy-Montbrun.

La famille Caminade de Castres et de Chatenet actuellement existante revendique une origine commune avec la famille précédente et en a de nos jours adopté les armoiries. Elle se serait, en tout cas, détachée de la souche antérieurement à l'anoblissement de cette famille. Borel d'Hauterive lui a consacré une notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1867 ; la Chesnaye des Bois en dit quelques mots dans son *Dictionnaire de la noblesse ;* enfin on trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de l'année 1898. Son auteur, Jean Caminade, ou Caminade de Castres, né dans les environs de Toulouse le 4 août 1711, vint se fixer à Paris, se fit recevoir bourgeois de cette ville, y fonda une puissante maison de banque, épousa le 16 août 1742 Marie-Anne Chalopin et acquit du domaine en 1764 et 1766 des biens considérables en Angoumois. Il laissa, entre autres enfants, trois fils, Claude-Olivier, Marc-Alexandre et Jean-Jacques.

L'aîné de ces fils, Claude-Olivier Caminade de Castres, né en 1745, maître des requêtes au Conseil d'État, acquit le 1er septembre 1773 du duc de la Vauguyon le domaine de Chatenet, près de Cognac, épousa successivement en 1773 Marie-Sophie Dionis du Séjour, puis en 1789 Anna Lamirault et mourut sans postérité. Il se qualifiait écuyer, seigneur de Kérambars et de Kergadon, en Bretagne, de Chatenet, en Angoumois, conseiller du Roi, maître des requêtes honoraire de l'hôtel de Mgr le comte d'Artois, ci-devant juge auditeur général de l'infanterie et du régiment des gardes françaises, trésorier-receveur général des douanes et bois de la province de

Dauphiné, contrôleur général des domaines et bois du Bourbonnais, quand il fit régler ses armoiries par d'Hozier en 1780.

Marc-Alexandre Caminade de Castres, né en 1746, second fils de Jean, posséda la terre de Briatexte, en Albigeois, fut secrétaire ordinaire du prince de Condé et épousa en 1778 Louise-Thérèse Dupatel de la Croix. Il laissa une fille qui épousa M. Bourcy, commandeur de la Légion d'honneur, directeur général du ministère des Finances, conseiller d'État, et deux fils, Alexandre Caminade, né en 1783, peintre distingué, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1818 à Mlle Landon, décédé en 1862, et Amédée Caminade, né en 1785, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, qui mourut à Versailles en 1874 sans avoir eu de postérité de son mariage avec Mlle Kulman. Alexandre Caminade eut lui-même trois fils dont l'aîné, Auguste-Prosper Caminade, né en 1820, commandant de zouaves, périt en 1855 devant Sébastopol sans avoir été marié, dont le second, Paul-Amédée Caminade, directeur des contributions indirectes du département de la Seine, n'a eu que des filles et dont le troisième, Eugène-Adolphe Caminade, né en 1820, percepteur des finances, a eu une nombreuse postérité. Ce dernier a été autorisé le 16 juin 1877 par jugement du tribunal civil de la Seine à substituer à son nom celui de Caminade de Castres que portait son grand-père.

Jean-Jacques Caminade de Chatenet, troisième fils de Jean, né à Paris en 1751, Sgr de Nieul, Mornac et autres lieux, était avocat à Cognac et contrôleur général de la chambre du duc d'Orléans quand éclata la Révolution ; il fut dans la suite sous-préfet de Cognac, conseiller général de la Charente et député de l'arrondissement de Cognac à la Chambre des Cent jours. Il avait épousé en 1783 Marie-Jeanne d'Achéry et fut père d'Olivier-Augustin Caminade, ou Caminade de Chatenet, né en 1784, négociant, qui fut sous Louis-Philippe conseiller général et député de la Charente. Le petit-fils de celui-ci, Jacques-Louis Caminade, né en 1839, marié en 1875 à Mlle de Montaignac, fut autorisé le 7 avril 1865 par jugement du tribunal civil de Cognac à joindre régulièrement à son nom celui de : de Chatenet ; il est décédé en 1885 ne laissant que deux filles, dernières représentantes de leur rameau, qui se sont mariées depuis dans les familles du Parc et de Chastenet de Puységur.

La famille Caminade possède encore la terre de Chatenet, près de Cognac.

Principales alliances : Dionis du Séjour 1773, de Gigord 1844, de Montaignac de Chauvance 1875, de Malet-Roquefort 1885, du Parc 1897, de Chastenet de Puységur, etc.

C'est peut être à cette famille que l'on doit rattacher un Nicolas

Caminade qui résidait au diocèse de Nantes dans les premières années du XVIIIe siècle et qui par acte du 12 mars 1703 déclara se désister de toute prétention à la noblesse.

CAMIRAN (**Majence de**). Voyez : MAJENCE DE CAMIRAN.

CAMOIN de VENCE. Armes (d'après le *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône*, du marquis de Piolenc) : *de gueules fretté de lances d'or, semé d'écussons de même ; sur le tout d'argent à une fleur de lys d'or*. (Ces armes sont celles de l'illustre maison de Villeneuve, qui a possédé le marquisat de Vence.)

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Provence.

Alphonse CAMOIN, marchand drapier, Étienne Camoin, notaire royal du lieu de Saint-Marcel, et Jean-Michel Camoin, maître chirurgien, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Marseille) : *de gueules à un chameau passant d'or, au chef de même chargé de trois étoiles d'azur*.

Charles-Émile Camoin de Vence, fils d'Étienne-Émile et d'Adélaïde Vanucci, marié en août 1866 à Mlle Odent, fille d'un préfet de la Moselle, a été avocat général près la Cour de Poitiers.

CAMONDO (**de**). Armes : *parti au 1 de gueules à six besants d'or posés 3, 2, 1 ; au 2 de sinople à une foi d'argent, habillée de gueules, sortant à dextre et à sénestre d'un nuage d'argent ; au chef brochant sur le parti d'argent chargé d'une fleur de lys fleuronnée, accostée de deux étoiles, le tout d'azur*. — La branche issue de Nissim Camondo joint à ces armoiries *une bordure componée d'argent et d'azur*. — Couronne : *de Comte*.

Cette famille de financiers israélites, fixée à Paris dans la seconde moitié du XIXe siècle, est originaire de Roumanie.

Abraham-Salvator CAMONDO, banquier, reçut le 28 avril 1867, par décret du roi d'Italie, le titre de comte transmissible par ordre de primogéniture. Son frère, Nissim Camondo, né en 1831, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1889, reçut du même souverain, par décret du 15 septembre 1870, le titre de comte, également transmissible par ordre de primogéniture.

Principale alliance : Cahen d'Anvers 1891.

CAMONT (aliàs **Camon**, **Caumon** ou **Caumont**) **de TALENCE**, **de DADE**, **de BLACHON** (**de**). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à un loup cervier de gueules, armé de sable ; au 2 losangé d'argent et de gueules ; au 3 d'argent à six coquilles, trois de sinople en chef, trois d'azur en pointe*. — La branche fixée en Poitou avait adopté avec le nom de

Caumont des armoiries à peu près semblables à celles de la maison de Caumont-la-Force : d'*azur à deux léopards d'or, passant l'un sur l'autre, couronnés, armés et lampassés de gueules.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux léopards.*

La famille DE CAMONT, OU DE CAUMON, appartient à l'ancienne noblesse des Landes. On en trouvera des généalogies dans l'*Armorial des Landes* du baron de Cauna, dans le *Nobiliaire universel* de M. de Magny, tome V, et particulièrement dans les *Castelnau de Tursan* (documents et pièces justificatives), de l'abbé Légé. On trouvera une généalogie de la branche poitevine dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau. Enfin on trouvera dans les manuscrits de Chérin un tableau généalogique de cette même famille. Ces divers travaux ne sont d'accord qu'à partir de noble Jean de Camont, écuyer, Sgr de Dadou, qui épousa par contrat du 30 mars 1529 Françoise de la Baulme, fille de feu Élie de la Baulme et sœur de noble Claude de la Baulme. Ce n'est qu'à ce gentilhomme que remonte le tableau conservé dans les manuscrits de Chérin. D'après l'abbé Légé, dont la généalogie est plus sérieusement établie que celles données par M. de Cauna et par M. de Magny, il était fils de Jean de Camon, Sgr de Dade, qui fit une acquisition le 26 juin 1512 et qui reçut le 23 mars 1524 une donation de sa femme, Marguerite de Toujouse, et petit-fils de Jean de Camont, écuyer, Sgr de Dado, qui avait épousé Anne-Geneviève de Péguilhan, d'une vieille famille noble du comté de Comminges. Jean de Camon, mari de Françoise de la Baulme, fut mis en possession de la baronnie de Talence à la condition de payer 500 livres tournois pour la racheter des mains de Jaimes de Bérot et de Jacquette de la Baulme, son épouse, à qui elle avait été adjugée pour mille francs bordelais par décret du sénéchal des Lannes au siège de Dax. Il se qualifie baron de la Hairie dans un hommage qu'il rendit au roi de Navarre le 13 décembre 1538. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Pierre et Jean, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Pierre de Camon, Sgr de Dade et de Talence, baron de la Hairie, épousa Roquette de Marsan par contrat du 22 novembre 1558, fut pourvu par le Roi le 8 octobre 1585 de la charge de gouverneur de Mont-de-Marsan et fit son testament à Dax en 1597. Il laissa lui-même plusieurs fils dont deux, Théophile et Josué, furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier de ces rameaux, Théophile de Camon-Dadou, écuyer, Sgr de Talence, épousa Marie de Lucbardés par contrat passé à Roquefort le 20 novembre 1588. Son petit-fils, noble Jean de Camont de Dadou, Sgr de Talence et de Castaillon, marié en 1665 à

Léa du Vignal, résidait à Roquefort, en la sénéchaussée de Marsan, quand il fut maintenu dans sa noblesse le 11 février 1667, sur preuves remontant au mariage de 1529, par jugement de Dupuy, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Il fut le bisaïeul de Joseph de Camont-Talence, né en 1751 à la Bastide d'Armagnac, au diocèse d'Aire, qui obtint de Chérin en 1768 le certificat de noblesse nécessaire pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Ce rameau s'est très honorablement perpétué dans les Landes. Son chef, Antoine, connu sous le titre de baron de Camont-Talence, a épousé en 1878 Mlle Geneviève de Beaumont du Repaire.

Josué de Camont, Sgr d'Ade, auteur du second rameau de la branche aînée, vint se fixer en Poitou par le mariage qu'il contracta le 5 décembre 1613 avec Marie d'Aubigné, fille de l'historien Agrippa d'Aubigné et tante de Mme de Maintenon ; étant devenu veuf, il se remaria en 1628 à Madeleine Mériaudeau. Il obtint des élus de Niort le 25 juin 1634 une sentence déclarative de noblesse et mourut à Niort le 30 juin 1650. Son fils, Marc-Louis de Caumont-Dade, né en 1628, marié en 1659 à Marie le Valois, fut maintenu dans sa noblesse le 23 septembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Ce rameau poitevin adopta définitivement l'orthographe Caumont tandis que les rameaux demeurés landais conservaient le nom primitif de Camont, ou Camon. Une de ses représentantes, Constance-Bonne de Caumont-Dade, mariée en 1769 au marquis de la Rochejaquelein, fut la mère des frères la Rochejaquelein, les héros de la Vendée. Armand-Hercule de Caumont-Dade, frère de madame de la Rochejaquelein, périt à Paris en l'an II, victime de la Terreur. Son fils, Henri de Caumont, né en 1781, recteur de l'Université de Nancy, officier de la Légion d'honneur, savant et poète distingué, décédé en 1855, fut le dernier représentant mâle de son rameau ; il laissa une fille unique, décédée en 1890, qui épousa en 1855 M. Alfred Mézières, de l'Académie française.

La seconde branche est seulement mentionnée par Chérin. Son auteur, Jean de Camon, fut de 1592 à 1603 syndic d'épée de la noblesse de Béarn, Marsan et Tursan ; il épousa le 22 janvier 1566 Jacquette de Navailles, héritière de la seigneurie de Blachon, et fit son testament en 1603. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse en 1671 par jugement de M. d'Aguesseau, commissaire départi pour la recherche des usurpateurs de noblesse au ressort du Parlement de Pau, puis en 1698 par divers jugements de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Antoine de Camon-Dade, né vers 1740, connu sous le titre de comte de Blachon, fut contre-amiral et commandeur de Saint-Louis ; il ne laissa qu'une fille mariée en 1808 au baron de

Seissan de Marignan. Cette branche s'est éteinte avec les deux neveux du précédent, Louis-Antoine de Camon-Blachon, chevalier de Malte, et Philippe de Camon-Blachon, décédé en 1829.

Louis-Armand, comte de Caumont, Sgr d'Illay, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Maixent, en Poitou. Le comte de Blachon, capitaine des vaisseaux du Roi, prit part cette même année à celles tenues à Tarbes.

La famille de Camont a fourni des officiers distingués.

Principales alliances : de Péguilhan, d'Aubigné 1613, de Nesmond 1641, du Vergier de la Rochejaquelein 1686 et 1769, de Suzannet, Ranfray, Grandjean de Bouzanville 1820, Mézières 1855, de Navailles, de Bezolles 1699, d'Espalunque 1737, de Salinis, de Seissan de Marignan 1808, de Beaumont du Repaire 1878, de Beynac 1646, Came de Saint-Aigne 1784, de Castelnau 1815, de Lucmau de Classun 1630, de Lons 1600, 1774, de Foix 1689, de Béarn 1681, de Badet 1685, etc., etc.

Il a existé dans la même région une autre famille de Camont, ou de Camon, qui portait pour armes : d'*azur à un loup rampant d'or, à la bordure cousue de gueules chargée de huit billettes d'or*. Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin en fait remonter la filiation à un noble Jean de Camont qui épousa le 12 septembre 1530 Marie de la Garde. Ce Jean de Camont peut avoir été un fils de Jean de Camon, Sgr de Dade, et de Marguerite de Toujouse et un frère d'autre Jean de Camont qui épousa en 1529 Françoise de la Baulme et qui fut l'auteur de la famille de Camont-Talence rapportée plus haut. On trouve, en effet, que sa femme, Marie de la Garde, fit son testament le 3 juillet 1543 et choisit comme exécuteur testamentaire son beau-frère, autre Jean de Camon. Le chef de cette famille, noble Jean de Camon, Sgr de la Garde d'Escos, de la religion prétendue réformée, fut condamné comme usurpateur de noblesse le 15 novembre 1666 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Son fils, Pierre de Camont, sieur de la Garde d'Escos, marié à Paris en 1703 à Jeanne Maillard, fut maintenu dans sa noblesse le 31 mars 1721 par arrêt des commissaires généraux du Conseil et obtint l'année suivante l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils, Jean de Camon de la Garde, né en 1709.

CAMP d'ORGAS (du). Armes (d'après l'*Armorial des Landes* du baron de Cauna) : d'*or* (aliàs d'*argent*, d'après l'Armorial général de 1696), *à un chêne de sinople posé sur une terrasse du même, soutenu par deux lions affrontés de gueules et surmonté d'un croissant, aussi de gueules, accosté de deux étoiles de même.*

La famille du Camp d'Orgas, originaire de la petite ville de Tartas, dans les Landes, y est fort anciennement connue.

Pierre du Camp, sieur d'Orgas, né à Tartas, fut au XVIIe siècle un littérateur d'un certain mérite.

M. du Camp, Sgr d'Orgas et de Mellan, demeurant à Tartas, fit en 1680 le dénombrement de ses biens.

Pierre-Étienne du Camp, conseiller du Roi et son avocat au sénéchal de Tartas, et N... du Camp, lieutenant particulier à Tartas, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Jacques-Armand Ducamp-Mellan, écuyer, Sgr de Manos et de Lasalle du Pouy, Cosgr avec S. A. le duc de Bouillon de la baronnie d'Arros, maire perpétuel de Tartas, et Jacques-Armand Ducamp, chevalier, ancien garde du Roi, Sgr de Mellan, d'Orgas et du Salliers, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée d'Albret, séant à Tartas.

La famille du Camp d'Orgas s'est très honorablement perpétuée dans les Landes jusqu'à nos jours.

Elle n'est pas titrée.

Le célèbre littérateur Maxime du Camp, né à Paris le 8 février 1822, membre de l'Académie française, paraît avoir appartenu à une famille bourgeoise différente de celle des du Camp d'Orgas. Il était fils de Théodore-Joseph Ducamp, ou du Camp, né à Bordeaux le 10 avril 1792 (aliàs le 3 janvier 1793), chirurgien distingué, membre de l'Académie de médecine, qui mourut prématurément en 1824.

CAMPAGNE (de la Borie de). Voyez : Borie de Campagne (de la).

CAMPAGNOLLES (Drudes de). Voyez : Drudes de Campagnolles.

CAMPAIGNO (de Patras de) Voyez : Patras de Campaigno (de).

CAMPART (Hurel du). Voyez : Hurel du Campart.

CAMPE de ROSAMEL (du). Armes : d'*or à deux fasces de gueules*. — Supports : *deux lions de gueules*. — Cimier : *un cornet de sable*.

La famille du Campe de Rosamel appartient à la noblesse du Boulonnais. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle est originaire de Bois-le-Duc, dans les Pays-Bas. Elle est connue depuis Jean, seigneur van den Campe, qui avait épousé Marie van Tuyl et dont le fils, noble et généreux Martin van den Campe, échevin de Bois-le-Duc, épousa Jeanne van Cuyk par contrat passé dans cette ville le 20 juillet 1482. Noble homme Robert van den Campe, ou du Campe, écuyer, fils des précédents, vint se fixer en Ponthieu et épousa Hélène Gressier par contrat passé à Montreuil en présence de son frère aîné, Martin du

Campe, échevin de Bois-le-Duc. Il fut lui-même père de noble homme Nicolas du Campe, écuyer, sieur de Habart, qui épousa à Montreuil le 7 avril 1569 demoiselle Laurence de Lozières, grand-père de François du Campe, qui épousa le 28 juin 1617 demoiselle Jacqueline Lesseline, fille d'honorable homme Pierre Lesseline, grand bailli de Samer-au-Bois, et bisaïeul de Philippe du Campe, écuyer, sieur de Tardinghem, ci-devant mousquetaire de la garde du Roi, depuis enseigne au régiment de la marine, qui épousa à Calais par contrat du 24 octobre 1672 Adrienne-Marguerite le Pigault, fille d'un mayeur de la ville. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille du Campe paraît avoir été très douteuse. Le dernier d'entre eux, Philippe, se fit accorder le 4 mai 1671 par le roi Louis XIV des lettres patentes qui le relevaient de la dérogeance encourue par son père et par son aïeul et qui doivent être considérées comme un véritable anoblissement. Ces lettres de relief de dérogeance furent confirmées le 14 janvier 1698 par un arrêt du Conseil d'État, moyennant le paiement, conformément à l'édit de décembre 1692, d'une taxe de 1.200 livres qui fut payée le 17 du même mois. Louis du Campe, sieur de Tardinghem, fils de Philippe, né à Boulogne le 8 mars 1674, y demeurant, fut maître des eaux et forêts du Boulonnais, épousa le 4 avril 1696 Antoinette Carpentier, fit enregistrer son blason à l'Armorial général et fut maintenu dans sa noblesse le 25 juin 1700, sur preuves remontant à 1482, par un jugement de Bignon, intendant d'Amiens, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Ce fut lui qui acquit en 1710 des héritiers d'Augustin de Gouffier, comte de Rosamel, la terre importante de Rosamel, en Boulonnais, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom.

Claude-Louis Ducampe de Rosamel, maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Boulogne à cause de ses seigneuries de Comteville et de Fresne.

Claude-Charles du Campe de Rosamel, né en 1744 au château de Rosamel, en la paroisse de Trencq, eut dans la marine une brillante carrière, prit part à l'expédition d'Alger en 1830, fut nommé vice-amiral en 1831, député du Var en 1833, fut ministre de la Marine de 1836 à 1839, fut créé pair de France en 1839 et mourut à Paris en 1848. Il avait épousé Mlle Bonfils de Saint-Loup, née à Vannes en 1779. Leur fils, Louis-Charles du Campe de Rosamel, marié à Caroline-Joséphine Connelly, a été contre-amiral. Un fils de celui-ci, Charles-Joseph de Rosamel, né à Boulogne en 1833, officier de marine, conseiller général du Pas-de-Calais, a été élu en 1876 sénateur conservateur du même département.

La famille du Campe de Rosamel n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : de Cacheleu, Bonfils de Saint-Loup, Connelly, de Rocquigny 1873, de France, Le Blond de Plouy, d'Aumale 1832, etc.

CAMPEAU (**Remy de**). Voyez : Remy de Campeau.

CAMPELS (**de Bossost de**). Voyez : Bossost de Campels (de).

CAMPET (**du Lyon de**). Voyez : Lyon de Campet (du).

CAMPET de SAUJON (**de**). Armes : d'*azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un croissant et en pointe d'une coquille de même.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Campet a occupé un rang distingué dans la noblesse de Saintonge. Elle est originaire du pays de Marsan, en Gascogne, où elle est connue de toute ancienneté, et a eu pour berceau la seigneurie de son nom, située sur les bords de la Douère. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*. Beauchet-Filleau a donné dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* une généalogie de la branche des seigneurs de Saujon, en Saintonge, la seule, semble-t-il, qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours.

Arnaud-Amanieu, Sgr de Campet, rendit hommage au Roi en 1273 de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Campet, en Marsan. Noble et puissant homme Arnaud de Campet, chevalier, Sgr de Campet, est mentionné dans un acte du 3 août 1312 avec la qualification de sénéchal des Lannes. Noble Jean de Campet, chevalier, Sgr de la châtellenie de Campet, et sa femme, Jeanne de Castelnau, firent leur testament en langue béarnaise le 27 avril 1395. Jean de Campet, Sgr baron de la châtellenie de Campet, épousa Suzanne de Labrit par contrat passé le 10 mars 1429 en présence de son père, Jean, et de sa mère, Isabeau de Roquefort. Marguerite de Bezaudun, fille de Jean de Bezaudun et de Marie de Campet, épousa vers 1430 Ispain du Lyon et lui apporta la terre de Campet que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours. Des branches collatérales de la famille de Campet subsistaient dans les Landes au XVIIe siècle.

Les jugements de maintenue du XVIIe siècle font remonter la filiation de la branche de Saintonge à Raymond de Campet qui épousa Hélène de Joubert par contrat du 8 juin 1489 et qui fit son testament le 12 juin 1506. Le fils des précédents, noble homme Jean de Campet, Cosgr de Landiras et de Botel, en Bordelais, vint se fixer en Saintonge par le mariage qu'il contracta le 8 juin 1533 avec demoiselle Isabeau de Jagonas, dame en partie de la Motte-Saint-André. Il laissa,

entre autres enfants, deux fils, Jean de Campet, Sgr de la Lande, et Denis de Campet, vaillant capitaine protestant, marié le 30 juin 1571 à Bertrande de Burlé, héritière d'une partie de la seigneurie de Saujon, en la paroisse de Semuzat, dans l'élection de Saintes, qui furent les auteurs de deux grands rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse d'abord lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis le 14 juin 1700 par un jugement de Bégon, intendant de la Rochelle, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Le second rameau s'éteignit avec Charles-Fleury de Campet, connu sous le titre de marquis de Saujon, colonel du régiment d'Orléans-Dragons, décédé sans postérité en 1757, et avec sa sœur, la marquise de Boufflers. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant du rameau aîné, Jean-Alexandre de Campet de Saujon, né en 1756, fit en 1767 pour être admis à l'École militaire. Ce gentilhomme fut connu dans la suite sous le titre de marquis de Saujon, fut sous-gouverneur des pages de Napoléon Ier et mourut en 1816 laissant une fille unique qui mourut sans alliance en 1826. D'après Beauchet-Filleau, ce rameau se serait éteint à son tour avec un cousin du précédent, Pierre-Alexandre de Campet de Saujon, qui mourut en 1819 à Saint-Mariens et qui laissa une fille décédée sans alliance en 1845. On croit cependant que la famille de Campet de Saujon compte encore des représentants et la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de 1898 mentionne un ouvrage que l'un d'eux fit paraître à Jonzac en 1897.

La famille de Campet de Saujon a fourni des officiers de terre et de mer distingués dont plusieurs périrent à l'ennemi et dont l'un, César, marquis de Saujon, (1666-1722), arriva au grade de chef d'escadre.

Principales alliances : de Castelnau, du Lyon, de Basquiat, de Labrit, de Beaupoil de Saint-Aulaire, de Fleury, Joly d'Aussy 1749, d'Exéa, Dexmier, de Puyguion 1657, de Luchet, de Vallée, de Comminges 1597, de Croisilles, de Beauvau du Rivau, de Chabans, de Barbarin de Reignac 1724, de Boufflers 1746, etc.

CAMPIGLIA.

La famille Campiglia est très honorablement connue en Corse.

Un de ses représentants, Jérôme-Proto-Etienne Campiglia, né à Ajaccio en 1807, avait obtenu pour lui et pour ses enfants, par décret du 13 août 1856, l'autorisation de joindre à son nom celui de l'illustre famille corse Colonna d'Ornano (voyez ce nom), encore existante. Mais, sur les réclamations de cette famille, cette autorisation fut révoquée par un nouveau décret du 16 décembre 1858.

CAMPIGNEULLES (Fougeroux de). Voyez : Fougeroux de Campigneulles.

CAMPION d'AUBIGNY (de). Armes d'*or à un lion d'azur, armé et lampassé de gueules.* — Les branches cadettes ajoutaient comme brisure à leurs armoiries les unes *un lambel de gueules*, d'autres *une bordure de gueules.*

La famille de Campion, plus distinguée par son ancienneté que par son illustration, appartient à la vieille noblesse de la Basse-Normandie. On en trouvera un tableau généalogique dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Noble homme Macy Campion, chevalier, auquel ce tableau fait remonter la filiation, se qualifie principal conseiller du Roi et du duc de Normandie dans un jugement rendu par lui le 30 décembre 1344 relativement à la noblesse de Gautier de Maleville. Il fut père de Guillaume Campion, grand-père de Jean Campion, Sgr du Péray et de la Corbelière, et bisaïeul de Jean Campion, seigneur des mêmes terres, sur lesquels on ne sait à peu près rien. Le dernier de ceux-ci, Jean, laissa trois fils, Jean l'aîné, Pierre, et Jean le cadet Campion, qui partagèrent sa succession par acte du 23 avril 1457 et qui furent les auteurs de trois branches. Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de Montfaut, en 1463.

Jean Campion, auteur de la première branche, fut seigneur de la Corbelière et du Mesnil-Bacon, dans les environs de Vire ; il épousa Jeanne de la Chambre et en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean Campion, marié à Jeanne de Loucelles, et Guillaume Campion, Sgr d'Aubigny, marié à une dame dont on ignore le nom, qui partagèrent sa succession le 3 décembre 1495 et qui furent les auteurs de deux rameaux. Le chef du premier rameau, Thomas Campion, sieur du Mesnil et de Saint-Germain, marié en 1650 à Madeleine de Thoury, demeurait à Tallevende, en la sergenterie de Vire, quand il fut maintenu dans sa noblesse le 3 février 1668 avec ses cinq fils et avec son frère Thomas par jugement de Chamillart, intendant de Caen ; sa descendance paraît s'être éteinte avec sa petite-fille, Marie-Anne, née en 1687 au diocèse de Coutances, qui fit en 1698 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Le second rameau fut maintenu dans sa noblesse le 15 janvier 1635 par jugement de M. d'Aligre, intendant ; son chef, François Campion, Sgr de la Bougonnière, né à Briouze en 1624, marié en 1649 à Marguerite de Pâris, fut encore maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 15 décembre 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon ; il fut l'aïeul de Jean-Claude de Campion, sieur de la Bougonnière, demeurant à Briouze, qui épousa à Alençon le 3 juillet 1759 Louise de Chourses.

Pierre Campion, auteur de la seconde branche, laissa également deux fils, Olivier et Guillaume, qui furent les auteurs de deux rameaux. Le premier de ces rameaux paraît s'être éteint en la personne de Jacques Campion, sieur de la Garenderie, né en 1596, demeurant à la Meurdraquière, en l'élection de Coutances, qui fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 20 janvier 1635 par jugement de M. d'Aligre, puis en 1668 par jugement de Chamillart. Le second rameau fut maintenu dans sa noblesse le 1er décembre 1598 par jugement de M. de Mesmes de Roissy. Son chef, Guillaume Campion, sieur de Saint-Martin, en l'élection de Coutances, marié en 1615 à Avoie du Rosel de Saint-Germain, fut encore maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de l'intendant Chamillart. Il fut père de Charles Campion, Sgr des Déserts, conseiller du Roi au bailliage de Coutances, marié en 1661 à Marie Le Gros, dont un descendant, Alexandre de Campion, né en 1768 au diocèse de Coutances, fit en 1786 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

Louis de Campion, chef de la troisième branche, épousa en 1539 Jeanne Gaultier. Deux de ses fils, François de Campion, sieur de la Prague, marié à Marguerite Philippes, maintenu dans sa noblesse en 1599 par jugement de M. de Roissy, et André de Campion, maintenu dans sa noblesse en 1598 par un autre jugement du même magistrat, furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux, tous fixés dans l'élection de Coutances, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de l'intendant Chamillart.

M. de Campion d'Aubigny prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vire ; Charles-Alexandre de Campion, Sgr du Buisson, prit part cette même année à celles du bailliage de Saint-Sauveur-Landelin.

Un rameau de la famille de Campion, dont on ignore le point de jonction avec la souche, était complètement déchu lors de la recherche de 1666. Ses représentants, fixés dans la paroisse de Quettreville, en l'élection de Coutances, étaient simples menuisiers quand, en raison de leur dérogeance, ils furent condamnés à 20 livres d'amende par jugement de Chamillart du 5 septembre 1667.

Principales alliances : de la Bigne 1556, de Thoury 1650, de Méhérenc 1548, du Rosel de Saint-Germain 1615, de la Gonnivière 1539, Guyon des Diguères 1845, etc.

Il a existé en Haute-Normandie une famille DE CAMPION DE MONTPOIGNANT qui était vraisemblablement une branche de la précédente, détachée de la souche à une époque inconnue. Cette famille portait

pour armes : d'*or à un lion rampant d'azur, armé et lampassé de gueules, chargé de deux cotices du même*, avec pour supports *deux licornes*. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Dictionnaire historique des communes de l'Eure*, de Charpillon. Son auteur, Guillaume Campion, épousa dans les dernières années du xve siècle François de la Lande, fille de Jean, Sgr de Montpoignant, en la paroisse de Saint-Ouen-de-Poncheuil, près de Louviers, et de Blanche de Montpoignant. Étienne de la Lande, frère de Françoise, mourut en 1506 et laissa à sa sœur la seigneurie de Montpoignant. Henri de Campion issu de cette famille, mourut en 1663 laissant d'intéressants Mémoires qui ont été publiés en 1807. Ses frères, Alexandre et Nicolas de Campion, ont aussi laissé des ouvrages estimés dans leur temps. Les représentants de la famille de Campion de Montpoignant furent maintenus dans leur noblesse le 4 septembre 1666 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Cette famille s'éteignit en la personne de Charles-François de Campion de Montpoignant qui mourut à Rouen en 1822 ne laissant que trois filles de son mariage avec Louise-Sophie du Houley. L'une de ces filles épousa en 1813 Charles-Gaston le Blanc, baron de Cloys, et lui porta la terre de Montpoignant ; une autre, demeurée célibataire, est décédée à Rouen en 1864 à l'âge de 82 ans. Deux membres de la famille de Campion de Montpoignant avaient été admis dans l'ordre de Malte en 1753 et 1759.

Une famille Campion de la Campionnière, fixée au ressort de Rennes, en Bretagne, qui portait les armes des Campion de la Haute-Normandie, fut condamnée comme usurpatrice de noblesse à 400 livres d'amende par arrêt du 24 septembre 1670.

CAMPMAS de SAINT-RÉMY (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une gerbe d'or, liée du même ; aux 2 et 3 de gueules à une tour crénelée d'argent, maçonnée de sable.* — Tenants : *deux sauvages tenant une faucille d'argent, le manche de sable, couronnés et ornés de feuilles de sinople.* — Devise : *Non metentis, sed serentis.*

La famille de Campmas appartient à la noblesse du Rouergue. M. de Barrau en a donné dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* une généalogie qui a été continuée jusqu'à nos jours par M. de Bonald dans ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*. On trouvera aussi sur la famille de Campmas d'intéressants renseignements dans les manuscrits de Chérin.

La famille de Campmas est originaire de Villefranche-de-Rouergue.

Divers personnages du nom de Campmas furent consuls de cette ville en 1474, 1503, 1509, 1525, etc. Mais la filiation n'a pu être établie au delà de monsieur maître Guillaume de Campmas, marié à Jeanne de Cambon, qui était sous Louis XIII conseiller magistrat présidial en la sénéchaussée du Rouergue et président en l'élection de Villefranche. A la même époque vivait un Paul de Campmas, sieur de Lieucamp, marié successivement à Fleurette Durieu et à Françoise de Morlhon, qui était en 1630 et 1631 receveur des tailles au comté de Rodez et dont le fils, Jean de Campmas, receveur alternatif des tailles et taillon au comté de Rodez, fit son testament le 28 décembre 1648. Guillaume de Campmas laissa un fils, monsieur maître Nicolas de Campmas, conseiller magistrat présidial en la sénéchaussée du Rouergue, qui épousa par contrat du 24 décembre 1633 Antoinette de Garibal, fille d'un trésorier du domaine du Roi au comté de Rodez. Ce Nicolas de Campmas fut nommé en 1635 trésorier de France au bureau des finances de Montauban, puis maître d'hôtel du Roi par lettres du 6 octobre 1649 et enfin, en 1652, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé ; il acquit la vicomté d'Elves qui donnait entrée aux États du Rouergue. Son fils, Guillaume de Campmas-Garibal, marié par contrat du 25 novembre 1667 à Isabeau de Raynaldi, fille d'un président en la Cour des aides de Montauban, se crut en droit de prendre les qualifications nobiliaires en raison des fonctions qu'avait exercées son père et prit même dans plusieurs actes le titre de baron de Saint-Rémy. Mais la charge de trésorier de France ne conférait pas encore à cette époque la noblesse héréditaire ; il fut donc débouté de ses prétentions nobiliaires et condamné à payer comme usurpateur une amende de 2.263 livres ; cette amende fut réduite à 1.130 livres après qu'il eut fait sa soumission le 27 mai 1699. Jean-Nicolas de Campmas, chevalier, vicomte d'Elves, petit-fils du précédent, marié en 1747 à Jacqueline de Colonges de Cénac, fut définitivement anobli par l'acquisition d'une charge de deuxième trésorier de France au bureau des finances de Montauban. Il demanda en 1776 au Conseil d'État de reconnaître par un arrêt sa noblesse d'extraction. Chérin, chargé d'examiner sa requête, envoya un rapport très défavorable ainsi conçu : « La famille de Campmas du Rouergue n'est « connue que depuis 1625. Elle a pour auteur un conseiller en la « sénéchaussée de Rouergue qui ne prend point de qualifications « nobles et dont le fils, qui n'en prend point non plus, occupa la « même charge, puis fut revêtu de celle de trésorier de France en « 1649 et 1667, époque où elle ne donnait aucun principe de noblesse ; « il fut conseiller d'État en 1652, temps où les abus avaient multiplié « les brevets de ces places. Le fils de celui-ci est déclaré usurpateur

« de noblesse et paie l'amende. C'est l'aïeul de M. de Campmas, sup-
« pliant, dont le père a été capitaine de dragons. Ainsi la famille de
« Campmas n'ayant nulle noblesse et ayant même subi un jugement
« qui a proscrit les qualifications qu'un de ses sujets s'en était
« arrogé, il n'est point susceptible de la grâce qu'il demande. » Jean-Joseph-Emmanuel de Campmas, fils de Jean-Nicolas, marié en 1778 à Mlle de Catelan, fille d'un conseiller au Parlement de Toulouse, fut nommé en 1780 trésorier de France en remplacement de son père, démissionnaire ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Rouergue avec les qualifications de chevalier, vicomte d'Elves, Sgr de Saint-Rémy et Puilagarde. C'est de lui que descendent les représentants actuels.

Nicolas de Campmas, lieutenant particulier au sénéchal et présidial de Villefranche ; Guillaume de Campmas-Garibal, Sgr de Saint-Rémy, et Isabeau de Raynaldi, sa femme ; Jacques Campmas, avocat à Villefranche, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

La famille de Campmas a fourni un maire de Villefranche sous la Restauration, de nombreux officiers dont un brigadier des gardes du corps, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de vicomte de Campmas de Saint-Rémy.

Elle n'a aucun rapport de parenté connu avec celle de Pierre-Louis Campmas, né à Carmaux en 1757, avocat à Albi, qui fut député du Tarn à la Convention, qui y vota la mort du roi Louis XVI et qui fut dans la suite président à la Cour impériale de Toulouse.

Principales alliances : de Morlhon, de Lentilhac vers 1660, de Cambon, de Colonges de Cénac 1747, de Flori de Laval 1774, de Catelan 1778, de Cassaigneau de Brasse vers 1802, de Bourzès vers 1803, de Goudin 1824, de Corneillan, de Sarret, du Bois de Gaudusson, Sauret d'Auliac, de Joulia de la Salle, de Sainsbut des Garennes, etc.

CAMPOU (de). Armes : *de gueules à une grue d'argent tenant un caillou d'or dans son pied dextre et appuyant l'autre sur une terrasse de sinople ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille de Campou appartient à la noblesse de Provence.

Deux de ses représentants, Étienne Campou, bourgeois de Marseille, et Louis Campou, courtier royal à Marseille, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 ; les armoiries déclarées par le premier d'entre eux étaient celles que la famille porte encore de nos jours.

Jean-Joseph Campou, de Marseille, fut pourvu par lettres du

23 mars 1724 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Provence.

M. de Campou, fils, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille.

La famille de Campou n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : Garnier de Falletans 1869, Fossé d'Arcosse 1890, de Grimaldi-Régusse, etc.

CAMPREDON (**de**). Armes : d'*or, écartelé par deux traits de sable et chargé au premier d'un monde d'azur, cintré et croiseté du même; au deuxième d'une bande d'azur chargée de trois besants d'argent; au troisième d'un ours passant de sable; au quatrième de trois fasces de sable embrassées par trois chevrons du même.*

Ancienne famille du Languedoc dont le vicomte Révérend a donné une généalogie dans ses *Titres et confirmations de titres du Second Empire.*

Joseph DE CAMPREDON et Jarmangol et son fils, Antoine de Campredon et de Saint-Dionys, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Perpignan).

François de Campredon était en 1739 maire de Portes, en Gévaudan, et subdélégué de l'intendant. Son fils, Louis-Joseph de Campredon, Sgr de la baronnie de Thémelac, procureur de la viguerie de Portes en 1763, fut, d'après le travail mentionné plus haut, pourvu de l'office de conseiller maître en la Chambre des Comptes de Montpellier. Cependant son nom ne figure pas sur la liste de ces magistrats, du reste incomplète, que M. de la Roque a donnée dans son *Armorial de la noblesse de Languedoc.* Joseph-Siméon de Campredon, né en 1788, fils du précédent, conseiller général de la Lozère, fut connu sous le titre de baron de Campredon dans la possession duquel son fils, Pierre-Albert de Campredon, né en 1822, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier, conseiller général de la Lozère, fut confirmé par décret impérial du 21 juillet 1860. Ce dernier avait épousé à Nîmes en 1846 Mlle Cavaillon dont il a laissé plusieurs enfants.

Principale alliance : Lazerme 1876.

CAMPREDON (**Martin de**). Voyez : MARTIN DE CAMPREDON ET DE LA COSTE.

CAMPREDON (**de Leyris de**). Voyez : LEYRIS DE CAMPREDON (DE).

CAMPRIEU (**de Boyer de**). Voyez : BOYER DE CAMPRIEU (DE).

CAMPROND (**de**). Armes : d'*argent à une quintefeuille de gueules.* —

Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *de sable à un lion d'or accompagné de huit étoiles de même mises en orle.*

La famille DE CAMPROND, aujourd'hui fixée en Bretagne, est originaire de la Basse-Normandie et de noblesse très ancienne. Elle paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de son nom située dans l'élection de Carentan.

Son premier auteur connu, Guillaume de Camprond, Sgr du Lorey, fut du nombre des gentilshommes normands qui en 1066 suivirent Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Enguerrand de Camprond figure au nombre des gentilshommes de Normandie qui en 1096 suivirent Godefroi de Bouillon à la première croisade. Jean de Camprond, écuyer, figure dans une montre passée à Valognes en 1377.

Jean de Camprond fut du nombre des gentilshommes de l'élection de Coutances qui firent reconnaître leur noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463. Sa descendance se partagea en un nombre considérable de rameaux dont les représentants furent encore maintenus dans leur noblesse en 1598 par jugement de M. de Mesmes de Roissy. François de Camprond, sieur des Ifs, demeurant à Saint-Gervais, en la sergenterie d'Avranches; Pierre et Jean de Camprond, frères, sieurs de Saint-Loup et des Domaines, demeurant en l'élection d'Avranches, et un grand nombre de leurs parents répandus dans les élections de Carentan, de Mortain, de Coutances, de Valognes et à Pontorson furent maintenus dans leur noblesse le 20 mars 1671 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, comme issue d'une vieille race déjà maintenue par Montfaut en 1463. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* le texte de ce jugement de maintenue. Un rameau de la famille de Camprond vint dans la seconde moitié du XVIIe siècle se fixer à Pleine-Fougères, au diocèse de Rennes, en Bretagne, et y fut maintenu dans sa noblesse le 26 février 1701 par jugement de l'intendant.

Joseph de Camprond, curé d'Avranches, publia à Paris en 1597 un curieux *Psalterium justo litigantium*, dédié au Parlement de Rouen et contenant pour chaque jour de la semaine un cantique composé par l'auteur et quatre psaumes arrangés par lui.

Jacques-Antoine de Camprond de Gorges fut admis en 1669 dans l'ordre de Malte.

Maurice de Camprond, écuyer, demeurant à Avranches, François de Camprond, écuyer, sieur des Ifs, et un certain nombre de leurs parents firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Henri de Camprond, chevalier, Sgr de Marcilly, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Mortain.

La famille de Camprond comptait encore des représentants dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'un d'eux, né à Fougères en 1807, épousa à Rennes vers 1850 Mme le Poullen, née Tetiot.

Principales alliances : de Pellevé 1576, d'Auxais 1624, de Saint-Gilles 1616, de Farcy 1659, de Sainte-Mère-Église 1772, Tancrède de Hauteville, de Pierres, de Coudren 1653, de Beaudrap 1615, Gaudin 1611, de Maupetit, de la Chambre de Vauborel 1552, etc.

CAMUS de PONTCARRÉ (de Pontoi-). Voyez : PONTOI-CAMUS DE PONTCARRÉ (DE).

CAMUS de la GUIBOURGÈRE. Armes : *d'azur à trois croissants d'argent et une étoile d'or en abîme* (aliàs *en cœur*). — Couronne *de Marquis*. — Devise : *Justitia est potentia regum.*

La famille CAMUS, dont les diverses branches ont occupé un rang distingué dans la noblesse de robe française, est originaire d'Auxonne, en Bourgogne. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie très incomplète ; on trouvera aussi sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*. Elle remonte par filiation suivie à Pierre, ou Perrenet, Camus, maire d'Auxonne, qui obtint le 17 janvier 1514 une sentence du lieutenant particulier d'Auxonne et qui défendit cette place en 1526 contre les troupes de l'empereur Charles-Quint. Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* fait de ce Perrenet Camus le fils d'un Maurice Camus qui aurait été maître d'hôtel du duc de Lorraine et capitaine et maire perpétuel d'Auxonne, le petit-fils d'un Nicolas Camus, sieur du Marais et de Montigny, marié à Catherine Brigaudet, qui aurait été capitaine et maire perpétuel d'Auxonne, et l'arrière-petit-fils d'un Raoul Camus, sieur de Montigny, qui aurait été secrétaire du Roi en 1398 et qui aurait épousé Guillemette de Sens, nièce de Guillaume de Sens, premier président au Parlement de Paris. Jean Camus, sieur de la Roche, fils de Perrenet, vint se fixer à Lyon et épousa Antoinette de Vinols, dame d'Arginy, par contrat du 25 janvier 1520. Il fut nommé échevin de Lyon en 1542 et 1543, fut pourvu le 6 octobre 1549 de la charge de conseiller, notaire et secrétaire du Roi, fut anobli par ses fonctions et fit son testament le 13 juin 1568. Ses quatre fils, Antoine, Jean, Claude et Geoffroy Camus, furent les auteurs de quatre grandes branches dont la quatrième seule subsiste.

Antoine Camus, Sgr de Rivery et du Perron, auteur de la première branche, fut trésorier de France en Lyonnais, Forez et Beaujolais et épousa Anne Renaud. Son fils, François Camus, sieur de Perron, baron de Rivière, marié à Marie Polaillon, en eut, entre autres enfants,

trois fils qui furent les auteurs de trois rameaux, tous éteints aujourd'hui : 1° Marc-Antoine, trésorier de France à Lyon, marié à Françoise du Peyrat ; 2° François, Sgr de Chavagnieu ; 3° Nicolas, qui alla faire souche à Condrieu, en Dauphiné.

Jean Camus, auteur de la seconde branche, épousa Marie Bouquier et fut intendant des finances du roi Charles IX. Son fils, Jean Camus, Sgr de Saint-Bonnel, en Beauce, trésorier de France à Roanne, bailli et gouverneur d'Étampes, trésorier des menus plaisirs du roi Henri IV, laissa plusieurs fils dont l'un, Jean Camus, né en 1582, décédé en 1652, évêque de Belley en 1609, puis d'Arras, fut un des prélats les plus savants de son temps et se rendit célèbre par la lutte qu'il engagea contre les ordres de moines mendiants, particulièrement celui des Capucins. Cette branche paraît s'être éteinte avec la petite-nièce de celui-ci qui épousa en 1762 Jacques de Tiremois, Sgr de Sacy, conseiller en la Chambre des comptes de Rouen.

Claude Camus, auteur de la troisième branche, fut trésorier de France en Lyonnais, Forez et Beaujolais et épousa Anne de Grollier par contrat du 10 février 1564. Leur fils, Charles Camus, Sgr de Bagnols, baron d'Arginy, marié à Claudine du Peyrat, en laissa, entre autres enfants, quatre fils qui furent les auteurs de quatre rameaux, tous aujourd'hui éteints : 1° Antoine Camus, baron de Bagnols ; 2° Jacques Camus, Sgr d'Ivours, lieutenant général civil et criminel de la ville de Belley, marié à Hélène d'Oncieulx, dont un petit-fils, Annet Camus de Chatillon, né en 1667, fut page de la Petite Écurie du Roi ; 3° Imbert Camus, marié à Geneviève Chauveron, héritière du marquisat de Pusignan, dont le fils aîné, Jean, marquis de Pusignan, lieutenant-général des armées du Roi, fut tué en 1689 au siège de Londonderry, en Irlande, dont le second fils, Charles-Antoine, comte d'Arginy, décédé en 1687, fut grand-bailli de Beaujolais et dont le plus jeune fils, Claude, fut chevalier de Malte ; 4° Gaspard Camus, illustre avocat au Grand Conseil, dont le fils aîné, Jacques, marié à Elisabeth Talon, fut intendant du Hainaut et contrôleur général de l'artillerie et dont le second fils, Germain-Michel, sieur de Beaulieu, décédé en 1704, fut procureur général au Conseil souverain de Roussillon et intendant de cette province.

L'auteur de la quatrième branche, Geoffroy Camus, Sgr de Pontcarré, dans la Brie, vint se fixer à Paris, épousa Jeanne Sanguin de Livry, nièce du premier président de Thou, et fut nommé en 1573 maître des requêtes et en 1594 conseiller d'État ; il avait été aussi nommé d'abord en 1588, puis en 1596, premier président au Parlement de Provence ; mais, sous l'influence des ligueurs, les Provençaux refusèrent les deux fois de le recevoir. Un de ses fils, Jacques Camus de

Pontcarré, décédé en 1650, fut nommé en 1614 évêque de Séez. Un autre, Nicolas Camus, Sgr de Pontcarré, reçu en 1598 conseiller au Parlement de Paris, plus tard conseiller d'État, mort sous-doyen du Parlement en 1645, continua la descendance. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Nicolas-Pierre Camus, Sgr de Pontcarré, premier président au Parlement de Normandie en 1703, marié successivement en 1697 à Claude le Boulanger et en 1703 à Marie-Françoise de Bragelongne, décédé en 1734, laissa, entre autres enfants, deux fils, Geoffroy Camus, Sgr de Pontcarré, né en 1698, premier président au Parlement de Normandie, démissionnaire en 1757, décédé en 1767, et Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, intendant de Bretagne en 1734. Ce dernier avait épousé en 1736 Louise-Françoise Raoul, héritière de la seigneurie de la Guibourgère, en la paroisse de Teillé, au diocèse de Nantes. Il en eut deux fils : 1° Louis-François-Élie Camus de Viarmes, connu sous le titre de marquis de Pontcarré, né à Paris en 1746, premier président au Parlement de Normandie de 1782 à l'époque de la Révolution, dont la descendance masculine s'éteignit en juillet 1860 et dont un petit-fils, Jules-Frédéric de Pontoi, fut autorisé le 25 août 1853 par décret de Napoléon III à joindre à son nom celui de Camus de Pontcarré ; 2° Louis-Jean-François Camus de la Guibourgère, né à Rennes le 22 août 1747, filleul du duc de Penthièvre, conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Paris en 1767, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire le 30 avril 1794. Le conseiller Camus de la Guibourgère avait eu un fils naturel reconnu, Alexandre-Prosper Camus de la Guibourgère, né à Paris le 17 février 1793, député royaliste de la Loire-Inférieure en 1848, décédé au château de la Guibourgère en 1853, qui laissa deux fils de son mariage avec Mlle de Kérouartz. L'aîné de ceux-ci, Edmond-Alexis Camus, connu sous le titre de comte de la Guibourgère, épousa Mlle de Pins-Montbrun et continua la descendance ; le puîné, Émile, né en 1833, a été curé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

La famille Camus a fourni dans ses diverses branches des officiers généraux, des évêques, des premiers présidents aux parlements de Provence et de Normandie, des intendants, un grand nombre de chevaliers de Malte depuis Jacques Camus de Pontcarré admis dans l'Ordre en 1634, des pages du Roi, etc.

Principales alliances : de Vinols 1520, de Grollier 1564, Talon, de la Poype de Saint-Julien, Bontemps, d'Oncieu, Sanguin de Livry, Bochart de Saron 1697, le Boulanger 1695, de Bragelongne 1703, de la Rochefoucauld-Langeac 1724, de Lastic 1726, de Lespinay 1729, de Baussan 1728, de Briqueville vers 1755, Raoul de la Guibourgère 1736, de Pontoi, de Kérouartz, de Pins-Montbrun, de Quemper de

Lanascol 1883, de la Cropte de Chantérac 1881, d'Aligre, de la Bourdonnaye, de Marillac, de Barillon, etc.

Il a existé en Franche-Comté une famille Camus, fort distinguée, qui était comme la précédente originaire d'Auxonne, en Bourgogne. Cette famille portait pour armes : *d'azur à un chevron* (aliàs *à une fasce*) *d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent* (aliàs *d'or*) *et en pointe d'un camus, ou bouvreuil, d'argent, un pied levé en l'air.* Son auteur, Jean Camus, maître supernuméraire en la Chambre des comptes de Franche-Comté, ancien intendant de la duchesse douairière d'Arschott, reçut en 1578 des lettres de confirmation de noblesse. Il laissa trois fils : 1° Henri, procureur général au Parlement de Dôle, qui n'eut qu'une fille ; 2° Désiré, secrétaire du roi Philippe II, dont la descendance s'éteignit à Dôle au XVIIIe siècle ; 3° Jean, Sgr de la Motte-sous-la-Vieille-Loye, auditeur extraordinaire en la Chambre des comptes de Dôle en 1582, qui n'eut qu'une fille.

Il a existé, également en Franche-Comté, une autre famille Camus qui portait pour armes : *d'or à trois têtes de lion arrachées de sable.* Cette famille était originaire de Vesoul où Jean Camus était en 1571 conseiller de ville. Jean-François Camus, maieur de Vesoul en 1644, fut anobli le 26 octobre 1672 par lettres du roi Philippe II. Antoine Camus, président à mortier au Parlement de Franche-Comté, fut créé marquis de Filain par lettres d'avril 1714. Son fils cadet, Jean-Maurice Camus, président à mortier au même Parlement, fut créé marquis de Recologne par lettres de février 1746. Le marquis de Camus était en 1789 président au Parlement de Franche-Comté. La famille Camus de Filain et de Recologne s'éteignit dans les premières années du XIXe siècle.

Il a existé, enfin, dans le Perche et en Poitou une famille Camus de Villefort dont les armes étaient identiquement les mêmes que celles des Camus de Pontcarré. Beauchet-Filleau donne la généalogie de cette famille depuis Pierre Camus, sieur de Fontaine, qui épousa Marguerite de la Grue par contrat passé le 6 novembre 1594 devant notaire à Mortagne, dans le Perche. François Camus, sieur de Villefort, fils du précédent, écuyer du duc de Roannais en 1625, vint se fixer dans l'élection de Montreuil-Bellay, en Anjou ; il fut maintenu dans sa noblesse le 3 juin 1668, sur preuves remontant à 1517, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. On trouve en marge de ce jugement la note suivante de d'Hozier de Sérigny. « Les « titres sur lesquels M. Voysin a maintenu cette famille sont faux. « Armes usurpées. Ce sont celles des Camus-Pontcarré. » Charles-Paul Camus de Villefort, arrière-petit-fils de François, né en 1729 à Isernay, en Poitou, fut admis en 1746 parmi les pages de la Grande

Écurie ; on trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit dans cette circonstance.

CAMUS du MARTROY. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1820) : *d'azur à une martre passante d'or*.

La famille Camus du Martroy appartenait au XVIIIe siècle à la très haute bourgeoisie parisienne. Emmanuel-Louis-François Camus du Martroy, né à Paris le 10 février 1759, fils d'Emmanuel-Pierre Camus du Martroy, décédé le 21 décembre 1777, et de demoiselle Godard de Clamecy, fut pourvu en 1778 de la charge anoblissante de conseiller en la Cour des aides et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris. Il avait épousé en 1784 Charlotte Brochet de Vérigny. Leur fils, Emmanuel-François Camus du Martroy, né à Paris en 1786, auditeur au Conseil d'État, intendant de la Haute-Autriche et des Cercles du Haurnek et de l'Inn en 1809, préfet de la Creuse en février 1810, épousa au mois d'août de cette même année 1810 Louise-Alix de Champagny, fille du duc de Cadore, reçut le titre de baron de l'Empire par lettres patentes du 9 septembre suivant, fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 4 mai 1816 et reçut enfin par lettres patentes du même prince du 22 septembre 1820 le titre héréditaire de vicomte, avec règlement d'armoiries, sur institution en majorat de sa terre du Martroy, en Seine-et-Marne. Il mourut en 1843 laissant trois fils et deux filles dont l'une, décédée en 1892, épousa son cousin, le comte Franz de Champagny, de l'Académie française, et dont l'autre, décédée en 1883, fut la vicomtesse Daru. Son fils aîné, Emmanuel, vicomte du Martroy, président de section au Conseil d'État, officier de la Légion d'honneur, mourut à Genève en 1896 sans laisser de postérité. Le second, Félix du Martroy, capitaine de frégate, mourut en 1883 laissant de son mariage avec Mlle de Flaghac deux filles, Mme Porlier de Rubelles et la comtesse du Bahuno de Liscoet. Le troisième, Anthelme du Martroy, mourut sans avoir été marié.

Principales alliances : Brochet de Vérigny 1784, Nompère de Champagny de Cadore 1810, le Normand de Flaghac 1845, Porlier de Rubelles 1873, du Bahuno de Liscoet 1876, Daru 1844, etc.

La famille Camus du Martroy est distincte d'une famille Camus de Richemont qui appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie du Bourbonnais. François Camus de Richemont était avocat en Parlement et procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Montmarault quand il épousa vers 1765 Claudine-Éléonore Delapoix de Fréminville. Leur fils aîné, Louis-Auguste Camus de Richemont, né à Montmarault en 1771, maréchal de camp en 1814, député de l'Allier en 1815 et en

1827, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1853 à Decize sans avoir été marié, reçut le titre de baron par ordonnance du roi Louis XVIII du 31 décembre 1814. Le puîné, Christophe-Antoine Camus de Richemont, né à Montmarault en 1774, général de brigade, créé baron de l'Empire par lettres du 20 novembre 1809, était également célibataire quand il fut tué en 1813 à la bataille de Leipzig. Il avait reçu les armes suivantes : *écartelé au 1 d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent, au comble d'or à trois bandes de gueules ; au 2 des barons militaires ; au 3 d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois hures de sanglier de sable allumées et lampassées de gueules, défendues d'argent ; au 4 échiqueté d'argent et d'azur.*

CAMUSAT de RIANCEY et de VAUGOURDON. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes de bélier* (aliàs *de loup*) *d'argent*. — Couronne : *de Comte*. — Cimier : *une fleur de lys*. — Devise : *Virtute et honore*.

La famille Camusat de Riancey est originaire de Troyes, en Champagne, où elle occupait dès la fin du XVIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie. On trouve que noble homme Jacques Camusat, de la ville de Troyes, fit en 1588 un important prêt d'argent au roi Henri III pour subvenir à ses grands et urgents besoins. Un Camusat était en 1616 commissaire des maréchaux de France et fit en cette qualité la monstre des milices en Champagne. Nicolas Camusat, né à Troyes en 1575, chanoine de la cathédrale de cette ville, décédé en 1655, écrivit un certain nombre d'ouvrages historiques.

Nicolas Camusat, marchand, Jacques Camusat, marchand, Pierre Camusat, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Troyes, Nicolas Camusat, marchand à Troyes, Gilles et Toussaint Camusat, chanoines de l'église de Troyes, Jean-Baptiste Camusat, marchand à Troyes, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

François Camusat, sieur de Riancey, fut pourvu par lettres du 23 mars 1709 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi au Grand Collège en remplacemennt de Ph. Binot de Villiers ; il conserva cet office jusqu'à sa mort arrivée le 2 octobre 1726 et eut pour successeur Dufrou.

Claude Camusat de Thony, de la même famille, fut reçu le 22 décembre 1717 conseiller en la Chambre des comptes de Paris.

MM. Camusat de Riancey et Camusat de Bellombre prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Troyes. Le second d'entre eux, né en 1735, négociant à Troyes, fut nommé député aux États généraux par le Tiers état de cette ville.

Jean-François Camusat de Riancey, capitaine d'artillerie en 1789, chevalier de Saint-Louis en 1791, décédé à Constance en 1798, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé. Un de ses petits-fils, Charles de Riancey, né en 1819, publiciste distingué, décédé en 1861, fut directeur de l'*Ami de la Religion*. Son frère aîné, Henri Camusat, connu sous le titre de comte de Riancey, né à Paris en 1816, député de la Sarthe de 1849 à 1853, décédé en 1870, fut un des plus brillants publicistes royalistes de son temps et fut longtemps à la tête du journal l'*Union*. Il avait épousé une fille du général Lefebvre des Vaux et en laissa une nombreuse postérité. Son fils aîné, Adrien, comte de Riancey, marié à Mlle de la Barre de Nanteuil, décédé en 1898, fut pendant de longues années secrétaire des commandements du duc de Nemours.

Une autre branche de la famille Camusat était connue sous le nom de Camusat de Vaugourdon. Cette branche paraît avoir eu pour dernier représentant Louis-François Camusat de Vaugourdon qui mourut à Troyes en 1872 à l'âge de 71 ans.

On trouve aussi que Jacques-Pierre-Charles Camusat, né à Troyes en 1810, juge au tribunal de la Seine, demanda en 1859 et obtint par décret du 18 avril 1860 l'autorisation de joindre à son nom celui de : Busserolles sous lequel son père et lui avaient toujours été connus.

La famille Camusat a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur.

Principales alliances : Lefebvre des Vaux, de la Barre de Nanteuil, Millon de Montherlant 1892, Langlois d'Estaintot 1892, d'Estremont, Potier de Courcy, de Villiers, etc.

CAN (de la Rue du) Voyez : Rue du Can et de Champchevrier (de la).

CANAT de CHIZY. Armes : *d'azur semé de croissants d'argent; coupé de gueules à une chaussetrappe d'or.*

La famille Canat de Chizy, originaire de Chalon-sur-Saône, appartient à la noblesse de Bourgogne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Monsieur Nicolas Canat, avocat en Parlement, auquel ce travail fait remonter la filiation suivie, avait épousé vers 1630 Jeanne Magnien. Leur fils, Jean-Christophe Canat, baptisé à Châlon en 1633, marié à Pierrette Pernin, était avocat à la Cour quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Chalon) avec son parent, Philibert Canat, major de la ville et citadelle de Chalon-sur-Saône. Il fut pourvu le 25 novembre 1703 de l'office anoblissant de conseiller en la Chambre des comptes de Dôle, fut reçu le 20 décembre suivant, fit son testament à Chalon

le 15 septembre 1704 et mourut en septembre 1707. Il laissa une nombreuse postérité. Un de ses fils, Bruno Canat, né à Châlon le 2 octobre 1679, vint se fixer à Tournus après le mariage qu'il contracta dans cette ville le 31 janvier 1724 avec Anne de Laval, fille d'un avocat en Parlement. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que Gilbert-Bruno Canat, petit-fils du précédent, né à Tournus en 1762, fit en 1786 pour être promu au grade de sous-lieutenant. Ce même Gilbert-Bruno Canat, Sgr de Corcelles, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Mâcon.

La famille Canat de Chizy s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le département de Saône-et-Loire.

Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : Burignot, Puvis de Chavannes 1902, Mieulet de Ricaumont vers 1820, Vincent de Saint-Bonnet vers 1890, etc.

CANCHY (du Hamel de). Voyez : Hamel de Canchy (du).

CANCHY (du Moustier de) Voyez : Moustier de Canchy (du).

CANCLAUX (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 20 décembre 1817) : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de gueules rangées en fasce, au chef bandé d'azur et d'or de six pièces ; aux 2 et 3 de gueules à une fasce d'argent chargée d'une coquille de sable et accompagnée de trois molettes d'or.*

La famille de Canclaux paraît être originaire de la petite ville de Miraval, en Languedoc. Elle était représentée au XVIIIe siècle par deux branches fixées l'une en Roussillon, l'autre à Paris, dont, faute de renseignements suffisants, on ne peut indiquer ici le point de jonction.

La branche du Roussillon paraît être aujourd'hui éteinte. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Le sieur Claude Canclaux, bourgeois de Miraval, auquel ce travail fait remonter la filiation, avait épousé vers 1675 dame Suzanne Pouget. Leur fils, monsieur maître Jean de Canclaux, trésorier des troupes et fortifications en Roussillon et de l'armée du Roi en Catalogne, épousa à Perpignan le 25 septembre 1709 Jeanne Rose, fille d'un premier lit de madame Balalud de Saint-Jean ; il obtint le 1er août 1710 par lettres des consuls de Perpignan, ainsi que son frère, alors fixé à Paris, d'être inscrit au nombre des citoyens nobles de Perpignan qui jouissaient des privilèges de la noblesse. Il fut lui-même père de noble Joseph Canclaux, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, qui épousa à Perpignan en 1740 Catherine Xaupy, grand-père de

noble Joseph-Antoine Canclaux, citoyen noble de Perpignan, qui épousa le 6 avril 1777 Marie-Jeanne de Ros, et bisaïeul de Joseph de Canclaux, né à Perpignan en 1778.

La branche parisienne de la famille de Canclaux descend d'André Canclaux qui épousa vers 1702 Marie-Élisabeth Gastier. Cet André Canclaux peut avoir été le même personnage qu'un sieur Canclaux, domicilié à Paris, qui fut inscrit en 1710 avec son frère Jean, auteur de la branche du Roussillon, au nombre des citoyens nobles de Perpignan jouissant des privilèges de la noblesse. Il fut, en tout cas, pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, trésorier, receveur et payeur des gages des secrétaires du Roi. Il eut une fille, Marie-Élisabeth, née en 1717, qui épousa Jean-Baptiste-Louis Colbert, marquis de Linières. Il eut aussi deux fils. L'aîné de ceux-ci, Claude-André Canclaux, né le 26 août 1704, fut nommé en 1728 conseiller au Grand Conseil et mourut prématurément en 1732 sans laisser de postérité. Le puîné, Jean-Joseph Canclaux, né le 8 juin 1713, fut reçu le 20 août 1734 conseiller au Grand Conseil en remplacement de son frère décédé, épousa vers 1738 Élisabeth de Bragelongne, issue d'une illustre famille de robe, et devint dans la suite administrateur des hôpitaux de Paris. Il laissa à son tour deux fils dont l'aîné, André-Joseph de Canclaux, né en 1739, brigadier des armées du Roi, fut l'aïeul des représentants actuels. Jean-Baptiste-Camille de Canclaux, né à Paris le 2 août 1740, fils puîné de Jean-Joseph, marié à Paris le 20 janvier 1776 à Claudine-Antoinette de Sauvan d'Aramon, fut nommé maréchal de camp en 1788. Lors de la révolution il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, fut promu général de division le 7 septembre 1792 et fut envoyé en Vendée pour y combattre l'insurrection royaliste. Il fut assez heureux pour faire lever aux Vendéens le siège de Nantes, remporta sur eux deux succès importants à Montaigu et aux environs de Mortagne, mais fut suspendu comme noble le 20 septembre 1793. Le général Canclaux se rallia dans la suite à Napoléon qui le fit ambassadeur à Naples, puis à Madrid, inspecteur de cavalerie et sénateur et qui lui accorda le titre de comte par lettres patentes de mai 1808 ; quelques années plus tard il fut du nombre des sénateurs qui votèrent la déchéance de l'Empire et se rallia à Louis XVIII qui le créa pair de France héréditaire. Il fut confirmé par lettres patentes du 20 décembre 1817 dans son titre de comte pair héréditaire, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut quelques jours plus tard laissant une fille unique qui épousa successivement le comte de Colbert-Chabanais et le marquis de la Briffe et qui mourut en 1849. Son titre de comte a été relevé par le chef de la branche actuellement existante.

Principales alliances : de Bragelongne, de Sauvan d'Aramon, de la Briffe, de Colbert, Boucher de Montuel, de Gerbais de Sonnaz, de Rocquigny du Fayel 1902, de Salignac-Fénelon, etc.

CANDAU (**de Nays de**). Voyez : NAYS DE CANDAU (DE).

CANDÉ (**Brillet de**). Voyez : BRILLET DE CANDÉ ET DE VILLEMORGE.

CANDEL de ZALLEUX.

Famille de Picardie sur laquelle les renseignements font défaut.

La famille CANDEL DE ZALLEUX ne figure, en tout cas, au nombre ni de celles de Picardie qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, ni de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse, ni de celles qui ont été anoblies en France postérieurement à la Révolution.

CANDELIER de GRAINCOURT.

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

CANDIE de SAINT-SIMON (**de**). Armes : *de gueules à un lys de jardin fleuri d'argent, terrassé du même, accosté de deux colombes, également d'argent, au repos et affrontées; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lévriers d'argent colletés de gueules, la tête contournée.* — Devise : *Candor et honor.*

La famille DE CANDIE DE SAINT-SIMON est anciennement et honorablement connue à Toulouse. Elle a possédé dans les environs de cette ville la seigneurie de Saint-Simon dont elle a conservé le nom.

Jean-Baptiste Candie, Sgr de Saint-Simon, décédé en 1773, était conseiller du Roi, payeur des gages du Parlement de Toulouse. Son fils, Jean-François-Marie Candie, Sgr de Saint-Simon, fut pourvu de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Toulouse et la conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il dénombra ses fiefs nobles devant les capitouls le 12 août 1778 et le 15 janvier 1787. Il prit part en 1789, ainsi que le chevalier de Candie, aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Candie de Saint-Simon paraît avoir eu pour dernier représentant M. Alfred de Candie de Saint-Simon, qui est décédé à Toulouse en 1895 à l'âge de 72 ans, ne laissant de son mariage avec Mlle d'Espouy que deux filles, l'une religieuse, l'autre mariée à M. de Blay de Gaïx.

Principales alliances : d'Espouy, de Bellissen, de Blay de Gaïx, etc.

On trouvera dans les *Dossiers bleus* et dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras des généalogies d'une famille de Candie qui a appartenu à la noblesse de Savoie. Cette famille portait pour armes : *de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'azur brochant sur le tout.* Elle était connue de toute ancienneté dans la haute bourgeoisie de Chambéry et remontait par filiation à Aymé de Candie, Sgr de la Berruyre, qui était en 1475 maître d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse. Gauvain de Candie, petit-fils du précédent, écuyer du duc de Savoie, était en 1531 capitaine de Chambéry ; sa descendance ne tarda pas à s'éteindre. Jean de Candie, frère de Gauvain, alla se fixer en Bresse où sa descendance se perpétua jusqu'au XVIIe siècle.

Il a existé aussi en Roussillon une famille de Candy qui portait pour armes : *de gueules à une bande dentelée d'or, accompagnée de deux besants du même.* Deux représentants de cette famille, MM. de Candy-Llobet et de Candy de Joly, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Perpignan.

CANDOLLE (**de**). Armes : *écartelé d'or et d'azur.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.* — Devise : *Dieu ayde au bon chevalier.* — Sobriquet du roi René : *Envieux de Candolle.* — Légende : *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum.*

La maison DE CANDOLLE est une des plus anciennes et une des plus illustres de la noblesse de Provence. Barcilon la range au nombre de celles qui sont nobles de rang et d'origine. Elle a eu dans le passé une origine commune avec la puissante maison napolitaine des Caldora, éteinte au XVIe siècle, qui portait exactement les mêmes armoiries et avec laquelle elle entretint toujours des liens de parenté. Mais les historiens provençaux n'ont pu se mettre d'accord sur le berceau commun de ces deux familles que les uns, comme Robert de Briançon, placent à Naples tandis que les autres, comme Barcilon et Artefeuil, le placent en Provence. On admet généralement aujourd'hui avec ces deux derniers auteurs que la famille de Candolle est d'origine provençale. Elle est, en effet, connue à Marseille bien plus anciennement qu'à Naples. Artefeuil mentionne un Pons de Candolle qui était baron de Peynier dès 1184 et dont le fils, Raymond de Candolle, décédé vers l'an 1203, fut chevalier de l'Éperon d'or. On pourra consulter sur l'origine de la famille de Candolle un très intéressant travail qu'un de ses membres, M. Alphonse de Candolle, a publié à Genève en 1885 sous le titre suivant : *Recherches sur les Candolle et Caldora de Provence et de Naples.*

Barcilon rapporte que le pape Urbain IV, élu en 1261, ayant donné à Charles II d'Anjou, comte de Provence, le royaume de Naples et de Sicile comme fief de l'Église à condition de le conquérir sur Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, lequel avait été excommunié et déclaré ennemi de l'Église, Charles fit armer à Marseille trente galères et quelques vaisseaux et donna le commandement de cette flotte à Bertrand (aliàs Raymond) Candole, chevalier de Marseille. Le même auteur rapporte qu'après la conquête Charles d'Anjou récompensa Bertrand Candole en lui donnant de vastes domaines au royaume de Naples et que ce Bertrand Candole fut l'auteur de tous les Candole ou Caldora napolitains. La famille Caldora occupa à Naples une situation brillante jusqu'à l'époque de son extinction en 1555. Jacques Caldora, grand connétable, duc de Bari, remporta sur Braccio la bataille d'Aquila en 1424. Berlinguiero Caldora, ayant eu ses biens confisqués par Charles-Quint, qui s'était emparé de Naples, vint se réfugier en France, reçut de François Ier le plus bienveillant accueil, fut chargé par ce prince d'une ambassade à Rome et fut créé chevalier de son Ordre. Artefeuil attribue aux Caldora de Naples la même origine que Barcilon. Il fait de leur auteur, Bertrand Candole, un fils puîné de Raymond de Candolle, décédé vers 1203, dont il a été parlé plus haut, et un frère de Guillaume de Candolle, chevalier de l'Éperon d'or, qui aurait continué la postérité en Provence.

La filiation de la branche provençale, aujourd'hui seule existante, ne paraît être rigoureusement établie que depuis un Bertrand Candolle, plusieurs fois consul de Marseille, dont le fils, Hugues Candolle, damoiseau, donna à ferme en 1324 sa seigneurie de la Pène et fit son testament en 1334. Bertrand de Candolle, fils du précédent, marié à Béatrix de Montolieu, fut onze fois premier consul de Marseille. Il fut père de Blaquérias de Candolle et grand-père de Bertrand de Candolle, premier consul de Marseille, qui, ayant été chargé de représenter cette ville au mariage de Louis II d'Anjou, comte de Provence, avec Yolande d'Aragon, s'y rendit, au dire des contemporains, avec un faste digne d'un ambassadeur. Ce même Bertrand de Candolle épousa Brigitte de Remesan par contrat du 23 septembre 1432 et obtint du roi René le 13 mars 1437 des lettres patentes qui exemptaient de toute imposition sa seigneurie de la Penne. C'est à lui que remontent les preuves de noblesse faites par la famille de Candolle lors de la grande recherche du XVIIe siècle. Il laissa trois fils : 1° Étienne de Candolle, premier consul de Marseille en 1452 et 1489, qui épousa le 16 septembre 1480 Renée de la Forest, de la ville de Bourges, en Berry, et qui continua la lignée ; 2° Jacques, qui épousa Paule de

Vincens et qui n'en eut que des filles ; 3° Fouquet, dont la descendance s'éteignit dans les mâles en la personne de son arrière-petit-fils. Étienne de Candolle laissa plusieurs enfants de son mariage avec Renée de la Forest. Deux de ses fils, Jean et Bertrand, furent les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

L'auteur du premier rameau, Jean de Candolle, Sgr de la Penne, acquéreur de la seigneurie de Julians, viguier et premier consul de Marseille, laissa lui-même plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Pierre, n'eut que deux filles. Deux des puînés, Cosme et Bernardin, embrassèrent le calvinisme et allèrent se fixer à Genève où ils fondèrent une importante fabrique de drap et de serge. Bernardin, d'abord chanoine à Forcalquier, mourut à Genève en 1585 sans laisser de postérité. Son neveu, Pyramus, fils de Cosme, marié en 1591 à Anne Vignon, fille d'un grand imprimeur de Genève, fut lui-même un célèbre imprimeur libraire, mais eut des revers de fortune et mourut en 1626 complètement ruiné. Il laissait un fils, Abraham de Candolle, qui continua la descendance. Augustin de Candolle, né en 1736 à Genève, releva la fortune de ce rameau, fut nommé conseiller d'État en 1771, syndic en 1781 et premier syndic en 1785, fut condamné à mort en 1794 par le tribunal révolutionnaire de Genève et ne dut son salut qu'à la fuite; il mourut en 1821. Ce rameau de la famille de Candolle a été illustré par le grand botaniste Augustin-Pyramus de Candolle, fils aîné du précédent, né à Genève en 1778, recteur de l'Académie de Montpellier en 1815, puis directeur du Jardin botanique de Genève, membre du Conseil représentatif, membre associé étranger de l'Institut de France en 1828, décédé en 1841. Alphonse-Pyramus de Candolle, né à Paris en 1806, fils de ce dernier, a été également membre du Grand Conseil de Genève. Ce rameau n'est pas titré.

Le second rameau demeura provençal. Son auteur, Bertrand de Candolle, premier consul de Marseille, épousa le 17 septembre 1518 Georgette Capel. Antoine de Candolle, arrière-petit-fils des précédents, commandant d'une des galères de Sa Majesté, premier consul de Marseille en 1659, marié le 19 février 1642 à Marseille, d'Arnaud fut maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1668 avec plusieurs de ses parents par jugement des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence après avoir justifié sa filiation depuis le contrat de mariage de 1432 mentionné plus haut. Son fils, Jacques de Candolle, marié le 4 avril 1671 à Thérèse de Suard, et son petit-fils, Gaspard de Candolle, marié en 1696 à Madeleine de Chambon, puis en 1723 à Thérèse de Porrade, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Marseille). On trou-

vera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que l'arrière-petit-fils de Gaspard, Benoît-Désiré de Candolle, né à Marseille en 1776, fit sous Louis XVI pour être admis à l'École militaire. Le chevalier de Candolle prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille. Benoît-Désiré de Candolle, mentionné plus haut, fut dans la suite consul de France à Nice et chevalier de Saint-Louis, épousa en 1803 Mlle du Demaine et fut connu le premier sous le titre de marquis. Son fils, Bertrand de Candolle, né à Marseille en 1805, marié en 1834 à Mlle de Draeck, fut confirmé dans la possession héréditaire de ce titre par lettres patentes de l'empereur Napoléon III du 8 septembre 1866. Il a été l'aïeul des représentants actuels.

La branche française de la famille de Candolle a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des consuls et des échevins de Marseille, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Principales alliances : de Vincens, de Pontevés, de Clapiers, de Castellane, de Valbelle, de Gombert, de Vintimille, d'Albertas 1716, de Salve 1742, Le Pelletier d'Aulnay 1866, de Veyny d'Arbouse 1892, de Draeck, Posuel de Verneaux 1871, Boissier, Girard du Demaine, etc.

CANECAUDE (de Canongétes de). Voyez : Canongétes de Canecaude (de).

CANELLE de la LOBBE et de PROVISY (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de trois maillets bien ordonnés, le tout de même.*

La famille Canelle est anciennement connue en Champagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin, dans le *Cabinet d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier*. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1906. Elle commença à s'agréger à la noblesse dans la première moitié du XVIIe siècle.

Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin donne la filiation depuis Pierre Canelle qui épousa Marguerite Frémyn par contrat du 18 novembre 1570. D'après le jugement de maintenue de noblesse qui fut rendu en 1698 par l'intendant Larcher en faveur de la famille Canelle, ce Pierre Canelle aurait été seigneur de Lillet et de Cailleux et aurait été homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du duc de Guise ; d'après ce même jugement il aurait été fils d'un Jean Canelle, Sgr de Lillet, homme d'armes des ordonnances du Roi, marié à Anne d'Ongnies, qui aurait été lui-même petit-fils d'Antoine Canelle, Sgr de Cailleux et de Lillet, vivant en

1479. Mais la famille Canelle n'obtint ce jugement qu'en produisant des pièces notoirement fausses, ce qui donna lieu à la note suivante de d'Hozier, inscrite en marge dudit jugement : « Il ne doit pas être « permis à un magistrat qui a l'autorité du prince d'en abuser ainsi « en faveur de gens qui n'ont aucune noblesse et qui y avaient publi- « quement renoncé. » Maître Jacques Canelle, fils de Pierre, épousa Marguerite Boucher de Crèvecœur par contrat du 3 mars 1599 et en eut trois fils, Pierre, Henri et Jacques, qui partagèrent sa succession par actes du 7 mars 1641 et du 14 novembre 1648. Ses descendants produisirent un jugement de maintenue de noblesse qui aurait été rendu en sa faveur à Reims le 24 mars 1641 par M. de Grémonville, intendant de la province ; mais une note de d'Hozier apprend que ce jugement est faux. Les trois fils de Jacques Canelle furent les auteurs de trois branches. L'aîné d'entre eux, Pierre, était mort lors de la grande recherche commencée en 1666 ; mais les deux plus jeunes, Henri et Jacques, furent condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse le 19 novembre 1669 par jugement de l'intendant Caumartin.

L'auteur de la branche aînée, Pierre Canelle, sieur de Lillet, conseiller du Roi et grénetier au grenier à sel de Château-Porcien, épousa Nicole Doulcet qui est mentionnée comme veuve dans un acte du 2 juin 1675. Il en eut trois fils dont l'aîné, Jacques, décédé dans la suite sans postérité, fut condamné comme usurpateur avec ses oncles en 1669 et dont les deux plus jeunes, Henri-Frémin Canelle, lieutenant particulier assesseur au présidial de Reims en 1668, marié à Jeanne Turpin, et Michel Canelle, sieur de la Lobbe, marié à Perrette Robin, furent les auteurs de deux rameaux. Henri-Frémin Canelle, auteur du premier rameau, eut un fils, Henri-François Canelle, Sgr d'Herbigny et de la Lobbe, né en 1685, d'abord conseiller au présidial de Reims, marié en 1710 à Catherine Hachette, qui exerçait en 1746 la charge anoblissante de conseiller en la Cour des monnaies de Paris. Les deux fils de celui-ci, Joseph et Jean-Nicolas Canelle de Villarsy, nés à Reims en 1727 et 1731, tous deux chevaliers de Saint-Louis, étaient en 1789 en instance auprès du Conseil d'État pour se faire maintenir dans leur noblesse d'extraction. L'aîné d'entre eux épousa en 1770 Mlle Coquebert de Montfort et en eut un fils. Michel Canelle, sieur de la Lobbe, auteur du second rameau de la branche aînée, obtint le 6 mai 1698 de l'intendant Larcher le jugement de maintenue de noblesse dont il a été parlé plus haut. Il laissa deux fils : 1° Henri Canelle, sieur de la Lobbe, dont un petit-fils, Roland-Nicolas Canelle de la Lobbe, né en 1765 au diocèse de Soissons, fit en 1774 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour

être admis à l'école de la Flèche et dont la descendance subsiste ; 2° Nicolas Canelle, marié en 1713 à Catherine Regnault, dont un descendant, Louis-Joseph Canelle de Provisy, né en 1777, obtint en 1785 de d'Hozier le certificat de noblesse nécessaire pour être admis à l'École militaire et dont la postérité était représentée de nos jours par Louis Canelle de Provisy, employé supérieur des douanes, décédé à Charleville en 1886.

L'auteur de la seconde branche, Henri Canelle, grénetier au grenier à sel de Château-Porcien, marié à Charlotte Bayeux, fut, comme il a été dit plus haut, condamné comme usurpateur de noblessse par jugement de 1668. Il fut père de Jacques Canelle, lieutenant-général à Rethel, marié en 1655 à Jeanne Mercier, qui fut à son tour condamné comme usurpateur de noblesse par jugement de 1673, et grand-père de Charles Canelle, sieur de la Cour, gruyer général du duché de Mazarin, qui se fit accorder en janvier 1713 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin et qui obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Jacques Canelle eut de Jeanne Mercier un autre fils, François Canelle, Sgr de Warigny, né à Rethel en 1662, président en l'élection de Rethel, marié en 1692 à Louise Brodart, qui se fit maintenir dans sa noblesse en 1698 par jugement de l'intendant Larcher et qui sollicita vainement en 1709 l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils, Jacques-François Canelle de Warigny.

L'auteur de la troisième branche, Jacques Canelle, sieur de Souart, maître d'hôtel ordinaire du Roi, marié en 1649 à Nicole Vaucher, fut condamné en 1668 comme usurpateur de noblesse par jugement de l'intendant Caumartin. Mais son fils, Frémyn Canelle, Sgr de l'Estonne, chevau-léger, marié en 1697 à Louise du Guet, se fit maintenir dans sa noblesse le 22 novembre 1699, sur preuves remontant à 1479, par jugement rendu à Châlons de l'intendant Larcher. Il fut le grand-père de Firmin-Nicolas Canelle d'Herbigny, né en 1755, qui fit en 1762 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Jean-Baptiste Canelle de la Lobbe prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vitry-le-François.

La famille Canelle de la Lobbe a fourni des officiers.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Coquebert 1770, de France, Guérin de Bruslart, de Hédouville 1787, 1827, de la Rochelambert, des Lyons, etc.

CANETTEMONT (**le Caron de**). Voyez : Le Caron de Canettemont.

CANILLAC (**de Montboissier-**). Voyez : Montboissier-Canillac (de).

CANISY (de Carbonnel-). Voyez : CARBONNEL-CANISY (DE).

CANIVET de ROUGEFOSSE (de). Armes : *de gueules à trois canifs à tranche d'argent, emmanchés d'or, posés* 2 *et* 1.

La famille DE CANIVET appartient à la noblesse de l'ancienne élection de Bayeux, en Normandie. Elle a eu pour auteur Guillaume Canivet, de la paroisse d'Englesqueville, en la vicomté de Bayeux, qui fut anobli par lettres patentes de 1543. Guillaume Canivet, marié en 1553 à Françoise de Bailleul, en laissa deux fils, Jean, marié à Madeleine de Hottot, et Marin, marié en 1580 à Françoise de Méhérenc, qui furent les auteurs de deux branches. Gilles Canivet, sieur du Val-Misset, obtint le 14 octobre 1625 des lettres patentes de relief de dérogeance qu'il fit enregistrer le 9 décembre suivant en la Cour des aides de Normandie.

Jean Canivet, sieur du Molay, demeurant en la paroisse de Saint-Vigor-le-Petit, chef de la première branche ; son frère, Jacques, sieur des Landes, demeurant à Louvières ; Gilles Canivet, sieur de la Rougefosse, demeurant à Englesqueville, chef de la seconde branche ; et René Canivet, sieur de Léopartie, demeurant à Vierville, cousin germain du précédent, furent maintenus dans leur noblesse le 26 juillet 1667 par jugement de Chamillart, intendant de Caen.

M. de Canivet de la Rougefosse prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Bayeux.

Assez obscure, comme beaucoup de vieilles familles de Normandie, la famille de Canivet a produit peu de personnages marquants. Un de ses représentants a été de nos jours conseiller général de l'Oise.

Elle n'a jamais été titrée.

Principales alliances : de Méhérenc 1580, du Mesnildot, Baussein 1576, le Chevalier 1583, le Gascoing 1649, de Percy, de Gosselin 1727, de Valentin 1744, etc.

CANLERS (de). Armes : d'*azur à trois chandeliers d'église d'or*, 2 *et* 1.

La famille DE CANLERS est originaire de Ponthieu où son nom est très anciennement et très honorablement connu.

M. de la Gorgue-Rosny mentionne dans ses *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, Boulogne et Guines* un Baudouin de Canlers, fieffé de la prévôté de Saint-Riquier, qui fut convoqué pour la guerre en 1337. Jacques de Canlers était auditeur à Montreuil en 1413. Hue de Canlers, sieur de Gransart, fut auditeur à Montreuil de 1499 à 1518, procureur en 1510, bailli de Saint-André-aux-Bois en 1504 et 1507, procureur de la seigneurie de Beaurains en 1505. Un Canlers était en 1507 échevin de Saint-Valery. André

d'Oresmieux, écuyer, mayeur d'Abbeville en 1521, avait pour femme Marguerite de Canlers.

On ignore si la famille dont il vient d'être parlé a quelque rapport avec une famille de Canlers qui possédait au XVIe siècle une seigneurie de son nom près de Saint-Quentin. Jean de Canlers, décédé en 1487, fut reçu en 1458 conseiller au Parlement de Paris. Geoffroy de Canlers, son fils Charles et son petit-fils René furent successivement conseillers maîtres en la Chambre des comptes de Paris. Le dernier d'entre eux ne laissa qu'une fille posthume qui paraît avoir été la dernière représentante de sa famille et qui épousa en 1587 Claude de Monceaux, Sgr de la Houssaye.

La famille de Canlers vint au commencement du XVIIe siècle se fixer à Douai, en Flandre, et s'agrégea à la noblesse à la même époque sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier. On ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse ni même qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Mais on trouvera dans les *Dossiers bleus* les preuves de noblesse que maître Antoine de Canlers, écuyer, avocat à la gouvernance de Douai, marié en 1671 à Jeanne-Françoise Genevières, fit en 1689 pour obtenir l'admission au collège des Quatre-Nations de son fils, Philippe-Charles de Canlers, baptisé à Douai le 27 janvier 1679. Il justifia dans cette circonstance qu'il était fils d'Adrien de Canlers, écuyer, qui épousa le 7 août 1609, Louise Rombaud, fille de feu maître Michel Rombaud, avocat à la gouvernance de Douai, petit-fils de maître Antoine de Canlers, écuyer, avocat au Conseil d'Artois, qui fit son testament le 10 juin 1602, et arrière-petit-fils de Jean de Canlers qui vivait en 1517.

La famille de Canlers subsiste honorablement dans le département de l'Oise.

Elle n'est pas titrée.

Principale alliance : de Béhague vers 1660.

CANOLLE (de). Armes : *coupé au 1 de gueules à la tour crénelée, ouverte et ajourée d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux croissants* (aliàs *deux fers de fusil*) *confrontés d'argent, accompagnés chacun de quatre croisettes potencées du même et posées en croix,* qui est de Canolle ; *au 2 d'azur à un lion léopardé d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux griffons.*

La famille DE CANOLLE appartient à la noblesse de Guienne. Elle revendique une origine très illustre et se croit issue de Robert Knolle, célèbre capitaine anglais qui joua un rôle considérable dans la guerre de Cent ans, qui était en 1399 grand sénéchal de Guienne et qui

mourut en Angleterre en 1407. Ces prétentions ont été accueillies dans une généalogie de la famille de Canolle qu'O'Gilvy a donnée dans le tome II de son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*. D'après cet auteur Robert Knolle aurait laissé un fils dont on ignore jusqu'au nom ; celui-ci aurait laissé à son tour un fils appelé Robert lequel n'est connu que par la mention que son fils Boson Canolle en fait dans son testament du 15 février 1441. Il paraît superflu d'observer combien il est peu vraisemblable que le fils d'un aussi puissant personnage que Robert Knolle ait joué un rôle tellement effacé que l'on ignore jusqu'à son nom. D'après O'Gilvy Boson Canolle, le testateur de 1441, aurait laissé un fils, noble Jacques de Canolle, bourgeois de Sarlat, en Périgord, qui aurait épousé noble Antonie de Brugelle par contrat du 8 janvier 1466 et qui aurait été lui-même père de noble Ambroise de Canolle, chevalier, Sgr du Mas-Cavalier, marié à Sarlat le 20 novembre 1498 à Jeanne de Joly, lequel aurait continué la descendance.

Dans la réalité la famille de Canolle paraît simplement avoir appartenu jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle à la haute bourgeoisie du Périgord. Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin en fait remonter la filiation à monsieur maître Pierre de Canolle, conseiller en l'élection de Périgord, marié en 1575 à Isabeau de Calvimont, qui fut pourvu le dernier décembre 1577 (aliàs, d'après O'Gilvy, le 13 avril 1572) de la charge de trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux et qui fut probablement anobli par ses fonctions. Ce Pierre de Canolle était fils d'Ambroise et de Jeanne Joly mentionnés plus haut. Il acquit de M. de Belhade la seigneurie de Fontbrauge, fut reçu bourgeois de Bordeaux par lettres du 1er octobre 1575 et fit son testament le 8 avril 1586. Il laissa une fille, qui épousa le sieur Dubois, lieutenant criminel au siège de Martel, et trois fils dont deux, Jacques et Ogier, moururent sans postérité et dont l'autre, Jean, continua la descendance. Jean de Canolle, écuyer, Sgr d'Andron, épousa, par contrat passé le 28 septembre 1608 devant notaire à Saint-Émilion, Marie de Lescours, héritière de la terre de son nom, et fit son testament à Lescours le 12 octobre 1642. D'après la généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin, il eut trois fils : 1° Ogier de Canolle, Sgr de Lescours, qui acquit en 1640 la charge de sénéchal de Libourne, qui épousa le 16 novembre 1654 Marguerite de Moneins, qui fit son testament à Lescours le 3 février 1665 et qui continua la descendance ; 2° N...., qui fut conseiller au Parlement de Bordeaux ; 3° N..., commandant pour le Roi à l'île Saint-Georges, qui, ayant été fait prisonnier par les insurgés lors des troubles de la Fronde, fut pendu à Bordeaux le 27 juin 1650 en repré-

sailles de la mort de l'officier bordelais Richon, exécuté à Libourne quelques jours auparavant par ordre du maréchal de la Meilleraie. Marguerite de Moneins, veuve d'Ogier de Canolle, fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants mineurs en mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Son fils, Sarrau de Canolle, Sgr de Lescours, de Fontbrauge, d'Audron, etc., né à Bordeaux en 1657, fut encore maintenu dans sa noblesse le 22 décembre 1698 par jugement de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot. Jean-Charles de Canolle de Lescours, petit-fils du précédent, maréchal de camp en 1791, décédé pendant la période révolutionnaire sans laisser de postérité masculine, fut connu le premier sous le titre de marquis sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. Le marquis de Canolle prit encore part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne avec son frère puîné, François-Joseph, chevalier de Canolle, né en 1741. Celui-ci avait épousé en 1775 Mlle de Chavaille de Fougeras ; il en eut plusieurs fils dont deux, Bernard-François et Jacques-François, furent admis dans l'ordre de Malte l'un en 1784, l'autre en 1785. Jacques-François, connu sous le titre de marquis de Canolle après la mort de ses frères aînés, épousa en 1819 Mlle de Lassime. Il a été le grand-père du marquis actuel de Canolle, né en 1860, qui est le dernier représentant mâle de sa famille.

Une branche assez obscure de la famille de Canolle s'est perpétuée en Périgord jusqu'à ces dernières années. D'après la généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin, cette branche avait pour auteur un Jean de Canolle qui était frère de Pierre de Canolle, trésorier de France à Bordeaux en 1577, dont il a été parlé plus haut. On ne connaît pas à cette branche de principe d'anoblissement régulier et un de ses représentants, domicilié en Sarladais, fut condamné par jugement de 1667 à payer comme usurpateur de noblesse une amende de 1.000 livres. Elle résidait sous Louis XVI dans la petite ville de Coulonge, en Limousin. On ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de cette province.

Principales alliances : de Calvimont 1573, de Lescours 1608, de Monneins 1654, de Rolland 1714, 1893, Le Long du Dréneuc 1770, de Ségur-Boyrac, de Chavaille 1775, Grant de Luxolière, de Sultzer-Wart, de Labat de la Peyrière, de Seissan de Marignan, de Julien de Pégueiroles, de Secondat de Montesquieu 1885, etc.

CANONGÉTES de CANECAUDE (de). Armes primitives (d'après l'*Armorial des familles du Beauvaisis* du comte de Troussures) : *d'azur à un croissant d'argent en abîme surmonté de trois étoiles de même*

— Armes actuelles : *d'argent à trois pals de gueules ; au chef d'azur chargé d'une croix alaisée d'argent.*

La famille DE CANONGÉTES (ou Canongettes) DE CANECAUDE, dont on trouvera une généalogie complète dans le tome III des *Cartulaires de Carcassonne* de M. Mahul, est originaire d'Écosse d'après la tradition. Son premier auteur connu, Louis Canongettes, bailli de Cuxac, était en 1618 possessionné dans la paroisse de Canecaude, aujourd'hui commune du département de l'Aude. On croit qu'il fut père de Pierre de Canongettes, du lieu de Cuxac, qui acheta en novembre 1643 la métairie de Canecaude. Jean de Canongettes, fils de celui-ci, acheta en janvier 1676 la seigneurie de Canecaude consistant en toute justice et directe et en 150 livres de revenu, pour le prix de 6.104 livres, tenue du roi en engagement et à charge d'une rente annuelle de 3 livres. Il fut lui-même père de Pierre de Canongettes, Sgr de Canecaude et de Villardonnel, docteur et avocat en Parlement, qui mourut en 1737.

Ces premiers auteurs de la famille de Canongétes de Canecaude n'appartenaient pas à la noblesse et ne firent même pas enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Le fils du précédent, Gabriel-Melchior de Canongétes, Sgr de Canecaude et de Villardonnel, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Roussillon, marié à Françoise de Bellissen de Milhegrand et décédé en 1763 au château de Villardonnel, s'agrégea le premier à la noblesse, sans principe d'anoblissement connu. Il laissa plusieurs fils. L'un de ces fils, Louis-Jacob de Canongétes de Cumiés, ancien garde du corps du Roi, demeurant à Carcassonne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Un autre, André de Canongétes de Canecaude, né en 1730 au château de Villardonnel, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, vint se fixer au château de Bongenoult, en Beauvaisis, après le mariage qu'il contracta à Beauvais, le 24 mars 1772, avec Reine Langlois. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais. Il fut père d'Henri de Canongétes de Canecaude, décédé en 1854, dont la descendance a conservé jusqu'à nos jours la terre de Bongenoult. Celle de Villardonnel avait été vendue en 1785 à la famille Mahul.

La famille de Canongétes de Canecaude n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de Bellissen, le Bastier de Rainvilliers, Dubois d'Ernemont 1860, Aronio de Romblay 1883, de Penfétenyo de Cheffontaines, de Beaucorps 1899, etc.

CANORGUE (de Méry de la). Voyez : MÉRY DE LA CANORGUE (DE).

CANONVILLE. Armes : *de gueules à trois molettes d'or à cinq pointes, 2 et 1.*

La famille Canonville, ou de Canonville, actuellement existante, revendique une origine commune avec la maison de Canouville, rapportée à la suite, qui était une des plus brillantes de l'ancienne noblesse de Normandie. M. de Magny en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire Universel.*

Elle descend de Benoît de Canonville qui épousa à Lyon le 3 mai 1746 Philippe Coisnon. D'après M. de Magny, ce Benoit de Canonville aurait été fils d'un Antoine de Canonville qui serait venu de Normandie se fixer à Lyon et qui aurait épousé Claudine Auber en 1728, c'est-à-dire dix-huit ans avant le mariage de son fils. Antoine aurait lui-même été fils de Charles de Canonville, écuyer, Sgr du Mesnil-au-Vicomte, né en 1654, et d'une dame dont on ignore le nom, petit-fils de Pierre de Canonville, Sgr du Mesnil-au-Vicomte, marié en 1650 à Françoise Bretel, et arrière-petit-fils d'Antoine de Canonville, ou de Canouville, Sgr du Mesnil-au-Vicomte, né vers 1582. Ce dernier personnage était un cadet de la maison de Canouville et est mentionné dans toutes les généalogies de cette maison ; il épousa Barbe-Gabrielle d'Escajeul et en eut trois fils, Adrien, Charles, prêtre, et Alexandre, qui furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 20 juillet 1668.

Benoît de Canonville, marié à Lyon en 1746, eut un fils, Jean-Pierre Canonville, ou de Canonville, né le 14 juin 1750, qui épousa à Lyon le 25 août 1778 Thérèse-Élisabeth Gamel. Ces personnages ne paraissent pas avoir porté de qualifications nobiliaires et la famille de Canonville ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Lyonnais. Benoît de Canonville, né à Lyon le 26 août 1779, fils de Jean-Pierre, vint se fixer à l'île de France et y épousa en 1804, Françoise Jouanis ; il en laissa, entre autres enfants, deux fils, Pierre-James et Thomy Canonville, ou de Canonville, qui ont l'un et l'autre laissé postérité masculine. Thomy-Édouard Canonville (ou de Canonville) Deslys, né à Paris en 1846, fils du second de ces deux frères, a été professeur à l'École supérieure des sciences et lettres de Rouen.

La famille de Canonville ne doit pas être confondue avec une famille Canon de Ville qui a appartenu à la noblesse de Lorraine. Cette dernière famille portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'un canon d'or affuté du même.* Elle descendait de Pierre Canon, avocat à Mirecourt, qui fut anobli par lettres du duc de Lorraine du 21 mars 1626. Claude-François Canon, ambassadeur du duc de Lorraine, premier président au Parlement de Nancy, décédé en 1702, fut créé baron du Saint-Empire par diplôme

du 1er avril 1674 confirmé le 6 mai 1677 par lettres du duc de Lorraine. La famille Canon acquit en 1704 le marquisat de Ville-sur-Illon. Deux de ses membres furent admis dans l'ordre de Malte en 1779. Le baron de Canon, marquis de Ville-sur-Illon et le chevalier Canon de Ville, maréchal de camp, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nancy.

CANOUVILLE (de). Armes : *de gueules à trois molettes d'or à cinq pointes, 2 et 1.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions d'or.* — Cimier : *une tête de léopard.*

La maison DE CANOUVILLE (quelquefois Canonville) été une des plus brillantes de l'ancienne noblesse de Normandie. Le comte de Canouville décédé en 1863 se considérait comme en étant le dernier représentant et elle ne figure dans ce recueil que parce que la famille Canonville, qui précède, revendique avec elle une origine commune. La maison de Canouville a eu pour berceau la seigneurie de son nom, située dans la vicomté de Caudebec. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

Un Canouville fut du nombre des chevaliers normands qui en 1066 suivirent le duc Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Richard de Canouville est mentionné avec les principaux gentilshommes de Normandie dans une charte donnée vers l'an 1175 par Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Raoul de Canouville, auquel la Chesnaye des Bois fait remonter la filiation, reçut de son père donation de la terre de Malleville, donation que le roi Richard Cœur-de-Lion, duc de Normandie, ratifia par une charte donnée le 1er mars de la dixième année de son règne, c'est-à-dire de l'année 1199. Ce Raoul de Canouville laissa, entre autres enfants, deux fils, Guillaume, Sgr de Canouville, dont la dernière descendante épousa vers 1410 Roger Suhard, gentilhomme des environs de Bayeux, et Pierre, Sgr de Malleville, qui épousa par contrat du 24 avril 1262 Isabeau de Lespinay, héritière de la terre de son nom, et qui continua la descendance. Pierre de Canouville, chevalier, Sgr de Malleville, dont, malgré l'éloignement des dates, la Chesnaye des Bois fait un fils de ce dernier, épousa en 1355 Laurence de Calletot, qui lui apporta la belle seigneurie de Raffetot, et en eut plusieurs enfants qui partagèrent sa succession par acte passé le 24 février 1390 devant Quesnel, notaire à Cany. Son descendant, Pierre de Canouville, marié le 15 novembre 1509 à Renée Chauvin, dame d'Ausonville-l'Esneval, en eut, entre autres enfants, deux fils, Jean, Sgr de Raffetot, d'Ausonville-l'Esneval, de Boscherville, etc., marié le 15 janvier 1536 à Antoinette de Rouvroy de Saint-Simon, et Nicolas, Sgr de

Gromesnil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié le 20 avril 1543 à Louise Serviat, dame de Criquetot, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche ainée, dite des seigneurs de Raffetot, fut maintenue dans sa noblesse le 21 juillet 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Son chef, Antoine-Alexandre de Canouville, connu sous le titre de marquis de Raffetot, petit-fils par sa mère du maréchal duc de Gramont, fut nommé en 1718 lieutenant-général des armées du Roi. Un de ses arrière-petits-fils, Antoine-François, comte de Canouville, né à Paris en 1763, fils puîné du marquis de Raffetot, député de la Seine-Inférieure en 1810, maréchal de camp sous la Restauration, pair de France en 1832, marié en 1783 à Mlle de Saint-Chamans, décédé en 1834, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 3 juillet 1813. Il laissa deux fils : 1° Armand-Jules, comte de Canouville, né en 1783, créé baron de l'Empire par lettres du 22 octobre 1810, qui mourut sans postérité ; 2° Alexandre-Ernest, comte de Canouville, né en 1784, maréchal-des-logis du palais de l'Empereur, conseiller d'État, officier de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire en même temps que son frère, qui mourut sans postérité en septembre 1863.

La branche cadette, dite des seigneurs de Gromesnil, alla se fixer dans la généralité d'Alençon et y fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Marle, intendant. Son chef, Louis de Canouville, chevalier de l'Ordre du Roi, un des cent gentilshommes de son hôtel, marié en 1577 à Barbe de Chambray, en laissa trois fils : 1° Gabriel de Canouville, Sgr de Gromesnil, bailli de Caux, chevalier de l'Ordre du Roi, marié en 1607 à Madeleine Le Roux de Touffreville, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Anne-Madeleine, dame de Criquetot, qui épousa d'abord en 1684 Robert le Roux, baron d'Esneval, puis en 1700 Charles de Montholon, premier président au Parlement de Normandie ; 2° Pierre, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Mme Desmares de Bellefosse ; 3° Antoine, Sgr du Mesnil-au-Vicomte, qui épousa Barbe-Gabrielle d'Escajeul et dont les trois fils, Adrien, Charles, prêtre, et Alexandre, furent maintenu dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 20 juillet 1668. C'est d'Antoine de Canouville, Sgr du Mesnil-au-Vicomte, que l'on a voulu faire descendre la famille de Canonville actuellement existante.

Principales alliances : de Boscherville 1404, de Gromesnil, de Rouvroy de Saint-Simon 1536, de Choiseul-Praslin 1629, de Gramont, de Pardieu 1724, de Barberie de Saint Contest 1756, de Saint-Chamans 1783, de Chambray 1577, le Roux d'Esneval 1684, Bretel de

Gremonville, de Montholon 1700, de Hautemer, le Roux de Touffreville 1607, etc.

CANROBERT (Certain de). Voyez : CERTAIN DE CANROBERT ET DE LA MESCHAUSSÉE.

CANSON (Baron de la Lombardière de). Voyez : BAROU DE LA LOMBARDIÈRE DE CANSON.

CANSON (Lafitte de). Voyez : LAFITTE DE CANSON.

CANTALAUSE (de). Armes : *parti au 1 d'argent à une alouette au naturel posée sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent; au 2 d'or cantonné dans chaque quartier d'un croissant de gueules.*

La famille de CANTALAUSE appartient à la noblesse de robe toulousaine. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

Jean de Cantalause (ou Cantalauze), Sgr de la Garde-de-Lauragais, au diocèse de Mirepoix, auquel ce travail fait remonter la filiation, fut capitoul de Toulouse en 1739 et fut anobli par ses fonctions. Il avait épousé Françoise de Camille de laquelle il laissa cinq fils. L'un de ceux-ci, Michel de Cantalause, Sgr de Lagarde, conseiller au Parlement de Toulouse de 1740 à 1776, marié à Villefranche-de-Lauragais le 26 novembre 1748 à Hélène de Bonnai de la Grassette, fille d'un trésorier de France, fit en 1775 les preuves de sa noblesse pour obtenir l'admission parmi les chevau-légers de son fils unique, Antoine-François, né en 1759.

M. de Cantalause, seigneur baron de Gaure, et le chevalier de Cantalause, officier dans le régiment de dragons de Condé, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. M. de Cantalause, Cosgr de la Garde, se fit représenter cette même année à celles tenues à Castelnaudary.

Le chef de la famille de Cantalause est connu de nos jours sous le titre de baron.

Principales alliances : Boscal de Réals, de Boyer de Tauriac 1865, etc.

CANTALOUBE de CAMBOULIT.

Famille de haute bourgeoisie provençale.

Principale alliance : Rostan d'Ancezune.

CANTEL de la MAUDUITE (de). Armes : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de douze besants du même, huit en chef, posés quatre par quatre en croix, et quatre de même en pointe.* — Aliàs : d'*argent à*

un sautoir, ou croix de Saint-André, de gueules cantonné de quatre mouchetures d'hermines de même. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux licornes.* — Devise : *Dieu en ayde.*

Il existait en Normandie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle trois familles nobles du nom de CANTEL. Ces trois familles peuvent avoir été trois branches qui se seraient détachées d'une même souche à une époque inconnue. Celle d'entre elles qui donne lieu à la présente notice remonte par filiation à Nicolas Cantel qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle et dont le petit-fils, Jacques Cantel, épousa en 1528 Adrienne de Sénory, héritière de la terre de la Mauduite, dans l'élection d'Arques. Laurent Cantel Sgr de la Mauduite, demeurant en la paroisse des Isles, dans l'élection d'Arques, fut anobli par lettres patentes de juillet 1653. Un édit d'août 1665 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Laurent Cantel fit confirmer les lettres de noblesse obtenues par lui en 1653 par de nouvelles lettres du 26 août 1669 sur le vû desquelles il fut maintenu dans sa noblesse le 1er décembre suivant, avec son fils François, garde du corps du Roi, par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

N... Cantel, sieur de la Moduite, écuyer, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dieppe) : d'*argent à un sautoir d'azur cantonné de quatre mouchetures d'hermines de sable.* Louis Cantel, prêtre, curé de Blacqueville, écuyer, fit enregistrer les mêmes armoiries au même Armorial (registre de Caudebec).

La famille de Cantel de la Mauduite a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, etc.

Son chef a été connu sous le titre de comte depuis le milieu du XIXe siècle.

Principales alliances : de Gailhard-Bancel, de Gallye d'Hybouville, etc.

On trouvera dans les *Dossiers bleus* des renseignements sur une seconde famille de Cantel, de la même région, qui portait pour armes : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de trois têtes de faune de même.* Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1666 en faveur de cette famille en fait remonter la filiation à Pierre de Cantel qui passa une obligation le 18 mars 1462 conjointement avec sa femme, Agnès de la Roque. Michel Cantel, arrière-petit-fils des précédents, marié le 14 février 1583 à Anne Baudouin, perdit sa noblesse par suite de dérogeance ; il est appelé honorable homme et bourgeois de Rouen dans une sentence de la vicomté de Caudebec du 24 novembre 1603 et marchand bourgeois de Rouen dans un bail qu'il passa en octobre 1614. Son fils, Guillaume Cantel, greffier en

chef de la Chambre des comptes de Rouen, obtint le 2 février 1648 des lettres patentes de relief de dérogeance sur le vu desquelles il fut maintenu dans sa noblesse le 14 août 1655 et le 20 janvier 1656 par arrêts de la Cour des aides. Il laissa deux fils, Guillaume et Jacques Cantel, sieurs de Parefontaine et de Caumont, dans l'élection de Rouen, qui furent maintenus dans leur noblesse le 1er décembre 1666 par jugement de l'intendant Barrin de la Galissonnière. Nicolas de Cantel, écuyer, sieur de Parefontaine, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lisieux) : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de trois sautoirs du même composés de quatre feuilles de frêne.*

La troisième famille Cantel résidait dans l'élection de Valognes, en Basse-Normandie, et portait pour armes : *de gueules à trois croix d'argent, au chef de même chargé de trois mouchetures d'hermines,* Son auteur, Floxel Cantel, sieur de Vaugrard, de la paroisse de Quétehou, dans l'élection de Valognes, obtint en décembre 1651 des lettres patentes d'anoblissement qu'il fit vérifier en la Chambre des comptes le 20 décembre 1652 et en la Cour des aides le 1er juillet 1653. Ces lettres s'étant trouvées révoquées par l'édit d'août 1665, son fils Floxel Cantel, sieur de Vaugréard, se fit accorder en juin 1700 des lettres de confirmation de noblesse qui sont rapportées dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps le réglement de ses armoiries.

CANTELAUVE de RITAT.

Famille de haute bourgeoisie anciennement connue dans les environs de Bergerac, en Périgord.

Principale alliance : Reygondaud de Villebardet.

CANTELEU (Le Coulteux de). Voyez : Le Coulteux de Caumont, de Canteleu, du Molay, etc.

CANTELOUBE de MARMIÈS (de). Armes : *tranché de gueules à trois coquilles d'argent et d'argent à un loup passant au naturel ; à la croix pattée de l'un en l'autre, posée en abîme.* — Couronne *de Marquis.*

La famille de Canteloube est très honorablement connue dans la Haute-Auvergne. Elle y a possédé de toute ancienneté la seigneurie de Marmiès, située sur les bords de la Cère, non loin d'Aurillac, dont elle a gardé le nom. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie très succincte dans son *Annuaire de la noblesse* de 1899. Ce travail, composé à l'aide de documents conservés dans les archives

de la famille, fait remonter la filiation à Julien Canteloube, sieur de Marmiès, qui épousa en 1310 Marie Cornhulle et dont le fils, Vital Canteloube, sieur de Marmiès, épousa en 1350 Marie de Montal. Malgré son ancienneté incontestable et bien que ses membres aient figuré dans un certain nombre d'actes avec la qualification de noble et même avec celle d'écuyer, la famille Canteloube de Marmiès ne saurait être rangée parmi les familles nobles. Non seulement elle n'est mentionnée dans aucun nobiliaire d'Auvergne, mais on ne lui connaît aucun principe d'anoblissement ; elle ne fut jamais maintenue noble lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et ne prit pas part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle avait pour chef à l'époque de la Révolution Pierre de Canteloube de Marmiès, né à Aurillac le 4 mai 1740, décédé dans la même ville en 1817, qui servit longtemps comme officier et obtint la croix de Saint-Louis. Un des fils du précédent, Jean-Joseph de Canteloube de Marmiès, né à Aurillac en 1786, fut lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Un autre, Pierre, né à Aurillac en 1781, marié en 1803 à Mlle de Lavaur de Sainte-Fortunade, fut père de Jean-Raymond de Canteloube de Marmiès, né à Aurillac en 1806, ingénieur en chef des ponts et chaussées, marié en 1833 à Mlle de Bideran, et grand-père de Jules-Louis de Canteloube de Marmiès, né à Brives en 1838, promu général de brigade en 1898, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1853 avec Mlle des Moulins de Leybardie.

Il existait en Guienne au XVIe siècle une famille noble du nom de Canteloube qui possédait diverses seigneuries dans les environs de Fronsac. Un membre de cette famille fut gouverneur de Libourne ; un autre fut gouverneur du Bazadais.

CANTILLON de BALLYHIGUE. Armes : d'*azur à un lion d'or accosté de deux flèches de même, empennées d'argent, les pointes en bas*. — Couronne : *de Baron*. — Cimier : *un dextrochère armé d'une flèche d'or, empennée d'argent*. — Devise : *Fortis in bello*.

La famille Cantillon est originaire de l'Irlande. Elle revendique une origine très ancienne. D'après des auteurs contemporains son auteur, Henri, Sgr de Cantillon, aurait été un des chevaliers normands qui en 1066 suivirent Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre et aurait reçu de ce prince, en témoignage de sa valeur, la devise que portent encore les représentants actuels. En 1169 la famille Cantillon serait venue d'Angleterre se fixer en Irlande.

On n'a pu se procurer de renseignements précis sur l'histoire de la famille Cantillon antérieurement à son établissement en France. Phi-

lippe Cantillon, négociant irlandais, vint dans les premières années du XVIIIe siècle fonder à Paris une maison de banque, gagna dans le système de Law une fortune considérable et mourut à Londres en 1733 assassiné par son valet. Jean Cantillon, officier irlandais, vraisemblablement parent du précédent, vint se fixer en France à la suite du roi Jacques II ; il prit du service dans l'armée française, obtint la croix de Saint-Louis et épousa en 1681 Jeanne Harold. Son fils, Thomas Cantillon, également chevalier de Saint-Louis, marié à Élisabeth Seymour, fut père d'Antoine Cantillon, qui épousa Marie Brot. Ces divers personnages ne portaient pas de qualifications nobiliaires et on ne voit pas que la famille Cantillon ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Antoine-Sylvain Cantillon, né à Paris en 1789, fils d'Antoine et de Marie Brot, colonel de hussards, marié en 1821 à Turmine Deleval, fut autorisé par ordonnance royale du 18 décembre 1839 à joindre régulièrement à son nom celui de : DE BALLYHIGUE. Ce nom de Ballyhigue est, paraît-il, celui d'une baronnie que les auteurs de la famille Cantillon auraient autrefois possédée en Irlande. C'est vraisemblablement pour rappeler cette ancienne possession que le chef de la famille Cantillon de Ballyhigue est connu de nos jours sous le titre de baron.

Principales alliances : de Foucault, Dufour d'Astafort 1880, etc.

CANTILLON de la COUTURE et de TRAMONT. Mêmes armes que la famille précédente.

La famille CANTILLON DE LA COUTURE ET DE TRAMONT est venue d'Irlande, comme la précédente, se fixer en France dans la seconde moitié du XVIIe siècle à la suite du roi d'Angleterre Jacques II. Elle se croit, toujours comme la précédente, issue d'une vieille famille noble d'Irlande dont elle a adopté les armoiries. Elle résidait en Limousin au XVIIIe siècle et paraît n'avoir eu à cette époque aucune prétention nobiliaire. Elle ne prit pas part, en tout cas, en 1789 aux assemblées de la noblesse. On trouve qu'une de ses représentantes, Barbe Cantillon de la Couture, épousa vers 1778 Jean-Baptiste Toussaint, dit Laboulinière, bourgeois de Paris, auteur de la famille actuelle de la Boulinière.

La souche s'est partagée en plusieurs rameaux qui se distinguent par leurs surnoms terriens et dont l'un est venu de nos jours se fixer en Provence.

Principales alliances : de la Boulinière vers 1778, de Ruffo-Bonneval 1857, de Clervaux vers 1865, Desmier, Truc de la Valère 1890, etc.

CANTILLY (Philippe de). Voyez : PHILIPPE DE CANTILLY.

CANTINEAU de COMACRE (de). Armes : d'*argent à trois molettes d'éperon de sable*, 2 et 1. — Les branches cadettes ajoutaient à ces armes *un lambel de même en chef*.

La famille DE CANTINEAU, vraisemblablement éteinte aujourd'hui, a occupé un rang distingué dans la noblesse du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* et on trouvera sur elle de volumineux dossiers dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*.

Elle a pour premier auteur connu Nicolas Cantineau, écuyer, Sgr de la Cantinière, en la paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné, près de Bressuire, qui reçut un aveu le 1er juin 1327. Beauchet-Filleau attribue à ce gentilhomme deux fils, Gilles Cantineau, écuyer, Sgr de la Cantinière et de la Guéronnière, qui le 2 juillet 1364 reçut un aveu à propos de cette dernière seigneurie, et Guillaume Cantineau, qui en 1378 était capitaine du château de la Flocellière. On trouve ensuite un Gilles Cantineau, écuyer, Sgr de la Cantinière et de la Guéronnière, vraisemblablement fils d'un de ces deux frères, qui le 7 juin 1445 donna, en présence de Jean Cantineau, une quittance au nom de Dévote Petit, dame de la Cantinière, que l'on suppose avoir été sa femme ou sa mère. Un Gilles Cantineau, écuyer, Sgr de la Cantinière et de la Guéronnière, qui peut avoir été le même que le précédent, reçut des aveux le 27 avril et le 27 juin 1461 et donna une quittance en 1465. Pierre Cantineau, écuyer, Sgr de la Cantinière et de la Guéronnière, fils présumé du précédent, rendit un aveu le 19 septembre 1502. La filiation ne paraît être nettement établie que depuis un Jean Cantineau, écuyer, Sgr de la Cantinière, de la Roche, etc., que l'on croit avoir été fils du précédent et qui reçut des aveux le 6 et le 22 juillet 1506 et le 13 juin 1510. Ce Jean Cantineau avait épousé Marie Foucher ; il en laissa trois fils, René, Jean et Jacques Cantineau, qui partagèrent sa succession par acte du 22 janvier 1572 et qui furent les auteurs de trois branches.

René Cantineau, Sgr de la Cantinière, auteur de la branche aînée, épousa Antoinette Gérault et en eut deux fils qui partagèrent sa succession par acte du 17 octobre 1541. Sa descendance, maintenue dans sa noblesse le 29 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, paraît s'être éteinte avec Jean Cantineau, Sgr de la Cantinière, qui épousa en 1667 Madeleine Garnier et qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses trois filles le 2 avril 1699 par jugement de M. de Maupeou, un des successeurs de Barentin.

Jean Cantineau, Sgr de la Cantinière, auteur de la seconde branche, était commandant du château de Nantes quand il épousa Anne Besdon par contrat du 1er juin 1547. Il alla se fixer en Touraine

et donna le nom de la Cantinière à un fief qu'il possédait dans cette province en la paroisse de Parçay. Un de ses descendants, René Cantineau, Sgr de la Huttière, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 avec les représentants de la branche aînée par jugement de M. de Barentin; il laissa un fils, Louis-Alexandre, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 28 janvier 1699 par jugement de M. de Maupeou et qui paraît n'avoir eu qu'une fille. Un autre, Jean Cantineau, chevalier, Sgr de Marais, frère aîné de René, fut père de Jean Cantineau, chevalier, Sgr de la Cantinière, qui épousa le 15 septembre 1696 Gabrielle des Champs, héritière de la seigneurie de Comacre, qui fut maintenu dans sa noblesse le 15 février 1715 par jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, et qui continua la descendance. Un représentant de cette branche, Alexandre Cantineau de Comacre, né à Tours en 1761, fit des preuves de noblesse pour être admis d'abord en 1769 à l'École militaire, puis parmi les pages du Roi ; il mourut dès 1777. Félix-Auguste Cantineau de Comacre, Sgr de Fayette, et Louis-François-Alexandre Cantineau de Comacre, chevalier, Sgr de la Cantinière, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours. Cette branche était représentée au milieu du XIXe siècle par Félix-Armand Cantineau, connu sous le titre de comte de Comacre, né en 1809, que l'on croit être décédé sans postérité.

La troisième branche alla se fixer en Anjou où elle possédait la seigneurie de la Châtaigneraie, dans l'élection de Baugé. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 5 octobre 1668, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, et le 30 septembre 1715 par jugement de M. de Chauvelin, également intendant de Tours. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Anne-Françoise de Cantineau, baptisée à Angers en 1719, fit pour être admise à Saint-Cyr, et celles que Raoul de Cantineau, né à Angers en 1759, fit en 1775 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Cette branche paraît être aujourd'hui éteinte.

La famille de Cantineau a fourni de nombreux officiers, un chevalier de l'Ordre du Roi en 1668, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Foucher, de Bonchamps 1572, de la Tousche 1588, du Breuil-Hélion, de Gaalon, d'Arsac de Ternay 1759, de Surirey 1756, de Lancrau, de Lespinay, de Méaulne, le Bascle 1659, etc.

CAORS de la SARLADIE (de). Armes : d'*azur à un ours passant d'or; au chef d'argent chargé de trois croisettes de gueules.* — Supports : *deux lions.* — Cri de guerre : *Caors!*

La famille DE CAORS, ou de Cahors, appartient à l'ancienne noblesse

du Quercy. Des auteurs contemporains ont voulu la faire descendre de celle des anciens comtes du Quercy. Elle avait dans la réalité pour nom primitif celui de Pol et Lacabane a avancé, sans, du reste, en fournir de preuves sérieuses, que ses premiers auteurs exerçaient à Martel la profession de marchand. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier*, dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Dossiers bleus*, etc.

La filiation suivie remonte à Pierre Pol, dit de Cahors, écuyer, qui était seigneur de la Sarladie, en Quercy, quand son fils, autre noble Pierre Pol, dit de Cahors, épousa noble Yolande de Suris par contrat du 1er novembre 1529. Ce second Pierre Pol, dit de Cahors, se remaria avec Marguerite de Souilhac et fit son testament le 25 juin 1569. Il avait eu de son premier mariage un fils, noble Bertrand de Caors, Sgr de la Sarladie, qui épousa le 24 juin 1576 Bertrande de Chaunac-Lanzac, veuve de messire Antoine du Pouget, Sgr de Nadaillac, et qui continua la descendance.

La famille de Caors de la Sarladie fut maintenue dans sa noblesse, sur preuves remontant à 1529, d'abord le 9 septembre 1667 par jugement rendu à Montauban de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux, puis le 28 juin 1698 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban ; ce dernier jugement est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*.

Louise de Cahors de la Sarladie, née en octobre 1675 à Montvalent, en Quercy, plus tard religieuse maltaise, fille de Pierre, Sgr de la Sarladie et de Mérignac, et de Marthe de la Garde-Saignes, et sa sœur, également appelée Louise, née en 1684, firent l'une en 1687, l'autre en 1695, leurs preuves de noblesse pour être admises à Saint-Cyr. Leur frère, Jean-Bertrand de Cahors, Sgr de Malmont, né au même lieu en 1673, capitaine au régiment de Guiche, puis à celui de Coetquen, marié le 11 juillet 1703 à Marguerite, fille de Pierre de de Trémeuilles et de Marie de Las Cases, en eut, entre autres enfants, deux filles, Marie-Marthe et Marguerite de Cahors, nées à Saint-Céré en 1704 et 1716, qui furent admises à Saint-Cyr en 1715 et 1727, et un fils, Jean-Joseph de Caors, qui fut admis parmi les pages du duc d'Orléans. Noble Raymond de Caors de la Sarladie épousa en 1714 Claude de Durfort de Léobard ; on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que leur fils, Louis-Laurent de Caors, marié successivement à deux demoiselles Celse, fille d'un bourgeois de Cahors, fit pour obtenir l'admission à l'École militaire de ses fils, Étienne-Pierre et Jean-Baptiste, nés en 1756 et en 1771, et l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Marguerite, née en 1774, décédée à Saint-Cyr en 1786.

M. de Caors de la Sarladie prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors ; il épousa dans les premières années du XIXe siècle Louise, fille du marquis de Fontanges de Chambon, et fut connu après la restauration de Louis XVIII sous le titre de baron de Cahors.

La famille de Cahors, ou de Caors, s'est honorablement, mais très obscurément, perpétuée jusqu'à nos jours. Une de ses représentantes était en 1900 directrice des postes à Mauroux (Lot).

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de la Garde-Saignes 1606, de Durfort-Léobard 1714, de Fontanges, de Souilhac, de Chaunac-Lanzac 1576, etc.

CAPDEPON de BIGU de CHÉRY. Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois besants de même, celui de la pointe soutenu d'une main ; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules*, qui est de Capdepon ; *aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or chargé de trois coquilles de gueules et accompagné de trois fers de lance d'or*, qui est de Bigu de Chéry. — Devise : *Dieu et le Roi !*

La famille Capdepon est honorablement connue en Béarn où elle a possédé le domaine de Camptort.

M. Henri Capdepon, receveur des finances à Oloron, avait épousé le 6 juillet 1824 Françoise de Bigu de Chéry. Leurs trois fils, Pierre-Arthur, né à Oloron en 1829, percepteur à Mont-de-Marsan, marié à à Anne-Cécile de Casaunau ; Henri-Gustave, alors lieutenant au 12e dragons ; et Pierre-Alfred, né en 1839, percepteur à Saint-Médard (Landes), marié à Berthe-Nicole de Casaunau, demandèrent le 30 octobre 1873 et obtinrent par décret du 26 septembre 1874 l'autorisation de joindre à leur nom celui de : de Bigu qui était celui de la famille de leur mère.

Principales alliances : de Bigu de Chéry, de Casaunau, de Saint-Martin-Lacaze, etc.

La famille de Bigu de Chéry, aujourd'hui éteinte, dont la famille Capdepon a relevé le nom, appartenait à la noblesse du Bourbonnais. Saint-Allais en a donné une généalogie dans le tome XIII de son *Nobiliaire Universel*. Elle portait primitivement le nom de Bigue. Elle remonte par filiation à Pierre de Bigue, ou de Bigu, qui, étant venu se fixer en Bourbonnais, y devint seigneur de la Vinarre, près de Souvigny. Ce personnage obtint du roi Charles VII, le 26 août 1425, des lettres patentes le déclarant issu de noble race et lignée et rappelant les services rendus par son père, défunt Lancelot de Bigue, du pays de Champagne. Il laissa d'une alliance demeurée inconnue un fils, Jean de Bigu, Sgr de la Vinarre, qui obtint du même prince, le

26 octobre 1448, de nouvelles lettres patentes le maintenant dans les privilèges de la noblesse. On ignore également le nom de la femme de ce Jean de Bigu; mais on sait qu'il fut père de Maieul de Bigu, écuyer, Sgr de la Vinarre, commissaire des guerres du roi Louis XII, et de Jacques de Bigu, valet de chambre des rois Charles VIII et Louis XII, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse, le 12 juillet 1493, par lettres du roi Charles VIII. L'aîné de ces deux frères fut encore maintenu dans sa noblesse par lettres patentes du roi Louis XII données à Blois le 22 décembre 1512. Il avait épousé Jeanne Forest et fut père de Geoffroy de Bigu, écuyer, Sgr de la Vinarre et de Chéry, lieutenant-général en la châtellenie de Souvigny, marié le 29 janvier 1522 à Claude de Chamelet, qui fut à son tour maintenu dans ses droits et privilèges de noblesse par lettres patentes du roi François Ier données à Saint-Germain-en-Laye le 13 janvier 1526. Jean de Bigu, écuyer, Sgr de Chéry, fils du précédent, lieutenant-général en la châtellenie de Souvigny, marié le 7 juin 1550 à Claude Millet, fut nommé en 1555 panetier ordinaire de Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur du Roi. Son arrière-petit-fils, Odile de Bigu, Sgr de Chéry, né en 1625, capitaine châtelain de Souvigny, fut maintenu dans sa noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins. M. de Bigu de Chéry prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Issoudun, en Berry.

La famille de Bigu de Chéry s'est éteinte en la personne de trois frères. Les deux plus jeunes furent guillotinés à Chateauroux le 15 avril 1793. L'aîné, Jean de Bigu de Chéry, chevalier de Saint-Louis, marié à Bayonne en 1787 à Rose de la Lande du Luc, en eut deux filles, Mme du Vignau et Mme Capdepon.

CAPDEVILLE de BRASSEMPOUY (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois roses d'argent, 2 et 1 ; aux 2 et 3 d'or à trois corneilles de sable, becquées et onglées de gueules, 2 et 1.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Capdeville de Brassempouy, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse du Béarn. Elle ne doit pas être confondue avec une autre famille de Capdeville, rapportée à la suite, qui appartenait à la noblesse des Landes, qui posséda, elle aussi, la seigneurie de Brassempouy et avec laquelle elle contracta une alliance en 1614. On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial du Béarn* de MM. de Jaurgain et de Dufau de Maluquer. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin.

Elle a eu pour auteur maître Hiérosme de Capdeville, bourgeois

et jurat de Pau, receveur des consignations au Parlement et conseil privé de cette ville, qui acheta le 8 février 1624 de Bertrand d'Abbadie, Sgr de Saint-Castin, la seigneurie d'Aydie pour le prix de 3.350 francs. Hiérosme de Capdeville fut admis le 21 septembre suivant, en qualité de seigneur d'Aydie, aux États du Béarn qui constituaient la noblesse du pays. Il avait épousé, le 25 novembre 1614, Françoise de Capdeville qui lui avait apporté la seigneurie de Brassempouy, également située en Béarn. Il en laissa trois fils dont l'aîné, Pierre, continua la descendance et dont le plus jeune, Louis, conseiller en la Chambre des comptes, puis au Parlement de Navarre, décédé sans postérité à Pau en 1718, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Pierre de Capdeville, Sgr d'Aydie, fils aîné d'Hiérosme, figure dans plusieurs actes avec la qualification de baron de Brassempouy. Il fut reçu en 1642 conseiller au Parlement de Navarre, épousa Marie de Ferrière et fut père d'Arnaud de Capdeville, baron de Brassempouy, Sgr d'Aydie, admis aux États du Béarn en 1677, marié à Marie-Paule de Monlezun, qui fit également enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et qui continua la descendance.

Élisabeth-Henriette de Viella, veuve de Louis de Capdeville, baron de Brassempouy, fut condamnée pendant la Terreur, pour avoir caché deux prêtres insermentés, à être exposée pendant six heures sur la place publique de Pau et à subir six années de réclusion dans une maison de force. Son fils, Louis, baron de Capdeville, né en 1767, admis aux États du Béarn en 1785 à cause de sa seigneurie de Moustrou, avait demandé sous Louis XVI à être maintenu dans sa noblesse d'extraction. Il fut sous-préfet de Mauléon sous la Restauration. Il fut le dernier représentant mâle de sa famille et mourut le 25 avril 1851 en son château de Tout-Y-Croît, à Gelos, sans avoir contracté d'alliance.

Principales alliances : de Capdeville 1614, de Momas de Cazalon 1638, de Cortade 1652, de Bidou de Saint-Martin 1680 et 1729, de Monlezun, de Dombidau de Crouseilhes, de Labbay de Viella, de la Rochefoucauld 1761, de Casamajor de Jasses 1794, etc.

CAPDEVILLE (de). Armes : *écartelé au 1 d'or à un lion grimpant de gueules ; aux 2 et 3 d'azur à un baton péri en bande d'or, accosté de deux étoiles du même ; au 4 d'or à un cœur de gueules, transpercé de trois flèches de sable, la pointe ensanglantée de gueules, posées une en pal et deux en sautoir.*

Cette seconde famille de Capdeville, distincte de celle à laquelle a été consacrée la notice précédente, a occupé un rang distingué dans

la noblesse des Landes. Le baron de Cauna en a donné une généalogie dans le tome III de son *Armorial des Landes*. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Carrés d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin.

Les jugements de maintenue du XVIIe siècle et les preuves de noblesse faites en 1750 pour l'admission d'un Capdeville parmi les pages du Roi font remonter la filiation suivie au 30 avril 1544, date à laquelle noble Étienne de Capdeville, fils légitime de noble Jehan de Capdeville et de Jehanne de Larribau, aurait épousé Jeannette de la Borde, de la paroisse de Brassempouy. Mais des notes de Chérin et de d'Hozier apprennent que ce contrat de mariage de 1544 est faux. Étienne de Capdeville mourut dans les prisons de Nérac où il était retenu par les ennemis du Roi. Son fils, noble Pierre de Capdeville, Sgr de Pouy, habitant de la paroisse de Brassempouy, en Béarn, épousa Blasiotte de Larrezet par contrat passé le 14 juillet 1585 devant notaire à Corsariu. Ce fut lui qui acquit en 1601 la baronnie de Brassempouy ; cette baronnie passa après lui à sa fille, Françoise, mariée en 1619 à Hiérosme de Capdeville, auteur de la famille à laquelle a été consacrée la précédente notice. Pierre de Capdeville eut aussi deux fils, René et François, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la première branche, noble René de Capdeville, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Gramont, épousa le 11 juillet 1617 demoiselle Jeanne d'Estoupignan, fille d'un prévôt royal de Saint-Sever. Il fut père de noble Antonin de Capdeville, sieur d'Arricau, marié le 19 mars 1645 à Jeanne, fille de monsieur maître Antoine de Lartigue, conseiller et procureur du Roi au siège de Saint-Sever, qui fut maintenu dans sa noblesse le 19 août 1667 par jugement de M. d'Ailhenc, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Antonin de Capdeville laissa lui-même deux fils, Bertrand et autre Antonin, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Bertrand de Capdeville de Bertaut, Sgr d'Arribans, auteur du premier rameau, épousa en 1700 Marguerite de Lagruère, fille d'un avocat. Il fut le grand-père de Marguerite-Thérèse et de Louise-Valérie de Capdeville, qui furent admises à Saint-Cyr en 1743 et en 1758, et de Pierre-Vincent de Capdeville, né à Hagetmau en 1736, qui fut admis en 1750 parmi les pages de la Grande-Écurie du Roi. Ce dernier était ancien capitaine commandant au régiment de Flandre-infanterie et chevalier de Saint-Louis quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax. Son fils, Pierre-Désiré de Capdeville, né à Aire en 1763, colonel de la légion des Hautes-Alpes, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, marié en 1785 à Mlle de Charritte, reçut le titre héréditaire de baron par

ordonnance royale du 10 décembre 1817, confirmée par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 30 octobre 1830. Il eut deux fils dont l'aîné, Hippolyte-Joseph, mourut en 1808 des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Saragosse et dont le second, Pierre-Vincent, baron de Capdeville, supérieur du petit séminaire d'Aire, chanoine honoraire de la cathédrale de cette ville, mourut en décembre 1871, dernier représentant de son rameau, laissant tous ses biens à son cousin, M. de Javel.

L'auteur du second rameau, Antonin de Capdeville d'Arricau, marié en 1676 à Marguerite de Lalanne, fut maintenu dans sa noblesse le 16 décembre 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Son descendant, Jean-Alexandre de Capdeville-Darricau, chevalier, marié vers 1770 à Madeleine d'Agès, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax. Il laissa un fils, Pierre-Vincent, né le 10 novembre 1773. Ce rameau paraît s'être éteint vers le milieu du XIXe siècle.

Noble François de Capdeville, auteur de la seconde branche, était en 1630 lieutenant particulier au siège de Dax. Sa descendance paraît s'être éteinte au cours du XVIIIe siècle.

Principales alliances : de Capdeville 1619, de Lon 1658, de Cardenau, d'Estoupignan 1617, de Lobit de Monval 1673, de Saint-Julien, de Casamajor de Charritte 1785, de Lalanne, etc.

Il existe de nos jours en Provence une famille DE CAPDEVILLE qui revendique une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé et qui en porte les armes. On n'a pu se procurer sur cette famille que des renseignements insuffisants. Elle résidait à la Guadeloupe à la fin du XVIIIe siècle. Elle ne figure point au nombre des familles de cette colonie qui firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île. Pierre-Charles Capdeville, avocat, né à la Basse-Terre (Guadeloupe) le 18 février 1802, était fils de Pierre-Louis Capdeville, propriétaire, et de Marie-Louise Lesueur. Il vint se fixer à Aix, en Provence, par le mariage qu'il contracta dans cette ville le 24 août 1829 avec Justine de Truphème et eut quatre fils : Pierre-Alexandre, Théodore-Gaston, Charles-Louis et Georges-Adolphe de Capdeville.

CAPÈLE, anciennement **CAPELLE**, (de). Armes : d'*azur à une chapelle d'argent, maçonnée et ajourée de sable, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent rangées en fasce.*

La famille DE CAPELLE, aujourd'hui DE CAPÈLE, appartient à la noblesse du pays de Comminges. Elle ne doit pas être confondue avec d'autres du même nom, particulièrement avec celle, originaire

de Rouergue, à laquelle appartenait le baron Capelle, ministre de Charles X. M. de la Roque en a donné une généalogie dans son *Armorial de la noblesse du Languedoc* (*généralité de Toulouse*).

Elle a eu pour auteur Philippe Capelle, procureur au Parlement de Toulouse, marié le 12 mai 1609 à Catherine de Turle, qui fut nommé capitoul de Toulouse en 1602, qui devint dans la suite conseiller secrétaire du Roi audiencier en la Chancellerie près le Parlement de cette ville et qui fut anobli par ses fonctions. Charles de Capelle, fils du précédent, lui succéda dans sa charge de secrétaire du Roi et acquit la seigneurie d'Ox, au pays de Comminges. Il fut déchargé tant du service personnel que du ban et de l'arrière-ban pour les biens nobles qu'il possédait en la sénéchaussée de Toulouse par ordonnance du sénéchal rendue le 18 juin 1639, épousa le 3 décembre 1643 Barthélemye de Josse et fut maintenu dans sa noblesse avec son fils Urbain, en vertu du capitoulat de son père, par jugement du 14 mars 1670 de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Urbain de Capelle, Sgr d'Ox, marié à Jeanne Darduin, dénombra le 4 avril 1689 ses biens nobles devant les capitouls et fut déchargé du droit de franc-fief le 29 mai 1694 par ordonnance de M. d'Herbigny, intendant. Il fut lui-même père de François de Capelle, Sgr d'Ox, qui fut maintenu dans sa noblesse le 11 novembre 1715, comme petit-fils et arrière-petit-fils de secrétaires du Roi, par ordonnance de Laugeois, intendant de Montauban.

Julien de Capelle et son neveu, autre Julien de Capelle, habitant de Muret, tous deux seigneurs indivis d'Ox, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du comté de Comminges.

La famille de Capèle n'est pas titrée.

Principale alliance : d'Hautpoul.

CAPELLA (de). Armes : *d'argent à un phénix de gueules posé sur son immortalité de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille DE CAPELLA appartient à la noblesse toulousaine.

Elle a eu pour auteur Pierre Capella qui fut de 1692 à 1733 conseiller au Parlement de Toulouse et qui fut anobli par ses fonctions. Ce même Pierre de Capella, conseiller au Parlement de Toulouse, et deux de ses parents, Yves de Capella, avocat, et Jean de Capella, conseiller du Roi, maire de Laulabue, habitant de Castelnaudary, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Jacques-Antoine de Capella fut de 1768 à 1784 conseiller au Parlement de Toulouse ; il était conseiller honoraire quand éclata la Révolution.

La famille de Capella n'est pas titrée.

CAPELLE (de). Voyez : CAPÈLE (DE).

CAPELLE. Armes : d'*azur* (aliàs *de sable*) *à une chèvre passante d'or, soutenue de sinople, surmontée au premier point en chef d'une étoile de gueules; au franc quartier de gueules à la muraille crénelée d'argent, surmontée d'une branche de chêne du même*, qui est des barons préfets.

La famille CAPELLE, originaire du bourg de Canabières, en Rouergue, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de sa région.

Guillaume Capelle, avocat en Parlement, avait épousé dans la première moitié du XVIIIe siècle une demoiselle de Bonald, de Salles-Guran. Leur fils, autre Guillaume Capelle, également avocat en Parlement, épousa vers 1770 Marie-Joséphine Julien de Roquetaillade et en eut plusieurs enfants. Une de ses filles, Marie-Thérèse-Victoire Capelle, épousa dans les dernières années du XVIIIe siècle Pierre-Jean-Paul Calvet, docteur en médecine, maire de Salles-Guran, dont elle laissa deux fils. Un des fils, Victor Capelle, n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mme veuve Passard, née Rogniat, sœur du général vicomte Rogniat; mais sa femme adopta un de ses neveux, Pierre-Ferdinand-Hercule Calvet, qui joignit à son nom celui de la famille de sa mère adoptive et qui fut l'auteur de la famille Calvet-Rogniat. Guillaume-Antoine-Benoît Capelle, né à Salles-Guran le 3 septembre 1775, autre fils de Guillaume et de Marie-Joséphine Julien de Roquetaillade, joua un rôle politique important. Entré dans l'administration grâce à la protection de Chaptal, il fut nommé préfet de Livourne en 1808, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 19 janvier 1812, devint dans la suite préfet de Genève, puis de l'Ain en 1814, fut appelé au Conseil d'État en 1815, fut successivement préfet du Doubs, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, préfet de Seine-et-Oise en 1828 et fit enfin partie en mai 1830 du cabinet Polignac en qualité de ministre des Travaux publics. Après la Révolution de 1830 le baron Capelle fut traduit avec ses collègues devant la Chambre des pairs qui le condamna par contumace à la détention perpétuelle, à la confiscation de ses biens et à la perte de tous ses titres. Il put rentrer en France, grâce à l'amnistie, au bout de quelques années et mourut à Montpellier le 25 octobre 1843. Son fils, Edmond, baron Capelle, né à Milhau en 1795, page de Napoléon Ier, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1850, avait épousé Charlotte Coracly of Monarthy, fille d'un secrétaire général d'Irlande. Il en laissa un fils, Dieudonné, baron Capelle, filleul du comte de Chambord, qui demeura célibataire, et une fille qui épousa en 1893 le comte Robert de Puységur.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec celle d'Antoine-Laurent CAPPELLE, né à Toulouse le 6 août 1777, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1828, qui reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 3 mars 1815. Le baron Cappelle avait épousé en 1814 Mlle Collard, qui se remaria dans la suite au baron de Coehorn, et qui était fille de Jacques Collard, député de l'Aisne, et de Fortunée-Hermine Compton. Cette dernière passait pour être la fille naturelle du duc d'Orléans (Philippe-Égalité) et de Mme de Genlis[1]. Le colonel baron Capelle eut deux filles dont l'aînée, Marie Cappelle, née en 1816, décédée en 1852, fut la célèbre madame Lafarge, héroïne d'un retentissant procès d'empoisonnement; la seconde fut Mme Deviolaine. La famille Cappelle portait les armes suivantes : *d'azur à une tête de bélier antique d'or, posée de face.*

CAPELLE de CASAPALACIO.

Pierre-Félix CAPELLE, issu d'une famille bourgeoise, épousa vers 1830 Marie-Mercédès Giraldès de Casapalacio, petite-fille du marquis de Casapalacio, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne. Il en eut, entre autres enfants, deux filles, qui épousèrent successivement en 1858 et 1861 le comte Trigant de Beaumont, et un fils, Jean-Eugène Capelle, né à Bordeaux en 1833, qui demanda en 1855 et qui obtint le 12 juin 1856, par décret de Napoléon III, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE CASAPALACIO.

CAPELLIS-VAUDRIMEY (de). Voyez : VAUDRIMEY D'AVOUT DE CAPELLIS (DE).

CAPITAIN de CLACY.

On n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants sur la famille CAPITAIN DE CLACY.

On trouve que Nicolas-François Capitain, Sgr de Chevry, né à Paris le 11 août 1669, fils de Charles Capitain, auditeur à la Chambre des comptes de Paris de 1669 à 1685, et de François Bonigal, marié à Paris le 8 février 1720 à Hélène Gault, fille d'un lieutenant-général au Châtelet de Melun, fut pourvu le 4 mai 1716 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au Grand Collège et le conserva jusqu'à sa mort arrivée le 18 août 1731. Ce magistrat portait pour armes : *de simple à une bande d'or accompagnée de six besants de même en orle.* Charles Capitain, conseiller du Roi, auditeur en sa Chambre des comptes, avait fait enregistrer ces mêmes armes à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris).

[1] Consulter *le Curieux*, de Nauroy, t. Ier, page 33.

M. Capitain de Clacy prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Soissons.

Principales alliances : Saguez de Breuvery 1863, Bisson 1894.

CAPITANT de VILLEBONNE. Armes : *de gueules à un lion rampant d'or tenant de ses deux pattes de devant* (aliàs *de la patte dextre*) *une tige de lys d'argent* (aliàs *au naturel*) ; *au chef d'hermines.*

La famille Capitant appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de l'Orléanais.

Claude-Maximilien Capitant, marié à Marie-Anne Boucher, était sous Louis XV notaire au Châtelet d'Orléans. Son fils, René-Maximilien Capitant, né à Orléans en 1745, conseiller du Roi, son premier avocat au siège présidial et au bureau des finances d'Orléans, marié en 1772 à Marie-Josèphe Decuve, fut anobli le 24 février 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII et obtint en même temps le réglement de ses armoiries. Il fut père d'Étienne-Albin Capitant, né à Orléans en 1780, officier d'artillerie de marine, marié en 1810 à Mme de Laage, née Valentine Mingre de Noras, décédé en 1860, qui fut connu le premier sous le nom de Capitant de Villebonne, et grand-père d'Aignan-Anatole Capitant, né à Orléans en 1815, marié à Mlle Lallemant, décédé en 1892, qui fut autorisé le 2 février 1859 par décret de Napoléon III à joindre régulièrement à son nom celui de : de Villebonne sous lequel il était connu.

La famille Capitant de Villebonne subsiste avec distinction en Orléanais. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Mingre de Noras 1810, de Rancourt de Mimerand, Raguenet de Saint-Albin 1881, de Bouillé 1884, etc.

CAPLANE de PIMBO (de). Armes : d'*argent à un pin de sinople accosté de deux lions grimpants de gueules ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

La famille de Caplane a occupé un rang distingué dans la noblesse du Béarn et dans celle des Landes. On n'a pu malheureusement se procurer sur elle que des renseignements insuffisants.

Bernard de Caplane était en 1552 vicaire général de l'évêque d'Aire et archidiacre de Chalosse. Gratian de Caplane, abbé de Pimbo, était en 1615 grand vicaire de Lescar. Noble Bertrand de Caplane, Sgr de Lucq et de Lalonquette, assista en 1626 au mariage d'Arnaud de Lalanne. Noble Pierre de Caplane, écuyer, Sgr de la Lonquettte, habitant de Lescar, acquit en 1687 la baronnie de Castelnau pour le prix de 31.500 livres.

Le chef de famille de Caplane obtint par lettres patentes d'avril 1658 l'érection en baronnie de sa seigneurie de Mondébat, en Béarn.

Noble Bernard de Caplane, baron de Mondébat, et son frère, Dominique de Caplane, chanoine du chapitre de Lescar, décédé dans cette ville en 1708, tous deux fils de noble Timothée de Caplane, baron de Mondébat, Sgr de Lucq, Garlède et Lalonquette, et de dame Madeleine de Béarn, eurent leurs armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Pau) : d'*argent à une chapelle de sinople.*

Messire François-Guillaume de Caplane, chevalier, baron de Mondébat, Garlède et La Lonquette, épousa vers 1740 Marie de Talazacq, héritière de la seigneurie de Pimbo, dans les Landes, dont sa descendance a conservé le nom, et de celles de Sansac, Mauries et Boucoué.

La famille de Caplane possédait encore en 1789 les seigneuries de Garlède et de Mondébat qui lui donnaient entrée aux États du Béarn. Gabriel-François-Marie de Caplane, chevalier, baron de Mondébat, Sgr de Garlède, La Lonquette, Sensacq, etc., prit part cette même année aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Dax.

Principales alliances : de Béarn d'Ussau 1768, de Fortisson 1786.

CAPMAS-DUTOUR de NOIRFOSSE : Armes de la famille Dutour de Noirfosse (d'après l'Armorial général de 1696) : d'*azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'une tour d'argent maçonnée de sable; au chef d'or chargé de deux têtes de more de sable, liées d'argent.*

Famille de haute bourgeoisie.

M. Paul-Yon Capmas, né à Paris le 25 septembre 1844, premier commis de l'enregistrement et des domaines, demeurant à Auxerre, demanda en septembre 1867 et obtint par décret du 12 mai 1869 l'autorisation de joindre à son nom celui de Dutour de Noirfosse. Ce nom était celui de la famille de sa mère, Mme Capmas, née Dutour de Noirfosse, qui est décédée à Soissons en mai 1887, à l'âge de 66 ans.

La famille Dutour de Noirfosse était anciennement et honorablement connue à Soissons.

Guillaume Dutour, dit de Noirfosse, conseiller du roi, commissaire aux revues et logements des gens de guerre de la ville de Soissons, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles qu'elles sont décrites plus haut. Plusieurs de ses parents, Claude Dutour, président en l'élection de Soissons; Jean-Baptiste Dutour, conseiller du Roi, ancien et premier assesseur en la maréchaussée de Soissons, conseiller au bailliage et siège présidial de cette ville; Paul du Tour, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Soissons; et N... du Tour, veuve de M. Warel, avocat du Roi, firent également enregistrer leur blason au même Armorial.

La famille Dutour de Noirfosse paraît être demeurée non noble et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Soissons.

Claude-Thomas Dutour de Noirfosse, né à Soissons le 24 avril 1732, fils de Claude Dutour de Noirfosse et de Geneviève Duguay, fut nommé général de brigade le 18 thermidor an III ; il mourut en 1819 à Bucy (Aisne).

La famille Dutour de Noirfosse paraît s'être éteinte avec Mme Capmas et avec la générale Blondeau, née Dutour de Noirfosse, qui mourut à Bucy en 1887 à l'âge de 57 ans.

CAPPOT, ou CAPOT, (de) et CAPPOT, ou CAPOT, DUROI, de FEUILHIDE et de BARASTIN.

La famille Cappot, ou Capot, originaire du Condomois, appartenait avant la Révolution à la bourgeoisie de ce pays.

Deux de ses membres, Jean Capot, sieur de la Rapie, et Jean Capot, sieur de Barrastin, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Fleurance). Le premier d'entre eux portait : d'*or à trois corneilles de sable, becquées de gueules, posées* 2 *et* 1, *brisé en chef d'un lambel d'azur*. Le second portait : *de gueules à un lion d'or tenant une branche d'olivier de même*.

Un Capot était notaire royal à Condom dans les dernières années du XVIIe siècle. Un sieur N... Capot épousa le 18 novembre 1723 Marquise de Bridiers. Henriette Capot de Feuilhide épousa vers 1755 monsieur Michel Jaubert, de Condom; elle fut la mère du comte Jaubert, né à Condom en 1758, qui fut gouverneur de la Banque de France, et de Mgr Jaubert, né dans la même ville en 1762, qui fut évêque de Saint-Flour.

La souche s'est partagée en plusieurs branches dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Un représentant d'une de ces branches, Louis-Gabriel Capot, dit Cappot de Feuilhide, né aux Antilles en 1800, déporté en 1852, décédé en 1853, fut un publiciste de valeur.

Une autre branche est connue sous le nom de Cappot de Barastin.

On trouve encore que noble Jean de Capot-Duroi, fils de noble Paul de Capot-Duroi et de dame Anne de Laffite, épousa le 5 juin 1821 Mlle de La Devèze de Charrin et que Gilles-Jean-Baptiste de Cappot épousa, le 2 septembre 1857, Henriette de la Fontaine-Solare.

CAPRÉ de MÉGÈVE. Armes : d'*azur à une tête et à un col de chèvre coupés d'argent, au chef d'or*. — Couronne : *de Comte*. — Devise : ***Deo non indigna cœlo.***

La famille Capré de Mégève appartient à la noblesse de Savoie. On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras. Elle est connue depuis la fin du XIVe siècle dans la petite ville de Fumet où plusieurs de ses membres exercèrent la profession de notaire.

Pierre Capré, auquel remonte la filiation, fut commissaire général des guerres de l'armée de Charles-Emmanuel Ier et épousa Jeanne de Champrond. Son fils, noble François Capré, auteur d'ouvrages historiques fort estimés, décédé dans un âge avancé en 1706, fut président à la Chambre des comptes de Chambéry et fut anobli par ses fonctions. Il acquit, entre autres domaines, la seigneurie de Mégève dont sa descendance conserva le nom. Il fut lui-même père d'Hyacinthe Capré, baptisé en 1668, conseiller d'État, chevalier d'honneur au Sénat de Savoie en 1713, marié en 1700 à Jeanne de Chissé, qui fut créé comte de Mégève. Celui-ci laissa deux fils dont l'aîné, Charles-Joseph Capré, comte de Mégève, né en 1722, marié à Christine Excoffon de Marcellaz, continua la descendance et dont le second, François-Hyacinthe Capré de Mégève, né en 1726, décédé sans postérité en 1811, fut général de cavalerie. Eugène-Jean-Baptiste Capré, comte de Mégève, né en 1762, fils aîné de Charles-Joseph, décédé en 1842 sans laisser de postérité masculine, fut lieutenant-général des armées du roi de Sardaigne. Son frère, Maurice Capré, comte de Mégève, né en 1763, décédé en 1827, continua la descendance.

La famille Capré de Mégève a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre d'officiers de mérite, des pages des rois de Sardaigne, etc.

Principales alliances : Bernard de Lauzière, de Pamparato, Asinari de Saint-Marsan 1815, Colombe d'Arcine 1858, Garnerin de Mondragon, Chovet de la Chance, Cambiano, etc.

CAPRIOL de MANDOULS, de PÉCHASSANT et de SAINT-HILAIRE (de). Armes : *d'azur à un cerf d'or rampant, au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermines de sable.* — Aliàs : *d'azur à une chaîne d'or, mise en pal, parti d'argent à trois hermines de sable*, 2 *et* 1. — Aliàs : *parti au* 1 *de gueules à un chevreau rampant d'or ; au* 2 *d'argent à trois mouchetures d'hermines de sable*, 2 *et* 1.

La famille de Capriol appartient à la noblesse de l'Albigeois. Une vieille tradition, qui ne s'appuie, du reste, sur aucune preuve, la fait venir d'Italie et lui attribue une origine commune avec une famille Caprioli qui a occupé une brillante situation à Brescia et à Mantoue.

On trouvera au Cabinet des Titres deux tableaux généalogiques,

du reste très succincts, de la famille de Capriol. L'un de ces tableaux, conservé dans les *Dossier bleus*, ne donne la filiation que depuis Guillaume de Capriol qui testa en 1411. L'autre tableau, établi sous la Restauration par un membre de la famille de Capriol et conservé dans le *Nouveau d'Hozier*, fait remonter la filiation à un Robert Capriol, protecteur de Lombez, qui aurait épousé le 29 novembre 1115 Alix de Châlons.

Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, la famille de Capriol produisit un grand nombre de titres dont le plus ancien était un hommage que noble Jacques de Capriol rendit au Roi le 17 février 1399 pour la seigneurie de Mandouls, acquise par lui l'année précédente. Noble Guillaume de Capriol, fils du précédent, fit son testament le 9 février 1411 en faveur de son fils Isaac. D'après le tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier*, ce Guillaume de Capriol aurait épousé sa parente, Bernarde de Capriol, par contrat du 22 novembre 1349 ; l'éloignement des dates rend ce système de filiation difficilement admissible. Isaac de Capriol, fils de Guillaume, épousa le 15 avril 1407 Jeanne de Béringuier, fille d'un sénéchal de Castres, et périt quelques années plus tard au siège de Béziers. Il laissa un fils en bas âge, Jacques de Capriol, Sgr de Mandouls, dont le tuteur, Pons du Puy, rendit hommage au Roi le 29 mai 1428, qui épousa le 13 février 1450 Marie de Bourbon-Malause et qui fit son testament le 25 octobre 1473. Guillaume Capriol, Sgr de Mandouls, fils de Jacques, fut bachelier en décrets et fit son testament le 20 décembre 1500, puis le 27 juillet 1516. Il laissa deux fils, Olivier de Capriol, Sgr de Mandouls, qui fit son testament le 3 novembre 1545 et dont la veuve, Rose de Lescure, fit une donation le 8 avril 1554, et Jean Capriol. Ces deux frères furent les auteurs de deux grandes branches.

Jean de Capriol, Sgr de Mandouls, chef de la branche aînée, se maria en juillet 1615. Il demeurait à Lautrec, au diocèse de Castres, quand il fut maintenu dans sa noblesse le 22 septembre 1669, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, avec ses cinq fils, Jean-Antoine, Sgr d'Arragon, marié en 1647, Paul, Sgr de la Pomarède, Louis, Sgr de la Sale, Jacques et Antoine, et avec ses deux frères, Paul et Gabriel. Ce dernier avait épousé le 4 février 1650 Gloriaude d'Auberjon. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que son descendant, Gabriel-Bernard de Capriol de Payra, né en 1759, fit en 1775 pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie. Celui-ci se qualifiait seigneur et baron de Peyra quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary.

La branche cadette eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Son château de Péchassant fut plusieurs fois assiégé et pris par les protestants qui le dévastèrent le 20 janvier 1575. Elle était représentée sous Louis XIV par deux frères, Pierre de Capriol, Sgr de Saint-Hilaire, et Bertrand de Capriol, Sgr de Péchassant, qui furent maintenus dans leur noblesse en 1669, en même temps que leurs cousins de la branche aînée, par jugement de M. de Bezons. François de Capriol, Sgr de Péchassant et de Saint-Hilaire, né au château de la Brousse le 15 janvier 1698, petit-fils de Bertrand, résidait à Castres quand il épousa le 3 février 1720 Antoinette de Landes d'Aussac de Saint-Palais. Il en eut plusieurs fils. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que l'aîné de ceux-ci, Pierre-Gaspard de Capriol de Péchassant, né en 1722, marié en 1770 à Geneviève de Castéras de Sourmia, fit en 1783 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, François-Auguste, né en 1772 au diocèse de Castres. Le second, André de Capriol, Sgr de Saint-Hilaire, né en 1728, fut père de Joseph-Augustin de Capriol de Saint-Hilaire, né à Strasbourg en 1779, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1849, qui reçut le titre héréditaire de vicomte par ordonnance royale du 17 août 1822 ; cet officier général ne laissa que deux filles dont la seconde, née en 1818, épousa le 4 mai 1845 son cousin Auguste-Gaspard de Capriol de Péchassant, général de brigade. C'est à cette branche que paraît avoir appartenu un M. de Capriol qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres.

Antoine de Capriol de Mandouls avait été admis en 1552 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Augustin-Victor de Capriol fut admis dans le même ordre en 1783.

Jean-Etienne de Capriol de Mandouls, sénéchal de Castres ; François de Capriol, Sgr de Payra ; et Pierre-Antoine de Capriol, Sgr de Malingnol, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres de Castres et de Mirepoix) : *d'azur à un chevreuil saillant d'or, parti d'argent à trois mouchetures d'hermines.*

Principales alliances : de Bourbon-Malause 1450, d'Auberjon 1650, de Nogaret de la Valette 1622, de Landes d'Aussac de Saint-Palais 1720, de Portes, de Castéras-Sourmia 1778, de Barescut 1779, etc.

CAPTOT (Arnois de). Voyez : Arnois de Captot.

CAQUERAY, ou CACQUERAY, (de). Voyez : Cacqueray (de).

CAQUET d'AVAIZE. Armes : d'*argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux pommes de pin de sable et en pointe d'un perroquet de gueules, becqué et membré de sable.*

La famille Caquet, aujourd'hui fixée en Lyonnais et en Forez, est originaire du lieu d'Abrest, près de Vichy, en Bourbonnais. Quintian Caquet, décédé en 1650, auquel remonte la filiation suivie, était marchand à Abrest.

Simon Caquet, fermier général, marié à Hélène Audran, fut pourvu dans la première moitié du XVIIIe siècle des charges anoblissantes de secrétaire du Roi et de trésorier de S. M. Il obtint de d'Hozier le 1er juin 1739 le réglement de ses armoiries.

La famille Caquet d'Avaize n'est pas titrée.

Elle a fourni un fermier général, un trésorier de France, un maire de Tarare, décédé en 1859, un député, etc.

Principales alliances : de Servières, Jordan, de Montchanin 1808, Gaulot, etc.

CARADEUC de la CHALOTAIS (de). Armes : *d'argent à une fasce de gueules chargée d'une molette d'or et accompagnée de trois croissants de gueules.* — Devise : *Arrête ton cœur.*

La famille de Caradeuc a occupé un rang brillant dans la noblesse de Bretagne. Elle n'est plus représentée aujourd'hui que par un rameau assez obscur, fixé en Amérique depuis la Révolution, dont la communauté d'origine a été contestée, et la plupart des historiens la considèrent comme éteinte. Ses généalogistes lui attribuent pour berceau la seigneurie de son nom située près d'Évran, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo. Ils lui attribuent pour premier auteur connu un Jean de Caradeuc, d'abord archer, qui figurerait avec la qualification d'écuyer dans une montre d'Yvon de Kergorlay passée en 1356. Ce Jean de Caradeuc avait épousé Julienne Hattes ; il aurait été père de Raoul de Caradeuc, docteur ès lois et décrets, mari de Marguerite Éder, qui fut conseiller de Jean, duc de Bretagne, et son ambassadeur auprès du roi de France en 1384, grand-père de Raoul de Caradeuc, de la paroisse de Lehen, qui est mentionné à la réformation de 1427, et bisaïeul de Bernard de Caradeuc qui est mentionné dans la revue de la paroisse de Merdréac en 1478. Ce dernier aurait laissé de Guyonne de Beauchesne, deux fils, Jean de Caradeuc, sieur de Beauchesne, mentionné à la réformation de 1513, qui aurait continué la ligne directe, et François de Caradeuc, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de la Rivière et du Domaine, depuis longtemps éteinte.

Les divers représentants de la famille de Caradeuc furent maintenus dans leur noblesse d'extraction le 22 février 1670 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne. On peut voir dans le *Parlement de Bretagne* de M. Saulnier qu'ils

n'obtinrent cet arrêt qu'avec une certaine difficulté, après deux condamnations et malgré quatre contredits du procureur général.

Pierre de Caradeuc, sieur de la Chalotais, baptisé à Rennes le 14 mars 1546, fils de maître Sébastien Caradeuc, contrôleur du domaine du Roi, puis notaire royal et enfin procureur au Parlement, fut nommé en 1581 président de la Chambre des enquêtes du Parlement de Bretagne et pourrait bien avoir été anobli par ses fonctions. Les généalogistes en font un arrière-petit-fils de Jean, Sgr de Beauchesne, mentionné plus haut. Il fut père de Pierre de Caradeuc de la Chalotais, connétable de Rennes, chevalier de l'Ordre du Roi, grand-père de Sébastien de Caradeuc de la Chalotais, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre en 1640, bisaïeul de Jacques de Caradeuc de la Chalotais, connétable de Rennes, conseiller aux requêtes en 1672, et trisaïeul d'Anne-Nicolas de Caradeuc de la Chalotais, conseiller aux requêtes en 1691, qui épousa en 1696 Jacquette-Antoinette de Penmarch. La famille de Caradeuc a été illustrée par Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, né à Rennes en 1701, fils des précédents. D'abord avocat général, puis en 1752 procureur général près le Parlement de Bretagne, créé marquis de Caradeuc en 1776 par lettres patentes du roi Louis XVI, la Chalotais est aujourd'hui surtout connu pour ses démêlés retentissants avec le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, et pour la part qu'il prit à l'expulsion de la Compagnie de Jésus ; il mourut en 1785. Ce fut lui qui acquit à Rennes, au coin de la rue des Fossés et de la rue de Fougères, le bel hôtel de Marbeuf qui est encore connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel de Caradeuc. Son fils aîné, Jacques-Raoul, marquis de Caradeuc de la Chalotais, né à Rennes en 1728, guillotiné à Paris le 10 juillet 1794, lui avait succédé dans ses fonctions de procureur général au Parlement de Bretagne. De son second mariage contracté en 1779 avec Mlle de Montbourcher, il eut un fils, Raoul de Caradeuc, marquis de la Chalotais, né à Rennes en 1788, marié en 1821 à Mlle de Martel, décédé au château de Caradeuc, en Plouasne, en 1859, qui fut en France le dernier représentant mâle de sa famille et qui laissa une fille unique mariée au vicomte de Falloux, de l'Académie française, et décédée en 1877.

On trouvera dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de l'année 1895 d'intéressants renseignements sur une branche de la famille de Caradeuc qui s'est perpétuée en Amérique jusqu'à nos jours. Cette branche a été passée sous silence dans les ouvrages, pourtant si complets, que Potier de Courcy et Kerviler ont consacrés à la noblesse de Bretagne. Son auteur, Jacques-François de Caradeuc, né en 1712, était, d'après le travail mentionné plus haut, un frère puîné du célèbre procureur

général la Chalotais. Il alla se fixer à Saint-Domingue, y épousa Amable Simon et en laissa deux enfants, une fille, qui épousa le marquis de la Toison-Rocheblanche, et un fils, Jean-Baptiste de Caradeuc. Celui-ci, marié à Paris en 1785 à sa nièce, Mlle de la Toison-Rocheblanche, alla lors de la Révolution se fixer dans la Caroline du Sud et y mourut en 1810. Son petit-fils, James-Achille de Caradeuc, né à Charlestown en 1816, marié à Mlle de la Torre, est décédé en 1895 laissant un fils, Saint-Julien-Raoul de Caradeuc, et deux petits-fils. Dans la réalité, comme on peut le voir dans l'excellent ouvrage de M. Saulnier, le *Parlement de Bretagne,* cette branche aujourd'hui américaine de la famille de Caradeuc s'était détachée de la souche à une époque beaucoup plus reculée. Elle était honorablement connue dès 1593 à Nouvoiton, près de Rennes ; mais on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle ne fut pas maintenue noble lors de la grande recherche commencée en 1666. Cependant, par acte du 11 décembre 1783, le procureur général la Chalotais, d'accord avec son fils et avec son frère, la reconnut comme étant de sa parenté.

La famille de Caradeuc a fourni un nombre considérable de magistrats au Parlement de Bretagne, trois chevaliers de Malte en 1777, 1786 et 1796, etc.

Principales alliances : de Bouan, de Saint-Pern 1777, de Coetmen, Hay de Bonteville, du Boberil, de Montbourcher, de Penmarch 1696, de Boissard, de la Fruglaye, de Martel, de Falloux, etc.

La grande famille dont il vient d'être parlé paraît n'avoir aucun rapport avec celle d'Henri Caradeuc, ou Caradec, de la paroisse de Plounevez, au pays de Cornouailles, qui fut anobli par lettres patentes du 22 août 1474 (aliàs en 1468). Cette famille comparut en 1481 et 1562 aux montres de l'évêché de Cornouailles et paraît s'être éteinte à la fin du XVIe siècle.

Alexis-François Thomas de Caradeuc, qui joua un certain rôle dans les guerres de la chouannerie et qui fut guillotiné à Nantes le 9 frimaire an II, appartenait à une famille Thomas qui n'avait aucun rapport avec celle des Caradeuc de la Chalotais et dont une branche subsiste sous le nom de Thomas de Closmadeuc (voy. ce nom).

CARAFFA (de). Armes : *de gueules à trois fasces d'argent, au bâton épineux de sinople posé en bande.*

La famille DE CARAFFA appartient à la noblesse de Corse. Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1896 et on trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1786 pour être promu au grade de sous-lieutenant.

D'après la tradition elle serait originaire de Naples et serait venue se fixer en Corse dans la première moitié du XVIe siècle. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1774 en fait remonter la filiation à François Caraffa qui était en 1584 un des trente nobles de la ville de Bastia, suivant un certificat signé le 26 octobre 1761 par le sieur Stephanini, podestat. François Caraffa fut père d'Antoine, grand-père de Jean-Baptiste et bisaïeul de Leonardo Caraffa qui est qualifié capitaine dans un acte du 16 octobre 1672. Ignace-François Caraffa, né à Bastia en 1689, fut ancien des magistrats supérieurs de cette ville. Ses deux plus jeunes fils, Jean-Baptiste Caraffa, né en 1723, colonel d'infanterie au service de France, chevalier de Saint-Louis, et Vincent-Philippe Caraffa, né en 1725, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Gracieuse d'Angelo, furent, lors de la recherche des faux nobles ordonnée après l'annexion de l'île, maintenus dans leur noblesse le 17 février 1774 par arrêt du Conseil supérieur de la Corse. Ignace-Jean-Baptiste de Caraffa, né à Bastia en 1769, fils aîné de Jean-Baptiste, fit en 1786 les preuves de sa noblesse pour être nommé sous-lieutenant, arriva au grade de général et mourut à Bastia en 1814. Son frère, Sébastien de Caraffa, né en 1771, officier, puis avocat, marié à Lélia de Sansonetti, fut père de Jean-Baptiste de Caraffa, né en 1801, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, grand-père de Vincent de Caraffa, né en 1831, conseiller doyen à la Cour d'appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1893, et bisaïeul de Jean-Baptiste de Caraffa, né à Bastia en 1858, avocat dans cette ville, qui a été nommé en 1895 membre du conseil général de la Corse, et de Sébastien de Caraffa, né en 1864, avocat à Bastia.

La famille de Caraffa a pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bastia.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Angelo, de Sansonetti, de Marengo 1857, Gavini 1883, etc.

La famille Caraffa, de Corse, porte les mêmes armoiries que la célèbre maison de Caraffa, de Naples, une des plus considérables de la noblesse italienne. La maison Caraffa a fourni, entre autres illustrations, un pape, Paul IV, en 1555, un grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1680, douze cardinaux depuis Philippe Caraffa en 1378, des chevaliers de la Toison d'Or, etc.. Elle est représentée de nos jours par deux grandes lignes. Le chef de la première ligne porte les titres de prince du Saint-Empire romain par concession de 1622, de prince de Roccella, de duc de Bruzzano, etc. Le chef de la seconde ligne porte le titre de duc d'Andréa et di Castel

del Monte. Un rameau détaché de cette ligne, celui des ducs de Noja et de Bojano, s'est éteint au XIXe siècle dans la famille française Thomas, dont le chef a relevé le titre de duc de Bojano (voyez Thomas de Bojano).

CARAMAN et de CARAMAN-CHIMAY (Riquet de). Voyez : RIQUET DE CARAMAN et de CARAMAN-CHIMAY.

CARAYON-TALPAYRAC et CARAYON-LA-TOUR (de). Armes (d'après le réglement d'armoiries accordé en 1819 à la branche de la Tour) : d'*azur à un mouton passant, soutenu et contourné d'argent, la tête surmontée d'une croix de Lorraine de même, et accompagné en chef à dextre d'une tour aussi d'argent.* — Supports : *deux lévriers.* — Devise : ***Fayre pla, layssa dire.***

La famille CARAYON, originaire d'Espagne d'après la tradition, résidait dans les Cévennes au commencement du XVIIIe siècle et y occupait dès cette époque un rang distingué. Le vicomte de Bonald en a donné une généalogie dans ses *Tableaux synoptiques de la parenté de mes enfants,* publiés en 1908.

Jean-Pierre Carayon épousa le 23 septembre 1721 Marie Culié ; il en laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean-Jacques et Philippe, qui furent les auteurs de deux grandes branches actuellement existantes.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Jacques Carayon, né le 18 février 1725 à Lacaze (Tarn), marié à Françoise Nayrac, acquit en 1775 la terre de Talpayrac. Sa descendance, demeurée non noble, s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de CARAYON-TALPAYRAC.

L'auteur de la seconde branche, Philippe Carayon, sieur de la Tour, né en 1735, épousa Marie Courrech. Son fils, Jean-Mathieu Carayon de la Tour, ou de Carayon-la-Tour, né en 1770 à Camalières (Tarn), nommé en 1815 receveur général du département de la Gironde, décédé en 1847, fut un des financiers les plus justement considérés de son temps. Brillamment apparenté par son mariage en 1809 avec Mlle de Pérignon, fille du maréchal de ce nom, M. de Carayon-la-Tour reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 10 mai 1819 et fut nommé en 1825 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X. Il laissa cinq fils : 1° Edmond, baron de Carayon-la-Tour, né en 1811, député et conseiller général du Tarn, décédé en 1887, qui épousa en 1847 Mlle de Chateaubriand et qui continua la descendance ; 2° Amédée, décédé sans postérité en 1855 ; 3° Henri, décédé en 1847 sans avoir été marié ;

4° Joseph, né en 1824, député de la Gironde en 1871, sénateur inamovible en 1878, ami personnel de M. le comte de Chambord et l'un des chefs les plus respectés du parti légitimiste, décédé en 1886, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle de Lassus, morte en 1897 dans l'incendie du Bazar de la Charité ; 5° Léopold, décédé en 1890, qui laissa de son mariage en 1858 avec Mlle de Faudoas un fils mort en 1888 sans avoir été marié et une fille mariée en 1885 au vicomte de Barbot. Le baron Henri de Carayon-la-Tour, né en 1850, fils unique du baron Edmond, est aujourd'hui le dernier représentant mâle de sa branche et n'a eu que des filles de son mariage en 1878 avec une fille du prince d'Hénin.

Principales alliances : Nayrac, de Pérignon 1809, de Rolland du Roquan 1842, de Lassus-Bizous 1856, de Faudoas-Barbazan 1858, de Barbot 1885, Duval de Curzay 1839, de Chateaubriand 1847, d'Hénin 1878, de Villeneuve-Arifat 1902, de Goulaine, de Lestapis 1892, Maurin de Brignac 1885, de Bonald 1857, d'Hautpoul, Dufau de Felzins 1842, de Foucaud 1885, etc.

CARBON (anciennement **BARTHÉLEMY**) de **PRÉVINQUIÈRES**, **DETOURS** et de **FERRIÈRE** (de). Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois charbons enflammés de gueules.* — Aliàs (d'après le réglement d'armoiries accordé en 1817 à la branche de Ferrière) : *de gueules à l'aigle d'argent.*

La famille de Carbon est, paraît-il, originaire du Quercy d'où elle passa en Rouergue et en Languedoc. M. de Barrau lui a consacré une assez courte notice dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue.* On trouvera aussi sur elle des renseignements dans la *France protestante* de Haag.

Elle avait pour nom primitif celui de Barthélemy. Son auteur, Antoine Barthélemy, Sgr de Las Cazes, viguier du marquisat de Séverac, fut pourvu en 1685 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; il vivait encore en 1714. De son mariage avec Catherine Evesque il laissa un fils, Pierre de Barthélemy de Carbon, qui fut conseiller du Roi élu en l'élection de Milhau. Celui-ci épousa en 1701 une demoiselle de Vattas et en eut vingt-trois enfants qui laissèrent tomber en désuétude le nom de Barthélemy pour ne garder que celui de Carbon. Un de ses fils fut missionnaire et mourut martyr en Cochinchine ; d'autres entrèrent dans l'armée et furent chevaliers de Saint-Louis ; deux enfin, Pierre et Antoine, furent les auteurs de deux branches actuellement existantes.

Pierre de Carbon, né en 1701, marié en 1733 à Mlle d'Aygua, fut

nommé en 1731 conseiller au Parlement de Toulouse et conserva sa charge jusqu'à sa mort arrivée en 1776. Son fils, Pierre-Louis de Carbon, né en 1734, reçu en 1758 conseiller au Parlement de Toulouse, épousa en 1766 Jeanne de Prévinquières de Varés, une des dernières représentantes d'une vieille famille noble du Rouergue, et périt à Paris en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire. Il laissa un fils, Pierre-Jean-Louis de Carbon, sous-préfet de Milhau sous la Restauration, qui joignit à son nom celui de la famille de Prévinquières et qui eut lui-même une nombreuse postérité de son mariage en 1794 avec Julie d'Anthoine des Brunes. Un des petits-fils de celui-ci, Amable de Carbon de Prévinquières, décédé en 1882, fut connu sous le nom de Carbon-Detours après le mariage qu'il contracta en 1862 avec Mlle Detours de Chaizes.

Antoine de Carbon, Sgr de Ferrière, auteur de la seconde branche, fut officier d'infanterie et épousa Élisabeth de Poyen. Son fils, Jean-Barthélemy de Carbon de Ferrière, né à Milhau en 1735, marié à sa cousine Élisabeth-Augustine de Poyen, fut anobli par lettres patentes du 16 août 1817. Il fut père de Jean-Maximilien de Carbon de Ferrière, né à Milhau en 1778, marié à Jeanne de Bousquet de Florian, décédé en 1858, dont la descendance subsiste. Cette branche appartient au culte protestant.

Jacques-Louis, baron de Carbon de Molinier, Sgr de Saint-Juéry, issu d'une troisième branche, aujourd'hui éteinte, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villefranche-de-Rouergue.

Aucune des branches existantes de la famille de Carbon n'est titrée.

Principales alliances : de Prévinquières de Varès 1766, d'Alingrin de Falgous, d'Anthoine des Brunes 1794, de Méric de Vivens 1843, Detours de Chaizes 1862, de Poyen, de Bousquet de Florian, Clamageran, de Terson de Palleville, etc.

CARBONAT de SÉDIÈRES (Passefon de). Voyez : Passefon de Carbonat de Sédières.

CARBONEL (de). Armes : *d'azur à trois chevrons d'or superposés ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.* — Supports : *deux lions, celui de dextre d'or et celui de sénestre d'argent.*

Cette famille du Languedoc a eu pour auteur Jean-Pierre Carbonel, avocat au Parlement de Toulouse, qui fut anobli en 1774 par le capitoulat de cette ville.

Le chevalier de Carbonel, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

François de Carbonel, trésorier payeur général, épousa en 1835 Sophie-Ida Decazes, nièce du duc Decazes.

La famille de Carbonel n'est pas titrée.

Principales alliances : Decazes, d'Aimar de Palaminy 1861, de Foix-Fabas, etc.

CARBONNEL-CANISY (de). Armes : *coupé de gueules et d'azur, le tout chargé de trois mouchetures d'hermines de sable* (aliàs *de trois besants d'argent chargés d'hermines*). — Couronne *de Marquis*. — Supports : *deux sauvages* (aliàs *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules*). — Cimier : *Une tête et un col de biche.*

La maison de Carbonnel de Canisy est une des plus considérables de l'ancienne noblesse de Normandie. Elle possédait dès le XIe siècle l'importante terre de Canisy, située à six kilomètres de Saint-Lô, dont elle a conservé le nom.

On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On trouvera particulièrement dans les manuscrits de Chérin la généalogie très complète qu'elle produisit au XVIIIe siècle en vue d'obtenir les honneurs de la Cour de France. Le rapport que le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner cette généalogie, envoya en 1747 au comte d'Angennes et en 1781 au comte de Vergennes commence en ces termes : « La maison de Carbonnel est d'ancienne chevalerie. Le nom de Car- « bonnel, quoique patronymique, était déjà connu dès le XIe siècle « par Héroul Carbonnel, l'un des principaux capitaines sous le duc « Guillaume. Monsieur Guillaume Carbonnel de Brevan, monsieur Ri- « chard Carbonnel, monsieur Hue Carbonnel de Canisy et monsieur « Jean Carbonnel de Heucqueville sont au nombre des bannerets « et porte-guidons normands sous Robert, duc de Normandie, l'an « 1096 pour la conquête de Jérusalem. La filiation apparente com- « mence à Richard Carbonnel, chevalier. Il fut père de Guillaume « Carbonnel, Sgr de Canisy, aussi qualifié chevalier dès l'an 1245 et « vivant encore l'an 1261. Depuis ce temps la terre de Canisy est « toujours restée dans la maison de Carbonnel. La filiation certaine « et bien prouvée commence à Guillaume Carbonnel, Sgr de Canisy, « chevalier, vivant l'an 1313 et mort l'an 1345..... »

Héroul Carbonnel suivit en 1066 Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre.

Guillaume Carbonnel, Sgr de Canisy, figure dans le manuscrit de Bayeux au nombre des gentilshommes normands qui prirent part à la première croisade, en 1096. Son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

Richard Carbonnel, Sgr de Canisy, fut présent à une donation faite en 1136 à l'abbaye du Vœu, près de Cherbourg. Il peut avoir été père d'un Guillaume Carbonnel, Sgr de Canisy, qui est mentionné dans des actes de 1164 et 1172. On trouve ensuite un Hugues Carbonnel, Sgr de Canisy, qui est mentionné dans un acte de 1202, et un Richard Carbonnel, Sgr de Canisy, qui en 1208 fit don du patronage de Saint-Laurent de Nacqueville à l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu. Richard Carbonnel est encore mentionné comme défunt dans un acte passé par son fils Guillaume le jeudi après la fête de Saint-Albin 1258. Celui-ci figure dans un grand nombre d'actes du milieu du XIIIe siècle. Il fut père d'Herbert Carbonnel, chevalier, Sgr de Canisy, décédé en 1315, qui est également mentionné dans de nombreux actes, et grand-père de Guillaume Carbonnel, chevalier, Sgr de Canisy, de la baillie de Caen, marié à Philippe de Saint-Germain, décédé en 1345, qui en 1302 servait en Flandre avec deux écuyers et à partir duquel seulement Chérin considère la filiation comme rigoureusement établie. Ce Guillaume laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° autre Guillaume Carbonnel, Sgr de Canisy, qui épousa Jeanne le Bessinois et qui continua la descendance; 2° Jean Carbonnel, Sgr de Nacqueville et des Marets, qui épousa Guillemette Auxepaules par traité du 18 avril 1386 et dont la descendance s'éteignit au XVIe siècle. L'aîné de ces deux frères, Guillaume, eut à son tour deux fils qui partagèrent sa succession par acte du 29 novembre 1414 : 1° Guillaume, dont la fille unique, héritière de Canisy, épousa Guillaume de Breuilly, lequel rendit hommage à l'évêque de Coutances pour sa seigneurie de Canisy le 24 septembre 1451 ; 2° Jean Carbonnel, Sgr de Gréville, en Cotentin, lieutenant des maréchaux de France en Basse-Normandie en 1407, qui continua la descendance. Le fils de celui-ci, Jean Carbonnel, Sgr de Mauloué-sur-Vire, en la vicomté de Bayeux, épousa le 2 janvier 1456 Jeannette d'Anquetonville et mourut jeune encore laissant plusieurs enfants mineurs. Le tuteur de ceux-ci, Robert de Pellevé, fit en leur nom le retrait lignager de la terre de Canisy sur Jean de Camprond à qui Guillaume de Breuilly l'avait vendue.

La famille de Carbonnel de Canisy fut du nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463.

Robert de Carbonnel, Sgr de Canisy, Mauloué, etc., petit-fils de Jean et de Jeannette d'Anquetonville mentionnés plus haut, épousa le 23 mai 1506 Catherine de Silly et en eut trois fils qui partagèrent sa succession en 1564. L'un de ses fils cadets, Guillaume Carbonnel, Sgr de Tessel, marié à Jeanne du Mesnildot, dame de Montreuil, en l'élection de Saint-Lô, fut l'auteur de la branche des seigneurs de

Montreuil et d'Anctoville, éteinte au cours du XIXe siècle, qui fut maintenue dans sa noblesse le 16 décembre 1598 par jugement de M. de Mesmes de Roissy, puis lors de la recherche de 1666 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, et dont deux représentants, Hervé-Cyr et Gabriel de Carbonnel, furent admis le premier en 1683 parmi les pages de la Petite Écurie, le second en 1779 parmi ceux de la Grande Écurie. Philippe de Carbonnel, Sgr de Canisy, fils aîné de Robert et de Catherine de Silly, épousa Barbe de Cambernon, héritière des domaines de Cambernon et de Montpinçon. Leur fils unique, Hervé de Carbonnel, Sgr de Canisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, mestre de camp, conseiller d'État, lieutenant du Roi au gouvernement de Basse-Normandie, épousa en 1588 Anne Gouyon, fille du maréchal de Matignon. Il eut de cette alliance deux fils dont l'aîné, René, continua la descendance et dont le second, Jacques, maréchal de camp, fut tué en 1636 au siège de Valence. René de Carbonnel fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur d'Avranches, lieutenant du Roi au bailliage du Cotentin et épousa en 1607 Claude Le Pelley de la Vérune ; il obtint par lettres patentes en décembre 1619 l'érection en marquisat sous le nom de Canisy de ses seigneuries réunies de Courcy, de Canisy et du Hommet. Il laissa cinq fils qui, lors de la recherche de 1666, furent maintenus dans leur ancienne noblesse par jugement de Chamillart, intendant de Caen. L'aîné de ces cinq fils, Hervé, deuxième marquis de Canisy, fut père de François de Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges en 1695, décédé en 1723; sa descendance directe s'éteignit avec la nièce de ce prélat, Marie-Hervée de Carbonnel, qui épousa en 1709 Antoine de Faudoas, comte de Sérillac, et qui lui apporta le marquisat de Canisy ; Hervée de Faudoas-Canisy épousa en 1787 Gabriel, comte de Kergorlay, pair de France sous la Restauration, et lui porta la terre de Canisy que sa descendance possède encore aujourd'hui. Les représentants actuels de la famille de Carbonnel-Canisy descendent de François de Carbonnel, connu sous le titre de comte de Canisy, marié à Louise le Roux de Gauffreville et décédé à Saint-Lô en 1686, qui était le troisième fils du premier marquis de Canisy. Jacques-Michel de Carbonnel, petit-fils de ce gentilhomme, marié en 1726 à Mlle de Pinteville, releva après la mort de son cousin le titre de marquis de Canisy qui depuis lors a constamment été porté par le chef de la famille. Il laissa deux fils : 1° Charles-Hervé de Carbonnel, marquis de Canisy, né en 1729, page de la Grande Écurie en 1744, brigadier des armées du Roi, décédé en 1814, dont le fils unique, Hervé, marquis de Canisy, décédé en 1824, n'eut que deux filles de son mariage avec Mlle de Loménie de

Brienne, dame du palais de la Reine, morte guillotinée en 1794 ; 2° Léonor-Claude, comte de Canisy, né en 1732, qui épousa Hélène de Vassy de Brecey et des deux fils duquel descendent tous les représentants actuels. L'aîné de ces deux fils, Louis-Emmanuel, marquis de Canisy, écuyer de Napoléon Ier, premier écuyer du roi de Rome, décédé en 1834, avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 9 septembre 1810 ; il avait épousé en 1798 sa nièce à la mode de Bretagne, Adrienne-Louise, fille aînée d'Hervé, marquis de Canisy, qui divorça et qui se remaria en 1814 au général de Caulaincourt, duc de Vicence ; il a été le grand-père d'Hervé, marquis de Canisy, né en 1837, qui a été écuyer de Napoléon III. François de Carbonnel de Canisy, décédé en 1829, second fils de Léonor-Claude, épousa sa nièce à la mode de Bretagne, Anne-Constance de Canisy, seconde fille du marquis Hervé ; sa descendance subsiste.

Il a existé deux branches de la famille de Carbonnel de Canisy, celle des seigneurs de Brevans, au diocèse de Coutances, et celle des seigneurs de Cérences, dont on n'a pu retrouver le point de jonction avec la souche. La première de ces branches remontait par filiation à Guillaume de Carbonnel qui était seigneur de Brevans en 1315 ; elle s'éteignit avec Jeanne de Carbonnel, qui épousa vers 1450 Jean de Fromentières. La branche des seigneurs de Cérences descendait de Guillaume de Carbonnel qui est mentionné dans un acte de 1310 ; elle s'éteignit avec Antoinette de Carbonnel, dame de Chasseguey, qui épousa le 8 août 1619 Henri de Chivré.

Deux représentants de la famille de Carbonnel de Canisy furent admis aux honneurs de la Cour le 28 février 1753 et le 16 janvier 1770.

Léonor de Carbonnel, comte de Canisy, et Jean-Louis de Carbonnel, baron de Marcey, Sgr de Merval, chevalier de Saint-Louis, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Avranches.

Principales alliances : de Pardaillan d'Antin 1737, de Pinteville 1726, de Loménie de Brienne, de Vassy de Brecey, de Caulaincourt de Vicence 1814, d'Auray de Saint-Pois 1831, de Corday 1434, de Montfiquet 1492, de Saint-Gilles, de Silly 1506, de la Luzerne 1589, du Bois de Lespinay 1580, de Gouyon-Matignon 1588, de Faudoas de Sérillac 1709, de Chivré, Le Doulcet de Méré, de Contades 1884, de Sainte-Marie d'Agneaux 1840, Le Forestier d'Osseville, de Brancas 1742, de Chaumont-Quitry, du Bouéxic de la Driennais, de Villeneuve-Bargemont 1825, de Cussy 1726, de Tesson 1763, de Guitton-Villeberge, etc.

La famille de Carbonnel de Canisy est distincte de celle d'un Nicolas Carbonnel, de la paroisse de Marigny, qui était vicomte de Cotentin au commencement du XVIIe siècle. Thomas de Carbonnel,

fils du précédent, était marchand à Caen. Il laissa deux fils, Guillaume de Carbonnel, qui alla en 1670 fonder une maison de commerce à Londres, et Jean de Carbonnel, né à Caen en 1622, secrétaire de l'Académie de Caen, anobli en 1658 par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi, qui alla se réfugier en Hollande après la révocation de l'Édit de Nantes et qui y mourut en 1707. Jacques de Carbonnel, fils de Jean, épousa en 1721 Lucrèce Ménage.

CARBONNEL d'HIERVILLE, de BAUDRICOURT et de MONGIVAL (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports et cimier : *trois lions.* — Devise : *Jamais fors l'ornière.* — Dicton : *Beauté de Carbonnel !*

Cette seconde famille DE CARBONNEL, bien distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient à la noblesse de la Picardie.

On trouvera sur elle d'intéressants articles dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1867 et dans le *Bulletin de la Société héraldique* de juin 1886.

Elle est originaire de l'Artois.

Simon Carbonnel était en 1473 procureur général au Conseil d'Artois. Jean-Guillaume et Edmond Carbonnel étaient en 1453 hommes d'armes des ordonnances. Jacques de Carbonnel, homme d'armes sous M. le grand sénéchal de Normandie, passa la revue à Montreuil-sur-Mer le 7 octobre 1506. Le nom de Carbonnel est trop répandu pour que l'on puisse rattacher avec certitude ces divers personnages à la famille qui donne lieu à cette notice.

Celle-ci revendique pour un de ses auteurs Hugues de Carbonnel, chevalier, qui en 1299 fit don de trois rasières de terre à l'abbaye de Verger.

Dans la réalité la filiation ne paraît être nettement établie que depuis Simon de Carbonnel, écuyer, Sgr d'Oresmaux, demeurant à Arras, qui fit son testament le 10 novembre 1558 en faveur de son fils unique, autre Simon de Carbonnel. Celui-ci épousa par contrat du 28 mai 1561 Louise de Prael, héritière de la seigneurie d'Hierville, située près de Péronne, en Picardie, dont sa descendance a gardé le nom et qu'elle conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Simon Carbonnel, écuyer, sieur de Lassus, fils des précédents, épousa Isabelle Morel, dame d'Attilly, par contrat passé le 6 mai 1607 devant Martin, notaire à Chaulnes ; il laissa, entre autres enfants, deux fils, Claude et Geoffroy de Carbonnel, qui furent les auteurs de deux grandes branches actuellement existantes. Ces deux frères furent

maintenus dans leur noblesse le 30 août 1666 par jugement rendu à Amiens de l'intendant Colbert.

L'auteur de la branche aînée, Claude de Carbonnel, écuyer, Sgr d'Hierville et de Lassus, épousa le 23 juin 1636 Marie Le Mercier, héritière de la seigneurie d'Avesnes, en Artois. Son fils, Henri-Louis de Carbonnel, chevalier, Sgr d'Hierville, né le 17 avril 1639, marié le 6 janvier 1664 à Charlotte de Raincheval, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 7 septembre 1716 par jugement de M. de Bernage, intendant d'Amiens, sur preuves remontant au contrat de mariage de 1609 mentionné plus haut. Cette branche a été maintenue dans la possession du nom d'Hierville, le 1er août 1863, par arrêt de la Cour impériale d'Orléans. Mais son chef, Jean-Louis de Carbonnel, né le 6 mars 1789, marié en 1822 à Zoé Lévesque de Varanval, demanda vainement à la même époque la confirmation du titre de marquis sous lequel il était connu et qu'avait déjà porté son père, titre dont le roi Louis XV aurait qualifié un de ses ascendants au cours d'une partie de chasse.

L'auteur de la seconde branche, Geoffroy Carbonnel, écuyer, Sgr d'Armanville, lieutenant d'une compagnie d'infanterie pour le service du Roi au régiment du seigneur d'Haudancourt, gouverneur de la ville de Corbie, épousa par contrat du 12 mai 1649 Elisabeth de Guéchard. Ses trois fils, Louis Carbonnel, chevalier, Sgr de Baudricourt, un des 200 chevau-légers de la garde du Roi, marié le 10 avril 1694 à Marie-Madeleine du Faÿ, François de Carbonnel, écuyer, Sgr d'Armanville, et Jean-Charles de Carbonnel, écuyer, Sgr de Mongival, officier dans la compagnie des 200 chevau-légers de la garde du Roi, marié le 24 février 1702 à Anne-Thérèse de Sarcus, furent maintenus dans leur noblesse le 30 juillet 1717 par arrêt des commissaires généraux du Conseil. Deux d'entre eux, Louis et Jean-Charles, furent les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours distingués par les surnoms de Baudricourt et de Mongival.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant du premier rameau, Louis-Augustin de Carbonnel de Baudricourt, né en 1772 à Agnières, au diocèse d'Amiens, fit en 1782 pour être admis à l'École militaire. Le chef de ce rameau a été connu sous le titre de baron depuis le milieu du XIXe siècle.

Le second rameau n'est pas titré. On trouvera, également dans le *Nouveau d'Hozier*, les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Ambroise-Théodore de Carbonnel de Mongival, né à Paris en 1745, fit en 1756 pour être admis à l'École militaire.

Henri-Louis de Carbonnel, écuyer, Sgr d'Hierville, Louis de Car-

bonnel, Sgr de Baudricourt, Antoine de Carbonnel, écuyer, Sgr du Verger, et Charlotte-Françoise de Carbonnel du Verger, fille majeure, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, les deux premiers à Amiens, les deux autres à Péronne.

Nicolas-Louis de Carbonnel, chevalier, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Amiens.

La famille de Carbonnel a fourni dans ses diverses branches des officiers de mérite.

Principales alliances : de Raincheval 1712, de Monsures 1750, de Sarcus 1702, de Saint-Cricq 1854, de Richoufftz, du Faÿ 1694, Lévesque de Varanval, etc.

Il a existé en Auvergne une famille DE CARBONNEL qui possédait, entre autres biens, la seigneurie d'Héry, dans l'élection d'Issoire. Cette famille, qui paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution, portait pour armes : *de gueules à trois panaches d'or, 2 et 1*. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 14 janvier 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant, après avoir prouvé sa filiation depuis Pierre de Carbonnel dont le fils, Jean-Antoine, épousa le 14 avril 1503 Louise de Veyrac.

CARBONNIER-MARZAC (de) et **CARBONNIÉ**, ou **CARBOUNIÉ**, (de). Armes : *de gueules à une croix patriarcale d'argent, cantonnée en chef de deux croissants et en pointe de deux étoiles, également d'argent.* — La branche de Marzac écartèle ces armes de celles de la maison de Roffignac d'où lui vint la seigneurie de Marzac : d'*or à un lion de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *un griffon coupé d'or et d'argent, becqué et armé de gueules* [1].

La famille de CARBONIER (aliàs CARBOUNNIÉ OU CARBONNIÉ) appartient à la noblesse de Guienne. Elle paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Castillonnés, en Agenais, où elle était honorablement connue dès la fin du XIVe siècle. Cependant des auteurs contemporains ont avancé, mais sans aucune preuve à l'appui, qu'elle était originaire du Poitou et qu'elle aurait appartenu dès le XIIIe siècle à la noblesse de cette province. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Dossiers bleus*, etc.

La filiation suivie remonte à noble Pierre de Carbonnier qui avait épousé demoiselle Marie de Lesparre, d'une des principales familles nobles de la région, et qui fit son testament le 7 février 1458. Ce personnage fut père de noble Arnaud de Carbonnier, qui épousa le 16 novembre 1447 Marie de Vergnes de Ganhac

[1] Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le vicomte de Gérard du Barri.

et qui fit son testament le 27 juin 1492, et grand-père d'autre noble Arnaud de Carbonnier, qui épousa Catherine de Verdun et qui fit son testament le 4 juin 1528. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille de Carbonnier paraît avoir été assez douteuse. On ne voit pas qu'ils aient possédé de biens nobles, ni qu'ils aient porté la qualification d'écuyer. Arnaud de Carbonnier laissa de Catherine de Verdun au moins quatre fils : 1° noble Pierre de Carbonnier, qui fit son testament en 1539 et dont le fils unique, François, mourut sans postérité ; 2° Pons, qui fut consul de Castillonnés ; 3° et 4° Barthélemy et Jean qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, noble Barthélémy de Carbonnier, Sgr de la maison noble de Carbonnier, dans la ville de Castillonnés, s'apparenta brillamment par le mariage qu'il contracta le 15 juin 1539 avec Catherine de Chaunac-Lanzac, issue d'une des meilleures familles nobles de la région. Il fit son testament le 28 novembre 1572 et laissa, entre autres enfants, deux fils, Antoine et Jean, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le second rameau paraît s'être éteint au cours du XVIIIe siècle. Son auteur, Jean de Carbonnier, fut gentilhomme servant chez le Roi et alla se fixer en Anjou où il possédait la terre du Rouveau, en la paroisse de Chaumont, dans l'élection de Baugé. Il eut pour petit-fils Charles de Carbonnier, sieur du Rouveau, marié le 9 janvier 1654 à Mathurine du Tertre, fille d'un conseiller au présidial d'Angers, qui fut maintenu dans sa noblesse le 19 septembre 1668, sur preuves remontant à 1539, avec ses deux fils Gaspard et Urbain, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours.

Antoine de Carbonnier, Sgr de la maison noble de Carbonnier, auteur du premier rameau de la branche aînée, épousa en 1570 Gabrielle de Durfort de Born et fit son testament le 12 novembre 1584. Il fut père de François de Carbonnier, Sgr dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, cornette d'une compagnie de chevau-légers du duc d'Anjou, gouverneur de Castillonnès en 1609, qui épousa le 6 avril 1605 Henrie de Buade de Frontenac, grand-père de Jean-Baptiste de Carbonnier, écuyer, maire de Bergerac en 1666, qui épousa le 15 septembre 1659 Gabrielle de Roffignac et qui fut maintenu dans sa noblesse le 1er février 1667 par un jugement signé de Dupuy, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux, et rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, et bisaïeul de Jean-François de Carbonnier, Sgr de Frontenac, qui épousa en 1721 Marie-Claire Mathieu et qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 10 mars 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bor-

deaux. Jean-Louis de Carbonnier, Sgr de Frontenac, fils aîné de ce dernier, fut capitaine au régiment du Roi-Infanterie et chevalier de Saint-Louis ; il épousa en 1756 Jeanne-Henriette de Châlons et en eut deux fils, Louis, marié à Mlle de Cours de Thomazeau, et Marc, qui moururent l'un et l'autre sans postérité. François de Carbonnier, né en 1727, second fils de Jean-François et de Marie-Claire Mathieu, marié en 1756 à Marie de la Barthe de Thermes, petite-fille de Jean Bart, puis vers 1785 à Marie Mercier, fut adopté par son parent, François de Roffignac, Sgr de Marzac et de Puymartin : il fut connu le premier dans les dernières années de sa vie sous le titre de marquis de Carbonnier-Marzac sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Paul-Louis, marquis de Carbonnier-Marzac, né du premier lit, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1801 avec Marie-Euphrasie de la Vergne de Marqueyssac, et Paul-Marc-Louis, comte de Carbonnier de Marzac, né du second lit, qui eut trois fils de son mariage en 1807 avec Marie-Julie de la Vergne de Marqueyssac, sœur de sa belle-sœur. L'aîné de ceux-ci, Paul-Louis décédé en 1859, n'a laissé qu'une fille, la comtesse Henri de Fleurieu ; le second, Louis, marquis de Carbonnier-Marzac, député à l'Assemblée nationale en 1871, marié en 1849 à sa cousine, Mlle de Carbonnié a laissé un fils, Marc, ancien conseiller général du Lot-et-Garonne, qui a été confirmé le 6 novembre 1875 par décret du maréchal de Mac-Mahon dans la possession du titre de marquis de Carbonnier-Marzac et qui n'a lui même qu'une fille de son mariage en 1876 avec Mlle de Pichard ; le troisième, Guy, marié en 1844 à Mlle de Beaumont du Repaire, en a eu un fils, Paul-Fernand, qui a lui-même eu des enfants de son mariage en 1882 avec Mlle de Bouillé.

Cette branche de la famille de Carbonnier est encore représentée par un sous-rameau qui a eu pour auteur, François de Carbounié, écuyer, sieur de Lisse, fils puîné de Jean-Baptiste et de Gabrielle de Roffignac et mari de Marie de Fayolles. François de Carbounié, fils de celui-ci, était en 1791 colonel d'infanterie et fut nommé maréchal de camp pendant l'émigration. Sa descendance subsiste sous le nom de Carbounié ; elle n'est pas titrée.

Noble Jean de Carbonnier, dit Verdun, auteur de la branche cadette, épousa en 1542 Catherine de Béraud. Ses descendants, Barthélemy de Carbonnié, sieur de Lisse, marié en 1657 à Henrie du Bois du Fresne, et Arnaud de Carbonnié, sieur de Saint-Martin, marié en 1664 à Catherine Dijeaux, furent maintenus dans leur noblesse le 23 mai 1667 par jugement rendu à Agen de Dupuy, subdélégué de de l'intendant Pellot. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les

preuves de noblesse que l'arrière-petite-fille du second d'entre eux, Marie-Henrye de Carbonnié, née en 1780 à la Sauvetat-de-Caumont, fit en 1790 pour être admise à Saint-Cyr. Ce sous-rameau paraît être aujourd'hui éteint.

Le marquis de Carbonnier-Marzac et M. de Carbonnier, Sgr de la Fleunie, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Marc Carbonnié, chevalier, prit part cette même année à celles tenues à Agen.

La famille de Carbonnié a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, un page de la Reine, etc.

Principales alliances : de Chaunac-Lauzac 1539, de Durfort 1570, de Buade 1605, de Roffignac 1659, de Cours de Thomazeau, de la Barthe de Thermes 1756, de Lavergne de Marqueyssac 1801, 1807, de Pons-Rennepont 1839, Claret de Fleurieu 1864, de Pichard 1876, du Périer de Larsan, de Beaumont du Repaire, de Bouillé 1832, de Fayolles, de Labat de la Peyrière 1883, de Béraud 1542, du Bois du Fresne 1573, 1657, d'Abzac 1626, de Gironde 1686, de Lamourous 1624, de Lasteyrie, etc.

CARBONNIÈRE (**de Bernard de la**). Voyez : Bernard de la Carbonnière (de).

CARBONNIÈRES (**Carles de**). Voyez : Carles de Caronnières.

CARBONNIÈRES (**de**). Armes : d'*argent à trois bandes d'azur accompagnées de huit charbons de sable, allumés de gueules, posés dans le sens des bandes*, 1, 3, 3, 1. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Ils brûlent pour la vertu* (aliàs *Pro virtute flagrans*).

La maison de Carbonnières appartient à la noblesse chevaleresque du centre de la France.

Elle a eu pour berceau la baronnie de Carbonnières située au diocèse de Tulle, sur les confins de l'Auvergne et du Limousin, dont le château existe encore en ruines et dont les vastes dépendances s'étendaient au moyen âge sur les diocèses de Limoges, de Tulle, de Saint-Flour, de Clermont et de Rodez.

On en trouvera une généalogie imprimée dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On trouvera particulièrement dans les manuscrits de Chérin la lettre que le généalogiste Berthier, chargé d'examiner ses preuves de Cour, envoya le 10 février 1786 au duc de Coigny et dans laquelle il s'exprime en ces termes : « La maison de « Carbonnières, en Limousin, tient un rang distingué parmi la noblesse

« de cette province. Elle prouve son existence depuis Gautier de « Carbonnières, un des grands du palais de Raymond V, comte de « Toulouse, vers 1180. Sa filiation est établie depuis 1254..... »

La maison de Carbonnières est connue depuis le 21 mars 1070, date à laquelle Guillaume de Carbonnières entra comme religieux au monastère de Tulle en présence de ses deux frères, Gilbert et Bernard de Carbonnières, de sa mère Unia de Comborn, et d'Archambaud, vicomte de Comborn; Guillaume fut nommé en 1092 abbé de ce monastère en faveur duquel il obtint en 1095 et 1105 des bulles des papes Urbain II et Pascal II; d'après Baluze il mourut le 2 octobre 1111. On admet généralement, mais sans en avoir la preuve, que Gilbert de Carbonnières, frère de ce religieux, fut père d'un Manthelin de Carbonnières qui est mentionné dans un acte de 1095 et que l'on croit avoir continué la descendance. Le nom des seigneurs de Carbonnières est mentionné dans un certain nombre d'actes des XIIe et XIIIe siècles.

Hugues de Carbonnières, gentilhomme limousin, se croisa à la suite de saint Louis en 1248 et fit un emprunt à des marchands italiens. Son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

La filiation suivie remonte à Rigald, Sgr et baron de Carbonnières, qui reçut un hommage en mars 1254 en présence d'Armand, notaire public au château de Carbonnières, et qui fit un échange le 6 des ides de septembre 1270. Hugues de Carbonnières, fils de ce gentilhomme, peut avoir été le même personnage que le chevalier croisé dont il a été parlé plus haut; il était en 1278 seigneur et baron de Carbonnières et reçut un hommage le mardi après l'Ascension de l'année 1282. Il laissa d'Agnès de Givilly un fils, Rigald, Sgr et baron de Carbonnières, marié à Delphine de Scorrailles, qui reçut un hommage le lundi après la fête de Saint-André 1342. Celui-ci laissa deux fils : 1° Rigald, Sgr et baron de Carbonnières, dont la fille unique, héritière de la plus grande partie de la baronnie de Carbonnières, épousa le baron de Montal, Sgr de la Roquebrau; 2° Jean, Sgr de Merle, de Pennières et d'une partie de la baronnie de Carbonnières, qui épousa Garine de Pesteils, qui fit son testament le 22 juin 1422 et qui continua la descendance. Ce dernier laissa à son tour deux fils : 1° Rigald, dont le fils unique, Guy, principal héritier de son aïeul, mourut sans postérité; 2° Jean, damoiseau du château de Carbonnières, qui épousa d'abord le 18 mai 1417 Jeanne de Salignac, dame de Pelvery, au diocèse de Sarlat, puis Hélène d'Aubepeyre. Jean de Carbonnières laissa lui-même deux fils, autre Jean, damoiseau du château de Carbonnières, né du premier lit, et Antoine, Sgr de Pel-

vezy, né du second lit, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean de Carbonnières, damoiseau du château de ce nom, gouverneur de Dome pour le Roi et de Larche pour le duc de Penthièvre, épousa en 1444 Catherine de Guerre, héritière des seigneuries de Jayac et d'Archiniac, en Périgord. Son fils, autre Jean de Carbonnières, chevalier, Sgr de Jayac et d'Archiniac, marié le 14 décembre 1480 à Soubirane de Comborn, mourut dès 1484 laissant deux fils en bas-âge, Bertrand de Carbonnières, chevalier, Sgr de Jayac et d'Archiniac, marié le 18 décembre 1506 à Françoise de la Cropte, et Élie (aliàs Hugues) de Carbonnières, Sgr en partie de Jayac, marié le 25 juillet 1499 à Isabeau de Chapt, qui furent les auteurs des deux grands rameaux de la branche aînée.

François de Carbonnières, chevalier, Sgr de Saint-Chamassy et en partie de Jayac et d'Archiniac, chef du premier de ces rameaux, épousa Valérie d'Olier par contrat du 26 février 1635. Il en laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean-Baptiste, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 9 avril 1667, par jugement de M. de La Brousse, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux, et qui n'eut pas d'enfants ; 2° Henri, chevalier, Sgr de Lauzéde, de Saint-Chamassy et en partie de Jayac et d'Archiniac, marié en 1674 à Louise de la Porte, dont le dernier descendant, Louis, baron de Carbonnières, préfet de la Corrèze, démissionnaire en 1830, mourut en 1844 laissait une fille unique mariée en 1807 à son cousin, René-Charles de Carbonnières de Saint-Brice ; 3° Henri le jeune, Sgr de Jayac, marié très jeune en 1657 à Jeanne du Burg, dont le dernier descendant, Jean-Maximin de Carbonnières, mourut en 1753, laissant une fille en bas âge de son mariage en 1750 avec N... de Maubuisson de la Boissière.

Le second rameau de la branche aînée possèda, entre autres biens, la seigneurie de Saint-Brice, paroisse de l'élection de Limoges, et fut maintenu dans sa noblesse le 18 février 1668 par jugement de M. d'Aguesseau intendant de Limoges. Il était représenté sous Louis XVI par Charles-Henri, connu sous le titre de comte de Carbonnières, qui avait épousé en 1768, Anne du Carteron de la Péruse. Ce gentilhomme laissa deux fils : 1° Antoine-Paul, comte de Carbonnières de Saint-Brice, dont le fils unique mourut en 1855 sans avoir été marié ; 2° René-Charles, comte de Carbonnières de Saint-Brice, qui épouse en 1806 sa cousine Henriette de Carbonnières de Jayac, dernière représentante du premier rameau, et dont la descendance subsiste. Le chef de ce rameau est aujourd'hui connu sous le titre de baron de Carbonnières.

Antoine de Carbonnières, Sgr de Pelvezy, auteur de la seconde

branche, épousa successivement en 1468 Jeanne d'Abzac de la Douze et le 13 octobre 1479 Jeanne de la Tour de Neuvillars. Il laissa du premier lit, entre autres enfants, trois fils : 1° Poncet, dont la descendance s'éteignit en la personne de son arrière-petite-fille, mariée dans la famille de Reilhac ; 2° Alain, connu sous le titre de baron de Carbonnières, Sgr de la Capelle-Biron, chevalier de l'Ordre du Roi, marié successivement en 1496 à Gabrielle de Gontaut de Saint-Geniez et en 1501 à Marguerite de Gontaut-Biron, qui continua la descendance; 3° Louis, dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre. Cette branche s'est éteinte en la personne de François-Gaston de Carbonnières, marquis de la Capelle-Biron, qui mourut en 1755 sans laisser de postérité de son mariage en 1725 avec Anne de Miran de Verdussan.

Il a existé en Auvergne une branche de la famille de Carbonnières dont le point de la jonction avec la souche n'a pu être déterminé. Le chef de cette branche, Géraud de Carbonnières, Sgr de la Barthe, en la paroisse de Saint-Girons, dans l'élection d'Aurillac, marié le 11 juillet 1665 à Charlotte de Molen, fut maintenu dans sa noblesse le 28 décembre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant, après avoir justifié sa filiation depuis Rigaud de Carbonnières, marié à Gilberte d'Ornhac par contrat du 16 octobre 1502. Cette branche paraît s'être éteinte peu de temps après ce jugement.

Le vicomte et le chevalier de Carbonnières furent admis aux honneurs de la Cour le 24 mars et le 26 octobre 1786.

On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Jeanne de Carbonnières de Montjoffre, née en 1738, fit en 1749 pour être admise à Saint-Cyr. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves qu'Antoine-Paul de Carbonnières de Saint-Brice fit en 1782 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie et celles que son frère Charles fit en 1787 pour être admis parmi les pages de la Reine. On trouvera dans le même recueil les preuves de noblesse que Louis de Carbonnières, né en 1764 à Saint-Chamassy, en la sénéchaussée de Sarlat, fit en 1773 pour être admis à l'École militaire.

Jean-Baptiste de Carbonnières, chevalier, Sgr comte de Saint-Brice, Chamberry, la Vigne, le Repaire, baron de la ville de Boussac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoges. Le baron de Carbonnières prit part cette même année à celles tenues à Périgueux.

La famille de Carbonnières s'est de tout temps distinguée dans la carrière militaire et un grand nombre de ses membres ont péri sur différents champs de bataille. Elle a, en outre, fourni des maréchaux de camp, des commandants de places fortes, des gentilshommes de

la chambre du Roi, des chevaliers de ses Ordres, quatre chevaliers de Malte depuis Pierre de Carbonnières, de la branche d'Auvergne, admis dans l'Ordre en 1602, un député de la noblesse de Guienne aux États généraux en 1550, etc.

Principales alliances : de Pesteils, de Comminges 1459, de Salignac 1417, de Comarque, de Comborn 1480, de la Cropte 1506, de Larmandie 1597, de la Porte 1674, de Vassal de la Queyzie 1748, Formiger de Beaupuy 1661, de Gimel 1682, de Chapt 1499, Pot 1587, des Monstiers-Mérinville 1625, de Bessay 1657, de Reilhac de Boussac 1730, d'Argouges de Rânes 1761, de Bosredon 1805, Aubé de Bracquemont, de Menou, de Foucauld 1826, d'Abzac de la Douze 1468, de Saint-Astier 1528, de Bourdeille de Matha, de Cugnac, du Pouget du Repaire, de Saint-Exupéry, de Gontaut 1496, 1501, de Fayolle, de Fumel de Montségur, de Beaupoil de Saint-Aulaire 1582, de Pompadour 1590, du Maine du Bourg 1625, d'Estrades 1632, de la Baume-Forsac 1659, de Gironde-Pilles 1748, de Foix-Rabat 1691, de Losse, de Gérard 1510, de Molen 1665, du Rieu de Meynadié 1863, de Marcé, etc.

CARBONNIÉ (de). Voyez : Carbonnier-Marzac (de) et Carbonnié, ou Carbounié (de).

CARBUCCIA (de). Armes : d'*or à trois demi-vols d'argent*, 2 *et* 1.

La famille Carbuccia, aujourd'hui de Carbuccia, appartenait avant la Révolution au patriciat de Bastia, en Corse. Elle est honorablement connue dans cette ville depuis le XVIe siècle. Elle ne figure toutefois ni au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors de la recherche ordonnée par Louis XV après l'annexion de l'île, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Ce n'est, du reste, que depuis peu d'années qu'elle fait précéder son nom de la particule de. Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse de* 1900.

Orazio Carbuccia était en 1750 capitaine au régiment Corse et chevalier de Saint-Louis. Plus récemment Jean-Luc Carbuccia, décédé du choléra en 1854, fut général de brigade et membre correspondant de l'Institut. Son frère, Horace Carbuccia, a été président de chambre à la Cour d'appel de Bastia. Un représentant de la famille Carbuccia a été nommé en 1899 conseiller général du canton de Muro (Corse).

Principales alliances : Cadet de Chambine 1887, de Chevarrier 1897, Richaud de Servoules, etc.

CARCARADEC (Rogon de). Voyez : Rogon de Carcaradec.

CARCENAC de BOURRAN (de). Armes : d'*argent* (aliàs *d'or*) *à deux chaînes de sable posées en fasce.*

La famille Carcenac de Bourran appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de Rodez. M. de Barrau en a donné une généalogie dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*. Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Bourran, encore existante, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe bordelaise.

On trouve que Jean Carcenac, marchand à Espalion, et Guillaume Carcenac, notaire à Belmont, firent enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Milhau) leurs armoiries telles que la famille les porte de nos jours.

Antoine Carcenac, de la ville de Rodez, acheta le 26 décembre 1756 de la famille de Scorrailles la terre et le château de Bourran dont sa descendance conserva le nom. La famille Carcenac de Bourran posséda le château de Bourran jusqu'en 1834, date à laquelle elle le vendit à l'évêque de Rodez.

Bernard Carcenac, de Rodez, Sgr de Bourran, marié en 1762 à Marie-Marguerite Chaubard, fut pourvu le 12 octobre 1772 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie près la Cour des aides de Montauban ; il conserva cet office jusqu'à sa mort arrivée le 13 juin 1787. Il laissa trois fils. L'aîné de ceux-ci, François-Bernard de Carcenac, Sgr de Bourran, né en 1767, succéda à son père dans son office de secrétaire du Roi et le conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution ; il épousa en 1794 Mlle de Bonald et mourut en 1834 laissant un fils, Auguste de Carcenac de Bourran, né en 1801, magistrat, qui n'a eu que deux filles de son mariage en 1836 avec Mlle de Vassal de Lasbordes. Le second, Jean-Antoine de Carcenac de Bourran, né en 1773, fit dans l'armée des Princes les campagnes de la Révolution, fut nommé en 1814 brigadier des gardes du corps et mourut sans avoir été marié. Le troisième, Jean-Baptiste-François de Carcenac de Bourran, né en 1780, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, épousa en 1820 Mlle Colaud, fille d'un pair de France, et en laissa un fils, Sylvestre.

Principales alliances : de Bonald, de Vassal de Lasbordes 1836, de Scorbiac 1859, Colaud 1820, etc.

CARCENAC de TORNÉ.

La famille Carcenac de Torné, d'honorable bourgeoisie, peut avoir eu dans le passé une origine commune avec la précédente.

Paul-Alphonse Carcenac, né à Castres en 1811, propriétaire à Bra-

metourte (Tarn), suppléant de juge de paix à Lautrec, demanda en octobre 1864 et obtint par décret du 12 octobre 1865 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE TORNÉ qui appartenait à la famille de sa femme. Son fils, Paul, connu sous le titre de comte Carcenac de Torné, a épousé en 1885 une fille du général Javain.

Principale alliance : Martin de Boudard 1886.

CARCOUET (Burot de). Voyez : BUROT DE CARCOUET ET DE L'ISLE-CHALLAN.

CARDAILLAC de SAINT-PAUL (Delpéré de). Voyez : DELPÉRÉ DE CARDAILLAC DE SAINT-PAUL.

CARDAILLAC (de). Armes : *de gueules à un lion d'or armé, lampassé et couronné de même, à l'orle de treize besants d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *un demi-lion issant d'argent.* — Supports : *deux griffons au naturel.* — Cri de guerre : *Cardaillac !.* — Devise : *Toto noscuntur in orbe.* — Légende. — *Igneus est nobis vigor et regalis origo.* — La branche des seigneurs de Végènes, en Quercy, portait : *d'argent à une croix de gueules; au chef d'azur bastillé de cinq pièces.*

La maison DE CARDAILLAC est une des plus illustres de la noblesse du Quercy. Elle a eu pour berceau le château de son nom dont la construction remonterait au VIIIe siècle et dont il existe encore des ruines à une lieue de Figeac. Ce château était au moyen âge le chef-lieu d'une baronnie qui ne comprenait pas moins de 22 paroisses.

Un sire de Cardaillac prit part à la première croisade en 1096; son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

Guillaume de Cardaillac fut évêque de Cahors de 1209 à 1234; un autre Cardaillac occupa le même siège jusqu'à sa mort arrivée en 1404. Bertrand et Hugues de Cardaillac fondèrent en 1316 le monastère de Campolibat. Jean de Cardaillac, d'abord évêque de Braga, en Portugal, fut emprisonné par Pierre-le-Cruel; il reçut du pape Grégoire XI le titre de patriarche d'Alexandrie et fut archevêque de Toulouse depuis 1370 jusqu'à sa mort arrivée en 1390 ; il a laissé plusieurs ouvrages.

La maison de Cardaillac s'est partagée dès le moyen âge en un certain nombre de lignes dont on ne connaît pas bien le point de jonction.

M. de Barrau a donné dans ses *Documents généalogiques sur les familles du Rouergue* la généalogie d'une de ces lignes, celle dite des seigneurs de Varayre. Il en fait remonter la filiation à Bertrand, Cosgr de Cardaillac, Sgr de Varayre, qui vivait en 1227. Cette ligne,

qui fut particulièrement brillante, s'éteignit avec Guillaume, Cosgr de Cardaillac, baron de Varayre, Privezac, Valady, etc., marié en 1458 à Marguerite de Narbonne, qui rendit hommage en 1483 au roi Charles VIII et dont la fille unique épousa en 1475 Gui de Lévis, baron de Caylus et de Bournac.

Une autre ligne posséda la seigneurie de Brengues. Elle s'éteignit avec Marguerite de Cardaillac, dame de Brengues, qui épousa en 1553 François de Suzanne, Sgr de Sorny, grand fauconnier du roi de Navarre.

On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* un tableau généalogique d'une troisième ligne. Ce travail, qui ne paraît pas s'appuyer sur des preuves très sérieuses, au moins pour les premiers degrés, fait remonter la filiation à Hugues, qui était dès 1064 seigneur baron de Cardaillac. Géraud, Sgr et baron de Cardaillac en 1130, fils présumé d'Hugues, épousa, paraît-il, une fille du comte de Milhau, en Rouergue. Son fils, Bertrand, Sgr de Cardaillac en 1170, marié à Hélène de Comborn, en eut, entre autres enfants, Hugues, qui continua la descendance, et Guillaume, mentionné plus haut, qui fut évêque de Cahors en 1209. Hugues était en 1190 seigneur de Cardaillac et de Bieule ; il fut père de Bertrand, qui était seigneur des mêmes domaines en 1212, grand-père d'Hugues, seigneur des mêmes domaines en 1250, qui épousa Sobirane de la Roche, et bisaïeul de Bertrand, seigneur des mêmes domaines, marié à Almaïs de Périgord, qui fut sénéchal du roi d'Angleterre en Limousin, Périgord et Quercy. Deux des fils de ce dernier, Bertrand, Sgr de Cardaillac, de Saint-Cirq, de Bieule, etc., en 1280, marié successivement à Contors de Turenne et à Alix de Peyre, et Géraud de Cardaillac, Sgr de la Capelle-Marival, de Saint-Maurice, de Rudelle, etc., furent les auteurs de deux grandes branches. Bertrand de Cardailhac, auteur de la branche aînée, dite des seigneurs de Bieule, fut père d'un évêque de Montauban et grand-père d'un autre évêque de Montauban ; il fut aussi grand-père de Jean de Cardaillac, l'archevêque de Toulouse dont il a été parlé plus haut. De la branche des seigneurs de Bieule se détacha le rameau des seigneurs de Saint-Cirq en la personne de Bertrand de Cardaillac qui épousa vers 1406 Souveraine d'Hébrard de Saint-Sulpice. Géraud, auteur de la seconde branche, dite de la Capelle-Marival, fut le grand-père de Guillaume de Cardaillac, évêque de Saint-Papoul en 1367.

Lors des recherches ordonnées par Louis XIV les représentants des divers rameaux de la maison de Cardaillac furent maintenus dans leur noblesse le 1er juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, le 6 octobre 1666 par jugement de M. de Fortia, inten-

dant d'Auvergne (branche des seigneurs de la Capelle-Marival et de Saint-Cernin), le 7 janvier 1667 par jugement du même M. de Fortia (branche des seigneurs de Végènes), le 14 mars 1699 par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, et le 23 janvier 1700 par jugement de Legendre, intendant de Montauban.

Antoine de Cardaillac de Lévis avait obtenu par lettres patentes de 1610 l'érection en comté de sa seigneurie de Bioule ; il laissa pour héritier son frère, Louis, marquis de Cardaillac, comte de Bioule, lieutenant-général en Languedoc, chevalier des Ordres du Roi, qui mourut sans postérité en 1666 ; les biens de ce rameau passèrent à un petit neveu des précédents, Tristan du Faur, qui releva les titres de marquis de Cardaillac et de comte de Bioule. Henri-Victor de Cardaillac de la Capelle-Marival, chef de la seconde branche, maréchal de camp en 1654, obtint l'érection de la terre de Cardaillac en marquisat par lettres patentes de mai 1645 dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier ;* il laissa de son mariage avec Élisabeth de Pluvinel un fils, Thomas, marquis de Cardaillac, qui paraît avoir été le dernier représentant de sa branche.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que divers représentants de la branche des seigneurs de Végènes, dans la vicomté de Turenne, firent au XVIIIe siècle pour être admis à Saint-Cyr ou à l'École militaire.

Le comte de Cardaillac prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors.

La maison de Cardaillac a fourni des officiers généraux, des évêques, des gentilshommes de la chambre du Roi, des chevaliers de ses Ordres, des chevaliers de Malte, etc.

Son chef actuel, issu de la branche des seigneurs de Végènes, est connu sous le titre de marquis.

Principales alliances : de Durfort, de Murat 1329, de Gourdon 1352, d'Estaing 1372, de Felzins, de Lauzières de Thémines, de Narbonne 1458, de Lévis 1475, de Milhau, de Comborn, de Périgord, de Turenne, d'Hébrard de Saint-Sulpice, de Montal, de Pluvinel, de Bourbon-Malause 1595, d'Aquino, de Corn 1541, de Montalembert 1748, de Lestrade 1679, de Fontanges 1649, de la Barthe-Thermes, de Champagne-la-Suze 1508, de Lamberterie, etc.

La vieille famille dont il vient d'être parlé n'a aucun rapport avec celle de Jean-Pierre Cardaillac, né en 1759 à Puy-Brun, en Quercy, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 12 novembre 1809.

CARDAILLAC, ou CARDEILLAC, de LOMNÉ (de), en Bigorre. Armes :

d'*azur à une tige de chardons à trois têtes pommées d'or, à la bordure aussi d'or chargée de huit rocs d'échiquier* (aliàs *de huit alérions*) *de sable*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux griffons*.

Cette seconde famille DE CARDAILLAC appartient à la noblesse chevaleresque des pays de Bigorre et de Comminges. On la considère généralement comme une branche détachée à une époque inconnue de la puissante maison des Cardaillac du Quercy à laquelle a été consacrée la précédente notice ; mais cette communauté d'origine des deux familles ne s'appuie sur d'autre preuve que sur une longue tradition.

On trouvera sur les Cardaillac des Pyrénées beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans le *Nouveau d'Hozier;* le vicomte Révérend en a, en outre, donné une généalogie complète dans son *Annuaire de la noblesse* de 1902. Le baron Charles de Martrin-Donos a enfin publié en 1904 une intéressante *Notice généalogique sur la maison de Cardaillac de Lomné*.

La famille de CARDAILLAC, ou DE CARDEILLAC, a eu pour berceau la seigneurie de Cardeilhac, située dans la vallée de la Gesse, en Nébouzan, sur les confins de la Bigorre et du Comminges, aujourd'hui commune du département de la Haute-Garonne. Elle y est connue depuis l'année 1153 et y possédait dès cette époque un château dont les ruines subsistent. Un de ses représentants prit part, paraît-il, à la seconde croisade et en rapporta un morceau de la vraie croix. Une généalogie conservée dans le *Nouveau d'Hozier* ne lui attribue cependant pour premier auteur connu qu'Arnaud de Cardaillac, chevalier, mentionné dans un acte de 1232. Le nom des seigneurs de Cardaillac, en Nébouzan, figure dans un certain nombre de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Guillaume de Cardaillac, chevalier, auquel le vicomte Révérend fait remonter la filiation suivie, assista en 1374 aux États du Nébouzan et épousa par contrat du 26 décembre 1379 Simone de Lomné, héritière de la terre de son nom, en Bigorre, et veuve de Pierre de Jussan qui lui avait légué la seigneurie de Sarlabous, en Nébouzan ; il fit une transaction le 27 novembre 1408 et testa en février 1417 en faveur de ses deux fils, Bernard, Sgr de Lomné, qui continua la descendance, et Arnaud, Cosgr de Sarlabous.

On pense que ce dernier fut l'auteur de la branche des seigneurs de Sarlabous dont le point de jonction avec la souche n'a pu être exactement déterminé. Cette branche remontait par filiation à un Arnaud de Cardaillac, Cosgr de Sarlabous, marié le 20 janvier 1457 à Bertrande de Mun, qui fut nommé le 15 août 1493 exécuteur testamentaire de Roger de Cardaillac, Sgr de Lomné. Elle fut illustrée au XVIe siècle par Raymond de Cardaillac, mestre de camp, sénéchal de

Bigorre, décédé en 1591 sans postérité, qui joua un rôle militaire important, et s'éteignit avec Jacqueline de Cardaillac, qui épousa le 31 juillet 1606 Alexandre de Mun et qui lui apporta la seigneurie de Sarlabous.

Bernard de Cardaillac, fils aîné de Guillaume, épousa Mascarose de Jussan et fit son testament le 25 janvier 1463 ; ce n'est qu'à ce gentilhomme que la généalogie conservée dans le *Nouveau d'Hozier* fait remonter la filiation suivie. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Roger de Cardaillac, Sgr de Lomné, Batxere, Espèche, etc., qui épousa Blanchefleur de Biela, qui fit son testament le 15 avril 1493 et qui continua la descendance, et Arnaud de Cardaillac, marié à Marie de Saint-Ours, qui céda ses droits par acte du 22 octobre 1483 et qui fut peut-être l'auteur de la branche des seigneurs de Sarlabous dont il a été parlé plus haut. Roger fut père de Raymond de Cardaillac, Sgr de Lomné, Batxere, etc., qui épousa par contrat du 9 février 1480 Jeanne de Marestaing, fille du seigneur de la Garde, en Astarac. Celui-ci laissa lui-même deux fils, Bernard l'aîné, Sgr de Lomné, qui épousa en 1506 Florette de Luxa et qui continua la descendance, et Bernard le jeune qui épousa Jeanne d'Ozon, dame d'Ozon, et qui fut l'auteur de la branche des seigneurs d'Ozon, éteinte en 1748. Bernard de Cardaillac, Sgr de Lomné, Batxere, etc., chef de la famille, marié le 30 janvier 1566 à Jeanne de Polastron, acquit par actes du 4 avril 1591 et du 4 novembre 1594 la baronnie d'Esparros, une des douze baronnies de la Bigorre. Il laissa un fils naturel, Pierre de Cardaillac, qui épousa en 1572 Marguerite de Barèges et dont la descendance s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Catherine, mariée au marquis de Castelbajac. Il laissa aussi un fils légitime, Jean-Jacques de Cardaillac, baron d'Esparros, Sgr de Lomné et autres lieux, qui épousa le 25 avril 1611 Marguerite de Sédillac de Saint-Léonard. Les deux fils de celui-ci, Bernard de Cardaillac, Sgr de Lomné, né en 1614, marié en 1635 à Françoise de Cardaillac d'Ozon, et Alexandre de Cardaillac, Sgr de Bize, marié le 30 juillet 1651 à Gabrielle de Bourrepaire, dame de Gayan, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 1er juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, sur preuves remontant au contrat de mariage du 9 février 1480 mentionné plus haut. La branche aînée s'éteignit avec Louis-Michel, comte de Cardaillac, baron d'Esparros, né à Lomné en 1774, qui mourut à Toulouse en 1812 sans avoir été marié, et avec ses sœurs, Mmes de Montesquiou de la Boulbène et de la Passe ; on trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'Arnaud-Gabriel de Cardaillac, frère aîné de Louis-Michel, né en 1769 à

Lomné, décédé en 1785, fit en 1783 pour être nommé aspirant garde-marine. Alexandre de Cardaillac, auteur de la branche cadette, laissa deux fils, Bernard et Étienne, qui furent encore maintenus dans leur noblesse le 15 juin 1699 par un jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Le second de ces deux frères épousa en 1695 Marie de Senlilhes. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son petit-fils, Étienne-Mathieu de Cardaillac de Gayan, né en 1753 à Gayan, en Bigorre, fit en 1765 pour être admis à l'École militaire. Ce dernier épousa en 1786 Mlle d'Asson ; c'est de lui que descendent les représentants actuels.

Sept membres de la famille de Cardaillac furent admis dans l'Ordre de Malte ; deux d'entre eux, Jean-Paul de Cardaillac d'Ozon, reçu en 1631, et Arnaud de Cardaillac de Lomné, reçu en 1653, devinrent commandeurs.

MM. de Cardaillac, père et fils, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tarbes ; Bernard de Cardaillac, comte de Lomné, Sgr de Castics, prit part cette même année à celles tenues à Muret.

La maison de Cardaillac a fourni de nombreux officiers de terre et de mer, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des commandants de places fortes, des gentilshommes de la chambre du Roi, des chevaliers de ses Ordres, un mestre de camp d'infanterie, conseiller d'État en 1581, etc.

Principales alliances : de Lortet, de Jussan, de la Barthe, de Marestang 1480, de Polastron 1566, de Barèges 1572, 1749, de Sédillac 1611, de Montesquiou de la Boulbène, de Mun 1457, 1606, 1664, de Rochechouart 1727, 1748, de Mirande 1732, d'Osmond 1767, de la Passe 1791, d'Asson 1786, de Lomagne-Terride 1813, d'Esparbés de Lussan 1842, de Casteibajac, de Montalembert 1603, d'Aubigné 1627, etc.

CARDANVILLE (Cosne de). Voyez : Cosne de Cardanville.

CARDÉ (Le Tavernier de la Mairie de). Voyez : Le Tavernier de la Mairie de Cardé.

CARDEILHAC (de). Armes : d'*or à un comble d'azur chargé d'un chevron brochant de gueules, au signe des chevaliers légionnaires, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une épée haute d'azur soutenue d'un vol ouvert de sable.*

Jean-Baptiste Cardeilhac, né en 1770 à Pointes-Isnard (Haute-Garonne), lieutenant-colonel, chevalier de la Légion d'honneur,

décédé en 1834, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 23 octobre 1814. Il ne laissa que deux filles nées en 1814 et en 1824.

CARDEILHAC, ou CARDAILLAC, (de). Voyez : CARDAILLAC, ou CARDEILLAC, (DE), en Bigorre.

CARDELUS (Lagarde de). Voyez : LAGARDE DE CARDELUS.

CARDENAL (Grenier de). Voyez : GRENIER DE CARDENAL.

CARDENAU de BORDA (de). Armes : *écartelé au 1 d'or à trois chevrons de gueules ; au 2 d'azur à un paon rouant d'argent ; au 3 d'azur à trois poissons d'argent, mis en fasce, l'un sur l'autre ; au 4 d'or à un lévrier de gueules, accolé et lié en bande d'argent*, qui est de Borda ; *sur le tout d'azur à un dextrochère armé d'argent, tenant une épée du même, montée d'or, et accompagné de trois étoiles d'or ; au franc quartier de gueules à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons militaires (ces dernières armes sont celles qui furent concédées en 1812 au général baron Cardenau). — Couronne : *de baron.*

La famille DE CARDENAU appartenait avant la Révolution à la très haute bourgeoisie des Landes. D'après une tradition elle serait venue d'Espagne se fixer dans ce pays au cours du XVIe siècle. Un de ses membres, Jean de Cardenau, curé de Vic, eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à cinq étoiles d'or en sautoir.* Georges de Cardenau épousa en 1685 Jeanne de Capdeville, fille du seigneur de Brassempouy.

Maître Jean Cardenau, marié vers 1760 à dame Salverte-Augustine Daïlens, se qualifiait sous Louis XVI conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel, assesseur civil au sénéchal et siège présidial de Dax, seigneur de la dîme de Cazalis. Il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Philippe Cardenau, colonel, fut tué en 1809 à la bataille d'Ebersbourg. Un autre, Bernard-Augustin Cardenau, né à Dax en 1766, entré dans l'armée en 1791, général de brigade en 1807, député des Landes en 1818 et en 1830, officier de la Légion d'honneur, décédé à Thil en 1841, fut créé baron de l'Empire par lettres du 20 mai 1812. Le général Cardenau avait épousé en 1816 Catherine-Virginie de Borda, nièce du célèbre mathématicien du même nom. Il en eut un fils, Jean-Alexandre, baron de Cardenau, né en 1823, marié à Mlle d'Arcangues, député des Landes en 1871, conseiller général du même département, qui demanda le 8 janvier 1876 et qui obtint par décret du 12 décembre de la même année l'autorisation de joindre

à son nom celui de la famille de Borda à laquelle appartenait sa mère. Joseph-Georges, baron de Cardenau, fils du précédent, a épousé en 1892 Françoise de Mauléon-Narbonne, d'une des plus illustres familles du midi de la France.

CARDES (de).

On n'a pu se procurer aucun renseignement sur cette famille qui réside de nos jours dans le département du Gers.

La famille DE CARDES ne figure, en tout cas, ni au nombre de celles qui ont pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse, ni au nombre de celles qui ont été anoblies en France postérieurement à la Révolution.

CARDEVAC d'HAVRINCOURT (de). Armes : *d'hermines au chef de sable.* — Couronne *ducale*[1]. — Supports : *deux lions* (aliàs *deux licornes*). — Cimier : *deux bras de maure, dextre et sénestre, revêtus d'hermines et retroussés de sable, les mains de carnation ouvertes et affrontées.* — Devise : *Plutôt mourir que de se ternir.* — Cri de guerre : *A jamais Cardevac.* — Autre cri de guerre : *Au ciel Beaumont!*

La maison DE CARDEVAC d'HAVRINCOURT est, sinon une des plus anciennes, du moins une des plus illustres de la noblesse de l'Artois.

Elle paraît avoir eu pour berceau le village de Beaumetz, en Cambrésis. Son premier auteur connu, Huart Cardevake, était en 1249 sergent d'armes du roi saint Louis à Arras. Il laissa trois fils, Willaume, sieur de Béhaigne, qui n'eut pas d'enfants, Jacquemet, qui en 1290 et 1301 possédait trois fiefs liges de la baronnie d'Inchy et qui n'eut pas non plus d'enfants, et enfin Adam, demeurant à Quéant, décédé en 1269, qui continua la descendance. Autre Adam de Cardevac, fils de ce dernier, reçu bourgeois d'Arras en 1285, résidait à Béhaigne en 1310 et 1320 ; il recueillit les biens de son oncle Willaume et fut bailli de Cambrai. Il fut lui-même père de Jacquemon de Cardevac qui résidait à Inchy en 1330. Ces premiers auteurs de la famille de Cardevac n'appartenaient pas à la noblesse. Mais leur descendance occupa jusqu'aux dernières années du XVIe siècle une situation exceptionnelle dans la haute bourgeoisie de sa province, exerçant des fonctions élevées et contractant de fréquentes alliances avec les meilleures familles nobles de la région.

La filiation paraît n'être rigoureusement établie que depuis Mathieu

[1] Le chevalier de Courcelles a avancé que la famille de Cardevac d'Havrincourt avait été autorisée par lettres patentes de Louis XV à timbrer ses armoiries d'une couronne ducale. On n'a trouvé nulle part trace de ces lettres qui sont assez peu conformes aux usages du temps.

Cardevac qui récréanta sa bourgeoisie d'Arras le 14 janvier 1483. Ce Mathieu Cardevac avait épousé Catherine Hocquet. Il en laissa trois fils, Guillaume, Robert et Charles Cardevac, qui récréantèrent leur bourgeoisie le 9 janvier 1522. L'aîné de ces trois frères, Guillaume, fut l'auteur d'une branche demeurée non noble qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de CARDEVACQUE et à laquelle il sera consacré une notice spéciale. Le plus jeune, Charles de Cardevac, bourgeois d'Arras, épousa, le 23 janvier 1540, Marguerite Cauwet. Leur fils, Charles de Cardevacque, Sgr d'Oppy, aliàs de Beaumont, bourgeois d'Arras, ancien avocat général au Conseil provincial d'Artois, marié en 1570 à Marie de Briois, régularisa la situation nobiliaire de sa famille en se faisant accorder par le roi d'Espagne Philippe III, moyennant une somme de 628 florins, des lettres patentes d'anoblissement données à Tolède le 12 juin 1596 qu'il fit enregistrer le 13 mai 1597 à la Chambre des comptes de Lille.

Laîné, dans son *Nobiliaire d'Artois*, apprend que ces lettres de 1596 sont imprimées dans le *Théâtre de la noblesse de Flandre et d'Artois*, de Leroux. Dans leur teneur on voit que Charles de Cardevacque se prétendait noble de son chef et disait que son fils était également noble du côté de sa mère, Marie de Briois; il prétendait avoir perdu ses titres de noblesse pendant les guerres d'Artois et demandait dans la réalité des lettres non pas d'anoblissement, mais de confirmation de noblesse.

Ferdinand de Cardevacque, fils unique de Charles, fut un magistrat éminent, écrivit plusieurs ouvrages estimés et fut élu dix fois échevin d'Arras. Il avait épousé le 19 juillet 1606 Antoinette Blondel de Beauregard qui appartenait à une famille de très vieille noblesse, encore existante, et qui lui apporta en dot des bois situés sur le territoire de la paroisse d'Havrincourt, au bailliage de Bapaume ; quelques années plus tard il acquit de la comtesse de Saint-Amour la seigneurie de cette paroisse d'Havrincourt sous le nom de laquelle ses descendants sont aujourd'hui exclusivement connus. Il fut père de Pierre de Cardevac, connu sous le titre de baron d'Havrincourt, qui épousa le 2 avril 1635 Anne-Jeanne de Thieulaine et à qui le roi d'Espagne accorda en 1641 des lettres patentes de chevalerie. Deux des fils de celui-ci, Antoine de Cardevac, baron d'Havrincourt, et Pierre de Cardevac, Sgr de Gouy, furent les auteurs de deux rameaux.

Pierre de Cardevac, Sgr de Gouy, en Artois, auteur du rameau cadet, et son épouse, Lucie de la Myre, dame de Bouchy, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Péronne). Leur descendance fut admise en 1747 aux États d'Artois. Ce rameau s'est éteint dans les mâles en 1811. Un de ses représen-

tants, Charles-Alexandre de Cardevac de Gouy d'Havrincourt, fut évêque de Perpignan de 1744 à 1783.

Antoine de Cardevac, baron d'Havrincourt, auteur du premier rameau, épousa le 26 juin 1664 Anne de Preud'homme d'Haillies. Leur fils, François-Dominique de Cardevac, obtint par lettres patentes de septembre 1693 l'érection en marquisat de sa seigneurie d'Havrincourt. Il épousa le 10 mars 1705, par contrat signé du Roi et de toute la Famille Royale, Anne d'Osmond, protégée de Mme de Maintenon. Madame d'Havrincourt reçut du Roi à l'occasion de son mariage une dot de cent mille livres et pour son mari le gouvernement d'Hesdin qui valait quatorze mille livres de rentes. Le marquis d'Havrincourt devint dans la suite brigadier des armées du Roi et mourut en 1743. La puissance de la maison de Cardevac d'Havrincourt s'accrut considérablement au XVIIIe siècle. Deux de ses représentants, Charles-Henri, né en 1711, et Charles-Dominique, né en 1722, fils cadets du premier marquis d'Havrincourt, furent admis dans l'Ordre de Malte. Leur frère aîné, Louis de Cardevac, marquis d'Havrincourt, né en 1707, marié en 1737 à Mlle Languet de Gergy, admis en 1747 aux États d'Artois, fut ambassadeur en Suède en 1749, puis en Hollande en 1763, lieutenant-général des armées du Roi en 1758 et conseiller d'État. Son fils, Anne-Pierre de Cardevac, marquis d'Havrincourt, né en 1739, lieutenant-général des armées du Roi, marié en 1769, à Mlle de Béthisy, décédé en 1814, fut admis en 1780 aux honneurs de la Cour de France. Il fut lui-même père d'Anaclet-Henri de Cardevac, marquis d'Havrincourt, né en 1777, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X en 1826, qui épousa en 1805 Mlle de Tascher, cousine de l'Impératrice, qui fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 9 juin 1810 et qui fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre de marquis, avec institution en majorat de sa terre d'Havrincourt, par lettres patentes du 18 mai 1825. Alphonse-Pierre, marquis d'Havrincourt, fils du précédent, marié en 1835 à Henriette de Rochechouart, fille du duc de Mortemart, décédé en 1892, a été président du Conseil général du Pas-de-Calais et chambellan de Napoléon III. Il avait fait magnifiquement restaurer son château d'Havrincourt qui est aujourd'hui une des plus somptueuses résidences du nord de la France. Il a été le père du marquis actuel, né en 1839, qui a eu trois fils de son mariage en 1842 avec Mlle de Chabannes-la-Palice.

La famille de Cardevac d'Havrincourt a fourni deux lieutenants-généraux des armées du Roi, un maréchal de camp en 1780, un évêque de Perpignan, des chevaliers de Malte, dont un bailli grand-croix de l'Ordre, etc.

Principales alliances : de Briois, de la Motte-Baraffe 1592, Blondel de Beauregard 1606, de Thieulaine 1635, de Preud'homme d'Haillies 1664, d'Osmond 1705, de la Myre 1749, de Villages 1765, de Béthisy de Mézières 1769, 1790, de Tascher 1805, de Rochechouart de Mortemart 1835, de Chabannes-la-Palice 1860, 1862, 1867, de Rougé 1893, d'Hautpoul 1891, de Diesbach, de Castéras, etc.

CARDEVACQUE (de). Armes : d'*hermines à un chef de sable.*

Cette famille est une branche de la famille de Cardevac d'Havrincourt qui précède. Son auteur, Guillaume DE CARDEVACQUE, marié le 25 octobre 1524 à Geneviève de Douvrin, était le frère aîné de Charles de Cardevac, bourgeois d'Arras, de qui descendent les Cardevac d'Havrinconrt. Guillaume fut père de Guy de Cardevacque, marié le 15 juillet 1545, qui récréanta sa bourgeoisie d'Arras le 28 octobre 1563, grand-père d'autre Guy de Cardevacque, qui récréanta sa bourgeoisie d'Arras le 27 octobre 1599, et bisaïeul de Louis de Cardevacque, né en 1666, qui continua la descendance. La famille de Cardevacque s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours sans toutefois qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement.

Un de ses représentants, N... Cardevacque, lieutenant de la ville d'Arras, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial de 1696.

La famille de Cardevac d'Havrincourt essaya inutilement au XVIIIe siècle de contester aux Cardevacque leur communauté d'origine. On peut voir dans les *Dossiers bleus* que le 31 décembre 1770 le marquis d'Havrincourt présenta à l'Élection d'Artois une requête pour faire interdire à l'abbé de Cardevacque et à son frère, tous deux fils de Michel de Cardevacque, négociant à Arras, de continuer à porter ses armes.

La famille de Cardevacque n'est pas titrée.

Elle a fourni des avocats, des magistrats.

Principales alliances : Lyot de Norbécourt, de Bassecourt, Hémart du Neufpré, etc.

CARDEZ. Armes : d'*azur à trois chevrons d'or*, 2 *et* 1, *accompagnés en pal de quatre caractères chinois d'or* (qui sont le sceau de la province du Koug-Tchéou). — Couronne : *de Comte.* — Tenants : *deux chinois.* — Devise : *Pro sede Petri.*

La famille CARDEZ, honorablement connue de nos jours en Bordelais, est originaire du bourg de Chantrans, en Franche-Condé. M. de Magny en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire Universel.*

Jacques-Antoine Cardez, décédé à Besançon en 1812, laissa plu-

sieurs enfants qui vinrent se fixer à Margaux, en Médoc. L'aîné de ses fils, Claude-Nicolas Cardez, né en Franche-Comté en 1770, officier, épousa vers 1820 Mlle de Laroze, d'une vieille famille bordelaise. Il fut père de Bertrand-Ferdinand Cardez, né à Margaux en 1822, négociant à Bordeaux, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, qui, en récompense de son dévouement aux œuvres catholiques en Chine, fut honoré du titre de comte romain par bref pontifical du 22 décembre 1876. Le comte Cardez a eu cinq enfants de son mariage avec Mlle Gizard. Un de ses oncles a été l'auteur d'une branche qui se perpétue à Margaux dans une situation modeste.

CARDINAL de CUZEY. Armes : *d'argent à une croix de gueules accompagnée d'un lion de sable au premier canton.*

La famille Cardinal de Cuzey est honorablement connue depuis plus de deux siècles et ses membres portaient d'ordinaire au XVIIIe siècle les qualifications nobiliaires, probablement en raison de leurs fonctions. Toutefois on ne lui connaît aucun principe d'anoblissement régulier, on ne voit pas qu'elle ait jamais été maintenue noble par jugement ni par lettres et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

C'est sans aucune preuve que des auteurs contemporains, notamment Bachelin-Deflorenne, ont avancé qu'elle était originaire de Bretagne, qu'elle était venue de ce pays au XVIIe siècle s'établir en Picardie et même qu'elle était une branche de la famille Le Cardinal de Kernier rapportée à la suite.

On trouvera sur la famille Cardinal de Cuzey un intéressant article dans le *Bulletin de la Société héraldique* d'août 1886.

Un tableau généalogique dressé en 1828 et conservé dans le *Nouveau d'Hozier* donne la filiation depuis Simon Cardinal, écuyer, Sgr de Cuzey, gentilhomme servant ordinaire de S. A. R. Madame, demeurant à Paris rue Sainte-Marguerite, qui, étant veuf de dame Françoise Monnoist, se remaria le 1er mars 1699 avec demoiselle Gabrielle Gillot, fille de défunt maître Jacques Gillot, écuyer, demeurant à Langres. Les fonctions de gentilhomme servant des princes du sang étaient très souvent exercées par des personnes non nobles et leur procuraient la noblesse personnelle. Charles-François Cardinal de Cuzey, fils du précédent, baptisé le 10 avril 1701, décédé le 15 septembre 1772, fut colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé Marie-Nicole d'Héricourt qui mourut le 4 mars 1762. Leur fils, messire François Cardinal de Cuzey, baptisé en 1738, chef de brigade d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, marié le 12 octobre 1773 à Marie-Agnès Mousson, décédé le 8 avril 1786, fut père

d'Arsène-Philippe Cardinal de Cuzey, baptisé le 19 juillet 1781, qui épousa le 2 juin 1811 Philippine de Moy de Sons, et grand-père de Charles-Porphyre Cardinal de Cuzey, né en 1820, qui se fit admettre dans l'Ordre de Malte, mais à une époque où les preuves de noblesse nécessaires pour entrer dans cet Ordre étaient devenues beaucoup plus faciles que par le passé.

Principales alliances : de Treil de Pardailhan 1844, de Moy de Sons 1811 et 1840, etc.

Il a existé en Berry une famille Cardinal qui portait pour armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois chapeaux de cardinal de gueules.* Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* fait remonter cette famille à Étienne Cardinal, demeurant à Orléans, marié à Nicole de Chartier, dont le fils, Jean Cardinal, vint se fixer à Bourges et épousa en 1580 Hélène Heurtault et dont le petit-fils, Étienne Cardinal, bourgeois de Bourges, échevin de cette ville en 1652, déclara vouloir jouir de la noblesse attachée à cette fonction. Charles Cardinal, fils d'Étienne, fut reçu en 1662 docteur en médecine de l'Université de Bourges. Son fils, autre Charles Cardinal, fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 9 avril 1718.

CARDINAL de KERNIER (Le). Armes : *écartelé aux 1 et 4 coupé d'argent et de gueules, au lion de l'un en l'autre,* qui est de le Cardinal ; *aux 2 et 3 d'argent au chef endenché de gueules de cinq pointes*, qui est de le Borgne de Kernier. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *L'âme et l'honneur.*

La famille LE CARDINAL appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. M. de Magny en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire Universel.* On en trouvera aussi des tableaux généalogiques dans les *Dossiers bleus* et dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1904.

Elle a pour premier auteur connu Guillemot le Cardinal qui rendit hommage au vicomte de Rohan à Pontivy en 1396. Elle a figuré de 1426 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Cornouailles et de Saint-Brieuc. Eon le Cardinal, auquel remonte la filiation, était seigneur de Crépillay, en la paroisse de Neuillac, au diocèse de Cornouailles, et avait épousé Isabelle de Bérien ; il figura au nombre des nobles à la réformation de 1426. Son fils, Guillaume le Cardinal, Sgr de Crépillay, sénéchal de Goello, épousa en 1454 Marguerite Le Borgne, veuve de Philippe de Montauban et de Roland de Lescouet et héritière de la seigneurie de Kernier, en la paroisse de Plouvaro, au diocèse de Saint-Brieuc, où il vint fixer sa résidence. Étant devenu veuf, il se remaria le 3 février 1477 à Marie de Mordelles. Geoffroy le Cardinal, Sgr de Kernier, né de la première union, épousa

vers 1490 Jeanne de Conen et continua la descendance. Son frère, Pierre le Cardinal, était procureur de Cornouailles en 1530. Lancelot le Cardinal, Sgr de Kernier, petit-fils de Geoffroy, marié en septembre 1569 à Jeanne-Laurence, dame de Kerglas, était en 1572 capitaine des paroisses de Cahiniac et de Plouvaro. Son fils, Guillaume le Cardinal, Sgr de Kernier, capitaine de cinquante arquebusiers à cheval en 1594, se distingua sous les ordres du maréchal d'Aumont et fut cinq fois fait prisonnier par les ligueurs. Il épousa le 15 avril 1600 Péronnelle Péan et fut père de Pierre le Cardinal, écuyer, Sgr de Kernier, qui épousa en 1634 Béatrix de Bréhant, dame de Couesquelen et de Kerriou, et qui continua la lignée.

Lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par Louis XIV, la famille le Cardinal de Kernier fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, sur preuves de huit générations, par jugement du 21 août 1669.

Louis-Pierre le Cardinal de Kernier, né en 1751, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux. Ce fut lui qui fut connu le premier sous le titre de marquis de Kernier conservé depuis lors par le chef de la famille. Il avait épousé en 1783 Mlle de la Fruglaye, petite-fille du célèbre procureur général la Chalotais, qui se remaria en 1802 au comte de Boissard. Il en eut plusieurs fils dont les deux aînés périrent dans les guerres d'Espagne sous le Premier Empire et dont le troisième, Jacques-Paul le Cardinal, marquis de Kernier, né en 1788, officier supérieur de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épousa en 1828 Mathilde Le Gonidec de Traissan et continua la descendance. Le chef actuel de la famille, Jacques-Henri le Cardinal, marquis de Kernier, né en 1862, fait partie depuis 1903 du conseil général d'Ille-et-Villaine ; il a épousé en 1896 Mlle de Villebresme, petite-fille du marquis de la Roche-Aymon.

La famille le Cardinal de Kernier a fourni de nombreux officiers, une chanoinesse de Saint-Pierre de Metz en 1670, etc.

Principales alliances : le Borgne, Conen, le Mintier 1521, de Coetrieux, Péan 1596, du Parc de Locmaria, de Bréhant 1634, du Coskaer de Rosambo 1657, de Quemper de Lanascol 1682, du Bahuno de Liscoet 1750, du Bourblanc, de la Fruglaye 1783, Le Gonidec de Traissan 1828, de Hercé 1857, Hay des Nétumières 1861, de Goislard de Villebresme 1896, Leleu d'Aubilly, etc.

CARDON-SANDRANS (de). Armes : d'*or à trois fleurs de cardon au naturel*, 2 *et* 1. — Couronne : *de baron*. — Supports : *deux licornes*. — Devise : *Soyez prêt*.

La famille DE CARDON DE SANDRANS appartient à la noblesse du Lyonnais et à celle de la principauté de Dombes. On en trouvera une généalogie très complète dans les manuscrits de Chérin.

Saint-Allais, qui en a aussi donné une généalogie dans son *Nobiliaire Universel*, et après lui les auteurs qui l'ont copié ont voulu lui attribuer une origine très reculée et très brillante et la faire descendre d'une famille Folch qui possédait au moyen âge la seigneurie de la ville de Cardonne, en Catalogne.

Dans la réalité la famille Cardon appartenait simplement au commencement du XVIIe siècle à la haute bourgeoisie de Lyon. Elle dut son élévation à Horace Cardon, célèbre imprimeur libraire lyonnais, qui défendit en 1594 la ville de Lyon contre les Ligueurs, fut anobli en 1610 par l'échevinage de cette ville, acquit une fortune considérable, dont il fit le plus noble usage, et mourut le 21 juin 1641 sans laisser de postérité. Jacques Cardon, frère d'Horace et comme lui imprimeur à Lyon, prit part avec lui à la défense de Lyon contre les troupes des Ligueurs et fut anobli en 1636 par l'échevinage de cette ville ; il fut nommé en 1643 prévôt général en la maréchaussée de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il laissa deux fils, noble Jacques Cardon, Sgr de la Roche, chevalier de l'Ordre du Roi, son conseiller, prévôt général en la maréchaussée du Lyonnais, Forez et Beaujolais, qui épousa le 14 février 1644 demoiselle Claudine du Fenoil et qui continua la descendance, et Laurent Cardon, Sgr de la Feuillade, la Fugée, la Praye et en partie de Messimy, en Lyonnais, capitaine d'infanterie, qui acheta en 1684, pour le prix de 80.000 livres, la baronnie de Sandrans, dans la principauté de Dombes, qui en fit le dénombrement le 14 mai 1685 et le 16 novembre 1686 et qui mourut sans postérité. Laurent Cardon, baptisé le 4 janvier 1646, fils de Jacques, fut seigneur de la Roche et épousa en 1677 Clémence de Quinson. Leur fils, Jacques-Gaspard Cardon, Sgr de la Roche, marié le 14 mars 1702 à Benoîte Bellet, recueillit la terre de Sandrans par héritage de son grand-oncle, Laurent Cardon. Il fut dès lors connu sous le titre de baron de Sandrans qui depuis cette époque a été conservé par le chef de la famille.

Joseph Folch de Cardon, baron de Sandrans, né en 1761 à Châtillon-les-Dombes, fut député de la noblesse de Bresse aux États généraux de 1789 ; il prit peu de part aux travaux de cette assemblée en raison du mauvais état de sa santé et mourut à Châtillon en 1797. C'est de lui que descendent les divers représentants actuels. Un de ses petits-fils, Paul-Philippe de Cardon, baron de Sandrans, né en 1818, décédé en 1894, a été maître des requêtes au Conseil d'État sous Napoléon III, préfet et commandeur de la Légion d'honneur.

La famille de Cardon-Sandrans a fourni des officiers distingués dont l'un fut tué en 1674 au siège de Besançon et dont un autre fut tué en 1870 à la bataille de Reichshoffen.

Principales alliances : Bellet (de Tavernost) 1702, d'Andelin, de Quinson, de Royer-Dupré, Miron d'Aussy, Lebègue de Girmont 1850, Bouchareinc de Chaumeils-Lacoste 1897, etc.

CARDON de MONTIGNY. Armes : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de six quintefeuilles d'argent*, 3 *et* 3, *rangées en fasce*.

La famille Cardon de Montigny est originaire de l'Artois où elle était honorablement connue avant la Révolution.

Louis-Charles Cardon, marié à Marie Dolyers, fut maire d'Arras sous Louis XVI. Son fils, Edmond-Guillaume Cardon, né à Arras en 1782, marié en 1804 à Marie-Joséphine Lallart de la Bucquière, était auditeur au Conseil d'État et sous-préfet quand il fut créé baron de Montigny, sur institution de majorat, par lettres patentes du 24 août 1811. M. Cardon de Montigny se fit confirmer dans la possession héréditaire de son titre de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 3 février 1815 avec règlement d'armoiries. Il mourut à Arras le 5 novembre suivant laissant deux filles qui devinrent dans la suite Mme de Villequier et la comtesse d'Aubigny d'Assy, et un fils, Évariste-Joseph Cardon, né à Arras en 1804. Celui-ci obtint à son tour le 1er février 1817 une ordonnance du roi Louis XVIII qui le confirmait dans la possession du titre de baron de Montigny et qui l'autorisait à recueillir le majorat fondé par son père. Il fut dans la suite conseiller à la Cour d'appel de Paris, député du Pas-de-Calais en 1849 et officier de la Légion d'honneur, épousa Mlle de Villequier et mourut en 1878. Son fils, Norbert-Louis Cardon, baron de Montigny, né en 1837, est décédé en 1899 laissant une nombreuse postérité de son mariage en 1864 avec Mlle d'Estouilly.

Principales alliances : Lallart de la Bucquière 1804, Asselin de Villequier, de Morell d'Aubigny d'Assy, Dufresne de Beaucourt 1854, Bouzier d'Estouilly 1864, de Cazaux 1901, Gonse 1896, etc.

CARDON de GARSIGNIES et de MONTREUIL. Armes : d'*azur à trois chardons d'or*, 2 *et* 1.

Cette troisième famille Cardon est très anciennement connue à Lille, en Flandre. On en trouvera l'histoire complète dans les *Généalogies lilloises*, de M. Denis du Péage, publiées de nos jours dans les *Mémoires de la Société d'études de Cambrai*. Ce travail en fait remonter la filiation à Jacques Cardon qui vivait dans la première moitié du xve siècle.

Elle était représentée sous Louis XIV par plusieurs branches dont les divers représentants, Jean-Baptiste Cardon, Sgr du Fermont, échevin de Lille ; Jacques Cardon, sieur de Bronquart, et Isberghe van den Berghe, son épouse ; Philippe Cardon, marchand à Lille ; François Cardon, avocat ; Antoine Cardon, bourgeois de Lille ; Jean-Simon Cardon, sieur de Varent, avocat à Lille ; Nicolas Cardon, bourgeois de Lille, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Le chef d'une de ces branches, Jean-Baptiste Cardon, sieur du Fermont, né en 1673, bourgeois de Lille, mayeur de cette ville, décédé en 1742, fut pourvu en 1719 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi ; il épousa en 1698 Marie-Françoise de Sailly et en eut plusieurs fils qui moururent sans postérité. Son frère, Louis-Joseph Cardon, Sgr de Garsignies, né en 1680, marié en 1715 à Mlle de Muyssart, décédé en 1760, fut également anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi. Il laissa plusieurs fils, qui moururent sans postérité, et plusieurs filles. L'une de celles-ci, héritière de la terre de Garsignies, épousa en 1745 son cousin Jean-Joseph Cardon, sieur des Molierres et de Beauffremez, chef de la branche actuellement existante.

Le chef d'une autre branche, François Cardon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vaudreuil, fils du seigneur de Bronquart qui avait été magistrat de Lille pendant quarante ans, fut anobli par lettres patentes de mars 1721. Son fils, Ignace-Albert Cardon du Bronquart, né en 1729, mourut à Lille en 1811, ne laissant qu'une fille, Mme du Bosquiel, décédée en 1858.

La seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours descend d'Ignace Cardon, sieur de Beauffremetz, né à Louvain en 1640, qui fut pourvu le 8 mai 1714 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Jean-Joseph Cardon, sieur des Molierres et de Beauffremez, né en 1711, petit-fils du précédent, mayeur de Lille, épousa en 1745 sa cousine Christine Cardon, fille de Louis-Joseph et héritière de la terre de Garsignies. Il fut père de Louis-Joseph Cardon, sieur de Montreuil, né en 1745, qui épousa d'abord Mlle Aronio, puis en 1795 Mlle de Rouvroy de Fournes, et grand-père de Louis-Ignace Cardon de Montreuil, né en 1771, qui épousa en 1799 Mlle de Rouvroy. Les trois fils de ce dernier furent connus sous le nom de Cardon de Garsignies. L'aîné d'entre eux, Pierre-Anaclet Cardon de Garsignies, né à Lille en 1803, décédé le 6 décembre 1860, fut sacré évêque de Soissons le 25 février 1848. Le second, Louis-Anatole Cardon de Montreuil de Garsignies, marié en 1836 à Mlle de Bosredont, laissa une fille unique, la marquise de Vennevelles. C'est du troisième, Louis-Camille

Cardon de Garsignies, né en 1810, décédé en 1885, que descendent les représentants actuels.

Hyacinthe Cardon, écuyer, Sgr du Bronquart ; Louis-Joseph Cardon, Sgr des Marets ; Louis-Ignace Cardon de Montreuil, Sgr de Garsignies, Montreuil, etc., prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lille.

La famille Cardon a fourni dans ses diverses branches, en dehors des personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte de Garsignies.

Principales alliances : Aronio 1768, de Muyssart 1715, de Rouvroy 1795, 1799, de Couasnon 1863, Berthier de Viviers 1828, Fruict 1729, Jacobs 1711, Fabre de Montvaillant 1759, de Briey 1857, de Diesbach 1863, de Saint-Gilles 1872, d'Espagne de Vennevelles, de Vigneral 1873, de Fontenilliat 1909, etc.

Il a existé en Lorraine une famille Cardon, très distinguée, qui possédait, entre autres biens, une seigneurie de Vidampierre. Cette famille portait pour armes : *de gueules à un chevron de sable bordé d'argent, accompagné de trois besants d'or ; au chef du même soutenu d'une devise bastillée de trois pièces d'azur.* Son auteur, Michelet Cardon, valet de chambre de la reine de Sicile, marié à Barbe Maguilloche, fut anobli en juin 1497 par lettres du duc de Lorraine. Il fut père d'Antoine Cardon, valet de chambre du duc de Lorraine, qui rendit un hommage le 30 mai 1549. Daniel Cardon, chevalier, Sgr de Vidampierre, petit-fils de ce dernier, chambellan du Duc, épousa en 1604 Louise de Barécourt, puis en 1621 Louise de la Malte, héritière de la terre de Vandéleville, dont son petit-fils, Jean-Philippe de Cardon-Vidampierre, conseiller d'État, grand gruyer de Lorraine, obtint l'érection en comté par lettres patentes du Duc du 15 décembre 1723. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Anne-Claudine de Cardon de Vidampierre, née à Nancy en 1770, fit sous Louis XVI pour être admise à Saint-Cyr ; elle épousa en 1802 le vicomte de Béthune. Le comte de Cardon de Vidampierre, maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nancy. Jean-Antoine, comte de Cardon de Vidampierre fut fusillé à Quiberon en 1795. Son frère, Charles-Joseph, comte de Cardon de Vidampierre, fut le dernier représentant de sa famille et ne laissa de son mariage en 1793 avec Mlle de Chérisey qu'une fille, la baronne Morand, décédée à Paris en décembre 1877.

CARDONNE (Mauvoisin de). Voyez : Mauvoisin de Cardonne.

CARDONNEL (de), **CARDONNEL** et **CARDONNEL de BESSONIES**. Armes : d'*hermines à un cœur de gueules, sommé d'une tige de lis au naturel ; au chef d'azur chargé d'un œil rayonnant d'or.* — L'écu timbré *d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.* — Devise : *Post nebula Phœbus.*

La famille Cardonnel, originaire de l'Albigeois, appartenait dès le XVIIe siècle à la haute bourgeoisie de ce pays. Elle se partagea à cette époque en deux branches principales qui se perpétuèrent l'une à Monestiès, en Albigeois, l'autre à Villefranche, en Rouergue.

Le chef de la branche aînée, monsieur Pierre Cardonnel, marié à Marie-Anne Debat, était sous Louis XVI notaire royal à Monestiès. Son fils, Pierre-Félix-Salvi Cardonnel, né à Monestiès le 29 mai 1770, était encore fort jeune quand il fut élu député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents ; il siégea à la droite de cette assemblée, fut porté après le 18 fructidor sur une liste des déportés et ne fut épargné que grâce au crédit de son compatriote Lacombe-Saint-Michel. Élu député du Tarn successivement en 1811, 1815, 1816, 1819, 1824, président à la Cour royale de Toulouse en 1816, conseiller à la Cour de cassation en 1821, commandeur de la Légion d'honneur en 1825, Cardonnel fut anobli par lettres patentes du 17 février 1815. Il mourut à Paris en 1829 laissant un fils unique, Philippe de Cardonnel, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui mourut en 1863 sans avoir été marié.

La branche cadette, fixée à Villefranche-de-Rouergue, compte encore des représentants. L'un d'eux, Marcellin-Louis Cardonnel, né en 1845, membre du Conseil d'arrondissement de Villefranche, a épousé en 1877 Mlle de Bessonies du Bousquet, héritière d'une vieille famille noble du Quercy à laquelle il a été consacré une notice au tome IV de cet ouvrage. Il en a eu deux fils, Jean-René, né en 1878 à Flagnac (Aveyron), marié en 1907 à Mlle de Sainsbut des Garennes, et François-Michel, né au même lieu en 1887, qui, par décret du 26 juin 1888, ont été autorisés à joindre au nom de Cardonnel celui de la famille de Bessonies et à s'appeler Cardonnel-Bessonies (*sic*, sans particule).

CARDOT de la BURTHE. Armes de la famille de la Burthe : d'*or à un phénix au naturel, le vol étendu, posé sur un bucher ardent de gueules, couronné d'une couronne de fleurs au naturel, le tout soutenu de deux branches d'olivier de sinople, passées en sautoir.* — Devise : *In funere vita.*

MM. Louis-Gabriel et Charles-Eugène Cardot, issus d'une vieille famille bourgeoise de Vesoul, en Franche-Comté, ont demandé en jan-

vier 1864 et obtenu par décret du 11 décembre de la même année l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de la famille de la Burthe à laquelle appartenait leur mère, Ursule-Gabrielle de la Burthe, femme de François-Xavier Cardot.

Principales alliances : de la Burthe de Pachas, Reboul de la Juillière, etc.

La famille DE LA BURTHE, fixée en Franche-Comté au XVIIIe siècle et éteinte au siècle suivant dans la famille Cardot, était originaire de Gascogne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*. Elle a possédé en Condomois, entre autres biens, les seigneurs de Pailhas, de Bérail, d'Orteilhan, etc. Son chef, Jean-Hector de la Burthe de Pachas, fut maintenu dans sa noblesse le 20 janvier 1668 par un jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, après avoir justifié sa filiation depuis noble Pierre de la Burthe qui passa un contrat le 29 septembre 1547. Il fit son testament au château d'Orteilhan le 11 décembre 1692. Son fils, Jean-Hector de la Burthe, né à la Plume le 20 novembre 1672, lieutenant de cavalerie au régiment de Lambesc, marié le 20 novembre 1716 à Anne Barats, fut encore maintenu dans sa noblesse le 15 mai 1715 par jugement de Laugeois, intendant de Montauban. Il fut père de noble Jacques de la Burthe, Sgr de Pachas, né à Vic-Fezensac, lieutenant de cavalerie au régiment de Beaucaire, qui vint s'établir en Franche-Comté après le mariage qu'il contracta à Port-sur-Saône en 1744 avec Claudine Faivre. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le fils de celui-ci, Jacques-Antoine de la Burthe, né en 1749 à Port-sur-Saône, fit en 1761 pour être admis à l'École militaire. M. de la Burthe prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vesoul.

CAREIL (Foucher de). Voyez : FOUCHER DE CAREIL.

CAREFFE (de).

Il a été impossible de se procurer aucun renseignement sur l'origine de cette famille.

Jean-Baptiste de CAREFFE, domicilié à Bordeaux en 1790, se qualifiait écuyer ; il avait épousé Catherine du Bessy de Neuville qui se remaria à Louis Estière, directeur de la poste. Leur fils, Jean-Baptiste-Edouard de Careffe, né à Paris, d'abord directeur de l'octroi à Bingen, était sous le Premier Empire secrétaire de la préfecture de la Moselle. Il fut père de Vincent de Careffe, né à Metz en 1807, dont un des petits-fils, Emmanuel de Careffe, né à Bordeaux en 1869, a été préparateur de chimie à la Faculté des sciences de cette ville.

CARELLE (**Durieu de la**). Voyez : DURIEU DE LA CARELLE.

CARELLE (**de la Roche de la**). Voyez : ROCHE-NULLY ET DE LA CARELLE (DE LA).

CARFORT (**le Nepveu de**). Voyez : LE NEPVEU DE CARFORT.

CARGOUET (**de**). Armes : d'*argent à trois fleurs de lys de gueules.* — Devise : *Sicut lilia germinabunt.*

La famille de CARGOUET appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. Elle a eu pour berceau une seigneurie de son nom située sur le territoire de la paroisse de Meslin, près de Lamballe, dans l'ancien diocèse de Saint-Brieuc. Cette seigneurie était devenue au XVIe siècle la propriété d'une famille de la Motte; Gillette de la Motte, dame de Cargouet, épousa le 10 février 1542 Alain Bertho.

D'après une tradition la famille de Cargouet aurait eu dans un passé reculé une origine commune avec la famille de la Cornillière (voyez ce nom), de la même région, qui porte les mêmes armoiries en intervertissant les émaux. Elle a eu pour premier auteur connu Dimanach dont le fils, Geoffroy de Cargouet, et le petit-fils, Alain de Cargouet, contractèrent en 1256 et 1257 des emprunts sur le gage de terres qu'ils possédaient en la paroisse de Plounez. Toutefois le jugement de maintenue de noblesse de 1669 ne fait remonter la filiation qu'à un Guillaume de Cargouet, de la paroisse de Maroué, qui en 1423 comparut comme noble à la réformation du diocèse de Saint-Brieuc. Pierre de Cargouet, fils de ce gentilhomme, épousa Jeanne Gouyon qui comparut en 1469 à la montre de Saint-Brieuc avec Jean et Roland de Cargouet et qui vivait encore en 1506. Il fut père de Christophe de Cargouet, Sgr de la Coste, qui vers 1536 fit construire le manoir de Troujolly dans la paroisse de Cléder.

La famille de Cargouet figure de 1423 à 1476 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc. Ses divers représentants furent maintenus dans leur noblesse d'extraction le 15 avril 1669, sur preuves de sept générations, par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux-nobles.

La famille de Cargouet est représentée de nos jours par plusieurs rameaux dont l'un se distingue en joignant à son nom celui de sa terre de Ranléon, dans les Côtes-du-Nord.

Son chef est connu sous le titre de comte depuis le milieu du XIXe siècle.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Courson, de la Faye, d'Espalungue d'Arros 1888, de Bouan de Chef-du-Bois 1869, 1898, de Chatton 1660,

Gouyon, du Bois-Berthelot, de Penhoadic 1841, Hingant de Saint-Maur, Mac-Pherson-Abadam 1873, Halna du Fretay 1888, du Pouget de Nadaillac, etc.

La famille de Cargouet ne doit pas être confondue avec un certain nombre de familles DE KERGOET qui ont appartenu à l'ancienne noblesse de la même province. Deux de ces familles subsistaient lors de la grande recherche commencée en 1666.

L'une d'elles avait eu pour berceau la seigneurie de son nom, en la paroisse de Saint-Hernin, au pays de Cornouailles, et portait pour armes : d'*argent à cinq fusées rangées et accolées de gueules, accompagnées en chef de quatre roses du même*. Elle était connue depuis 1296, fut maintenue dans sa noblesse par jugement de 1669, sur preuves de six générations, et produisit un évêque de Tréguier en 1401 et deux pages du Roi en 1690 et 1706.

Une autre famille de Kergoet tirait son nom d'une seigneurie du pays de Léon et portait pour armes : d'*azur à un léopard d'or chargé sur l'épaule d'un croissant de gueules*. Elle était un ramage de la famille du Faon, fut maintenue dans sa noblesse par jugement de 1669, sur preuves de dix générations, et s'éteignit au siècle suivant dans la famille de Parcevaux.

CARHEIL (de). Armes : d'*argent à deux corneilles essorantes et affrontées de sable, becquées et membrées d'or, accompagnées en pointe d'une molette d'éperon de sable*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux hermines cravatées*. — Devise : *Potius mori quam fœdari*.

La famille de CARHEIL appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On en trouvera particulièrement une généalogie dans le *Nouveau d'Hozier*. Elle a eu pour berceau l'importante seigneurie de son nom, située en la paroisse de Plessé, au diocèse de Nantes. Marie de Carheil, héritière des biens de sa famille, épousa le 30 juillet 1619 Jérôme du Cambout, Sgr de Beçay, et lui porta la seigneurie de Carheil dont son fils, René du Cambout, obtint l'érection en vicomté par lettres de 1685. La famille du Cambout de Coislin conserva la terre de Carheil jusqu'au XIXe siècle, époque à laquelle elle fut vendue à Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe.

Jeanne de Carheil, premier auteur connu de la famille, reçut un aveu en 1407. Par suite de la perte de ses papiers, passés avec la terre de Carheil dans la maison du Cambout de Coislin, la famille de Carheil ne peut faire remonter sa filiation suivie au delà de Macé de

Carheil, Sgr dudit lieu, qu'Arthur, fils du duc de Bretagne, appelle son bien-aimé écuyer dans un brevet de 1439. Ce gentilhomme avait épousé Valence de la Serpaudais et était encore seigneur de Carheil en 1470. Il fut père de Guillaume de Carheil, Sgr dudit lieu, qui épousa Marie du Coudray, et aïeul d'autre Guillaume de Carheil, Sgr dudit lieu, qui épousa le 25 novembre 1511 dame Jeanne Spadine et qui continua la descendance. François de Carheil, Sgr dudit lieu, fils de ce dernier, marié le 28 avril 1555 à Olive le Bourg, dame de la Guichardaye, en eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Michel de Carheil, Sgr dudit lieu, dont la fille unique, héritière des biens de sa maison, épousa Jérôme du Cambout; 2° Julien de Carheil, Sgr de la Guichardais, en Carentoir, au diocèse de Rennes, qui épousa Julienne Maubec; 3° Olivier de Carheil, Sgr de Launay, en la paroisse de Sucé. Ces deux derniers frères furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Les divers représentants de la famille de Carheil furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, sur preuves de sept générations, le 8 décembre 1668 par un arrêt des commissaires de la réformation qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*.

La branche aînée a conservé jusqu'à nos jours la terre de la Guichardaye, à quelques kilomètres de Redon. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Jean de Carheil, né à la Guichardaye en 1766, fit en 1780 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

La seconde branche a également conservé jusqu'à ces derniers temps la terre de Launay, dans la Loire-Inférieure. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Joseph de Carheil de Launay, né à Launay en 1770, fit en 1785 pour être promu au grade de sous-lieutenant.

Jean de Carheil de la Guichardaye et Pierre de Carheil de Launay signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux.

La famille de Carheil a fourni de nombreux officiers dont l'un périt à Quiberon en 1795; un pieux missionnaire, Étienne de Carheil de la Guichardaye, de la Compagnie de Jésus, mort au Canada en odeur de sainteté en 1726; un conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Nantes, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : du Cambout (de Coislin), de Cadaran 1721, de Soussay 1763, 1764, de la Bouexière de Brantonnet 1624, Harscouet de Saint-Georges 1893, de Lorgeril 1890, de Tinguy, Audren de Kerdrel 1858, Cillart de Kérampuil 1714, de Poulpiquet du Halgouet,

de Bruc de Montplaisir 1892, le Bihan de Pennelé, de Guerrif 1659, du Fresche de la Villorion, Rado du Matz 1587, etc.

CARIÉS de SENILHES (Lacroix de). Voyez : Lacroix de Cariés de Senilhes.

CARIÉS de SENILHES (de). Armes : *coupé au 1 d'azur à trois étoiles d'argent, mal ordonnées ; au 2 de gueules à l'aigle d'or.* — L'écu timbré d'*un casque orné de ses lambrequins.* — Supports : *deux chevaux d'argent.* — Devise : *Tentanda via est.*

La famille de Cariés de Senilhes, aujourd'hui éteinte dans les mâles, était anciennement et honorablement connue dans les environs de Castres, en Languedoc. M. de Magny en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire Universel.* Il en fait remonter la filiation à Bernard Cariés, demeurant à Lacaune, au diocèse de Castres, qui fit son testament en 1594 et dont le fils, Jean Cariés, plus tard substitut du procureur du Roi à Lacaune, épousa le 7 juillet 1595 Marie de Calmels. Pierre Cariès, fils du précédent, possédait près de Lacaune le domaine de Senilhes dont sa descendance a conservé le nom. Il fut père de Jean Cariès, Sgr de Senilhes, qui eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille de Cariès de Senilhes et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de le noblesse de sa région.

Son dernier représentant mâle, Jean-François de Cariès de Senilhes, né à Lacaune en 1798, maréchal de camp en 1848, commandant du Prytanée de la Flèche, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1862, avait obtenu le 18 janvier 1860 un jugement du tribunal de Castres l'autorisant à faire rectifier les actes de l'État civil dressés depuis la Révolution dans lesquels les deux noms de Cariès et de Senilhes n'étaient pas précédés de la particule de. Il avait épousé en 1821 Mlle de Saint-Brice dont la mère, femme de chambre du Dauphin, avait partagé pendant quelques jours la captivité de la Famille Royale au Temple. Il en laissa une fille unique, Marie, qui épousa en 1855 Christophe Lacroix, receveur particulier des finances, décédé en 1886. Celui-ci obtint par décret du 1er août 1860, pour lui et pour son fils, l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Cariés de Senilhes.

Principales alliances : Portal, de Calmels, de Saint-Brice, etc.

Le général de Cariès de Sénilhes avait eu deux sœurs dont l'une, Octavie, demeura célibataire et dont l'autre épousa M. Moujol, capitaine en retraite. Celle-ci eut deux fils, aujourd'hui décédés sans laisser de postérité, qui, ayant été adoptés par leur tante, Octavie,

se trouvèrent en droit de joindre à leur nom celui de la famille de Cariès de Sénilhes. Le second de ces deux frères, Arthur, capitaine d'infanterie, fut tué à l'ennemi en 1870.

CARLAN (le Noir de). Voyez : Le Noir de Carlan.

CARLES de CARBONNIÈRES.

La famille Carles de Carbonnières est très anciennement connue dans la haute bourgeoisie de Castres, en Languedoc.

Joseph Carles, docteur et avocat à Castres, fut pourvu de l'office de conseiller référendaire en la Chambre de l'édit du Languedoc qu'il résigna le 21 juillet 1608. Pierre Carles, consul de Castres en 1608, eut ses biens confisqués pour avoir pris le parti du duc de Rohan dans les guerres de 1620 à 1629.

François Carles, bourgeois, fut consul de Castres en 1689. Pierre Carles de Carbonnières épousa à Castres en 1719 Mlle de Bouffard de Lagrange.

Principales alliances : de Bouffard de Lagrange, de Gouttes vers 1800, etc.

CARLES de PRADINES (Fornier de). Voyez : Fornier de Carles de Pradines.

CARLES (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à l'aigle d'or au vol abaissé ; au 2 d'or à un lion naissant et mouvant de la pointe, la tête contournée, de gueules ; au 3 d'argent à une molette d'éperon de sable.* — Couronne : *de Comte.*

La famille de Carles a occupé un rang distingué dans la noblesse bordelaise. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On en trouvera des généalogies dans les *Dossiers bleus* et dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* d'O'Gilvy.

Elle a toujours revendiqué comme un de ses membres Vital Carles, grand chantre et chanoine de la cathédrale de Saint-André, à Bordeaux, qui en 1390 fonda dans cette ville l'hôpital Saint-André sur des terrains lui appartenant. Le nom de Vital Carles a été donné de nos jours à une des plus belles rues de Bordeaux.

La famille de Carles demanda sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour de France et envoya dans ce but ses papiers au Cabinet des Ordres du Roi. Chérin, chargé d'examiner ces titres, écrivait le 20 mai 1784 à Madame Victoire : « La « famille de Carles a des services dans la robe et l'épée et a fourni de

« bonnes alliances telles que celles de Talleyrand, de Durfort, de « Lansac ; mais elle n'est connue avec certitude que depuis 1519 et « on ne doit pas dissimuler que ce qu'on trouve sur elle au-dessus « de cette époque ferme absolument au frère de M. l'abbé de Carles « l'entrée des carosses du Roi. » Il ne fut pas donné de suite à la requête de la famille de Carles.

La généalogie envoyée dans cette circonstance par la famille de Carles et conservée dans les manuscrits de Chérin fait remonter la filiation suivie à honorable homme et sage maître Jehan de Carles, docteur ès droits, clerc de la ville et cité de Bordeaux, qui épousa, par contrat du dernier septembre 1505, Jacquette de Constantin, fille de noble homme Baude Constantin. Ce même maître Jehan de Carles, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, fut pourvu par lettres du 7 juillet 1519 de l'office de président audit Parlement. Il laissa trois fils qui furent des hommes éminents. L'aîné de ces fils, Lancelot de Carles, évêque de Riez en 1550, fut ambassadeur du roi Henri II auprès du Saint-Siège, chevalier de l'Ordre du Roi et aumônier du roi François II; poète et helléniste distingué, il fut l'ami de Ronsard et de Joachim du Bellay qui l'ont célébré dans leurs vers. Le plus jeune, Pierre de Carles, succéda à son père dans sa charge de président au Parlement de Bordeaux; sa descendance ne tarda pas à s'éteindre. François de Carles, second fils de Jehan et de Jacquette de Constantin, contracta une brillante alliance ; il épousa Catherine de Talleyrand et donna le 24 août 1548 quittance des 2.000 écus d'or que celle-ci avait reçus en dot ; il fut nommé maire de Bordeaux en 1561 et était encore en charge quand il mourut peu de temps après. Il laissa un fils, noble Raymond de Carles, Sgr de Roquette, dans l'Entre-Deux-Mers, demeurant à Baurech, qui épousa Marguerite Bonneau par contrat du 15 août 1571 et qui continua la descendance. Le fils de celui-ci, François de Carles, Sgr de la maison noble de Roquette, épousa d'abord en 1604 Renée de Puypéron, puis le 27 juillet 1621 Suzanne d'Aydie. Il laissa quatre fils : 1° Geoffroy, Sgr de Roquette, qui fut maintenu dans sa noblesse le 12 mars 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et dont le fils, François, Sgr de Roquette, paraît être mort sans postérité ; 2° Jean de Carles, sieur de Trajet, maréchal de bataille, marié à Galiotte d'Auber, dont le fils, Jacques, fut maintenu dans sa noblesse le 1er juin 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux, et dont la descendance s'est éteinte avec Guillaume-André de Carles de Trajet, décédé en 1825 ; 3° François de Carles, qui épousa Marie Decazes, héritière de la terre de Figeac, par contrat passé le 16 janvier 1654 devant notaire à Saint-Emilion, qui fut maintenu dans sa noblesse le 12 mars

1668 par jugement de Pellot et qui continua la descendance ; 4° Henri de Carles, Sgr de la Roque, qui épousa en 1659 Marguerite de Gaboriau, dont les fils, François et Jean, furent maintenus dans leur noblesse en 1697 avec leur cousin par jugement de M. de Bezons et dont l'arrière-petite-fille, Anne, fut admise à Saint-Cyr en 1764. François de Carles, Sgr de Figeac, fils unique de François et de Marie Decazes, épousa en 1679 Jeanne de Belliquet, fut maire perpétuel de Saint-Émilion et fut maintenu dans sa noblesse en 1697 avec ses cousins par jugement de l'intendant Bezons. Il laissa deux fils, Vital de Carles, dont le fils Élie fut admis en 1736 parmi les pages du Roi, et François de Carles, page de la Grande Écurie en 1712, qui épousa en 1722 Mlle de Gères de Camarsac et qui continua la lignée. L'aîné des quatre fils de celui-ci, Jacques, fut maréchal de camp. Le plus jeune, Joseph, maire de Libourne en 1765, marié en 1767 à Anne de Grailly, fut père de Jacques-Amédée de Carles, né en 1767, page de la Grande Écurie en 1782, marié en 1803 à Amélie de Verbois, dont descendent les représentants actuels.

Le marquis de Carles, le comte de Carles, maréchal de camp, Sgr de Maubusquet, et le chevalier de Carles prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne.

La famille de Carles a fourni un évêque de Riez, ambassadeur et chevalier de l'Ordre du Roi, deux présidents au Parlement de Bordeaux, un maréchal de camp et plusieurs officiers supérieurs, des pages du Roi, un maire de Bordeaux, un maire de Libourne, etc.

Un de ses représentants portait sous Louis XVI le titre de marquis; son chef est connu depuis la Révolution sous le titre de comte.

Principales alliances : de Talleyrand 1548, d'Aydie 1621, de Durfort-Civrac 1676, du Val 1755, de Mellet 1783, Gaboriau 1659, de Lageard 1686, de Galatheau, Decazes 1654, de Pourquery de la Bigotie vers 1738, de Gères de Camarsac 1722, de Grailly 1767, du Hamel 1836, de Sercey 1867, de Noaillan 1773, de Neuchèze 1897, Bessot de Lamothe-Mastin 1893, de la Boétie, etc.

CARLET de la ROSIÈRE. Armes : d'*argent à un chêne de sinople accompagné en chef de deux étoiles d'azur et aux flancs de deux fleurs de lys de même, à deux épées de gueules passées en sautoir brochant sur le fût de l'arbre.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Lilia semper et armis et corde.*

La famille Carlet de la Rosière est, d'après la tradition, originaire du Piémont d'où elle serait venue se fixer en France au cours du xve siècle. On en trouvera des généalogies dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans le *Dictionnaire universel de la noblesse*

du chevalier de Courcelles. Ces travaux n'en donnent la filiation que depuis Louis Carlet de Rosière, chevalier de Saint-Louis, qui mourut dans un âge très avancé en 1701. Marc Carlet de la Rosière, fils de Louis, fut également chevalier de Saint-Louis et mourut en 1744 à Neuf-Brisach à l'âge de 86 ans. Il fut père de Jean Carlet de la Rosière, né en 1696, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi en 1763, qui mourut en 1780 au château de la Rosière, en Champagne, et grand-père de Louis-François Carlet, connu sous le titre de marquis de la Rosière, né en 1733 au Pont-d'Arche, près de Charleville, maréchal de camp en 1781, nommé grand-croix de Saint-Louis pendant l'émigration, inspecteur général des côtes et des frontières du royaume de Portugal en 1802, qui mourut à Lisbonne en 1808. Le marquis de la Rosière a laissé sur l'art militaire un certain nombre d'ouvrages très estimés. Il s'était fait accorder le 21 avril 1777 des lettres patentes qui, conformément à l'édit de novembre 1750 établissant la noblesse militaire et en raison de ses services et de ceux de son père et de son aïeul, lui reconnaissaient la noblesse héréditaire. Il sollicita sous Louis XVI l'admission d'un de ses fils à l'École militaire et prétendit qu'en raison de ces lettres de 1777 ce jeune homme devait être dispensé de faire les preuves de noblesse prescrites par les règlements. Chérin consulté écrivit le 14 janvier 1785 la curieuse lettre suivante :

« Monseigneur,

« Les officiers qui prétendent avoir acquis la noblesse en vertu de l'édit du mois de novembre 1750 sont tenus non seulement de produire les lettres, brevets et commissions de leurs grades et de ceux de leur père et de leur aïeul, ainsi que les certificats du secrétaire d'État ayant le département de la guerre ; mais ils doivent y joindre leurs titres de famille sur chacun de ces trois degrés. Cela est textuellement ordonné par l'article XII du même édit. Ainsi le jeune M. de Rozières (*sic*) doit faire la même preuve que tous les autres gentilshommes qui se destinent au service, indépendamment de celle prescrite par ce même édit. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, etc. »

CHÉRIN.

Le marquis de la Rosière avait épousé en 1769 Mlle de Grandville. Il en eut quatre fils dont l'aîné, Jean Carlet, marquis de la Rosière, fut nommé maréchal de camp en 1815.

Un marquis Carlet de la Rosière est de nos jours fixé à Asnières, près de Paris.

CARLI. Armes : d'*or à une louve sortant de sa tannière, le tout au naturel*. — Devise : *Armis, aratro, calamo*.

La famille Carli est très anciennement et très honorablement connue à Speloncato, en Corse. Elle est originaire de Lucques, en Italie, d'où elle vint se fixer dans l'île au cours du XVIe siècle.

Ambroise Carli et ses descendants furent créés caporaux par décret de 1684.

Marc-Marie Carli fut secrétaire de Paoli.

On ne connaît, du reste, pas de principe d'anoblissement à la famille Carli et elle ne figure pas au nombre des familles corses qui firent reconnaître leur noblesse lors de la recherche ordonnée par Louis XV après l'annexion de l'île.

CARMANTRAND de la ROUSSILLE (de). Armes : *de gueules à une fasce d'or accompagnée de trois besants de même*. — Couronne *de Comte*.

La famille de Carmantrand de la Roussille appartient à la noblesse de l'Auvergne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

Elle est originaire de Clermont-Ferrand où elle occupait dès 1480 un rang honorable dans la bourgeoisie. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1667 en fait remonter la filiation à un Joseph Carmantrand qui était conseiller de la ville de Clermont en 1533 et dont le fils, également appelé Joseph, se qualifiait bourgeois de Clermont en 1593. Le fils de celui-ci, Étienne de Carmantrand, Sgr de Bezance, marié à demoiselle Laborieux, fut d'abord receveur des décimes et du taillon à Clermont, fut pourvu le 12 novembre 1642 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France et mourut à Paris le 17 août 1648. Il laissa trois fils, François de Carmantrand, Sgr de Bezance, en l'élection de Clermont, marié en 1648 à Jeanne Poisson, qui succéda à son père dans son office de secrétaire du Roi, Pierre Carmantrand, Sgr de la Peyrouse, et Géraud Carmantrand, Sgr de la Roussille, marié le 3 janvier 1652 à demoiselle Marguerite Bourlin. Ces trois frères furent maintenus dans leur noblesse le 28 juillet 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant, comme fils d'un secrétaire du Roi mort en charge. L'aîné d'entre eux, François, mourut en 1695 laissant sept fils dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Son frère, Géraud, Sgr de la Roussille, continua la descendance. Il fut père de François Carmantrand, écuyer, Sgr de la Roussille, qui épousa, par contrat passé à Clermont le 10 juillet 1682, demoiselle Marie Rouy, fille d'un bourgeois de Billon, grand-père de Gilbert Carmantrand, écuyer, Sgr de

la Roussille, baptisé à Clermont en 1683, qui épousa Suzanne Ruffelet par contrat passé à Saint-Brieuc le 25 septembre 1709 et qui fit son testament à la Prade le 31 mai 1740, bisaïeul de François-Joseph Carmantrand, Sgr de la Roussille, né le 4 juin 1714 à Saint-Brieuc, en Bretagne, qui épousa à Maringues, le 4 juin 1742, Claude Ferrand de Ponthières, et trisaïeul de François de Carmantrand de la Roussille qui épousa à Vertaison, le 11 août 1771, Jeanne Vachier des Charmes. Michel de Carmantrand de la Roussille, fils de ce dernier, né à Vertaison en 1775, fit en 1787 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

M. Carmantrand de la Roussille prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont-Ferrand.

La famille de Carmantrand de la Roussille n'est pas titrée.

Plusieurs de ses représentants, François Carmantrand, écuyer, sieur de Bézance, conseiller du Roi, receveur des décimes au diocèse de Clermont ; Jeanne Carmantrand, veuve de N... de Varennes, trésorier général des finances en la généralité de Riom ; Joachim Carmantrand, écuyer, sieur de Rivemont ; Jeanne Poisson, veuve de François Carmantrand, écuyer, conseiller du Roi, receveur des décimes, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Elle a fourni de nombreux officiers dont l'un prit une part active à l'insurrection vendéenne et fut fusillé à Auray et dont un autre périt dans l'expédition de Quiberon, en 1795.

Jean-François de Carmantrand de la Roussille, né en 1835, a été maire de Thiers. Son frère, Pierre-Félix, né en 1836, a été conseiller à la Cour de Riom.

Principales alliances : Dessaigne, Pelissier de Féligonde, de Frédeville, de Croze 1889, etc.

Il a existé en Guienne une famille DE CARMANTRAN qui portait pour armes : *d'azur à deux demi-vols d'argent.* On trouvera sur cette famille beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus.* Son chef, Scipion de Carmantran, marié en 1651 à Louise Dupuy, fut maintenu dans sa noblesse le 11 septembre 1666 par jugement de Dupuy, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux, après avoir prouvé sa filiation depuis son bisaïeul, Arnaud. Il laissa deux fils dont l'aîné, Pierre-Antoine de Carmantran, sieur d'Espalais, marié le 17 novembre 1689 à Rose de Ricard, fut encore maintenu dans sa noblesse le 12 septembre 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux.

CARMEJANE-PIERREDON (de). Armes : *écartelé au 1 palé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'or,* qui est de Vesc ; *au 2 de*

gueules à l'épée haute d'argent, posée en pal, qui est des barons militaires du Premier Empire; *au 3 de gueules à un lion d'argent tenant une grenade de sable allumée d'argent* (armes concédées sous le Premier Empire) ; *au 4 d'or à une bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent,* qui est d'Antoine de Pierredon ; *sur le tout d'or à un chevron de gueules accompagné de trois flammes de même, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent,* qui est de Carméjane ancien. — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Deus, patres, patria,*

La famille DE CARMEJANE appartient à la noblesse du Comtat Venaissin. Il en existe un grand nombre de généalogies imprimées. Les principales sont dans le *Chartrier français,* dans l'*Annuaire de la noblesse de* 1865, dans le supplément de l'*Armorial général de d'Hozier*, réimprimé par la maison Firmin-Didot, etc.

Elle a eu pour berceau la petite ville de Fumel située en Guienne, sur les confins du Quercy, de l'Agenais et du Périgord. Ce fut à la fin du XVe siècle que son premier auteur connu, Jehan Calméjane, ou Carméjane, quitta cette ville pour venir établir sa résidence à Ménerbes, au Comtat Venaissin. On sait très peu de chose sur ce personnage. Il fut père de Jehan de Carméjane, citoyen d'Avignon, habitant de Ménerbes, qui épousa en 1515 Antoinette de Blado et qui fit son testament à Ménerbes le 8 août 1551, grand-père de Jehan de Carméjane qui épousa à Ménerbes, le 3 avril 1552, Eustache Laurentii, et bisaïeul de Gilles de Carméjane, qualifié *égregius vir dominus*, citoyen d'Avignon, qui fut troisième consul de cette ville en 1598 et 1611 et qui épousa le 9 février 1608 Marguerite de Belli. Ces premiers auteurs de la famille de Carmejane n'appartenaient pas à la noblesse et n'en portaient pas les qualifications. Mais Simon de Carmejane, fils de Gilles, né à Avignon le 29 octobre 1616, fut pourvu le 26 octobre 1638 du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon qui au Comtat Venaissin conférait à ses titulaires la noblesse au premier degré. Il épousa à Avignon, le 22 novembre 1642, Françoise de Folard, propre tante du chevalier de Folard, auteur de divers ouvrages militaires bien connus. Il laissa de cette alliance trois fils dont les deux plus jeunes moururent sans postérité et dont l'aîné, François-Simon de Carmejane, né à Avignon le 19 septembre 1643, continua la descendance. Ce François-Simon de Carmejane figure dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer. Il épousa à Bonnieux, le 23 janvier 1690, Christine de Savournier et fit son testament à Ménerbes le 18 novembre 1694. Il laissa un fils, François-Augustin de Carmejane, né à Ménerbes le 6 septembre 1691, qui épousa dans cette ville, le 18 août 1716, Anne-

Thérèse de Malachier et qui mourut le 27 juillet 1771. Le fils de celui-ci, François-Augustin de Carmejane, dit le chevalier de Carmejane, né à Ménerbes en 1724, décédé dans la même ville en 1787, était capitaine au régiment de Stainville et chevalier de Saint-Louis quand il épousa, par contrat passé au château de Taillas le 16 avril 1771, Marie-Madeleine d'Antoine de Taillas, héritière de la terre de Pierredon, en Provence, que sa descendance possède encore et dont elle a gardé le nom. Il fit en 1781 des preuves de noblesse devant d'Hozier pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils aîné, Charles-Joseph de Carmejane de Pierredon, né à Ménerbes en 1772. Celui-ci devint dans la suite général de brigade d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 15 juin 1810, épousa en 1821 Camille-Stéphanie Trono de Bouchony et mourut en 1830. Il laissa plusieurs fils dont l'aîné, Henri, baron de Carmejane de Pierredon, né en 1822, connu sous le titre de comte, chef d'escadron d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, a laissé deux fils de son mariage en 1855 avec Mlle de Revel de Vesc. L'un de ces fils a relevé le titre de marquis de Vesc.

La famille de Carmejane a fourni un grand nombre d'officiers, des magistrats, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Folard 1641, de Mérindol 1683, Petiton 1863, Devoulx 1808, Trono de Bouchony 1821, de Blacas-Carros 1860, Martin de Boudard 1848, de Revel de Vesc 1855, de Chérisey 1889, Imbert de Balorre 1888, d'Anselme de Vénasque 1867, etc.

CARMES de la BRUGUIÈRE (de). Armes : *d'azur à une tour d'argent sommée d'une colombe de même tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

La famille de Carmes de la Bruguière est anciennement connue au diocèse d'Uzès, en Languedoc. On en trouvera une généalogie très succincte dans le tome II de l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque. La filiation suivie remonte au 25 mars 1510, date à laquelle Raymond de Carmes, fils de Pierre de Carmes, épousa noble Louise de Bosc. Pierre de Carmes, fils de Raymond, épousa à une date inconnue N... Roman ; il fut père de Claude de Carmes, qui épousa le 13 janvier 1567 Jeanne de Salvet, et grand-père de Jean de Carmes qui épousa le 19 juillet 1607 Marguerite Gentes. On ne sait que peu de chose sur ces divers personnages et on ne voit pas qu'ils aient porté de qualifications nobiliaires. La famille de Carmes ne figure pas, du reste, au nombre de celles de sa région qui firent

reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et paraît ne s'être agrégée définitivement à cette ordre qu'au cours du XVIIIe siècle. Elle fournit à cette époque un certain nombre d'officiers de mérite dont plusieurs obtinrent la croix de Saint-Louis. Jean-Baptiste de Carmes de Labruguière, chevalier de Saint-Louis en 1776, se fit maintenir dans sa noblesse, le 25 février 1769, par arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire. Il s'était brillamment apparenté par le mariage qu'il contracta, le 2 mars 1783, avec Marie-Delphine de Tournon-Simiane. Il en eut plusieurs fils dont l'un, Maurice, fut tué à la bataille de la Moskowa et dont le plus jeune, Camille-Hyacinthe de Carmes de la Bruguière, député du Gard en 1848, marié en 1817 à Mlle de Boisset, continua la descendance. Yvan-Adophe de Carmes de la Bruguière, fils de ce dernier, longtemps conseiller général du Gard, a été le dernier représentant mâle de sa famille ; il est décédé en 1888 en son château de la Bruguière, près d'Uzès, sans avoir eu d'enfants de son premier mariage en 1845 avec Mlle de Grôlée de Virville et ne laissant que des filles de son second mariage en 1849 avec Hilda de Montalet-Alais.

La famille de Carmes de la Bruguière n'était pas titrée.

Principales alliances : de Tournon-Simiane 1783, de Gallier 1817, de Boisset 1817, de Grôlée de Virville 1845, Bérard de Montalet-Alais 1849, de Vanel de Lisleroy, etc.

CARMIER, en Touraine. Armes : d'*argent à une fasce d'azur supportant un pélican de même et accompagnée en pointe d'un cœur aussi d'azur.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux griffons à demi couchés sous l'écu.*

La famille Carmier occupait depuis plusieurs générations un rang distingué dans la bourgeoisie d'Amboise quand elle fut anoblie au XVIIIe siècle à la faveur des charges exercées par ses membres.

Jacques Carmier de la Picardière, décédé à Amboise en 1750, était conseiller du Roi et son procureur aux eaux et forêts d'Amboise et de Montrichard quand il fut pourvu de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers. Jacques Carmier de la Picardière, décédé en 1780, fut nommé maire de Tours en 1763. Jean-Baptiste-René Carmier de la Picardière était maire d'Amboise en 1793.

Depuis la Révolution la famille Carmier a laissé tomber en désuétude le surnom de la Picardière sous lequel elle était connue au XVIIIe siècle.

CARMIER et CARMIER de PRÉVILLE.

Le nom de Carmier est très anciennement connu dans la bourgeoisie du nord de la France.

Nicolas Carmier fut échevin de Boulogne vers le milieu du XVIIe siècle.

André Carmier, marchand, bourgeois de la ville de Boulogne, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à une barre d'or chargée d'une croisette d'azur.*

M. Amable-Honoré Carmier demanda le 3 juin 1864 pour lui et pour ses deux fils mineurs, Amable-Hippolyte et Joseph-Amédée, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de Préville sous lequel il était connu et que son grand-père avait porté avant la Révolution.

CARMIGNAC-DESCOMBES, anciennement des **COMBES**. Armes : *d'argent à une plante de quatre tiges de sinople, issant d'une terrasse de même et accompagnée en chef de deux étoiles de gueules.*

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Ruffec, en Angoumois.

André Carmignac, sieur de la Gilière, était en 1628 procureur du marquisat de Ruffec.

La filiation suivie remonte à François Carmignac, notaire, décédé en 1686, dont le fils, René Carmignac, sieur des Combes, se maria par contrat du 5 août 1715.

Charles-Jean Carmignac-Descombes, né à Poitiers en 1821, a été un ingénieur des plus distingués. Son frère, Paul Carmignac-Descombes, aujourd'hui seul représentant de la famille, est directeur honoraire des manufactures de l'État ; de son mariage en 1875 avec Mlle Horric de la Rochetolay, il n'a eu que deux filles, Mmes du Boulet de la Boissière et Arnous-Rivière.

CARMOY (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent sommée de trois tourelles, maçonnée de sable et soutenue d'une demi-roue du même ; aux 2 et 3 d'or à un lion d'azur ; sur le tout d'or à un bœuf de sable accorné de gueules,* qui est de Beugre. — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Doué araok.*

La famille de Carmoy est originaire de Paray-le-Monial, en Bourgogne, où elle était honorablement connue dès le XVIIIe siècle. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans ses *Titres et confirmations de titres de la Monarchie de juillet, du Second Empire et de la Troisième République.* Gilbert Carmoy, né à Paray-le-Monial le 6 décembre 1731, médecin distingué, décédé en 1815, a laissé plusieurs ouvrages de médecine très estimés. François Carmoy était

sous le Premier Empire médecin à Paray-le-Monial. Son fils, Antoine-Frédéric Carmoy, né dans cette ville en 1804, marié à Mlle Villedey, fut honoré du titre de comte romain par bref pontifical du 27 septembre 1859. Il laissa une fille, la marquise de Marguerie, et un fils, François-Joseph Carmoy, ou de Carmoy, né à Paray-le-Monial en 1833, marié en 1867 à Mlle Prioux, qui fut autorisé le 2 décembre 1874 par décret du maréchal de Mac-Mahon à porter régulièrement en France le titre héréditaire de comte conféré à son père par le Saint-Siège.

Principales alliances : de Marguerie 1864, Marchal de Corny 1895, Perquer.

CARNANVILLE (Dursus de). Voyez : DURSUS DE COURCY ET DE CARNANVILLE.

CARNAZET (de). Armes : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces, à un serpent brochant de sinople, posé en pal, accompagné de trois herses d'or posées deux en chef et une en pointe ; à la bordure componée de gueules et d'argent de dix pièces* (aliàs *de huit*). — Supports : *deux griffons*. — Devise : *Per dura, per aspera serpit* (cette devise est celle de l'ancienne famille de Refuge de Kernazret).

La famille DE CARNAZET, fixée en Beaujolais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, occupait avant cette époque un rang distingué dans la noblesse de la Beauce. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1890, dans l'*Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en* 1789 de M. de Jouvencel, etc.

Son premier auteur connu, Yvon de Carnazet, originaire de Bretagne d'après la tradition, fut un des seigneurs, chevaliers et gens d'armes qui en 1418 accompagnèrent le duc du Maine dans son voyage pour la paix et l'union générale de la France avec la Bretagne. Il fut écuyer du roi Charles VII et capitaine des francs archers de la ville de Paris, fut nommé en 1440 gouverneur du château de Vincennes, fut seigneur de la paroisse de Lardy qu'il avait fait construire sur la rivière d'Étampes et dont il rendit hommage au Roi en 1446, mourut le 13 octobre 1462 et fut inhumé dans l'église de Lardy. Il avait épousé Marguerite Bureau, fille du grand-maître de l'artillerie de France, qui se remaria à Charles de Debus, Sgr de Villemareuil, et qui mourut le 19 septembre 1499. On n'a pas de renseignements précis sur l'origine de ce personnage qui peut n'avoir été qu'un heureux soldat de fortune. C'est, en tout cas, sans preuve

sérieuse qu'on a voulu le rattacher à une famille de Refuge qui possédait la seigneurie de Kernazret, en Bretagne, et l'idendifier avec un Yvon de Kernazret qui aurait figuré le 11 février 1443 à la réformation de la noblesse du diocèse de Léon. Yvon de Carnazet laissa trois fils, René, Antoine et Charles. L'aîné de ces trois frères, René Carnazet, dit Ville-Assise, chevalier, Sgr de Lardy, Limours, Saint-Vrain, etc., fut gouverneur de Longjumeau et de Chailly et capitaine de cent hommes de guerre et fonda en la paroisse de Saint-Vrain l'Hôtel-Dieu de Saint-Antoine; il laissa de son mariage avec Marie de Mornay trois enfants qui partagèrent sa succession en 1523 et dont l'aîné, Guillaume, n'eut que des filles. Antoine de Carnazet, chevalier, Sgr de Brazeux, second fils de René, fut nommé maître d'hôtel du Roi en 1544; il épousa le 16 septembre 1521 Marie de Brilhac et mourut en 1553. Il laissait, entre autres enfants, une fille, Anne, qui épousa François Gouffier, maréchal de France, et un fils, Adam Carnazet, Sgr de Saint-Vrain, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan du duc d'Alençon, décédé en 1584, qui épousa en 1574 Françoise de Monthiers et qui continua la descendance.

Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 la famille de Carnazet était représentée par les quatre fils, Alexandre, Charles, Pierre, et Jacques, que François de Carnazet, baron de Saint-Vrain, né en 1602, avait eut de deux alliances successives. Les deux aînés, morts dans la suite sans laisser de postérité masculine, furent en 1667 condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. MM. de Carnazet interjetèrent appel de cette condamnation devant le Conseil d'État et en obtinrent le 28 avril 1671 un arrêt, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, qui les maintenait dans leur noblesse comme issus d'Antoine de Carnazet, écuyer, Sgr de Brazeux, ainsi mentionné dans un contrat d'échange passé le 14 octobre 1514 devant notaire au Châtelet de Paris. Pierre de Carnazet, né en 1654, et Jacques, fils cadets de François, furent encore déchargés du droit de franc-fief en 1674 par arrêt du Conseil d'État. Guillaume de Carnazet, né en 1686, fils de Pierre, marié à Marie Ménager, fut maintenu dans sa noblesse le 23 septembre 1717 par arrêt des président, lieutenant et élus conseillers du Roi et juges sur le fait des tailles et aides en l'élection de Châteaudun. La famille de Carnazet fut enfin maintenue dans sa noblesse en 1742 par arrêt de la Cour des aides. Deux demoiselles de Carnazet firent en 1747 et 1770 des preuves de noblesse pour être admises à la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus. Marie-Anne de Carnazet, née en 1740, fit en 1747 les mêmes preuves pour être admise à Saint-Cyr. Pierre-Guillaume de Carnazet, né en 1730, frère

de cette dernière, fut page du duc de Penthièvre. Il fut connu le premier sous le titre de comte de Carnazet qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille et sous lequel son fils, Pierre-Guillaume, Sgr de Milly, en Beaujolais, marié à Henriette de Raousset-Soumabre, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon. Henri-Joseph, comte de Carnazet, né en 1849, arrière-petit-fils de ce dernier, est aujourd'hui le dernier représentant mâle de sa famille et n'a eu que trois filles de son mariage en 1874 avec Mlle de la Chapelle.

Pierre de Carnazet, écuyer, capitaine au régiment de la Couronne, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Philippeville).

La famille de Carnazet a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, des officiers de mérite, des gouverneurs de places fortes, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Mornay, Bureau, de Carvoisin 1595, de Bombelles, de Brilhac 1521, Gouffier 1544, de Clinchamps 1712, de Prunelé 1554, de Monthiers, de Villereau 1618, de Mezanges 1729, d'Eschalard de la Mark, de Raousset-Soumabre, d'Arod de Montmelas, Tircuy de Corcelles 1844, de Ravinel 1864, de Soussay 1865, Robin de la Cotardière 1908, etc.

La terre de Kernazret, aux anciens seigneurs de laquelle on a voulu rattacher la famille de Carnazet, était située sur le territoire de la paroisse de Locbrévalaire, au diocèse de Léon. Cette terre appartenait dès le XIVe siècle à la puissante maison de Refuge, en breton Minihy, qui portait pour armes : d'*argent à deux fasces de gueules et deux bisses, ou serpents, affrontées d'azur en pal, languées de gueules, brochant sur le tout*. Hervé de Refuge était seigneur de Kernazret vers le milieu du XIVe siècle. Alain de Refuge, Sgr de Kernazret et de Ménehay, épousa en 1380 Tiphaine, fille du célèbre Tanneguy du Chastel qui s'empara de Rome en 1410. Il en eut deux fils dont l'aîné, Hervé, Sgr de Kernazret, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Kernazret, éteinte en 1660. La descendance du puîné, Gauvain de Refuge, fut particulièrement brillante, fut maintenue dans sa noblesse sur preuves de huit générations par jugement de 1668, produisit trois lieutenants-généraux des armées du Roi et s'éteignit avec le dernier de ceux-ci, Henri, marquis de Refuge, décédé en 1766 sans avoir été marié.

CARNE (Perrier du). Voyez : PERRIER-DUCARNE.

CARNÉ (de). Armes : d'*or à deux fasces de gueules*. — La branche de

Carné-Trécesson porte : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois chevrons d'hermines*, qui est de Trécesson ; *aux 2 et 3 de gueules à trois écussons d'hermines*, qui est de Coetlogon ; *sur le tout d'or à deux fasces de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Plutôt rompre que plier*.

La maison de Carné appartient à la noblesse chevaleresque de Bretagne. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, située dans la paroisse de Noyal-Marillac, au diocèse de Vannes ; elle y possédait au moyen âge un château dont on peut voir aujourd'hui encore quelques débris.

On trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, dans les *Annuaires de la noblesse* de 1895 et de 1899, dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler, dans l'*Ouest aux croisades* de M. de Fourmont, etc.

La maison de Carné a pour plus ancien auteur connu Alain de Carné, chevalier, qui en 1203 fit une donation à la chapelle de Saint-Philippe de Vannes, de l'assentiment de ses trois fils, Alain, Olivier et Pierre. Le second de ces fils peut avoir été le même personnage qu'un Olivier de Carné qui, d'après un titre de la collection Courtois, aurait suivi saint Louis à la croisade de 1248 et aurait passé un contrat à Limisso avec un marinier. Le nom et les armes de ce gentilhomme ont été inscrits aux Salles des croisades du musée de Versailles.

On peut voir dans le savant ouvrage de M. Kerviler que l'existence d'Eon de Carné, trésorier général de Bretagne en 1320, est très contestable ainsi que celle d'un Guillaume de Carné qui aurait épousé, vers 1350, Marie de Pléhébon. Jehan de Carné était en 1392 conseiller du duc de Bretagne, en 1403 auditeur en la Chambre des comptes et en 1406 alloué de Broerec. Olivier de Carné, Jehanne du Cleuz, sa compagne, et Jehanne de Kercabus, sa mère, obtinrent par lettres de 1425 l'anoblissement de salines qu'ils possédaient à Guérande.

Sevestre (aliàs Christophe) de Carné, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1668 fait remonter la filiation suivie, avait épousé Jeanne de Chamballan dans les dernières années du XIVe siècle et était en 1423 écuyer de monsieur Pierre de Bretagne. Son fils, Payen de Carné, chambellan de Jean V, duc de Bretagne, fut couvert de blessures au siège de Saint-James de Beuvron ; il avait épousé Raoulette de Mello et en eut, entre autres enfants, deux fils, Rolland et Eon, qui furent les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes de la maison de Carné.

L'auteur de la branche aînée, Rolland de Carné, gouverneur de Moncontour, premier échanson du duc de Bretagne, fut nommé en 1450, par lettres du duc Pierre, maître d'hôtel héréditaire du duché de

Bretagne avec le droit de servir en cette qualité à l'entrée des Ducs dans Rennes et pendant les huit premiers jours des Parlements ; il fut chargé l'année suivante d'une ambassade auprès du roi de France. Son arrière-petit-fils, Marc-Pierre de Carné, Sgr de la Salle et de Crémeur, maître d'hôtel héréditaire de Bretagne, marié en 1506 à Gillette de Rohan, fut vice-amiral et grand veneur de Bretagne, chambellan du roi François Ier et premier panetier de la reine Claude. Il fut père de Jérôme de Carné, sire de Carné, de Cohignac, de Crémeur, etc., maître d'hôtel et vice-amiral de Bretagne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de Brest en 1566, lieutenant-général du Roi au gouvernement de Bretagne en 1576, décédé en 1580. Celui-ci laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° René de Carné, sire de Carné, vicomte de Cohignac, maître d'hôtel héréditaire de Bretagne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son Ordre, gouverneur de Brest et de Guérande, qui épousa en 1565 Anne de Rieux et qui continua la descendance ; 2° François de Carné, sieur de Rosampoul, chevalier de l'Ordre du Roi, vaillant chef ligueur, qui fut l'auteur du rameau des seigneurs de Catelan, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 14 janvier 1669 et éteint au XVIIIe siècle. Jean de Carné, fils de René, né en 1570, baron de Carné et de Blaison, en Anjou, vicomte de Cohignac, maître d'hôtel héréditaire de Bretagne, gouverneur de Quimper en 1610, épousa en 1590 Françoise de Goulaine ; il en eut trois fils, Jean, baron de Carné et de Blaison, vicomte de Cohignac, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, gouverneur de Quimper, marié en 1614 à Françoise de Kernezne ; Charles, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, marié à Françoise le Barbier, dame de Trousily ; et René, baron de Crémeur, qui furent les auteurs de trois rameaux. Les représentants de ces trois rameaux furent maintenus dans leur noblesse par arrêts du 26 novembre 1668, du 1er juillet et du 30 avril 1669.

Le premier rameau s'éteignit dans les mâles dès la fin du XVIIe siècle ; il possédait la vicomté de la ville de Saint-Nazaire, qui passa dans la suite aux Camus de Pontcarré, et la seigneurie de Marsaint, plus tard Marcein, qui fit retour au troisième rameau.

Le second rameau, dit des seigneurs de Trousily et de Coatquénan, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, Joseph-Bonaventure de Carné, fut admis en 1707 parmi les pages de la Grande Écurie. Il avait pour chef à la fin du XIXe siècle Ambroise, connu sous le titre de comte de Carné, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1877 avec Mlle de Roquefeuil.

René de Carné, baron de Crémeur, auteur du troisième rameau,

laissa à son tour deux fils : 1° Jean de Carné, baron de Bléhéban, en la paroisse de Caden, né en 1625, chevalier de l'Ordre du Roi, dont la descendance s'éteignit avec Armand-Agathon de Carné, mort célibataire à Rennes le 17 pluviôse an VII; 2° Guy de Carné, Sgr de Trévy et de Trébrun, né en 1630, qui continua la lignée. Corentin de Carné, sieur de Kerdaniel, né en 1663, fils de ce dernier, lieutenant-général d'épée commandant la noblesse de l'évêché de Léon au ressort de Brest, épousa en 1709 Marie-Françoise du Guermeur. Ses deux fils, François de Carné-Marcein, né en 1710, brigadier des armées du Roi, décédé à Brest en 1771, et Louis-Joseph de Carné-Carnavalet, né à Landerneau en 1715, lieutenant de vaisseau, mort englouti sous le *Superbe* en 1759, furent les auteurs de deux sous-rameaux actuellement existants. Les chefs de ces sous-rameaux sont connus sous les titres de comte de Carné-Marcein et de comte de Carné-Carnavalet. C'est au premier sous-rameau qu'appartenait Louis-Joseph, comte de Carné-Marcein, né à Quimper en 1804, député du Finistère sous la monarchie de Juillet, président du conseil général du Finistère de 1871 à 1876, décédé en 1876, qui fut un écrivain distingué et qui fut admis en 1858 à l'Académie française. Un représentant du second sous-rameau, Louis de Carné-Carnavalet, né à Brest en 1751, sous-préfet de cette ville, décédé en 1827 sans laisser de postérité masculine, avait été créé baron de l'Empire par lettres du 9 mai 1811.

L'auteur de la seconde branche, Eon de Carné, argentier du Duc en 1436, trésorier et receveur général en 1445, épousa vers 1440 Jeanne de Trécesson, héritière de la terre de son nom, et s'engagea par contrat de mariage à relever le nom et les armes de la famille de Trécesson. Cette famille comptait encore cependant des représentants et une de ses branches s'est perpétuée jusqu'à nos jours. François de Carné, sieur de Château-Merlet, fils des précédents, fut autorisé le 5 mai 1494, par lettres du roi Charles VIII, à porter le nom de Trécesson sous lequel ses descendants furent exclusivement connus jusqu'au XVIIIe siècle et sous lequel ils furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 12 janvier 1669. Gilles-Jacques-Pierre de Trécesson, connu sous le titre de comte de Carné, épousa Marie-Perrine de Coetlogon, décédée en 1772, dernière représentante d'une branche de l'illustre maison de Coetlogon, encore existante, et héritière du marquisat de Coetlogon. Leur fils, César-René, comte de Carné-Trécesson, décédé en 1825, s'était cru en droit de relever le titre de marquis de Coetlogon qui après sa mort fut porté par son fils. Mais, sur les réclamations de la famille de Coetlogon, il fut interdit à MM. de Carné-Trécesson de joindre à leur

nom celui de Coetlogon par jugement du tribunal civil de Pontoise du 22 février 1861. Depuis cette époque le chef de cette branche est connu sous le titre de marquis de Carné. Henri, marquis de Carné, né en 1834, a été nommé en 1880 sénateur des Côtes-du-Nord.

Armand de Carné, Louis, chevalier de Carné-Carnavalet, et César-René de Carné-Trécesson signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

La maison de Carné a fourni, en dehors des personnages mentionnés dans cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des conseillers en la Chambre des comptes de Bretagne, des gouverneurs de places fortes, etc. Neuf de ses membres ont été chevaliers de l'Ordre du Roi.

Principales alliances : de Trécesson, de Rohan 1506, de Rieux 1565, de Goulaine 1590, du Boisbaudry 1709, de Chertemps de Seuil 1704, de Bullion de Montlouet, du Bouéxic de Pinieux 1723, de la Boessière-Lennuic, de Roquefeuil, de Talhouet 1705, du Botmiliau, du Marc'hallac'h 1832, de Rodellec du Porzic, de Broc 1891, du Boisguéhenneuc 1869, de Clapiers 1876, de Kérouartz, de Kernaflen de Kergos 1745, de Boulainvilliers de Croy 1783, de Coetlogon, de Lorgeril, de Forsanz, de Chappedelaine, d'Avout, de Montagu, de Gibon, du Breil de Rays, de Guéhenneuc de Boishue, de Lorgeril, de Trudon des Ormes, etc.

CARNEVILLE (Symon de). Voyez : Symon de Carneville.

CARNIÈRES (Poulliaude de). Voyez : Poulliaude de Carnières.

CARNIN de LASSUS (de). Armes : *de gueules à un sautoir d'or chargé en abîme d'un écusson de gueules au lion d'argent.* — Supports : *deux léopards lionnés d'or, armés et lampassés de gueules.* — Cimier : *une tête et un col de bouc d'argent, habillé des armes de l'écu, barbé et encorné de sable.* — Autre cimier : *un poisson de sable à tête d'argent posé sur le bourrelet du casque et adextré.* — Devise : *Sans regrets, souvenance!.* — Cri de guerre : *Carnin !*

La terre de Carnin, située dans la Flandre française et relevant de l'ancienne châtellerie de Lille, a été le berceau d'une vieille famille féodale à laquelle elle donna son nom. Cette famille, dont la Chesnaye des Bois a donné une généalogie, portait pour armes : *de gueules à trois têtes de léopard d'or.* Jacques de Carnin, chevalier, vivait en 1267. Jean de Carnin, Sgr de Méricourt, marié à Anne de Wendin, mourut en 1339 au service du duc de Bourgogne. Son petit-fils, Jean de Carnin, Sgr de Villiers, épousa en 1385 Agnès de Raincheval, dite de Châteauvilain. Il fut lui-même grand-père de Jean de Carnin,

Sgr de Villers, la Motte, etc., page, puis échanson du duc de Bourgogne, échevin d'Arras en 1486, 1487, 1490, qui épousa Jacqueline de Bauffremez. Deux des petits-fils de celui-ci, Claude de Carnin, Sgr de Villiers, Gommecourt, Aussimont, etc., marié en 1574 à Marie de Marquais, et Thomas de Carnin, Sgr de Lagnicourt, furent les auteurs de deux branches. La branche aînée, éteinte dans les dernières années du XVIIIe siècle, fut admise aux États d'Artois en 1765 à cause de sa terre de Lillers ; son chef, Maximilien-François de Carnin, marié le 4 mai 1691 à Alexandrine de Béthune-Desplanques, fille du marquis d'Hesdigneul, obtint par lettres patentes de 1694 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Nédonchel ; il laissa plusieurs fils qui moururent sans laisser de postérité masculine et dont l'un, Albert-François, connu sous le titre de marquis de Lillers, fut lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, dont un autre, Théodore, dit le comte de Lillers, décédé en 1762, fut général des grenadiers au service de la Hollande. La branche cadette, dite des seigneurs de Staden, ne s'est éteinte que vers le milieu du XIXe siècle.

La famille DE CARNIN DE LASSUS actuellement existante appartient, elle aussi, à la noblesse flamande. Le comte du Chastel de la Howardries en a donné l'histoire dans ses *Généalogies tournaisiennes*. Elle avait pour nom primitif celui de LE BOUCQ et, d'après une tradition, était d'origine anglaise. M. du Chastel en fait remonter la filiation à Bouchard de Bourke, écuyer, dont un fils, Guillaume de Boureck, dit de Boucq, ou le Boucq, écuyer, vivant en 1397, épousa Catherine du Ponchel, fille de Jean, chevalier, et de Jeanne de Dampierre, elle-même fille naturelle de Louis II, comte de Flandre. Jean de Bourecq, dit le Boucq, écuyer, fils des précédents, est rappelé comme défunt dans un acte de 1439. Son fils, Jean le Boucq, épousa en troisième noces par contrat du 13 septembre 1481 Antoinette de Carnin, fille d'Hugues, seigneur de Beaumanoir et de Planque-lez-Douai, avec laquelle il fut inhumé dans l'église des Jacobins de Lille. Il fut père d'Antoine le Boucq, écuyer, Sgr de Lassus, à Blandain, marié en 1539 à Marie de Farvacques et décédé à Tournay en 1562, qui joignit le premier à son nom celui de la famille de Carnin à laquelle appartenait sa mère. Jacques le Boucq, dit de Carnin, écuyer Sgr de Lassus, fils du précédent, marié à Tournay le 15 février 1575 à Anne Lefèvre, dite Mallet, acquit en 1583 la bourgeoisie de Tournay et fit son testament dans cette ville le 3 septembre 1625. Nicolas-Philippe le Boucq, dit de Carnin, écuyer, né à Blandain en 1646, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lille). Louis-Joseph le Boucq, dit de Carnin, écuyer, Sgr de Lassus, né à

Blandain en 1717, décédé au même lieu en 1772, avait épousé en deuxième noces Marie-Angélique Desseaux qui mourut à Blandain en 1807. Il en laissa plusieurs enfants qui se trouvèrent réduits à l'époque de la Révolution à une situation de fortune très précaire et qui furent réduits à se marier dans des familles de condition modeste. L'un de ses fils, Louis-Joseph le Boucq, dit de Carnin de Lassus, épousa à Blandain, le 14 avril 1795, Marie-Élisabeth Nys, fille d'un cultivateur meunier. Louis-François-Joseph de Carnin de Lassus, né à Blandain, fils du précédent, eut d'Apolline Sterbaut un fils naturel, reconnu dès sa naissance, Julien de Carnin de Lassus, né en 1859, qui a épousé à Lille en 1874 Éléonore le Fort et qui en a eu lui-même plusieurs enfants.

La famille le Boucq de Carnin a toujours été assez obscure et a produit peu de personnages marquants.

Principales alliances : d'Ennetières 1590, Formanoir de la Cazerie 1652, de Haynin 1674, 1746, etc.

CARNOT. Armes : d'*azur à trois canes d'argent*, 2 et 1 (quelquefois *accompagnées d'une étoile d'or en chef ou d'un chevron d'or*).

La famille Carnot, qui depuis l'époque de la Révolution a fourni tant de personnages illustres, appartenait sous l'ancien régime à la très haute bourgeoisie de la Bourgogne. Borel d'Hauterive lui a consacré une intéressante notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1888. Elle a eu pour berceau le village d'Epertully, situé à une demi lieue de la petite ville de Nolay, dans le département de la Côte-d'Or, sur les confins de celui de Saône-et-Loire. Elle est honorablement connue dans cette région de toute ancienneté.

Edme Carnot fut nommé le 26 mai 1696 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Dijon. Peu de temps après il fit enregistrer son blason à l'Armorial général (registre de Dijon) ainsi que sa femme, Marie Boillot, et son parent, Gaspard Carnot, notaire à Nolay. Il résigna ses fonctions en 1718 en faveur de son fils, Gaspard Carnot, marié à Marie Mugnier et décédé en 1722, et obtint des lettres d'honneur au cours de cette même année 1718. Son petit-fils, Gaspard Carnot, écuyer, demeurant à Chalon, reprit de fief en 1727 les seigneuries de Baissey-la-Cour et de Chanceley.

Claude Carnot, avocat, était sous Louis XV notaire royal à Nolay ; il épousa vers 1750 Marguerite Pothier et mourut en novembre 1797 à l'âge de 77 ans. Il laissa cinq fils : 1° Joseph-Claude Carnot, né à Nolay en 1752, d'abord avocat au Parlement de Dijon, plus tard conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut, créé chevalier de l'Empire par lettres du 2 mai 1811, décédé sans postérité en 1835,

qui fut un des plus éminents criminalistes de son temps; 2° Lazare Carnot, qui continua la descendance et dont il sera parlé plus bas; 3° Claude-Marguerite Carnot, procureur général criminel près la Cour de Chalon, décédé en 1808; 4° Claude-Marie Carnot de Feulint, né en 1755, député du Pas-de-Calais à la Législative en 1791, général de brigade le 16 prairial an IV, inspecteur général du génie, député de Chalon-sur-Saône à la Chambre des Cent-Jours, lieutenant-général des armées du Roi honoraire en 1817, décédé sans postérité à Autun en 1836; 5° Jean-François-Reine Carnot, né en 1760, notaire royal, décédé en 1829, qui épousa Anne Delagrange et dont la descendance subsiste honorablement.

Lazare Carnot, né à Nolay en 1753, était en 1789 capitaine d'artillerie. Il fut élu député du Pas-de-Calais d'abord à la Législative, en 1791, puis à la Convention, en 1792. Le rôle politique de Carnot à cette époque est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le raconter dans cette courte notice; qu'il suffise de rappeler l'activité qu'il déploya pour la défense du territoire et qui lui valut le beau surnom d'*Organisateur de la victoire*. Nommé ministre de la Guerre après la chute du Directoire, qui l'avait exilé, puis membre du Tribunat, Carnot fut le seul de cette assemblée à protester contre l'établissement de l'Empire; il vécut dans la retraite jusqu'aux événements de 1814, époque à laquelle il accepta de Napoléon, avec le grade de général de division, la mission de défendre Anvers. A l'époque des Cent-Jours il fut nommé ministre de l'Intérieur et pair de France et se trouva ainsi, en vertu de la constitution impériale, en droit de se qualifier comte de l'Empire. Il ne semble pas qu'il ait jamais porté ce titre dont les lettres patentes, du reste, ne lui furent jamais expédiées. Exilé lors de la seconde Restauration, Carnot mourut à Magdebourg en 1823. Il avait épousé en 1791 Marie-Josèphe Dupont, née à Saint-Omer en 1765, fille d'un administrateur des armées. Leur fils, Lazare-Hippolyte Carnot, né à Saint-Omer en 1801, plusieurs fois élu député de la Seine, puis de Seine-et-Oise, ministre de l'Instruction publique en 1848, sénateur inamovible en 1875, membre de l'Institut, marié en 1836 à Marie-Grâce Dupont, nièce du général comte Dupont, qui fut ministre de la Guerre de Louis XVIII, décédé en 1888, a été père de M. Sadi Carnot, né en 1837, député de la Côte-d'Or en 1871, président de la République française en 1887, mort assassiné en 1894. Celui-ci a lui-même laissé plusieurs fils de son mariage en 1863 avec sa cousine, Mlle Dupont-White.

CARO.

Famille de haute bourgeoisie originaire de Josselin, en Bretagne.

J. F. A. Caro, né à Josselin en 1790, fut professeur de philosophie au collège de Poitiers, puis à celui de Rennes. Un de ses fils, Elme Caro, né à Poitiers en 1826, écrivain distingué, professeur à la Faculté des lettres de Paris, décédé en 1887, fut admis en 1868 à l'Académie des sciences morales et politiques et en 1874 à l'Académie française. Un autre, Emmanuel Caro, né à Rennes en 1836, a été nommé général de brigade en 1892. L'abbé Basile Caro, né à Josselin en 1835, cousin des précédents, a été supérieur du petit séminaire de Ploermel.

ÇARO (de). Armes : *écartelé au 1 d'azur à une épée en pal renversée à dextre, accompagnée à senestre d'un croissant surmonté d'une étoile*, qui est de Loiteguy; *au 2 d'argent à trois* (autrefois *cinq*) *fasces de gueules*, qui est de Çaro; *au 3 contre-écartelé aux I et IV d'or au lion de gueules*; *aux II et III d'or à une tour de sable, au chef d'azur chargé d'une croisette pattée d'argent, accostée de deux étoiles d'or*, qui est de Conget; *au 4 d'azur à un chat sauvage d'argent, armé de gueules, issant d'une palissade, mouvante du bas de l'écu, composée de sept pieux équarris d'or, d'inégale grandeur, chacun de ces pieux terminé par un losange de sinople et sept abeilles d'or voltigeant et tournées vers le chat, cinq en orle, dont trois à dextre et deux à sénestre, les deux autres sur les losanges de dextre au-dessous du chat qu'elles semblent piquer*, qui est d'Athaguy.

Il a existé dans le village de Çaro, en Basse-Navarre, aujourd'hui commune du canton de Saint-Jean-Pied-de-Port, un château fort du même nom dont il ne reste, du reste, plus aucun vestige. Ce château avait au moyen âge des seigneurs à la famille desquels il donna son nom. Noble Armand de Çaro, le premier de ces gentilshommes dont on ait connaissance, était seigneur de Çaro en 1280. Cette première famille de Çaro s'éteignit vers 1550. Son nom figure dans un certain nombre d'actes des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

En 1557 le palais de Çaro appartenait à Domenge de la Carre, femme de Saubat d'Esquiro. Cette dame le vendit en 1558 à Jean d'Iriart de qui Domingo de Loiteguy et sa seconde femme, Isabelle de Beaumont, en firent le retrait quelques années plus tard. Ce même honorable et discret maître Domingo de Loiteguy, notaire royal, secrétaire de Saint-Jean-Pied-de-Port, et sa première femme, Gracianne de la Borde, avaient acheté le 12 octobre 1561 la maison noble de Garhendeteguia, aliàs de la Borde, située audit Saint-Jean-Pied-de-Port. Isabelle de Beaumont, seconde femme de Domingo, était la fille puînée du baron de Behorléguy. Domingo de Loiteguy fit le 18 juin 1620 un testament dans lequel il se qualifia seigneur du palais de

Çaro, d'Iparga, d'Asme-Jauréguia et de la maison noble de la Borde. Il laissa deux fils, nobles Bernard et Antoine de Loiteguy. Le second de ceux-ci, Antoine, épousa le 20 février 1594 noble Jeanne d'Etchepare et d'Irumberry, héritière des palais d'Irumberry et de Sallabery; il fut l'auteur de la famille actuellement existante D'IRUMBERRY DE SALLABERY (voyez ce nom) à laquelle il sera consacré une notice spéciale. Le fils aîné de Domingo, noble Bernard de Loiteguy, licencié, Sgr de Çaro, épousa le 25 mai 1591 Gracianne de Logras. Il survécut à son fils, Martin de Çaro, avocat en la Cour du Parlement de Navarre, marié le 26 février 1627 à Isabeau de Lacarre, et eut pour héritier son petit-fils, noble Bertrand de Çaro, écuyer, Sgr des salles de Çaro, Bascassan, etc., en Basse-Navarre. Celui-ci épousa le 12 octobre 1658 Marie-Jeanne d'Athaguy d'Alçay, fille et héritière de noble Pierre de Sartillon, Sgr de la maison noble d'Athaguy d'Alçay. Il en eut deux fils : 1° Arnaud, qui continua la lignée en France ; 2° Pédre, qui alla se fixer dans la Navarre espagnole où sa descendance subsistait au XVIIIe siècle. Noble Arnaud de Çaro, écuyer, potestat de Lacarry, Sgr de la maison noble d'Athaguy d'Alçay, en Soule, et des salles de Çaro, Bascassan, etc., capitaine au régiment des milices de Soule, épousa à Mauléon le 10 juillet 1686 Marie de Conget; il fut autorisé le 24 septembre 1695 par le sénéchal de Navarre à vendre ses maisons nobles de Çaro et de Bascassan. Il fut père de Pierre-Thomas de Çaro, écuyer, Sgr d'Athaguy d'Alçay, potestat de Lacarry, qui épousa en 1719 Marie-Madeleine de Monicq et qui fut admis le 5 juillet 1744 aux États de Soule, et grand-père de Pierre de Çaro, Sgr ou potestat des mêmes domaines, qui épousa le 5 février 1748 Antoinette d'Andurrain et dont la descendance subsiste[1].

La maison de Loiteguy dont tirait son nom Domingo de Loiteguy, auteur de la famille actuelle de Çaro, et qui appartenait à son frère aîné, Jean, figure en 1536 dans un rôle des maisons infançonnes rémissionnées de la Basse-Navarre. On appelait infançonnes des maisons nobles et franches, mais qui ne donnaient pas à leurs possesseurs l'entrée aux États du pays comme les *Palacios de cabo de armérie* (châteaux chefs d'armoiries).

La famille de Çaro n'est pas titrée.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Çaro d'Alçay dans les environs de Mauléon.

Principales alliances : d'Andurrain 1748, de Yriarte 1779, d'Arro-

[1] Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dûs à l'obligeance de M. de Jaurgain

quain 1812, d'Aguerre-Ordoneix 1824, de Jauréguiberry, d'Athaguy d'Alçay, etc,

CAROILLON DE VANDEUL et des TILLIÈRES. Armes (d'après le règlement d'armoiries accordé par d'Hozier en 1789 à Claude Caroillon des Tillières) : *de sinople à un lion d'argent posé sur un carreau du même, la tête contournée; au chef cousu d'azur chargé de trois poissons d'or.*

La famille Caroillon appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie parisienne. On trouvera sur elle des renseignements intéressants dans le *Curieux*, de Nauroy, dans les *Annuaires de la noblesse* de 1883 et de 1885, dans les *Carrés d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier*.

Son auteur, monsieur Nicolas Caroillon, entrepreneur de tabacs, avait épousé vers 1740 demoiselle Simone la Salette. Il en laissa trois fils, François-Nicolas Caroillon de Vandeul, Claude Caroillon des Tillières et Abel-Pierre Caroillon de Melville. Le plus jeune de ces trois frères, baptisé à Langres en 1753, pourvu en 1789 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, ne paraît pas avoir laissé de postérité. Les deux aînés furent les auteurs de deux rameaux.

François-Nicolas Caroillon de Vandeul, intéressé dans les affaires du Roi, fut pourvu de la charge anoblissante de trésorier de France et épousa vers 1770 Marie-Angélique Diderot, fille du célèbre encyclopédiste. Leur fils, Denis-Simon Caroillon de Vandeul, né à Paris en 1775, député de la Haute-Marne, ministre plénipotentiaire, décédé à Paris en 1850, fut appelé à la Chambre des pairs le 7 octobre 1839. Il avait épousé en 1811 Eugénie-Romaine Cardon, décédée en 1876, et en laissa une fille, marié en 1834 au baron Levavasseur, et deux fils. L'aîné de ceux-ci, Eugène Caroillon de Vandeul, marié à Mlle Holterman, puis en 1865 à Mlle Cardon, décédé en 1870, fut député de la Haute-Marne en 1849.

Claude Caroillon des Tillières, intéressé dans les affairss du Roi, fut un des plus riches financiers de son temps. Il fut pourvu le 23 avril 1786 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, maison et couronne de France et obtint de d'Hozier en 1789 le règlement de ses armoiries. Il avait épousé Mlle Magallon du Mirail et en laissa une fille, héritière de biens considérables, qui épousa en 1817 le marquis d'Osmond et qui mourut en 1853.

CARON de FROMENTEL. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1816) : *d'azur à une fasce d'or chargée d'une chaloupe de sable et accompagnée en chef d'une balance d'or soutenue d'un œil du même et accostée de deux épis de blé, aussi d'or.* — L'écu timbré d'un *casque d'argent taré de profil et grillé de trois grilles.*

La famille Caron de Fromentel, aujourd'hui fixée à Saint-Omer, est originaire du Boulonais où elle était honorablement connue au XVIIIe siècle.

Jacques-Maurice Caron épousa Marie-Anne de Manneville, issue d'une vieille famille boulonaise et héritière de la terre de Fromentel. Leur fils, Jean-Baptiste-Jacques Caron de Fromentel, avocat au Parlement, marié vers 1760 à Marie-Marguerite du Mont, fut conseiller du Roi, puis procureur général en la sénéchaussée de Boulonais. Il fut lui-même père de Jean-Baptiste Caron, né à Boulogne en 1769, procureur impérial au tribunal de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Mlle Falempin, décédé en 1828, qui fut créé chevalier de l'Empire sous la dénomination de Caron de Fromentel par lettres patentes du 10 janvier 1813 et qui fut confirmé dans la possession héréditaire de ce titre par nouvelles lettres patentes du roi Louis XVIII du 22 juin 1816 avec règlement d'armoiries. Alexandre Caron de Fromentel, né en 1808, fils du précédent, marié en 1843 à Mlle Armand, décédé en 1887, a été président du tribunal de Saint-Omer et conseiller général du Pas-de-Calais. Sa descendance subsiste.

Principales alliances : de Manneville, Armand, Audebert, Marteau d'Imbrethun, Frémin du Sartel, etc.

CARON-NOEL-LESIEURRE de CROISSY.

Famille bourgeoise.

Joseph-Saint-Hilaire-Théodore Caron, né à Amiens le 24 octobre 1840, alors employé de commerce, demanda le 7 juin, puis le 29 novembre 1863 et obtint par décret du 2 novembre 1864 l'autorisation de joindre à son nom celui de Noel-Lesieurre de Croissy qui était celui de la famille de sa mère.

CARONDELET (de). Armes : d'*azur à une bande d'or accompagnée de six besants rangés en orle, aussi d'or.* — Timbre : *un vol d'azur chargé de la bande et des besants de l'écu.* — Supports : *deux bras.*

La maison de Carondelet, aujourd'hui éteinte, a occupé un rang brillant en Franche-Comté et dans les Flandres. Dunod de Charnage, dans son *Nobiliaire du Comté de Bourgogne*, lui consacre les lignes suivantes : « La maison de Carondelet était dans son origine une de « ces bonnes familles bourgeoises de Dôle qui vivaient de leurs « rentes, s'alliaient à la noblesse et s'adonnaient à l'étude des lois, « comme on peut le voir dans les registres de l'Université de Dôle, « suivant une relation de Jean Boivin, conseiller et ensuite président « au Parlement. Elle doit son agrandissement à Jean Carondelet

« que son mérite éleva en 1478 à la dignité de chancelier de Bour-
« gogne et de Flandre. »

La famille de Carondelet ne peut remonter par filiation suivie au delà de Jehan Carondelet que l'on croit originaire de Poligny et de Bresse, qui figure dans divers actes avec la qualification de clerc et qui appartenait à la haute bourgeoisie de Dôle, en Franche-Comté, quand il fut nommé en 1439 membre du conseil de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

La descendance de Jehan Carondelet, devenue puissante, revendiqua une origine beaucoup plus reculée et se prétendit issue de l'ancienne maison féodale des sires de Chaudey, dans la Bresse. La famille de Carondelet fit insérer au XVIIIe siècle dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois une généalogie dans laquelle étaient accueillies ces prétentions. Elle sollicita en 1784 la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour de France et à l'appui de sa demande envoya la même généalogie au Cabinet des Ordres du Roi. Il ne semble pas que ce travail ait été examiné par le généalogiste des Ordres du Roi et on ne voit pas que la famille de Carondelet ait joui des honneurs de la Cour. Cette généalogie faisait remonter la filiation à un Guillaume qui rendit hommage en 1252 à Anne de Savoie à cause de sa seigneurie de Chaudey et dont un fils cadet, Jean de Chaudey, aurait reçu le surnom de Carondelet à cause de sa petite taille. Ce Jean de Chaudey, dit Carondelet, aurait été le trisaïeul de Jean Carondelet, mentionné plus haut, à partir duquel seulement la filiation peut être considérée comme établie. Les généalogistes mentionnent un Jean Carondelet, né à Auxonne, qui aurait été créé chevalier par le duc de Bourgogne et qui, ayant été fait prisonnier avec le comte de Nevers à la bataille de Nicolopolis le 28 septembre 1397 aurait dû payer 7.000 florins pour sa rançon. La famille de Carondelet produisit en 1784 de prétendues lettres patentes accordées le 18 mars 1430 par Philippe, duc de Bourgogne, à Jehan Carondelet, chef d'une compagnie d'arbalétriers, et à son frère Pierre, tous deux fils de défunt Jean Carondelet, lettres par lesquelles ce prince reconnaissait leur descendance de la maison de Chaudey, en Savoie. La famille de Carondelet produisit à la même époque une autre pièce qui est en contradiction formelle avec celle de 1430 ; on voit dans cette pièce que Jehan Carondelet, écuyer, natif d'Auxonne, noble forestier du duc de Bourgogne, créé chevalier par Jehan, comte de Nevers, et père de Jehan et de Pierre qui obtinrent les prétendues lettres de 1430 dans lesquelles il est rappelé comme défunt, mourut à Poligny le 10 avril 1445 à l'âge de 81 ans.

Jehan Carondelet mourut vers 1464. D'après la Chesnaye des Bois

il avait épousé Jeanne de Basan par contrat passé à Dôle en 1426. Son fils, Jean Carondelet, né à Dôle en 1428, vint en 1469 se fixer dans les Pays-Bas où il acquit les seigneuries de Solre, de Releghem, de Potelles, etc. Il fut un fort puissant personnage, fut nommé en 1478 par l'archiduc Maximilien chancelier de Flandre et de Bourgogne et mourut à Malines le 21 mars 1501. Il avait épousé à Dôle en 1466 Marguerite de Chassey et en laissa plusieurs fils. Deux de ceux-ci, Claude et Ferry, furent les auteurs de deux grandes branches. Un troisième, Jean Carondelet, décédé en 1544, fut archevêque de Palerme, primat de Sicile, membre du Conseil privé des Pays-Bas et chancelier perpétuel de Flandre.

L'auteur de la branche aînée, Claude de Carondelet, né à Dôle en 1467, fut en 1506 chargé d'une ambassade auprès du roi d'Angleterre et devint dans la suite conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint. Il mourut en 1518 laissant de son mariage avec Jacqueline de Joigny de Pamèle, entre autres enfants, deux fils : 1° Jean, qui fut l'auteur du rameau des seigneurs de Solre, éteint au XVIIe siècle ; 2° Ferry de Carondelet, qui épousa Catherine d'Esne de Marquès, qui reçut en 1539 de son oncle l'archevêque de Palerme donation de la terre de Potelles, qui partagea ses biens entre ses enfants par acte passé au château de Solre le 13 mai 1562 et qui continua la descendance. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Joséphe-Simone de Carondelet de Potelles, née en 1758, fit sous Louis XV pour être admise à Saint-Cyr. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Jean-Auguste de Carondelet de Beaudignies, né en 1747, issu de cette même branche, fit en 1762 pour être admis parmi les pages de la Dauphine et celles que Charles de Carondelet, né à Cambrai en 1744, frère aîné de ce page, marié à Marie-Françoise de Madrid de Montaigle, fit sous Louis XVI pour obtenir l'admission de ses enfants à l'École militaire et à Saint-Cyr. Cette branche s'est éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle. Un de ses représentants, Antoine de Carondelet de Potelles, avait été admis en 1767 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Un autre, Albert-Dominique de Carondelet de Potelles, né en 1761, décédé au Quesnoy en 1830, a laissé d'intéressants documents historiques sur la Flandre, le Hainaut et le Cambrésis.

L'auteur de la seconde branche, Ferry de Carondelet, Sgr de Releghem, né aux Pays-Bas en 1473, fut gentilhomme de la chambre de l'empereur Maximilien et son ambassadeur en Hongrie ; il entra dans les ordres après la mort survenue en 1503 de sa femme, Diana de Baux, et mourut le 27 juin 1528 au retour d'une ambassade à Rome. Il avait eu un fils naturel appelé Paul. Ce Paul, bâtard de

Carondelet, paraît avoir été le même personnage qu'un Paul de Carondelet, capitaine d'une compagnie de cent cuirassiers au service de Sa Majesté catholique, dont les généalogistes font un fils légitime de Ferry et de Diana de Baux, qui épousa Anne d'Ailly par contrat du 28 novembre 1549 et qui continua la descendance. Paul de Carondelet, fils du précédent, fut lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, se distingua à la bataille d'Ivry, fut créé chevalier par lettres patentes données à Madrid le 21 avril 1597 et mourut à Bouchain le 1er mai 1625. Il avait épousé en troisièmes noces le 20 mai 1588 Anne de Montigny, héritière de la terre de Noyelles, en Hainaut, et en laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, François de Carondelet, haut doyen de l'église de Cambrai, fut chargé d'une ambassade de la Cour d'Espagne auprès du roi Louis XIII ; un autre, Antoine de Carondelet, Sgr de Noyelles, demeurant à Cambrai, épousa le 13 décembre 1649 Jeanne-Louise de Lannoy, comtesse du Saint-Empire, et continua la descendance. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Jeanne-Louise de Carondelet de Noyelles, née en 1740 à Noyelles, au diocèse de Cambrai, fit en 1752 pour être admise à Saint-Cyr ; des notes de d'Hozier, jointes à ces preuves, apprennent que plusieurs titres du commencement du XVIe siècle sont faux et que Paul de Carondelet, marié en 1549 à Anne d'Ailly, était bâtard. Jean-César et François-Hector de Carondelet de Noyelles furent admis en 1771 dans l'Ordre de Malte. Cette branche fut admise en 1785 aux États d'Artois. Elle s'est éteinte comme la précédente dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Le marquis et le vicomte de Carondelet, le baron de Carondelet de Baudignies, le baron de Carondelet de Potelles et l'abbé de Carondelet de Noyelles prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Quesnoy.

Un rameau de la famille de Carondelet était allé se fixer en Espagne, où il occupa un rang fort brillant ; son chef fut créé duc de Baylen et grand d'Espagne. Ce rameau s'est éteint en 1882.

La famille de Carondelet a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre d'officiers supérieurs, un général de division sous Napoléon III, des chambellans et des ambassadeurs des rois d'Espagne, des chanoinesses de chapitres nobles, etc.

Principales alliances : de Mérode, de Choiseul, d'Hénin-Liétard, du Chastel de la Howardries, de Luxembourg, de Gavres, de Harchies, d'Ailly, d'Ennetières 1574, de Landas, de Lannoy 1649, de Bacquehem 1690, de Néverlèe, des Androuins 1732, d'Esclaibes, de Blondel de Joigny de Pamèle, de Pillot de Chenecey, d'Andelot, de Poitiers, d'Aigneville 1756, de Saint-Pol, de Douhet 1872, Leroy de la Brière, etc.

On trouve qu'un M. Squivet, receveur des postes et télégraphes à Boulogne-sur-Mer, demanda inutilement le 12 janvier 1899 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Carondelet à laquelle appartenait sa mère.

CARPENTIER (de), en Flandre. Armes : *coupé d'azur et de sinople à un caducée d'argent brochant sur le tout.*

La famille qui donne lieu à cette notice est honorablement connue dans les Flandres où le nom de Carpentier est, du reste, très répandu.

Son auteur, Nicolas Carpentier, envoyé en Chine par la Compagnie d'Ostende, devint dans la suite intendant de la marine du Grand-Duché de Toscane, fut anobli le 8 juillet 1747 par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse et mourut l'année suivante. Il laissait un fils, Nicolas de Carpentier, qui fut premier échevin d'Alost, trésorier général de Flandre.

La famille de Carpentier n'est pas titrée.

Elle s'est partagée en plusieurs rameaux. L'un de ces rameaux, devenu français lors de l'annexion des Pays-Bas à l'époque de la Révolution, conserva cette nationalité après les événements de 1814. Ce rameau a fourni de nos jours un conseiller général du Nord.

Principale alliance : le Boucq de Rupelle.

CARPENTIER d'AGNEAU. Armes de la famille d'Agneau : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un agneau d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

Famille de haute bourgeoisie.

M. Charles Carpentier épousa à Paris en 1867 Mlle Louise-Hermance d'Agneau, née à Nîmes le 6 mai 1843. Leur fils, Maurice-Émile Carpentier, né à Paris en 1871, demanda le 22 juin 1898 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de la famille d'Agneau sous lequel il était connu et que son grand-père maternel avait exprimé le désir de lui voir relever.

La famille d'Agneau était originaire du Dauphiné d'où elle vint dans la suite se fixer à Marseille. Son auteur, François Agneau, sieur de Septêmes, fut anobli par lettres du 2 mai 1688 qu'il fit enregistrer le 5 mars 1689 en la Chambre des comptes d'Aix. Ce même François Agneau, écuyer, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Marseille). Sa descendance s'est éteinte en la personne de Louis-François-Marius d'Agneau qui épousa à Marseille en 1842 Mlle Naquet et qui n'en eut qu'une fille, Mme Carpentier.

CARPENTIER de CHANGY (de). Armes : *d'azur à une étoile d'or accompagnée de trois croissants d'argent.* — Couronne : *de Marquis* pour le chef de la famille et *de Comte* pour les cadets. — Cimier : *une étoile rayonnante entre deux vols, le tout d'or.* — Supports : *deux lions d'or*, aliàs *deux lévriers d'argent.* — Devise : *Dieu m'ayde* !

Le nom de Carpentier a été porté en Flandre par un grand nombre de familles appartenant aux situations sociales les plus diverses. L'une de ces familles était d'une noblesse très ancienne et possédait dès le XIIIe siècle dans les environs de Lille les seigneuries d'Attiches et de Vannes. Lainé, qui a donné dans ses *Archives de la noblesse* une généalogie de la famille DE CARPENTIER DE CHANGY, branche présumée de cette vieille souche, en fait remonter la filiation, d'après un arrêt du Conseil d'État obtenu par cette famille le 29 mai 1669, à Siger Carpentier, chevalier, Sgr d'Attiches et de Vannes-les-Lille, avoué de Cisoing, qui avait épousé Berthe de Tourmignies. Ce gentilhomme fit, le vendredi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul 1267, une donation à son fils Anseau à l'occasion de son mariage avec Renette de Neufville. Artus Carpentier, fils d'Anseau, obtint en 1332 par lettres du comte de Flandre, en considération de ses services et de ceux de son père, la cession de tous les droits que ce seigneur avait sur la terre de Vannes. Il fut père d'André Carpentier, Sgr de Vannes, qui périt à la bataille de Crécy en 1346. L'arrêt du Conseil d'État mentionné plus haut et le travail de Lainé font de cet André Carpentier le père d'un Anseau Carpentier, Sgr de Vannes, qui aurait épousé vers 1330 Agnès de Commines, l'aïeul d'un Baudouin Carpentier, chevalier, Sgr de Vannes, qui aurait épousé vers 1350 Marie Bolacre, demoiselle d'honneur de Marguerite de Flandre, veuve du comte de Nevers, et héritière de la terre de Berthier, en Nivernais, le bisaïeul d'un Sohier Carpentier, Sgr de Vannes, en Flandre, et de Berthier, en Nivernais, grand bailli de la ville de Menin, qui aurait épousé vers 1370 Eléonore de Thieulaine, et le trisaïeul d'un Artus Carpentier, Sgr de Vannes et de Berthier, qui aurait épousé vers 1398 Louise de Bouchavesne. On fera observer que le simple rapprochement des dates rend ce système de filiation bien difficilement admissible. Jean Carpentier, grand bailli de la châtellenie de Courtrai, fils cadet d'Artus et de Louise de Bouchavesne, qui précédent, dut à la suite d'un duel se réfugier en Angleterre et y épousa en 1466 Catherine Neville ; sa descendance posséda dans ce pays les seigneuries d'Huntington et d'Arley et y était encore représentée en 1669. Guillaume Carpentier, chevalier, Sgr de Vannes, Fléchinet, etc., frère aîné du précédent, rendit un aveu le 25 novembre 1421 pour sa seigneurie de Vannes, fut gouverneur de

la ville de Thérouenne et épousa vers 1428 Renette de Wainonville dont il eut trois fils, Artus, Baudouin et Colinet. La descendance de l'aîné de ces trois frères, Artus de Carpentier, s'éteignit dans la seconde moitié du XVIe siècle.

La famille Carpentier de Changy actuellement existante appartient à la noblesse du Nivernais. Elle revendique une origine commune avec la famille flamande Carpentier de Vannes dont il vient d'être parlé et en a de tout temps porté les armoiries. L'arrêt du Conseil d'État obtenu par elle en 1669, arrêt dont il a déjà été parlé, la fait descendre d'un Colinet Carpentier, écuyer, qui aurait été le plus jeune fils de Guillaume, Sgr de Vannes, et de Renette de Wainonville, mentionnés plus haut, et qui épousa par contrat passé en Nivernais le 15 janvier 1463 Jeanne de Savigny, héritière de la terre de Crécy. Le même arrêt mentionne un acte passé le 15 janvier 1462 sous le sceau des bourgmestres de Lille par lequel ledit Colinet Carpentier reçut une procuration de ses frères aînés Artus et Baudouin. Jean Carpentier, écuyer, Sgr de Crécy, fils de Colinet, épousa Marguerite de Magnien par contrat du 12 juin 1491, mourut à Crécy en 1525 et fut inhumé dans l'église Saint-Étienne de Nevers. Son petit-fils, Jean Carpentier, Sgr de Crécy, marié le 25 janvier 1558 à Jacqueline Foulé, en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Charles, Sgr de Machy, Laveau, etc., décédé en 1634, qui épousa Jeanne Lithier et qui continua la descendance ; 2° Jean, Sgr de Crécy, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Crécy et de la Thuilerie, éteinte dans les dernières années du XVIIe siècle.

Les Carpentier du Nivernais furent longtemps dans une situation nobiliaire très douteuse ; ils eurent à subir au XVIIe siècle beaucoup de persécutions de la part des traitants qui niaient leur noblesse et qui voulaient les soumettre à la taille. Le petit-fils de Charles Carpentier et de Jeanne Lithier, François Carpentier, sieur de Ratilly, marié à Nevers le 20 juillet 1648 à Marie Roussel, fille d'un avocat en Parlement, dut en présence de ces attaques se faire accorder par le Roi le 12 août 1662 des lettres patentes de réhabilitation qui le relevaient de la dérogeance encourue par ses aïeux. Il fit enregistrer ces lettres à la Cour des aides de Paris le 18 novembre 1664. L'intendant Lambert d'Herbigny, chargé de la recherche des faux nobles, s'étant inscrit en faux contre ces lettres de 1662 et un édit d'août 1664 ayant, du reste, révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, François Carpentier dut se faire accorder le 20 novembre 1667 de nouvelles lettres patentes de relief de dérogeance qui furent enregistrées à la Cour des aides le 26 janvier 1668. En présence de nouvelles difficultés, François Carpentier dut s'adresser au

Conseil d'État et en obtint le 29 mai 1669 un arrêt qui le maintenait dans sa noblesse. Cet arrêt, qui est rapporté tout au long dans les manuscrits de Chérin, fait remonter la filiation de la famille Carpentier de Changy à la donation de 1267 dont il a été parlé plus haut.

François Carpentier mourut en 1676. Son fils, autre François Carpentier, sieur de Changy, marié à Monique Bardin d'Origny et décédé en 1682, fut le grand-père de François Carpentier de Changy, écuyer, né à Nevers en 1714, chevalier de Saint-Louis, Sgr des Pavillons, de Vauzé, etc., qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers, et le bisaïeul de François-Ignace Carpentier de Changy, né en 1753, qui fit ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

François-Charles Carpentier de Changy, fils de ce dernier, né en 1791, marié en 1817 à Mlle de Chazal, fut connu le premier sous le titre de comte de Changy. Son fils, François de Carpentier, comte de Changy, né en 1819 au château de Vauzé, en Nivernais, fut confirmé dans la possession héréditaire de ce titre de comte d'abord par décret de Napoléon III du 16 août 1859, puis par lettres patentes du même prince du 2 novembre 1865. Il s'était fixé en Belgique après le mariage qu'il contracta en 1846 avec Mlle de Melotte d'Envoz. Il a laissé quatre fils, tous connus sous le titre de comte de Changy, dont le second, Carlos, né à Liège en 1849, s'est fait naturaliser belge.

La famille de Carpentier de Changy a fourni des officiers.

Monique Bardin, veuve de François Carpentier, écuyer, et Jean-François Carpentier, écuyer, Sgr de Ratilly en partie, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Nevers).

Principales alliances : de Corvol 1740, du Verne 1782, du Bois des Cours de la Maisonfort 1790, de Cavailhès 1824, de Chazal 1817, de la Hogue 1847, de Melotte d'Envoz 1846, Richard de Soultrait, Boulard de Vaucelles 1873, de Royer de Doure 1875, etc.

CARPENTIER de JUVIGNY (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un agneau d'argent*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions, celui de sénestre passant*.

La famille de Carpentier de Juvigny est anciennement connue en Soissonnais où elle a conservé jusqu'à nos jours la terre et le château de Juvigny. Elle tire sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi dont Jean Carpentier fut pourvu dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

François Carpentier, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier

de France, général des finances et grand voyer en la généralité de Soissons, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Soissons). Georges-François de Carpentier fit également enregistrer son blason au même Armorial (registre d'Ypres).

M. Carpentier, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Soissons.

M. de Carpentier de Juvigny épousa dans les premières années du XIXe siècle Mlle Danré de Branges. Il en laissa une fille, Mme de Moucheton de Gerbrois, et deux fils. L'aîné de ceux-ci, Hippolyte, marié en 1837 à Mlle de Lignières, n'en a eu qu'une fille, Mme de Maussion ; le puîné, Félix, officier supérieur de cavalerie, maire de Juvigny, conseiller d'arrondissement de l'Aisne, décédé en 1894, a eu trois enfants de son mariage avec Mlle d'Ainval.

La famille de Carpentier de Juvigny a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle n'est pas titrée.

Il a existé aux environs de Saint-Quentin une autre famille de Carpentier qui portait pour armes : de *gueules à un chevron d'argent accompagné de trois violettes d'or*. Cette famille a possédé, entre autres biens, les seigneuries de Fontaine-Uterte, de Voyennes, de Villecholle et la vicomté de Cailletot; lors de la grande recherche commencée en 1666 elle fut maintenue dans sa noblesse, sur preuves remontant au 30 juin 1545, par jugement de l'intendant d'Amiens.

On trouve aussi qu'un M. Carpentier demanda inutilement le 21 novembre 1858 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui du domaine de Damigny qu'il possédait dans le département du Calvados.

CARPIQUET de BOUGY (Hue de). Voyez : HUE DE CARPIQUET DE BOUGY ET DE GROSMÉNIL.

CARRA de VAUX, de VAUX-SAINT-CYR, de SAINT-CYR et de ROCHEMURE. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de trois losanges et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

La famille CARRA est originaire de la Picardie d'où elle vint au XVIIe siècle se fixer en Lyonnais. On en trouvera des généalogies dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1883 et dans l'*Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en* 1789, de M. de Jouvencel.

Plusieurs de ses membres, Suzanne Carra, veuve de Pierre Pulignieux, bourgeois de Lyon, Jean-Baptiste Carra, marchand de soie à Lyon, et Pierre Carra, marchand quincaillier, firent enregistrer leur blason ou l'eurent enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Lyon).

Louis Carra, auquel remonte la filiation, avait épousé à Amiens vers 1660 Catherine Rohault. Leur fils, Jean Carra, juge conservateur des privilèges et des foires de Lyon, épousa dans cette ville par contrat du 14 février 1710 Catherine Corompt, fille d'un greffier en chef de la douane. Il fut père d'autre Jean Carra, né en 1710, conseiller secrétaire du Roi, directeur de la Monnaie de Lyon en 1750, décédé à Chalon en 1786, qui fut anobli par ses charges. Jean Carra avait acquis en Beaujolais l'ancienne baronnie de Vaux dont sa descendance a conservé le nom. De son mariage contracté à Lyon le 21 novembre 1745 avec Marie Régny, fille d'un secrétaire du Roi, garde des sceaux près la Cour des Monnaies de Lyon, il laissa trois fils, Pierre-Benoit Carra de Vaux, auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, Jean-François Carra de Saint-Cyr et Claude Carra de Rochemure.

Le second de ces trois frères, Jean-François Carra de Saint-Cyr, né à Lyon en 1756, décédé sans postérité en 1834, eut une brillante carrière militaire, fut nommé général de division en l'an VIII, prit une grande part à la victoire de Hohenlinden, fut créé grand-croix de la Légion d'honneur après la bataille d'Eylau en 1807 et nommé gouverneur de Dresde en 1809 ; il fut dans la suite chargé en 1813 du commandement des villes hanséatiques, mais subit plusieurs échecs à la suite desquels il fut disgracié et remplacé par le général Vandamme. Il avait reçu le titre de baron de l'Empire par lettres patentes du 11 août 1808, puis celui de comte par ordonnance royale du 19 décembre 1814. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à Paris. Il avait épousé en 1799 la veuve du général Aubert-Dubayet.

Le troisième frère, Claude Carra de Rochemure, né à Lyon en 1760, était capitaine au régiment d'Orléans quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Lyonnais. Il épousa Mlle Bernigaud de Grange et mourut en 1843 laissant deux fils. L'aîné de ceux-ci, Jean-Louis Carra de Rochemure, né à Lyon en 1796, fut adopté par son oncle, le général comte Carra de Saint-Cyr ; il épousa en 1829 la duchesse de Caylus, née le Lièvre de la Grange, et mourut en 1852 ne laissant que deux filles, Marie, décédée sans alliance, et Moina, religieuse. Le puîné, Xavier Carra de Rochemure, chevalier de Saint-Louis, mourut à Paris en 1858 sans avoir été marié.

Pierre-Benoit Carra de Vaux, né à Lyon en 1755, auteur de la branche existante, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Lyonnais. Il fut connu le premier sous le titre de baron de Vaux dans la possession duquel son fils, Alexandre, fut dans la suite confirmé le 2 mai 1860 par décret de Napoléon III. Il avait épousé à Paris le 16 janvier 1788 Césarine des Roys, chanoinesse du chapitre noble de

la Salle et propre tante maternelle du poète Lamartine. Son fils, Alexandre Carra, baron de Vaux, marié en 1832 à Mlle Marchand d'Epinay et décédé en 1890, a laissé trois fils : 1° François-Albert, baron Carra de Vaux, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1862 avec Mlle Claire-Camille Pernéty ; 2° René Carra de Vaux, marié successivement à Mlle Estelle Pernéty, dont il a eu un fils, et à Mlle Dufresne, dont il a eu un autre fils, qui s'est cru en droit de relever le titre de comte accordé à son grand-oncle et qui a été connu sous le titre de comte de Vaux-Saint-Cyr ; 3° Georges Carra de Vaux, ministre plénipotentiaire, demeuré célibataire, qui demanda vainement le 16 décembre 1891 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE ROCHEMURE.

Principales alliances : de Régny 1747, Lemau de Talancé 1772, des Roys 1788, Garnier des Garets 1891, Pernéty 1862, Crespin de Billy 1887, Renaud d'Avesnes des Méloizes 1894, Merveilleux du Vignaux 1898, Bernigaud de Grange, de Finance de Clairbois 1838, Lelièvre de la Grange-Fourilles 1859, etc.

CARRANRAIS (de Marin de). Voyez : MARIN DE CARRANRAIS (DE).

CARRE de LUZANÇAY. Armes : *d'azur à un chevron d'argent chargé de trois étoiles* (alias *de trois molettes*) *de gueules*. — Alias (armes accordées à François-Hyacinthe Carre par le règlement d'armoiries de 1762) : *d'azur à un chevron d'argent chargé de trois molettes de gueules, au franc-canton d'or chargé d'un léopard de gueules rampant*. — Alias : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un chevron d'argent chargé de trois étoiles de gueules ; aux 2 et 3 bandé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or*. — Cimier : *un soleil d'or*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions d'or* (alias *une licorne d'argent à dextre et un lion de gueules à senestre*). — Devise : *Nunquam devius*.

La famille CARRE, aujourd'hui fixée en Bretagne, habitait la Normandie au XVIIe siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais ; on en trouvera aussi une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

Son auteur, noble homme maître Nicolas Carre, était fils d'autre Nicolas Carre et de Judith Carrel. Il fut nommé par lettres du 17 janvier 1652 conseiller du Roi, lieutenant-général en la vicomté de Rouen, épousa par contrat du 24 septembre suivant Françoise d'Aquin, fille du premier médecin du Roi, fut pourvu le 10 décembre 1659, en remplacement de Guillaume Aubourg, de l'office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la grande Chancellerie et obtint en

1675 des lettres d'honneur le dispensant du temps qui restait à parcourir pour acquérir la noblesse héréditaire attachée à son office après vingt ans d'exercice ; il fut dans la suite trésorier général de la Grande Chancellerie de France. Un de ses fils fut père de François-Hyacinthe Carre, demeurant à Toulouse, qui obtint de d'Hozier en avril 1762 le règlement de ses armoiries et qui ne laissa que deux filles, la comtesse du Bouzet et la marquise de Gavarret. Un autre de ses fils, Nicolas Carre de Luzançay, baptisé à Rouen le 12 septembre 1654, fut nommé commissaire de la marine et des galères par lettres de septembre 1702 et fut en cette qualité envoyé à Nantes. Il épousa le 4 mars 1703 Louise Chevalier, fut maintenu dans sa noblesse le 28 décembre 1708 par jugement de l'intendant et acquit en 1709 la seigneurie de la Hautière, sur le territoire de la paroisse de Chantenay. Il fut lui-même père de Charles-Auguste Carre de Luzançay, commissaire de la marine royale à Lorient, qui épousa dans cette ville le 1er août 1757 Elisabeth-Anne de Montigny de Timeur et dont les deux fils continuèrent la descendance. Le plus jeune de ceux-ci, Pierre-Antoine Carre de Luzançay, né à Lorient en 1766, fit en 1782 ses preuves de noblesse devant Chérin pour obtenir une place de garde de la marine ; il épousa dans la suite à Nantes, en 1807, Mlle de la Poeze dont il eut deux fils.

Au XVIIIe siècle les généalogistes cherchèrent à attribuer à la famille Carre une origine très reculée et voulurent la faire descendre d'un Robert Carre, ou Carr, qui était en 1485 archer écossais de la garde de François II, duc de Bretagne.

La famille Carre de Luzançay a fourni des officiers de terre et de mer.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de baron de Luzançay.

Un de ses membres, Nicolas Carre, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à un chevron abaissé d'argent chargé de trois molettes de gueules et un franc quartier d'or chargé d'un léopard rampant de gueules.*

Principales alliances : Binet de Jasson 1811, de la Poeze 1807, des Rochers des Loges 1891, Hay de Slade, Galbaud du Fort 1868, Bedeau de l'Ecochère, Burot de Carcouet, Falcon de Longevialle 1893, Thoinnet de la Turmelière 1907, Piet de Beaurepaire, etc.

CARRÉ et CARRÉ de la GASNERIE et KÉRISOUET. Armes : *Tiercé en pal d'azur, d'hermines et de sable.*

La famille Carré appartient à la haute bourgeoisie de la Bretagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Répertoire de Biobibliographie bretonne* de Kerviler.

Elle est originaire du pays de Dunois et descend de Jacques-François-Joseph Carré, qui était sous Louis XV directeur des forges de Port-Brillet. Le fils de celui-ci, François-René Carré des Tournelles, né à Laval en 1718, vint se fixer en Bretagne, fut directeur associé des forges de Lanouée, épousa à Pontivy en 1760 Marie Delaizer et mourut à Lanouée en 1784. Il laissa trois fils, François, Pierre-Alexandre et Louis-Alexis, qui furent les auteurs de trois rameaux.

L'auteur du premier rameau, François Carré, né à Lanouée en 1762, épousa Mlle de Lanrivinen de la Palue et fut père de Timoléon Carré, notaire à Pontivy, dont la descendance subsiste et joint souvent à son nom celui de la terre de la Gasnerie.

L'auteur du second rameau, Pierre-Alexandre Carré, né à Lanouée en 1768, député libéral de Loudéac pendant les Cent-Jours et sous la Restauration, fut père de Félix-Pierre Carré, né à Laval en 1794, député des Côtes-du-Nord en 1848, décédé en 1866.

L'auteur du troisième rameau, Louis-Alain Carré, né en 1774, propriétaire des forges du Vaubleau, à Plémet, conseiller général des Côtes-du-Nord en 1818, décédé en 1834, avait épousé Mlle Cormier des Fosses, héritière de la terre de Kérisouet, dont il joignit le nom au sien. Il fut père de Louis-Aimé Carré-Kérisouet, né à Pontivy en 1807, maître de forges, conseiller général des Côtes-du-Nord, décédé en 1864, et grand-père d'Ernest Carré-Kérisouet, né à Lamballe en 1832, député républicain des Côtes-du-Nord, décédé sans postérité en 1877, et de Louis Carré-Kérisouet, membre du Conseil supérieur des haras, décédé sans postérité en 1889.

Principales alliances : Chauvin des Orières, Hamon du Plessis, Cormier, de Barrère, de la Goublaye de Ménorval, du Bahuno de Liscoet, Mottin, Audibert de la Villasse, Bullourde, de Monléon, etc.

La famille Carré-Kérisouet ne doit pas être confondue avec la famille le Gallic de Kérisouet, de la même province.

Il a existé en Bretagne une autre famille Carré qui possédait dans les environs de Morlaix les seigneuries de la Reinière et du Rest. Cette famille portait pour armes : d'*argent à une fasce d'azur chargée de trois quintefeuilles d'or et accompagnée en chef de deux aigles de sable et en pointe de deux lions affrontés de même*. Elle fut déboutée de ses prétentions nobiliaires et condamnée à l'amende comme usurpatrice par jugement de 1668. Elle comptait encore des représentants au XVIIIe siècle.

CARRÉ de MALBERG. Armes (d'après Rietstapp) : d'*or à une bande échiquetée d'argent et de gueules de trois tires au moyen de deux lignes diagonales de dextre à sénestre et de lignes horizontales*.

Ancienne famille bourgeoise de Lorraine.

Jacques-Paul Carré, né à Metz le 26 septembre 1821, alors lieutenant-colonel d'état-major, son fils, Paul-Victor Carré, sa belle-sœur, Mme veuve Louis-Auguste Carré, née Thomas, demeurant à Lunéville, et les quatre enfants mineurs de celle-ci, nés à Strasbourg en 1861, 1865, 1866 et 1868, furent autorisés par décret du 10 août 1875 à joindre régulièrement à leur nom celui de : de Malberg.

CARRÉ de BUSSEROLLE. Armes : *d'azur à une étoile d'or en chef et une rose de même en pointe.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Superis gratum spirabit amorem.*

La famille Carré de Busserolle est originaire du Poitou. On en trouvera dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* une généalogie que Beauchet-Filleau dit avoir établie à l'aide de renseignements fournis par la famille.

François Carré, sieur de Busserolle et de la Pinotière, docteur en médecine à Poitiers, doyen de la Faculté de cette ville en 1626, décédé en 1663, fut nommé maire de Poitiers en 1639, puis échevin de la même ville en 1643 et paraît avoir été anobli par ses fonctions. D'après le travail de Beauchet-Filleau, il aurait été fils d'Aimar Carré, Sgr de Busserolle, écuyer du duc de Guise, tandis que la liste des juges et consuls des marchands de Poitiers en fait simplement le fils d'autre François Carré, célèbre apothicaire, juge des consuls en 1607, décédé en 1630. François Carré, maire de Poitiers en 1639, laissa, entre autres enfants, deux fils, Louis Carré, écuyer, Sgr de Busserolle, né en 1621, qui épousa Louise Girard et qui continua la descendance ; 2° François Carré, écuyer, Sgr de la Guichardière, receveur du chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers, qui épousa en 1656 Claude Chameau et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. On ne voit pas que la famille Carré de Busserolle ait fait reconnaître sa noblesse par jugement lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; mais Jean Carré, écuyer, sieur de Busserolle, un des fils de Louis et de Louise Girard, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Châtellerault). Son frère aîné, Louis Carré, écuyer, Sgr de Busserolle, marié à Mlle de la Châtre, fut convoqué en 1703 au ban des nobles du Poitou. Le petit-fils de celui-ci, Louis-Sylvain Carré, Sgr de Busserolle, Chataigner-Saint-Marc, etc., garde du corps de Monsieur, frère du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Châtellerault. Il émigra en 1791 et prit part en 1795 à la fatale expédition de Quiberon dans laquelle on croit qu'il trouva la mort. Il avait épousé en 1783 Marie-Anne de Chateau-Chalon qui mourut pendant la Terreur

dans les prisons de Châtellerault. Il en laissa trois fils, Jean-Sylvain, né en 1784, officier supérieur d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur en 1834, Louis-Xavier, né en 1786, et Louis-Eugène, né en 1791, qui furent les auteurs de trois rameaux. Amand-Henri Carré de Busserolle, né en 1823, un des fils de Jean-Sylvain, a été général de brigade (1880) et commandeur de la Légion d'honneur. Son cousin germain, Jacques-Xavier, né en 1823, un des fils de Louis-Xavier, a été l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages estimés sur la noblesse de la Touraine et des provinces limitrophes.

La famille Carré de Busserolle n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de la Châtre, de Chateau-Chalon 1783, d'Aix, Gouin d'Ambrière 1891, de Marans, etc.

CARRÉ de SAINTE-GEMME, de la SERRIE, de CANDÉ, de MARGORIE, et des VARENNES. Armes : d'*azur à une croix d'argent cantonnée de quatre étoiles d'or.*

Cette famille, distincte de la précédente, est originaire de l'Aunis d'où ses branches se sont répandues dans le Poitou et la Saintonge. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

Antoine Carré, auquel remonte la filiation, était négociant à la Rochelle dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il avait épousé vers 1715 Elisabeth Guillot et en eut trois fils, Jean-Antoine, François-Charles et Louis-Charles, dit Marc, qui furent les auteurs de trois branches. Il eut aussi plusieurs filles dont l'une, décédée à Saintes en 1779, épousa Charles Mercier du Paty de Clam, trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Antoine Carré, Sgr de Sainte-Gemme, connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de baron de Sainte-Gemme, naquit à la Rochelle en 1717, épousa en 1751 Marie-Anne Petit du Petitval, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers, servit à l'armée des Princes et mourut en Espagne en 1797. Deux de ses fils, Gaspard Carré de Sainte-Gemme, né en 1757, secrétaire général de la préfecture de la Charente-Inférieure, membre de l'Académie de la Rochelle, marié en 1780 à Mlle de Meynard, décédé à Saintes en 1841, et Joseph Carré de la Serrie, né en 1766, marié en Angleterre pendant l'émigration à miss Ellis, décédé en 1853, furent les auteurs de deux rameaux. Un représentant du premier rameau, Côme-Ferdinand Carré de Sainte-

Gemme, né en 1786, décédé à Saintes en 1867, a été préfet de la Rochelle et de Niort ; sa descendance subsiste. Un représentant du second rameau, Louis-Alfred Carré de la Serrie, né à Londres en 1803, fut condamné à cinq ans de réclusion pour avoir pris part en 1832 à l'insurrection légitimiste de la Vendée.

L'auteur de la seconde branche, François-Charles Carré de Candé, né en 1718, marié à Charlotte Cousin, fille d'un trésorier de France au bureau des finances de Paris, fut pourvu de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle, prit part en 1789, à cause de son fief de Margorie, aux assemblées de la noblesse tenues à la Rochelle et mourut dans cette ville en 1791. Il laissait trois fils : 1° Jean-François Carré de Candé, né en 1756, lieutenant particulier au présidial de la Rochelle, dont le fils mourut sans postérité ; 2° Claude-Joseph Carré de Margorie, né en 1759, officier d'infanterie, marié à Mlle Guillouet d'Orvilliers, dont la descendance subsiste sous le nom de Carré de Margorie ; 3° François-Cyprien Carré des Marais, né en 1760, reçu en 1785 conseiller au Parlement de Normandie, qui mourut sans postérité.

L'auteur de la troisième branche, Marc Carré des Varennes, né en 1720, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Grenoble, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à la Rochelle et mourut dans cette ville en 1791. Il laissait un fils en bas âge, Jean-Louis Carré des Varennes, qui a lui-même été père de M. Jules Carré des Varennes, marié à Toulouse en 1862 à Mlle Lage.

Aucune des branches actuellement existantes de la famille Carré n'est titrée.

Principales alliances : de Marsange, Mercier du Paty de Clam, de Sartre 1775, de Loynes de la Coudraye 1770, Cadoret de Beaupréau 1778, de Regnon 1783, Halliday 1862, de Barbeyrac de Saint-Maurice 1845, de Saint-Estève, de Meynard 1780, de Pont de Granges, de Grateloup, Muller, Guillouet d'Orvilliers, Lambert-Deschamps de Morel, Augier de Moussac 1810, etc.

CARRÉ-WEYLER de NAVAS.

Un décret du 20 août 1867 a autorisé M. Ferdinand-Alphée Carré, né à Paris le 20 avril 1843, alors étudiant en droit, à joindre à son nom celui de la famille Weyler de Navas à laquelle appartenait sa mère.

CARREAUX (Massif des). Voyez : Massif des Carreaux.

CARRELET. Armes : *de gueules à trois épées d'argent, montées d'or,*

une en pal, les deux autres en sautoir, croisées à la naissance de la lame et surmontées en chef d'une étoile d'or, au franc-quartier de comte sénateur qui est d'azur à un miroir d'or enlacé d'un serpent d'argent. — Toque de *velours noir troussée de contre-hermines avec porte-aigrette d'or et d'argent accompagnée de quatre lambrequins, les deux supérieurs d'or, les deux autres d'argent.*

La famille Carrelet appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie du Bourbonnais Alexandre-Henri Carrelet, né à Saint-Pourçain en 1767, marié à Mlle de la Codre, fut capitaine de gendarmerie et chevalier de Saint-Louis. Son fils, Gilbert-Alexandre Carrelet, né le 14 septembre 1789 à Saint-Pourçain, général de division en 1848, sénateur en 1852, grand officier de la Légion d'honneur en 1855, décédé en 1874, reçut le titre héréditaire de comte le 18 août 1866 par lettres patentes de Napoléon III. Il avait épousé Anne Paris, de laquelle il laissa deux fils. L'aîné de ceux-ci, Henri, comte Carrelet, lieutenant de vaisseau, avait épousé Mlle d'Adeler, de laquelle il a lui-même laissé deux fils : Paul, comte Carrelet, marié en 1880 à Mlle de Vaulchier, et Henri, vicomte Carrelet, marié à Mlle Langlais. Paul, vicomte Carrelet, né en 1821, second fils du général Carrelet, eut comme son père une brillante carrière militaire, fut général de division (1879), inspecteur général de cavalerie et commandeur de la Légion d'honneur; il est décédé en 1886, ne laissant de son mariage avec Mlle Gaulot qu'une fille, Mme Boivin.

CARRELET de LOISY. Armes : d'*azur à un lion d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois losanges d'argent.* — La branche cadette portait : d'*argent à un lion passant de sable, lampassé de gueules, au chef d'azur chargé de trois losanges d'or.*

La famille Carrelet de Loisy appartient à la noblesse de robe bourguignonne. M. d'Arbaumont en a donné une généalogie dans son *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon.*

La filiation suivie remonte à 1553, date à laquelle Jean Carrelet, fils d'Antoine Carrelet, épousa Françoise Druet. Jean Carrelet eut de ce mariage deux fils, Bernard et Jacques, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Jacques Carrelet, marié à Catherine Lavisey, fut père de Jean Carrelet, premier huissier au Parlement de Bourgogne en 1614, et grand-père de Jacques Carrelet qui en 1651 succéda à son père dans son office, qui fut nommé en 1666 conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Dijon et qui laissa plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne Goujon.

L'auteur de la branche aînée, Bernard Carrelet, échevin de Dijon, fut nommé en octobre 1589 par le duc de Mayenne trésorier des mortes paies en Bourgogne ; il fut confirmé dans la possession de cet office d'abord le 28 décembre 1589 par lettres de Charles X, le pseudo-roi des Ligueurs, puis le 25 juin 1595 par lettres du roi Henri IV. Son petit-fils, Bernard Carrelet, marié à Catherine Bourguignon et décédé en 1687, fut nommé en 1684 conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Dijon. Il eut pour successeur dans sa charge son fils, autre Bernard Carrelet, qui fut reçu le 18 novembre 1688 après avoir obtenu des lettres de dispense d'âge et qui conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée en 1733. Ce Bernard Carrelet avait épousé le 5 février 1692 Catherine Chesne, fille d'un procureur général en la Cour des monnaies. Il en laissa plusieurs fils dont l'un, Antoine Carrelet, Sgr de Brize, contrôleur général des fermes, puis receveur général des finances de Bourgogne en 1720, épousa le 23 novembre 1723 Marie-Marguerite Anglart, fille d'un ingénieur en chef pour le Roi à Auxonne, et continua la descendance. Ce fut cet Antoine Carrelet qui acquit vers 1750 dans les environs de Montcenis la terre de la Motte-Loisy dont sa descendance a conservé le nom. Son fils, Bénigne-Antoine Carrelet, écuyer, Sgr de la Motte-Loisy, Cussigny, Clamerey, etc., marié en 1763 à Elisabeth Espiard de Clamerey, fut nommé en 1777 conseiller au Parlement de Bourgogne et fut définitivement anobli par sa charge. Il laissa un fils unique, Antoine-Bernard Carrelet de Loisy, écuyer, qui, à peine âgé de 19 ans, fut pourvu en 1783 de la charge de conseiller au Parlement de Dijon. Antoine-Bernard épousa dans la suite Marguerite Verchère d'Arcelot et fut l'aïeul des représentants actuels. Son fils, Bénigne-Edouard Carrelet de Loisy, décédé à Dijon en 1887 à l'âge de 84 ans, fut longtemps conseiller général du département de Saône-et-Loire.

Bernard Carrelet, conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des comptes de Dijon ; Jean-Anne Carrelet, chanoine de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon ; Jeanne Goujon, veuve de Jacques Carrelet, conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des comptes de Dijon ; Catherine Bourguignon, veuve de Bernard Carrelet, conseiller correcteur en ladite Chambre ; et Nicolas Carrelet l'aîné, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

La famille Carrelet de Loisy n'est pas titrée.

Principales alliances : Espiard de Clamerey 1763, Verchère d'Arcelot, Cœurderoy, de Caulaincourt 1865, Baconnière de Salverte 1893, de Suremain 1859, de Truchis de Varennes, Passerat de la Chapelle 1867, etc.

CARRÈRE (Mourgues de). Voyez : Mourgues de Carrère.

CARRÈRE de MAYNARD de SÉGOUFIELLE (de). Armes de la famille de Maynard de Ségoufielle : *écartelé au 1 d'azur à deux poissons d'argent, nageant l'un sur l'autre,* qui est de Lestang ; *au 2 de gueules à trois pommes de pin d'or 2 et 1, les queues en haut,* qui est de Pins, *au chef cousu de gueules chargé d'une croix d'argent ; au 3 de sable à un mont isolé de plusieurs pics d'or ; au 4 d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de sinople ; sur le tout d'azur semé de feux follets d'argent, au sénestrochère de carnation* (alias *d'argent*) *mouvant du flanc, brochant.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux sauvages, massue basse.* — Devise : *Honor, non furor armat.*

La famille Carrère était honorablement connue dans le département de la Haute-Garonne quand deux de ses représentants, Jean-François Carrère, né en 1808 à Saint-Félix, près de Muret, demeurant à Toulouse, et son fils, Laurent-Vidian, né au même lieu en 1847, demandèrent le 8 mai 1872 et obtinrent par décret du 7 mars 1874 l'autorisation de joindre à leur nom celui de la famille de Maynard de Ségoufielle, aujourd'hui éteinte, dont ils étaient issus en ligne féminine. MM. Carrère se sont crus en droit de relever aussi le titre de baron sous lequel était connu le chef de cette famille.

La famille de Maynard de Ségoufielle appartenait à la noblesse de robe toulousaine. Elle était originaire du Bas-Limousin, mais n'avait aucun rapport avec une famille de Maynard, ou de Meynard (voyez ce dernier nom), qui appartient encore de nos jours à la noblesse de ce pays. Son auteur, François Maynard, était dans la seconde moitié du xvie siècle conseiller au présidial du Bas-Limousin et avait épousé Jeanne Guilhon, dite de l'Estang. Celle-ci avait deux frères dont l'un, Christophe de l'Estang, décédé en 1621, fut évêque de Lodève et d'Aleth, puis de Carcassonne, et dont l'autre, François de Lestang, décédé sans postérité en 1617, d'abord président et lieutenant-général au présidial de Brives, puis intendant de justice dans l'armée du duc de Mayenne, fut nommé en 1595 président à mortier au Parlement de Toulouse, premier président de la Chambre de l'édit établie à Castres. Christophe Maynard, fils de François et de Jeanne de Lestang, joignit à son nom celui de la famille de sa mère, fut nommé le 7 août 1627 conseiller au Parlement de Toulouse, fut anobli par sa charge et épousa Marguerite de Pins qui appartenait à une des plus illustres familles nobles de la région. Il fut père de Jean-Bertrand de Maynard de Lestang, qui fut conseiller au Parlement de Toulouse de 1669 à 1681, et grand-père de Daniel-Joseph de

Maynard de Lestang, Sgr de Bel-Estang, près de Toulouse, qui en 1689 dénombra devant les capitouls ses biens nobles de Cornaudric et de Belbèze. Christophe de Maynard, qualifié seigneur baron de Ségoufielle, fut de 1676 à 1696 conseiller au Parlement de Toulouse. Jean-Baptiste de Maynard, avocat, professeur en médecine, fut capitoul de Toulouse en 1771. Plusieurs représentants de la famille de Maynard prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

CARRÈRE de VENTAL (de). Armes : *parti au 1 d'azur à un lion naissans d'or, lampassé de gueules, tenant de la patte dextre une épée d'argent, la pointe et la poignée d'or ; au 2 d'or à une grenade de sable éclatante de gueules, à la champagne du même brochant sur la partition et chargée d'un lévrier couché, la tête contournée d'argent, accolé et bouclé d'or.*

On trouvera une généalogie de cette famille dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Son auteur, Jean-Baptiste-Louis Carrère, frère de Mme de Gourgues, résidait à Saint-Domingue sous Louis XVI ; il fut sous le Premier Empire juge au tribunal civil de Tarbes et mourut dans cette ville en 1816. De son mariage avec Félicité-Geneviève Bizouard il laissa un fils, Joseph Carrère, dit Vental, né le 14 mars 1782 au Cap-Français (Saint-Domingue), capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, décédé en 1864, qui fut anobli le 20 janvier 1820 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Le fils de celui-ci, Joseph de Carrère de Vental, né à Paris en 1823, officier de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 18 août 1875, paraît avoir été le dernier représentant de sa famille.

Il a existé aux Antilles une autre famille de Carrère. L'auteur de cette famille, Pierre-Jacques Carrère, demeurant à la Martinique, fut anobli en octobre 1784 par lettres patentes du roi Louis XVI dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : d'*azur à trois trèfles d'or rangés en fasce ; coupé de gueules à une ancre d'argent et une fasce en divise, aussi d'argent, chargée de cinq losanges de sable.* Pierre-Jacques de Carrère avait épousé Marie-Josèphe Diante ; il en eut deux filles dont l'une épousa en 1804 le maréchal de camp comte de Bouillé, pair de France et gouverneur de la Martinique, et dont l'autre, décédée en 1867, épousa d'abord Marius Sales, puis en 1807 le marquis de Chanaleilles.

CARRÈRE de NABAT.

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

Paul-Bernard Carrère de Nabat, fils de Jean-Xavier et d'Anne Carassus, marié à Paris en 1869 à Mlle Bullier, a été honoré du titre de comte romain le 17 mars 1893 par bref de S. S. Léon XIII.

CARRÈRE de SAINT-BÉAR (de).

On n'a pu se procurer que des renseignements très insuffisants sur la famille de Carrère de Saint-Béar qui réside de nos jours dans les environs de Toulouse.

Il est vraisemblable que cette famille est la même que celle d'un Jean Carrère, avocat, qui exerça en 1728, puis en 1732, les fonctions anoblissantes de capitoul de Toulouse. Ce magistrat portait les armes suivantes : *de gueules à un mont adextré d'argent, affronté d'un lion rampant d'or posé sur une terrasse de sinople ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.* Antoine Carrère, avocat, et Antoine-Joseph de Carrère, écuyer, furent encore nommés capitouls de Toulouse le premier en 1762, le second en 1764. Jean Carrère fut nommé en 1740 président aux requêtes du Parlement de Toulouse. Antoine-Guillaume Carrère, sieur de Peyrusse, fut de 1752 à 1784 conseiller au même Parlement.

M. de Carrère de Montgaillard prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Carrère de Saint-Béar n'est pas titrée.

Principales alliances : Busquet de Caumont 1878, Duc de la Chapelle vers 1844, etc.

CARRÈRE d'ABENSE (de) et BEDAT de CARRÈRE d'ABENSE. Armes : *d'or à une bande de gueules accompagnée de deux glands de sinople, tigés et feuillés du même.*

La maison de Carrère, située sur le territoire de la paroisse d'Abense-de-Bas, près de Mauléon, était une des plus anciennes maisons nobles du pays de Soule. Arnaud-Raymond, Sgr de Carrère d'Abense, figure en 1327 au nombre des gentilshommes qui prirent part à une Cour d'ordre présidée par Raymond de Miossens, châtelain de Mauléon. L'honorable Guillaume-Arnaud, Sgr jeune, puis Sgr de Carrère d'Abense, gentilhomme juge siégeant de la terre de Soule, assista à des Cours d'ordres le 23 mai et le 21 juin 1454 et en juin 1475. Arnaud-Guillaume, Sgr de Carrère d'Abense, figure dans un acte du 2 novembre 1469 avec sa femme Catherine, fille et héritière de Bernard, sieur de Leyciague d'Ainhar. La famille des seigneurs primitifs de Carrère d'Abense paraît s'être éteinte vers le milieu du xvie siècle dans la maison de Barrèche de Viados. Noble Bernard d'Onismendy, écuyer, Sgr d'Onismendy et de Carrère d'Abense, fils de feu maître

Simon d'Onismendy, avocat en Parlement, Sgr de la maison noble d'Onismendy d'Abense, et d'Anne de Barrèche, demoiselle, dame de la maison noble de Carrère d'Abense et de la maison de Barrèche de Viados, vendit la maison de Carrère, antérieurement au 25 janvier 1562, à maître Garcie de Charritte, notaire royal, fils puîné de noble Bernard de Charritte, écuyer, sieur de la maison d'Asconaguerre de Charritte. Celui-ci eut à son tour une fille unique, Jeanne de Charritte, demoiselle, qui épousa vers 1665 Pierre de Recalt et qui lui porta la maison noble de Carrère d'Abense. Pierre de Recalt prit le nom et les armes de cette maison noble et fonda une nouvelle famille de Carrère d'Abense qui s'éteignit en la personne de son arrière-petit-fils, Raymond de Carrère d'Abense, baptisé le 23 avril 1758 et mort prématurément sans laisser de postérité. Après la mort de ce jeune homme, la maison noble de Carrère d'Abense passa à sa sœur, Anne de Carrère, mariée par contrat du 27 octobre 1773 à Jean Bedat. Ce dernier fut admis le 3 avril 1780 dans le corps de la noblesse aux États du pays de Soule comme seigneur adventice de la maison noble de Carrère d'Abense. Ce fut lui qui prit part en 1789, sous le nom de M. de Carrère d'Abense, aux assemblées de la noblesse de la châtellenie royale de Soule. Sa descendance, qui s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Bedat-Carrère, possède encore le domaine de Carrère, à Abense[1].

CARRÈRE de LOUBÈRE (de). Armes : d'*azur à un pal retrait d'argent mouvant de la pointe de l'écu, soutenant un croissant et accosté de deux lions contre-rampants, le tout de même, le lion de dextre surmonté d'un chevron d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux licornes assises.* — L'écu *posé sur un cartouche.*

La famille de Carrère de Loubère, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse des Landes. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. On en trouvera aussi des généalogies dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans la *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* d'O'Gilvy.

D'après la tradition, la famille de Carrère serait originaire du Béarn et serait une branche détachée à une époque inconnue d'une famille du même nom dont le dernier représentant était sous Louis XV conseiller au Parlement de Navarre. Elle était fixée en Condomois dès la seconde moitié du xve siècle. L'acte le plus ancien qu'elle produisit devant le Conseil d'État quand elle voulut se faire relever des con-

[1] Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. de Jaurgain.

damnations pour usurpation de noblesse qui avaient été prononcées contre elle en 1711 et en 1714, fut la grosse du testament de noble Jean de Carrère, écuyer. Dans cet acte, daté du 6 avril 1534, le testateur rappelle un obit de 150 francs bordelais que son père, noble Pierre de Carrère, avait fondé en 1454 dans l'église paroissiale de Grué, en Condomois ; dans le même acte il mentionne son fils, Jacques. Celui-ci est appelé noble Jacques de Carrère, écuyer, habitant de la ville de Montréal, dans un acte du 2 octobre 1556. Il épousa par contrat passé le 27 juillet 1560 une dame dont Saint-Allais dit qu'on ignore le nom, mais qu'O'Gilvy appelle Jeanne du Jaulin ; il en eut plusieurs fils dont trois, Amanieu, Bertrand et Jean, furent les auteurs de trois rameaux.

Amanieu de Carrère, auteur du premier rameau, épousa d'abord le 20 décembre 1598 Jeanne de Tauzin, puis Marguerite de Lartigue. Deux de ses fils, Arnaud et Jean de Carrère, sieurs du Jaulin, furent condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse le 12 février 1669 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. C'est à ce rameau, aujourd'hui éteint, que paraît avoir appartenu un chevalier de Carrère de Maliac qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Condom.

Jean de Carrère, sieur de la Salle, auteur du troisième rameau, fit son testament le 15 avril 1645. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse le 20 août 1707 par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, et se fondit dans la famille de la Sudrie au cours du XVIIIe siècle.

Le second rameau s'est seul perpétué jusqu'à nos jours. Son auteur, Bertrand de Carrère, sieur du Jaulin, marié à Anne d'Art par contrat passé à Montréal le 22 février 1600, prit à ferme la seigneurie de Maniban, ce qui entraînait dérogeance. Il laissa un fils, Amanieu de Carrère, fermier des revenus décimaux de la paroisse de Saint-Martin, qui abandonna le Condomois pour venir se fixer au pays de Marsan après le mariage qu'il contracta le 30 juillet 1637 avec Isabeau du Fourcq, héritière de la terre de Loubère. Le petit-fils de celui-ci, Jean-Joseph de Carrère, Sgr de Loubère, marié à Françoise de Cabannes par contrat passé à Saint-Sever le 21 février 1708, fut, en raison de la dérogeance de son aïeul et de celle de son bisaïeul, condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse d'abord le 21 janvier 1711 par jugement de l'intendant Lamoignon, puis le 7 septembre 1714 par jugement de M. de Courson, successeur de M. de Lamoignon. Il interjeta appel de ces condamnations devant le Conseil d'État ; mais on ignore quel fut le résultat de cet appel. Ce qui est certain, c'est que la famille de Carrère de Loubère ne tarda pas à reprendre rang

dans la noblesse du pays et que le petit-fils du précédent, Joseph de Carrère, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment de Royal-Auvergne, prit part en 1789 aux assemblées que cet ordre tint à Dax. Joseph de Carrère fut nommé préfet des Landes après le rétablissement de Louis XVIII et reçut le titre héréditaire de comte par lettres patentes de ce prince du 20 avril 1816. Son fils, Charles, comte de Carrère de Loubère, maire de Mont-de-Marsan, marié en 1820 à Mlle de Barbot, a été le dernier représentant mâle de sa famille et est décédé en 1856, laissant une fille unique qui est demeurée célibataire.

La famille de Carrère a fourni de nombreux officiers.

Joseph de Carrère, sieur de Loubère, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mont-de-Marsan).

Principales alliances : de la Sudrie, de Bordenave de Bargues 1671, de Brossier de Buros 1699, de Cabannes de Cauna 1708, de Grateloup, de Neurisse de la Luque 1818, de Barbot 1820, etc.

CARREY de BELLEMARE (de). Armes : d'*azur à une bande d'or chargée de trois carreaux bordés de sable et accompagnée de deux étoiles d'or*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux licornes au naturel*.

La famille de Carrey de Bellemare appartient à la noblesse du Maine où elle vint de Normandie se fixer au cours du XVIIe siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans les *Carrés d'Hozier*. On en trouvera aussi des généalogies dans le tome Ier du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive, année 1871-1872.

Une tradition, qui a été accueillie par Saint-Allais, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre de Pierre, milord de Carrey (*sic*), gentilhomme anglais qui, ayant été compromis dans une conspiration, aurait dû venir se réfugier en France sous le règne du roi Henri II. Un tableau généalogique conservé dans les *Carrés d'Hozier* fait simplement remonter la filiation à N... Carré, bourgeois de Lisieux, dont le fils, Jean Carré, sieur de Bellemare, était dans la seconde moitié du XVIe siècle un des quatre capitaines de la ville de Lisieux. D'après le travail de Borel d'Hauterive ce Jean Carré, ou Carrey, aurait épousé Anne de la Porte. Leur fils, Nicolas Carré, bourgeois de Rouen, l'un des quatre capitaines de cette ville, au quartier de Beauvoisine, obtint du roi Henri III des lettres patentes d'anoblissement, sans finance, données à Rouen en juin 1588, qu'il fit vérifier en la Cour des aides de Normandie le 5 novembre suivant. Ce même Nicolas Carré obtint en 1598 du roi Henri IV de nouvelles

lettres patentes qui l'exemptaient de la taxe à laquelle étaient soumis les nouveaux anoblis ; il obtint enfin le 3 septembre 1609 un brevet qui l'autorisait à faire précéder son nom de la particule DE ; il mourut en 1624. Il avait épousé Marie Baudouin, fille d'un conseiller au Parlement de Normandie. Jean de Carrey, fils du précédent, licencié en droit, avocat en la Cour du Parlement, épousa Antoinette de Costard, fille d'honnête homme Michel Costard, bourgeois de Lisieux, par contrat passé le 18 janvier 1611 en présence de ses parents, maître Jean Carrey, lieutenant particulier de la vicomté d'Orbec, et Jean Carrey, bourgeois de Rouen. Il fut lui-même père de Pierre de Carré, sieur de Bellemare, dans le Maine, né en 1616, garde du corps du Roi, capitaine au régiment de Picardie, blessé à la bataille de Rocroy, qui mourut le 27 juillet 1695. Ce gentilhomme avait épousé en 1653 Marie du Bois de Courceriers, issue d'une très ancienne famille noble du Maine qui est encore représentée de nos jours dans la branche des comtes de Maquillé. Il résidait à Assé-le-Riboul, dans l'élection du Mans, quand il fut maintenu dans sa noblesse, sur le vu des lettres d'anoblissement de 1588, d'abord le 7 avril 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, puis le 5 octobre de la même année par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Il laissa une fille, Nicole, qui épousa René de Faudoas de Sérillac, et plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Guillaume de Carrey, Sgr de Bellemare, dans le Maine, né en 1656, admis en 1670 parmi les pages de la Reine, épousa à Alençon le 3 septembre 1680 Gabrielle Laudier de la Crochardière, fille d'un président en l'élection d'Alençon, et continua la descendance. François de Carrey de Bellemare, né en 1684, fils du précédent, fut admis en 1701 parmi les pages de Monsieur, frère du Roi, puis parmi ceux du duc d'Orléans ; il devint dans la suite capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, épousa en 1713 Marguerite Bondonnet, fille d'un conseiller au présidial du Mans, fit en 1727 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille aînée, Marguerite, qui y mourut en 1733, et mourut lui-même en 1760 laissant une nombreuse postérité. Son fils aîné, Pierre-Nicolas, décédé en 1781, eut un fils unique qui épousa Mlle de Vanssay et qui mourut sans postérité en 1806. Deux des puînés, François-Augustin, né en 1716, chevalier de Saint-Louis, marié en 1767 à Mlle de Jupilles, et Jean-Antoine, né en 1727, chevalier de Saint-Louis, marié en 1764 à Mlle Jannart de Médemanche, décédé en 1784, furent les auteurs de deux rameaux. François-Joseph de Carrey de Bellemare, né en 1770, second fils de François-Augustin, fut admis en 1785 parmi les pages de la reine Marie-Antoinette ; il épousa en 1806 Mlle Riballier-Desilles dont il a laissé postérité. On

trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Antoinette-Claire de Carrey de Bellemare, née en 1766, fille de Jean-Antoine, fit en 1777 pour être admise à Saint-Cyr; elle épousa en 1800 M. Bellard. Augustin-Henri de Carrey de Bellemare, né en 1780, frère de la précédente, fut admis en 1790 à l'école militaire de La Flèche.

François de Carrey de Bellemare, chevalier, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine.

La famille de Carrey de Bellemare a fourni de nombreux officiers dont plusieurs moururent des suites de blessures reçues à l'ennemi.

Son chef a été connu sous le titre de comte depuis les dernières années du XIXe siècle.

Adrien-Alexandre-Adolphe de Carrey de Bellemare, général de division, ancien commandant de corps d'armée, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Nice le 17 septembre 1905 à l'âge de 81 ans, n'avait porté pendant la première moitié de sa vie d'autre nom de famille que celui de Billard, sous lequel seul il figure dans les Annuaires militaires du Second Empire.

Principales alliances : de Faudoas de Sérillac, du Bouchet de la Forterie 1702, de Renusson 1748, du Bois de Courceriers 1653, de Vanssay 1783, Laflèche de Grandpré 1795, de Jupilles 1767, de Maupeou 1877, Riballier-Desilles 1809, Corbin de la Beaussonnière 1789, etc.

CARREY d'ASNIÈRES (de). Armes anciennes : d'*azur à une bande d'or accompagnée de deux molettes du même; au chef d'or chargé de trois losanges de gueules*. — Armes adoptées au XVIIe siècle et conservées jusqu'à nos jours : d'*azur à trois carreaux* (ou *losanges*) *d'or* (aliàs d'*argent*), 2 *et* 1.

La famille DE CARREY D'ASNIÈRES, fixée en Lorraine au XIXe siècle, appartenait avant la Révolution à la noblesse parlementaire de la Normandie. Elle paraît être une branche de la famille Carrey de Bellemare, qui se serait détachée de la souche à une époque inconnue.

Elle a eu pour auteur Jean Carré, ou Carrey, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Normandie, qui fut anobli par lettres patentes d'août 1651. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Jean Carrey se fit confirmer dans sa noblesse par de nouvelles lettres patentes d'avril 1670 qu'il fit enregistrer le 14 août 1671. Il avait acquis en 1651 la seigneurie des deux petites paroisses de Saint-Gervais-d'Asnières et de Saint-Jean-d'Asnières, aujourd'hui réunies sous le nom d'Asnières en une seule commune du canton de Cormeilles (Eure). Ses descendants furent seigneurs de ces deux paroisses jusqu'à l'époque de la Révolution et ont conservé jusqu'à nos jours le château d'As-

nières. Son fils, François Carrey de Saint-Gervais, fut nommé en 1674 conseiller au Parlement de Normandie; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à trois losanges d'or*. Il laissa lui-même plusieurs fils dont l'aîné, François-Alexandre de Carrey, sieur d'Asnières et de Saint-Léger-de-Glatigny, fut nommé en 1706 conseiller au Parlement de Normandie. M. de Carrey d'Asnières, reçu en 1784 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, était encore en charge quand éclata la Révolution. Son parent, le chanoine de Carrey de Saint-Gervais, fut nommé en 1802 premier vicaire général de Mgr de Cambacérès, archevêque de Rouen.

Ce fut au château de Frascati, appartenant à M. Anatole de Carrey d'Asnières et situé aux portes de Metz, que fut signée, le 28 octobre 1870, la capitulation de cette ville.

La famille de Carrey d'Asnières a fourni plusieurs conseillers au Parlement et en la Chambre des comptes de Normandie, des officiers de distinction, des chanoines, un directeur des douanes à Rouen, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Martainville, Baudinet de Courcelles, de Curel, de Crevoisier de Vomecourt 1893, du Moncel, etc.

CARRIÉ de BOISSY. Armes concédées en 1813 au chevalier Carrié-Cancé : *parti au 1 coupé d'azur à un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même, et d'or à un lion passant de sable; au 2 d'azur à deux branches d'argent passées en sautoir, celle à dextre de chêne, celle à sénestre d'olivier; à la bordure d'azur chargée du signe des chevaliers de la Réunion.* — Armes concédées en 1810 au général baron Carrié de Boissy : *écartelé au 1 d'or à un croissant d'azur surmonté de deux étoiles du même; au 2 des barons militaires; au 3 de gueules à un casque d'argent accosté de deux branches de laurier du même; aux 4 d'or à un lion léopardé de sable.*

La famille Carrié, originaire du Rouergue, appartenait sous Louis XVI à la haute bourgeoisie de ce pays.

Maître Raymond Carrié, marié vers 1760 à Jeanne de Veyrières, se qualifiait avocat en Parlement; à l'époque de la Révolution il fut nommé président du tribunal criminel de l'Aveyron et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1792. Un de ses fils, M. Carrié-Lassalle, décédé au Mur-de-Barrez le 31 mai 1810, fut sous la Convention membre du conseil du même département; un autre, Bernard Carrié-Cancé, né à Entraigues en 1772, fut élu en 1792 député suppléant de l'Aveyron à la Convention, où il n'eut pas l'occasion de siéger, fut nommé sous-préfet d'Espalion après le 18 brumaire, fut créé

chevalier de l'Empire par lettres patentes du 11 septembre 1813 et mourut en 1827 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle Bessières. Un troisième frère, Jean-Augustin Carrié, ou Carrié de Boissy, né à Entraigues en 1764, général de brigade en 1807, député d'Espalion à la Chambre des Cent-Jours, conseiller général de l'Aveyron en 1833, décédé sans postérité en 1838, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1810.

Une branche de cette famille s'est perpétuée sous le nom de Carrié de Boissy. Un de ses représentants, marié à Mlle Favier de Lachomette, était sous Napoléon III notaire à Bas-en-Basset (Haute-Loire). Son fils a épousé à Riom en 1874 Mlle Muel.

CARRIER de LADEVÈZE. Armes (d'après un cachet ayant appartenu à Antoine Carrier de Ladevèze qui fut curé de Beynac de 1756 à 1793) : *de gueules à un croissant d'argent; au chef cousu d'azur chargé de trois quintefeuilles* (aliàs *trois étoiles*) *d'argent.*

Ancienne famille, originaire de Bergerac, en Périgord.

Louis Carrier, conseiller du Roi au sénéchal de Bergerac, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : d'*argent à un lion de sable couronné d'or.* Pierre Carrier, Sgr de la Barthe, bourgeois de Faux, parent du précédent, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes : d'*azur à trois tours d'argent.*

La famille Carrier a fourni aux XVIIe et XVIIIe siècles plusieurs gardes du corps, plusieurs conseillers au présidial de Bergerac, des chevaliers de Saint-Louis. Bien qu'on ne lui connaisse pas de principes d'anoblissement et bien qu'elle n'ait pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse, ses membres portaient souvent avant la Révolution la qualification d'écuyer, probablement à cause de leurs fonctions. Un de ses représentants, M. Carrier de Ladevèze, était en 1898 juge de paix dans le département de la Dordogne.

Principales alliances : de Montard, de Cazenove de Pradines, de la Clergerie, de Pourquery 1726, du Cheyron de la Rivière 1783, etc.

CARRIER, aujourd'hui **TAMISIER** (de). Voyez : Tamisier (de).

CARRIÈRE (**Oreille de**). Voyez : Oreille de Carrière.

CARRIÈRE de MONTVERT (de). Armes : d'*azur à trois pals d'argent, au lion d'or à dextre et à l'aigle d'argent à sénestre.*

La famille de Carrière de Montvert appartient à l'ancienne noblesse du Périgord. On en trouvera une généalogie complète dans le *Bulletin héraldique de France* de novembre-décembre 1893.

L'auteur de ce travail énumère un certain nombre de person-

nages du nom de Carrière qui sont mentionnés dans des chartes du moyen âge et qui peuvent avoir appartenu à la famille de Carrière de Montvert. C'est ainsi qu'Arnaud de Carrière fut témoin d'une quittance donnée à Damiette en 1249 ; que Bervin de Carrière rendit hommage en 1286 au roi d'Angleterre pour ses domaines de l'Agenais ; que Jean de Carrière, écuyer *(scutifer)*, servait en 1369 dans la compagnie de Bertrand de Born ; que Simon de Carrière, écuyer, vivait en 1380. Mais la filiation suivie ne remonte qu'à Isaac de Carrière, habitant de Montravel, qui épousa Marguerite de Saint-Ours, fille de noble Jean de Saint-Ours et de noble Jeanne de Comarque, par contrat passé le 29 novembre 1476 au repaire noble de la Bourélie, en Sarladais. Ce même Isaac de Carrière est qualifié noble et Sgr de Montravel dans le contrat de mariage, passé le 22 juin 1506, de son fils aîné, Arnaud, et de Françoise de Turenne. La descendance d'Arnaud ne tarda pas à s'éteindre et ce fut Jean de Carrière, second fils d'Isaac, qui continua la lignée. Ce Jean de Carrière se fit maintenir dans sa noblesse par arrêt du 8 mai 1524. On ignore le nom de sa femme. Son fils, Pierre de Carrière, fut père d'Arnaud de Carrière, qui épousa en 1584 Jeanne de la Place, grand-père de Pierre de Carrière qui épousa en 1620 Catherine Favreau, et bisaïeul de Daniel de Carrière qui épousa en 1657 Olympe de Rousset et qui fut maintenu dans sa noblesse le 25 mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Ce même Daniel de Carrière, sieur de Montvert, habitant de Saint-Seurin-de-Prats, en la sénéchaussée de Périgueux, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de Pierre de Carrière, Sgr du Repaire, capitaine de cavalerie, qui épousa le 20 mars 1703 Suzanne de Chaumet et qui continua la lignée.

Le chevalier de Montvert prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. M. de Carrière, Sgr de Montvert, prit part cette même année à celles tenues à Libourne.

François de Carrière, marié en 1790 à Françoise de Vilatte, fille d'un avocat au Parlement de Bordeaux, fut connu le premier sous le titre de baron de Montvert qui a été depuis lors conservé par le chef de la famille. Il laissa deux fils, Eugène de Carrière, baron de Montvert, marié en 1816 à Mlle de Galard de Saldebruc, et Auguste de Carrière, chevalier de Montvert, marié en 1824 à Mlle de Guérin de Lachèze, desquels descendent les divers représentants actuels. Deux des fils du second de ces deux frères ont été tués à l'ennemi dans la guerre de 1870-1871.

Principales alliances : de Saint-Ours, de Turenne 1506, de Comarque 1530, de Ségur, de Beaupoil de la Rigaudie, de Laurière 1703,

de Tauzia 1735, de Galard 1816, de Rimonteil de Lombarès 1840, de Briançon, etc.

CARRIÈRE (de). Armes : *de gueules à un levrier d'argent, colleté et bouclé d'or, la tête contournée, percée d'une flèche en barre du second émail, passant sur une terrasse de sinople, la patte dextre levée ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux griffons.* — Devise : *Fidelior.*

Cette seconde famille DE CARRIÈRE, bien distincte de la précédente, appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies assez sommaires dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* (*généralité de Toulouse*) de M. de la Roque, dans le *Cabinet d'Hozier*, etc.

Le nom de Carrière est assez répandu dans le midi de la France et on ne sait si on doit attribuer à la famille qui donne lieu à cette notice un Pierre Carrière, qui fut capitoul de Toulouse en 1369 et en 1389, et un Jean Carrière, qui exerça les mêmes fonctions en 1399. Ces deux personnages peuvent avoir appartenu à une famille de Carrière-Double, aujourd'hui éteinte, qui a donné à la ville de Toulouse un grand nombre de capitouls et à laquelle il sera plus bas consacré quelques lignes. Les travaux généalogiques mentionnés plus haut, d'accord avec les jugements de maintenue de noblesse du XVIIe siècle, ne font remonter la filiation de la famille de Carrière actuellement existante qu'à Pierre Carrière, natif de Limoux, bourgeois de Toulouse, qui fut capitoul de cette ville en 1581 et 1592, qui fut anobli par ses fonctions, qui fit son testament le 19 juin 1597 et qui mourut le 3 juillet suivant. Pierre Carrière fut inhumé dans le tombeau de ses ancêtres au couvent des Grands-Augustins de Toulouse. De son mariage avec Jacquette de Julia il laissa neuf fils. L'aîné de ceux-ci, Pierre Carrière, avocat au Parlement de Toulouse, plusieurs fois capitoul de cette ville, mourut au Saint-Esprit en 1623 sans laisser de postérité. Quatre des puînés, Henri, Pierre, autre Pierre et David, furent les auteurs de quatre branches.

La première de ces branches alla se fixer à Rabasteins. Son auteur, Henri de Carrière, avocat à la Cour, marié le 5 juin 1599 à Marguerite de Bonnetoy, fut nommé le 15 juillet 1612 secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Toulouse. Il laissa deux fils, Jean-Antoine et Pierre-Paul de Carrière, qui furent maintenus dans leur noblesse, en vertu du capitoulat de Toulouse, le 26 mars 1666 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux et le 21 août 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. L'aîné de

ces deux frères n'eut pas d'enfants. Le puîné épousa en 1631 Cécile d'Albine, puis le 8 février 1655 Marie de Chastenet ; sa descendance s'éteignit en la personne de Pierre-Floriban-Narcisse de Carrière d'Albine qui mourut à Rabasteins en 1806 sans laisser de postérité.

Pierre de Carrière, auteur de la seconde branche, fut docteur et avocat en Parlement et épousa le 28 janvier 1597 Françoise de Goutz. Il fut père de François de Carrière, commissaire extraordinaire des guerres en 1646, qui épousa le 26 décembre 1635 Françoise de Percin, et grand-père de Pierre de Carrière, Sgr de Briatexte, qui épousa le 10 septembre 1666 Magdeleine d'Azémar de Cransac et qui fut maintenu dans sa noblesse le 10 janvier 1670 par jugement souverain de M. de Bezons. Le chef de cette branche, François de Carrière, Sgr de Briatexte, habitant de Gaillac, épousa par contrat passé le 16 janvier 1768 devant Toulza, notaire à Rabasteins, Julie de Carrière d'Albine, sœur du dernier représentant de la branche aînée. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que leur fils, Jean-Louis de Carrière, né en 1771 au diocèse de Castres, fit en 1789 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Jean-Louis de Carrière épousa dans la suite, en 1797, Angélique Madrel, fut sous la Restauration colonel de la garde nationale de Gaillac et reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 11 juillet 1820, sur institution en majorat de divers biens situés à Gaillac et dans le département du Tarn. Sa descendance subsiste.

Pierre de Carrière, auteur de la troisième branche, dont Saint-Allais fait par erreur la branche aînée, fut docteur et avocat au Parlement de Toulouse, fut plusieurs fois appelé au capitoulat de cette ville, se distingua pendant les troubles de la Fronde par son dévouement à la cause royale et mourut fort âgé le 25 mars 1656. Il avait épousé Marie de Lafont. Il en laissa deux fils : 1° Pierre-Louis de Carrière, secrétaire du Roi, qui fut maintenu dans sa noblesse le 14 mars 1670 par jugement de M. de Bezons, en vertu du capitoulat exercé par son aïeul, et dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils, lieutenant-colonel du régiment de Cambrésis, décédé sans postérité en 1749 ; 2° Jean de Carrière, contrôleur des finances, dont le fils Jean-Paul, capitoul en 1715 et en 1723, fut maintenu dans sa noblesse le 15 février 1700 par jugement de l'intendant Lamoignon de Basville et dont les petits-fils moururent sans postérité.

L'auteur de la quatrième branche, David de Carrière, né à Toulouse le 26 juin 1597, alla se fixer à Pont-Saint-Esprit, au diocèse d'Uzès, épousa le 16 février 1640 Jeanne de Queyranne et mourut à Masmolène le 15 septembre 1669. Son petit-fils, Joseph de Carrière,

né à Masmolène en 1688, marié successivement en 1713 à Françoise d'Entraigues et en 1727 à Geneviève de la Rouvière, fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 26 septembre 1757 par jugement de M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc. Le chef de cette branche, Frédéric de Carrière, né à Montpellier en 1788, préfet de l'Ardèche, démissionnaire en 1830, décédé en 1849, fut connu sous le titre de vicomte qui lui fut attribué dans plusieurs actes officiels et qui après lui fut porté par son fils aîné, Albert, né en 1825, camérier de cape et d'épée de S. S. Léon XIII.

Pierre-Louis de Carrière et Claude de Carrière, chevalier, Sgr de Masmolène, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes; M. de Carrière de Brimond, M. de Carrière d'Albine et Mme veuve de Carrière prirent part cette même année à celles tenues à Toulouse.

La famille de Carrière a fourni de nombreux capitouls de Toulouse, des secrétaires du Roi, des officiers de mérite, dont l'un fut tué en 1625 à l'attaque du Mas d'Azil, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Chastenet 1655, de Percin 1635, d'Azémar de Cransac 1666, Clavel de Veyran, du Rouchet de Chazotte, d'Huteau 1697, Abrial 1744, de Toulouse-Lautrec 1831, d'Antin, le Normand de Bussy, de Rodier, Passama de la Busquière, de Flotte, d'Entraigues du Pin 1713, de Palys 1772, Dufesq de Sumène 1779, de Benezet 1784, 1826, Lecomte de la Tresne 1715, etc.

On a vu plus haut qu'il avait existé dans la noblesse toulousaine une famille DE CARRIÈRE qui était différente de celle dont il vient d'être parlé. Cette famille se distinguait en joignant à son nom celui de la famille DOUBLE à laquelle elle s'était alliée au XVIe siècle. Elle portait pour armes : *de gueules à une croix d'or, écartelé d'azur à trois coquilles d'argent* (aliàs *d'or*); *sur le tout de gueules à trois épis tigés d'or, au chef de même chargé de trois étoiles de sable*. On en trouvera une généalogie dans *l'Armorial de la noblesse du Languedoc* (*généralité de Toulouse*), de M. de la Roque ; on trouvera aussi sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier*. Elle avait pour auteur Jean Carrière, qui fut capitoul de Toulouse en 1489, 1502 et 1517, et qui fut vraisemblablement anobli par ses fonctions. Jean Carrière, fils du précédent, reçu en 1556 conseiller au Parlement de Toulouse, épousa Antoinette Double, fille d'un secrétaire du Roi, et en eut plusieurs fils qui joignirent à leur nom celui de la famille de leur mère. L'aîné de ces fils, Jean, alla se fixer en Bordelais, perdit sa noblesse en y faisant le commerce et laissa postérité. Le second, Durand, avocat, fit son testament le 2 mars 1593 et continua la lignée

à Toulouse ; le troisième, Christophe, fut capitoul en 1608. Guillaume de Carrière-Double, petit-fils de Durand, marié en 1666 à Françoise de Martin, fut maintenu dans sa noblesse le 7 novembre 1669 par jugement de l'intendant Bezons, comme issu de Jean Carrière, capitoul en 1502, fut lui-même élu capitoul en 1685, fut député de la ville de Toulouse aux États du Languedoc en 1689 et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Sa descendance s'éteignit avec François-Mathurin de Carrière-Double qui fit son testament à Toulouse le 14 mai 1743 et qui ne laissa que deux filles, Mmes de Tournier-Murel et de Brueys de Souvignargues. La branche aînée, fixée en Bordelais, est également éteinte. Son chef, Jean-Baptiste de Carrière, habitant de Bordeaux, fut relevé de la dérogeance de son aïeul, confirmé dans son ancienne noblesse et anobli en tant que besoin par lettres patentes de novembre 1704 qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint le mois suivant le règlement de ses armoiries : *parti au 1 de gueules à la croix d'or, coupé d'azur à trois coquilles d'or, 2 et 1 ; au 2 d'argent à trois fasces d'azur et trois roses de gueules posées en chef*. On ignore si c'est à cette famille ou à la famille de Carrière de Montvert que l'on doit rattacher un M. de Carrière qui fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

Pierre-Louis Carrière, pourvu le 29 octobre 1638 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi audiencier en la chancellerie près le Parlement de Toulouse, fut maintenu dans sa noblesse en vertu de son office le 14 mai 1670 par jugement de l'intendant Bezons. Il portait pour armes : *d'azur à un agneau d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or*.

On trouve que François Carrière, né en 1749 à Conflans, en Franche-Comté, colonel, directeur d'artillerie, décédé en 1826, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 6 septembre 1811 et reçut les armes suivantes : *d'azur à une épée haute en pal d'argent accostée de deux étoiles du même ; au chevron de gueules brochant chargé du signe des chevaliers légionnaires*.

Jean-Louis-Antoine Carrière, connu sous le nom de Carrière de Beaumont, né en 1771 à Brouchy (Somme), fils de M. Jean-Louis Carrière, général de division en 1812, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Metz en 1813, fut créé baron de l'Empire par lettres du 26 octobre 1808 ; il reçut les armoiries suivantes : *coupé au 1 parti de sinople à la pyramide d'argent alaisée et des barons militaires ; au 2 d'argent à un sphinx de carnation couché sur une tablette de granit au naturel*.

CARRIÈRE (Carron de la). Voyez : CARRON DE LA CARRIÈRE ET DE LA MORINAIS.

CARRIÈRE (de la). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à une fasce échiquetée d'argent et de sable de trois traits* ; *aux* 2 *et* 3 *d'azur à trois têtes de lion arrachées d'or.*

La famille DE LA CARRIÈRE est anciennement et honorablement connue à Aurillac, en Auvergne. Durand Lacarrière habitait cette ville en 1462. Jean Lacarrière, élu de la même ville en 1581, fut vice-bailli de la Haute-Auvergne en 1582 et député vers le Roi par les États de ce pays en 1595. Ces divers personnages ne portaient pas de qualifications nobiliaires et n'appartenaient vraisemblablement pas à la même famille qu'un Rigal de la Carrière, écuyer, Sgr dudit lieu, un des vassaux nobles du Carladez qui en 1470 prêtèrent serment de fidélité au roi Louis XI. Trois autres représentants de la famille de la Carrière, Jacques, Paul et Antoine-Raymond, exercèrent au cours du XVIIe siècle les mêmes fonctions de vice-bailli de la Haute-Auvergne. Le dernier d'entre eux, François-Raymond de la Carrière, écuyer, conseiller du Roi, vice-bailli de la Haute-Auvergne, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : d'*or à une fasce de gueules accompagnée de trois roues de même, deux en chef et une en pointe*. Son fils, François de la Carrière, capitaine au régiment de Saillans en 1716, devint seigneur de Comblat par son mariage avec Marie-Françoise de Cabanes de Comblat, héritière d'une branche de sa maison, et obtint en 1723 des lettres de confirmation de noblesse ; sa descendance s'est éteinte en la personne d'Amélie de Comblat, mariée en 1811 au marquis de la Baume-Pluvinel.

Jacques-Joseph de la Carrière, Sgr de Montély, issu d'une autre branche, fut maintenu dans sa noblesse le 16 juin 1706 par jugement de M. Leblanc, intendant d'Auvergne, après avoir justifié que son père avait été pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au grand collège et que lui-même avait racheté ledit office après la mort de son père.

La famille de la Carrière compte encore des représentants en Auvergne ; on ignore si ces représentants descendent des secrétaires du Roi dont il vient d'être parlé ou s'ils appartiennent à une troisième branche à laquelle, dans ce cas, on ne connaîtrait pas de principe d'anoblissement. Ils ne sont pas titrés. Pierre-Gervais Lacarrière (aliàs de la Carrière), né à Aurillac en 1808, issu de cette branche, fut nommé en 1851 évêque de la Basse-Terre, à la Guadeloupe ; il démissionna en 1854 et mourut en 1893 au château de Trialou (Cantal) ; il avait adopté les armes suivantes : d'*azur à*

l'étoile rayonnante d'or au lieu d'honneur et à la mer d'argent mouvant de la pointe de l'écu.

On trouve que N... la Carrière, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial d'Aurillac, et N... la Carrière, docteur en médecine à Aurillac, eurent leur blason enregistré à l'Armorial général de 1696.

M. de la Carrière de Comblat prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour.

La famille de la Carrière a fourni dans ses diverses branches un évêque de la Basse-Terre, deux secrétaires du Roi, des officiers, des magistrats, dont un fut vice-président à la Cour de Riom, des vice-baillis de la Haute-Auvergne, etc.

Principales alliances : de Cabanes de Comblat, du Greil de la Volpilière de Messillac, etc.

Il a existé dans les environs de Ploërmel, en Bretagne, une famille DE LA CARRIÈRE dont le premier auteur connu, Jean de la Carrière, était homme d'armes en 1499. Gilles de la Carrière, sieur de la Boscherie, près de Loudéac, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par arrêt du 21 février 1669. Olivier de la Carrière était en 1686 greffier à Ploërmel. C'est à cette famille que peut avoir appartenu Jean-Jacques de la Carrière de Méricourt, né à l'Ile de France en 1766, député royaliste du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, qui fut condamné à la déportation après le 18 fructidor et qui mourut peu de temps après en Angleterre où il s'était réfugié.

CARRION-NISAS (de). Armes : d'*azur à une tour d'argent donjonnée de trois tourelles de même, crénelées et maçonnées de sable.* — La famille de Carrion-Nisas écartelait souvent ses armes de celles de la maison de Gaillac : d'*azur à une comète d'or à seize rais.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CARRION-NISAS, aujourd'hui complètement éteinte, avait occupé un rang brillant dans la noblesse du Languedoc. On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc (généralité de Montpellier)* de M. de la Roque ; on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier.*

Elle revendiquait une origine très reculée et très brillante. Elle se croyait, en effet, originaire de l'Espagne et issue de plusieurs rois de ce pays ; elle croyait aussi descendre par les femmes de don Rodrigue Diaz, qui sous le nom du Cid a été immortalisé par Corneille. D'après la tradition elle serait venue d'Espagne dans les dernières années du XIe siècle s'établir dans les environs de Béziers ; plus tard, un de ses membres serait retourné en Espagne à la suite du connétable du Guesclin et y aurait été honoré du titre de comte

par un prince dont on ignore, du reste, jusqu'au nom. Toutes ces traditions ne s'appuient sur aucune preuve. Il est incontestable cependant qu'il a existé aux environs de Béziers une famille noble appellée Carrion dont le nom figure dans un certain nombre d'actes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ; mais on ignore si cette famille est la même que celle qui s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle sous le nom de Carrion-Nisas.

Cette dernière famille ne pouvait justifier sa filiation suivie au delà de noble Raymond de Carrion qui vivait noblement en 1545. Ce même noble Raymond de Carrion acheta par acte du 11 avril 1559, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, la place et seigneurie de la Coste appartenant à haute et puissante dame Marguerite de la Tour de Turenne, veuve de messire Pierre de Castelnau de Clermont, sénéchal de Carcassonne. Noble Raymond de Carrion, sieur de la Coste, fit son testament à Pézenas le 17 mai suivant et demanda dans cet acte à être inhumé au tombeau de ses ancêtres en l'église Saint-Jean de cette ville. Il avait épousé Douce de Fayet et en eut, entre autres enfants, Jean-Raymond de Carrion, écuyer, Sgr de Nisas, qui épousa d'abord le 4 janvier 1590 Judith de Contour, puis le 16 novembre 1622 Marguerite d'Agde. Celui-ci laissa lui-même deux fils : 1° François de Carrion, Sgr de Lastorrès, puis de Nisas, né du premier lit, qui épousa le 4 mai 1625 Antoinette de Romieu et qui continua la descendance ; 2° Henri de Carrion, marié le 8 août 1656 à Jeanne de Billas, dont le fils, Gabriel, habitant de Pézenas, décédé dans la suite sans postérité, fut maintenu dans sa noblesse le 10 juillet 1700 par jugement de M. de Lamoignon, intendant, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Henri de Carrion, Sgr de Nisas, fils de François, eut une jambe emportée au combat de la Porte-Saint-Antoine, à Paris, en 1652 ; il épousa plus tard, le 8 janvier 1661, Cécile de Gaillac, héritière de la terre de Caussiniojouls, et en eut deux fils, François et Henri, qui furent maintenus dans leur noblesse le 29 août 1682, avec leur oncle Jean de Carrion, par un arrêt du Conseil d'État qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Henri de Carrion-Nisas, le second fils d'Henri et de Cécile de Gaillac, eut une brillante carrière militaire et fut nommé en 1734 lieutenant-général des armées du Roi ; il avait épousé en 1712 Anne-Gabrielle de Murviel, héritière de sa maison, fut baron de Murviel et des États du Languedoc et fut connu le premier sous le titre de marquis qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Marie-Françoise de Carrion-Nisas, petite-nièce de cet officier général, née en 1730 à Caussiniojouls, au diocèse de Béziers, fit en 1738 pour être admise à Saint-Cyr. Henri-Guillaume

de Carrion-Nisas, vicomte de Paulin, né en 1715, second fils du lieutenant-général des armées du Roi, épousa en 1766 Victoire de la Croix de Cantillargues, d'une branche de la famille des ducs de Castries ; il en eut deux fils, Henri-François et Roch-Lambert-Henri de Carrion-Nisas, nés à Montpellier en 1767 et 1768, qui firent en 1782 devant d'Hozier les preuves de noblesse prescrites pour être admis à l'École militaire. L'aîné de ces deux frères, Henri-François, fut nommé membre du tribunat après le 18 brumaire, contribua à la rédaction du Code civil, reçut le titre de baron de l'Empire par lettres patentes du 2 novembre 1810, reprit après le retour de Louis XVIII le titre de marquis de Carrion-Nisas, fut promu pendant les Cent-Jours au grade de maréchal de camp, qu'il ne put faire reconnaître par Louis XVIII, et mourut dans la retraite à Montpellier en 1842 ; il avait écrit plusieurs pièces de théâtre qui furent jouées à la Comédie-Française. Son fils, André-Henri, marquis de Carrion-Nisas, né en 1794, publiciste, député radical de l'Hérault en 1848, a été le dernier représentant mâle de sa famille et est décédé en 1865 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Lamery, petite-fille du comte Boissy d'Anglas, décédée en 1872. Il joignait parfois à son nom celui de : D'ESPAGNE pour rappeler la prétention de sa famille de descendre des anciens rois d'Espagne.

François-Emmanuel de Carrion de Nisas, baron de Roquefels, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers.

Principales alliances : de Lauzières 1618, de la Treilhe de Fozières, de Gaillac 1661, de Murviel 1712, de Boyer de Sorgues, Spinola d'Arquata 1740, de la Croix de Cantillargues 1766, du Breuil-Hélion de la Guéronnière 1851, de Crussol de Saint-Sulpice, etc.

On trouvera dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau la généalogie d'une famille DE CARRION DE L'ESPERONNIÈRE, originaire d'Anjou, fixée plus tard aux environs de Thouars, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de l'ouest de la France. Cette famille portait pour armes : *d'argent à trois bandes d'azur, au chef d'hermines*. Elle était connue dès le XIVe siècle. Son chef, Pierre de Carrion, sieur de l'Esperonnière, demeurant à Angers, fut maintenu dans sa noblesse avec son fils le 23 avril 1667, sur preuves remontant à 1538, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Pierre-Joseph de Carrion, chevalier, Sgr de l'Esperonnière, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, mourut au Havre en 1742 à l'âge de 88 ans. Il laissait trois fils que l'on croit avoir été les derniers représentants de leur famille.

Il a existé aussi au ressort de Rennes, en Bretagne, une famille

Carrion, ou Carion, qui portait pour armes : *de gueules à une main droite d'argent soutenue de six ondes de sinople en pointe.* Cette famille était originaire d'Espagne. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, sur preuves de quatre générations, par arrêts des 7 février, 12 juillet et 21 novembre 1670. Elle était représentée au XVIIIe siècle par Pierre-François de Carion de Rosangavet, marié en 1724 à Marie de Kerneschou du Cosquer.

CARROI (de la Barre de). Voyez : Barre de Carroi (de la).

CARRON de la MORINAIS et de la CARRIÈRE. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe de trois losanges de même posés en fasce.*

La famille Carron, honorablement connue en Bretagne, a eu pour auteur Pierre Carron, né en Picardie d'après la tradition, gendarme des ordonnances du Roi de la compagnie du maréchal de Brissac, qui vint en 1596 se fixer au diocèse de Dol, y acquit le domaine de la Carrière et mourut vers 1624. On a dit, mais sans pouvoir en fournir de preuves, que ce Pierre Carron appartenait à une vieille famille de Montdidier qui, en effet, portait les mêmes armoiries et dont les représentants firent reconnaître leur noblesse en 1653. Il avait épousé en secondes noces Marguerite Uguet de Chantelou. Leur fils, Pierre Carron de la Carrière, né le 29 janvier 1618, fut père de Julien Carron de la Carrière, né à Dol le 9 août 1654, procureur des causes en la juridiction de Dol, et grand-père de Bonaventure Carron de la Carrière, né à Dol en 1684, capitaine de la milice bourgeoise de cette ville en 1721. La famille Carron avait déjà au XVIIe siècle des prétentions nobiliaires ; mais elle ne put les faire reconnaître lors de la grande recherche commencée en 1666 et fut condamnée à l'amende comme usurpatrice par jugement de 1670. Malo-Bonaventure Carron de la Carrière, né à Dol en 1717, fils de Bonaventure, fut procureur du Roi de la Monnaie de Rennes. Il épousa d'abord en 1744 Angélique Pelletier, puis en 1751 Hélène le Loué et mourut à Rennes en 1761 laissant, entre autres enfants, trois fils. Deux de ces fils, Jean-Joseph Carron de la Morinais, né à Rennes en 1746, et Jacques Carron de la Carrière, né à Rennes en 1753, furent les auteurs de deux branches actuellement existantes. Leur frère, Guy-Julien Carron, né à Rennes en 1760, décédé à Paris en 1821, fut le célèbre abbé Carron qui, pendant toute la durée de l'émigration, fit des prodiges de charité pour venir au secours des Français réfugiés en Angleterre et pour procurer l'éducation à leurs enfants.

La branche aînée, dite de la Morinais, est demeurée non noble. Son

auteur mourut en 1792 laissant deux fils : 1° Jean Carron, dit le chevalier de la Morinais, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui mourut à Rennes en 1849 sans avoir été marié; 2° Yves Carron de la Morinais, avoué à Rennes, dont la descendance subsiste.

Jacques Carron, ou Carron de la Carrière, auteur de la branche aînée, marié en 1780 à Ursule Formon et décédé à Rennes en 1839, exerça avec distinction la profession d'avocat et fut anobli le 17 février 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il laissa une nombreuse postérité. Un de ses fils, Philippe-Guy, né à Rennes en 1788, décédé en 1833, fut sacré évêque du Mans en 1829. Un neveu de ce prélat, Jules-Simon Carron de la Carrière, né à Paris en 1819, consul général de France à Edimbourg, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, a été père de M. Paul Carron de la Carrière, né en 1852, ancien député d'Ille-et-Vilaine. Un autre neveu de l'évêque du Mans, Émile Carron de la Carrière, né à La Pointe-à-Pitre en 1832, marié en 1861 à Mlle Cornette de Saint-Cyr, a également été député d'Ille-et-Vilaine de 1871 à 1876. Des jugements du tribunal civil de Rennes du 14 janvier 1885 et du 10 août 1887 ont autorisé plusieurs représentants de cette branche à faire rectifier les actes de l'état civil dans lesquels leur nom patronymique de Carron n'était pas suivi de celui de : DE LA CARRIÈRE.

On trouvera sur la famille Carron beaucoup de renseignements dans le *Répertoire de Biobibliographie bretonne* de Kerviler ; on trouvera aussi une généalogie complète de la branche de la Carrière dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du vicomte Révérend.

Principales alliances : de la Roche de Kérandraon 1887, de Rocquencourt-Kéravel 1768, Bruté de Remur 1841, Robiou du Pont 1876, Cochin 1816, de Penguern 1898, Jouet-Pastré 1892, Lempereur de Saint-Pierre, de Truchis 1829, Nouvel de la Flèche 1847, Frontin des Buffards 1854, de Foucaud 1863, Cornette de Saint-Cyr 1861 et 1897, Legrix de la Salle 1896, van Calsen de Basseghem 1908, etc.

Il a existé au ressort de Lannion, en Bretagne, une autre famille CARRON qui portait pour armes : *de sable à la fasce crénelée de quatre pièces d'or*. Cette famille possédait, entre autres biens, une terre du Hedan. Elle fut déboutée de ses prétentions nobiliaires par jugement de 1669, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et paraît s'être éteinte peu de temps après.

CARS (de Pérusse des). Voyez : PÉRUSSE DES CARS (DE).

CARSALADE du PONT (de). Armes : *de gueules à un casque d'argent*

taré de profil, accosté de deux roues du même et surmonté de sept étoiles d'or posées en couronne, 4 et 3.

La famille de Carsalade du Pont est originaire du lieu de Cadeilhan, dans l'ancien comté de Comminges. Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1900.

Elle ne figure pas au nombre de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666. François de Carsalade du Pont, maire de Sainte-Foy-d'Aurignac, fit enregistrer le 1er août 1699 son blason à l'Armorial général (registre du Languedoc). Il fut condamné par forclusion à 2.000 livres d'amende comme usurpateur de noblesse par jugement de l'intendant de Montauban, mais fit réduire cette amende à 500 livres.

M. de Carsalade, Sgr d'Aquin, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse des comtés de Comminges et de Nébouzan.

Louis-Jules de Carsalade du Pont, né le 16 février 1847 à Simorre (Gers), a été nommé en 1900 évêque de Perpignan. La famille de Carsalade a encore fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Cortade, de Laurière, de Meynadier, de Savignac de Belmont, etc.

CARTASSAC (Dussol de). Voyez Dussol de Cartassac.

CARTAULT de la VERRIÈRE. Armes : d'*azur au chevron d'or accompagné en chef à dextre d'une quintefeuille d'argent, à sénestre d'une étoile du même et en pointe d'une larme aussi d'argent.*

On trouvera une généalogie de famille Cartault de la Verrière dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend,

Nicolas Cartault, marié à Suzanne Pény, était sous Louis XV greffier commissaire-priseur au Châtelet de Paris ; il fut dans la suite caissier des États du Languedoc. Il laissa un fils, Étienne, né à Paris en 1742, qui continua la descendance, et deux filles mariées l'une à Michel Lhomme, huissier commissaire-priseur, l'autre à Lucien Brocard, notaire à Troyes. Etienne fut connu le premier sous le nom de Cartault de la Verrière. D'abord procureur au Châtelet de Paris, il fut pourvu le 10 février 1784 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et le conserva jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution. Il était juge au tribunal de Fontainebleau quand il fut définitivement anobli le 13 janvier 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII ; il obtint en même temps le

règlement de ses armoiries. Il avait épousé Mlle le Seurre de Senneville, fille d'un maire royal de Pontoise. Leur fils, André-Nicolas Cartault de la Verrière, né en 1787, lieutenant-colonel d'artillerie, a laissé une fille, Mme de Goy, et deux fils dont l'aîné, Justin-Emile, né en 1827, percepteur des finances, est demeuré célibataire et dont le second, Charles, a eu une fille unique de son mariage en 1857 avec Mlle de Place. Un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 20 août 1867 a autorisé l'aîné de ces deux frères à adopter Mlle Louise-Joséphine Billoux.

CARTE de la FERTÉ-SENECTÈRE (Thibaud de la). Voyez : THIBAUD DE LA CARTE DE LA FERTÉ-SENECTÈRE.

CARTEAU de TRALLEBAU. Armes (d'après un ancien cachet de famille) : *coupé au 1 de gueules à deux pals d'argent, chacun d'eux chargé d'un... de... ; au 2 d'or.*

Ancienne famille, originaire de l'Angoumois, dont on trouvera une généalogie complète dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

Nicolas CARTEAU, sieur de TRALLEBAU, notaire royal, auquel remonte la filiation, était veuf depuis le 5 décembre 1646 de Marguerite de Vuilard quand il mourut le 5 janvier 1649 en sa maison noble de Trallebau ; il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre-de Lesterps. Son fils, Jean Carteau de Trallebau, né à Trallebau en 1634, d'abord officier au service de la république de Venise, plus tard capitaine au régiment du marquis de l'Isle, épousa le 20 juillet 1677 Jeanne de Villedon, d'une famille noble de la région ; il fut père de Charles Carteau de Trallebau, né en 1678, capitaine de grenadiers, puis commandant d'une compagnie de milices du Poitou, qui épousa à Moussac-sur-Vienne en 1715 Jeanne Taveau de Toulon, et qui continua la descendance.

La famille Carteau de Trallebau occupait au XVIIIe siècle un rang particulièrement distingué dans sa région, fournissant à l'armée de nombreux officiers et concluant dans l'aristocratie presque toutes ses alliances. Cependant, et bien que ses membres aient d'habitude porté les qualifications nobiliaires, on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement ; elle n'a jamais été maintenue noble par jugement et n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Elle était représentée de nos jours par Pierre-Gédéon Carteau de Trallebau, né en 1794 à Moussac-sur-Vienne, marié à Montmorillon en 1833 à Mlle de la Tour, décédé en 1871, et par son fils, Pierre-Henri, né à Moussac en 1843, ancien zouave pontifical, chevalier de Saint-Sylvestre.

Principales alliances : de Villedon 1677, Taveau 1715, Pastoureau du Puynode 1786, de Maillou de Jourdes 1809, Richard de la Tour 1833, Rempnoux du Vignaud 1858, etc.

CARTIER de COURONNEAU. Armes : *d'azur à trois pommes de pin d'or, 2 et 1.* — L'écu timbré *d'un casque de profil avec ses lambrequins d'or et d'azur.*

La famille Cartier de Couronneau appartient à la haute bourgeoisie de Guienne. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. On en trouvera aussi une généalogie dans la *France protestante* de Haag.

Comme toutes les familles notables du nom de Cartier elle revendique une origine commune avec celle de Jacques Cartier, célèbre navigateur, né à Saint-Malo, qui découvrit le Canada en 1534. Mais cette communauté d'origine ne s'appuie sur aucune preuve et les Cartier de Saint-Malo portaient des armes différentes de celles de leurs homonymes de Guienne : *de gueules à cinq pals d'or; au chef de gueules soutenu d'une divise d'or et chargé d'une hermine passant de même.*

La famille Cartier, de Guienne, est originaire de Vendôme, en Blésois. Son auteur, Guillaume Cartier, né dans cette ville, vint se fixer à Genève où il exerça la profession de mercier ; il y épousa le 20 septembre 1550 Bonna Deschamps et obtint des lettres de bourgeoisie le 8 avril 1557. Eliézer Cartier, fils du précédent, vint se fixer en Béarn et fut pasteur et professeur d'hébreu à l'Académie d'Orthez. Il fut lui-même père de Daniel Cartier, né le 15 février 1600 à Lescar, en Béarn, pasteur à Bazas, qui épousa en 1637 Jeanne Grenier, qui mourut en 1678 en sa terre de Saint-Philippe-du-Seignal et qui laissa trois fils, Philippe, Paul et Daniel.

Le second de ces trois frères, Paul Cartier, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bordeaux). Le plus jeune, Daniel Cartier de Saint-Philippe, savant distingué, auteur de plusieurs ouvrages estimés, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et alla mourir en 1711 à Leyde, en Hollande ; il laissa un fils. L'aîné des trois frères, Pierre Cartier, né à Bazas en 1637, avocat au Parlement de Bordeaux, fut forcé en 1685 d'abjurer le protestantisme. Il fut père de sieur Pierre Cartier, garde du corps du Roi, qui épousa le 25 janvier 1708 Marie le Junier, grand-père d'Etienne Cartier, né en 1724, capitaine d'infanterie au régiment Royal-Comtois, qui épousa Madeleine Baysselance, et bisaïeul de Pierre Cartier, né le 20 mars 1750 à Sainte-Foy-la-Grande, au diocèse d'Agen, qualifié écuyer, qui fut garde du corps du Roi. Ce dernier

personnage obtint de d'Hozier en 1781 un règlement d'armoiries qui l'autorisait à porter le blason enregistré à l'Armorial général de 1696 sur la déclaration de son arrière-grand-oncle, Paul Cartier. Il épousa en 1774 Jeanne Meyssonés, héritière de la terre de Couronneau, près de Sainte-Foy, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom.

La famille Cartier de Couronneau appartient de nos jours au culte protestant.

Principales alliances : Baysselance, Meyssonès de Couronneau, de Rossane, Durège de Beaulieu 1833, Masmontet de Fonpeyrine 1867, etc.

Le nom de Cartier est très répandu dans les environs de Saint-Malo, en Bretagne. Le navigateur Jacques Cartier, né dans cette ville (aliàs à Paramé) en 1494 (aliàs en 1491), paraît avoir appartenu à une famille du nom de Cartier dont les armoiries ont été décrites plus haut et qui figure de 1444 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Dol et de Saint-Malo. Les biographes ne sont pas d'accord sur le nom de son père. Il mourut le 10 septembre 1559 sans laisser d'enfants de son mariage avec Catherine des Granches, fille d'un connétable de Saint-Malo. La famille Cartier s'éteignit à Saint-Malo avec Hervée Cartier qui mourut dans cette ville en 1665.

On trouve que Charles-André Cartier de Saint-André, né à Tours en 1752, Sgr de Coulanges et du fief de la Villaterie, en Berry, contrôleur ordinaire des guerres, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur au bailliage de Montrichard, obtint en 1788 de d'Hozier le règlement de ses armoiries : d'*azur à trois trèfles d'or et à une bande d'argent brochante*.

La famille Cartier de la Malmaison, éteinte au XIXe siècle dans la famille Patas d'Illiers, portait pour armes : d'*azur à une croix d'or cantonnée aux* 1 *et* 4 *d'une étoile d'argent, au* 2 *d'un lion du même issant de la croix et au* 3 *d'une gerbe de blé d'or*. Son auteur, Pierre-Thomas Cartier de Nozay, né vers 1710, exerçait sous Louis XV la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Il fut père d'Alexandre-Hugues Cartier de la Malmaison, décédé en 1841. Celui-ci avait épousé en 1788 Mlle Simonne. Il en eut une fille, Mme d'Illiers, qui mourut en 1862 à l'âge de 70 ans, et un fils, Alexandre-Edouard Cartier de la Malmaison, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle Texier de Mortainville.

Hippolyte Cartier, né à Arles en 1770, chef de bataillon d'infanterie, plus tard colonel, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 22 novembre 1807. Il reçut les armes suivantes : *de gueules chappé d'argent, le gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires, l'argent à deux grenades de sable mises en fasce, éclatantes et enflam-*

mées de gueules, surmontées d'un comble d'azur à l'épée en fasce d'or, la pointe à dextre. Il eut de Mlle de Launay de Villemenant, d'une famille noble du Blésois, un fils, Jean-Hippolyte Cartier, ou Cartier de Villemessant, né à Rouen en 1812, décédé en 1879 sans postérité masculine, fondateur du *Figaro*, qui fut un des plus célèbres journalistes de son temps.

Il existe en Belgique une famille Cartier qui porte pour armes : d'*argent à* 10 *losanges accolés et aboutés d'azur*, 3, 3, 3, 1. Cette famille fit reconnaître sa noblesse par diplômes du roi des Pays-Bas du 22 août 1823, du 2 mars et du 30 juillet 1826. Son chef reçut le titre de baron par lettres du 7 novembre 1857.

Une famille Cartier, d'origine française, est fixée au Canada. Cette famille porte pour armes : *coupé de gueules à une hermine passant au naturel et d'or à cinq vergettes de gueules.* Un de ses représentants a été créé baronnet le 24 août 1868.

CARUEL (aujourd'hui **KARUEL**) **de MÉREY** (de). Armes : d'*argent à trois merlettes de sable*, 2 *et* 1, *la tête contournée ; à la bordure de gueules.* — Supports : *deux sauvages.* — Cimier . *une tête de cerf.* — Devise : *Omnia nobis prospera.*

La famille de Caruel (aujourd'hui Karuel) de Mérey, fixée de nos jours en Bretagne, appartient à l'ancienne noblesse de Normandie. On trouvera sur elle des renseignements, malheureusement vagues et assez contradictoires, dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Carrés d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres.

La filiation suivie remonte à Raoul Caruel, ou Quérouel, qui avait épousé dans les premières années du xve siècle Jeanne du Val, héritière de la seigneurie de Martainville, au diocèse d'Evreux, aujourd'hui commune du canton de Pacy, dans le département de l'Eure. Oudin de Caruel, chevalier, fils des précédents, épousa en 1448 Jeanne d'Amfreville, fille et héritière de Claude d'Amfreville, seigneur de la paroisse de Mérey, au diocèse d'Evreux, aujourd'hui commune du même canton de Pacy. On trouve que cet Oudin de Caruel, chevalier, Sgr de Méré et de Martainville, se présenta à la montre de Beaumont en 1470 et que *pour en lieu de lui, considéré son ancien âge et sa faiblesse, fut pris et reçu à faire le service Jehan Quéruel, son fils, en habillement de homme d'armes et un valet en sa compagnie, armé de brigandines et vouge, et un page monté de trois chevaux.* On trouve encore qu'honoré seigneur Jean de Caruel, écuyer, Sgr de Mérey, au ressort d'Evreux, fils de feu Honoré, Sgr dudit lieu, et de Jeanne d'Amfreville, étant veuf, se remaria à Louise de Baral par contrat passé le 20 juin 1551, en présence de son fils

Nicolas que d'autres travaux généalogiques font cependant mourir dès 1538. Ce qui est certain, c'est que Jean de Caruel, Sgr de Mérey, eut au moins quatre fils : 1° Nicolas de Caruel, Sgr de Mérey et de Martainville, né du premier lit, qui continua la ligne directe ; 2° Jean, également né du premier lit, dont le petit-fils, Roger de Caruel, originaire de Normandie, marié à Marie Lemoine, fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants en juin 1701 par jugement rendu à Soissons de M. Sanson, intendant ; 3° Jacques, Sgr de Magny, né du second lit, marié le 15 mai 1586 à Françoise le Bouthilier, qui fut l'auteur d'une seconde branche ; 4° Christophe, dont les deux petits-fils, Christophe et Roger Caruel, produisirent en 1670 leurs titres de noblesse devant le Conseil d'État.

On a vu plus haut que d'après certains actes Nicolas Caruel, auteur de la branche aînée, était mort en 1538 tandis que d'après d'autres actes il aurait assisté en 1551 au second mariage de son père. Ce Nicolas Caruel laissa un fils, Charles Caruel, pendant la minorité duquel la seigneurie de Martainville sortit de la famille de Caruel pour passer à une famille Loubert, anoblie en 1544, qui la conserva jusque vers le milieu du XIXe siècle. Ce Charles de Caruel, écuyer, Sgr de Merey, épousa Guionne de Crévecœur par contrat du 1er décembre 1538, fut gentilhomme de la chambre du Roi et dénombra le 16 mai 1544 sa terre de Mérey comme plein fief de haubert devant la Chambre des comptes de Paris. Son fils, Louis de Caruel, marié le 16 avril 1575 à Madeleine de Morainville, rendit hommage le 7 août 1613 pour son fief et seigneurie de Mérey en la Chambre des comptes de Normandie et obtint cette même année l'admission dans l'ordre de Malte d'un de ses fils cadets, Pierre de Caruel. Charles de Caruel, écuyer, Sgr de Mérey, fils aîné de Louis, épousa le 24 mai 1602 Catherine de Clercy. Il fut le grand-père de Charles Caruel, écuyer, Sgr de Mérey, baptisé en 1646, admis en 1661 parmi les pages du Roi, marié le 29 juillet 1673 à Marie Vialard, qui fut maintenu dans sa noblesse le 27 août 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. L'un des cinq fils de celui-ci, Charles-Michel de Caruel, qualifié parfois marquis de Mérey, marié à Elisabeth Talon de Montigny, fut nommé maréchal de camp en 1734. Il fut père de Louis Caruel, Sgr de Mérey, qui épousa le 2 avril 1736 Angélique-Charlotte des Acres, et d'Alexandre de Caruel qui épousa Louise-Aimée de Lyée. Cette branche alla dans la seconde moitié du XVIIIe siècle se fixer en Bretagne où elle se perpétue sous le nom de Karuel de Mérey.

L'auteur de la seconde branche, Jacques Caruel, sieur de Magny, laissa trois fils : 1° François Caruel, sieur de Sainte-Geneviève, marié

le 15 février 1615 à Jeanne le Maire ; 2° Gilles Caruel, sieur du Bucquet, marié le 14 mars 1635 à Françoise Rigoult, dont il eut quatre fils appelés Charles, Jean, Louis et Gilles ; 3° Charles Caruel, sieur de Magny, marié le 2 février 1629 à Suzanne de Crévecœur, dont il eut deux fils appelés Henri et Charles. Les représentants de cette branche ne purent, probablement par suite de quelque dérogeance, faire reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666 et furent condamnés à l'amende comme usurpateurs, le 30 septembre 1669, par jugement de M. de la Gallissonnière. L'un d'eux, Charles, appela de cette condamnation devant le Conseil d'État qui le maintint dans sa noblesse par arrêt du 29 avril 1671. On n'a pu se procurer de renseignements sur la destinée ultérieure de cette branche qui est aujourd'hui vraisemblablement éteinte.

Principales alliances : de Clercy, d'Amfreville, Talon, des Acres, du Poulpry, de Lyée, Magon, de Lantivy 1803, le Forestier de Quilien 1853, Blondel de Joigny de Bellebrune, etc.

CARUEL de SAINT-MARTIN. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 30 août 1817) : d'*or à une croix de sable chargée de cinq étoiles d'argent et cantonnée de quatre étoiles de gueules*. — Armes actuellement portées par la famille : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent à trois merlettes de sable*, 2 *et* 1, *la tête contournée, à la bordure de gueules*, qui est de Caruel de Mérey ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent à l'aigle de sable*, qui est de Saint-Martin.

La famille Caruel de Saint-Martin, originaire de la Normandie comme la famille Caruel de Mérey, paraît revendiquer une origine commune avec cette famille et en a de nos jours adopté les armoiries. On en trouvera une généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Elle descend de Jean-Vincent-Charles Caruel, décédé en 1779, qui, sous Louis XV, était simple procureur au Parlement de Normandie. Le fils de celui-ci, Jean-Baptiste Caruel, né à Rouen le 7 septembre 1757, avocat au Parlement de Normandie, marié vers 1805 à Mlle de Saint-Martin, fut maire du Chesnay, près de Versailles, et fut connu après la restauration de Louis XVIII sous le titre de baron de Favreuze. Il se fit anoblir le 30 août 1817 par lettres patentes du roi Louis XVIII, obtint en même temps le règlement de ses armoiries, fut autorisé par ordonnance royale du 21 janvier 1818 à joindre à son nom celui de : de Saint-Martin, qui appartenait à la famille de sa femme, et reçut enfin le titre héréditaire de baron par nouvelles lettres patentes du 9 novembre 1819 avec institution en majorat de son domaine de Favreuse (Seine-et-Oise). Son fils, Paul, baron Caruel de Saint-Martin,

né à Paris en 1810, décédé en 1889, fut conseiller général de Seine-et-Oise et député du même département sous Napoléon III. Il a laissé deux enfants de son mariage en 1857 avec Mlle de Saint-Marsault, décédée en 1896 dans l'incendie du Bazar de la Charité.

Principales alliances : Green de Saint-Marsault 1857, de Partz de Pressy 1884.

CARVILLE (**Gaultier de**). Voyez : Gaultier de Carville.

CARY (**de Langle de**). Voyez : Langle de Cary (de).

CASABIANCA (**de**). Armes primitives : d'*azur à la tour d'argent senestrée d'un arbre de sinople.* — Armes portées par la famille au XVIIIe siècle (d'après les preuves de noblesse faites en 1772 pour l'École militaire) : d'*azur à un cyprès d'or dont les branches sont passées en sautoir, planté au côté droit sur une terrasse d'argent mouvante de la pointe de l'écu et sur cette terrasse s'élève du côté gauche une montagne aussi d'argent au sommet de laquelle est une tour carrée avec son donjon de même.* — Armes concédées sous le Premier Empire : *écartelé au 1 des comtes militaires; au 2 de gueules à une tour d'argent, crénelée de cinq pièces, sommée à sénestre d'une guérite aussi d'argent et adextrée d'un cyprès d'or ; au 3 de gueules au pin d'or sommé d'une colombe d'argent ; au 4 d'azur au badetaire d'argent, garni et virolé d'or.* — Armes actuelles (d'après le règlement d'armoiries du 24 mars 1817) : *parti au 1 de gueules à une tour d'argent, crénelée de cinq pièces, sommée à sénestre d'une guérite d'argent et adextrée d'un cyprès d'or; au 2 d'or à un pin au naturel sommé d'une colombe d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Manteau : *de pair de France.* — Devise : *In bello leones, in pace columbæ.*

La famille de Casabianca est une des plus distinguées de la noblesse de Corse.

Elle paraît tirer sa noblesse du caporalat. On appelait caporali, en Corse, des magistrats élus par le peuple pour défendre ses intérêts. Au XVe siècle, la république de Gênes, désirant se concilier les caporali, leur accorda certains privilèges transmissibles et créa ainsi entre la classe de la noblesse et celle du Tiers État une troisième classe qui ne tarda pas à se confondre avec la première. La plupart des familles de caporali furent, du reste, anoblies en 1450 par Alphonse, roi d'Aragon.

Lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par Louis XV après l'annexion de la Corse au royaume de France, la famille de Casabianca était partagée en un certain nombre de rameaux dont on connaît mal le point de jonction. Les représentants

de ces rameaux furent maintenus dans leur noblesse le 4 juin 1771 et le 27 avril 1772 par arrêts du Conseil souverain. Plusieurs de ces rameaux se sont perpétués jusqu'à nos jours. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Luce-Quilico de Casabianca, né à Bastia en 1762, fils de noble Jean-Quilico de Casabianca, né à Casabianca le 1er août 1723, fit en 1772 pour être admis à l'École militaire de la Flèche; ce jeune homme justifia qu'il descendait de Quilico de Casabianca qualifié noble dans un acte du 2 janvier 1564; il entra dans la marine, fut dans la suite nommé député de la Corse à la Convention, où il siégea parmi les modérés, puis au Conseil des Cinq-Cents et périt le 1er août 1798 à la bataille d'Aboukir avec son fils unique âgé de dix ans. Joseph de Casabianca, né en 1742 à Venzolas, obtint en septembre 1776, par lettres patentes du roi Louis XVI, l'érection en vicomté de sa seigneurie d'Aléria; il fut dans la suite élu député de la noblesse de Corse au États généraux de 1789, fut nommé général de division en 1793 et mourut en 1806 laissant une fille unique qui épousa en 1822 son cousin, le comte de Casabianca, le futur ministre de Napoléon III. Raphaël de Casabianca, né en 1738 à Vescovato, maréchal de camp en 1792, général de division le 29 ventôse an II, fut appelé au Sénat sous le Consulat, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808, devint pair de France à la Restauration, fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre de comte par lettres patentes du 24 mars 1815, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut à Bastia en 1825 survivant à son fils unique, tué à l'ennemi en 1812, et ne laissant que des filles. L'une de ces filles avait épousé en 1795 son cousin François-Louis de Casabianca, maréchal de camp, décédé en 1835. Elle en eut un fils, François-Xavier de Casabianca, né à Nice en 1797, procureur général près la Cour des comptes, ministre et sénateur du Second Empire, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1881, qui reçut le titre de comte par décret de Napoléon III du 5 novembre 1859. Le comte François-Xavier de Casabianca avait épousé en 1822 sa cousine Laure-Anne de Casabianca, fille du vicomte d'Aléria; il en laissa, outre plusieurs filles, un fils, Raphaël, comte de Casabianca, né en 1830, ancien député de la Corse, qui n'a eu que trois filles de son mariage avec Mlle Minangoy. C'est à un autre rameau de la famille de Casabianca qu'appartiennent Luce de Casabianca, élu en 1893 député de l'arrondissement de Corte, et ses cousins germains, Pierre-Paul et Pierre de Casabianca, tous deux conseillers généraux de la Corse. Ce rameau n'est pas titré.

Marie-Anne de Casabianca, née en 1777 à Vescovato, mariée dans la suite à M. de Suzzoni, et sa cousine, Marie-Santa de Casabianca,

baptisée à Bastia en 1781, mariée dans la suite à M. de Casella, firent sous Louis XVI leurs preuves de noblesse pour être admises à Saint-Cyr.

La famille de Casabianca a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers, des conseillers généraux de la Corse, un président et des conseillers à la Cour d'appel de Bastia, une chanoinesse comtesse de Sainte-Anne de Bavière (Ursule, fille du ministre de Napoléon III), etc.

Principales alliances : de Poli, de Suzzoni, de Rivarola, de Buttafoco, Féry d'Esclands 1866, Biadelli, de Ciccolini de Guardiagrila, de Combettes, de Casella, Minangoy, etc.

CASAL, ou **CAZAL**, (de).

La famille de Casal est anciennement connue au Comtat-Venaissin.

Plusieurs de ses représentants, Arnulphe de Cazal, du lieu de Beaumes, au diocèse d'Orange ; Joseph-François de Cazal, du même lieu, Fabrice de Cazal, d'Avignon, Jean-François, d'Avignon, Esprit Cazal, de Baumes, François Casal, d'Orange, Jean-François de Casal, fils de Fabrice, furent pourvus en 1603, 1641, 1646, 1649, 1661, 1690 et 1696 du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon qui, au Comtat-Venaissin, conférait à ses titulaires la noblesse au premier degré.

La branche actuellement existante descend de Gaspard-Dominique de Casal qui épousa vers 1740 Catherine de Ribes. Le fils de celui-ci, Guillaume-Antoine de Casal, du lieu de Caromb, demeurant à Lisle, reçu en 1758 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon, marié à Avignon le 23 août 1775 à Marie-Gabrielle de Pertuis de Montfaucon, acheta en 1786 la seigneurie du Buisson dont il rendit hommage à la Cour pontificale. Il figure, à cause de cette seigneurie, sur un rôle des seigneurs feudataires de N. T. S. P. le Pape, soumis à la taille du corps de la noblesse suivant l'imposition délibérée dans l'assemblée générale des seigneurs feudataires du 23 mars 1789. Il fut père d'Antoine-Pierre-Maurice, connu le premier sous le titre de baron de Casal du Buisson, qui épousa successivement Mlle Pontier de Saint-Gervasi et Mlle de Mortillet et qui continua la descendance [1].

Principales alliances : d'Honorati 1658, de Pertuis de Montfaucon, 1775, Pontier de Saint-Gervasi, de Mortillet, de Forbin des Issarts 1837, de Bovis 1861, de Giry 1840, Rohault de Fleury 1883, de Flotte, Bourdier de Beauregard 1906, etc.

[1] Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à obligeance de M. le baron du Roure.

CASALTA (de). Armes : *parti au 1 de gueules à une tour donjonnée d'argent, accompagnée à dextre d'un pin de sinople ; au 2 d'or à un arbre de sinople sommé d'une colombe d'argent.*

La famille de Casalta appartient à la noblesse de Corse. Elle a eu pour berceau la petite ville de la Porta, située près de Bastia. Lors de la recherche des faux nobles ordonnée par Louis XV après l'annexion de l'île à la France, elle fut maintenue dans sa noblesse le 11 mars 1774 par arrêt du Conseil souverain après avoir justifié sa descendance de Joseph Casalta qui vivait en 1571. Un de ses représentants fit en mai 1785 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être admis à l'École militaire.

Cosmo-Marie de Casalta, du lieu de la Porta d'Ampugnani, prit part le 18 mai 1789 à l'assemblée de la noblesse de Corse.

Antoine-Philippe Casalta, né à Casalta en 1759, décédé à Cervione (Corse) le 16 décembre 1846, fut nommé général de brigade le 25 prairial an III.

La famille de Casalta compte encore des représentants.

Elle n'est pas titrée.

CASAMAJOR (de). Armes du rameau aujourd'hui éteint des seigneurs de Garay d'Espiute : *d'azur à un chevalier armé, l'épée à la main, monté sur un cheval avec housse, le tout d'argent, cantonné en chef de deux fers de lance d'or et accompagné en pointe d'une croix fleurdelysée du même.* — Supports : *deux griffons.* — Devise : *Semper et ubique fidelis.*

Le nom de Casamajor, très répandu dans le Béarn et dans les Landes, y a été porté par un certain nombre de familles marquantes, nobles ou non, dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Celle de ces familles qui donne lieu à la présente notice a eu pour berceau la ville de Sauveterre-de-Béarn. M. de Jaurgain en a donné une généalogie très intéressante dans son *Nobiliaire de Béarn*[1].

Un dénombrement fait en 1385 mentionne l'existence à Sauveterre dès cette époque reculée d'une maison, du reste non noble, du nom de Casamajor. Toutefois la filiation de la famille de Casamajor n'a pu être régulièrement établie qu'à partir du 19 mai 1491, date à laquelle honorable homme Arnaud de Casamajor, voisin et jurat de la ville de Sauveterre, épousa Mariotte de la Campagne, fille de Jean de Salabert, sieur de la maison de la Campagne d'Athos. Arnaud de Casamajor acquit dans la suite, par acte du 19 mars 1519, la seigneurie du village

[1] Les généalogies que M. de Jaurgain a données des familles de Casamajor et de Casamayor dans son *Nobiliaire de Béarn* contiennent d'assez graves erreurs que l'auteur du présent dictionnaire a pu rectifier grâce à une très aimable communication de M. de Jaurgain lui-même.

du Biis, puis les maisons d'Ichas et de Carresse. Il s'était remarié à une date inconnue avec Guirautine de Larrebiu et en avait eu un fils, Peyrouton de Casamajor, qui épousa Arose de Bertrangrand par contrat du 24 janvier 1522 et qui continua la descendance. Ce Peyrouton de Casamajor fut compris en 1548, pour ses fiefs et seigneuries, dans un rôle des nobles, gentilshommes et possesseurs de fiefs nobles du Béarn qui devaient au souverain l'hommage et le service militaire. Il fut père de noble Gaston de Casamajor, de la ville de Sauveterre, qui épousa Gracie de Taxoeres par contrat du 12 août 1548 et qui fit son testament le 24 février 1587. On lui attribua aussi pour fils puîné un Pées de Casamajor qui épousa Françoise d'Eslayou par contrat du 3 juillet 1541 et qui fut l'auteur de la famille de Casamajor d'Oneix et de Jalabert, rapportée à la suite. Gaston de Casamajor laissa de Gracie de Taxoeres deux fils, Jean, marié le 14 juin 1591 à Esther de la Vergne, et Théophile, docteur en théologie, ministre de l'église réformée d'Oraas, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a jamais possédé de terre noble lui donnant entrée aux États du Béarn. Elle était représentée au XIXe siècle par M. Paul de Casamajor, percepteur des finances, marié en 1868 à Mlle Guillemot. Un grand-oncle de celui-ci, Pierre-Prudent de Casamajor, né en 1763, alla se fixer dans l'île de Cuba et laissa trois fils naturels qu'il fit légitimer par lettres du roi d'Espagne du 29 avril 1838. La descendance de deux de ces fils se perpétue en Amérique.

Théophile de Casamajor, auteur de la seconde branche, épousa en 1597 Marie Rabier, fille d'un imprimeur du Roi. Il laissa deux fils, Antoine, docteur en médecine, marié en 1635 à Hippolyte de Foix, et Josué. Ce dernier épousa Elisabeth de Garay, héritière de la maison noble de Garay d'Espiute et entra ainsi dans l'ordre de la noblesse ; il n'eut qu'un fils qui fut curé de Lahontan. Après la mort de cet ecclésiastique, la maison noble de Garay d'Espiute passa à son neveu à la mode de Bretagne, Antoine de Casamajor, docteur régent de l'Université de Paris, petit-fils d'Antoine, qui en rendit hommage le 6 mai 1751. Cet Antoine de Casamajor avait épousé en 1732 Marie-Claude de Grosmesnil ; il en eut plusieurs fils que l'on croit être morts sans postérité, derniers représentants de leur branche.

Principales alliances : de Forcade 1753, de Dufourcq 1783, de Garay d'Espiute, etc.

CASAMAJOR d'ONEIX et de SALABERT (de). Armes de la branche de Salabert : *d'azur à un lion d'argent accompagné en chef de deux*

étoiles du même, à la fasce de gueules brochant sur le lion. — Armes de la branche aujourd'hui éteinte des marquis d'Oneix : *écartelé au 1 d'azur à un lion d'or*, qui est de Casamajor ; *aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or accompagné d'une flèche d'argent, la pointe en haut ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent rangées en fasce*, qui est d'Arridole ; *au 4 de gueules à un lévrier d'argent, colleté de gueules*, qui est de Casamajor de Charitte. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions au naturel, la tête contournée.*

La famille DE CASAMAJOR D'ONEIX ET DE SALABERT appartient à la noblesse du Béarn et à celle des Landes. Elle a toujours été considérée comme une branche de la famille de Casamajor à laquelle a été consacrée la précédente notice. Pées de Casamajor, jurat de la ville de Sauveterre, auquel elle remonte par filiation suivie, épousa noble Françoise d'Eslayou par contrat du 3 juillet 1541. On fait d'ordinaire de ce Pées de Casamajor, marié en 1541, un fils puîné de Peyroton de Casamajor, marié par contrat de 1522, qui fut un des auteurs de la famille précédente : mais le rapprochement des dates rend ce système de filiation difficilement acceptable. Louis de Casamajor, fils de Pées, épousa par contrat du 4 décembre 1575 demoiselle Marguerite de Lacoste de Badet, fille de noble Jean de Lacoste, Sgr de Badet de Monein, secrétaire du roi de Navarre. Ces divers personnages ne possédaient pas de terres nobles et par conséquent, suivant la coutume béarnaise, n'étaient point considérés comme appartenant à la noblesse. Louis de Casamajor laissa de Marguerite de Badet trois fils, Pierre, Marc et Jacob de Casamajor, qui furent les auteurs de trois branches.

Pierre de Casamajor, auteur de la branche aînée, fut père d'autre Pierre de Casamajor, conseiller du Roi, juge et lieutenant-général du sénéchal de Béarn au siège de Sauveterre, qui épousa le 1er janvier 1670 Isabeau d'Arridole, grand-père de noble Pierre de Casamajor, écuyer, abbé laïque de Moncla, conseiller du Roi, juge et lieutenant-général du sénéchal de Béarn au siège de Sauveterre, qui épousa le 28 avril 1696 sa cousine Marie d'Arridole, héritière de la maison noble d'Oneix d'Abitain, et bisaïeul d'autre Pierre de Casamajor, Sgr d'Oneix, abbé laïque de Moncla, qui fut conseiller au Parlement de Navarre. Joseph de Casamajor, fils de ce dernier, obtint l'érection de sa terre d'Oneix d'abord en baronnie par lettres patentes de mars 1775, puis en marquisat par nouvelles lettres de 1787. Il fut en outre créé baron de l'Empire, avec constitution de majorat, par lettres patentes du 19 juin 1813. Il mourut en 1824 laissant un fils, Pierre-Joseph, marquis d'Oneix, né en 1802, qui demeura célibataire et qui

fut le dernier représentant mâle de sa branche. Celui-ci avait été autorisé par arrêté ministériel du 16 février 1852 à recueillir le titre de baron de l'Empire et le majorat de son père.

Marc de Casamajor, auteur de la seconde branche, fut abbé laïque d'Orion et seigneur de la maison noble de Lagarde d'Orias ; il acquit, en outre, par actes de 1652 et 1653, la maison noble d'Elizaïtzine d'Arraute. Sa descendance s'éteignit avec Louis de Casamajor, abbé laïque d'Orion, qui épousa le 25 mai 1757 Marie-Anne de la Lande d'Olce et qui n'en eut pas d'enfants.

La troisième branche, issue de Jacob, alla se fixer dans les Landes où elle posséda la seigneurie de Salabert. On trouvera des renseignements sur cette branche dans l'*Armorial des Landes* du baron de Cauna. Deux de ses membres, Pierre, chevalier de Casamajor-Salabert, marié à Perrine Coquille, et Ambroise de Casamajor, marié à une demoiselle Petit, tous deux fils d'Ambroise de Casamajor, natif de Sauveterre, et d'une demoiselle de Capdeville, allèrent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle fonder une maison de commerce à la Guadeloupe. Le second d'entre eux, Ambroise, fit enregistrer ses titres de noblesse le 2 mai 1768 au Conseil supérieur de l'île. Cette branche compte encore des représentants.

Principales alliances : de Lacoste de Badet 1575, de Blair 1678, d'Arridole 1670, 1696, de Forcade-Biaix 1741, d'Arripe de Lannecaude 1780, Ogier d'Ivry 1808, de Belsunce 1646, de Casamajor de Gestas 1672, de Day-Gardères, de la Lande d'Olce 1757, de Capdeville, etc.

CASAMAJOR de GESTAS, de CHARITTE et de JASSES (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un lévrier rampant d'argent, accolé du même ; au 2 et 3 d'azur à une tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.* — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries accordé en 1830 au comte de Casamajor de Gestas) : *parti au 1 d'azur à un lion d'or ; au 2 coupé en chef d'argent à l'aigle de sable et en pointe aussi d'argent au chien de gueules passant devant un pin de sinople, terrassé du même.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CASAMAJOR DE GESTAS, DE CHARITTE ET DE JASSES, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse du Béarn. Elle paraît être distincte des familles de Casamajor, originaires du même pays, auxquelles ont été consacrées les précédentes notices, bien qu'on ait cherché à rattacher ces familles à une souche commune et qu'au XVIIIe siècle elles se soient reconnues comme parentes.

On trouvera sur celle-ci beaucoup de renseignements dans l'*Armorial du Béarn* de M. de Jaurgain et de M. de Dufau de Maluquer. On

trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin, entre autres renseignements intéressants, la généalogie détaillée qu'elle produisit en 1787 quand elle demanda à être maintenue dans sa noblesse d'extraction. Chérin, chargé d'examiner sa demande, envoya cette même année un rapport conçu en ces termes : « Cette famille paraît être origi-
« naire de la province du Béarn et avoir eu pour berceau les environs de
« la ville de Pau. Son ancienne noblesse n'est point prouvée. On croit,
« au contraire, apercevoir des traces de roture dans ses premiers
« auteurs connus qui n'ont pris que des qualifications bourgeoises ou
« qui n'en ont aucune. Les plus anciens titres remontent à l'année 1540.
« La filiation n'est établie que depuis 1574 et la noblesse que depuis
« 1592... On observe que des notes du Cabinet des Titres font con-
« naître deux sujets de ce nom qui furent condamnés lors de la
« recherche de 1666, savoir un Jean de Casamajor, de la ville ou des
« environs de Pau, qui se désista de la qualité de noble le 1er juil-
« let 1670, et un Jacques de Casamajor, du diocèse de Mirepoix.... »

La famille de Casamajor qui donne lieu à cette notice paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Rivehaute où elle possédait une maison de son nom, anoblie en 1583. Elle remonte par filiation suivie à Johannot de Casamajor, du lieu de Rivehaute, qui fit son testament le 10 septembre 1570 et qui acquit dans la suite de Bernard d'Auga la maison noble et seigneurie de Gestas, en Soule. On a voulu faire de ce Johannot, mais sans preuves à l'appui, un fils puîné d'Arnaud de Casamajor, voisin et jurat de Sauveterre, marié en 1491, dont il a été parlé dans la notice consacrée aux Casamajor de la ville de Sauveterre. Guicharnaud de Casamajor, fils de Johannot, fut d'abord notaire à Navarreinx ; il obtint du roi de Navarre, le 8 mars 1583, l'anoblissement de sa maison de Casamajor. Il épousa d'abord Hélène de Marsollan, puis à Jurançon le 15 juillet 1582 Françoise de Bonnefont, fille d'un président au Conseil ordinaire du Roi en Béarn. Il laissa du premier lit deux fils, Jean et Josué, et du second lit deux autres fils, Pierre et Jacques. Ce dernier, procureur général au Parlement de Navarre, obtint par lettres de mars 1646 l'érection en baronnie, sous le nom de Nabas, de ses terres réunies de Disse, Nabas et Bisquey ; il eut un fils, qui mourut sans postérité, et deux filles dont l'aînée épousa son cousin germain, Jean de Casamajor, Sgr de Jasses. Ses trois frères aînés furent les auteurs de trois grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, dite de Gestas, Jean de Casamajor, épousa Jeanne de Méritein et fut admis aux États du Béarn, le 26 mai 1606, comme seigneur de Casamajor de Rivehaute. Il fut père de noble Pierre de Casamajor, Sgr de Gestas, qui épousa à Sauveterre le 21 mars 1638 Jeanne, fille de maître Ezéchias de Rospide. Cette

branche était représentée sous Louis XVI par deux frères, Jean de Casamajor de Gestas, brigadier des armées du Roi en 1780, premier jurat gentilhomme de la ville de Bordeaux, mort sans postérité, et Joseph de Casamajor, Sgr de Gestas, marié en 1774 à Marie de Vic de Bachoué, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse le 22 septembre 1787 par arrêt du Conseil d'État. Le plus jeune de ces deux frères eut à son tour deux fils, Henri, né en 1778, admis à l'École militaire en 1787 sur le vu du jugement de maintenue de noblesse accordé cette même année à son père, et Jean-Constant, né en 1786, décédé à Paris en 1849, qui furent les derniers représentants de leur branche et qui ne laissèrent pas de postérité. Le second d'entre eux, Jean-Constant de Casamajor de Gestas, fut député des Basses-Pyrénées sous la Restauration et sous la Monarchie de juillet; il reçut le titre héréditaire de comte le 8 mai 1830 par lettres patentes du roi Charles X et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Cette branche, dont les derniers représentants étaient exclusivement connus sous le nom de leur terre de Gestas, ne doit pas être confondue avec la famille de Gestas, encore existante, qui appartient à l'ancienne noblesse de la même région.

La seconde branche fut particulièrement brillante. Son auteur, Josué de Casamajor, épousa à Saint-Palais, le 15 août 1608, Jeanne, héritière de la salle et potestaterie de Charritte et de la maison noble de Jaurigoyhen de Chéraute. Pierre de Casamajor de Charritte, né en 1648, un des petits-fils du précédent, fut gouverneur de la Martinique. Il laissa deux fils : 1° Jean-Vincent, qui obtint par lettres patentes de 1743 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Charritte et qui ne laissa que des filles de son mariage avec Mlle de Charette de la Colinière ; 2° Charles, président au Parlement de Navarre, qui épousa en 1723 Marie d'Andoins. Ce dernier laissa plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse en 1787 en même temps que les représentants de la branche de Gestas. L'aîné de ces fils, François, marquis de Charritte, né à Pau en 1727, premier président au Parlement de Navarre, mort en Espagne pendant l'émigration, en 1799, continua la descendance. Un autre, Charles, né en 1733, décédé en 1815, fut vice-amiral et grand-croix de Saint-Louis ; sa fille épousa le marquis de Puységur. Un troisième frère, Michel-François, né en 1736, fut maréchal de camp. Jean-Charles de Casamajor, marquis de Charritte, né en 1768, fils de François, fut président à la Cour d'appel de Pau et mourut en 1855. Cette branche s'est éteinte en la personne de son fils, Charles-Bernard de Casamajor, marquis de Charritte, né en 1810, conseiller à la Cour de Pau, qui est décédé dans un âge avancé ne laissant que des filles.

Pierre de Casamajor, Sgr de Jasses, Araux, etc., auteur de la troisième branche, épousa le 24 juillet 1614 Marguerite de Gontaut-Biron, dite d'Arros, et fit son testament le 31 août 1642. Il fut père de Jean de Casamajor, Sgr de Jasses, conseiller au Parlement de Navarre, qui épousa le 26 novembre 1644 sa cousine germaine, Françoise de Casamajor de Disse, héritière de la baronnie de Nabas. Cette branche donna des magistrats distingués au Parlement de Navarre et s'éteignit avec Jean de Casamajor, connu sous le titre de marquis de Jasses, né en 1743, président à mortier au Parlement de Navarre, conseiller général des Basses-Pyrénées sous la Restauration, qui mourut à Jasses en 1819 sans laisser de postérité.

Principales alliances : de Gontaut-Biron 1614, d'Andoins 1664, d'Arros, de Poudenx 1706, d'Espoey, de Casaus 1729, de Capdeville, de Jauréguiberry, de Menou 1722, d'Arhets, de Duplaa 1753, de Portes 1755, de Nays de Candau 1764, de Chastenet de Puységur vers 1810, de Faget de Pomps 1788, de Bordenave d'Abère 1842, de Perpigna, de Charette de la Colinière, etc.

CASAMAJOR (de), en Roussillon : Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une flèche d'argent posée en pal ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* (Ces armes sont celles de la famille d'Arridole, adoptées par la famille de Casamajor d'Oneix qui en descendait en ligne féminine). — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Fortitudine et virtute majores.*

La famille de Casamajor qui donne lieu à cette notice paraît être distincte de celles du même nom, originaires du Béarn, auxquelles ont été consacrées les précédentes notices. On n'a pu se procurer sur elle que peu de renseignements. M. Clément Boissier a bien fait paraître sur elle à Paris en 1895 une étude intitulée : *La famille de Casamajor. Un peu d'histoire. Sa noblesse, ses alliances et son extension.* Mais ce travail est tellement confus qu'il est très peu intelligible. Cette famille de Casamajor résidait au XVIIIe siècle dans la petite ville d'Ille-sur-le-Têt, en Roussillon. Elle était représentée dans cette ville sous Louis XVI par deux frères, Joseph de Casamajor, ancien capitaine des milices, qui, par ordonnance rendue vers 1770, fut déclaré exempt des charges municipales, et Étienne de Casamajor, qui mourut en Espagne pendant l'émigration. M. Boissier a voulu, contre toute vraisemblance, faire de l'aîné de ces deux frères le même personnage que Joseph de Casamajor, le gentilhomme béarnais qui fut créé marquis d'Oneix par lettres patentes de 1787 et dont il a été parlé plus haut. Le puîné, Étienne, épousa Françoise Companyo, de Céret. Il en eut, entre autres enfants, une fille, Anne, qui se maria en

Espagne pendant l'émigration à Joseph Fors et dont la descendance s'est perpétuée en Catalogne sous le nom de Fors de Casamajor, et un fils, Louis, auquel M. Boissier attribua le titre de marquis de Casamajor, qui épousa Ursule de Selva et dont la descendance s'est honorablement, mais assez obscurément, perpétuée en Roussillon jusqu'à nos jours.

Cette famille de Casamajor ne paraît pas dans la réalité avoir eu de prétentions nobiliaires antérieurement à la Révolution et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Roussillon. M. Boissier mentionne bien un Casamajor qui aurait pris part à cette époque aux assemblées de la noblesse tenues à Narbonne ; mais il n'y eut pas d'assemblées de la noblesse tenues à Narbonne et M. de Cazamajor de Paza qui prit part à celles tenues à Limoux appartenait à une autre famille, languedocienne, à laquelle il sera plus bas consacré une notice.

CASAMAJOR d'ARTOIS. Armes de la famille d'Artois : *d'azur semé de fleurs de lys d'or*, qui est de France ancien, *et en abîme un écu de gueules chargé d'une bande d'or*, qui est d'Hénin-Liétard. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lévriers*.

M. Edmond-Clément Casamajor, né le 17 novembre 1856, a joint régulièrement à son nom celui de la famille d'Artois (voyez ce nom), après qu'il eut été adopté par un des derniers représentants de cette vieille famille noble du nord de la France. Il a épousé en 1884 Mlle de Poucques d'Herbinghen. On lui attribue souvent le titre de vicomte d'Artois que portait son père adoptif.

CASAMAJOR (Gabalde de) voyez : Gabalde de Casamajor.

CASAMAJOUR, ou CASAMAJOR, (de), en Languedoc. Armes (d'après l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque) : *d'azur à une tour d'argent accostée de deux vaches affrontées d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or*. — Aliàs (d'après le *Nouveau d'Hozier*) : *parti au 1 d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable, posée sur un rocher aussi d'argent ; au 2 d'or à deux vaches de gueules passant l'une au-dessus de l'autre ; tout l'écu ayant un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*.

La famille de Casamajour, ou de Casamajor, éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle, appartenait à la noblesse du Languedoc. On en trouvera un tableau généalogique dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* (*généralité de Montpellier*) de M. de la Roque. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse

qu'un de ses membres fit en 1760 pour être admis à l'École militaire.

Elle était originaire du Béarn. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1669 en fait remonter la filiation à noble Bernard de Casamajour, Sgr de Thigné, qui épousa demoiselle Jeanne de Gabarret par contrat du 27 avril 1499. Ce gentilhomme laissa trois fils dont l'aîné, Arnaud-Guilhem de Casamajour, Sgr dudit lieu, épousa le dernier juillet 1532 Anne de Ferrouil. Jacques de Casamajour, Sgr de Thigné et de Montonnet, fils de ce dernier, épousa d'abord le 26 juin 1580 Marguerite de Chambert, puis le 25 juillet 1595 Madeleine de Grave. Ses deux fils, Jean, né du premier lit, marié le 28 juin 1607 à Françoise Bourcier du Barry, et Bernard, né du second lit, marié le 6 septembre 1627 à Marguerite de Pompadour, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, le 4 novembre 1669, par jugement rendu à Montpellier de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

La branche aînée ne tarda pas à s'éteindre.

Balthazar de Casamajour, Sgr de Rouffiac, la Roque, etc., fils de Bernard et chef de la seconde branche, épousa le 14 décembre 1655 Catherine de Bosc. Il en eut deux fils : 1° Louis, Sgr de Paza, qui épousa en 1702 Marie de Niort de Ségure, veuve de Joseph de Montesquieu, et dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils, Jean-Hector, né à Moissac en 1750, admis en 1760 à l'École militaire, plus tard chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, mort sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1785 avec Eustachie de Catellan; 2° Gabriel, qui alla se fixer en Guienne et qui s'y maria en 1708. Un fils de ce dernier se maria en 1784 à la Salvetat-de-Caumont. Sa descendance paraît s'être éteinte en la personne de son petit-fils, Pierre-Velat de Casamajour, qui sous Napoléon III était conseiller honoraire à la Cour d'Alger. Un oncle de ce magistrat était allé se fixer à la Martinique.

Messire de Cazamajor de Paza prit part en 1789 en qualité de doyen à l'assemblée de la noblesse tenue à Limoux.

La famille de Casamajour n'a jamais été titrée.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des magistrats, etc.

Il a existé au diocèse de Mirepoix une branche de la famille de Casamajour dont le point de jonction avec la souche est mal connu. Cette branche portait pour armes : d'*azur à une tour d'argent placée sur un rocher de sinople mouvant de la pointe de l'écu.* Son chef. noble Jacques de Casamajour, Sgr de Lanouse, marié le 23 mai 1680 à Marie de Vaché, fut maintenu dans sa noblesse le 4 septembre 1669,

sur preuves remontant à 1515, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Il fut père de Joseph de Casamajour, Sgr de Montclarel, né au diocèse de Rieux le 2 novembre 1699, officier au régiment royal d'Anjou, qui épousa à Stenay en 1732 Luce de Liège. Marie-Gabrielle de Casamajour de Montclarel, fille du précédent, née en 1735 à Carignan, au diocèse de Trèves, fut admise à Saint-Cyr en 1748 après avoir justifié sa descendance de noble Jean de Casamajour qui épousa le 29 juillet 1560 Françoise de Villemur et qui fit son testament le 28 août 1580. Louise-Luce de Casamajour de Montclarel épousa en 1768 François de Montagnac ; elle prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Sedan.

CASAMAYOR-REY (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à une vache passante d'argent ; au* 2 *d'azur à trois croissants versés d'or*, 2 *et* 1 ; *au* 3 *aussi d'azur au cerf passant d'or.* — Casque *orné de ses lambrequins.*

La famille DE CASAMAYOR, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse du Béarn. On en trouvera une généalogie complète dans le *Nobiliaire du Béarn* de M. de Jaurgain [1]. Elle ne doit pas être confondue avec un certain nombre de familles de Casamajor, de la même province, auxquelles il a été plus haut consacré des notices.

Elle a eu pour berceau la paroisse d'Aramitz où elle possédait une maison, du reste non noble, de son nom. Guillaume de Casamayor vint dans les dernières années du XVIe siècle se fixer dans la maison de Labat d'Ance dont ses parents lui avaient fait donation à l'occasion de son mariage, en 1597, avec Jeanne de Casamayor. Il laissa deux fils, Pierre de Casamayor, sieur de Casamayor d'Ance, dont la descendance s'éteignit au XVIIIe siècle, et Jean de Casamayor, bourgeois et jurat de la ville de Sainte-Marie, qui épousa par contrat du 25 avril 1633 Anne de Denys, du lieu de Sus. Ce dernier acquit dans la ville de Sainte-Marie la maison de Rey dont sa descendance conserva le nom. Son fils, noble Bernard de Casamayor-Rey, bourgeois et jurat de la ville de Sainte-Marie, épousa par contrat du 20 juin 1664 Françoise de Bayerque, fille d'un bourgeois de la même ville ; il en eut trois fils, Pierre, Jean et autre Pierre, qui furent les auteurs de trois branches.

Pierre de Casamayor-Rey, auteur de la branche aînée, épousa le 29 janvier 1692 Madeleine de Casamayor-Marianne, du lieu d'Aramitz. Il en eut un fils, Jacques de Casamayor-Rey, marié en 1722 à Jeanne de Largenté, fille d'un bourgeois de Sainte-Marie-d'Oloron, qui fut

[1] Ce travail contient des erreurs que l'auteur de cette notice a pu rectifier grâce à une très aimable communication de M. de Jaurgain lui-même.

anobli par l'acquisition qu'il fit de la maison noble d'Aguerre d'Armendaritz et qui fut admis en 1734 pour cette maison dans le corps de la noblesse aux États de la Navarre. Cette branche s'est éteinte avec M. Léon de Casamayor-Rey, né en 1815, maire de Sainte-Marie, décédé sans alliance en 1877, et avec ses trois sœurs, Mlles Charlotte et Louise de Casamayor-Rey et Mme Léo Soulé-Limendoux. Le fils de cette dernière, M. Ferdinand Soulé-Limendoux, né en 1842, avait vainement demandé l'autorisation de relever le nom de famille de Casamayor-Rey.

Jean de Casamayor-Rey, né en 1670, auteur de la seconde branche, alla fonder une maison de commerce à Malaga et épousa dans cette ville Antoinette Sanchez de Ribeira. Son fils, Barthélemy-Maximilien de Casamayor-Rey, épousa le 3 janvier 1726 Jeanne de Bela-Chéraute, fille et héritière de Philippe de Bela, baron de Chéraute et potestat d'Espès, au pays de Soule, et fut anobli par la possession de ces terres. Il laissa un fils, Pierre de Casamayor-Rey, baron de Chéraute, Sgr d'Espès, conseiller au Parlement de Navarre, qui fut admis en 1757 aux États de Soule en qualité de potestat d'Espès, qui épousa en 1769 Mlle de Lafutzun de Lacarre et qui n'en eut que deux filles, dernières représentantes de leur branche, Mmes de Rouilhan.

Pierre de Casamayor-Rey, auteur de la troisième branche, naquit en 1675, fut consul de France à Malaga et épousa dans cette ville Élisabeth Sanchez de Ribeira, sœur de sa belle-sœur. Il fut anobli par l'acquisition de la seigneurie ou abbaye laïque d'Arette. Sa descendance s'éteignit dans les dernières années du XVIIIe siècle en la personne de ses petits-enfants.

Principales alliances : de Montréal-Monein d'Armendaritz 1730, de Licerasse 1733, de Dubarbier, de Lafutzun de Lacarre 1769, de Rouilhan 1798, 1803, de Bela de Chéraute, de Guirail 1809, de Laussat 1754, etc.

CASANELLI d'ISTRIA. Armes : *coupé : au I parti au 1 d'or* (aliàs *de sable*) *à trois dragons volants d'argent, l'un sur l'autre ; au 2 de sinople à deux fasces de gueules ; au II d'azur à un château crénelé, surmonté d'une tourelle adextrée et senestrée de deux ceps de vigne issant des extrémités du château, le tout d'argent.*

La famille Casanelli, originaire de Corse, ne figure ni au nombre de celles de ce pays qui furent maintenues nobles lors de la grande recherche ordonnée par le roi Louis XV après l'annexion de l'île, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Xavier-Raphaël Casanelli, né à Vico le 24 octobre 1794, évêque

d'Ajaccio en 1833, décédé en 1869 dans sa ville natale, fut autorisé le 20 février 1861, par décret de Napoléon III, à joindre régulièrement à son nom celui de : D'ISTRIA sous lequel il était connu. Noël Casanelli d'Istria, né à Vico en 1829, doyen du chapitre d'Ajaccio, vicaire général honoraire, a été nommé en 1862 prélat de la maison de Sa Sainteté.

CASANOVA d'ARUCIANI. Armes (d'après Rietstapp) : *d'azur à une maison d'argent maçonnée de sable.*

La famille CASANOVA D'ARUCIANI, honorablement connue en Corse, ne figure ni au nombre de celles de ce pays qui furent maintenues nobles lors de la grande recherche ordonnée par Louis XV après l'annexion de l'île, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

CASATI de CASATIS.

M. C. M. C. CASATI, conseiller honoraire à la Cour de Paris, avait vainement demandé le 14 septembre 1894 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE CASATIS sous lequel il était connu et qu'avaient porté ses ascendants.

CASAUBON (d'Arbo de). Voyez : ARBO DE CASAUBON (D').

CASAUBON, ou **CAZAUBON**, (de), aujourd'hui **LAVEDAN de CAZAUBON** (de). Voyez LAVEDAN DE CAZAUBON (DE)[1].

CASAUNAU (de). Armes : *d'argent au chevron de gueules surmonté d'une rose de même et accosté de trois merlettes de sable.*

La famille DE CASAUNAU est anciennement et honorablement connue dans les Landes. Elle était représentée au XVIIIe siècle par deux branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction et qui étaient fixées l'une à Cap-Breton, l'autre à Saint-Martin-de-Gosse. Jean-Joseph de Casaunau était capitaine des côtes de Cap-Breton quand il fit son testament en 1727. Mathieu de Casaunau épousa dans les dernières années du XVIIe siècle Marie de Laas, héritière de

[1] L'ancienne famille de Cazaubon, ou de Casaubon, de la Bigorre, branche naturelle de la famille des comtes de Lavedan, très récemment autorisée par un jugement du tribunal de Lourdes à substituer à son nom celui de : DE LAVEDAN DE CAZAUBON, ne doit pas être confondue avec une famille de Casaubon qui possédait au XVIIe siècle la seigneurie de Maisonneuve, dans la sénéchaussée de Tartas, en Gascogne. François Casaubon de Maisonneuve obtint du roi Louis XV en décembre 1751 des lettres patentes, rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, qui le maintenaient dans sa noblesse d'extraction et l'anoblissaient en tant que besoin, ordonnant de le faire jouir, lui et ses descendants, de tous les privilèges des anciens nobles et le relevant de l'omission de la qualification d'écuyer. Sur le vu de ces lettres, son fils, Pierre de Casaubon de Maisonneuve, né à Bayonne le 8 juillet 1741, obtint de d'Hozier le 18 mars 1762 le certificat de noblesse nécessaire pour être nommé cornette au régiment de Royal-Cravate.

la petite terre de Gestède dont ses descendants joignirent souvent le nom à celui de Casaunau.

On ne connaît pas à la famille de Casaunau de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région[1].

Principales alliances : Cabarrus, de Balanqué, de Saint-Martin, de Portets 1883, Capdepon de Bigu de Chéri, de Laas, etc.

CASAUX (du Gout de). Voyez : Gout de Casaux (du).

CASEDEVANT.

La famille Casedevant appartenait au XVIIIe siècle à la noblesse de la Navarre française. Elle avait pour nom primitif celui d'Aincinecoetche. Elle fut anoblie, suivant l'usage de Navarre, par l'acquisition que son auteur fit de Jeanne d'Echaux, le 2 octobre 1735, de la salle de Châteauneuf (en basque Iriberry), qui donnait à ses possesseurs entrée aux États de Navarre. Ce même personnage avait épousé l'héritière de la salle d'Espelette. Il laissa deux fils, Gabriel et Martin, qui abandonnèrent leur nom d'Aincinecoetche pour adopter celui de Casedevant qui en est la traduction française. L'aîné de ces deux frères, Gabriel, vendit le 20 janvier 1756 sa salle d'Iriberry (aliàs de Châteauneuf). Le puîné, Martin Casedevant, maître chirurgien à Baigorry épousa Marie de Licerase, héritière de la maison infançonne d'Iribarne ; il en eut un fils qui épousa le 11 décembre 1751 Augustine d'Echeniquea, fille de Jean, Sgr. du palacio d'Echeniquea, et dont la descendance subsiste sous le simple nom de Casedevant[2].

Une famille Casedevant, ou Casedaban, siégeait aussi sous Louis XVI aux États du Béarn pour sa seigneurie de Camtpfort acquise en septembre 1758.

CASENAVE, ou CAZENAVE (de). Voyez : Cazenave (de).

CASIMIR-PÉRIER et PÉRIER. Voyez : Périer[3].

CASSAGNAC (Granier de). Voyez : Granier de Cassagnac.

CASSAGNE. Armes : *coupé : au 1 parti d'azur à une forteresse d'argent et de gueules à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons mili-

[1] C'est grâce à une aimable communication de M. Paul Labrouche qu'on a pu avoir quelques renseignements sur la famille de Casaunau.

[2] Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Paul Labrouche.

[3] La famille Périer est représentée de nos jours par plusieurs branches dont l'une a été autorisée par décret du 24 mars 1874 à substituer à son nom celui de Casimir-Périer.

taires ; *au 2 d'or à un lion naissant de sable, tenant de la dextre une épée de gueules et traversant un fleuve en champagne de sinople.*

Pierre Cassagne, né le 31 décembre 1772 à Toulouse, où son père était maître charpentier, général de brigade en l'an IX, officier de la Légion d'honneur en 1811, chevalier de Saint-Louis en 1814, décédé en 1833, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 5 août 1812. De son mariage avec Mlle Bureau le général Cassagne laissa un fils, Michel-Alexandre, baron Cassagne, né en 1804.

Cette famille est distincte de celle de Jean Cassaigne, né en 1754 à Usson (Basses-Pyrénées), conseiller à la Cour de cassation, décédé sans postérité en 1838, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808 et qui reçut les armes suivantes : *parti d'hermines et de sable à une bande de gueules brochant, chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

CASSAGNE (de). Armes : *coupé : au 1 parti de sinople à une pyramide d'argent et de gueules à l'épée haute en pal d'argent,* qui est des barons militaires ; *au 2 d'or à un chevron de sable accompagné en pointe d'un chêne de sinople.*

Cette famille, distincte de celles dont il a été parlé dans la notice précédente, a eu pour auteur Victor-Louis Cassagne, né à Alais en 1774, général de division en 1813, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1842 (alias 1841), qui fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 18 juin 1809. Le général Victor-Louis Cassagne avait épousé en 1805 Mlle de Harvengt, décédée à Toulouse en 1854. Il en laissa un fils, Émile-Jean, baron de Cassagne, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, marié en 1860 à Mlle de Lockhorst.

CASSAGNE de SAINT-JEAN-de-LEBRON (de). Armes : *de sable à deux épées d'argent passées en sautoir ; au chef d'argent chargé d'une fleur de lys de gueules fleuronnée, accostée de deux croisettes du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *Deux lions.* — Devise : *Jus a stirpe traho.*

Il a existé au diocèse de Nîmes, en Languedoc, une famille de Cassagnes qui portait pour armes : *de sable à deux épées d'argent passées en sautoir.* Jacques de Cassagnes, chef de cette famille, était dans les premières années du XVIIe siècle conseiller du Roi, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire et s'agrégea vraisemblablement à la noblesse à la faveur de ses charges. Cependant ses deux fils, Jacques de Cassagnes, conseiller du Roi, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Nîmes, et Michel de Cassagnes, trésorier du domaine de Nîmes, furent main-

tenus dans leur noblesse le 3 novembre 1670, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, comme issus de Pierre de Cassagnes, leur trisaïeul, qualifié écuyer dans un acte du 18 septembre 1555. L'abbé Jacques de Cassagnes, né à Nîmes en 1636, fils de l'aîné des deux frères maintenus en 1670, décédé en 1682, fut garde de la Bibliothèque du Roi et membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. L'abbé de Cassagnes, qui était fort érudit et qui jouissait de son temps d'un certain renom comme prédicateur, n'est plus connu aujourd'hui que par les sarcasmes de Boileau :

> Moi, qui ne compte rien, ni le vin, ni la chère,
> Si l'on n'est plus au large, assis en un festin,
> Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Cottin.

C'est vraisemblablement à une branche collatérale, demeurée non noble, de cette même famille qu'appartenait un François-Georges de Cassagnes, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, Cosgr de la Calmette, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *mi parti : au* 1 *de sable à deux épées d'argent passées en sautoir, la pointe en bas ; au* 2 *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois tourteaux de même, deux en chef et un en pointe.*

On retrouve de nos jours à Béziers une famille Cassagne, ou de Cassagne, qui revendique une origine commune avec la vieille famille nîmoise de Cassagnes, maintenue dans sa noblesse en 1670, qui croit en être une branche détachée au XVIe siècle et qui en a adopté les armoiries avec quelques modifications. Cette famille, en tout cas, n'était point considérée antérieurement à la Révolution comme appartenant à la noblesse de sa région et n'en portait pas les qualifications. Antoine Cassagne, un de ses auteurs, épousa à Béziers en 1741 Claire Brouzet. Jean-Baptiste-Antoine Cassagne, né en 1777, petit-fils du précédent, fut agrégé à la noblesse de Toscane et créé comte par lettres patentes du grand-duc de Toscane du 9 août 1847. Il laissa deux fils, Antoine, comte de Cassagne, né en 1810, et Étienne, vicomte de Cassagne, né en 1813, marié en 1842 à Mlle Payre. Cette famille de Cassagne a souvent joint à son nom celui de sa terre de Saint-Jean-de-Lebron, près de Béziers.

On trouve qu'un Thomas Cassagne prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Ce personnage appartenait à une famille tout à fait différente de celle dont il vient d'être parlé. Ancien procureur au Parlement de Toulouse, il avait été anobli par le capitoulat de cette ville qu'il exerça en 1773.

CASSAGNES de PEYRONNENCQ (Lafabrie de). Voyez : LAFABRIE DE CASSAGNES DE PEYRONNENCQ.

CASSAGNES de BEAUFORT de MIRAMON, de MIRAMON-FARGUES et de MIRAMON-PESTEILS (de). Armes : *d'azur à un lion d'or, armé et lampassé de gueules, au bâton de gueules en bande-brochant sur le tout*[1]. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Atavis et armis*.

La maison DE CASSAGNES DE BEAUFORT DE MIRAMON, originaire du Rouergue, passée en Auvergne au cours du XVIIe siècle, est une des plus considérables de la noblesse de ces deux pays. On en trouvera une généalogie dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin un rapport que le généalogiste des Ordres du Roi envoya en 1748 sur cette famille au comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'État de la guerre, et qui commence en ces termes : « Cette noblesse paraît fort ancienne en Rouergue où est située la « terre de Cassaignes. Nobles Hugues et Rigal de Cassaignes, sei- « gneurs du château de Cassaignes, frères, firent une donation « l'an 1062 au monastère de Clairvaux situé près du château de « Cassaignes. Pierre et Bégon de Cassaignes, frères, firent une « donation à l'abbaye de Bonnecombe, au diocèse de Rodez, en 1175. « La filiation est bien prouvée depuis l'an 1399 que vivait noble « Bernard de Cassaignes jusqu'à Jacques-Charles-François de Cas- « sagnes de Beaufort, chevalier, Sgr de Miramon, baron de Centrès, « Cosgr de Cassagnes, en Rouergue, Sgr de Pesteils, en Auvergne, « lequel produisit en 1666 ses titres de noblesse devant l'intendant « de la province de Guienne... »

Il paraît avoir existé au moyen âge dans la noblesse du Rouergue deux familles distinctes du nom de Cassagnes. L'une de ces familles, fort puissante, possédait le château de Cassagnes-Regonhès. Jausionde, héritière de cette famille, épousa vers le milieu du XIIIe siècle Guillaume de Calmont, chevalier, et lui porta le château de Cassagnes. Guillaume de Calmont, Sgr du château de Cassagnes, fit en 1262 un accord avec Pierre de Cassagnes, damoiseau. Un Alias de Cassagnes est mentionné dans un acte d'accord de 1270. Après cette date on ne trouve plus trace de la famille de Cassagnes-Regonhès. Son château devint au siècle suivant la propriété des rois de France qui y installèrent une garnison ; il fut pris en 1584 par les huguenots qui le détruisirent.

[1] Ce *bâton de gueules en bande* vient de la maison de Beaufort dont la maison de Cassagnes releva le nom et les armes au XVIe siècle.

L'autre famille de Cassagnes, celle des seigneurs de Miramon, paraît avoir eu pour berceau le bourg de Cassagnes-Comtaux dont les seigneurs sont connus dans les chartes dès l'an 1062. D'après une charte du Cabinet Courtois, un de ses membres, Bernard de Cassagnes, ayant prit part à la sixième croisade, aurait dû en 1250 pour rentrer en France emprunter une somme d'argent à un marchand génois. En vertu de ce titre le nom de ce gentilhomme a été inscrit aux Salles des croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille de Cassagnes de Miramon. Noble et puissant homme Brenguier de Cassagnes figure dans un acte de 1341 avec la qualification de sénéchal du Rouergue.

Noble Bertrand de Cassagnes, damoiseau, habitant du château de Moyrazès, auquel remonte la filiation suivie, est mentionné dans un acte de 1391, rendit hommage au Roi en 1399 pour divers fiefs qu'il possédait au lieu de Clausevignes, dans la paroisse de Valady, et mourut en 1415. Il avait épousé Maralde d'Albin. Leur fils, Béraud de Cassagnes, Sgr du Cayla de Moyrazès, mentionné dans un acte de 1415 avec sa femme, Gaillarde de Saisset, fut père de Jean de Cassagnes, damoiseau, habitant de Moyrazès, qui épousa Souveraine de Favars, et grand-père de Béraud de Cassagnes, Sgr du Cayla, qui épousa par contrat du 30 juillet 1465 Hélix de Cat, fille du seigneur de Cocural. Jean de Cassagnes, écuyer, Sgr du Cayla et de Servières, fils des précédents, épousa par contrat du 2 décembre 1512 Marie de Massip, fille du seigneur de Flars et héritière des biens de la famille de Beaufort. A la suite de cette alliance, Jean de Cassagnes joignit à son nom celui de la famille de Beaufort que depuis lors ses descendants n'ont jamais cessé de porter. Son fils, Antoine de Cassagnes de Beaufort, Sgr du Cayla, de Flars, etc., marié en 1565 à Anne de Cazillac, fut dans la suite gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV. Ce fut le fils de celui-ci, Charles de Cassagnes de Beaufort, Sgr du Cayla, de Flars, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, décédé en 1631, qui, tout en conservant ses vastes domaines du Rouergue et son hôtel de Rodez, devint grand propriétaire en Auvergne par le mariage qu'il contracta en 1608 avec Camille de Pesteils, héritière du château de Pesteils, près d'Aurillac. Ce gentilhomme mourut jeune encore en 1631 et sa veuve se remaria à Anne de Noailles, marquis de Montclar. Il laissait un fils, Charles-François de Cassagnes de Beaufort, connu le premier sous le titre de marquis de Miramon, nommé en 1653 gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié à Paulhac en 1649 à Marie-Marguerite de Brezons, qui, lors de la grande recherche commencée en 1666, fut maintenu dans sa noblesse par jugements de M. Pellot,

intendant de Bordeaux, et de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir justifié devant ces magistrats une filiation noble depuis 1415. Claude-Joseph de Cassagnes de Beaufort, marquis de Miramon, Sgr de Flars, de Centrès, de Cassagnes-Comtaux, en Rouergue, de Paulhac, de Pesteils, etc., en Auvergne, fils du précédent, marié en 1670 à Jeanne d'Aurelle de Colombines, vint se fixer définitivement au château de Pesteils et fut nommé en 1701 commissaire de la noblesse de l'élection d'Aurillac.

La famille de Cassagnes de Beaufort de Miramon était représentée à l'époque de la Révolution par deux frères. L'aîné de ces deux frères, Jean-Gaspard, marquis de Miramon, mourut à Aurillac en 1810 ne laissant que trois filles dont l'aînée épousa son oncle, Louis-Alexandre, comte de Miramon, et dont les autres furent les comtesses du Plessis-Chatillon et de Ligniville. Le puîné, Louis-Alexandre, comte de Miramon, avait été admis dans l'ordre de Malte en 1755 ; il fut dans la suite relevé de ses vœux, épousa successivement en 1776 Mlle de Chabannes-Curton et en 1785 sa nièce, Marie-Jeanne de Miramon, fut colonel d'infanterie et mourut en 1801. Il laissait cinq fils dont trois périrent dans les guerres d'Espagne, sous le Premier Empire, et dont les deux autres, Jean-Gaspard, né du premier lit, et Guillaume-Louis, né du second lit, furent les auteurs de deux branches actuellement existantes.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Gaspard de Cassagnes de Beaufort, marquis de Miramon, né en 1770, marié en 1798 à Mlle de Vauchaussade de Chaumont, fut chambellan de Napoléon Ier, préfet de l'Eure, puis de l'Indre-et-Loire, et président du conseil général du département de la Haute-Loire où il possédait le château de Paulhac ; il fut créé comte de l'Empire, sur institution de majorat, par lettres patentes du 25 mars 1810 et mourut en 1816. Il a été l'aïeul du marquis actuel de Miramon, propriétaire du château de Paulhac.

L'auteur de la seconde branche, Guillaume-Louis de Cassagnes de Beaufort, comte de Miramon, propriétaire du château de Pesteils, épousa en 1826 Julienne-Olympe de Méallet de Fargues, héritière du château de Fargues, non loin d'Aurillac, et dernière représentante avec sa sœur, la comtesse de Virieu, de la branche aînée d'une très vieille famille noble d'Auvergne, aujourd'hui complètement éteinte. Il en eut deux fils qui, pour perpétuer le souvenir de la famille de leur mère, joignirent au nom de Miramon celui de Fargues. L'aîné de ces fils, Anatole, marquis de Miramon-Fargues, propriétaire actuel du château de Pesteils, a lui-même un fils, Gabriel, qui porte le titre de comte de Miramon-Pesteils. Le puîné, Emmanuel, comte de Mira-

mon-Fargues, propriétaire du château de Fargues, a laissé trois fils de son mariage en 1865 avec Mlle de la Bouillerie.

La famille de Cassagnes de Beaufort de Miramon a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre d'officiers de mérite, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un page du roi Henri III, un vicaire général du diocèse d'Autun, sous Louis XVI, qui fut chargé par le Saint-Siège de l'administration de ce même diocèse après l'apostasie de l'évêque Talleyrand, des gentilshommes de la chambre du Roi, un conseiller général du Cantal sous Louis-Philippe, etc.

Principales alliances : de Favars, de Montvallat, de Cat de Cocural 1465, de Massip 1512, de Cazillac 1565, de Rodorel 1597, de Pesteils de Caylus, de Buisson de Bournazel 1643, de Brezons 1649, d'Aurelle de Colombines 1670, de Brugier de Rochain, de la Tour-du-Pin-Gouvernet 1825, de Toucheboeuf-Clermont 1758, de Langlade du Chayla 1759, de Bardonin de Sansac 1763, du Plessis-Chatillon 1789, de Ligniville 1787, de Chabannes-Curton 1776, de Vauchaussade de Chaumont 1799, de Lesseps 1898, de Fitz-James 1874, de Méallet de Fargues 1826, Artur de la Villarmois, de Moré de Pontgibaud 1854, de Rougé 1898, de Sinéty 1883, Roullet de la Bouillerie 1865, Vallet de Villeneuve 1897, Brenier de Montmorand 1888, de Laage, etc.

La maison de Beaufort, ou de Belfort, dont la famille de Cassagnes a relevé le nom, avait occupé au moyen âge un rang brillant dans la noblesse de la Haute-Guienne. On en trouvera une généalogie sommaire dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau. Elle portait pour armes : d'*argent à une bande de gueules*. Elle avait eu pour berceau le château fort de Belfort, situé sur les bords du Lot. Elle s'éteignit avec Delphine de Beaufort qui épousa dans les premières années du xve siècle un membre de la famille de Saint-André, d'ancienne noblesse du Quercy, et qui lui porta le château de Beaufort. Ce gentilhomme s'engagea à porter le nom et les armes de Beaufort et fonda une nouvelle maison de Beaufort qui se perpétua jusque dans les premières années du xvie siècle.

Il sera consacré en son lieu une notice à la famille de Méallet de Fargues dont une branche s'est perpétuée jusque dans la seconde moitié du xixe siècle.

CASSAIGNEAU, ou CASSAGNEAU, de BRASSE et de SAINT-GERVAIS.

Armes : d'*azur à un arbre d'or posé sur un croissant d'argent et accosté de deux têtes de licorne d'argent.*

Il existait de nos jours dans la noblesse du Languedoc deux familles distinctes du nom de Cassaigneau. La famille Cassaigneau de Brasse et de Saint-Gervais, qui donne lieu à la présente notice, est originaire de la ville de Limoux. On en trouvera une généalogie complète dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres.

Un de ses membres, Jean de Cassaigneau, marchand bourgeois de Limoux, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *emmanché d'or et d'azur*. Il était probablement le même personnage qu'un noble Jean Cassaigneau, habitant de Limoux, marié à Antoinette de la Caze, auquel le travail de Chérin fait remonter la filiation suivie. Ce noble Jean Cassaigneau était décédé quand son fils, maître Jacques Cassaigneau, conseiller du Roi, receveur des tailles du diocèse d'Aleth et Limoux, épousa par contrat du 15 septembre 1704 Marie Dadam, fille d'un receveur des tailles audit diocèse. Ce contrat fut passé en présence de noble Jean-Pierre Cassaigneau, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Limoux, oncle paternel du marié. Jacques Cassaigneau acquit dans la suite la seigneurie de Brasse, fut maire de Limoux et fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1722. Il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Adrien Cassaigneau, sieur de Brasse, né en 1705, marié à Limoux en 1744 à Marie Pineau, fille d'un bourgeois de la ville et veuve de Jean Brulhet, marchand, fut père de Jean-Jacques de Cassaigneau de Brasse, qui épousa le 30 octobre 1770 Suzanne d'Auberjon, et grand-père d'Adrien-Germain de Cassaigneau de Brasse, né en 1771, qui fit en 1785 des preuves de noblesse devant Chérin. Pierre-Guillaume Cassagneau de Saint-Gervais, Cosgr de Brasse, autre fils de Jacques, épousa Françoise Pont; il fut père de Jean-François-Adrien Cassagneau de Saint-Gervais, né à Limoux en 1759, député de l'Aude au Conseil des Cinq-Cents, sous-préfet de Limoux sous le Consulat et sous l'Empire, destitué le 28 août 1815, qui mourut à Pierre-Buffière en 1819.

M. Cassaigneau de Brasse et M. de Cassaigneau de Saint-Gervais prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoux, le premier en qualité de secrétaire.

La famille Cassaigneau de Brasse et de Saint-Gervais, aujourd'hui éteinte dans les mâles, n'est plus représentée que par Berthe de Brasse, veuve de M. Raymond de Brignac.

Elle n'était pas titrée.

Principales alliances : Maurin de Brignac, d'Auberjon, de Campmas de Saint-Rémy vers 1802, etc.

CASSAIGNEAU de SAINT-FÉLIX (de). Armes (enregistrées à l'Ar-

morial général de 1696 par François de Cassaigneau, Sgr de Glatens, conseiller au Parlement de Toulouse, et par Dominique de Cassaigneau, écuyer) : d'*or à une croix alaisée de gueules, surmontée d'un coq de sable crêté, becqué, barbillonné et membré de gueules; écartelé d'azur à une tour crénelée de trois pièces d'argent, ajourée d'une porte et de trois fenêtres.*

La famille de Cassaigneau de Saint-Félix, distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient comme elle à la noblesse du Languedoc. On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie dressée en 1787.

Noble Pierre Cassaigneau, bourgeois de Beaumont-de-Lomagne, auquel ce travail fait remonter la filiation suivie, assista le 22 avril 1614 au mariage de son fils, monsieur maître Jacques Cassaigneau, avocat, avec Marie de Calvet, fille d'un bourgeois de Toulouse. Jacques Cassaigneau fut nommé le 9 mai suivant conseiller au Parlement de Toulouse et fut anobli par ses fonctions. Il conserva sa charge jusqu'en 1631, époque à laquelle Jacques de Marmiesse lui succéda. Il laissa deux fils dont l'aîné, Jean, baptisé en 1622, continua la descendance et dont le puîné, Jacques, trésorier de France au bureau des finances de le généralité de Toulouse, n'eut pas de postérité. Jean de Cassaigneau, avocat, docteur ès droits, épousa par contrat passé à Toulouse le 3 octobre 1643 Isabeau de Saint-Félix, fille d'un procureur général au Parlement de cette ville ; il fut nommé en 1645 conseiller audit Parlement et conserva sa charge jusqu'en 1694. Il laissa lui-même plusieurs fils dont l'un, Jean-Octavien de Cassaigneau de Saint-Félix, ondoyé en 1650, épousa le 5 août 1678 Jeanne de Fieubet et continua la lignée. Celui-ci laissa à son tour deux fils : 1° Gaspard de Cassaigneau de Saint-Félix, conseiller au Parlement de Toulouse de 1711 à 1751, qui n'eut pas d'enfants, et Jean-Pierre de Cassaigneau de Saint-Félix de Montbeton, né en 1694, qui eut trois fils de son mariage en 1731 avec Marthe de Cambon de Roussy. L'aîné de ces fils, Louis-Emmanuel de Cassaigneau de Saint-Félix de Montbeton, né en 1734, fut de 1755 à 1790 conseiller au Parlement de Toulouse et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Il avait épousé en 1766 Marthe de Cassand, fille d'un de ses collègues, et en eut un fils, Jean-Gaspard-Victor, né à Toulouse en 1772.

On ignore si la famille de Cassaigneau de Saint-Félix subsiste. Un de ses représentants avait épousé vers 1850 Mlle de Gironde, qui mourut à Montauban en janvier 1861 à l'âge de 35 ans.

Elle n'était pas titrée.

CASSAIGNOLES, ou CASSAIGNOLES, (de).

Famille de haute bourgeoisie originaire de la petite ville de Vic-Fezensac (Gers).

On trouve que Jean Cassaignoles, marchand à Vic-Fezensac, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696.

Jean-Louis Cassaignoles, né à Vic-Fezensac le 6 septembre 1753, président à la Cour d'appel de Nîmes, décédé dans sa ville natale en 1838, fut créé pair de France par ordonnance royale du 7 juin 1833. Il avait épousé en 1791 Mlle Barquissau, qui mourut à Vic-Fezenzac en 1842. Il était le grand-oncle de M. Adrien-Jean de Cassaignoles, né à Auch en 1828, officier dans l'armée territoriale.

Principales alliances : de Bonne, Barquissau, de Calmels-Puntis, etc.

On trouve que Raymond de Cassagnol, avocat au Parlement, élu capitoul de Toulouse en 1668, fut maintenu dans sa noblesse le 21 août 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, comme ayant été anobli par le capitoulat. C'est peut-être de ce magistrat que descendait un M. de Cassanholes qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rodez.

Jean Cassanhol, docteur et avocat en Parlement, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Albi) : *de gueules à un chien d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

CASSAN-FLOYRAC (de). Armes : *d'azur à une levrette d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* (Ces armes sont, avec des modifications dans les émaux, celles des familles de Cassan d'Auriac et de Cassan de Clairac, aujourd'hui éteintes, dont il sera parlé plus bas.)

La famille de Cassan-Floyrac est honorablement connue en Rouergue où elle a possédé, dans les environs de Rodez, la terre et le château de Floyrac. On en trouvera des généalogies dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau et dans les *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue* du vicomte de Bonald. Peut-être est-elle la même que celle d'un Antoine Cassan, bourgeois de Veyrines, qui eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Milhau).

Les travaux mentionnés plus haut donnent la filiation à partir du 11 décembre 1738, date à laquelle Jean Cassan, avocat en Parlement, demeurant en son domaine de Floyrac, fils de feu Pierre-Jean Cassan et d'Anne Clausel, épousa au château de Lafon, en la paroisse

de Saint-Pierre de Saint-Santin, Louise Dufau, fille de Jean, seigneur de Saint-Santin, en Rouergue, et d'Élisabeth de Peyronnenc de la Roque de Saint-Chamaran. Jean Cassan, sieur de Floyrac, né de cette alliance, fut pourvu en 1768 de la charge de conseiller auditeur en la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, épousa en 1772 Catherine Pélissier-Duclaux, fille d'un avocat, demeurant au bourg d'Aumont, en Gévaudan, et en laissa un très grand nombre d'enfants. Deux de ses fils, Jean de Cassan-Floyrac, marié en 1800 à Mlle de Villaret, et Antoine-Maurice de Cassan-Floyrac, payeur à Lavaur, marié en 1820 à Mlle Boutet et décédé en 1853, ont été les auteurs de deux branches actuellement existantes. La branche aînée n'est pas titrée ; mais le chef de la seconde branche, Maurice de Cassan-Floyrac, fils d'Antoine-Maurice, a été honoré du titre de comte romain.

Principales alliances : Dufau de Saint-Santin, Clausel de Coussergues 1789 et vers 1700, Desclaux de Boisse 1801, Prévost-Sansac de Touchimbert 1885, de Patris 1810 et 1833, de Villaret 1800, de Bancarel 1824, Amelot de la Roussille 1867, d'Aure, etc.

Les noms de Cassan et de Cassand ont été portés dans cette région par plusieurs autres familles distinguées.

Louis-Aphosdise Cassan, né en 1771 à Lézignan (Aude), où son père était notaire royal, général de brigade en 1811, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé dans sa ville natale en 1852, fut créé baron de l'Empire par décret impérial du 15 août 1810, fut confirmé dans la possession de son titre par lettres patentes du roi Louis XVIII du 11 novembre 1814 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *écartelé : au 1 d'azur à une croix fleuronnée d'or ; au 2 de sinople à deux épées d'argent passées en sautoir ; au 3 de sinople à une tour crénelée de trois pièces d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, mouvante du bas de l'écu ; au 4 d'azur au vol ouvert d'or.*

François Cassan, né à Moissac en 1771, chef de bataillon, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 13 mars 1811 et reçut en même temps les armoiries suivantes : *tranché d'argent et d'azur à une épée haute en pal de l'un en l'autre, accostée à dextre d'une grenade d'azur et à sénestre d'une grenade d'argent ; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.* Il mourut en 1844 laissant trois filles dont l'aînée, née en 1811, épousa M. Davezac.

La famille de Cassan d'Auriac portait pour armes : d'*argent à un chien passant de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* Ses deux derniers représentants mâles, René et Pierre de Cassan,

Sgrs d'Auriac, frères, demeurant à Béziers, furent maintenus dans leur noblesse, le 17 mars 1670, par arrêt du Conseil d'État, après avoir justifié leur descendance de Jacques de Cassan, écuyer, marié à Marguerite de Thézan, dont le fils, Pierre de Cassan, docteur ès droits, épousa le 5 octobre 1533 Françoise Lauresse.

La famille DE CASSAN DE CLAIRAC avait adopté les armoiries de la famille de Cassan d'Auriac. Elle avait pour auteur Pierre Cassan, marchand, qui fut élu capitoul de Toulouse en 1665, puis en 1675, qui fut anobli par ses fonctions et qui fut maintenu dans sa noblesse comme capitoul le 14 mars 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Jeanne de Lanusse, veuve de ce magistrat, dénombra devant les capitouls le 4 avril 1689 la seigneurie de Clairac qu'elle possédait au diocèse de Toulouse. Pierre de Cassand, Sgr de Clairac, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Jean-Pierre de Cassan, Sgr de Clairac, fut nommé en 1728 conseiller au Parlement de Toulouse ; Pierre de Cassan, Sgr de Clairac, exerça les mêmes fonctions de 1751 à 1783.

La famille DE CASSAN (OU DE CASSAND) DE JOTTES ET DE GLATENS paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec celle des Cassan de Clairac. M. de la Roque, dans son *Armorial de la noblesse de Languedoc*, lui attribue les armes suivantes que ses membres firent, en effet, enregistrer à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à deux lévriers affrontés d'or, surmontés d'un croissant d'argent.* M. Brémond, dans son *Nobiliaire Toulousain*, lui attribue d'autres armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un levrier passant d'argent, au chef d'hermines ; aux 2 et 3 d'azur à trois fasces d'argent, au chef d'or chargé de trois mouchetures d'hermines.* Son auteur, Jacques de Cassan, ou de Cassand, sieur de Jottes, Cosgr de l'Herm, écuyer de la Grande Écurie du Roi, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1612, puis en 1624. Jacques de Cassan, écuyer, sieur de Jottes, fut également capitoul en 1623. Balthazar de Cassand, Sgr de Jottes, fut maintenu dans sa noblesse le 10 janvier 1669, en vertu du capitoulat exercé par son père Jacques, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Georges-Joseph de Cassand, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier général de France en la généralité de Toulouse, marié à Catherine de Glatens, et François de Cassand, chanoine de Saint-Pierre, à Toulouse, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. François-Joseph de Cassand de Glatens, Sgr de Jottes, fut conseiller au Parlement de Toulouse de 1720 à 1755. Jean-Henri de Cassand de Glatens, Sgr de Jottes, exerça la même charge de 1753 à 1790 ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse et se fit représenter à

celles tenues à Lectoure. Il avait épousé Antoinette-Adrienne de Rabaudy qui périt sur l'échafaud révolutionnaire le 10 juin 1794. Il laissa une fille, mariée en 1790 à M. de Babut de Nogaret, et deux fils dont l'aîné, Francisque, connu sous le titre de baron de Cassand et décédé sans postérité, fut officier dans les gardes du corps du roi Charles X. Une des dernières représentantes de cette famille épousa en 1825 le comte de Sers.

Il a existé dans l'élection de Pontoise une famille DE CASSAN qui portait pour armes : *bandé d'or et de sinople, au chef d'or chargé d'un aigle de sable*. Le chef de cette famille, François de Cassan, fut maintenu dans sa noblesse le 16 février 1699 par jugement de Phélypeaux, intendant de Paris, avec les enfants qu'il avait eus de sa seconde union, en 1678, avec Françoise Thomas.

CASSANY de MAZET.

Famille de haute bourgeoisie honorablement connue à Villeneuve, en Agenais.

CASSE de BELLECOMBE.

La famille CASSE DE BELLECOMBE est anciennement et honorablement connue dans le département de Lot-et-Garonne.

Un de ses représentants, M. André de Bellecombe, né à Montpezat en 1822, a écrit un certain nombre d'ouvrages sur l'Agenais.

CASSE (du). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1819) : *coupé : au 1 d'azur au chêne arraché d'or, à quatre branches passées en sautoir, englantées de même* (ce sont les armes de la famille du Cassé de Larbont, en Languedoc) ; *au 2 d'or au massacre de cerf de sable* (ce sont les armes de la famille de l'illustre marin Jean-Baptiste Ducasse, décédé en 1715).

Le nom de DU CASSE, ou DUCASSE, a été et est encore porté dans le midi de la France par un très grand nombre de familles appartenant aux situations sociales les plus variées.

La plus connue de ces familles, aujourd'hui éteinte, est celle qui fut illustrée sous Louis XIV par le vaillant marin Jean-Baptiste Ducasse. L'auteur de cette famille, Gaillard Ducasse, fut de 1590 à 1623 ministre protestant à Salies-de-Béarn. Son fils vint se fixer à Pau où il exerça la profession de marchand et se fit recevoir en 1640 voisin de cette ville ; il fut plus tard garde (trésorier) de la ville de Pau et député du corps de ville jusqu'en 1654. Jean-Baptiste Ducasse, fils du précédent, naquit en 1649, fut un des directeurs de la Compagnie du Sénégal, entra plus tard dans la marine royale et fut nommé gouverneur de Saint-Domingue en 1691. Ducasse se mit à la tête des flibustiers

de cette île pour combattre les Espagnols et les Anglais, dont il dévasta les colonies ; il seconda Pointis dans son entreprise contre Carthagène en 1694, battit pendant la guerre de la succession d'Espagne l'amiral Benlow près de Sainte-Marthe, fut nommé lieutenant-général des armées navales, grand-croix de Saint-Louis, chevalier de la Toison d'Or, fut chargé en 1714 de commander la flotte qui investit Barcelone et mourut couvert de gloire l'année suivante. Il s'était converti au catholicisme en 1695. Sa fille unique, Marthe, épousa en 1704 Louis de la Rochefoucauld, marquis de Roye. François Ducasse, frère de Jean-Baptiste, était en 1691 capitaine de cavalerie.

La famille Ducasse, ou du Casse, aujourd'hui existante, est originaire du lieu de Saubasse, dans les Landes. Elle paraît n'avoir aucun rapport avec celle qui fut illustrée par Jean-Baptiste Ducasse, bien qu'elle en ait adopté les armoiries et bien que des généalogistes contemporains l'aient fait descendre, par erreur, d'un frère de cet officier général. Elle descend de Bernard Ducasse qui avait épousé Marthe Rigal et qui était sous Louis XV négociant à Bayonne et échevin de cette ville. Jacques-Nicolas-Xavier Ducasse, né à Bayonne le 24 juillet 1771, fils du précédent, entra dans l'armée, fut nommé chef de la première division du ministère de la guerre de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, puis en 1814 chef d'état-major du maréchal duc de Castiglione, fut promu cette même année au grade de général de brigade, reçut le titre héréditaire de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 16 juillet 1819 et mourut à Bayonne en 1836 ; il était grand officier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Louis. De son mariage, en 1805, avec Mlle Gonneau, le général Ducasse laissa deux fils dont l'aîné, Hermann, baron Ducasse, colonel de l'armée de don Carlos, mourut à Florence en 1870 sans laisser de postérité masculine. Le puîné, Pierre-Albert, baron Ducasse, aide de camp du roi Jérôme, puis conseiller à la Cour des comptes, marié en 1841 à une fille du maréchal Girard, duc de Ligny, a été père du baron Robert du Casse, qui a lui-même plusieurs enfants de son mariage en 1880 avec Mlle Crouigneau.

La famille du Cassé de Larbont, dont le règlement d'armoiries de 1819 attribue le blason à celle des barons Ducasse, a occupé un rang distingué dans la noblesse du diocèse de Rieux, en Languedoc. On en trouvera un tableau généalogique très sommaire dans les *Dossiers bleus*. Elle remontait par filiation suivie à Raymond-Arnaud du Cassé, Sgr de Larbont, qui rendit un hommage le 18 octobre 1498 et dont les enfants partagèrent la succession le 1er décembre 1538. Ses repré-

sentants furent maintenus dans leur noblesse le 18 juin 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, puis le 2 août 1698 par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban.

CASSIÈRES (**Jacquin de**). Voyez : JACQUIN DE CASSIÈRES.

CASSIN de la NOUE, de KAINLIS, de la LOGE (**de**). Armes : d'*azur à trois bandes d'or*. — La branche des Cassin de Kainlis écartèle ses armes de celles de la famille Mac-Curtain de Kainlis : d'*or à un cerf passant de gueules, ramé de sinople, au croissant de même en chef*. — Devise : *Manu merui mortem*.

La famille DE CASSIN est originaire de l'Anjou d'où elle passa plus tard en Touraine.

Un de ses représentants, Urbain Cassin, marchand ferron à Angers, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armes telles que les portent les représentants actuels.

René-Alexis Cassin, né en 1717, fut anobli par l'acquisition d'une charge de président trésorier de France au bureau des finances de Tours. Il mourut en 1782 laissant deux fils, Étienne Cassin, sieur de la Noue, né en 1749, et René-Pierre Cassin, sieur de la Loge, né en 1756, qui furent pourvus de la même charge et qui l'exerçaient encore quand éclata la Révolution. Ces deux frères furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Étienne Cassin de la Noue, fut nommé maire de Tours en 1800 ; il mourut dès l'année suivante laissant de son mariage avec Adélaïde Prégent du Breuil trois fils en bas âge, Alphonse, né à Tours en 1795, décédé dans la même ville en 1871, Auguste-Raoul, né à Tours en 1797, et Amédée, né en 1800, décédé à Paris en 1875. L'aîné de ces trois frères, Alphonse de Cassin fut capitaine d'infanterie et chevalier de la Légion d'honneur et reçut le titre héréditaire de baron, sur institution d'un majorat en rentes, par lettres patentes du roi Charles X du 18 mai 1825 ; il épousa en 1831 Mlle d'Oyron et fut père de Léonce-Pierre, baron de Cassin, né à Tours en 1832, qui a eu lui-même un fils de son premier mariage en 1874 avec Mlle de Blou. Son frère, Auguste-Raoul de Cassin, épousa en 1823 Sidonie Mac-Curtain de Kainlis qui, étant devenue veuve, se remaria en 1844 à son beau-frère, Amédée de Cassin ; il avait été autorisé par décret du roi Charles X du 27 avril 1825 à ajouter à son nom celui de : DE KAINLIS qui appartenait à la famille de sa femme, puis avait été substitué par ordonnance royale du 21 avril 1830 au titre de baron de Kainlis conféré à son beau-père par ordon-

nance royale du 28 avril 1825. Il laissa deux fils : 1° René-Gustave, né en 1827, qui fut confirmé dans la possession du titre de baron de Kainlis par décret impérial du 17 mai 1866 et dont la fille unique a épousé en 1880 le comte de Charencey ; 2° Louis-Oscar, qui a eu trois enfants de son mariage en 1861 avec Mlle du Temple de Chevrigny.

René-Pierre Cassin de la Loge, auteur de la seconde branche, mourut en 1829. Sa descendance subsiste avec distinction en Anjou. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Fournier de Boisayrault d'Oyron 1831, de la Poeze d'Harambure 1863, Boussard de la Chapelle 1865, de Blou 1874, Mac-Curtain de Kainlis 1823, de Lassus-Bizous 1855, Gouhier de Charencey 1880, du Temple de Chevrigny 1861, Imbert de Balorre 1885, de Solages, de Lille de Loture, de Maillé de l'Echasserie, etc.

La famille Mac-Curtain était originaire du comté de Cork, en Irlande, où elle possédait un domaine de Kainlis. Cormeille Mac-Curtain, né vers 1724 à Mallowis, en Irlande, vint vers 1750 se fixer en Bretagne et fut contrôleur aux magasins des Salorges de Nantes. Son fils, Florimond Mac-Curtain, né en 1767 à Savonnières, en Anjou, était commissaire des guerres quand il fut élu député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. Ayant été porté sur une liste de déportation après le 18 fructidor, il réussit à s'évader et à aller rejoindre les Chouans avec lesquels il fit campagne sous le nom de Kainlis. Il reçut le titre personnel de baron par ordonnance royale du 28 mai 1825 et fut autorisé, par nouvelle ordonnance du 21 avril 1830, à fonder un majorat au même titre transmissible à un de ses gendres. Il laissa deux filles, Mme Lefebvre de Montifray et Mme de Cassin dont le mari fut autorisé à relever le titre de baron de Kainlis.

CASSON (Boux de). Voyez : Boux de Casson.

CASSOU de SAINT-MATHURIN.

Famille de haute bourgeoisie, originaire du Béarn, passée plus tard en Saintonge.

Principales alliances : Normand d'Authon vers 1830, Bethmont 1897, etc.

CASTAGNÉRY de CHATEAUNEUF (de). Armes : d'*or à un chataignier de sinople planté sur une motte du même* (aliàs *arraché*), *fruité de quatre fruits du champ*.

La famille de Castagnéry de Chateauneuf a occupé un rang dis-

tingué dans la noblesse de Savoie. Le comte de Foras en a donné une généalogie dans son *Armorial de Savoie.*

Elle résidait à Turin au XVIe siècle et était vraisemblablement une branche d'une famille Castagnéry, résidant dans cette ville, qui portait les mêmes armoiries et qui fut anoblie par lettres du 10 juin 1595.

La famille de Castagnéry de Chateauneuf ne peut établir sa filiation au delà d'un Antoine Castagnéri, sur lequel on ne sait à peu près rien et dont le fils, noble Jean-Baptiste Castagnéri, vint dans la seconde moitié du XVIe siècle se fixer en Savoie pour y exploiter des mines en Maurienne. Ce Jean-Baptiste Castagnéri avait épousé Catherine Berta; il fit son testament le 16 octobre 1581. Son fils, autre noble Jean-Baptiste Castagnéri, de Turin, épousa le 9 mars 1586 Virginie Roglia; il reçut en emphytéose du marquis de la Chambre, par acte du 14 janvier 1606, toutes les mines de fer nécessaires pour les fonderies qu'il voulait établir à Hurtières. Ce fut noble Pierre-Antoine Castagnéry, fils du précédent, qui fut l'artisan de la grande élévation de sa famille. D'abord commissaire général des guerres en Savoie, il devint conseiller d'État, puis en 1635 président et général des finances deça les monts et enfin en 1640 surintendant général des finances deça les monts. Il avait épousé le 26 janvier 1619 Claudine Valon, de Gex, et avait acquis le 3 août 1639 de Ferdinand de Battefort, baron de Laubespin, l'importante terre de Chateauneuf sous le nom de laquelle ses descendants furent à peu près exclusivement connus. Son fils, Jacques-Louis de Castagnéry, connu sous le titre de baron de Châteauneuf, fut sénateur de Savoie en 1647; il épousa cette même année Françoise de Regard et en eut trois fils dont le second, Jean-Baptiste, continua la lignée et qui furent tous trois des personnages considérables. L'aîné de ces trois frères, Pierre-Antoine de Castagnéry, connu sous le titre de marquis de Châteauneuf, vint se fixer à Paris, fut nommé en 1674 conseiller au Parlement de cette ville, fut ambassadeur du roi de France près de la Porte en 1689, puis en Portugal et en Hollande, fut prévôt des marchands de Paris en 1718 et mourut en 1728 sans laisser de postérité. Son plus jeune frère, François de Castagnéry, décédé en 1708, fut le célèbre abbé de Chateauneuf, dernier amant de Ninon de Lenclos et parrain et protecteur de Voltaire, qui fut un littérateur distingué et qui passa pour un des hommes les plus spirituels de son temps. Jean-Baptiste de Castagnéry, baron de Châteauneuf, frère des précédents, marié le 16 juillet 1674 à Christine Bergera, fut sénateur de Savoie en 1679, puis président de chambre au Sénat en 1691. Il laissa deux fils dont l'aîné, Charles-Joseph, né en 1686, fut admis dans l'ordre de Malte

en 1693 et dont le plus jeune, Pierre-Antoine de Castagnéry, baron de Chateauneuf, épousa en 1745 Thérèse Valfré, fille du comte de Vaudre. Ce fut Joseph-Wenceslas de Castagnéry, fils du précédent, marié le 1er juillet 1787 à Françoise de Regard de Villeneuve et décédé en 1812, qui reçut définitivement le titre de baron de Chateauneuf, par lettres patentes du roi de Sardaigne du 10 décembre 1776. Plus récemment René de Castagnéry, baron de Chateauneuf, né en 1821, marié en 1846 à Camille, fille du comte de Vars, a été major des chasses du roi d'Italie.

La famille de Castagnéry de Chateauneuf est devenue française depuis l'annexion de la Savoie.

Principales alliances : de Molette de Morangiès, Astoaud de Mure, Favre 1706, Garbillon 1756, de Regard de Villeneuve 1787, Greffié de Bellecombe 1809, de Bonne de Savardin 1840, Avogadro 1836, de Ville de Travernay 1815, Oreglia de Castino 1768, Aubryot de la Palme 1789, etc.

CASTAGNY (de). Armes (d'après l'Armorial général de 1696 et d'après le règlement d'armoiries de 1763) : d'*argent à un châtaignier de sinople fruité de même, mouvant d'un croissant de gueules et accosté de deux étoiles d'azur.*

La famille de Castagny, originaire de Sisteron, dans la Haute-Provence, était une des plus anciennes de la bourgeoisie de cette ville. Un de ses premiers auteurs connus, Jean Castanhi, fut nommé syndic de la ville dès 1502. Jean Castagny, fut nommé premier consul en 1650; Antoine Castagni, avocat, et Jean Castagny exercèrent les mêmes fonctions en 1656 et 1697; Jean de Castagny fut maire et premier consul de Sisteron en 1712 et 1713; Claude de Castagny, avocat, Gaspard de Castagny, avocat, et Joseph de Castagny, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, furent encore nommés premiers consuls de Sisteron en 1738, 1768 et 1786. Le dernier d'entre eux prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville; il fut nommé le 7 nivôse an III membre du conseil de paix de Sisteron.

La famille de Castagny a aussi fourni quatre lieutenants principaux civils et criminels en la sénéchaussée de Sisteron : Gaspard de Castagny, Sgr de Consonoves et de Bosc-Crompat en 1640; Jean de Castagny, Sgr de Vilhosc, de 1663 à 1675; Jean-Gaspard de Castagny, Sgr de Vilhosc, en 1675; et Claude de Castagny en 1745.

Jean Castagny, autre Jean Castagny, Joseph Castagny, bourgeois de la ville de Sisteron, Antoine Castagny, marchand, bourgeois de la ville de Sisteron, et Sébastien Castagny, prêtre, curé de

l'église cathédrale de Sisteron, firent enregistrer leur blason ou l'eurent enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Sisteron).

Une branche de la famille de Castagny vint au XVIIIe siècle se fixer au diocèse de Vannes, en Bretagne, et y posséda le manoir de Coetligné, en la paroisse de Baud. Le chef de cette branche, François Castagny, lieutenant-colonel au régiment d'Aunis, chevalier de Saint-Louis, décédé à Vannes le 7 avril 1791, à l'âge de 83 ans, obtint en 1763 des lettres patentes d'anoblissement. Ces lettres, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, sont conçues dans les termes les plus flatteurs et mentionnent les services du nouvel anobli, ceux de ses deux frères, tous deux chevaliers de Saint-Louis, et ceux de leurs ancêtres, habitants de Sisteron. François Castagny obtint en même temps de d'Hozier le règlement de ses armoiries. C'est à cette branche qu'appartenait Armand de Castagny, né à Vannes, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, qui mourut en 1900 à l'âge de 93 ans. Cet officier général, qui paraît avoir été le dernier représentant de la famille de Castagny, avait épousé Mlle Garat qui lui a survécu.

Principales alliances : Chaix vers 1660, de Kerroignant 1771, Garat.

CASTAIGNER, ou **CASTEIGNER**, ou **CHASTEIGNER** (de). Armes : d'*argent à trois fasces de gueules* (ces armes sont, paraît-il, celles de la famille de Loubéjac éteinte au XIIIe siècle dans la famille de Castaigner). — Armes portées par les représentants actuels : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un lion passant de sinople*, qui est de Chasteigner de la Rocheposay, en Poitou ; *aux 2 et 3 d'argent à trois fasces de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Tenants : *deux sauvages de carnation armés de leurs massues et ceints de feuillage de sinople*.

La famille DE CASTAIGNER, connue dès le XIIIe siècle dans la noblesse du Quercy, a toujours été considérée, mais sans preuves bien certaines, comme une branche qui se serait détachée à une époque très reculée de la famille de Chasteigner de la Rocheposay, encore existante (voyez ce nom), une des plus illustres du Poitou. On trouvera sur elle un volumineux dossier dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. On en trouvera aussi des généalogies, à l'article CHASTEIGNER, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau.

Son nom se présente dans les actes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, sous les formes les plus variées, Castaigner,

Castaigné, Chasteigner, Chataigner, Castanier, Castanhier, etc. Cette circonstance rend les recherches sur elle d'autant plus difficiles que ces divers noms ont été portés dans le Quercy et dans les contrées voisines par des familles nobles avec lesquelles elle n'avait aucun rapport.

Le plus ancien titre relatif à la famille de Castaignier qui soit mentionné dans les manuscrits de Chérin est une charte du 1er février 1241 par laquelle Raymond, comte de Toulouse, affranchit de servitude et de redevances Gasbert et Pons del Castanhier, du lieu de Lauzerte, en Quercy. La Chesnaye des Bois se contente de faire remonter la filiation à ce Gasbert del Castanhier qu'il suppose être venu du Poitou s'établir en Quercy à l'époque de la guerre des Albigeois. Beauchet-Filleau en fait le fils d'un Gislebert de Chasteigner, qui aurait vécu en 1219, et le petit-fils d'un Pierre Chasteigner, nommé comme témoin dans une donation faite avant 1168 aux religieux de l'Absie, qui aurait été lui-même un fils puîné d'Hélie Chasteigner, un des auteurs de la maison de Chasteigner de la Roche-Posay. D'après ces mêmes auteurs Gasbert del Castanhier aurait épousé Alix de Loubéjac, dame de Haut-Castel, en Quercy, par contrat passé en 1230 devant Gratecombe, notaire, et se serait engagé par cet acte à substituer à ses armes primitives, qui étaient celles des Chasteigner de la Roche-Posay, celles de la famille de Loubéjac que ses descendants portaient encore au XVIIIe siècle. Le nom de la famille Castaigner, ou del Castanhier, de Lauzerte, figure dans un grand nombre d'actes des XIVe et XVe siècles qui sont mentionnés dans les manuscrits de Chérin ; cependant il paraît difficile de relier entre eux d'une façon certaine les divers personnages nommés dans ces actes et les premiers degrés des généalogies données par la Chesnaye des Bois et Beauchet-Filleau semblent ne pas s'appuyer sur des preuves très rigoureuses.

Jean Castaigner, donzel de Lauzerte, Sgr de Haut-Castel et autres lieux, qui représente le septième degré de la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois, fit son testament le 14 septembre 1500. Il avait épousé Marguerite de Pechpeirou, d'une illustre famille encore existante, et en laissa un très grand nombre d'enfants. Deux de ses fils, Bertrand et Arnaud, furent les auteurs de deux grandes branches ; un autre, Richard, mentionné par les généalogistes anciens comme ayant été moine à Moissac et n'ayant pas laissé de postérité, a cependant été revendiqué comme auteur par une famille de Chasteigner de Burac, du Vivarais, éteinte de nos jours, à laquelle il sera consacré en son lieu une notice spéciale.

Bertrand de Castagnier, auteur de la branche aînée, épousa par

contrat du 7 février 1489 Antoinette del Breil dont il eut plusieurs enfants. C'est à ce contrat de 1489 que le jugement de maintenue de noblesse obtenu en 1698 par ses descendants fait remonter la filiation suivie. Étant devenu veuf, il se remaria par contrat du 22 août 1514 à Anne de Preissac, veuve de Guillaume du Cos, Sgr de Cassemartin, en Gascogne, de laquelle il ne paraît pas avoir laissé de postérité. Son fils, Jean de Castagnier, Sgr de Haut-Castel, puis baron de Loubéjac, se maria le même jour que lui, en 1514, avec Catherine du Cos, dame de Cassemartin, fille de sa belle-mère. Il en eut, entre autres enfants, deux fils ; Claude, qu'il exhéréda, et Émeric. Ces deux frères signèrent le 24 juin 1566 une transaction aux termes de laquelle l'aîné d'entre eux, Claude, recueillit la seigneurie de Cassemartin et les autres biens situés en Gascogne qui venaient de l'héritage maternel tandis que le second, Émeric, gardait les terres de Loubéjac et de Haut-Castel et les autres biens du Quercy. Émeric fut honoré de la confiance du roi Henri III et de la reine Catherine de Médicis ; il épousa le 9 juillet 1564 Anne de Beynac ; sa descendance se partagea en plusieurs rameaux qui possédèrent, entre autres biens, les seigneuries de Haut-Castel et de Saint-Urcisse, en Quercy, et celle de Pomarède, en Comminges, qui furent maintenus dans leur noblesse le 20 septembre 1698, sur preuves remontant à 1514, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, et qui s'éteignirent peu de temps après. Claude Castaigner, Sgr de Cassemartin, près de l'Isle-Jourdain, au diocèse de Toulouse, fils aîné de Jean et de Catherine du Cos de Cassemartin, épousa le 23 juin 1566 Catherine de Larrocan. Il fut père de Gilles Casteigner, Sgr de Cassemartin, qui épousa le 12 février 1584 Paule de Pins-Montbrun, et aieul de René de Castaignier, sieur de Cassemartin et autres lieux, qui épousa Suzanne de Fénelon par contrat du 26 juillet 1626. Deux des fils de celui-ci, Arnaud et Érard, furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Ces deux frères furent maintenus dans leur noblesse l'un le 2, l'autre le 9 août 1698 par jugements de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, après avoir justifié leur filiation depuis le contrat de mariage du 7 février 1489 mentionné plus haut.

L'auteur du premier rameau, noble Arnaud de Castaigner, sieur de Cassemartin, épousa demoiselle Jeanne d'Aymé par contrat passé le 22 octobre 1647 devant Cazenove, notaire à l'Isle-Jourdain. Il produisit le 11 février 1667 ses titres de noblesse devant M. de Lartigue, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux ; dans sa requête il expose qu'il justifie une filiation noble depuis cent soixante-dix huit ans et qu'il se rattache à la famille de Castaigner habituée de temps

immémorial près de Lauzerte, en Quercy. Le 26 mai 1689 il déclara les biens nobles qu'il possédait en Fezensaguet devant Irénée Daspe, commissaire nommé pour la convocation du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée d'Auch, et fut maintenu dans sa noblesse en 1698, comme il a été dit plus haut, avec son fils, noble Hérard de Castaigné. Celui-ci avait épousé le 15 juin 1689 Cécile Dario, fille d'un juge de Lombez. Il fut père de noble Arnaud de Castaigner, Sgr de Cassemartin, qui épousa le 24 mai 1724 Constance de Loran-Lapignière, et grand-père de Jean-Hugues de Castaigner de la Chataigneraie, Sgr de Cassemartin, qui épousa à l'Isle-Jourdain le 4 juin 1768 Guillaumette Lapeyrie, fille d'un contrôleur des guerres. M. de Castaigné prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lectoure. Ce rameau s'est perpétué jusqu'à nos jours à Cassemartin (Gers). Il n'est pas titré. Ses représentants actuels sont connus sous le nom de Chasteigner.

L'auteur du second rameau, Érard de Castaigner, épousa Françoise Dumont. Sa descendance posséda la seigneurie de Grenadette, en Astarac. Ce rameau est aujourd'hui fixé en Bourbonnais. Son chef est connu sous le titre de comte de Castaigner.

L'auteur de la seconde branche, Armand Castaigner, épousa Anne (aliàs Barbe) de Condemène ; il acquit une rente en grains le 8 février 1510. Il fut père de noble Rigal du Castanier, Sgr de Fauré, qui épousa d'abord le 14 octobre 1537 Anne du Luc, dame de Sainte-Foy, puis le 30 juillet 1543 Jeanne de Pellagrue, et aïeul d'Arnaud du Chastanier, Sgr de Fauré, qui épousa en 1588 Marie de Goudail. Les deux fils de celui-ci, Méric-Melchior du Castanier, Sgr de Sainte-Foy, en la juridiction de Tournon, dans l'élection d'Agen, marié en 1637 à Marquise de Gaulejac, et François du Chastanier, Sgr de Fauré, furent les auteurs de deux rameaux.

Noble Arnaud-François du Castanier, Sgr de Sainte-Foy, fils de Méric-Melchior et chef du premier rameau, marié en 1662 à Catherine de Beynac de Tayac, fut maintenu dans sa noblesse le 13 juillet 1666 par jugement de Dupuy, subdélégué en Agenais de Pellot, intendant de Bordeaux, après avoir justifié sa filiation depuis le premier mariage de son bisaïeul en 1537. Il laissa deux fils : 1° Gaspard-Joseph, connu sous le titre de marquis de Chasteigner, dont le fils aîné, connu sous le titre de marquis de la Chastaigneraie, n'eut que des filles de son mariage en 1737 avec Mlle de Pontac et dont le second fils fut nommé évêque de Saintes en 1763 ; 2° Antoine-Arnaud, Sgr de la Brangelie, en Périgord, dont les enfants moururent sans postérité.

François du Chastanier, Sgr de Fauré, auteur du second rameau, fut père de Charles du Chastanier, Sgr de Fauré, qui épousa en 1646 Jeanne de Rouzet, et grand-père de Charles du Chastanier de Sainte-

Foy, Sgr de Fauré, qui épousa le 2 août 1671 Marguerite de Bosredon de la Garénie et qui fut maintenu dans sa noblesse, d'abord le 30 juillet 1666 par jugement de M. de Rabasteins, commissaire subdélégué en Quercy de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 4 février 1698, sur preuves remontant à 1537, par jugement de Samson, intendant de Montauban. Noble Charles du Chatanier, sieur de Saint-Fort, fils du précédent, né à Lauzerte en 1678, épousa le 13 mai 1705 Marie-Thérèse de Laborie. Sa descendance paraît s'être éteinte avec son petit-fils, Charles, connu sous le titre de marquis de Chasteigner, lieutenant-colonel par brevet de 1769, chevalier de Saint-Louis, qui en 1772 était encore célibataire. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que Jeanne-Catherine du Castanier de Sainte-Foy, née en 1734, sœur de cet officier, fit en 1745 pour être admise à Saint-Cyr.

La famille de Castaigner a fourni dans ses diverses branches de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un évêque de Saintes, etc.

Principales alliances : de la Garde, de Mondenard, de Saint-Géry, de Pechpeirou, del Breil 1489, de Preissac 1514, de Pellagrue, du Cos de Cassemartin, de Beynac, de Pins-Montbrun 1584, de la Barthe-Sénac, du Faur (de Pibrac) 1588, de Roquefeuil 1625, de Cruzy-Marcillac 1708, Delpéré, d'Escayrac de Lauture 1678, de Luppé, d'Astorg de Montbartier, Adoue de Sailhas 1678, de Gauléjac 1637, de Montalembert, de Timbrune-Valence 1707, de Pontac 1735, de Bosredon de la Garénie 1671, de la Borie de Rouzet 1705, 1764, de Godailh 1588, Thibaut de la Carte de la Ferté-Sénectère, etc.

CASTAING de la BARTHE.

La famille Castaing de la Barthe, originaire du Libournais, est d'ancienne bourgeoisie.

Elle a fourni un avocat, juge de Pujols, un receveur des décimes, un lieutenant en la juridiction de Rigaud, etc.

Principale alliance : de Filhol vers 1800.

Le nom de Castaing, très répandu en Bordelais, y a été et y est encore porté par plusieurs familles très notables qui sont distinctes de celle des Castaing de la Barthe. Les représentants de quelques-unes de ces familles firent enregistrer leur blason à l'Armorial général 1696.

Arnaud Castaing, jurat et négociant de Bordeaux, fut anobli en juillet 1743 par lettres patentes du roi Louis XV dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il portait les armes suivantes : d'*argent à un châtaigner de sinople, fruité d'or, planté sur une terrasse*

au naturel et un canton échiqueté d'or et de gueules de trois traits.

On trouve aussi à Toulouse une famille Castaing qui a donné deux conseillers au Parlement de cette ville en 1659 et 1718.

CASTAN de la ROQUE.

Famille fixée en Languedoc sur laquelle les renseignements font défaut.

On trouve que Guillaume-Joseph Castan fut pourvu en 1783 de l'office anoblissant de président-trésorier de France au bureau des finances de Montpellier.

CASTANET d'ARMAGNAC (de). Voyez : Armagnac de Castanet (d').

CASTANIER, ou CASTAIGNER, (de). Voyez : Castaigner (de).

CASTANIER de CLERMONT-LODÈVE. Armes : *d'argent à un châtaignier de sinople, fruité d'or, planté sur une terrasse du même ; au chef d'azur chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'argent.*

Il existait au XVIIIe siècle une famille Castanier, ou Castanier d'Auriac, qui, après avoir acquis dans la finance une fortune considérable, occupa de hautes charges de magistrature. On trouvera sur cette famille d'intéressants renseignements dans les *Généalogies des Fermiers généraux*, du duc de Caraman. Jean-François Castanier d'Auriac fut de 1723 à 1738 conseiller, puis maître des requêtes, au Parlement de Toulouse. Son parent, François Castanier, d'abord agent de change, puis directeur de la Compagnie des Indes et fermier général, décédé en 1759 sans laisser de postérité, avait acquis de Jeanne-Pélagie d'Albert de Luynes, veuve en 1705 de Louis de Guilhem de Castelnau, comte de Clermont-Lodève, marquis de Cessac, décédée en 1756, l'importante terre de Clermont-Lodève, en Languedoc, qui avait le titre de baronnie et qui donnait à ses propriétaires entrée aux États de la province. Guillaume Castanier d'Auriac, frère de ce financier, acquit lui-même une grande fortune grâce à d'heureuses spéculations. Son fils, Guillaume Castanier d'Auriac, né en 1702, conseiller au Parlement de Toulouse en 1725, plus tard conseiller d'État et premier président au Grand Conseil, décédé en 1765, recueillit la terre de Clermont-Lodève après la mort de son oncle. De son mariage en 1738 avec Louise de Lamoignon, il n'avait eu qu'un fils, François-Guillaume, né en 1739, premier avocat général au Grand Conseil, qui mourut avant lui le 30 juillet 1762 sans avoir contracté d'alliance. Après sa mort la terre de Clermont-Lodève fut vendue à la famille de Lordat.

A la même souche peut avoir appartenu une famille CASTANIER DE COUFFOULENS qui donna au XVIIIe siècle deux présidents au Parlement de Toulouse.

Il existait de nos jours une famille CASTANIER qui était peut-être une branche collatérale, en tout cas demeurée non noble, de la famille Castanier d'Auriac dont il vient d'être parlé. On trouvera sur cette famille d'intéressants détails dans la *France protestante* de Haag. Elle était originaire de Marvejols, en Gévaudan, et descendait de Pierre Castanier qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, quitta cette ville pour aller se réfugier à Genève. Étienne Castanier, de Marvejols, fils de celui-ci, marié en 1713 à Catherine Bardin, se fit recevoir bourgeois de Genève en 1731. Son petit-fils, Jean-Antoine Castanier, né à Genève en 1781, rentra en France et y épousa Marie-Rose de Chartier de Lobinière. Il fut père de Pierre-Louis Castanier, général de cavalerie, qui, dans les dernières années de sa vie, se crut en droit de relever le titre de comte de Clermont-Lodève porté au XVIIIe siècle par deux membres de la famille Castanier d'Auriac.

La famille de Guilhem de Castelnau, dont le chef portait le titre de comte de Clermont-Lodève, était une des plus considérables de la noblesse du Languedoc. Elle portait pour armes : *fascé d'or et de gueules, au chef d'hermines.* Son dernier représentant mâle, le comte de Clermont-Lodève, aide de camp du duc de Berry, avait épousé Mlle de Caumont-la-Force qui se remaria au marquis de la Grange et qui mourut en 1869, à l'âge de 66 ans. Marie-Joséphine de Guilhem de Clermont-Lodève, sœur du précédent et dernière du nom mourut à Arles en juin 1861 à l'âge de 83 ans.

Jean-Jacques CASTANIÉ, né en 1775 à Carlucet (Lot), retraité colonel en 1823, commandeur de la Légion d'honneur, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 24 août 1811 et reçut en même temps les armes suivantes : *tiercé en bandes : de sinople au bouclier d'argent, de gueules au signe des chevaliers légionnaires et d'azur à trois croissants d'argent, 2 et 1.*

Une famille CASTANIÉ, demeurant à Tourbes, demanda inutilement en octobre 1869, puis en juillet 1874, l'autorisation de joindre à son nom celui d'une famille Donzon de Villespassant, alors éteinte, dont elle descendait en ligne féminine.

CASTARÈDE (de). Armes : d'*azur à une croix d'argent ; au chef d'or chargé d'un lévrier passant de sable.*

Jean CASTARÈDE, dit l'aîné, né en 1739 à Fleurance (Gers), était sous Louis XVI négociant à Bordeaux. Son fils, Pierre-Armand Castarède,

né à Bordeaux en 1777, négociant dans cette ville, fut anobli le 17 novembre 1818 par lettres patentes du roi Louis XVIII.

Principale alliance : de Bonfils.

CASTEIGNER, ou CASTAIGNER (de). Voyez : CASTAIGNER (DE).

CASTÉJA (de Biaudos de). Voyez : BIAUDOS DE CASTÉJA (DE).

CASTEL (de). Armes : *coupé de gueules et d'hermines, au lion de l'un en l'autre, armé et couronné d'or.*

La famille DE CASTEL appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne. Elle a eu pour berceau la terre de son nom située non loin de Josselin, en la paroisse de Saint-Servant, au diocèse de Vannes, terre qu'elle n'a jamais cessé de posséder jusqu'à nos jours.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1669 en fait remonter la filiation suivie à Piot, Sgr de Castel, vivant en 1390, dont un fils, Philippe de Castel, encore vivant en 1415, épousa vers 1380 Jeanne de Chardonnay, héritière de la seigneurie de son nom, en la paroisse du Rheu, au diocèse de Rennes, et de la seigneurie de la Ville-Caro, en la paroisse de Lanouée, au diocèse de Saint-Malo, et dont un autre fils, Olivier de Castel, fut en 1406 du nombre des légataires du connétable de Clisson, son parrain. Olive de Castel était en 1463 demoiselle d'atours de la duchesse de Bretagne.

La famille de Castel figure de 1426 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Saint-Malo, de Rennes et de Vannes. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, sur preuves de dix générations, par arrêt du 8 avril 1669. Deux de ses représentants, François et Clément de Castel, signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

Plus ancienne qu'illustre, la famille de Castel a produit peu de personnages de marque ; elle compte cependant parmi ses membres des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : Pinczon du Sel, de la Monneraye, de la Bourdonnaye, Maillard de la Morandais, Bernard de Courville, etc.

Il a existé en Bretagne une autre famille DE CASTEL qui portait pour armes : d'*azur à un château d'argent*. Le chef de cette famille, Pierre Castel, sieur de la Renaudière, maître des eaux et forêts, puis connétable de Rennes, fut débouté de ses prétentions nobiliaires en 1699 par jugement de l'intendant de la province. Il eut un fils unique qui mourut sans postérité.

La vieille race bretonne à laquelle a été consacrée la présente

notice ne doit pas non plus être confondue avec une famille DE CASTEL DE SAINT-PIERRE qui appartenait à la noblesse du Cotentin et dont plusieurs représentants formèrent des établissements en Bretagne. Cette famille portait pour armes : *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois roses d'or, deux en chef et une en pointe.* On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Cabinet d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Son auteur, Raoul Castel, marié à Raoulette de Grouchy, fut anobli aux francs-fiefs en 1471 moyennant une finance de trente livres. Il fut père de Guillaume Castel, Sgr de Ranville, près de Caen, marié à Jeanne du Prail, qui fut maintenu dans sa noblesse le 21 mars 1528 par arrêt de la Cour des aides de Rouen, et grand-père de Richard Castel, Sgr de Ranville, marié en 1558 à Jeanne Acher, qui fut maintenu dans sa noblesse le 15 mars 1569 par arrêt de la même Cour. Le petit-fils de ce dernier, Charles de Castel, gouverneur de Valognes et bailli du Cotentin, marié en 1642 à Marie Gigault de Bellefonds, obtint par lettres patentes de février 1644 l'érection en baronnie de sa seigneurie de Saint-Pierre-Église, en l'élection de Valognes, fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, et mourut en 1676. Il laissait plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 21 février 1704 par un arrêt du Conseil d'État. L'aîné de ces fils, Bon-Thomas de Castel, connu sous le titre de marquis de Saint-Pierre, fit en 1694 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils unique, Bernardin-Joseph, né en 1679 à Saint-Pierre-Église, au diocèse de Coutances, et décédé dans la suite sans laisser de postérité. Le second, Charles, né en 1658, fut le célèbre abbé de Saint-Pierre, aumônier de la duchesse d'Orléans, décédé en 1743, qui fut admis à l'Académie française en 1695 et qui fut exclu de cette assemblée en 1718 pour avoir porté un jugement malveillant sur le gouvernement de Louis XIV. Les deux plus jeunes, Louis-Hyacinthe et Antoine-François, furent admis dans l'ordre de Malte en 1681. Louis-Hyacinthe devint dans la suite un officier de marine distingué, fut aide de camp de Vauban et épousa à Brest en 1688 Françoise de Kerven. Il fut père de Louis-Sébastien de Castel, connu sous le titre de marquis de Crèvecœur, né à Brest en 1691, mestre de camp de cavalerie, qui fut le dernier représentant de sa famille et qui survécut à son fils unique, décédé en 1746 au siège de Charleroy.

Une autre famille DE CASTEL, également normande, portait pour armes : d'*or à un château de sable.* Son auteur, Jean Castel, fut anobli par lettres patentes de juin 1593. Il fut le grand-père d'Arthur Castel, sieur de Benneville, en l'élection de Carentan, qui, étant âgé

de 65 ans, fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche en 1666, par jugement de l'intendant Chamillart, avec ses deux neveux, Charles et René-Vivien, mineurs, demeurant à Valognes.

CASTEL (du). Armes : d'*azur à trois petits châteaux d'argent*, 2 *et* 1.

La famille du Castel appartient à l'ancienne bourgeoisie de Picardie. On en trouvera l'histoire complète dans l'excellent ouvrage que M. Dournel a consacré aux maieurs de Péronne et à leurs familles.

Deux de ses représentants, Augustin du Castel, avocat, et Michel du Castel, également avocat, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Amiens).

Alexandre du Castel, qui était chef de la famille à l'époque de la Révolution, mourut en 1810 au château de Breuil, près de Nesle, laissant quatre fils : 1° Louis du Castel, né à Péronne en 1783, qui a laissé une nombreuse postérité et qui a été le grand-père maternel de M. le docteur Bucquoy, de l'Académie de médecine ; 2° Clément du Castel, né en 1789, dont la descendance est éteinte ; 3° Alexandre du Castel, né en 1791, dont les deux fils furent prêtres ; 4° Charles du Castel, né en 1793, dont la descendance subsiste. Alexandre du Castel eut un frère puîné, Vincent, né en 1768, avoué à Péronne, qui a été l'auteur d'une branche cadette.

La famille dont il vient d'être parlé n'a aucun rapport avec une famille du Castel de Neuvillette qui appartenait à la noblesse de l'élection d'Arques, sur les confins de la Normandie et de la Picardie. Cette dernière famille portait pour armes : d'*argent à trois chevrons d'azur sommés d'une merlette de même* (aliàs *de sable*). On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois ; cet auteur la dit originaire de Vermandois d'où elle serait venue vers 1500 se fixer au comté d'Eu. Ses représentants, François du Castel, sieur de Neuvillette, et Pierre du Castel, sieur du Rosay, frères, demeurant à Biville, dans l'élection d'Arques, furent maintenus dans leur noblesse le 10 février 1670 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. François-Joachim du Castel de Neuvillette épousa en 1714 Mlle de Belleval ; il en eut deux fils, tous deux officiers, qui demeurèrent célibataires et qui furent les derniers représentants de leur famille.

Une branche de cette famille subsistait sous Louis XIV dans les élections de Soissons et de Noyon. Elle fut maintenue dans sa noblesse en août 1670 par arrêt du Conseil d'État.

CASTELAIN de LISPRÉ. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1778) : *coupé : en chef de gueules au château flanqué de deux tours*

rondes, pavillonnées d'argent; en pointe de sable à une fleur de lys d'argent accostée en chef de deux étoiles à six rais d'or.

Le nom de Castelain, ou Castellain, est porté en Flandre par un très grand nombre de familles distinctes. On trouvera une généalogie très complète de la famille CASTELAIN DE LISPRÉ, la seule de ces familles qui soit arrivée à la noblesse, dans les *Généalogies lilloises* de M. Denis du Péage, actuellement en cours de publication dans les *Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai.*

Ce travail fait remonter la filiation à un Jacquemes Castelain dont le fils, Jean Castelain, né à Lezennes, acquit en 1422 la bourgeoisie de Lille et dont deux petits-fils, Mathieu et Guillaume Castelain, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, demeurée non noble, s'éteignit dans la première moitié du XVIIIe siècle; un de ses représentants, Philippe Castellain, avocat à Lille, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

La seconde branche, aujourd'hui seule existante, était représentée sous Louis XIV par André Castelain, baptisé à Lille en 1658, receveur de l'hôpital Comtesse, procureur du Roi aux eaux et forêts de la gouvernance de Lille, bourgeois de Lille par acquisition du 5 février 1683, qui épousa cette même année Marie-Agnès Deleruyelle et qui mourut en 1722. Baudouin-Joseph Castelain, fils aîné d'André, receveur des consignations de la gouvernance de Lille en 1735, fut père d'Albéric Castellain, né en 1720, qui fut créé en 1751 greffier principal au bureau des finances de la généralité de Lille et qui mourut sans postérité en 1766. Pierre-Joseph Castelain, fils puîné d'André, né en 1695, procureur du Roi aux eaux et forêts, receveur des consignations, bourgeois de Lille, décédé en 1762, continua la lignée. Son fils, Louis-Joseph Castellain, Sgr du Petit-Vendeville, des Cleps et de Lispré, né à Lille en 1738, marié en 1761, décédé à Loos en 1827, fut pourvu le 28 juillet 1761 de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Lille, puis le 26 juillet 1786 de l'office, également anoblissant, de secrétaire du Roi, contrôleur près le Parlement de Flandre; il obtint de d'Hozier le 13 décembre 1787 le règlement de ses armoiries. Il laissa plusieurs fils : 1° Casimir Castelain des Cleps, né en 1765, dont le fils mourut à Lille en 1855 sans avoir été marié; 2° Albéric-Joseph Castelain de Lispré, né en 1767, capitaine au service d'Autriche pendant l'émigration, marié à Lille le 30 germinal an XI à Mlle le Mesre du Châtel, décédé à Loos en l'an XIII, qui a continué la descendance en France; 3° Charles Castelain, né en 1771, officier à l'armée des Princes, puis au service de l'Autriche, dont un fils, employé de l'administration des finances en Bohême, a laissé deux enfants; 4° Joseph Castelain, né en 1772,

décédé à Loos en 1814, dont la fille épousa M. le Roux du Chatelet et dont les trois fils demeurèrent célibataires. Albéric-Joseph Castelain de Lispré, né à Lille le 20 messidor an XIII, fils d'Albéric-Joseph, épousa en 1835 Mlle d'Assignies. La famille Castelain de Lispré s'éteint en France avec son fils, Meurisse-Albéric Castelain de Lispré, né à Lille en 1837, officier de chasseurs à pied, qui n'a eu qu'une fille de son mariage en 1866 avec Mlle Courlet de Boulot.

Principales alliances : de Madre 1763, 1820, le Mesre 1787, 1803, le Roux du Chatelet vers 1795 et vers 1825, d'Assignies 1835, Courlet de Boulot 1866, de Girval 1861, de Toytot 1864, etc.

CASTELBAJAC (de). Armes : *d'azur à une croix alaisée d'argent, surmontée de trois fleurs de lys d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *une tête humaine de carnation.* — Supports : *deux lions au naturel.* — Cri de guerre : *Bigorre! Bigorre! Castelbajac!* — Devise : *Lilia in cruce floruere.*

La maison de Castelbajac est une des plus illustres de la noblesse du midi de la France. Il en existe un assez grand nombre de généalogies imprimées dont les principales ont été données par la Chesnaye des Bois et par Saint-Allais. On trouvera aussi beaucoup de renseignements sur les Castelbajac dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres ; on trouvera particulièrement dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la branche de Barbazan dressée en 1768.

La maison de Castelbajac a eu pour berceau l'importante seigneurie de son nom, située à quatre lieues de Castelnau-de-Magnoac, qu'elle possédait dès les temps les plus reculés du moyen âge et qui portait le titre de première baronnie de la Bigorre. Une tradition très ancienne, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre d'un Eneco Aristo, comte de Bigorre, qui vers l'an 829 conquit la Navarre sur les Sarrasins et qui en fut le premier roi ; cette tradition vient probablement de ce que les armes primitives des Castelbajac : *d'azur à une croix d'argent*, étaient les mêmes que celles des rois de Navarre. Jean, premier auteur connu de la famille, portait dès les premières années du XIe siècle le titre de baron de Castelbajac. On lui attribue pour fils, mais sans preuves certaines, un Arnaud-Raymond, chevalier, baron de Castelbajac, qui en 1078 rendit hommage de ses terres à Centulle, comte de Bigorre, et qui lui donna pour caution son frère, Guillaume-Arnaud, et plusieurs autres seigneurs du pays. Bernard, baron de Castelbajac, fils présumé du précédent, et quelques autres seigneurs sont mentionnés avec la qualification de *principes terræ meæ* dans un acte passé le 1er avril

1080 par Centulle, comte de Bigorre ; ce même Bernard assista le 14 octobre 1096 à la dédicace de l'église de Saint-Pé de Générès. Le nom des barons de Castelbajac figure dans un très grand nombre de chartes des XIIe et XIIIe siècles, sans que l'on puisse relier entre eux ces seigneurs d'une façon bien certaine. La maison de Castelbajac se partagea à cette époque en deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours et dont on n'a pu déterminer exactement le point de jonction. On suppose que ces deux branches ont eu pour auteurs les deux fils, Arnaud-Raymond et Pierre, d'un Arnaud-Raynaud, baron de Castelbajac, qui est mentionné dans des chartes des années 1244, 1274, 1281 et 1282.

Arnaud-Raymond, sire et baron de Castelbajac, Sgr de Montastruc, Séméac, etc., que l'on croit avoir été l'auteur de la branche présumée l'aînée, est mentionné dans des actes de 1283, 1292, 1296. On ignore le nom de sa femme. On lui attribue pour fils noble et puissant Bernard, sire et baron de Castelbajac, mentionné dans un certain nombre d'actes de la première moitié du XIVe siècle, à partir duquel la filiation de cette branche est à peu près régulièrement établie. Ce Bernard de Castelbajac avait épousé Blanche de Comminges qui, étant veuve, fit son testament la veille de la Saint-Pierre de l'an 1340. Il en eut deux fils, Arnaud-Raymond et Bernard, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier rameau, issu d'Arnaud-Raymond, fut fort puissant. Un de ses représentants, Arnaud-Raymond, épousa Jeanne de Barbazan, fille du maréchal de l'armée du roi de France en Guienne et sœur du fameux Arnaud-Guilhem de Barbazan, surnommé *le chevalier sans peur et sans reproche.* Ce rameau s'éteignit avec Bernard, sire et baron de Castelbajac, Sgr de Séméac, Campistrous, etc., conseiller et chambellan du roi de Navarre, qui mourut vers 1550 sans avoir eu de postérité de deux alliances successives avec Marguerite d'Espagne et avec Claire de Laval de Vabres. Après la mort de ce gentilhomme la baronnie de Castelbajac passa à sa sœur Louise, dame d'honneur de la reine de Navarre, mariée par contrat du 16 septembre 1524 à Jean de Durfort de Duras, Sgr de Rauzan, Pujols et Civrac, qui, étant veuve, fit son testament le 8 janvier 1556. Les Durfort conservèrent la baronnie de Castelbajac jusque dans la première moitié du XVIIIe siècle, époque à laquelle, comme il sera expliqué plus loin, elle fit retour à la famille de ses possesseurs primitifs.

Bernard de Castelbajac, chevalier, auteur du second rameau, eut en partage les terres de Sarragassies, Sion, Beaulat, etc., situées dans le Fezensac, prit une part brillante aux guerres de son temps et était mort en 1361. De son mariage avec Jeanne de Panassac, il laissa un

fils, Bernard de Castelbajac, chevalier, Sgr de Rouède, Panassac, Saragassies, etc., qui prit part aux guerres contre les Anglais et qui était mort quand sa femme, Mondine de Ferrabouc, fit son testament le 18 juin 1412. Un représentant de cette branche, Bernard de Castelbajac, dit le chevalier Vert, se distingua par sa vaillance dans les guerres de la fin du xve siècle, fut nommé gouverneur de Pescaire, en Italie, par le roi Louis XII, en récompense de ses *grands et notables services*, répara cette place et la défendit jusqu'à sa mort arrivée le 21 juillet 1510. Il ne laissa qu'une fille et ce fut son frère, Jean de Castelbajac, chevalier, Sgr de Bernet, Béres, Traversères, etc., qui continua la lignée. Celui-ci fut le trisaïeul de Jean de Castelbajac, chevalier, Sgr de Bernet, Tajac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui, lors de la grande recherche commencée en 1666, fut maintenu dans sa noblesse, sur preuves remontant à 1392, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Jean de Castelbajac avait épousé Jeanne d'Aurout; il en eut deux fils, tous deux appelés Bernard. L'aîné de ces deux frères épousa en 1679 Jeanne de Mauléon d'Urban et n'en eut que trois filles dont l'aînée, Marie-Anne, épousa en 1693 Godefroi de Durfort de Duras, marquis de Castelbajac, premier baron de Bigorre : le fils unique né de ce mariage mourut prématurément et après sa mort la terre de Castelbajac, sortie de la famille au xvie siècle, fit retour à son grand-oncle maternel, Bernard de Castelbajac, second fils de Jean et de Jeanne d'Aurout. Celui-ci prit alors les titres de marquis de Castelbajac et de premier baron de Bigorre qui, depuis cette époque, furent conservés par le chef de cette branche; il avait épousé Catherine de Cardaillac-Lomné. Son petit-fils, Jean, marquis de Castelbajac, né au château de Montastruc en 1753, marié en 1780 à Anne-Louise de Cazalés, sœur du célèbre orateur royaliste, fit cette même année, d'après Saint-Allais, des preuves de noblesse devant Chérin pour être admis aux honneurs de la Cour de France; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bigorre et mourut en 1816. Il fut père d'Armand, marquis de Castelbajac, né au château de Ricaud en 1785, général de division, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, sénateur en 1857, grand officier de la Légion d'honneur, marié en 1824 à Mlle de la Rochefoucauld, décédé en 1864 au château de Caumont, et grand-père de Gaston, marquis de Castelbajac, ancien écuyer de Napoléon III, qui a eu deux fils de son second mariage en 1869 avec Mlle de Valon.

L'autre branche de la maison de Castelbajac se distingue par le surnom de sa baronnie de Barbazan. On croit qu'elle descend d'un Pierre de Castelbajac, chevalier, viguier à vie de Goudon, Sgr de Laguyan et de Caumont, en Pardiac, qui est mentionné dans un acte

du 1er septembre 1283 et qui est nommé dans une enquête faite en 1300 avec son frère, Arnaud-Raymond, auteur présumé de la branche dont il vient d'être parlé. Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin ne fait remonter la filiation de cette branche qu'à un Arnaud-Raymond, chevalier, sire de Castelbajac, maréchal de Bigorre, que l'on croit avoir été fils du précédent et qui est mentionné dans un acte du 11 février 1309. Saint-Allais rapporte que ce gentilhomme passa une transaction en 1326 avec son cousin germain, Arnaud-Raymond, baron de Castelbajac, qui voulait le contraindre comme cadet à charger ses armoiries d'une brisure. Il avait épousé Brunissende de Cabanac et fut père de Pierre de Castelbajac, Sgr de Lubret et de Cabanac, marié à Miremonde de Mun, qui servit dans les guerres contre les Anglais et qui continua la descendance. Le chef de cette branche, Manaud de Castelbajac, chevalier, Sgr de Casteljaloux, en Armagnac, de la ville de Rabastens, etc., marié en 1681 à Marie d'Asson, fut maintenu dans sa noblesse le 25 février 1700, sur preuves remontant à 1535, par jugement de Legendre, intendant de Montauban. Son arrière-petit-fils, Louis-Gaston, né en 1746, connu sous les titres de marquis de Castelbajac et de baron de Barbazan, fit en 1785, d'après Saint-Allais, des preuves de noblesse au Cabinet des Ordres du Roi dans le but d'être admis aux honneurs de la Cour. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bigorre et laissa de son mariage en 1768 avec Mlle de Percin deux fils, Arnaud-Raymond et Barthélemy, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Arnaud-Raymond, marquis de Castelbajac, baron de Barbazan, né en 1774, fut élevé parmi les pages du comte de Provence, devint dans la suite colonel, épousa Eléonore de Cabarrus, cousine germaine de Mme Tallien, et mourut en 1854 au château de la Cassagne (Hautes-Pyrénées) laissant deux fils qui ont eu l'un et l'autre une nombreuse postérité.

L'auteur du second rameau, Barthélemy, vicomte de Castelbajac, né en 1776 à Vic-en-Bigorre, officier à l'armée des Princes, député du Gers sous la Restauration, directeur des douanes en 1824, conseiller d'État, grand officier de la Légion d'honneur, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du roi Charles X du 5 novembre 1827 et fut autorisé par lettres patentes du 10 juin 1828 à instituer un majorat au titre de baron-pair ; il mourut à Pau en 1868. De son mariage en 1799 avec Mlle de Rey de Saint-Géry, il laissa un fils, Paul-Raymond, vicomte de Castelbajac, qui épousa en 1835 Mlle de Bosredon-Combrailles. Ce rameau s'éteint avec Jean-Adrien, vicomte de Castelbajac, fils de celui-ci, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage en 1879 avec Mme du Chatel, née Archambault.

La maison de Castelbajac a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un gouverneur du Périgord au XIVe siècle, des sénéchaux de Bigorre à la même époque, un chambellan du roi Charles VII, un grand nombre de gentilhommes et de dames attachés à la personne des rois et des reines de France, de vaillants officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Principales alliances : de la Rochefontenilles, de Comminges, d'Esparros, de Jussan, de Montesquiou 1359, 1400, de Barbazan, de Coaraze, d'Aure de Larboust, de Barèges, de Pardaillan 1453, 1615, de Montlezun 1492, de Lavedan, de Navailles, d'Estaing, de Durfort de Duras 1524, 1693, d'Espagne, de Laval-Vabres, d'Orbessan, de Ferrabouc, d'Antin, de la Barthe de Giscaro et de Thermes 1526, 1856, de Bezolles 1465, de Lavardac 1458, d'Isalguier-Clermont, de Béon 1540, 1582, de Faudoas 1619, du Bouzet, de Binos 1608, de Mauléon d'Urban, de Timbrune de Valence, de Cardaillac-Lomné, de Cazalés 1780, de Mac-Mahon, de la Rochefoucauld 1824, Oudinot de Reggio 1849, Alfonso de Aldama de Montelos 1855, de Valon 1869, de Villeneuve 1829, le Tonnelier de Breteuil 1878, de Serre de Saint-Roman 1878, de Mun, de Bruyères-Chalabre 1567, d'Asson 1681, d'Armagnac 1715, de Percin 1768, de Rey de Saint-Géry 1799, de Fournas de la Brosse de Fabrezan 1880, du Cos de la Hitte 1883, de Bosredon 1835, de Terride, de Bénac, etc.

CASTELBON de BEAUXHOSTES.

M. Castelbon, ayant épousé Mlle de Beauxhostes, d'une vieille famille noble du Languedoc à laquelle il a été consacré une notice au cours de cet ouvrage, leur fils, Fernand Castelbon, né à Béziers en 1859, demanda le 29 juillet 1884, avec l'assentiment du comte de Beauxhostes, son oncle, l'autorisation de porter régulièrement le nom de CASTELBON DE BEAUXHOSTES sous lequel il était connu. Sa sœur a épousé le marquis de Mauléon-Narbonne.

On ignore si c'est à cette famille que l'on doit rattacher un Jean Castelbon, bourgeois de Puylaurens, en Languedoc, que l'on trouve avoir eu son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Lavaur).

CASTELET (de Laurens de). Voyez LAURENS-CASTELET (DE).

CASTELET (de Coye de). Voyez COYE DE CASTELET (DE).

CASTELET (Lombard de). Voyez LOMBARD DE CASTELET.

CASTELJAU (de Faget de). Voyez FAGET DE CASTELJAU (DE).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME I

ABSOLUT de la GASTINE.

François-Charles Absolut de la Gastine, colonel du génie, qui fut créé baron de l'Empire par lettres du 24 juin 1808, demeura célibataire. Son frère aîné, Claude-François, né en 1746, fut le grand-père d'Alphonse-Edme Absolut de la Gastine, né en 1806, marié à Mlle de Monsures, qui fut autorisé par décret impérial du 26 avril 1865 et par lettres patentes du 17 mai suivant à relever le titre de baron accordé à son grand-oncle et de qui descendent les représentants actuels.

ADELSWARD (d').

Georges-Nicolas d'Adelsward, né à Longwy en 1811, naturalisé français en 1832, ministre de Suède en France, commandeur de la Légion d'honneur, décédé sans postérité en 1870, fut confirmé le 11 juillet 1866 par décret de Napoléon III dans la possession du titre de baron accordé en 1770 à son bisaïeul par le roi de Suède. Il eut un frère, Reinhold-Oscar d'Adelsward, député de la Moselle en 1849, marié en 1843 à Mlle Steiner, dont la descendance subsiste en France.

AIROLLES (d'), ou AIROLLES. Armes : *coupé en chef de gueules à l'aigle éployée de sable et en pointe d'azur à trois quintefeuilles d'argent.*

La famille Airolles, ou d'Airolles, est anciennement connue à Carcassonne. M. Mahul en a donné une généalogie dans ses *Cartulaires de Carcassonne*. Il en fait remonter la filiation à Jean Airolles, originaire du Vigan, qui épousa en 1629 Marguerite de Soulages. Joseph Airolles, né en 1669, petit-fils des précédents, riche manufacturier en draps, marié à Toinette de Ramel, fut premier consul de Carcassonne en 1728. Un de ses petits-fils, Paul Airolles, décédé en 1817, fut curé de la cathédrale de Carcassonne. Un autre, Joseph

Airolles, né en 1737, Sgr du marquisat de Cavanac, premier consul de Carcassonne, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la généralité de Montauban et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne. Joseph Airolles avait épousé en 1761 Catherine Pascal dont il eut six enfants. Un de ses fils, Paul-Joseph Airolles, né en 1764, maire de Carcassonne, démissionnaire en 1830, est décédé en 1851 laissant cinq enfants. Un autre, Jean-Baptiste Airolles, est décédé à Bayonne en 1849 laissant deux fils.

Principales alliances : Mahul, de Rivals, etc.

ALAYER de COSTEMORE (d'). Armes : d'*azur à un laurier d'or de trois branches soutenu d'un croissant de même ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille D'ALAYER est originaire de Digne, dans la Haute-Provence, et a possédé divers domaines dans les environs de cette ville. Le marquis de Boisgelin en a donné une généalogie en 1899 dans le *Bulletin des Basses-Alpes*. Joseph Alayer, auquel cet auteur fait remonter la filiation, était marchand à Digne en 1596 et avait épousé Marguerite Autard. Il fut père de François Alayer, marchand à Digne, qui acheta une partie du fief de Champourcin et qui figure avec la qualification d'écuyer dans un acte de 1611, et grand-père de Jean d'Alayer qui épousa Élisabeth Rossan et qui continua la descendance[1].

ALRIC (d').

Famille d'ancienne bourgeoisie, originaire du Rouergue.

M. Alric de Prévinquières était en 1789 conseiller en la sénéchaussée et au présidial de Villefranche-de-Rouergue.

Jean-Alexandre Alric de Prévinquières épousa vers 1800 Anne Constans de Sagnes. Il en eut un fils, Jean-Georges Alric de Prévinquières, qui épousa Mlle Gleyrose et dont la descendance subsiste sous le seul nom de : D'ALRIC.

Principales alliances : Constans de Sagnes, de Guiringaud.

AMBERT.

L'auteur de cette famille, Jacques AMBERT, était sous Louis XVI marchand à Saint-Céré (Lot). Son fils, Jacques Ambert, né à Saint-Céré en 1765, général de division, grand officier de la Légion d'hon-

[1] La notice consacrée à la famille d'Alayer de Costemore dans le premier volume de cet ouvrage a été complétée grâce à une aimable communication de M. le baron du Roure.

neur, marié en 1796 à Mlle de Malartic, décédé à la Guadeloupe en 1851, avait été créé baron de l'Empire par décret du 6 novembre 1813 qui, en raison des événements politiques, ne put être suivi de lettres patentes. Le général Ambert laissa une fille mariée au général baron Dufour et deux fils dont le second, Camille, a laissé postérité. L'aîné de ces fils, Joachim-Alexandre Ambert, né en 1804 à Caillac (Lot), député du Lot en 1848, général de brigade en 1857, conseiller d'État, grand officier de la Légion d'honneur, décédé en 1890, fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de baron par lettres patentes du 1er février 1865; il avait épousé Mlle Hopkins dont il n'eut que deux filles.

ANDRÉ (d').

Antoine-Maurice, connu sous le titre de marquis D'ANDRÉ, sénateur du Second Empire, décédé en 1860, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 7 décembre 1830. Il eut une fille, la marquise de Grandval, et deux fils qui moururent sans postérité. Les représentants actuels de la famille d'André descendent de son frère, Alphonse-Maxime, créé vicomte par lettres du 22 décembre 1817.

ANGERVILLE d'AUVRECHER (d').

Le chef de la famille D'ANGERVILLE D'AUVRECHER fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de marquis par décret de Napoléon III du 1er août 1864. Son cousin, Alphonse d'Angerville, né en 1804, conseiller à la Cour d'appel, fut confirmé dans la possession du titre de comte par décret du même prince du 16 août 1864; il n'a pas laissé de postérité.

ANSELME (d').

L'auteur de cette famille, Bernard, est appelé honorable homme Bernard ANSELME, marchand florentin, dans une cession de créance du 4 mai 1450; dans le même acte est mentionné son fils, discret homme Jean Anselme. Lena N..., veuve d'honorable homme Bernard Anselme, de Florence, demeurant à Avignon, fit son testament dans cette ville le 31 octobre 1474 en faveur de ses fils, Pierre, Jean, Antoine et Charles, ce dernier marchand à Avignon. Dominique, fils de Jean, fonda une imprimerie à Avignon dans les dernières années du xve siècle[1].

ANTHÈS de HEECKEREN (d').

Georges-Charles d'ANTHÈS, né en 1812, fils adoptif du baron van

[1] Consulter les *Notes sur l'origine de l'imprimerie à Avignon* par M. de Blégier.

Heeckeren, ministre et chargé d'affaires de Hollande en Russie, fut, par diplôme du roi des Pays-Bas du 19 mai 1836, inscrit dans la noblesse néerlandaise sous le titre de baron van Heeckeren et autorisé à porter les armes de la famille de Heeckeren; il fut confirmé dans la possession du titre de baron par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 2 septembre 1843; sa descendance subsiste. C'est par erreur que l'on a dit dans la notice consacrée à la famille d'Anthès qu'il était au milieu du XIXe siècle l'unique représentant de cette famille. Il avait, en effet, un frère, Alphonse-Lothaire d'Anthès, né en 1813, qui fut conseiller général du Haut-Rhin, et deux cousins germains.

AOUST de ROUVÉZE.

Cette famille est originaire du Vivarais et non pas du Nivernais comme il avait été dit par suite d'une faute d'impression.

ARCUSSIA (d').

Charles D'ARCUSSIA DU REVEST, page du Roi en 1725, fut le dernier représentant mâle de sa branche; il épousa en 1737 Mlle de Sabran, puis en 1740 Mlle de Belsunce, et ne laissa que deux filles, nées du second lit, Mmes de Benault de Lubières et de Forbin des Issarts.

ARGUESSE (d').

Le général baron DARGUESSE, décédé en 1901, fut autorisé le 19 novembre 1859 par décret de Napoléon III à substituer à son nom celui de : D'ARGUESSE.

ARRAS (d').

Plusieurs représentants de cette famille furent autorisés le 21 avril 1869 par décret de Napoléon III à substituer au nom de DARRAS, en un mot, celui de : D'ARRAS.

ARTIGUES (d').

La famille D'ARTIGUES, anoblie en 1721, compte encore des représentants à Grenade-sur-l'Adour. Elle n'a aucun rapport avec une famille DARTIGUE, aujourd'hui D'ARTIGUES, de la même région, qui en a adopté les armoiries et dont un représentant fut créé baron romain en 1881.

ASTUGUE de BUZON (d').

La famille D'ASTUGUE DE BUZON, actuellement existante, est distincte des familles d'Astugue qui ont appartenu à la noblesse de l'Armagnac et du Rouergue. Elle paraît être originaire du bourg de Galan,

aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tarbes, auquel elle donna une série de juges.

Maître Pierre Dastugue, juge de Galan, épousa par contrat d'octobre 1641 Adrienne de Cantet, veuve de maître Jean-Jacques Sagazan, docteur en médecine. Henriette de Sagazan, fille d'un premier lit de cette dame, épousa Léonard Dastugue, plus tard juge de Galan. Dominique-Gaspard Dastugue, juge de Galan, prit les qualifications nobiliaires après le mariage qu'il contracta en 1744 avec Marguerite d'Estibayre, héritière des seigneuries de Soréac, Lamarque, etc. Il se qualifiait en 1758 écuyer et seigneur haut et bas justicier de Mun, Soréac et Lamarque. Il avait eu d'un premier mariage un fils, Jean-Marie Dastugue. Celui-ci fut vraisemblablement père de Jacques, chevalier d'Astugue de Soréac, qui épousa sous Louis XVI Claire de Carrère, dame de Buzon[1].

[1] Cette rectification a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Paul Labrouche et de M. Gaston Balencie.

AULNEAU de la TOUCHE. Armes : d'*argent à un arbre de sinople terrassé de sable.* — Cimier : *un casque de profil.*

La famille Aulneau de la Touche est très honorablement connue en Bas-Poitou. Jean Aulneau de la Motte, auquel remonte la filiation suivie, avait épousé vers 1620 Jeanne Barbier. Il fut père de Jean Aulneau de la Maisonneuve, né en 1622, grand-père de Pierre Aulneau de la Touche, né en 1681, et bisaïeul de Jean-Pierre Aulneau de la Touche, membre de la Compagnie de Jésus, martyrisé au Canada en 1734, et de Jean-Baptiste Aulneau de la Touche, né en 1709, qui épousa en 1738 Thérèse Esgonnière du Thibeuf et qui continua la descendance. Plus récemment Paul-Hippolyte Aulneau de la Touche, né en 1846, a été conseiller général de la Vendée[1].

Principales alliances : Esgonnière du Thibeuf 1738, de Montillet de Grenaud 1908, Chabot de Péchebrun, etc.

AVÈNE de FONTAINE (d').

Barthélémy-Joseph d'Avène de Fontaine, créé vicomte par Charles X, ne put, par suite de la Révolution de Juillet, recevoir ses lettres patentes que du roi Louis-Philippe, le 7 décembre 1830.

BARASC (de). Armes : *Coupé : au 1 d'azur à un lion léopardé d'argent; au 2 d'or à une vache passant de gueules, colletée et clarinée d'azur.*

La famille de Barasc appartient à la très ancienne noblesse du Quercy. Elle a pour premier auteur connu Dieudonné de Barasc qui vivait en 1031. Elle a été représentée aux Croisades et son nom et ses armes figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Géraud de Barasc fut évêque de Cahors de 1236 à 1248.

La souche se partagea en un certain nombre de branches dont la principale s'éteignit avec Dieudonné de Barasc, Sgr de Monteron,

[1] Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Pallu du Bellay.

fondateur du monastère de Lessac, qui mourut en 1286 sans laisser de postérité.

La branche des seigneurs de Béduer, en Quercy, jouit d'un vif éclat. Elle avait pour auteur Arnaud de Barasc, Sgr de Béduer et de Gréalou, qui était le propre frère de l'évêque de Cahors. Cette branche portait pour armes : *de... à trois fasces de... et un château de... au franc-canton.* Elle s'éteignit avec Marquès de Béduer qui mourut sans postérité à Lusignan en 1569 pendant le siège de Poitiers.

La seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours a possédé, entre autre biens, la seigneurie de la Roquette, située sur le territoire de la paroisse de Puechmignon, en Rouergue. Deux de ses représentants, Pierre de Barasc et son fils Bertrand, furent gouverneurs de Najac. Le jugement de maintenue de noblesse de 1700 fait remonter la filiation suivie à Guillaume de Barasc, Sgr de la Roquette, qui épousa Béatrix Durieu, de Najac, par contrat du 6 avril 1550. Jacques de Barasc, petit-fils du précédent, épousa par contrat du 14 novembre 1619 Madeleine d'Azémar. Il en laissa deux fils, Paul de Barasc, marié le 15 juin 1660 à Antoinette Duicezy, qui fut maintenu dans sa noblesse le 5 mars 1700 par jugement de Legendre, intendant de Montauban, et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre, et Gabriel de Barasc, Sgr de la Raynie, qui épousa Marguerite de Montlauseur par contrat du 14 décembre 1645. Ce dernier fut père de Louis de Barasc, Sgr de la Raynie et de Peyrescaves, qui épousa le 8 février 1699 Gabrielle de Béral de Mazerolles. Deux petits-fils de celui-ci, Louis et Jean de Barasc, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villefranche-de-Rouergue. Cette branche subsiste obscurément à Saint-Sulpice (Tarn) et à Carrandié (Tarn-et-Garonne). Elle n'est pas titrée. On trouvera sur elle des renseignements dans le supplément de l'*Essai d'un Armorial Quercynois* de M. L. Esquieu.

Principales alliances : Durieu 1550, 1737, de Béral, d'Adhémar de Cransac 1619, de Montlauseur 1645, etc.

BARRAL d'ARÈNES (de).

Louis-Jules DE BARRAL D'ARÈNES fut confirmé dans la possession du titre de marquis par décret de Napoléon III du 11 juin 1860. Il avait épousé en 1858 Mlle l'Épine et en eut deux fils dont l'aîné a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mlle de Grasset.

BARRE de DAVEJAN (de). Armes : d'*argent à trois fasces de gueules.*

La famille DE BARRE DE DAVEJAN est anciennement et honorable-

ment connue en Languedoc. On en trouvera une généalogie dans le troisième volume des *Cartulaires de Carcassonne* de M. Mahul. Jean de Barre, auquel ce travail fait remonter la filiation, fit le 14 avril 1560 son testament en faveur de son fils, Antoine de Barre. Celui-ci fut capitaine de 200 arquebusiers et fit à son tour son testament le 31 décembre 1612 en faveur de son fils, André de Barre, qui testa lui-même le 5 juin 1640. Le fils de ce dernier, André de Barre, Sgr de Couize, marié en 1648 à Catherine de Fournes, acheta le 6 mai 1666 le fief noble de Carcassez. Il laissa trois fils : 1° Bernard de Barre, Sgr de Couize, conseiller du Roi, viguier ès pays de Fenouilhèdes, qui acquit du Roi le 19 novembre 1695 le château de Davejan, qui épousa cette même année Marie Avelanet et qui continua la descendance ; 2° Jean-François de Barre, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui fut anobli par lettres patentes de 1686 et qui n'eut pas d'enfants ; 3° Jean de Barre, Sgr de la Roquedefa, qui épousa en 1686 Hyacinthe de Grave, d'une des plus vieilles familles nobles de la région, et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Deux de ces frères, Bernard et Jean, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Narbonne). On ne connaît pas de principe d'anoblissement régulier à la branche existante de la famille de Barre et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Son auteur, Bernard de Barre, Sgr de Davejan, refusa cependant comme noble de payer aux gabelles le droit de lods et ventes et se fit reconnaître en cette qualité le 17 janvier 1695 par jugement de M. de Lamoignon de Basville, intendant de la province ; mais ce jugement ne saurait être assimilé aux jugements de maintenue de noblesse qui furent rendus par les intendants lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV.

La famille de Barre a été autorisée le 21 mai 1866 par jugement du tribunal civil de Carcassonne à faire rétablir dans ses actes de l'état civil le nom de : DE DAVEJAN qui avait été supprimé depuis la période révolutionnaire.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : d'Hautpoul vers 1650, de Grave 1686, de Bellissen 1696, de Roig 1769, 1799, de Ferluc 1844, de Bonald 1885, etc.

BARTHÈS (aliàs **Barthez**) **de MARMORIÈRES, de la PÉROUSE et de MONTFORT.**

Jean BARTHÈS, né à Narbonne en 1741, qui fut créé baron de MONTFORT par lettres du 17 mars 1811, était l'un des cinq fils de Guillaume Barthez de Marmorières qui fut anobli en novembre 1782 par lettres du roi Louis XVI.

BARY (de).

Frédéric Bary, né à Bâle en 1806, décédé dans la même ville en 1871, et son frère, Albert Bary, né à Guebwiller en 1813, manufacturier, marié en 1840 à Mlle Schlumberger, furent autorisés le 8 février 1865 par décret de Napoléon III à faire précéder leur nom patronymique de la particule de que leurs ascendants avaient laissé tomber en désuétude.

TOME III

BAUDON de MONY et de MONY COLCHEN.

L'auteur de cette famille, François Baudon, né en 1696, exerça de 1741 à 1762 l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la grande Chancellerie.

BEAUFORT de GELLENONCOURT (de).

Nicolas-Amédée de Gellenoncourt, né en 1813, petit-fils de Nicolas-Xavier et de N... Marin, fut confirmé par décret impérial du 24 mai 1864 dans la possession du titre de baron sous lequel il était connu. Il mourut à Nancy en 1875 sans avoir été marié.

BECCI. Armes : *d'azur à un bouc d'argent saillant et à la bande cousue de gueules brochant.* — Couronne *de Comte.*

La famille Becci est originaire d'Italie. M. de Magny, qui lui a consacré une notice pompeuse dans son *Nobiliaire universel*, croit qu'elle est une branche de celle des comtes Bezzi, de Ravenne, qui se serait détachée de la souche à une époque très reculée, mais n'apporte aucune preuve à l'appui de cette opinion.

Joseph Becci, à partir duquel seulement M. de Magny donne la filiation, était ingénieur en Ombrie dans les dernières années du XVIIIe siècle et avait épousé Rose Falconi ; M. de Magny ne lui attribue aucune qualification nobiliaire. Son fils, Antoine-David Becci, né à Pérouse en 1783, fut capitaine du génie dans l'armée française et demeura en France après les événements de 1815. Il fut père de Charles-Emmanuel Becci, né à Milan en 1809, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1840 à Mlle Marchais de la Berge, qui obtint du roi Louis-Philippe en 1845 des lettres de naturalisation, et grand-père de Charles-Octave Becci, né à Gien en 1841, contrôleur des finances, qui a eu deux fils de son mariage en 1868 avec Mlle Morin de la Rivière. L'aîné de ces fils, Gabriel, né en 1872, avocat à Paris, est connu sous le titre de comte.

BÉCHEVET (de). Armes : *d'azur à une colombe d'argent portant dans*

son bec un rameau d'olivier de sinople ; au chef d'or chargé de trois feuilles de lierre rangées de sinople.

BEDAT-CARRÈRE. Voyez : Carrère d'Abense (de).

BELOT de TERRALBE (de). Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe.*

La famille de Belot de Terralbe, originaire du Lauragais, en Languedoc, y est anciennement connue. Elle est distincte d'une famille de Belot, originaire de Toulouse, à laquelle il a été consacré une notice dans le tome III de cet ouvrage. M. de Magny, qui en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire universel*, en fait remonter la filiation à noble François Belot qui était en 1610 trésorier provincial de l'ancien département de Guienne.

On ne connaît pas à cette famille de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Elle était représentée de nos jours par M. Casimir-Élie de Belot de Terralbe, né en 1827 à Puy-Laurens, directeur des postes et télégraphes, et par son fils, Paul-Joseph, né en 1866.

Principales alliances : de Villeneuve de la Croizille 1733, de Pydemare 1758, 1817, Astruc 1800.

BÉRARD et BÉRARD-BONNIÈRE (ou de Bonnière). Armes de la branche anoblie en 1823 (d'après le règlement d'armoiries obtenu par elle à cette époque) : *de pourpre à une croix d'argent cantonnée de quatre ancres d'or, au chef d'or chargé de trois trèfles de sinople.*

La famille Bérard, originaire du Mans, est une des plus anciennes de la bourgeoisie de cette ville. Michel Bérard, marchand, auquel remonte la filiation, épousa vers 1625 Ambroise Simon. Son fils, Pierre Bérard, né en 1632, fut autorisé par lettres du 16 juin 1665 à établir à Pontlieue, près du Mans, une blanchisserie de toiles qui ne tarda pas à prendre un développement considérable et que sa descendance conserva jusque dans les premières années du xixe siècle. La souche se partagea en plusieurs branches dont deux subsistent. Une troisième branche, éteinte en 1871, était connue sous le nom de Bérard-Bonnière ; son chef, Pierre-Dominique Bérard-Bonnière, né en 1769, président du Tribunal de commerce du Mans, fut anobli le 15 février 1823 par lettres patentes du roi Louis XVIII.

Principales alliances : Vétillart du Ribert, Torterue de Razilly 1829, Bessirard de la Touche 1766, de Bosredon 1836, Guillier de Souancé

1819, Petit de Meurville 1823, Arnauldet 1900, Pallu du Bellay 1818, de Lavau, Cuvillier de Champoyau 1876, etc.

BÉRAUDIÈRE (de la).

Ce fut Gabriel-Jacques DE LA BÉRAUDIÈRE, né en 1738, ancien page de Louis XV, qui fut connu le premier sous le titre de comte conservé depuis lors par le chef de la famille.

BERNARD-PELLETIER de MONTMARIE.

Il a été dit par erreur dans la notice consacrée à cette famille que le général comte Pelletier de Montmarie, décédé en 1883, avait eu deux filles, Mmes Bernard et Barthélemy ; il eut une fille unique qui épousa successivement M. Bernard, décédé en 1879, et M. Barthélemy.

BILIOTTI (de).

La famille de Biliotti paraît avoir eu des représentants à Avignon dès le milieu du xve siècle. Discret homme Augustin Bilhoti, marchand florentin, citoyen d'Avignon, est ainsi désigné dans une créance du 17 janvier 1455. On sait, du reste, qu'à cette époque les représentants des meilleures familles de Florence s'adonnaient souvent au commerce.

BLANCHETTI (de).

Jean-Baptiste Blanchetti, ou Blancheti, qui vint le premier se fixer au Comtat Venaissin, épousa Pernette de Rastellis par contrat passé à Avignon le 6 novembre 1605. Son fils, Jean-Baptiste, marié d'abord à Françoise d'Henrici, se remaria à Jeanne de Castillon par contrat de 1678 dans lequel il est appelé Jean-Baptiste Blanchet. Il eut de sa première union un fils, François de Blanchet, qui épousa à Marseille par contrat du 9 mars 1678 Françoise d'Aguillenqui et qui continua la descendance.

BLAY de MALHERBE

Famille de haute bourgeoisie.

Un décret du 7 juillet 1907 a autorisé MM. Marcel-Émile Blay, né à Paris en 1875, et Robert Blay, né à Montmorency en 1878, à joindre régulièrement à leur nom celui de : de Malherbe.

BOESSIÈRE de LENNUIC et de THIENNES (de la).

Marc-Antoine-Jacques de la Boessière de Lennuic, né en 1804, fut confirmé en France dans la possession héréditaire du titre de marquis

par décret impérial du 29 août 1863. Ce fut son fils, Gaston-Marc-Ghislain, né à Bruxelles en 1843, marié en 1869 à Mlle de Lannoy, qui fut autorisé à ajouter à son nom celui de la famille de Thiennes et à porter en Belgique le titre de marquis par lettres patentes du roi des Belges du 17 janvier 1867.

BOISLECOMTE (de).

Mlle de Rothe mariée en 1792 à Louis-Alexandre Martin DE BOISLECOMTE, était non pas la veuve du maréchal duc de Richelieu, mais la fille d'un premier lit de la duchesse, Jeanne-Catherine de la Vaulx.

BONNIER d'ALCO.

La famille BONNIER D'ALCO dont il a été dit quelques mots à la suite de la notice consacrée à la famille de Bonnier de Layens s'est éteinte avec le conventionnel assassiné en 1797 (et non en 1799). Celui-ci avait épousé Mlle Alger. Il en eut deux filles, Mme Minguet, dont la fille unique épousa en 1820 le duc de Reggio, et Mme Carette, dont la fille unique épousa, également en 1820, le marquis de Lauriston.

TOME V

BORDÈRE (de la).

La famille DE LA BORDÈRE (OU LABORDÈRE) subsiste en Bordelais. Un de ses représentants, M. de Labordère, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tarbes.

BOSQUIEL de BONDUES (du).

On trouvera sur cette famille d'intéressants renseignements dans les *Généalogies lilloises* de M. Denis du Péage. La branche des seigneurs de Bondues s'est éteinte avec M. Albert-Joseph du Bosquiel de Bondues, décédé à Lille en 1854, et avec ses deux nièces, Mme de Monnecove et Mme d'Hespel, cette dernière décédée en 1876. Il subsiste des branches collatérales non nobles, aujourd'hui tombées dans l'obscurité.

BOURBONNE (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix pommelée d'or ; aux 2 et 3 d'argent à un croissant de gueules.*

La famille Bourbonne, ou de Bourbonne, originaire de la partie de la Bourgogne qui confine à la Champagne, occupait dès le XVIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de sa région.

Deux de ses représentants, Étienne Bourbonne, conseiller du Roi et son procureur aux bailliage et autres juridictions ordinaires de Bar-sur-Seine, et autre Étienne Bourbonne, avocat à la Cour, conseiller du Roi, son procureur en l'élection de Bar-sur-Seine, eurent leurs armes enregistrées à l'Armorial général de 1696. Le premier d'entre eux portait : *d'azur à deux palmes d'or passées en sautoir, surmontées de deux coquilles d'argent, au chef cousu de gueules chargé à dextre d'un sautoir d'or et à senestre d'un croissant d'argent.* Le second portait : *d'azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent.*

Jean-Dominique Bourbonne était sous Louis XV lieutenant de la maréchaussée de Sens. Son petit-fils, Jules Bourbonne, ou de Bourbonne, né à Sens en 1793, lieutenant d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1865, fut père de Charles Bourbonne, né à Paris en 1820, juge de paix à la Ferté-Alais, puis à Reims de 1866 à 1876, qui, par décret impérial du 19 juin 1867, fut autorisé à faire précéder son nom de la particule : de.

On trouve que MM. Ferlet, frères, demeurant à Bar-sur-Seine, demandèrent le 21 janvier 1866, puis le 23 décembre 1876, l'autorisation de joindre à leur nom celui de : de Bourbonne qui appartenait à leurs ascendants maternels.

BOURDIEU (du).

Philippe du Bourdieu, ou Dubourdieu, né en 1847, qui fut autorisé par décret impérial du 14 mai 1864 et par lettres patentes du 20 août suivant à relever le titre de baron de l'amiral Dubourdieu, était un

petit neveu du capitaine de vaisseau qui fut tué en 1811. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *écartelé : au 1 d'or à trois chevrons d'azur ; au 2 des barons militaires ; au 3 de gueules à l'ancre d'or surmontée de trois étoiles du même rangées en fasce ; au 4 d'or à un palmier terrassé de sinople.*

BOURG-BAILLY-BLANCHARD (du).

M. Théodore Bailly-Blanchard, d'une famille de la Nouvelle-Orléans, avait épousé Jeanne-Élisa Field, décédée en 1909 à l'âge de quatre-vingt-un ans, fille de Seaman Field, de New-York, et d'Élisa du Bourg de Sainte-Colombe, de la Nouvelle-Orléans. Il en eut plusieurs fils dont l'un, aujourd'hui fixé en France, est connu sous le nom de : du Bourg-Bailly-Blanchard.

BOURGEOIS de BOYNES.

Le décret qui confirma le chef de cette famille dans la possession héréditaire du titre de marquis fut rendu par Napoléon III le 17 janvier 1867 et fut suivi de lettres patentes le 6 mai de la même année.

BOURGEOIS.

Pierre Bourgeois, né à Niort en 1821, colonel du génie en 1877, commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1845 à Mlle Guillon, fut confirmé le 30 mai 1860 par décret de Napoléon III dans la possession héréditaire du titre de baron conféré en 1811 à son père, le général Bourgeois.

BOURGOING (de).

Paul-Amable de Bourgoing, né en 1791, ambassadeur, pair de France, sénateur du Second Empire, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 30 octobre 1830.

BOUVET (de).

Émile de Bouvet, né en 1799, fut confirmé le 5 août 1861 par décret de Napoléon III dans la possession héréditaire du titre de baron concédé à ses ancêtres en 1724 par lettres patentes du duc de Lorraine.

BOYER de REBEVAL et BOYER.

Claude Boyer, frère du général baron Boyer de Rebeval, laissa trois fils qui moururent sans postérité et dont deux furent des officiers généraux de grand mérite. L'aîné de ceux-ci, Pierre-Paul Boyer, né à Metz en 1787, lieutenant-général des armées du Roi en 1845, grand officier de la Légion d'honneur, décédé en 1864, fut

créé baron par lettres patentes du 26 juin 1845. Il reçut en même temps les armoiries suivantes : *de sinople à une épée haute d'argent, montée d'or et accostée de deux molettes aussi d'or.*

BRANDOUIN de BALAGUIER de BEAUFORT d'HAUTPOUL et de MIRAMONT du PUGET (de).

C'est par erreur que, d'après les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau, on a donné la seconde branche de la famille DE BRANDOUIN comme s'étant éteinte en la personne de M. de Brandouin, magistrat sous la Restauration. Cette branche était, en effet, représentée de nos jours par M. Jean-Gaston de Brandouin de Miramont du Puget, marié à Ahuy le 27 août 1884 à une fille du baron Durande.

BRAYER.

Le général de division comte BRAYER, décédé en 1840, eut de son premier mariage deux fils qui moururent sans postérité l'un en 1860, l'autre en 1863. Il eut du second lit deux autres fils, Alfred-Gaspard, né en 1807, décédé en 1863, qui laissa un fils, et Michel-Sylvestre-Amilcar-Albert, né en 1813, général de brigade, qui demeura célibataire et qui fut tué à l'ennemi en 1870. Ce dernier fut créé comte le 6 octobre 1869 par décret de Napoléon III et obtint le 3 novembre suivant, par un nouveau décret du même prince, l'autorisation de transmettre son titre à son neveu, Michel-Marcellin, baron Brayer, né en 1842, décédé en 1875, fils de son frère Alfred-Gaspard.

BRENIER et BRENIER de MONTMORAND.

Ce fut Anatole Brenier, né en 1807, plus tard ministre de Napoléon III, et non pas son père, qui fut créé baron par lettres du 29 mai 1841. Il reçut en même temps les armoiries suivantes : d'*azur à un sautoir d'argent chargé de cinq coquilles de gueules et accompagné de vingt étoiles d'or, posées quatre en chef,* 3, 2, 1, *six en pointe,* 1, 2, 3, *et quatre en flancs,* 1, 2, 1. Il est décédé en 1885 ne laissant que deux filles.

BRIANÇON, ou BRIANSON, (de).

Il subsiste en Quercy une branche, du reste assez obscure, de la famille de Briançon qui a été passée sous silence par O'Gilvy. L'auteur de cette branche, noble Hugues de Briançon, Cosgr de la Motte et de Saint-Martial, était un fils puîné de Louis de Briançon marié en 1493 à Françoise de Vaulx. Il épousa en 1530 Bertrande Grand de Rys. Il fut père de Barthélémy de Brianson, Cosgr de la Motte, marié en 1570 à Marguerite de Terrier, et grand-père de Louis de Brianson, chevalier, Sgr de Cassignac, en Périgord, de Courrech, en la paroisse de la Capelle-Cabonac, en Quercy, qui produisit le 19 juillet 1666 ses titres de noblesse devant M. de Rabasteins, subdélégué de l'intendant Pellot. Cette branche, appauvrie avec le temps, était représentée de nos jours par Jean-François-Marc de Brianson, né en 1837, docteur en médecine, et par ses deux fils.

BRIDIEU (de).

La seigneurie de Bridieu, ou du Bridieu, était située dans la paroisse de Saint-Yrieix-la-Montagne, près de Felletin.

La descendance de Perrichon Jacmeton et de Jeanne de Gratemy s'éteignit non pas avec la dame de Brachet, mais avec son demi-frère Gaspard du Brudieu, ou de Laage de Brudieu, qui mourut en 1626, laissant plusieurs filles[1].

BRIQUET (de), **ou BRIQUET**. Armes : d'*argent à un lion de gueules rampant et affronté, et un serpent de sinople posé en pal.*

1. Communication de M. le vicomte de Roman

La famille DE BRIQUET est anciennement et honorablement connue en Bigorre. L'abbé Dulac en a publié une généalogie en 1886. Elle est originaire de Blois et descend de Michel de Briquet qui était bourgeois de cette ville dans les premières années du XVIIe siècle. D'après le travail de l'abbé Dulac, ce Michel de Briquet était frère de Charles de Briquet, receveur principal des décimes en Guienne, secrétaire du Roi, dont le fils, Étienne de Briquet, décédé sans postérité masculine, fut de 1643 à 1645 avocat général au Parlement de Paris. Michel de Briquet laissa un fils, maître Jacques Briquet, qui fut receveur ancien et alternatif des décimes du diocèse de Tarbes et qui épousa par contrat du 16 août 1627 demoiselle Gabrielle de Vacquier, de la ville d'Auch. Jacques Briquet, devenu veuf, entra dans les ordres et mourut à Tarbes le 20 février 1666. Il laissa un fils, Jean-Michel Briquet, ou de Briquet, qui lui succéda dans sa charge de receveur des décimes du diocèse de Tarbes et qui épousa le 9 mars 1663 Gabrielle d'Antin d'Ourout. Celle-ci apporta à Jean-Michel Briquet la seigneurie d'Ayros pour laquelle il fut admis cette même année aux États de Bigorre et dont il rendit hommage le 19 février 1665 à la Chambre des comptes de Navarre. Paul de Briquet, fils du précédent, chevalier de Saint-Louis en 1723, fut pourvu le 8 mars 1731 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Cour des aides de Guienne qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée à Andrest le 18 avril 1745. Il fut le grand-père de Paul de Briquet qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tarbes. Le petit-fils de celui-ci, Paul de Briquet, fut nommé en 1850 conseiller à la Cour de Pau; il avait épousé en 1857 Mlle Colo de laquelle il a laissé un fils, Maurice, né en 1850, magistrat démissionnaire, aujourd'hui seul rejeton mâle de sa famille.

Depuis la Révolution, les représentants mâles de la famille de Briquet se sont généralement abstenus de faire précéder leur nom de la particule : DE.

Principales alliances : de Sérignac 1658, d'Antin 1663, Artiguenave.

BRONDEAU de la BARRE et d'URTIÈRES (de).

Louis-Édouard DE BRONDEAU D'URTIÈRES, né en 1833, fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de comte par décret de Napoléon III du 18 mars 1865.

BROUSSE de VEYRAZET (de la).

Cette famille est originaire, non pas du Bourbonnais où elle ne vint se fixer que sous Louis XV, mais du Quercy où elle possédait, près de Martel, la terre de Veyrazet. Guillaume de la Brousse de

Veyrazet, conseiller à la Cour des aides de Montauban, marié en 1746 à Mlle d'Hurtaud, était fils de Jean de la Brousse, sieur de Veyrazet, avocat à Martel, et petit-fils de Jacques de la Brousse, conseiller du Roi à Martel.

BUC (du).

La famille du Buc s'est complètement éteinte le 20 septembre 1900 par le décès de Mme Aimé Sirey, née Marie-Laure du Buc du Ferret.

BUISSY (de).

Claude-Joseph de Buissy, né en 1789, mourut en 1869, laissant deux filles, Mmes Gustave du Passage et Henri de France, qui se considéraient comme les dernières représentantes de leur famille.

Il existe cependant de nos jours une famille de Buissy qui revendique une origine commune avec la vieille famille noble du nord de la France à laquelle il a été consacré une notice dans le tome VII de cet ouvrage. Cette famille, dont les prétentions ont été accueillies dans le *Nobiliaire universel* de M. de Magny, croit avoir pour auteur un Claude-Vulfrand de Buissy, né en 1735, qui était le propre oncle de Claude-Joseph, mentionné plus haut. D'après ce système, ce gentilhomme aurait épousé une dame dont on ignore le nom, ce qui est quelque peu invraisemblable, et en aurait eu un fils, Gaston-Joseph, décédé en 1793. Celui-ci aurait lui-même laissé deux fils dont l'aîné, Joseph-Gaëtan, se maria en 1791, c'est-à-dire 46 ans après la naissance de son prétendu grand-père, et dont le second, Pierre-Joseph, né en 1776, a été l'aïeul des représentants actuels.

BURE de LABENNE et d'ORX.

On trouvera sur cette famille des renseignements dans le *Curieux*, de Nauroy (tome I), et dans les *Titres et confirmations de titres du Second Empire* du vicomte Révérend.

Pierre-Jean-François Bure, né à Paris en 1807, trésorier général de la Couronne, épousa à Paris le 3 août 1858 Mlle Éléonore Vergeot et légitima par ce mariage les trois fils naturels de celle-ci, Alexandre-Eugène, né en 1843, plus tard consul de France, Alexandre-Ernest, né en 1845, plus tard receveur des finances, et Pierre-Edmond, né en 1850. Les deux aînés de ces trois frères passaient pour être les fils naturels de l'empereur Napoléon III qui leur fit donation de vastes domaines situés sur le territoire des communes d'Orx et de Labenne, dans les Landes. Par décret impérial du 11 juin 1870, ce prince accorda à Pierre-François le titre de comte d'Orx et à Alexandre-Eugène le titre de comte de Labenne.

Table des familles dont les notices ont été ajoutées et de celles dont les notices primitives ont été augmentées ou modifiées dans les Additions et Corrections des huit premiers volumes :

	Tomes.
Abadie de Gobertière (d')	II et V
Abadie de Nodrest (d')	II et III
Abbadie de Barrau (d')	III
Abraham du Bois ou du Boisgobbey	II
Absolut de la Gastine	VIII
Adam de Montclar et de la Soujeolle	II
Adeler (d')	V
Adelsward (d')	VIII
Aguerre (d')	IV
Airolles ou Airolles (d')	VIII
Alarose de la Charnay	III
Alayer de Costemore (d')	VIII
Albert des Essarts (d')	IV
Albiat (d')	VII
Alexandre de Rouzat	VII
Allard de Gaillon	V
Allote de la Fuye	V
Alric (d')	VIII
Alziari de Malausséna et de Roquefort	II
Amat de Montagnac	VI
Amarzit de Sahuguet d'Espagnac (d')	II
Ambert	VIII
Amelin de Rochemorin	III
Amerval (d')	VI
André (d')	VIII
André du Homme de Sainte-Croix	VI
Angerville d'Auvrecher (d')	VIII
Anglade (d')	II
Angosse (d')	VII
Angot des Rotours	VII
Anneix de Souvenel	III
Ansand d'Egremont (d')	II et III
Anselme (d')	VIII
Anterroches (d')	VII
Anthès de Heeckeren (d')	VIII
Antin (d')	II
Aon de Hontaux (d')	II
Aoust de Rouvèze	VIV
Apat (d')	V
Apvrieux de la Balme (d')	V
Arbonneau (d')	VII
Arcambal-Piscatory	IV

Tomes.
Arcussia (d') VIII
Arguesse (d') VIII
Arhets (d') IV
Arjuzon (d') VI
Arlanges (d') V
Armand de Chateauvieux (d') I
Armendaritz d'Arberatz (d') VI
Arnal du Curel VII
Arnaud de Saint-Sauveur . . . . . I et II
Arnault III
Arnoux de Corgeat V
Arquier (d'), au Pays Basque IV
Arquier (d'), en Provence VII
Arrac de Gan (d') IV
Arraing (d') IV
Arras (d') VIII
Arroquain (d') III
Arthenay (d') . . . . . III et IV
Artigues (d') VIII
Ary de Sénarpont (d') II
Asnières de la Chataigneraie (d') VII
Assier (d') VI
Astruc de Saint-Germain V
Astugue de Buzon (d') VIII
Aubelin de Villers III
Aubert d'Hénouville d'Aunay II
Aubert de la Faige IV
Aubin de Jaurias II
Auboyneau III
Aubryot de la Palme V
Aubusson de la Feuillade (d') IV
Audibert de Lussan (d') VII
Audinet de Pieuchon II
Auger (d') III
Aulneau de la Touche VIII
Auzanet V
Avène de Fontaine (d') VIII
Aveneau de la Grancière VII
Avril ou Apvril (d') III
Ayettes de Clerval (des) V
Aymar d'Alby de Chateaurenard (d') VII
Baconnière de Salverte VI
Badin de Montjoie et d'Hurtebise III
Baillencourt-Courcol (de) III
Banizette (de) VI
Bar (de) III
Baragne de Gardouch de Bélesta (de) II
Barail (du) II
Barasc (de) VIII
Barbey d'Aurevilly III
Bard de Coutances V
Barère VII
Baret de Limé (du) III
Barolet de Puligny (de) II
Barral d'Arènes (de) VIII
Barre de Davéjan (de) VIII
Bárrême-Montravail (de) . . . . . III et VII

Tomes.
Barret de Nazaris III
Barrin de la Gallisonnière (de) III
Barthe de Mandegoury VII
Barthez de Marmorières, de la Pérouse et de Montfort VIII
Bartouilh de Taillac III
Bary (de) VIII
Basset de Chateaubourg et de la Pape VI
Bassompierre (de) III
Bastard de Bœcklin de Bœcklinsau IV
Bastide (de la) III
Baudon de Mony et de Mony-Colchen . . . . . VI et VIII
Baume-Pluvinel (de la) VII
Bauny de Récy VII
Bauve d'Arifat (de la) IV
Baylin de Monbel VII
Bazin de Gribeauval V
Beauclair de la Grillière (de) IV
Beaucorps (de) IV
Beaufort d'Epothémont (de) VI
Beaufort de Gellenoncourt (de) VIII
Beaulaincourt-Marles (de) V
Beaulieu (de) V
Beaune V
Beaupoil de Saint-Aulaire (de) IV
Becci VIII
Bécheau III
Béchevet (de) VIII
Becquet de Mégille IV
Bédat-Carrère VIII
Begignard de la Plante VII
Belot de Terralbe (de) VIII
Bellet de Tavernost et de Saint-Trivier VI
Benet de Montcarville VII
Bérard et Bérard-Bonnière VIII
Béraudière (de la) VIII
Berlier de Vauplane VII
Bermon, ou Bermond, (de) VI
Bermont de Moustier (de) V
Bernard d'Attanoux V
Bernard de Calonne V
Bernard de la Fortelle V
Bernard de Montessus de Rully IV
Bernard-Pelletier de Montmarie VIII
Bertaud de Chazaux V
Bertaud d'Hanaches V
Berthou (de) VI
Bertin de Saint-Martin et de Chalup (de) V
Besongnard de la Plante VI
Besser V
Beynac (de) VI
Bidault de Glatigné VII
Bigne de Villeneuve (de la) V
Bigot de Preameneu V
Biliotti (de) VIII
Billaut (de) VI
Billot de Göldlin V
Binsse de Saint-Victor VI

Tomes.
Bisquey d'Arraing IV
Blanc de Salètes (de) et Blanc de l'Huveaume VII
Blanchet de la Sablière VI
Blanchetti (de) VIII
Blay de Malherbe VIII
Blois (de) VII
Blouin du Bouchet VII
Bobierre de Vallière VI
Boersch de Malroy VI
Boessière-Lennuic et Thiennes (de la) VIII
Boessière-Chambors (de la) V
Boinvilliers (Forestier-) V
Boisberthelot (du) VI
Boislecomte (de) VIII
Boissonnade de Fontarabie VII
Boivin-Champeaux VI
Bonadona (de) VII
Bonfils (de) VI
Bonnard de Brosse de la Barge VI
Bonnard du Hanlay VI
Bonnier de Layens et Bonnier VII
Bonnier d'Alco VIII
Bonniol du Trémont (de) VII
Bonniot des Essarts V
Bontemps-Dubarry VI
Bordère (de la) VIII
Bosquiel de Bondues (du) VIII
Boucher de Gironcourt VI
Boucherie (de la) VI
Bougy (de) VII
Bouquet des Chaux, de Linières, de la Grye, d'Espagny VII
Bourbonne (de) VIII
Bourdieu (du) VIII
Bourdon de Vatry et du Saussay VI
Bourg-Bailly-Blanchard (du) VIII
Bourg de Bozas (du) VII
Bourgeois de Boynes VIII
Bourgeois VIII
Bourgoing (de) VIII
Boursetty (de) VII
Boutevilain de Grandpré VII
Boutiny (de) VII
Bouvet (de) VIII
Boyer de Rébeval et Boyer VIII
Brandouin de Balaguier de Beaufort d'Hautpoul et de Miramont du Puget . . VIII
Braquilanges (de) VII
Brayer VIII
Brenier et Brenier de Montmorand VIII
Briançon, ou Brianson, (de) VIII
Bridieu (de) VIII
Briquet (de), ou Briquet VIII
Brondeau de la Barre et d'Urtières (de) VIII
Brossard de Corbigny VIII
Brousse de Veyrazet (de la) VIII
Buc (du) VIII
Buissy (de) VIII
Bure de Labenne et d'Orx VIII

Universitas
BIBLIOTHECA

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

15 AVR 1995		
31 MARS 1995		

CF

a39003 002778842b

CS 598 .C5 1903 V8
CHAIX D.EST-ANGE.
DICTIONNAIRE DES FAMIL